
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

Vignaud

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

II

Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVEC UN SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME DEUXIÈME



PARIS

DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1859

LIVRE TROISIÈME.

SUITE ET FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS. — RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE — GUERRE DE CENT ANS AVEC LA FRANCE. — GUERRE CIVILE DES DEUX ROSES.

CHAPITRE I.

RÈGNE D'ÉDOUARD III.

1327 — 1377

I

De l'avénement d'Edouard III jusqu'aux préliminaires de la guerre avec la France.

1327 — 1336.

La rivalité de la France et de l'Angleterre est le fait dominant de la période où nous allons entrer. On a vu que la confiscation des provinces françaises, sous le roi Jean, avait eu pour principal résultat de consolider l'unité de la nation anglaise : les conséquences de ce fait vont devenir très-apparentes dans la longue guerre continentale du xive et du xve siècle, et lui donneront un caractère tout différent des guerres précédentes. Le roi d'Angleterre désormais ne fera plus au roi de France, comme les premiers rois normands et angevins, une guerre de vassal à suzerain en Considérations générales.

qualité de duc de Normandie ou de comte d'Anjou; il combattra les Français comme chef d'un peuple rival : il s'agira de savoir, non s'il restera personnellement possesseur d'un ou de plusieurs grands fiefs de la couronne de France, mais s'il mettra celle-ci sur son front; si la France, en un mot, demeurera indépendante et forte ou deviendra anglaise, et de rivale sera sujette. C'est pour résoudre cette grande question que les deux peuples vont être aux mains, sauf de courts intervalles, durant un siècle, et c'est pour cela que nous verrons dans ce long espace de temps, la nation anglaise faire cause commune avec ses rois belliqueux et le parlement, et s'associer d'intention comme de fait aux entreprises guerrières de la couronne. A l'intérieur aussi l'Angleterre entre dans une ère nouvelle, et la fin du règne d'Edouard II marque le suprême effort des barons contre le trône : à cette lutte irrégulière et violente, qui avait duré 250 ans, entre le baronnage et la couronne, succédera le contrôle d'un parlement, non périodique encore ni régulièrement composé ou convoqué, mais où du moins les intérêts les plus généraux de la nation seront représentés, et lorsque ensuite, au XIVe et au XVe siècles, on verra renaître dans le royaume des luttes intestines et sanglantes, celles-ci n'auront plus, comme sous plusieurs règnes précédents, et entre autres sous Jean sans Terre et Henri III, un caractère national, elles seront des querelles de familles entre des princes avides du trône et le monarque, et surtout des luttes d'ambition et de rivalités entre diverses fractions ennemies de la noblesse.

Le nouveau roi, âgé de 15 ans seulement à l'époque de

la mort tragique de son père, était alors hors d'état de faire pressentir ce qu'il devint dans la suite. Porté au trône par une révolution, il subit d'abord la domination de ceux qui l'y avaient élevé, et demeura trois ans sous la tutelle de sa mère, sans force et sans autorité personnelle. On forma un conseil de régence, composé de quatre évêques et de huit comtes et barons, et qui fut présidé nominalement par le duc de Lancastre : mais Mortimer, fort de l'appui de la reine, exerça la souveraine puissance : il prit le titre de comte de March, et son pouvoir comme son ambition ne connut plus de bornes. Il s'attira bientôt l'inimitié de ses anciens alliés, et une guerre malheureuse avec l'Ecosse souleva l'opinion contre lui.

Conseil de régence.

Le vieux roi Robert Bruce voulut, avant de descendre au tombeau, rendre à l'Angleterre une part des maux qu'il en avait reçus : la voyant en proie à des troubles civils, il jugea le moment propice, et hors d'état par l'âge et les maladies de conduire lui-même une armée, il en donna le commandement à deux illustres capitaines, lord James Douglas, surnommé Douglas le Noir, et Thomas Randolph, comte de Murray. Ceux-ci conduisirent dans le Northumberland vingt mille hommes, montés la plupart sur de petits chevaux du pays, rapides et infatigables : ils ne traînaient point de bagages à leur suite, et portaient avec eux, accrochés à leur selle, tous les objets indispensables pour la vie des camps : les troupeaux des ennemis devaient pourvoir à leur subsistance[1]. Cette armée marqua son passage comme un

Invasion des Ecossais en Angleterre.

(1327)

1. Et si ne mènent point de charroi et nulle pourveance de pain ni de vin, et si n'ont que faire de chaudières ni de chaudrons, car si cuisent bien leur

torrent, par des dévastations, et elle ne pouvait être aisément atteinte ou surprise dans sa marche. Le roi Edouard, à la tête de soixante mille Anglais, essaya en vain de l'arrêter : il fut lui-même surpris dans son camp par Douglas le Noir, qui, une nuit, à la tête de deux cents hommes résolus, pénétra jusque dans la tente du jeune monarque, et fut sur le point de le faire prisonnier. Edouard à son tour, voyant l'ennemi imprudemment engagé, tenta de le forcer dans ses propres retranchements; mais Douglas avait pénétré son dessein; il s'était frayé, durant la nuit, un passage à travers les marais, et les Anglais ne trouvèrent plus, dans son camp, que quelques prisonniers chargés de transmettre au roi un insolent message. Douglas lui faisait dire que s'il n'était pas content des Écossais, il eût à venir les châtier en Ecosse.

Traité de Northampton. (1328)

Edouard voulait suivre l'ennemi, Mortimer l'arrêta, et après cette expédition sans gloire, il fit conclure à Northampton (1328) un traité par lequel le roi d'Angleterre renonçait à toute souveraineté sur l'Ecosse et donnait la princesse Jeanne, sa sœur, en mariage à David, fils de Robert Bruce.

Le parlement ratifia ce traité, mais toute la nation en murmura, et une ligue étroite, où entrèrent les trois princes du sang, Lancastre, Kent et Norfolk, se forma pour renverser Mortimer. Mais bientôt Kent et Norfolk désertèrent l'entreprise : Lancastre, arrêté, implora son pardon, qu'il obtint au prix d'une amende équivalente

chair au (dans le) cuir des bêtes mêmes quand ils les ont écorchées, et si savent bien qu'ils trouveront bêtes à grand'foison au pays là où ils veulent aller. (Froissard, *Chroniques*, l. I, c. 34.)

à la moitié de ses domaines. Mortimer voulait du sang, et peu après, le comte de Kent, accusé par son ordre d'un complot contre l'Etat, fut condamné, par un parlement asservi, à mourir de la mort des traîtres, et exécuté. Mortimer dès lors se gorgea sans pudeur des dépouilles de ses ennemis, afficha un faste royal, s'abandonna sans frein à ses passions, et prépara ainsi sa chute éclatante.

Edouard III avait atteint sa dix-huitième année ; il sentait revivre en lui l'esprit de son aïeul Edouard Ier, et supportait impatiemment le joug d'un ministre avide et insolent : il résolut de s'en affranchir, et après avoir fait partager sa résolution aux lords Montacute, Clifford, Névil et à d'autres amis dévoués, il gagna le gouverneur du château de Nottingham, résidence de sa mère et de l'odieux favori. Introduits dans la forteresse par un passage souterrain, les conjurés, conduits par le roi en personne, pénétrèrent sans être aperçus jusqu'aux appartements de la reine et de Mortimer. La porte fut enfoncée, et deux chevaliers qui tentèrent de la défendre furent tués sur le seuil. Isabelle comprit aussitôt le péril de son favori, et s'élançant au-devant de son fils, elle le supplia d'épargner Mortimer. Ses larmes furent dédaignées : Edouard se saisit du régicide, et le traduisit devant la cour des lords, qui le déclara coupable d'attentat sur la personne du feu roi, d'usurpation du pouvoir souverain et d'autres grands crimes, et le condamna au supplice des traîtres : Mortimer fut pendu aux ormes de Tyburn, dans le voisinage de Londres. La reine, sa complice, fut confinée dans une de ses résidences, où le roi lui assigna un revenu suffisant pour son entre-

Chute et supplice de Mortimer.

(1330)

tien, et où elle expia ses crimes dans une retraite qui dura vingt-sept ans.

Edouard, après avoir pris en main le sceptre et puni Mortimer, s'occupa de rétablir dans son royaume l'ordre et la justice, et de le purger des brigands qui s'y étaient multipliés sous une administration perverse et corruptrice. Les affaires d'Ecosse attirèrent ensuite son attention et ses soins.

Robert Bruce était mort, laissant pour héritier du trône son fils David II, âgé de quatre ans, et qui régna sous la tutelle du régent Randolph, le vaillant comte de Murray. Une minorité semblait alors, comme toujours, un temps propice aux espérances des prétendants et des ambitieux. Edouard Baliol, fils de Jean Baliol couronné par Edouard I[er], crut le moment favorable pour revendiquer ses droits au trône où son père s'était assis : ses prétentions furent secondées par les seigneurs anglais héritiers de ceux à qui le conquérant de l'Ecosse avait assigné des terres dans ce royaume, et par une foule d'autres que Robert Bruce avait refusé de mettre en possession des biens auxquels ils avaient droit par leur alliance avec des familles écossaises. Ils formèrent une petite armée de quatre cents hommes d'armes et de quatre mille archers, à la tête de laquelle Edouard Baliol pénétra en Ecosse. Le royaume était alors privé de ses deux plus vaillants défenseurs. Douglas le Noir, surnommé le bon lord James, était mort sur la terre d'Espagne[1] dans une

Invasion d'Edouard Baliol en Ecosse.

(1333)

1. Robert Bruce, en mourant, avait désiré que son cœur fût porté à Jérusalem et il avait confié ce soin à lord James Douglas. Son cœur fut embaumé et déposé par Douglas dans une boîte d'argent qu'il portait suspendue à son cou par un cordon d'or et de soie. Il se mit alors en route pour la terre sainte, accompa-

rencontre avec les Sarrasins ; son brave compagnon d'armes, le régent Randolph, l'avait suivi de près dans la tombe, et la régence avait passé aux faibles mains de Donald, comte de Mar, neveu du feu roi. Edouard Baliol surprit le nouveau régent et son armée à Dupplin, près de Perth. Le comte de Mar périt dans le combat avec une multitude des siens, et Baliol, couronné à Scone, se crut un moment véritablement roi. Le premier et honteux usage qu'il fit de sa victoire fut de reconnaître, par une convention secrète, et au mépris du traité de Northampton, le roi d'Angleterre pour son seigneur suzerain, et de lui céder la ville et le territoire de Berwick par reconnaissance pour l'appui que ses sujets lui avaient donné. Cependant, de toutes parts, les Ecossais prenaient les armes contre les étrangers envahisseurs de leur patrie, et Baliol, surpris par eux à son tour dans le voisinage d'Arran, fut vaincu, contraint de fuir et expulsé du royaume qu'il perdit aussi rapidement qu'il l'avait conquis.

Couronnement de Baliol.

Il se reconnut alors ouvertement le vassal du roi d'An-

gné de quelques-uns des guerriers les plus braves et les plus renommés de l'Écosse. Douglas n'arriva point au terme du voyage : il traversait l'Espagne où la guerre régnait entre les chrétiens et les Maures. Osmyn, roi de Grenade, venait d'envahir la Castille, où régnait Alphonse IX. Celui-ci accueillit Douglas avec de grands honneurs et le pria de l'aider à combattre les Sarrasins. Les chevaliers écossais prirent part à une grande bataille dans laquelle Douglas, se laissant emporter trop loin par son ardeur à la poursuite des ennemis, fut tout à coup enveloppé par eux. Se voyant hors d'état de leur échapper, il détacha de son cou le cœur de Bruce, et lui adressant la parole comme au roi s'il eût vécu : « Va, dit-il; marche le premier au combat comme tu l'as toujours fait, Douglas te suivra ou saura mourir. » Lançant alors son pieux dépôt au milieu des ennemis, il s'y précipita lui-même et tomba bientôt percé de coups. Son cadavre fut trouvé étendu sur le cœur de son roi comme pour le défendre encore. (Walter Scott, *Histoire d'Écosse*.)

gleterre, et sollicita son appui : Edouard déclara la guerre à l'Ecosse et mit le siége devant Berwick. Archibald Douglas, frère de Douglas le Noir, et nouveau régent du royaume, s'avança pour secourir cette place, et une bataille décisive s'engagea dans le voisinage, à Halidon Hill. Les archers anglais remportèrent la victoire qui fut l'une des plus sanglantes du siècle. Le régent fut tué et avec lui une grande partie de la noblesse d'Ecosse : beaucoup de chefs de distinction furent faits prisonniers et trente mille Ecossais[1] perdirent la vie, dit-on, dans cette journée désastreuse, qui remit encore une fois l'Ecosse sous le sceptre de Baliol et sous le joug du roi d'Angleterre, son seigneur suzerain[2]. Berwick, Dumbar, Roxborough, Edimbourg et les comtés du sud-est furent déclarés détachés de la couronne d'Ecosse et annexés pour jamais au royaume voisin[3].

Victoire des Anglais à Halidon Hill. (1333)

David Bruce ne possédait plus dans tout le pays que quelques châteaux; mais son peuple, quoique fort affaibli par tant d'immenses pertes, ne se résigna point à de si grandes humiliations. La plupart des Ecossais considéraient Baliol non comme leur roi, mais comme un ravisseur et leur ennemi mortel. Les plus braves ne déposèrent jamais les armes : après la retraite des Anglais, ils soulevèrent toute la contrée et en affranchirent une partie; puis, à l'approche d'une nouvelle armée d'invasion, ils se tinrent cachés dans les mon-

1. Hume.
2. Un parlement, réuni à Edimbourg, reconnut Baliol pour légitime monarque, et le roi d'Angleterre pour son suzerain. (Rymer.)
3. *Idem.*

tagnes et dans les bois, d'où ils s'élançaient comme autrefois Wallace sur les odieux envahisseurs. Ils communiquèrent leur ardeur patriotique à toute la nation, où Edouard ne trouva que des ennemis souvent vaincus et toujours indomptables.

Nouveaux soulèvements en Ecosse.

Il fut distrait de cette conquête par une entreprise plus vaste, et ses prétentions sur une plus riche couronne firent éclore la grande guerre continentale, si désastreuse pour la France, et qui est connue dans l'histoire sous le nom de la *Guerre de Cent ans*.

Origine de la guerre avec la France.

Le roi de France Charles IV était mort sans enfants, laissant enceinte sa femme Jeanne d'Evreux : cette princesse étant accouchée d'une fille, Edouard III, fils d'Isabelle, sœur des trois derniers monarques français, et Philippe de Valois, cousin-germain du feu roi, élevèrent l'un et l'autre des prétentions à sa succession. Le parlement appelé à décider entre les candidats au trône, donna une nouvelle et dernière sanction à l'interprétation que la loi *salique* avait déjà deux fois reçue en France. Les femmes furent déclarées privées de tout droit à la couronne, que le parlement adjugea solennellement à Philippe de Valois. Edouard protesta, mais il se contint; plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il appelât de la sentence des légistes à son épée, et il rendit hommage à Philippe, pour les fiefs qu'il possédait en France.

Les troubles de l'Angleterre, au début de son règne, et la guerre avec l'Ecosse, étaient deux causes puissantes qui engagèrent Edouard à ajourner ses prétentions sur la France, et lorsqu'il eut enfin écarté ces obstacles, son ambition fut stimulée par le ressenti-

ment d'un comte français, Robert d'Artois, beau-frère du roi Philippe. Ce prince, dépossédé par jugement de son comté d'Artois, adjugé à la comtesse Mahaut, sa tante, eut en vain recours aux plus criminels expédients pour obtenir qu'il lui fût rendu; poursuivi comme faussaire et comme coupable de sortilége, à l'effet d'envoûter le roi son seigneur [1], il prit la fuite et gagna l'Angleterre, où il chercha un vengeur. Il excita Edouard à revendiquer ses droits sur le royaume voisin et à l'envahir. Mais le roi de France était alors, non-seulement par l'étendue compacte de ses Etats et par leur population, le souverain le plus puissant de la chrétienté; il l'était aussi par le nombre et la grandeur de ses vassaux et de ses alliés. Suzerain du roi d'Angleterre pour ses provinces continentales, il était parent des rois de Naples et de Hongrie, protecteur de celui d'Ecosse, et comptait parmi ses courtisans les rois de Navarre, de Majorque et de Bohême. Avant donc de se déclarer, Edouard reconnut le besoin de se ménager de nombreux appuis sur le continent : il conclut des traités avec Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, avec les ducs de Brabant et de Gueldre, l'archevêque de Cologne et le marquis de Juliers, il s'attacha le comte de Hainaut, son beau-père, et celui de Namur, et fit en même temps d'immenses préparatifs. Il ordonne que tout homme de seize à soixante ans prendrait les armes, il organise des signaux sur les côtes, pour garantir le pays de toute surprise de la

Préparatifs d'Edouard III.

1. Envoûter quelqu'un consistait à piquer ou à brûler une image en cire, en prononçant certaines paroles, dans la persuasion que la personne représentée par cette image souffrirait les mêmes maux.

part des Ecossais ou de la flotte française, il prend à son service des mercenaires gallois, il se procure de l'artillerie et met le premier à profit cette invention redoutable. Il renouvelle en même temps une charte commerciale d'Edouard Ier, qui assurait la liberté de négoce aux marchands étrangers, et il met tout en œuvre pour gagner à sa cause les Flamands révoltés contre Louis de Nevers, leur comte et leur oppresseur.

On a vu qu'à la suite des grandes entreprises des croisades, dans les siècles précédents, le mélange des peuples, la découverte de contrées inconnues aux Européens et l'importation de produits nouveaux avaient développé, dans l'Occident, le goût du luxe, les instincts de calcul et de négoce. L'un des résultats de cet état de choses fut qu'à des guerres dont les motifs étaient puisés dans la foi religieuse et dans le sentiment exalté du devoir, on en vit succéder d'autres entreprises pour des intérêts matériels et mercantiles. Ces considérations sont nécessaires pour faire comprendre l'ardeur avec laquelle les Flamands entrèrent dans l'alliance d'Edouard III contre Philippe VI. L'Angleterre et la Flandre ne pouvaient se passer l'une de l'autre : le premier de ces pays, déjà célèbre par ses pâturages, nourrissait d'immenses troupeaux, dont la laine fort recherchée et exportée sur le continent et surtout en Flandre, alimentait les innombrables métiers des grandes villes flamandes, où l'art du tissage était poussé plus loin qu'en aucune autre contrée de l'Europe. Ces villes, et surtout Gand, Bruges et Ypres, grandirent ainsi en population et en richesse ; l'esprit de liberté, inséparable

Situation de la Flandre.

de l'industrie et du commerce, y fit en même temps de rapides progrès, elles se mirent en mesure de soustraire à la cupidité de leurs seigneurs féodaux les richesses acquises par la persévérance et le travail; elles achetèrent des priviléges et les défendirent par le glaive : leurs nombreuses milices étaient aguerries au combat, et chacune de ces villes mettait sur pied une armée.

Les Flamands, au début du règne de Philippe de Valois, étaient soulevés contre leur comte, qui, retiré à la cour du roi de France, son suzerain, demanda son appui contre ses sujets révoltés. Une armée française surprit, auprès de Cassel, les gens d'Ypres et de Bruges, et en fit un grand carnage : treize mille bourgeois restèrent sur le champ de bataille, Louis de Nevers en fit périr dix mille dans les supplices et recouvra son comté. Mais ses cruautés soulevèrent de nouveau ses sujets : la puissante ville de Gand s'insurgea, les divers corps de métiers, les drapiers et les foulons chassèrent encore une fois le comte, reconnurent pour chef un brasseur nommé Jacquemart Artevelt, auquel ils laissèrent prendre une autorité absolue, et ne firent guère que secouer une cruelle tyrannie pour tomber sous une autre. On vit alors combien est souvent étroite l'alliance de l'extrême démocratie et du plus dur despotisme : « Il n'y avait personne, dit Froissard, comme grand qui fut, qui osât s'opposer à sa volonté : il avait toujours près de lui, lorsqu'il descendait dans la ville de Gand, soixante ou quatre-vingts varlets armés, entre lesquels il y en avait deux ou trois qui savaient ses secrets, et quand

Défaite des Flamands à Cassel. (1428)

Insurrection de la ville de Gand.

Tyrannie d'Artevelt.

il rencontrait un homme qu'il haïssait ou qu'il avait en soupçon, il le faisait aussitôt mettre à mort : il fit tuer ainsi plusieurs grands maîtres, par quoi il était si redouté que nul n'osait parler contre chose qu'il voulut faire ni à peine penser de le contredire. Il avait rempli de ses espions les villes de Flandre : il bannit de la province tous les seigneurs favorables au comte, et confisqua la moitié de leurs revenus, laissant le reste à leurs familles; il tirait à volonté l'argent de tous par emprunts ou par taxes, levant d'ailleurs tous les impôts que levait avant lui le comte : il en dispersait le produit arbitrairement sans en rendre aucun compte, et personne n'eut en aucun pays un pouvoir aussi absolu que le sien[1]. » C'est à lui qu'Edouard s'adressa.

Artevelt avait compris que sa popularité en Flandre dépendait tout entière de la prospérité de l'industrie des foulons et drapiers, et celle-ci périssait à défaut des laines anglaises : il accueillit donc les avances du roi d'Angleterre, fit alliance avec lui et l'appela sur le continent. Edouard obtint de son parlement un don de vingt mille sacs de laine[2], destinés à lui rendre les Flamands favorables, et il aborda en Flandre avec une armée.

Les peuples de ce pays montraient cependant quelque scrupule à déclarer la guerre au roi de France, leur seigneur suzerain. Artevelt leva l'obstacle en invitant Edouard à prendre lui-même ce titre : le roi d'Angle-

1. Froissard, *Chroniques*, c. LXV.
2. Ce don était évalué à 100,000 livres sterling.

terre s'intitula donc roi de France, et dès lors l'assistance des Flamands lui fut acquise. Il reçut, vers le même temps, de l'empereur Louis de Bavière, le titre de *vicaire impérial*, destiné à ranger sous son autorité les princes allemands, favorables à son entreprise. Cette dignité lui fut conférée à la diète de Coblentz, et les halles de la ville de Heck, sur la frontière de Brabant, furent le théâtre où il exhiba ses pouvoirs aux nouveaux maîtres de la Flandre, haranguant l'assemblée du comptoir d'un boucher[1].

Philippe VI, menacé d'une invasion formidable, fit de son côté, pour repousser l'ennemi, d'immenses préparatifs. Le pape qui résidait dans ses Etats à Avignon, le roi de Bohême, l'électeur palatin, les ducs de Lorraine et d'Autriche, l'évêque de Liége, les comtes des Deux-Ponts, de Vaudemont et de Genève, se déclarèrent pour lui : tout l'Occident, moins l'Espagne, entra dans cette grande querelle et fut comme partagé entre les deux rois.

II

Suite du règne d'Edouard III. — Première période de la guerre de Cent ans.

1338 — 1355.

Les débuts de cette guerre, destinée à ensanglanter la France durant un siècle, ne répondirent point à de si grands apprêts : Edouard pénétra en France, mais il repassa la frontière l'année suivante, sans avoir en-

1. Froissard.

gagé aucune action importante. La première grande bataille entre les deux nations, fut livrée sur mer en 1340. Une flotte française, forte de quatre cents voiles, montée, dit-on, par quarante mille hommes, et commandée par un amiral inexpérimenté, avait été réunie au port de l'Ecluse, où elle était étroitement resserrée lorsque la flotte anglaise, fort inférieure en nombre, vint l'attaquer. Les vaisseaux français ne pouvaient ni manœuvrer ni se mouvoir, et leurs équipages, exposés aux coups terribles des redoutables archers d'Angleterre, périrent presque tous sans avoir pu se défendre. Une armée flamande fermait la retraite aux Français; la victoire des Anglais fut complète, immense, et l'empire de la mer fut pour longtemps acquis à leur pavillon. Malgré ce grand succès, cependant la guerre traînait en longueur. La plupart des princes alliés d'Edouard, sur le continent, ne recevant point d'argent de l'Angleterre, se détachèrent peu à peu de son alliance : le trésor était vide; la France enfin, supérieure à l'Angleterre en territoire comme en population, paraissait difficile à entamer : Edouard perdit confiance et signa avec Philippe une trêve, qu'il songeait à convertir en paix durable, lorsque de grands troubles survenus en Bretagne pour la succession de ce duché, offrirent au monarque anglais un allié inattendu et des chances inespérées de succès sur le continent.

Bataille de l'Ecluse. (1340)

Première trêve conclue. (1343-1346)

Jean III, duc de Bretagne, était mort sans postérité, deux concurrents se disputaient son héritage : l'un était Charles de Blois, mari de la fille de son frère puîné, le comte de Penthièvre, et neveu du roi de France;

Guerre de succession en Bretagne. (1341-1365)

l'autre, Montfort, descendant par sa mère du fameux Simon de Montfort, l'exterminateur des albigeois; il était, par un second mariage, le frère cadet du dernier duc et avait été déshérité par lui. La cour des pairs, dévouée au roi de France, adjugea le duché à Charles de Blois, son neveu. Montfort s'empara aussitôt des places les plus importantes de la Bretagne et fit hommage, pour le duché, au roi Edouard, dont il implora le secours. Cette guerre, dans laquelle Charles de Blois fut soutenu par la France et Montfort par l'Angleterre, dura vingt-quatre ans sans interruption, et offrit, au milieu d'actions héroïques, une longue suite de perfidies et de brigandages. Parmi les plus fameux combats de cette lutte terrible, l'histoire cite le fameux combat des Trente, duel sanglant, dans lequel trente chevaliers bretons, sous Jean de Beaumanoir, vainquirent trente Anglais commandés par Bemborough. Deux femmes, deux héroïnes, rivalisèrent, à cette époque, en courage avec les plus célèbres guerriers; ce furent Jeanne de Penthièvre, surnommée la Boiteuse, femme de Charles de Blois, et Jeanne la Flamande, femme de Montfort; elles furent l'âme de leur parti, et la défense d'Hennebon rendit Jeanne de Montfort immortelle [1]. Après une courte trêve de quelques années, obtenue par l'intervention des légats du pape, la guerre se ralluma et se prolongea dix-huit ans.

Philippe de Valois avait eu recours pour la soutenir

1. Bien avait (la comtesse de Montfort) courage d'homme et cœur de lion. (Froissard, *Chroniques*, c. LVIII.)

à la perfidie et à la cruauté; dans un tournoi où les chevaliers bretons du parti de Montfort s'étaient rendus sans défiance, il en fit arrêter et décapiter douze. Les parents et les amis des chevaliers mis à mort, appelèrent l'ennemi pour les venger; l'un d'eux, Geoffroy d'Harcourt, menacé du même sort par Philippe, conduisit l'armée d'Edouard sur les côtes de Normandie, où rien n'était préparé pour la défense; les Anglais, suivant le cours de la Seine, portent jusqu'aux faubourgs de Paris le ravage et la terreur. Philippe appelle à lui toute la noblesse française et rassemble une armée formidable devant laquelle Edouard se retire. La retraite des Anglais était difficile : fort inférieurs en nombre aux Français[1], ils passèrent la Somme au gué de Blanquetaque et suivis de près par l'armée de France, ils s'arrêtèrent, prirent position sur une colline qui dominait le village de Crécy, et le roi Edouard les disposa en trois batailles parfaitement ordonnées, où se voyait la fleur de la chevalerie d'Angleterre, les comtes de Warwik, de Northampton et d'Arundel, les sires de Man, de Ross, de Bourchier, de Lucy, etc., et messire Jean Chandos, l'un des plus renommés guerriers du siècle.

Reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Descente de l'armée anglaise en Normandie. (1346)

Bataille de Crécy. (1346)

Les Français arrivaient à marches forcées : Philippe de Valois avait avec lui plusieurs princes et beaucoup de puissants seigneurs : le comte d'Alençon, son frère; le comte de Blois, son neveu; le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, le duc de Lorraine, les comtes de Flandre, d'Auxerre, de Sancerre, messire Jean de Hainaut et une

1. Froissard dit que l'armée anglaise n'était que le huitième de l'armée française.

foule d'autres. Là se trouvait toute l'élite de la noblesse, impatiente d'acquérir de l'honneur, et pour cela même mal disciplinée et voulant tout entière paraître au premier rang. Le roi, arrivé en vue de l'ennemi, essaya en vain d'arrêter les divers corps de son armée qui avançaient toujours et sans garder aucun ordre sous la bannière de leurs chefs; reconnaissant enfin l'impossibilité de les ordonner selon que la prudence l'exigeait, il commande à ses archers génois de passer à l'avant-garde et de commencer l'attaque. Ceux-ci, harassés après une marche forcée, représentent qu'ils sont accablés par la fatigue et la faim, et que leurs arcs, trempés par la pluie, sont hors de service. L'ordre est réitéré : ils s'avancent bravement et lancent leurs traits sur les archers d'Angleterre, au premier rang de l'armée ennemie, jusque-là immobiles : ceux-ci, reposés depuis la veille et d'une habileté supérieure, s'avancent à leur tour et font pleuvoir une grêle de leurs flèches redoutables sur les Génois, déjà vaincus avant de combattre et qui fuient en désordre. A cette vue, le roi Philippe frémit de fureur : « Or tôt, crie-t-il à ses gens d'armes, tuez toute cette ribaudaille, qui nous empêche la voie sans raison. » Et les malheureux Génois périssent massacrés et foulés sous les pieds des chevaux. Mais cette affreuse tuerie d'une partie de l'armée par une autre partie, met dans celle-ci même un affreux désordre dont les Anglais profitent pour l'accabler. Les gens d'armes français ne peuvent soutenir le choc et tombent en foule sous les yeux du roi; cependant le corps sous les ordres du duc d'Alençon s'ébranle, et vient fondre sur celui que commande le prince de Galles, âgé de

quinze ans. Il renverse les archers anglais, pénètre jusqu'aux gens d'armes et là s'engage un combat furieux. Les comtes de Northampton et d'Arundel accourent en aide au jeune prince et ils envoient un chevalier, messire Thomas de Norwich, demander au roi Edouard assistance pour sôn fils. Le monarque, qui se savait sur tous les points très-inférieur en nombre aux Français, donna, dans cette occasion, une preuve de fermeté digne des temps antiques : « Messire Thomas, dit-il, mon fils est-il mort, ou si blessé qu'il ne se puisse aider? — Non, répondit celui-ci, mais il est en dure extrémité et aurait besoin de votre aide. — Messire Thomas, dit le roi, retournez vers lui et vers ceux qui vous ont envoyé et leur dites, de par moi, qu'ils ne m'envoient requérir pour rien qui leur advienne tant que mon fils sera en vie, et dites que je leur mande qu'ils laissent à l'enfant gagner ses éperons, car je veux, si Dieu le permet, que la journée soit sienne. » Cette réponse, rapportée à ceux qui combattaient avec le prince, stimula leur bravoure et ils firent grand carnage des Français; ceux-ci, cependant, pour leur honneur, avançaient toujours, préférant la mort à une honteuse fuite. On vit alors un spectacle d'éternelle mémoire : le vieux roi de Bohême, aveugle, Jean de Luxembourg, qui était là tout armé avec ses chevaliers, ayant entendu que la journée allait mal pour la France, dit a ses gens : « Seigneurs, vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons, je vous prie donc aujourd'huy et requiers que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Et ceux qui étaient là près de lui et à qui son honneur était cher, lui accordèrent sa demande et pour acquitter leur parole

et ne point le perdre en la foule des combattants, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble et mirent le roi, leur seigneur, devant pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent sur leurs ennemis et s'enfoncèrent si avant au milieu des Anglais, que tous y demeurèrent, et le lendemain ils furent trouvés sur la place tous morts et attachés ensemble [1].

Déjà, du côté des Français, tout espoir était perdu. Le carnage fut immense : plusieurs princes, le comte d'Alençon, frère du roi; le comte d'Aumale, son neveu; les comtes de Blois, de Lorraine, d'Auxerre, de Saint-Pol, gisaient parmi les morts et avec eux douze cents chevaliers et une foule de seigneurs du premier rang, entre lesquels le comte d'Harcourt, frère de ce Godefroy d'Harcourt, qui avait attiré les Anglais dans son pays. Le roi Philippe eut un cheval tué sous lui, lui-même fut blessé et il demeura, le cœur navré, jusqu'à la nuit tombante sur le champ de bataille[2]. Alors seulement et quand la nuit fut tout à fait close, le roi Edouard, son rival, assuré de son immense victoire, quitta ses positions et descendit, à la lueur des torches et en bon ordre, avec toute sa bataille, vers le prince son fils, le serra dans ses bras et lui dit : « Vous êtes mon fils : vous vous êtes aujourd'hui loyalement acquitté et êtes digne de tenir terre [3]. »

Le lendemain, au point du jour, un gros corps de cavalerie anglaise fut envoyé à la poursuite des Français; il rencontra le peuple des communes de France qui ac-

1. Froissard, *Chroniques*, c. CCLXXXVIII.
2. Messire Jean de Hainaut l'emmena comme par force.
3. Froissard, *Chroniques*, c. CCLXXXIV-CCXCV.

courait en foule pour combattre sous la bannière royale et dont il tua environ vingt mille hommes.

D'autres succès suivirent pour les Anglais cette première victoire et bientôt l'Aunis, la Saintonge et le Poitou tombèrent en leur pouvoir.

Le lendemain même du jour où Edouard triomphait de la France à Crécy, les Anglais vainquirent en Angleterre les Ecossais. Ceux-ci, après avoir chassé Baliol, voyant le roi Edouard engagé en France, crurent le moment propice et franchirent en armes la frontière. A leur approche, la reine Philippa de Hainaut, secondée par l'archevêque d'York, convoqua les milices des comtés du nord et, à leur tête, arborant pour étendard un crucifix, elle rencontra l'ennemi à Nevils cross, près de Durham, le mit en déroute et fit prisonnier le roi David Bruce.

Victoire des Anglais sur les Écossais à Nevils cross. (1346)

Edouard poursuivait alors le cours étonnant de ses succès en France. Son premier soin, après la journée de Crécy, avait été de s'assurer d'un port important voisin de l'Angleterre, qui lui ouvrît pour toujours l'entrée du pays. Dans ce but, il alla mettre le siége devant Calais; les habitants de cette ville, réduits par la famine à capituler après une longue et courageuse défense, sont sommés de livrer à Edouard six d'entre eux, sur lesquels ce roi puisse assouvir sa vengeance. A cette nouvelle, le peuple éclate en sanglots. Mais alors, dit Froissard, se leva le plus riche bourgeois de la ville, qu'on appelait sire Eustache de Saint-Pierre, et il s'offrit le premier pour le salut de ses concitoyens [1]. Après lui, un autre

Siége de Calais. (1347)

1. Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aouzer (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds,

bourgeois, nommé Jean d'Aïre, se dévoua aussi généreusement et dit : qu'il ferait compagnie à son compère, sire Eustache. Ce noble exemple fut suivi par les deux frères Wissant et enfin deux autres bourgeois se dévouèrent aussi. Tous les six, la hart au col, portant les clefs de la ville et conduits par le gouverneur, Jean de Vienne, au camp anglais, furent présentés au roi Edouard par Gautier de Mauny, l'un des plus illustres chevaliers de son armée, qui intercéda pour eux. Mais le roi était dans un courroux extrême à cause de la grande perte d'hommes qu'il avait faite devant Calais, il imposa silence au sire de Mauny et demanda le bourreau. Alors, dit Froissard, la noble reine d'Angleterre, qui était enceinte, et pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait contenir, se jeta à genoux par devant le roi son seigneur, et dit : « Ha ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, si, comme vous savez, je ne vous ai rien requis, ni demandé, or vous prié-je humblement et vous requiers en propre don, que pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes mercy. » Le roi attendit un peu à parler, et regarda la bonne dame sa femme qui pleurait à genoux, et le cœur lui ammolit, car avec peine il l'eut courroucée au point où elle était. Ainsi dit : « Ha ! madame, j'aimerais bien mieux que vous fussiez autre part qu'ici. Vous me priez si fort que je ne vous ose refuser : tenez, je vous les donne, faites-en votre plaisir [1]. »

pleuraient tendrement, et était grand' pitié de là être et eux ouïr, écouter et regarder. (Froissard, *Chroniques*, c. CCCVI.)

1. Froissard, *Chroniques*, c. CCCXXI.

La reine reçut donc ces braves gens du roi Edouard et prit soin d'eux; mais les habitants de Calais furent chassés de leur ville qui fut repeuplée par des Anglais, devint une colonie de cette nation et durant deux cents ans ouvrit la France aux armées étrangères.

Seconde trève conclue.

(1348-1355)

La prise de cette importante place fut suivie d'une trève entre l'Angleterre et la France. Le roi Philippe VI avait fait d'inutiles efforts pour la secourir, et, durant la trève même, un brave chevalier français, Geffroy de Chavigny, tenta vainement de la reprendre, en l'achetant au poids de l'or de son nouveau gouverneur. Informé de la négociation pour cet objet, le roi Edouard ordonna au gouverneur de la poursuivre et se rendit secrètement dans la place, avec le jeune prince de Galles, son fils, et une nombreuse escorte de chevaliers, à la tête desquels était le vaillant Gautier de Mauny, sous la bannière duquel le roi voulut combattre, avec son fils, sans se faire reconnaître. Au jour convenu, l'argent fut livré; les Français attendaient que les portes leur fussent ouvertes : elles s'ouvrirent en effet, mais au lieu des traîtres qui devaient les accueillir, ils en virent sortir une grosse troupe de chevaliers qui fondirent sur eux la lance en arrêt. Un petit nombre de Français échappa; presque tous, après des exploits héroïques, furent tués ou pris, et parmi ces derniers, fut le fameux chevalier Eustache de Ribaumont, qui combattit longtemps corps à corps et sans le connaître, contre le roi Edouard, lui remit enfin son épée et reçut de lui en retour, avec une courtoisie incomparable, le prix de la valeur [1].

1. Je cède au désir de donner ici textuellement cette belle page dans laquelle mieux peut-être qu'en aucune autre Froissard nous enseigne ce qu'il y avait de

Ravages de la peste. (1349)

La trève cependant durait encore et un fléau, plus terrible que la guerre, ravageait alors toute l'Europe; la peste, venue d'Orient, enleva à Londres seulement 57,000 personnes. Ce fléau exterminateur s'étendit de l'homme aux animaux; les cadavres répandus dans les champs et sur les routes infectaient l'air. On abandonna les travaux de l'agriculture, les cours de la justice se fermèrent; tant de calamités servaient d'aliments à la superstition et au fanatisme : des enthousiastes des deux sexes crurent que leurs souffrances étaient agréables à la divinité; on les vit par bandes nombreuses parcourir demi-nus les villes et les campagnes et se déchirer les épaules à coups de fouet, pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde; on les nomma les *Flagellants*.

généreux et de courtois dans les mœurs guerrières de l'époque. Après nous avoir montré le roi Édouard, revenu vainqueur de ce rude combat, et donnant à Calais un festin aux vaillants chevaliers français, ses captifs, où ils furent servis au premier mets par le prince de Galles et les chevaliers d'Angleterre, le roi étant assis à table avec eux, il ajoute : « Quand on eut soupé, on leva les tables : si demeura le dit roi en la salle entre les chevaliers français et anglais, et était à un bout et portait un chapelet de fines perles sur son chef. Si commença le roi à aller de l'un à l'autre et à entrer en paroles......... et s'en vint devers monseigneur Eustache de Ribaumont, et lui dit joyeusement : « Messire Eustache, vous êtes le chevalier du monde que je visse oncques » mieux ni vaillamment assaillir ses ennemis, ni son corps défendre; ni ne » trouvai oncques en bataille, là où je fusse, qui tant me donnât à faire corps » à corps que vous avez fait; si vous en donne le prix, et aussi font tous les » chevaliers de ma cour par droite sentence. » A donc prit le roi le chapelet qu'il portait sur son chef, qui était bon et riche, et le mit sur le chef à monseigneur Eustache, et lui dit ainsi : « Messire Eustache, je vous donne ce chapelet » pour le mieux combattant de la journée et vous prie que vous le portiez cette » année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que » volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles; si dites partout là » où vous irez que je vous l'ai donné, et comme vous êtes mon prisonnier, » je vous quitte votre prison et vous pouvez partir demain s'il vous plaît. » (*Chroniques*, CCCXIX.)

Les rivalités, les haines qui fermentaient dans les cœurs, semblèrent s'éteindre tout à coup dans l'épouvante de la mort, mais ces passions n'étaient qu'assoupies et se réveillèrent bientôt plus ardentes et plus terribles.

III

Seconde période de la guerre avec la France — Fin du règne d'Edouard III.

1354-1377.

Le roi Jean avait succédé à son père, Philippe de Valois, sur le trône de France où il débuta par des violences. Il fit arrêter et mourir sans jugement le comte d'Eu, connétable, qui, prisonnier des Anglais et libre sur parole, était venu en France recueillir sa rançon, et il donna sa charge à un étranger, Charles de la Cerda, ennemi personnel de son parent, Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux, fameux dans l'histoire sous le nom de Charles le Mauvais. Ce prince assassina le nouveau connétable et lui-même, peu d'années après, fut surpris par le roi, à Rouen, à la table du dauphin, avec Geoffroi d'Harcourt et quelques chevaliers de son parti. Ils furent tous à l'instant décapités, à l'exception du roi de Navarre, dont Jean épargna la vie par respect pour la dignité royale, mais qu'il priva de sa liberté en l'enfermant dans la tour du Louvre. Ces actes violents furent une des causes qui portèrent Edouard à renouveler les hostilités avec la France à l'expiration de la trêve : il se dit le vengeur des chevaliers exécutés sans jugement, donna

au prince Noir [1] son fils l'investiture de la Guyenne, lui prescrivit de commencer la guerre dans cette province, et lui-même descendit en Normandié avec une armée. Le prince ravagea le Languedoc, porta le fer et la flamme au cœur du royaume et s'avança jusqu'à Tours; mais bientôt un nouveau soulèvement des Ecossais qui s'emparèrent de Berwick rappela Edouard dans la Grande-Bretagne. Il reprit Berwick, ravagea une partie de l'Ecosse et acheta d'Edouard Baliol [2], moyennant une modique pension annuelle, tous ses droits à la souveraineté de ce royaume [3].

Reprise des hostilités entre l'Angleterre et la France. (1254)

Le roi de France cependant avait obtenu des états généraux des subsides considérables avec lesquels il leva une grosse armée, et, rassuré pour la frontière du nord par l'éloignement d'Edouard, il marcha avec toutes ses forces au sud à la rencontre du prince de Galles. A son approche, les Anglais se retirent et sont atteints par les Français près de Poitiers. Déjà la disette se faisait sentir dans le camp et le prince Noir anglais demandait à capituler. Si Jean n'eût point combattu, les Anglais pouvaient être vaincus par la famine et réduits à poser les armes; mais, à cette époque chevaleresque, la prudence et le calcul entraient pour peu dans le gain des batailles. L'armée française d'ailleurs était forte de plus de cinquante mille soldats et l'armée ennemie n'en comptait que huit mille : le roi Jean résolut donc de combattre, il pouvait compter sur la victoire.

1. On nommait ainsi le prince de Galles à cause de l'armure noire qu'il portait.

2. Ce prince mourut en France dans l'obscurité.

3. Rymer, t. IV.

Bataille de Poitiers. (1356)

Le prince Noir établit son camp sur un coteau, à Maupertuis, près de Poitiers. Ce coteau était couvert de haies et de vignes et impraticable à la cavalerie; il cacha ses archers dans les buissons, creusa des fossés et se couvrit de palissades, enfin il fit de son camp une grande redoute, ouverte seulement au milieu par un étroit défilé; au haut de ce défilé était l'armée anglaise, à pied et serrée. Avant le commencement de l'action, deux légats interposèrent leur médiation; le prince de Galles consentait à restituer ses conquêtes et ses prisonniers et à ne pas servir contre la France pendant sept ans; mais Jean exigea qu'il se rendît prisonnier avec cent chevaliers. Les Anglais refusèrent, et le combat s'engagea; un corps de trois cents gendarmes français pénétra dans le défilé; une grêle de flèches le détruisit. Le corps qui le suivait, troublé par cette attaque, se rejeta sur l'aile gauche et la mit en désordre. Ce n'était qu'un combat d'avant-garde, mais une embuscade anglaise, forte de six cents cavaliers, se précipita tout à coup sur la division du centre; celle-ci, saisie d'une terreur panique, prit la fuite avant de combattre. A cette vue, Chandos, le plus illustre capitaine de l'armée anglaise, dit au prince Noir : « Chevauchez avant, la journée est vôtre. » Les Anglais descendent la colline et renversent tout devant eux. « Trois fils du roi, dit Froissard, avec plus de huit cents lances saines et entières, qui jamais n'approchèrent leurs ennemis, s'enfuirent. » L'aile gauche se réfugia en désordre derrière la réserve que commandait le roi en personne. Là étaient le roi et son plus jeune fils; autour d'eux la fleur de la noblesse française. Les Français avaient encore l'avantage sur leurs ennemis, bien

inférieurs en nombre; mais Jean, pour son malheur, se souvenant que le désastre de Crécy avait été causé par l'impatience de la cavalerie française, se mit à crier : « A pied, à pied! » Lui-même descendit de cheval et se mit en avant des siens, une hache de guerre à la main. La mêlée fut rude et sanglante, mais les chevaliers français étaient inhabiles à lutter à pied contre les cavaliers et les archers ennemis; ils combattirent jusqu'à ce qu'ils fussent tous pris ou tués. Là périt l'élite de la chevalerie; le roi resta presque seul, tête nue, blessé, intrépide, frappant bravement de la hache, avec son plus jeune fils qui parait les coups des ennemis; il fallut se rendre. Le prince Noir, à peine âgé de vingt-six ans, se montra, comme à Crécy, digne de sa fortune; il entoura de respects le roi vaincu. « Jamais, dit Froissard, il ne voulut s'asseoir à la table du roi, malgré les prières que le roi lui sut faire. Ainsi disait toujours qu'il n'était encore suffisant, qu'il appartinst de lui seoir à la table d'un si hault prince et de si vaillant homme, tel que la journée l'avait montré[1]. »

Troisième trêve. (1357-1359)

Le vainqueur conclut une trêve de deux ans avec le dauphin de France, nommé régent du royaume, puis il conduisit son prisonnier en Angleterre; leur entrée dans Londres fut signalée par une pompe et une magnificence inouïes, qui, déployées en apparence pour honorer le monarque français, rendaient plus éclatant encore le triomphe du prince de Galles. Jean, monté sur un coursier magnifique, traversa les rues décorées de tapisseries et garnies de deux rangs

1. Froissard, *Chroniques*, CCCLX-CCCLXIX.

de soldats : à côté de lui marchait le prince Noir; Edouard, assis sur son trône, entouré des prélats et de sa cour, attendait le cortége à Westminster : à l'arrivée du roi vaincu, il se leva, l'embrassa et le conduisit au palais de Savoie. Edouard III était alors à l'apogée de sa puissance et de sa gloire : ses armées avaient été victorieuses au nord et au midi, et il tenait captifs ses deux ennemis les plus redoutables, le roi d'Ecosse, au château d'Odiham, et le roi de France, à Londres. Parvenu à ce faîte, il se montra par sa modération supérieur encore à sa fortune. Fatigué d'une lutte interminable en Ecosse, il abandonna ses projets sur ce pays pauvre et ruiné, mais inépuisable en patriotisme et en courage. Il rendit la liberté au roi David II, son prisonnier, moyennant une rançon de cent mille marcs, et les deux Etats limitrophes, que la nature et leur intérêt appelaient à vivre sous les mêmes lois, demeurèrent de nouveau séparés durant des siècles. Edouard fut plus exigeant avec le roi de France, pas autant néanmoins qu'il aurait pu l'être, à cette hauteur où la victoire l'avait élevé; il borna ses demandes à la possession en toute souveraineté de la moitié des provinces qu'avaient possédées ses ancêtres, renonçant à toute prétention sur le reste; mais trois millions d'écus d'or qu'il demanda en outre pour la rançon du roi étaient une trop lourde charge pour un pays depuis si longtemps épuisé par la guerre. Le dauphin et les Etats de France rejetèrent ces conditions, et ce refus fut suivi d'une nouvelle invasion des Anglais qui pénétrèrent encore une fois jusqu'au centre du royaume.

La désolation de la France était au comble. Les

Désolation de la France. (1357)

débris de l'armée, dispersés à la suite de la bataille de Poitiers, avaient inondé et dévasté les campagnes; Paris s'était soulevé contre le dauphin; Marcel, prévôt des marchands, y régnait; le roi de Navarre, enfin, dégagé de ses fers, avait repris les armes; l'agriculture, le commerce étaient anéantis; au milieu de tous ces maux, un fléau plus terrible remplit une partie

La Jacquerie.

de la France d'épouvante et d'horreur : le peuple des campagnes, abandonné par la bourgeoisie, pillé par les soldats, écrasé par les seigneurs de taxes destinées à payer leur rançon aux Anglais, se souleva en masse. L'instinct de la haine commune unit ces bandes indisciplinées, qui se précipitent comme un torrent dévastateur, sur les châteaux, les brûlent et menacent leurs habitants sans distinction d'âge ou de sexe : ce soulèvement reçut le nom de Jacquerie; bientôt la noblesse le réprima et des milliers de paysans furent massacrés. Au milieu de ces désastres, le roi d'Angleterre avait envahi la France avec cent mille hommes. Il

Nouvelle invasion des Anglais. (1359)

ravagea la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, prit et pilla plusieurs places et revint mettre le siége devant Paris. Le patriotisme français avait enfanté une nouvelle armée; mais, instruit par d'éclatants revers, le dauphin se tint sur la défensive. Edouard ne put l'obliger à livrer bataille, et, menacé lui-même par la disette, il leva le siége, s'éloigna de la capitale et répandit son armée dans

Paix de Bretigny. (1360)

le Maine et dans la Beauce [1]. Sa retraite fut suivie du célèbre traité de Bretigny, qui régla enfin le sort de la France et du roi prisonnier : ses principaux articles

1. Valsingham.

reproduisirent la plupart des clauses qui avaient été rejetées l'année précédente ; ils portèrent que la Guyenne, le Poitou, la Gascogne, au midi; le Ponthieu et Calais, au nord, demeureraient en toute propriété au roi d'Angleterre; qu'Edouard renoncerait à ses prétentions sur la couronne de France et sur le reste des provinces possédées autrefois par ses ancêtres, et que Jean paierait trois millions d'écus d'or pour sa rançon.

De retour dans son royaume, le roi Jean tenta en vain de faire exécuter le traité de Bretigny. Sa rançon n'était pas encore payée quand un de ses otages, le duc d'Anjou, son fils, s'échappa et revint à Paris. Impatient, dit-on, de se justifier de tout soupçon de complicité dans la fuite du prince, le roi retourna en Angleterre, fidèle à cette belle maxime qu'on lui attribue : Si la bonne foi était bannie du reste du monde, il faudrait qu'on la retrouvât dans le cœur des rois [1]. Il mourut en 1364, et son fils Charles, déjà célèbre comme dauphin, fut sacré roi de France.

Mort du roi Jean. Charles V lui succède. (1364)

Ce prince, par sa prudence et son habileté, répara les fautes de son père : son principal mérite fut la sagacité avec laquelle il apprécia les circonstances et les hommes, se ménagea d'utiles alliances, saisit toujours le moment favorable pour attaquer ses ennemis, et s'attacha d'habiles ministres et de grands ca-

1. Quelques auteurs, et entre autres Rapin Thoiras (*Hist. d'Angl.*, t. III), n'admettent point que ce motif ait suffi pour déterminer le roi à retourner à Londres. Ils fondent leurs raisons sur l'art. XXII du traité de Bretigny, par lequel le roi, dans le cas de l'évasion d'un otage, n'était tenu qu'à en renvoyer un autre. — Voy. ce traité dans le t. VI de Rymer.

pitaines, à la tête desquels apparaissent Boucicault, Olivier Clisson et le vaillant Duguesclin : nul plus que celui-ci ne jeta d'éclat sur son règne. Simple gentilhomme breton, sans beauté, sans grâce, sans fortune, d'un esprit si peu ouvert qu'on n'avait jamais pu lui apprendre à lire, il n'avait rien en apparence de ce qui annonce le héros, hors la valeur. Dieu semblait l'avoir fait naître contemporain de Charles V pour sauver la France : « âme forte, dit son historien, nourrie dans le fer, pétrie sous les palmes et dans laquelle Mars fit école longtemps. » Son premier exploit fut une victoire sur les Navarrois et les Anglais à Cocherel, et celle-ci soumit à Charles V presque toute la Normandie.

Bataille de Cocherel.

La guerre continuait toujours en Bretagne entre les deux prétendants, Montfort, allié des Anglais, et Charles de Blois, soutenu par la France. Cette longue et sanglante querelle fut enfin vidée dans les champs d'Auray, où se livra, en 1364, une des batailles les plus mémorables dont il soit fait mention au moyen âge. Les deux prétendants, Montfort et Charles de Blois, étaient en présence, mais les chefs véritables étaient les deux hommes qui avaient acquis le plus grand renom militaire à cette époque : Duguesclin commandait pour Charles, et l'anglais Jean Chandos pour Montfort. Les Français étaient les plus nombreux et ordonnés par Duguesclin d'une façon savante et admirable. L'esprit guerrier de ces temps respire dans les pages où Froissard nous montre les Anglais eux-mêmes saisis de ce spectacle et regardant avec grand plaisir leurs ennemis chevauchant si serrés, qu'on n'eût

Bataille d'Auray.

(1364)

pu jeter une balle[1] entre eux, qu'elle ne tombât sur la pointe des lances : « Ceux-ci, dit-il, les gens d'armes français, s'arrêtèrent et se mirent en arrêt et en bon ordre pour bientôt combattre, car ils n'espéraient autre chose et en avaient grand désir[2]. »

Charles de Blois, par le conseil de Duguesclin, partagea son armée en trois corps de bataille avec une réserve : Chandos, après avoir longtemps et attentivement considéré les dispositions des Français, fit les siennes à son tour, et après avoir partagé aussi, selon l'usage, ses forces en trois batailles ou divisions principales, il forma une arrière-garde, dont il donna le commandement à un vaillant chevalier, Hue de Caverley. Mais ce dernier, honteux et courroucé d'une telle charge, la refusa, priant pour Dieu et à mains jointes qu'on y mît un autre, car il voulait combattre tout des premiers. Chandos, après de longs et vains efforts, lui dit, les larmes aux yeux : « Messire Hue, il faut que vous le fassiez ou que je le fasse, regardez lequel vaut mieux : » à cette parole, messire Hue, tout confus, se ravisa : « Certes, dit-il, je sais bien que vous ne requerreriez nulle chose qui tournât à mon déshonneur » : il prit donc cette dernière bataille, se rendit en arrière des autres avec elle, et se mit en ordonnance. Des deux parts combattaient les hommes les plus renommés par la naissance et par la valeur : les seigneurs d'Auxerre, de Rohan, de Rieux, de Rochefort et une foule d'autres de premier rang com-

1. Un éteuf.
2. Froissard.

battaient pour Charles de Blois : Olivier de Clisson, Gautier Huet, Richard Burley et Robert Kuolles, étaient avec Chandos et Montfort.

Les deux armées se trouvaient ainsi en présence, lorsqu'un chevalier, le sire de Beaumanoir, ému à la pensée de tout le sang qu'on allait répandre, s'entremit avec ardeur pour la paix, et obtint à cet effet l'aveu de Charles de Blois. Mais les principaux chefs anglais avaient beaucoup perdu par la guerre, et une grande bataille était pour eux une occasion de gain et de fortune [1]. Chandos rejeta donc les paroles de paix que portait Beaumanoir, et que Montfort inclinait à accepter : il déguisa la vérité, prêtant faussement aux deux rivaux des paroles violentes et courroucées, et rendant ainsi entre eux tout accord impossible.

Les armées s'approchèrent alors, et cette fois les combattants des deux parts avaient résolu d'en finir et de ne faire quartier à aucun des prétendants s'ils tombaient en leurs mains [2]. La bataille fut sanglante et acharnée; Montfort et son rival luttèrent longtemps en face l'un de l'autre, et les grands capitaines de l'époque, Duguesclin, Olivier Clisson, Jean Chandos, firent des prouesses merveilleuses. L'événement prouva la sagesse des dispositions de Chandos, lorsqu'il avait donné le commandement de son arrière-garde à un guerrier consom-

1. Fut prié moult affectueusement messire Jean Chandos, d'aucuns Anglais, chevaliers et écuyers, qu'il ne voulût mie assentir à la paix de leur seigneur et de monseigneur Charles de Blois; car ils avaient tout le leur dépensé; si étant pauvres, si voulaient par bataille, ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer, et messire Jean Chandos leur promit ainsi. (Froissard.)

2. Car en ce jour ils voulaient avoir fin de la bataille et de guerre. (*Idem.*)

mé : Ce fut le vieux Hue de Caverley qui, en se portant avec sa réserve sur tous les points les plus menacés, donna la victoire aux Anglais. Duguesclin demeura prisonnier, et tout l'effort de la bataille tomba sur Charles de Blois : sa bannière fut prise, foulée aux pieds, et lui-même fut tué, le visage sur l'ennemi [1]. Les Bretons voulurent le venger : il en fut fait autour de son corps un grand carnage : la fleur de la chevalerie de Bretagne périt dans cette journée qui termina la guerre et assura la possession du duché à Montfort.

Mort de Charles de Blois. Fin de la guerre de Bretagne. (1364)

Les hostilités ayant cessé en Bretagne, de nombreuses bandes d'aventuriers et de mercenaires, redoutées sous le nom de *grandes compagnies*, se trouvèrent sans emploi et infestèrent le royaume. Duguesclin accepta de Charles V la mission difficile d'en délivrer la France, en les occupant au dehors, et il les conduisit en Espagne contre le roi de Castille, don Pedre, surnommé *le Cruel*. Ce prince, qui s'était aliéné sa famille et ses sujets par sa conduite barbare, avait pour concurrent au trône son frère naturel, Henri de Transtamare, qui, soutenu par Duguesclin et son armée, vainquit don Pedre, et s'assit à sa place. Le roi vaincu et dépossédé, se retira en Guyenne : il y implora l'appui du prince Noir qui, sous le titre de prince d'Aquitaine, tenait sa cour à Bordeaux. Celui-ci se rend aux prières de don Pedre, et il arme en sa faveur, sans toutefois rompre ouvertement avec la France. Les grandes compagnies, qui viennent d'établir Transtamare sur le trône, accourent maintenant près de son frère, attirées par l'or qu'il leur promet. Duguesclin sou-

Guerre en Espagne pour le trône de Castille. (1367)

1. Froissard.

tient toujours Transtamare, mais il est vaincu par le prince Noir à la journée de Najara, et fait prisonnier. Les fruits de cette victoire furent peu durables : Duguesclin rendu à la liberté, et vainqueur à son tour à Montiel, replaça une seconde fois Transtamare sur le trône de Castille, et don Pedre mourut de la main de son frère dans la tente même de Duguesclin.

Charles V méditait à cette époque de recouvrer les provinces enlevées par les Anglais à son père, et voyait avec joie Edouard III affaibli par les voluptés encore plus que par l'âge ; tandis que son fils, le vainqueur de Poitiers et de Najara, atteint d'une maladie de langueur dont les symptômes étaient mortels, laissait échapper sa redoutable épée. Charles fomente la révolte dans le midi, où les Anglais traitaient les habitants en vaincus ; de là, le vif désir qu'avaient ces provinces de secouer le joug de l'étranger et d'être rendues à la France : un soulèvement éclate en Gascogne à l'occasion d'un fouage, ou impôt que le prince de Galles établit sur chaque foyer ; les seigneurs gascons prétendent qu'ils sont demeurés jusqu'alors affranchis de toute taxe semblable, et, secrètement excités par Charles, ils en appellent à lui au mépris d'une des plus importantes clauses du traité de Bretigny, comme au suzerain de la Guyenne et du Languedoc.

Rupture du traité de Bretigny. Reprise des hostilités.

(1370)

Le roi de France, malgré sa renonciation formelle à toute souveraineté sur ces provinces, reçoit l'appel des mécontents et fait citer le prince Noir, comme son vassal, devant la cour des pairs : l'année suivante, son allié Transtamare remonte sur le trône de Castille : Charles V alors cesse de dissimuler, il donne des priviléges aux villes révoltées contre les Anglais

et soulève tout le peuple en sa faveur; le parlement français rend enfin une sentence qui déclare, que faute d'avoir comparu devant la cour des pairs, Edouard est déchu de ses droits sur l'Aquitaine et sur ses autres possessions de France, et il les confisque au profit de la couronne. Un valet de cuisine est chargé de porter cette sentence au roi d'Angleterre, qui, saisi de fureur, se prépare à laver cet outrage dans le sang français. Une puissante armée, commandée par le duc de Lancastre, débarqua à Calais. Mais Charles V se souvenait des grandes défaites des deux rois ses prédécesseurs; il défendit de livrer bataille, et l'armée anglaise, poursuivant sans l'atteindre un ennemi insaisissable, arriva de Calais en Guyenne presque détruite par les maladies, la fatigue et la disette. La fortune de l'Angleterre était chancelante; à la ruine de son armée se joignit la défaite de sa flotte, vaincue par la flotte castillanne, et dès l'année 1374, il ne restait plus aux Anglais en France que Calais, Bordeaux et quelques places dans le Midi. Edouard vieillissait dans les bras d'une courtisane, Alice Perrers, qui prit sur lui un honteux empire, et ce roi, jadis si victorieux, et maintenant si humilié, sollicita de Charles V une trève qui se prolongea jusqu'à sa mort.

La France affranchie des Anglais. (1374)

Le mécontentement du peuple à la suite de ces revers fut encore accru par les vices de l'administration, à la tête de laquelle, durant une maladie du roi, était son frère le duc de Lancastre. Le parlement passa des plaintes aux actes, et les communes, par l'organe de leur orateur, sir Peter de la Mare, demandèrent la réforme des abus; elles obtinrent que plusieurs membres, désignés

Opposition de la chambre des communes.

par le parlement, fussent adjoints au conseil du roi; elles en firent chasser lord Nevil et le lord chambellan Latimer; à leur requête, enfin, plusieurs fermiers des douanes et de quelques monopoles furent emprisonnés, et un décret fut rendu contre la maîtresse du roi, Alice Perrers, portant défense d'intervenir dans une cause devant les cours royales, sous peine de confiscation et de bannissement. Ce parlement hardi, à qui fut donné le nom de *bon parlement*, avait été soutenu dans son opposition par le héros de Crécy et de Poitiers, le célèbre prince Noir, dont la mort prématurée mit l'Angleterre en deuil. Aucun prince destiné au trône n'a laissé un nom plus célèbre ni plus cher au peuple sur lequel il était appelé à régner. De nombreuses pages de sa vie nous offrent, dans cet âge héroïque, le plus parfait modèle de la valeur et de la courtoisie chevaleresques. Cependant, vers la fin, il céda trop à la colère : l'inflexible histoire ne saurait oublier la cruauté inouïe avec laquelle il châtia la ville de Limoges révoltée, et le sang de tous ses habitants égorgés [1] est une tache ineffaçable sur les lauriers du vainqueur de Crécy et de Poitiers.

Édouard III, occupé tout entier de son indigne maîtresse [2], achevait tristement, dans une obscure retraite à Eltham, sa vie si glorieusement commencée. Ses derniers moments furent une grande leçon pour sa postérité : délaissé de tous ses serviteurs, il vit, avant d'expirer, la femme pour laquelle il avait oublié les devoirs de la royauté, lui arracher du doigt un anneau de grand

1. Voyez cette scène dans Froissard.

2. Elle fit emprisonner l'orateur (président) de la Chambre des communes pour le punir d'avoir élevé contre elle une voix courageuse. (Walsingham.)

prix, et, après l'avoir dépouillé, elle l'abandonna. Ce roi fameux, si remarquable par la rare distinction de son langage et de ses manières, et si vanté par ses talents et sa valeur, et qui avait ébranlé des royaumes, ne vit près de lui, à son lit de mort, qu'un simple prêtre, et reçut de sa main, avant d'expirer, un crucifix qu'il baisa en l'inondant de ses larmes. Il mourut le 21 juin 1377, âgé de soixante-cinq ans et après avoir régné un demi-siècle. Il avait assez vécu pour perdre, avec tous les fruits d'une guerre injuste, le grand prince son fils, compagnon de ses travaux et glorieux instrument de ses inutiles victoires, et il connut ainsi la vanité des conquêtes qui n'ont d'autre but que la satisfaction d'une ambition aveugle et toute personnelle.

Mort d'Edouard III. (1377)

Les guerres d'Édouard III, sur le continent, et les revers qui suivirent ses étonnants succès, furent favorables au développement des prérogatives du parlement et des libertés nationales. Le besoin de se procurer des subsides pour chaque campagne fit multiplier les *édits* de convocation et les porta sous ce règne au nombre de soixante-dix, qui rendirent en quelque sorte les parlements annuels. Ces assemblées étaient, depuis le règne d'Édouard II, divisées en deux chambres : dans la première siégeaient les pairs spirituels et temporels et quelques autres personnes convoquées par un ordre spécial du roi ou en vertu de leurs charges [1].

Composition du parlement sous ce règne.

La seconde chambre était composée de deux ordres, savoir : des chevaliers des comtés et des représentants des cités et des bourgs. Les premiers, au nombre de

1. Voyez ci-après, pour la composition et les attributions des deux chambres, de plus amples détails dans la dernière partie du livre III.

soixante-quatorze, étaient choisis dans les cours des comtés; les seconds étaient élus par les habitants des villes. Les uns et les autres recevaient un salaire de leurs commettants : cette charge pesait principalement sur les petits bourgs qui se montrèrent souvent plus empressés à décliner l'honneur d'être représentés au parlement qu'à le solliciter. Les deux chambres délibéraient séparément, et la réunion des chevaliers des comtés et des représentants des bourgs dans la chambre dite des communes, fut de bonne heure très-favorable en Angleterre à la fusion des ordres, ou à la réunion de la noblesse inférieure et de la bourgeoisie en une seule classe connue dans la suite sous le nom de *gentry* et qui embrasse aujourd'hui toutes les familles du royaume entre la pairie et le commun peuple.

Actes législatifs. Restriction du droit de pourvoyance.

La fréquence des parlements et l'autorité qu'ils acquirent, fit tomber sous Édouard III beaucoup d'abus et entre autres celui du droit arbitraire de *pourvoyance*, par lequel, lorsque le roi était en voyage, tous les chevaux et les voitures, à un mille à la ronde, étaient mis en réquisition pour la famille royale et sa suite; celle-ci s'élevait quelquefois à mille personnes que les habitants des voisinages étaient tenus de loger et de nourrir à discrétion. Ce privilége, que s'arrogeaient également les officiers de la couronne, fut restreint et donné seulement au roi, à la reine et à l'héritier du trône.

Désignation des cas de trahison.

Un statut important restreignit encore sous ce règne l'action du despotisme, en spécifiant les cas de haute trahison politique qui furent limités aux trois suivants : le complot contre la vie du roi, la guerre ou la révolte armée contre le trône, l'introduction d'ennemis étran-

gers dans le royaume : dans ces trois cas seulement, le fief du condamné faisait retour à la couronne; dans les autres cas réputés autrefois trahison et qui n'étaient plus que de simples félonies, les fiefs confisqués faisaient retour au seigneur immédiat : ce statut fut donc aussi avantageux à la fortune des barons qu'à la sûreté des citoyens et eut un caractère tout féodal.

Grands principes constitutionnels reconnus.

Trois principes essentiels de gouvernement parlementaire de la Grande-Bretagne furent établis sous le règne florissant d'Édouard, l'illégalité des impôts levés sans le consentement des deux chambres, la nécessité de leur concours pour changer la loi, et enfin le droit reconnu aux communes de s'enquérir des abus, d'exercer des poursuites contre les conseillers du roi et de les traduire en jugement.

Institution de l'ordre de la Jarretière.

La loi, dit sir Matthieu Hale, fut portée sous ce prince à un rare degré de perfection [1], et ce règne fut aussi marqué par d'heureux progrès dans la civilisation, dans la langue et les arts. Le poëte Chaucer florissait à cette époque, et la langue anglaise, ennoblie par son génie, fut alors adoptée pour les actes publics : on vit renaître l'architecture civile, dont le palais de Windsor est un des plus célèbres produits. Les jeux militaires, les tournois et l'institution de l'ordre de la Jarretière [2], avec

1. *History of the common law.*

2 La comtesse de Salisbury dont le roi était fort épris, ayant dans un bal laissé tomber sa jarretière, le roi la ramassa, et voyant sourire les assistants, il dit en la rendant à la comtesse : « Honni soit qui mal y pense. » On croit généralement que cette anecdote donna lieu à l'institution de l'ordre célèbre de la Jarretière. D'autres origines lui ont été attribuées avec plus ou moins de vraisemblance ; mais celle que nous avons ci-dessus rapportée est la seule qui donne une explication satisfaisante de la fameuse devise de l'ordre : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

ses pompes, ses légendes, ses parades militaires et religieuses, nous montre, dit un excellent historien, que cet âge s'était formé un modèle idéal d'amour, de vertu guerrière, de valeur et de piété, dont l'influence s'étendit dans l'âge suivant jusque sur le berceau de la civilisation moderne [1].

CHAPITRE II.

RÈGNE DE RICHARD II.

1377 — 1399.

I

Première partie du règne de Richard II.

1377 — 1390.

Au grand règne d'Edouard III succéda le règne déplorable de son petit-fils Richard II. Il y avait dès lors en Angleterre tous les éléments du gouvernement mixte, qui, plus tard, a fait sa grandeur et sa gloire; mais ces éléments étaient encore abandonnés à eux-mêmes, sans modérateur, sans aucun principe suffisant d'action régulière et constante. La royauté, le clergé, l'aristocratie et la bourgeoisie, existaient comme autant de rouages d'une puissante machine, qui, avant d'être ajustés et gouvernés par une main savante et d'obéir de concert à une

1. Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre*, règne d'Édouard III.

impulsion commune, se meuvent isolément, procèdent par secousse et se heurtent l'un l'autre, au risque de se briser; et à ces causes de désordre et d'anarchie, il s'en joignait d'autres qui se manifestèrent avec plus ou moins de force, vers la fin du XIVe siècle, dans la plupart des contrées de l'Europe occidentale.

L'Europe à la fin du XIVe siècle.

Presque tous les trônes étaient occupés alors par des princes faibles et incapables : le sceptre de l'Angleterre tombait dans les mains d'un roi de onze ans : le fléau d'une minorité sans terme commençait aussi pour la France, sous le malheureux Charles VI; l'Allemagne reconnaissait pour empereur, dans Wenceslas, fils de Charles VI, un prince abruti par l'intempérance; Charles le Mauvais régnait en Navarre, et Jeanne, meurtrière de son mari, laissait flotter à Naples les rênes d'un royaume en proie aux factions; enfin, tandis que le respect des peuples, affaibli par tant de causes, allait décroissant pour leurs princes temporels, il diminuait dans une proportion plus effrayante encore pour leurs chefs religieux. Le clergé, corrompu par l'indolence et les richesses, donnait d'affreux scandales, dont nous avons de nombreux et d'incontestables témoignages dans les écrits des contemporains les plus éminents par la science et par la piété. La désolation de l'Eglise s'était accrue par le long séjour des papes à Avignon : cette période de soixante-dix ans, qui fut comparée à la captivité de Babylone, dura jusqu'au retour de Grégoire XI à Rome, et fut suivie à sa mort, en 1338, d'une époque plus malheureuse encore et connue dans l'histoire sous le nom de grand schisme d'Occident [1]. On vit alors, et du-

1. A la mort de Grégoire XI, la grande majorité des cardinaux, réunis en

rant plus de quarante années, une double succession de papes et d'antipapes, qui, établis à Rome et à Avignon, déliaient à l'envi les sujets des serments prêtés à leurs princes et se chargeaient mutuellement d'anathèmes.

Ainsi tombaient aux yeux des peuples de l'Europe tous les liens apparents ou invisibles qui les retenaient dans l'ordre et dans l'obéissance, et la plupart des causes qui mettent en mouvement de nos jours les masses aveugles, se réunissaient fatalement pour déchaîner, contre les puissances, les classes inférieures plus dangereuses alors qu'aujourd'hui, car elles étaient plus grossières et plus malheureuses : le commun peuple des villes et des campagnes, accablé, ruiné par des guerres perpétuelles et des exactions intolérables, était poussé au désespoir et à la révolte par l'excès de l'oppression et de la misère, et passait rapidement d'une dure servitude à une licence effrénée. Tel était le tableau qu'offraient les plus grands États de l'Europe, vers la fin du XIVe siècle, au moment où le sceptre de l'Angleterre tombait des mains victorieuses d'Édouard III aux mains débiles d'un enfant.

Cet enfant était Richard de Bordeaux, fils du fameux prince Noir, le modèle des chevaliers et l'idole du peu-

conclave à Rome, élurent, sous les menaces de la foule qui voulait un pape italien, l'archevêque de Bary, qui prit le nom d'Urbain VI. Exaspérés bientôt par ses rigueurs, ces mêmes cardinaux protestèrent un mois après contre cette élection qu'ils déclarèrent nulle, comme ayant été arrachée par la violence, et réunis à Agnani, ils élurent un nouveau pape, le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et fut immédiatement reconnu pour seul et véritable pontife par la France, l'Ecosse, l'Espagne, la Sicile et Chypre : l'Angleterre et les autres pays restèrent dans l'obédience d'Urbain.

ple, et dont le glorieux souvenir disposa favorablement la nation pour son jeune héritier. Celui-ci fit à Londres, le 16 juillet 1377, son entrée solennelle aux acclamations de la multitude.

L'homme le plus puissant à cette époque était encore le premier des trois oncles du jeune roi [1], Jean de Gand, duc de Lancastre, chef de la famille des Plantagenets et prétendant par sa femme aux couronnes de Castille et de Léon. Les lords craignirent qu'il n'usurpât le trône, et, pour balancer son autorité, ils nommèrent avec lui un conseil de onze membres chargés de partager, durant la minorité du roi, avec le chancelier et le trésorier, les soins du gouvernement : ce conseil fut modifié par le premier parlement du règne. Les communes, que présidait le célèbre Pierre de la Mare, obtinrent l'adjonction de nouveaux conseillers, et deux marchands de Londres, Walworth et Philpot, furent nommés trésoriers pour administrer les subsides de guerre au nom du parlement.

Conseil de régence.

Les débuts du règne furent marqués par des expéditions sans gloire, bientôt suivies de grands troubles à l'intérieur. La trêve avec la France était expirée, et le nouveau théâtre de la guerre fut la Flandre et la Bretagne. Une tentative téméraire de Charles V, pour réunir cette dernière province aux domaines de la couronne, parut d'abord favorable aux Anglais, que les Bretons appelèrent à leur aide contre le roi de France. Mais Charles V mourut en 1380; la paix fut alors conclue entre son successeur Charles VI et Montfort, duc de

Expéditions des Anglais.

En Bretagne.

1. Les deux autres oncles de Richard II étaient les ducs de Gloccster et d'York.

Bretagne, qui le reconnut pour suzerain, et les Anglais se rembarquèrent sans avoir combattu.

En Flandre. Une autre expédition conduite en Flandre, en 1383, par Henri Spenser, évêque de Norwich, au secours des Gantois, de nouveau révoltés contre le comte Louis, leur suzerain, n'eut pas une issue plus heureuse [1] : les Anglais battirent en retraite devant l'armée française, victorieuse à Rosbecque et commandée par le jeune roi Charles VI en personne.

L'Angleterre enfin était encore en guerre, à la même époque, avec l'Écosse, où Robert Stuart [2] avait succédé, en 1370, à son oncle David II. Les seigneurs écossais avaient fait irruption dans les comtés du nord, et mille chevaliers français, sous les ordres de l'amiral Jean de Vienne, étaient venus en aide aux envahisseurs. Le jeune Richard, accompagné de ses oncles et d'une armée nombreuse, marcha au nord pour le repousser. Il s'avança jusqu'au cœur du pays et brûla Edimbourg, ville encore à moitié barbare. Les Écossais rendirent aux Anglais ravages pour ravages et portèrent le fer et la flamme dans le Northumberland. L'armée anglaise revint sur ses pas pour couvrir les fron-

En Ecosse.

1. Le but primitif de cette expédition était une croisade, publiée par Urbain VI, contre les adhérents de son compétiteur Clément VII. Une bulle d'Urbain accordait à tous ceux qui s'engageraient dans cette entreprise les mêmes indulgences qu'à ceux qui partaient pour combattre les infidèles. L'expédition était dirigée contre la France; mais la campagne s'ouvrit en Flandre, ce pays étant un des grands fiefs de la couronne de France : le comte Louis cependant avait reconnu Urbain VI.

2. Le roi Robert II était fils de Majorie, fille de Robert Bruce et de Walter, *lord High Steward*, ou grand-intendant d'Ecosse. Le nom de cette charge devint celui de la famille, et Robert II fut le premier qui l'ait porté sur le trône.

tières et fut ensuite licenciée sans avoir obtenu aucun avantage sérieux ou durable.

Ces entreprises épuisaient le royaume, et le besoin de subsides, sans cesse renaissant, avait fait imposer, en 1381, une capitation de douze sols sur chaque individu au-dessus de quinze ans : cette taxe vexatoire donna lieu à d'odieuses recherches [1], causa une irritation générale, et il suffit d'une étincelle pour tout embraser. Un collecteur d'impôts outragea, sous prétexte de s'assurer de son âge, une jeune fille de quinze ans d'une rare beauté. Le père, forgeron de son état, accourut aux cris de la mère indignée, et frappant l'insolent collecteur de son marteau, il l'étendit mort à ses pieds. Cet événement devint le signal d'une vaste et formidable insurrection : les serfs des bourgs et villages des bords de la Tamise se soulevèrent, animés par les prédications incendiaires d'un prêtre nommé John Ball, qui les haranguait et les enflammait contre la noblesse, en prenant pour texte ces paroles : Insurrection populaire.

Quand Adam bêchait et qu'Ève filait,
Qui était alors gentilhomme [2] ?

L'insurrection s'étendit des côtes méridionales de Kent à la rive droite de l'Humber, et l'on vit se reproduire les atrocités de la jacquerie française. Une multitude furieuse se répandit dans les campagnes et dans les villes, pillant et démolissant les châteaux et les maisons, massacrant leurs possesseurs, brûlant les archives des tri-

1. Knyghton.
2. When Adam delved and Eva span,
Who was then the gentleman?

bunaux, décapitant les juges, les jurés et les gens de loi. Le torrent dévastateur se dirigea sur Londres, sous la conduite du couvreur Wat-Tyler [1] et d'un prêtre démagogue, Jacques Straw : cent mille hommes se rassemblèrent en armes à Black-Heath, où ils proclamèrent l'égalité des hommes, l'abolition de toutes les dignités et de toutes les taxes, sauf celle du quinzième qu'avaient payée leurs pères; ils entrèrent ainsi dans les faubourgs de Londres, sur la rive droite de la Tamise, requérant impérieusement l'affranchissement immédiat de tous les serfs; ils ne voulaient pas, disaient-ils, d'un roi du nom de John, désignant ainsi le duc de Lancastre, chef du *conseil*; mais ils consentaient à demeurer fidèles aux communes et au roi Richard, s'il faisait droit à leur requête. A l'approche du péril, le jeune roi, avec la princesse de Galles, sa mère, et les principaux dignitaires de l'Église et de l'État, s'étaient jetés dans la Tour de Londres : les insurgés se répandirent dans Southwark; ils démolirent plusieurs maisons et incendièrent le mobilier de l'archevêque, à Lambeth; ils franchirent le pont et s'avancèrent jusque sous les murs de la cité, dont la populace leur ouvrit les portes, et durant toute une nuit d'horreur et d'épouvante, la capitale fut en leur pouvoir : on vit alors quelques-unes des scènes hideuses qui, reproduites en France après cinq siècles, ont rendu une époque récente exécrable : les prisons furent démolies, le magnifique palais de Savoie, chef-d'œuvre de l'art et résidence du duc de Lancastre, fut livré aux flammes;

1. Cet homme tirait son nom de sa profession, *wat-tyler* signifiant Gautier le couvreur.

quiconque ne répondait pas au mot d'ordre des insurgés, était immédiatement mis à mort; les Flamands surtout étaient en butte à leurs cruautés, plus de soixante de ces malheureux furent égorgés aux acclamations d'une multitude forcenée [1]. Le jeune roi, dans cette crise terrible, donna des preuves d'un grand courage et d'une présence d'esprit supérieure à son âge : il tint conseil, et trop faible pour combattre ouvertement l'insurrection, il essaya de négocier; il assigna Mile-End pour rendez-vous aux insurgés, et annonça qu'il accueillerait en personne leurs demandes. Il sortit à cheval de la Tour, avec une suite peu nombreuse, et s'avança jusqu'au lieu désigné, où il se vit immédiatement entouré de soixante mille pétitionnaires en armes. Leurs demandes, plus modérées qu'on aurait cru, se réduisaient à quatre : ils requéraient l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente des terres à un taux égal et uniforme, la franchise d'achat et de vente aux foires et marchés, et une amnistie générale. Richard souscrivit à ces vœux : des chartes conformes furent rédigées à la hâte, copiées pour chaque paroisse et revêtues du sceau royal. Mile-End fut immédiatement évacué : les pétitionnaires, presque tous des comtés voisins, se retirèrent, en apparence satisfaits, et le roi put croire l'insurrection apaisée. Elle sévissait alors avec fureur où il n'était pas. Tyler et Straw l'ayant vu sortir de la Tour, s'y élancèrent avec quatre cents hommes : l'archevêque célébrait la messe et fut massacré à l'autel; le confesseur du roi et cinq de ses officiers eurent le même

1. Walsingham. — Stow.

sort. Une bande d'insurgés força les appartements royaux, d'où la princesse de Galles, mère du roi, fut emportée évanouie; les furieux sondèrent sa couche avec leurs épées; puis, sortant de la Tour saccagée, ils se répandirent dans les rues, portant sur des piques les têtes de leurs victimes et dressèrent sur le pont de Londres leurs sanglants trophées

Le roi traversait alors Smith-Field, suivi de soixante cavaliers seulement : tout à coup il aperçut Tyler, venant à sa rencontre, à la tête de vingt mille insurgés. Tyler avait rejeté successivement toutes les chartes qui lui avaient été présentées, et voyant Richard, il fit arrêter les siens et s'avança seul. Dans le colloque qui s'engagea entre eux, Tyler gesticulait avec son poignard et s'était enhardi jusqu'à porter la main sur la bride que tenait le roi; le lord-maire Walworth, indigné, le frappa à la gorge, de son épée : Tyler blessé piqua son cheval, à quelques pas de là il tomba et fut achevé par l'écuyer du roi, Robert Standish.

Belle conduite du roi.

Richard courait alors un danger immense; déjà les insurgés bandaient leurs arcs pour venger sur lui la mort de leur chef : une heureuse audace sauva le roi; il s'élança seul vers les rebelles. « Mes amis, leur dit-il, me voici, que me voulez-vous? Tyler était un traître : c'est moi qui suis votre chef, je suis votre roi; demeurez en paix et suivez-moi. » Saisie d'admiration pour cette action hardie, la multitude obéit et suivit le roi en silence; mais déjà le bruit de son danger s'était répandu, une troupe de mille hommes d'armes accourait, réunie à la hâte par le lord-maire et sir Robert Knowles : à leur approche, une foule d'insurgés se jetè-

rent à genoux et demandèrent merci : Richard les couvrit de sa protection et les renvoya tous en paix dans leurs demeures : défense fut faite en son nom, sous peine de mort, à tout étranger de passer la nuit dans la cité de Londres [1].

L'insurrection avait fait de grands progrès dans le sud et dans l'est : les propriétaires épouvantés se tenaient cachés dans leurs châteaux, sans oser rien entreprendre pour la commune défense : un seul homme, Henri Spenser, évêque de Norwich, fit preuve de résolution ; il prit les mesures nécessaires pour arrêter ce torrent furieux : armé de toutes pièces, il marchait lui-même au combat et rétablit l'ordre dans plusieurs comtés. La mort de Tyler étouffa la rébellion et valut au roi une armée : de toutes parts il reçut des offres de secours et se vit rapidement à la tête de quarante mille cavaliers ; il révoqua alors les chartes d'affranchissement qui lui avaient été arrachées par la violence et comprima par la force les restes de l'insurrection épars et encore menaçants dans les provinces : de nombreuses et cruelles exécutions accompagnèrent sa triste victoire et furent ordonnées par le juge Tressilian, qui acquit dans cette occasion un renom exécrable. Fin de la rébellion.

Le parlement suivant fut marqué par un fait digne d'attention : Richard, après avoir révoqué les chartes qu'il avait données aux serfs et aux vilains de son royaume, exprima le désir qu'ils fussent affranchis par un acte légal, et fit soumettre à l'examen des deux chambres une proposition tendant à abolir toute servi-

1. Walsingham. — Knyghton. — Froissard.

tude en Angleterre. Les lords et les communes furent unanimes pour la rejeter, et la révocation des chartes royales fut ainsi légalement confirmée par l'autorité du parlement [1]. Un pardon général fut ensuite accordé aux rebelles à l'occasion du mariage du roi avec Anne de Bohême, fille du dernier empereur Charles IV et sœur de Wenceslas, qui lui succéda sur le trône impérial.

La conduite ferme et prudente du jeune roi, pendant cette rébellion formidable, faisait espérer un règne glorieux; mais Richard, emporté par la fougue de l'âge, se livra trop aux plaisirs et s'aliéna imprudemment ses proches en donnant toute sa confiance à ses deux principaux favoris, La Pole et de Vere, dont il créa l'un comte de Suffolk, chancelier du royaume, et l'autre comte d'Oxford et duc d'Irlande. Ils provoquèrent, moins par leurs actes que par les grâces dont ils étaient comblés, les ressentiments des trois oncles du roi, les ducs de Lancastre, d'York et de Glocester.

Expédition du duc de Lancastre en Espagne. (1386)

Le premier entraîna l'Angleterre, pour son intérêt propre, dans une nouvelle et stérile entreprise. Il avait épousé Constance, fille aînée de Pierre le Cruel, roi de Castille : à la mort de ce prince, il fit valoir les droits de sa femme à la couronne, et, dans le but de l'obtenir, il sollicita du parlement des subsides pour conduire une expédition en Espagne. Richard n'y mit point d'obstacle. Déjà des scènes tragiques avaient éclaté dans l'intérieur de la famille royale : le jeune roi soupçonnait deux de ses oncles, Lancastre et Glocester, d'avoir voulu l'assassiner; il appuya la demande du premier et saisit cette

1. Lingard, chap. XX.

occasion pour l'éloigner de sa personne. L'expédition échoua malgré le concours du roi de Portugal : Lancastre se retira en Guyenne, et plus heureux dans les négociations que par les armes, il réussit à marier sa fille Catherine au prince Henri, héritier du trône de Castille.

Menace et préparatifs d'invasion des Français en Angleterre.

L'Angleterre fut en son absence le théâtre de grands événements et fut menacée par les Français d'une redoutable invasion. Le roi Charles VI et ses oncles avaient ordonné dans ce but d'immenses préparatifs. L'armée d'invasion devait être composée de vingt mille chevaliers et d'autant d'arbalétriers; quinze cents vaisseaux, réunis au port de l'Ecluse, furent destinés à ce transport : on voulut en outre une ville toute prête pour recevoir l'armée à son débarquement : le connétable Olivier de Clisson en fit construire une de trois mille pas de diamètre dans les forêts de la Bretagne; elle pouvait être démontée et formait la charge de soixante-douze vaisseaux. L'entreprise avorta par la mésintelligence des princes français, et les frais énormes qu'elle avait coûtés furent perdus sans aucun fruit pour la France. Mais la menace d'un prochain débarquement avait répandu la terreur sur la côte opposée, et le duc de Glocester mit à profit pour son ambition l'irritation du peuple anglais et son effroi : il rendit les ministres responsables des dangers du pays, obtint leur renvoi et fit poursuivre par les lords et les communes le chancelier Suffolk, comme coupable de s'être enrichi contre son serment aux dépens du roi et du royaume et d'avoir apposé le sceau de l'Etat à des pardons illégaux : Suffolk, après trente années de loyaux services, fut con-

Glocester s'empare du pouvoir.

damné à la restitution et à la prison. Ce ne fut pas le terme des humiliations du monarque : les lords et les communes, à l'instigation du duc de Glocester et du comte d'Arundel, lui refusèrent tout subside jusqu'à ce qu'il eût souscrit à la nomination d'un conseil suprême de onze membres, où entra Glocester, avec son complice Arundel, et qu'ils dirigèrent à leur gré.

Justement irrité et indigné de l'abaissement de la majesté royale en sa personne, Richard tenta de secouer le joug; il s'éloigna, parcourut les comtés du nord et fit rédiger secrètement, par plusieurs juges du royaume, une note qui établissait l'illégalité du nouveau conseil de régence et mettait la volonté du souverain au-dessus des lois; mais le secret fut trahi. Glocester prévint le péril par sa promptitude : étroitement ligué avec quatre des principaux seigneurs du royaume, les comtes d'Arundel, de Nottingham, de Derby et de Warwick, il parut tout à coup avec une armée aux portes de Londres, raffermit son autorité chancelante et convoqua un parlement où il fit exclusivement élire ses créatures et ses partisans, et devant lequel il traduisit pour crime de trahison les confidents de Richard et les juges qu'il avait consultés. Ce parlement, justement nommé le *parlement impitoyable*, condamna au supplice des traîtres, malgré
Parlement impitoyable. les termes du statut d'Edouard III, les amis et conseil-
(1388) lers du malheureux prince. Un grand nombre furent exécutés et parmi eux Tressilian, sir Nicolas Bamber et un vieux chevalier, sir Simon Burley, ancien gouverneur de Richard et qu'il aimait comme un père. La reine se jeta aux pieds de Glocester pour sauver ses jours et l'implora longtemps : Glocester fut inexorable. Burley

mourut sur l'échafaud [1]; quelques autres accusés, et parmi eux le duc d'Irlande, se dérobèrent à la mort par la fuite.

Défaite des Anglais à Otterburn. (1388)

La guerre continuait avec la France et l'Ecosse. D'importants succès du comte d'Arundel, amiral de la flotte anglaise sur les côtes de Bretagne, ne compensèrent point pour l'Angleterre la défaite de son armée sur la frontière d'Ecosse à Otterburn. Le comte de Douglas, chef de l'armée ennemie, périt dans cette journée; mais les Anglais furent battus, et le vaillant Henri Percy [2], leur général, surnommé *Hotspur* (brûlant éperon), fut fait prisonnier.

Chute de Glocester. (1389)

Ces événements eurent peu d'influence sur la conduite des partis à l'intérieur, où l'ambitieux Glocester, après avoir versé beaucoup de sang, croyait sa puissance affermie; il s'abusait, et son règne fut court. Le 3 mai de l'année suivante, le conseil étant assemblé, le roi entra et s'adressant à son oncle : « Dites-moi mon âge? demanda-t-il au duc. — Votre Grandeur, répliqua Glocester, est dans sa vingt-deuxième année. — Eh bien donc, dit le roi, j'ai assez d'âge pour m'occuper de mes affaires. » Il congédia sur-le-champ le conseil, s'empara des sceaux et des clefs du trésor, et publia, tout ensemble, une amnistie générale et une proclamation annonçant que désormais il tiendrait lui-même les rênes de l'État.

1. Rot. Parlem.

2. Il était fils du comte de Northumberland.

II

Suite et fin du règne de Richard II.

1389 — 1399.

Richard, après avoir ressaisi l'autorité, en fit sept ans un utile et légitime usage. Son oncle Lancastre, à qui la Guyenne avait été cédée durant sa vie, revint en Angleterre et contribua à maintenir le sceptre dans les mains du jeune roi, en balançant l'influence du duc de Glocester, son frère. Celui-ci cependant intriguait toujours et ne négligeait aucune manœuvre coupable, soit pour entraver le gouvernement du roi, soit pour le renverser. Richard gardait un profond ressentiment de ses injures; mais il se contint et attendit l'heure propice : il dissimula plusieurs années et rappela même Glocester au conseil; cependant il fit aussi revenir ses confidents exilés et combla de faveurs les parents de ceux que la mort lui avait ravis. L'Irlande appela ensuite son attention et sa présence.

Insurrection en Irlande.

De grands troubles avaient éclaté dans cette île entre les Anglais de naissance, récemment venus, et les Anglais d'origine, dont les familles, depuis longtemps établies dans ce pays, en avaient adopté les principaux usages. Les principales tribus des Irlandais, de race indigène, les O'Néals, les O'Connors, les O'Brians, avaient profité de ces divisions pour reprendre une partie du territoire qu'ils avaient perdu, et tout était en confusion dans l'île. Richard s'y rendit avec une armée florissante : il ne rencontra aucune résistance; les chefs des tribus

insurgées vinrent à Dublin lui rendre hommage et l'ordre fut rétabli.

Une trève de quatre ans avait été signée avec la France : Richard, après la mort d'Anne de Bohême, sa première femme[1], rendit la paix plus durable entre les deux nations, en épousant la jeune Isabelle, fille du roi Charles VI, âgée de huit ans seulement. Ce mariage fut célébré le 7 novembre 1397, et la trève avec la France fut à cette occasion prolongée de vingt-cinq ans. Richard se vit alors, pour la première fois, en paix avec son peuple et avec l'étranger : l'heure de sa vengeance était venue. Glocester continuait à décrier le gouvernement du roi, qu'il bravait ouvertement, et ses ennemis affirmèrent, quoique sans preuve, qu'il ourdissait de nouveau des trames coupables avec ses anciens complices; mais cette fois Richard le prévint : il fit saisir et emprisonner les comtes de Warwick et d'Arundel, arrêta Glocester, de sa propre main, à son château de Plashy[2] et le fit conduire à Calais, sous la garde du comte de Nottingham, maréchal du palais. Ils furent traités comme ils avaient traité leurs victimes. Cinq lords se constituèrent *appelants* contre eux, les accusant de trahison, et le roi convoqua un parlement pour juger ou plutôt pour condamner ses ennemis tout-puissants naguère, et maintenant abattus et captifs. Les lords et les communes répondirent à son appel; ils se réunirent le 19 de septembre (1397), et Richard, pour s'assurer davan-

Vengeances de Richard II en Angleterre.

1. Elle était surnommée la bonne reine Anne.

2. Malgré les torts antérieurs qu'avait eus Glocester à l'égard du roi, son arrestation, l'une des scènes le plus dramatiquement racontées par Froissard, fut un odieux et injustifiable guet-apens.

tage de leur docilité, se fit accompagner à Westminster d'une force militaire imposante. Tous les actes du parlement *impitoyable* furent alors annulés et plusieurs arrêts tout contraires furent rendus par un grand nombre de ceux qui avaient prêté leur concours aux précédents. Les comtes d'Arundel et de Warwick furent condamnés à mort pour crime de trahison; le premier fut immédiatement exécuté à la Tour : le roi commua la sentence du second en exil. Le duc de Glocester, prisonnier à Calais, fut à son tour sommé de comparaître; mais une lettre arriva le troisième jour, annonçant que le comte-maréchal ne pouvait produire le duc devant le roi en parlement, attendu qu'il avait été trouvé mort dans sa prison. Les lords appelants soutinrent néanmoins l'accusation et demandèrent un jugement : le duc fut déclaré traître et tous ses biens furent confisqués au profit de la couronne.

Mort de Glocester. (1397)

Les pairs rendirent encore quelques autres sentences : de nouveaux cas de trahison furent définis; les lords, les communes et le clergé, par ses commettants, jurèrent d'observer les nouveaux statuts, et il fut décidé que les prélats prononceraient l'excommunication contre quiconque entreprendrait de les faire révoquer ou de les modifier. Richard alors combla de faveurs ses partisans fidèles et ceux de ses anciens adversaires qui avaient récemment embrassé son parti et donné des

1. D'après un acte qui était censé contenir la confession de John Hall, domestique du comte de Nottingham, et qui fut lu au parlement sous le règne suivant, le duc aurait péri à Calais, étouffé entre deux matelas. Hall fut immédiatement mis à mort sans avoir été entendu, non plus qu'aucune des personnes nommées comme complices du crime. L'intérêt qu'avait Henri IV, successeur de Richard, à noircir sa mémoire, rend cet acte suspect.

gages de dévouement. De ce nombre étaient le comte de Nottingham et son cousin Henri, comte de Derby, fils du duc de Lancastre : Richard parut ne se souvenir que de leurs récents services : le premier fut créé duc de Norfolk, le second, duc d'Hereford, et une amnistie générale fut proclamée.

Le roi, méditant de rendre son pouvoir absolu, ajourna le parlement, puis le convoqua à Shrewsbury, ville plus dévouée que Londres à sa personne, et là il fit confirmer par les lords et les communes des mesures extraordinaires et subversives de la constitution; ils accordèrent au roi, pour sa vie, la taxe sur les laines et les cuirs : les cas de trahison furent multipliés, au point qu'il était difficile d'échapper à une accusation capitale, autrement qu'en prenant la volonté du roi pour règle unique et absolue : pour lui obéir enfin, des attributions inconstitutionnelles furent données à un comité de dix-huit membres, dont douze pairs et six députés des communes. Le parlement autorisa ce comité, composé tout entier des créatures du monarque, à exercer en son absence tous ses pouvoirs [1].

Despotisme de Richard II. (1398)

La fortune souriait à Richard; mais la prospérité, l'écueil des rois, lui devint funeste, et lorsqu'il tint tous ses ennemis abattus, il se perdit lui-même. Il se mit au-dessus des lois, obligeant les juges à les interpréter selon ses caprices, levant des emprunts forcés, révoquant ses pardons et ses grâces et les mettant à prix, déployant

1. Richard, avec l'assentiment de ce comité, décida les causes et publia des lois dans les mêmes formes que si les deux chambres eussent siégé. Il arrêta même que toute personne qui tenterait d'annuler ou de révoquer ces nouveaux statuts encourrait la peine de trahison. (Lingard.)

un luxe excessif et ruineux, consumant dans les orgies les subsides levés sur des objets d'utilité publique, et mettant dix-sept comtés en quelque sorte hors la loi, pour des faits accomplis dans les premières années de son règne. Il perdit ainsi toutes les sympathies qu'il avait gagnées jadis par son courage et ses malheurs : toute l'Angleterre appela de ses vœux un nouveau règne; les cœurs se tournèrent vers Henri de Lancastre, récemment créé duc d'Hereford, également connu sous le nom de Bolingbroke, et la popularité de celui-ci s'accrut avec les rigueurs dont il fut l'objet.

Hereford, dans ses anciens complots contre le roi, avait eu pour complice le duc de Nottingham, maintenant comme lui rentré en grâce et créé duc de Norfolk. Ils eurent ensemble un entretien secret, à la suite duquel Hereford dénonça Norfolk au roi comme ayant tenu des propos séditieux et médité de le renverser du trône. Norfolk opposa une dénégation formelle à son accusateur. Cette cause, déférée d'abord au parlement, le fut ensuite à une haute cour de chevalerie, et dans l'impossibilité de prononcer sur un fait qui n'avait eu aucun témoin, la cour autorisa le combat entre les deux parties. Norfolk et son accusateur Hereford entrèrent dans la lice, à Coventry, aux yeux d'un peuple immense, et déjà Hereford marchait la lance en arrêt sur son adversaire, lorsque le roi jeta entre eux son sceptre et prit ainsi, selon le langage du temps, la bataille dans ses mains, refusant de permettre un combat dont l'issue, disait-il, serait funeste à l'un des champions qui, tous deux, lui étaient alliés par le sang; mais il les redoutait également, et sous prétexte que la tranquillité publique

l'obligeait à les éloigner, il les exila l'un et l'autre, Hereford pour dix ans et Norfolk pour la vie. Le premier ayant bientôt après hérité par la mort du fameux Jean de Gaunt, duc de Lancastre, du nom de son père et des grands biens de sa maison, Richard, qui les convoitait, prétendit que la sentence de bannissement, prononcée contre son cousin, Henri de Bolingbroke, duc d'Hereford, nouveau duc de Lancastre, le rendait inhabile à succéder, et il confisqua ses biens au profit de sa couronne. Cet acte odieux mit le comble à l'irritation du peuple, dont l'exilé devint l'idole : les esprits fermentèrent, des complots furent tramés dans plusieurs provinces et la rébellion devint imminente. Richard s'aveugla sur son péril, et lorsque sa présence paraissait le plus indispensable en Angleterre, il la quitta pour aller châtier quelques insurgés en Irlande, laissant le duc d'York, son oncle, régent du royaume et le champ libre à ses ennemis.

Henri de Bolingbroke, duc de Lancastre, banni et dépouillé par Richard.

(1398)

Henri de Lancastre vivait alors retiré à Paris, où il épousa la princesse Marie, du sang royal de France, et fille du duc de Berry, l'un des oncles du roi Charles VI. Ayant appris la confiscation de ses biens, et le départ du roi pour l'Irlande, il forma le projet de ressaisir ouvertement son héritage et fut encouragé dans cette entreprise par les membres les plus influents du clergé, et entre autres par le primat Arundel, qui vint en France le convier à franchir le détroit. Ce fut le principe des liens étroits qui unirent à l'Eglise la maison de Lancastre, antérieurement favorable à ses adversaires. Cette union, qui fit leur force commune, fut basée sur le besoin absolu qu'elles avaient l'une de l'au-

tre. Hereford débarqua en Angleterre, dans le Yorkshire, avec quinze lances seulement et un petit nombre de serviteurs. Il venait, disait-il, pour recouvrer son héritage; mais l'accueil qu'il reçut éleva rapidement ses espérances jusqu'au trône : les puissants comtes de Northumberland et de Westmoreland se déclarèrent pour lui : le duc d'York, régent, n'osa le combattre ni l'attendre et se retira vers l'ouest. Le chemin de Londres était ouvert : Lancastre marcha aussitôt sur la capitale, ralliant à lui tous les mécontents et annonçant qu'il venait redresser les griefs du peuple et punir les méchants qui avaient dévoré les revenus de l'État et abusé de la faveur du monarque. L'unanimité qu'il rencontra et la rapidité avec laquelle cette révolution s'accomplit, ne sont comparables qu'à ce qui se manifesta trois siècles plus tard, à la chute des Stuarts, et sont la preuve la plus concluante de l'excès auquel le mal était alors parvenu. Partout Lancastre fut reçu avec enthousiasme : à chaque pas son armée grossissait, et à Saint-Albans, près de Londres, il comptait déjà soixante mille hommes sous sa bannière. Il traversa la capitale sans s'arrêter, se dirigeant vers l'ouest, à la poursuite du régent, qu'il atteignit à peu de distance du château de Berkley, de sinistre mémoire [1] : les deux princes se virent, s'entendirent, et la perte de Richard fut résolue. Peu de jours après, la forte place de Bristol ouvrit ses portes à Lancastre, sur l'ordre du régent : trois des principaux favoris du roi, surpris dans ses murs, furent condamnés et sur-le-champ mis à mort.

Retour de Henri de Bolingbroke. Ses prétentions au trône et ses progrès. (1399)

1. C'est à Berkley qu'Édouard II mourut cruellement assassiné.

Le malheureux roi apprit presque en même temps le débarquement de son ennemi mortel et ses rapides succès : « Oh ! s'écria-t-il, rappelant ses perfidies, si j'avais cru son père, cet homme ne m'offenserait pas aujourd'hui : trois fois déjà je lui ai pardonné, et voici sa quatrième offense. » Il fit partir aussitôt le comte de Salisbury avec l'ordre de rallier ses partisans dans le pays de Galles, où il se disposait à le suivre avec sa flotte et un corps d'Irlandais levé à la hâte. Les Gallois répondirent d'abord à son appel, et Salisbury réunit à Conway une armée nombreuse sous l'étendard royal. Mais diverses causes retinrent le roi et la défection se mit dans les rangs de cette armée avant que Richard eût débarqué : il n'en trouva plus qu'un faible débris, et se vit aussi abandonné de ses Irlandais : mettant alors toute son espérance dans les fortes murailles du château de Conway, réputé imprenable, et d'où il pouvait fuir et s'embarquer pour la Guyenne si l'Angleterre se dérobait à lui, il s'y enferma avec une garnison peu nombreuse, mais fidèle.

Arrestation de Richard. (1399)

Ses ennemis, pour le contraindre à en sortir et pour s'emparer de sa personne, eurent recours à la ruse. Northumberland ayant mis en embuscade, à quelque distance, un corps nombreux de cavaliers et de gens de trait, se présenta presque seul aux portes de la forteresse : il négocia une prétendue convention entre le roi et son ennemi, et invita Richard, sous la foi du serment, à sceller ce traité en allant au-devant de Henri de Lancastre jusqu'au château de Flint pour y recevoir son hommage. Le roi le crut ; il sortit, fit quelques pas, et, apercevant l'embuscade, il voulut rentrer au château : mais le comte, jetant le masque, arrêta Richard ; sa

troupe accourut et les enveloppa : « Nous sommes trahis, dit le roi, en s'adressant à sa suite; mais souvenez-vous que Notre Seigneur fut aussi vendu et livré entre les mains de ses ennemis. » Il ne résista point et fut conduit au château de Flint, où Lancastre était attendu [1].

Le lendemain, montant à la tour, il vit l'armée de son ennemi forte de quatre-vingt mille hommes et formée en grande partie des gens de Londres qui le haïssaient [2], se dérouler sur la plage, en se dirigeant vers le château qu'elle environna, déployée en une courbe immense de la mer à la mer. A cette vue, il frémit, il pleura et maudit le traître Northumberland, à qui il s'était livré. Il conféra ensuite quelque temps avec le primat Arundel et quelques autres lords, ses ennemis, qui avaient précédé le duc au château : Bolingbroke parut enfin lui-même, et fléchit le genou devant le roi, qui se découvrit à son approche : « Beau cousin de Lancastre, lui dit Richard, vous êtes le bienvenu. — Sire, répondit le duc, je suis venu avant mon temps, et pour cette cause : votre peuple se plaint de ce que, depuis bientôt vingt-deux ans, vous le traitez avec rigueur : mais, s'il plaît à Dieu, je vous aiderai à le mieux gouverner. » Il donna l'ordre du dé-

1. Manuscrit cité par Turner.

2. Froissard dépeint dans cette circonstance le même peuple de Londres : « Considérez, dit-il, ce qu'est le peuple quand il s'émeut et élève et a puissance contre son seigneur, et par spécial en Angleterre ; là il n'y a nul remède, car c'est le plus périlleux peuple connu qui soit au monde, et le plus outrageux et le plus orgueilleux ; et de tous ceux d'Angleterre, les Londriens sont chefs, et à vrai dire, ils sont tout-puissants de mise et de gens ; car ils se trouvent bien du clos de Londres 24,000 hommes armés de pied en cape de toutes pièces, et bien 30,000 archers. C'est grand' force, car ils sont durs, forts, hardis et hauts. Et tant plus voient de sang épandu, tant plus sont-ils cruels et moins ébahis. » (Froissard, *Chroniques*, c. LXXVI.)

part : deux chevaux de misérable apparence furent amenés pour Richard et pour Salisbury, demeuré fidèle au malheur. Richard, en ce moment critique, ne fut pas abandonné des hommes seulement : on raconte qu'un beau levrier qui était à lui et qui jusqu'alors ne voulait connaître personne, hormis le roi, voyant Richard et le duc monter à cheval, quitta le prince et vint au duc, lui mettant familièrement les pattes sur l'épaule et le caressant ainsi qu'il avait coutume de faire au roi, et, comme le duc s'en étonnait : « Cousin, lui dit le roi, ceci est pour vous grand présage, et pour moi mauvais signe : ce levrier vous accueille déjà comme roi d'Angleterre que vous serez, et moi je serai déposé [1].... Le duc en eut une grande joie, et Richard prisonnier le suivit à Chester aux acclamations de l'armée rebelle et triomphante.

Captivité de Richard II. Son abdication. (1399)

Henri, après avoir convoqué les lords et les communes, se dirigea sur Londres, et Richard, exposé en chemin aux outrages de la populace, fut conduit à la Tour. Là, aucun effort ne fut épargné pour arracher de lui une renonciation à sa couronne. Il céda enfin à la violence et aux menaces, et signa son abdication : on dit même qu'il ôta son anneau et qu'il le mit au doigt de son vainqueur. Le lendemain, en présence des Etats de la nation, assemblés à Westminster [2], lecture fut donnée de la résignation du monarque. Lancastre voulait davantage, il

1. Froissard, *Chroniques*, ibid.

2. M. Hallam a remarqué que les formes de la constitution furent observées avec le même soin dans la révolution de 1399 que dans celles de 1688. « Les communes, dit-il, n'élurent point d'orateur; les chambres réunies ne prirent point le titre de parlement, mais seulement celui d'États du royaume. (*L'Europe au moyen âge*, chap. VII ; *Histoire de la constitution d'Angleterre*, 3e partie.)

voulait qu'une révolution si complète fût au moins sanctionnée par l'apparence du droit. Il avait fait dresser contre Richard, en trente-trois articles, un acte d'accusation, et cet acte fut produit, par son ordre, devant les deux chambres. L'évêque de Carlisle fut le seul qui, dans ce moment suprême, prit la défense de son roi malheureux dans une assemblée dévouée tout entière à son rival, et Richard, déclaré coupable sur tous les points, fut solennellement déposé.

Le trône, en admettant qu'il eût été loyalement vacant, eût appartenu par la loi de l'hérédité, aux descendants de Lionel, troisième fils d'Edouard III. Henri de Lancastre le revendiqua cependant pour lui-même : il se leva, et après s'être signé au front et sur la poitrine, il dit : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi, Henri de Lancastre, je réclame le royaume d'Angleterre et la couronne, avec toutes ses appartenances et dépendances, comme descendant en ligne directe par le sang du bon seigneur le roi Henri III, et comme y ayant aussi droit, parce que Dieu, dans sa grâce, m'a envoyé pour le recouvrer, le dit royaume étant sur le point de tomber en ruine, faute d'être bien gouverné, et par suite de la violation des bonnes lois[1]. »

Avénement de Henri de Lancastre au trône d'Angleterre. (1399)

Il fit voir ensuite, et sans doute en confirmation de son droit, le sceau royal et l'anneau de Richard, et fut proclamé son successeur par les deux chambres[2]. L'arche-

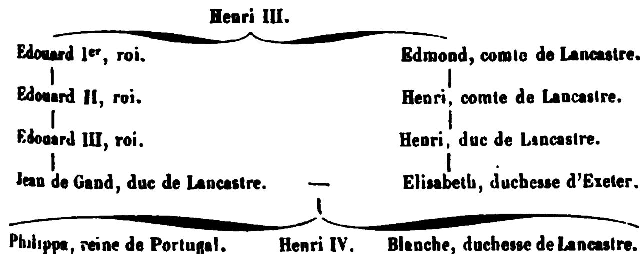
1. Rot. parl., III, 422, 423.

2. Selon Froissard, cette grande scène fut rendue plus dramatique par la présence du roi Richard : « Il fut mis, dit-il, hors de la tour, et vint en la salle ordonné et appareillé comme roi, en mantel ouvert, tenant le sceptre en sa main, et la couronne dont il avait été couronné sur son chef et ne fut accom-

vêque de Cantorbéry le conduisit au trône. Henri, avant de monter à cette place usurpée, s'agenouilla sur les marches et pria. Il se leva au bruit des acclamations des lords et des communes, et, commandant le silence, rendit grâce à Dieu et aux assistants, et promit de gouverner selon les lois : « Je ne veux pas, dit-il, que personne puisse penser que j'entende régner par voie de conquête et priver qui que ce soit de son héritage, hormis ceux cependant qui ont agi contre le vœu général et le bien du royaume [1]. » C'est ainsi qu'en invoquant la modération et la justice, il précipita du trône le légitime possesseur et y monta lui-même : usurpation fatale et source des guerres sanglantes qui désolèrent l'Angleterre durant le XVe siècle, sous le nom de la *Guerre des deux Roses*.

pagné de personne quand il parla ainsi : « J'ai été roi d'Angleterre, duc d'A- » quitaine et sire d'Irlande vingt-deux ans, lesquelles royauté, seigneurie, » sceptre, couronne et héritage je résigne, purement et quittement, à mon » cousin Henri de Lancastre, et le prie en la présence de tous qu'il prenne le » sceptre... » et assez tôt après Richard de Bourdeaux retourna d'où il était issu. » (*Chron.*, c. LXXVII.) Les autres historiens, et en particulier le moine d'Evesham qui entre à ce sujet dans de grands détails, soutiennent avec plus de vraisemblance, que Richard n'était point présent et qu'il fut seulement donné lecture de sa résignation.

1. Il descendait de Henri III dans les deux lignes :



Richard, détenu au château de Pontefract, devint un objet d'appréhension pour son vainqueur, et survécut peu à sa déchéance. Son règne agité nous offre un des plus frappants exemples des maux qu'engendrent les minorités des rois dans une société mal assise. Ce prince, doué par la nature d'intelligence et de courage, aurait eu peut-être un règne prospère et glorieux, s'il fût monté sur le trône mûri par l'âge et par l'expérience : mais roi presque au sortir du berceau, entouré, dès son enfance, d'oncles avides et ambitieux, uniquement occupés de se grandir à ses dépens, il devint, sous l'empire des circonstances, ombrageux, dissimulé, vindicatif; il apprit de ses proches à s'élever au-dessus des lois, à braver la justice; il employa, pour s'affranchir d'eux et pour s'en venger, la violence à laquelle ils avaient eu recours contre lui-même, et lancé sur cette pente, il ne s'arrêta plus jusqu'à l'abîme.

Cette époque fut pour l'Europe presque entière un âge de ténèbres et de crimes. En Angleterre, tous les ordres de la nation s'entrechoquaient confusément, invoquant le droit au moment même où ils le foulaient aux pieds : les parlements n'avaient encore aucune force réelle, empruntée par eux à la légalité; ils n'étaient souvent que des instruments presque passifs dans la main des rois ou des princes de leur sang, qui leur disputaient le pouvoir. La morale, bannie de la société civile ou politique, l'était aussi trop souvent de la société religieuse, et les pouvoirs qui avaient été déférés au chef de l'Église, pour le bien spirituel de l'humanité, étaient détournés de leur objet et employés par lui à l'accroissement de sa propre fortune temporelle. De

nombreux sujets de plaintes s'élevaient de toutes parts et dans les divers ordres de la nation, contre l'ambition et la cupidité de la cour pontificale maintenant divisée. Le pape, disait-on, avait usurpé la collation de presque tous les bénéfices contre les droits du souverain, des chapitres et des patrons. Chaque jour, et malgré les défenses les plus formelles des rois, il mettait en œuvre quelque nouveau moyen pour se rendre maître de toutes les collations dans le royaume, tantôt en transférant arbitrairement sur un autre siége ou dans un autre lieu le possesseur d'un siége épiscopal ou d'un bénéfice, tantôt en conférant les évêchés et les autres bénéfices avant qu'ils ne fussent vacants par la voie de *provisions* qu'il accordait par avance, et ceux qui se trouvaient ainsi pourvus avant le temps et qu'on nommait *proviseurs*, étaient la plupart des Italiens, parents, amis ou créatures du pontife ou des cardinaux. Les Anglais se plaignaient amèrement que des étrangers fussent ainsi mis en possession de biens et de dignités qui auraient dû n'appartenir qu'à des nationaux; ils supportaient avec impatience que le pape s'emparât des premiers fruits de tous les bénéfices; que, sous prétexte d'une croisade ou sous le nom de dons volontaires, il levât des taxes fréquentes qui épuisaient d'argent le royaume, et qu'en annulant tous les appels portés à la cour de Rome, il obligeât les particuliers, dans une multitude de cas, à des frais ruineux et inutiles. Deux statuts importants avaient été rendus sous Edouard III, pour combattre de semblables abus : le premier interdisait les *provisions* sous des peines sévères; le second, qui fut appelé PRÆMUNIRE, ordonnait

Abus de pouvoirs de la cour romaine.

Statut de Præmunire.

que si quelque sujet du roi portait dans une cour étrangère des causes dont la connaissance appartînt aux juges royaux, il serait puni par l'emprisonnement et la confiscation. Ces deux statuts furent renouvelés sous le règne de Richard; mais ils n'apportèrent à un mal si invétéré qu'un remède temporaire et insuffisant. A tous ces abus, se joignait le fléau du grand schisme dont l'Église était encore déchirée. Telles furent les principales causes qui aidèrent aux progrès naissants d'une réformation religieuse, dont Wycleff jeta les premières semences en Angleterre.

Prédications de Wycleff. Sa doctrine.

Cet hérésiarque célèbre était entré dans les ordres sous Edouard III, qui lui donna une prébende dans l'église collégiale d'Aust et la cure de Lutterworth. A la mort de ce prince, et durant la minorité de Richard II, Wycleff, protégé par le puissant duc de Lancastre, combattit les exactions de la cour romaine qui, par ses taxes sur les biens d'Église, ses réserves et ses collations de bénéfices, retirait de l'Angleterre des sommes énormes. Il s'éleva aussi avec force contre le luxe et les biens d'une partie du clergé et, sans se séparer effectivement de l'Eglise romaine, il prêcha un culte fondé sur le développement intérieur et moral, plus que sur des pratiques toutes cérémonielles. Sa doctrine avait de grands rapports avec celle de l'Eglise fondée par les pauvres de Lyon et les Vaudois dans quelques obscures vallées des Alpes et aussi avec celle que prêcha, deux siècles plus tard, Martin Luther. Comme lui, Wycleff niait la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie et faisait appel à l'Evangile contre l'autorité traditionnelle de l'Eglise; sa doctrine

enfin était subversive de la puissance ecclésiastique, puisqu'il subordonnait l'autorité des membres du clergé, même pour l'administration des sacrements, à la sainteté de leur vie, à la pureté de leurs mœurs. Il considérait les richesses dans l'Eglise comme la source de toute corruption, il voulait qu'elle se dépouillât de ses biens immenses, et il demandait que la collation des bénéfices temporels fût transférée des évêques aux laïcs. Il prêchait surtout d'exemple, vivant lui-même dans une pauvreté volontaire, d'une vie simple et ascétique. Il envoyait ses disciples de ville en ville, de comté en comté, sous le nom de *pauvres prêtres* et sous un costume d'une extrême simplicité, prêchant l'Evangile dans les églises, dans les cimetières, au milieu des marchés et des foires, bravant les défenses des évêques et entraînant la foule. Wycleff fut traduit deux fois au tribunal de ses supérieurs ecclésiastiques et deux fois, grâce à l'appui de Lancastre, il échappa impuni; mais son protecteur s'effraya enfin de la témérité de ses opinions et lui retira en partie son appui. La doctrine de Wycleff fut condamnée à Oxford et il fut expulsé lui-même de l'université. Il vécut encore une année, et la maladie qui l'emporta, dans la soixantième année de son âge, déroba son corps aux souffrances du supplice, mais non à l'échafaud[1].

Wycleff composa de nombreux ouvrages théologiques et fit une traduction de la Bible en langue anglaise.

1. Le concile de Constance, qui termina le grand schisme d'Occident par l'élection du pape Martin V, condamna la doctrine de Wycleff et ordonna que ses restes fussent déterrés et livrés aux flammes. Cette sentence fut exécutée en Angleterre plus de trente ans après la mort du *réformateur*.

Ses écrits, transportés en Bohême et avidement lus, y portèrent les germes de la sanglante guerre des Hussites; ses disciples, nommés *Lollards*, s'y multiplièrent rapidement en Angleterre, où ils eurent, durant plus d'un siècle, de cruelles persécutions à subir. Ses écrits circulèrent malgré les prohibitions les plus rigoureuses, et sa doctrine, sourdement répandue dans les classes intelligentes et laborieuses de la nation, jeta les premières semences de la réformation du XVI[e] siècle : « Mais au XIV[e], dit un célèbre historien protestant, qui a rendu un éclatant hommage aux bienfaits du catholicisme durant le moyen âge, le triomphe prématuré des disciples de Wycleff eût été, très-probablement, malgré la pureté de leur vie, très-funeste à la religion et aux mœurs. Il était inutile de présenter aux hommes l'Écriture sainte comme l'unique règle de leur vie, à une époque où un si petit nombre était en état de la lire. Les masses ignorantes qui, avant l'invention de l'imprimerie, auraient secoué le joug du saint-siége, eussent été bientôt forcées d'en accepter aveuglément un autre. On peut juger par la facilité avec laquelle on vit, même au XVI[e] siècle, des populations entières, attachées aux pas de quelques sectaires fanatiques, d'un Matthias et d'un Jean de Leyde, de ce qui fût advenu, deux siècles plus tôt, à une époque relativement fort obscure, et le christianisme, jeté prématurément dans une voie nouvelle, aurait aisément pu dégénérer en une superstition licencieuse et sanguinaire [1]. »

1. Macaulay, *History of England fran the accession of James II*, c. 1.

CHAPITRE III.

AVÉNEMENT DE LA MAISON DE LANCASTRE. — RÈGNE DE HENRI IV ET DE HENRI V. — SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS. — CONQUÊTE DE LA FRANCE.

1399 — 1422

I

Règne de Henri IV, dit Bolingbroke.

1399-1413.

Difficultés du nouveau règne

Tous les maux qu'entraîne avec elle l'usurpation du sceptre [1] se montrèrent dès le début du nouveau règne : tentatives du parti vaincu et légitime renouvelées sans cesse, éternelles comme le droit; avidité insatiable dans les complices de l'usurpation; crainte anticipée de la défection suggérée par le souvenir même des services rendus dans une mauvaise cause; obligation de satis-

1. Shakespeare les a décrits en termes énergiques dans la tragédie de *Henri IV* :

. . . . Heaven knows my son
By what by-paths, and indirect crook'd ways
I met this crown; and I myself know well,
How troublesome it sat upon my head, etc., etc.
. . . .
. . . .
. . . . .it seem'd in me
But as an honour snatch'd with boisterous hand;
And I had many living to upbraid
My gain of it by their assistances, etc., etc.
(Act. IV, Sc. IV.)

faire, avec des ressources limitées, des prétentions sans bornes, de donner sans mesure ou de frapper sans relâche ; nécessité, enfin, d'étouffer à tout prix le foyer de sédition qu'on alluma soi-même, de détourner le péril des discordes civiles par la guerre extérieure, d'échapper à une calamité en en créant une autre ; telles furent les difficultés immenses du règne de Henri IV, premier prince de la maison de Lancastre qui ait porté la couronne dont l'héritier, selon l'ordre de primogéniture, était Edouard Mortimer, comte de March, alors âgé de dix ans, et descendant, par les femmes, de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Edouard III [1]. Henri IV eut ainsi à lutter pendant neuf années, et presque sans trêve, contre les complots, les rébellions ouvertes et les attaques de l'étranger : mais son génie grandissait par les obstacles; non-seulement il surmonta tous ses ennemis et garda sa couronne, il la transmit intacte à sa postérité.

Accord du roi et du parlement.

Le roi et son nouveau parlement se donnèrent des gages d'un appui dont ils avaient réciproquement besoin. La nécessité força ainsi Henri IV, et après lui les successeurs de sa race, à étayer leur pouvoir sur l'autorité parlementaire qu'ils essayèrent d'opposer aux principes de la succession héréditaire en ligne directe.

1. Ce jeune prince ne revendiqua jamais son titre à la couronne et demeura fidèle aux princes de la maison de Lancastre ; il mourut sans postérité : à sa mort, ses droits passèrent à sa sœur Anne Mortimer, femme de RICHARD D'YORK, duc de Cambridge, descendant d'Edouard Langley, duc d'York, quatrième fils d'Edouard III. Il importe d'arrêter dès à présent les yeux sur cette courte généalogie de la maison rivale de celle de Lancastre, afin de comprendre plus tard l'origine de la sanglante querelle si fameuse dans l'histoire sous le nom de GUERRE DES DEUX ROSES, ou des deux maisons de Lancastre et d'York.

Acles importants du parlement.

Le parlement révoqua tout ce qui avait été fait dans l'assemblée tenue à Shrewsbury en 1397 et 1398 pour étendre la prérogative royale au delà des bornes ordinaires; il annula les procédures illégales contre le duc de Glocester et les comtes de Warwick et d'Arundel : les cinq lords appelants contre eux furent punis par la confiscation de leurs biens et de leurs honneurs, et leurs partisans ayant allégué que Richard avait usé de contrainte à leur égard, le parlement en prit occasion de faire un acte par lequel il déclarait qu'à l'avenir la contrainte ne serait pas une excuse légitime pour justifier des actions contraires aux lois. Ce parlement rendit quelques autres statuts dont l'utilité fut généralement reconnue : il défendit aux barons de faire porter à leurs vassaux des livrées distinctes qui, multipliant dans le pays les signes de ralliement pour les familles ennemies, était un danger permanent pour la paix publique; il annula les concessions, fréquentes sous le dernier règne, des terres sur lesquelles la couronne n'avait aucun droit; il limita de nouveau pour l'avenir les cas de haute trahison à ceux qui avaient été établis par Edouard III, et abolit les appels des particuliers au parlement assemblé, arme meurtrière dont ils faisaient usage tour à tour dans chaque parti, pour obtenir des sentences de mort contre leurs adversaires; le parlement, enfin, favorisa le commerce extérieur et rendit un statut favorable aux étrangers qui approvisionnaient le royaume [1].

1. Ce statut existait auparavant, mais les marchands de poissons de Londres, pour maintenir leur monopole, en avaient obtenu la révocation.

En mettant de justes bornes aux prérogatives de la couronne, le parlement fit, d'autre part, tout ce qui était en son pouvoir pour donner satisfaction au monarque et pour affermir le sceptre dans sa famille : il couvrit d'une amnistie générale tous ceux qui, dans les derniers troubles, avaient pris les armes pour la maison de Lancastre; il reconnut pour prince de Galles Henri de Monmouth, fils aîné du roi, et enfin, pour affermir la couronne du monarque contre de légitimes terreurs, il fut décrété par les lords spirituels et temporels que Richard, voué à un emprisonnement perpétuel, serait mis au secret le plus absolu, sous bonne garde, dans une place peu fréquentée [1].

Conspiration. Révolte armée. (1400)

De toutes parts ses partisans s'agitaient et conspiraient, et le premier complot contre la vie du roi fut tramé par les lords appelants qui avaient poursuivi Glocester, Arundel et Warwick devant le parlement tenu à Shrewsbury, et qui avaient perdu les nouveaux honneurs dont Richard les avait comblés. Les chefs du complot étaient les deux frères utérins du dernier roi, les comtes de Kent et de Huntington, et son cousin-germain le comte de Rutland, fils aîné de ce même duc d'York, qui, régent sous Richard, s'était joint à ses ennemis. Les conjurés invitèrent Henri IV à une fête militaire à Oxford; c'est là qu'ils devaient le frapper. Le duc

1. *Roth. du parlem.*, III, 426. — Les communes ne participèrent point à ces décisions considérées comme judiciaires, mais en même temps, dit sir James Mac-Intosh, on a la preuve incontestable que le roi et les lords reconnaissaient aux communes le droit de concourir au vote des taxes, à la confection des lois et de donner des conseils à la couronne. (Mac-Intosh, *Hist. d'Anglet.*, règne de Henri IV.)

d'York pénétra le complot et le dévoila : Rutland, son fils, se croyant découvert, courut à Windsor acheter son pardon par un aveu. Ses complices, trahis, précipitèrent le mouvement insurrectionnel; ils prirent les armes, proclamèrent Richard II qu'on croyait caché en Ecosse, et, ayant réuni des forces considérables, ils tentèrent d'enlever le roi à Windsor. Henri échappa aux rebelles, rassembla vingt mille hommes, et marcha droit à l'ennemi. Les conjurés se replièrent vers l'ouest et campèrent sous les murs de Cirencester, tandis que leurs chefs s'étaient logés dans la ville. Le maire, durant la nuit, souleva contre ceux-ci les habitants; deux d'entre eux, les comtes de Surrey et de Salisbury, furent pris et sur-le-champ décapités. A ce bruit une terreur panique s'empara de l'armée rebelle qui prit la fuite et se dispersa. Beaucoup de conjurés de marque furent arrêtés et portèrent leurs têtes sur l'échafaud, et, pour ôter tout prétexte dans l'avenir à de semblables tentatives, la mort de Richard fut secrètement résolue [1].

Nul ne savait s'il était mort ou vivant, et le plus profond mystère enveloppait sa retraite lorsqu'un jour on vit un cortége funéraire sortir des murs de Ponte-

1. Si fut dit au roi : « Sire, tant que Richard de Bourdeaux vit, vous ni le pays ne serez en sûr état. » Le roi répondit : « Je crois que vous dites vérité, mais tant qu'à moi, je ne le ferai mourir et lui tiendrai son covenant (promesse) tant que apparent me sera qu'il m'aura fait trahison. » Ses chevaliers répondirent : « Il vous vaudrait mieux être mort que vif, car tant que les Français le sauront en vie, ils s'efforceront toujours de vous guerroyer, et auront espoir de le retourner encore en son état à cause qu'il a la fille du roi de France. » Le roi d'Angleterre ne répondit point à ces propos et se départit de là, et les laissa en la chambre parler ensemble : il alla à ses fauconniers, mit un faucon sur son poing et s'oublia à le paître. (Froissard, *Chroniques*, c. LXXXI.)

Mort de Richard II. (1400)

fract : c'était le corps du dernier roi porté en grande pompe à Londres, dans la cathédrale de Saint-Paul, où, durant deux jours, il fut exposé, le visage découvert, aux regards du peuple. On ne sut jamais avec certitude de quelle manière il avait succombé : le bruit se répandit qu'il avait péri dans sa prison sous les coups d'un chevalier du roi, Pierre d'Exton, et de huit assassins, après en avoir abattu trois à ses pieds : une autre version, et peut-être la plus probable, est qu'il mourut de faim [1]. On lui fit à Westminster de pompeuses funérailles, Henri IV y assista, et suivit le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Richard avait été accusé par ses ennemis de manquer des vertus belliqueuses de sa race. Son successeur résolut de ne point encourir le même reproche, et sa politique d'ailleurs, tendait, comme on l'a dit, à détourner vers l'extérieur les passions turbulentes de ses sujets. Mais, de ce côté aussi, sa couronne fut plusieurs fois dans un grand péril. Il avait, en arrivant au trône, confirmé la trève avec la France où régnait l'infortuné roi Charles VI, sous la tutelle de ses oncles, et la première guerre sérieuse qu'il eut à soutenir fut avec l'Ecosse. Le nouveau souverain de ce royaume, Robert III, n'ayant pu obtenir de lui un

1. Peu de faits autant que la mort de Richard II ont partagé les historiens. Les uns, tels que Fabian Hayward, le moine de Saint-Denis et plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi, de l'un desquels M. Buchon a fait un curieux extrait (Chron. nat., t. XXV), font mourir Richard de la main de sir Pierre d'Exton ; d'autres, Walsingham, le moine d'Evesham, Gower, etc., attribuent sa mort au chagrin et à l'abstinence volontaire : enfin, selon Hardyng, Fortescüe, Polydore Virgile, Stow et plusieurs autres, ses gardiens le firent mourir de faim.

transfuge de marque, lui déclara la guerre; Henri le prévint : son armée pénétra dans le pays, s'avança jusqu'à Edimbourg, puis revint mettre l'Angleterre elle-même à l'abri des insurrections des Ecossais. Cette première campagne fut sans résultat, et déjà un danger plus grand menaçait Henri IV sur les frontières de l'ouest.

Guerre avec l'Ecosse. (1401)

Les Gallois s'étaient soulevés à l'appel d'Owen Glendover, qui se disait issu de leurs anciens princes et qui, à la suite d'une querelle avec un de ses puissants voisins, lord Grey, furieux d'un prétendu deni de justice du roi, jura de se venger et d'affranchir son pays. Les bardes gallois reparurent, appelèrent de toutes parts les indigènes aux armes, annonçant Owen Glendover comme celui qui devait rendre aux enfants des Kymris la couronne de Bretagne; ils le proclamèrent roi et le peuple de Galles accourut en foule sous sa bannière. Henri IV tenta en vain d'étouffer l'insurrection et conduisit en personne plusieurs armées contre les rebelles. Glendover fut vainqueur dans beaucoup de combats; ses succès furent si éclatants et si nombreux, qu'on les attribua, dans les croyances populaires, à un commerce avec les démons [1]. Une foule d'hommes d'un rang illustre tombèrent dans ses mains et il compta parmi eux lord Grey, son ennemi personnel, et lord Edmond Mortimer, oncle du jeune comte de March, prétendant à la couronne d'Angleterre et dont Henri, pour cette cause, refusa d'acquitter la rançon.

Révolte des Gallois. Succès d'Owen Glendover.

1. Walsingham, 406, 407. — Le contemporain Hardyng, dans sa chronique versifiée, a été aussi l'interprète de cette opinion du vulgaire.

La guerre cependant continuait encore avec l'Écosse, à l'avantage des Anglais, sous le commandement des deux Percy, le comte de Northumberland et son fils, le vaillant Hotspur, gardien des marches du nord et de l'ouest. Une bataille décisive fut livrée à Homildon entre les deux armées et gagnée, comme tant d'autres, par l'habileté supérieure des archers anglais. Douglas, l'un des chevaliers les plus renommés de la chrétienté, commandait les Écossais et tomba aux mains d'Hotspur, pour qui cette victoire fut à la fois la plus glorieuse et la dernière. Northumberland, son père, son oncle Worcester et lui-même, étaient par leur nom, par leurs alliances, par leurs grandes charges, plus puissants que le roi dans les provinces qu'ils gouvernaient; ils nourrissaient une ambition plus haute encore que leur fortune et supportaient impatiemment d'obéir à celui qu'ils avaient couronné. Le premier symptôme de rupture éclata au sujet des prisonniers faits par eux à Homildon et que le roi réclama comme siens. Henri IV avait accru leur ressentiment en refusant d'acquitter la rançon de Mortimer, prisonnier d'Owen Glendover, proche parent des Percy et oncle du Prétendant. Les Percy, dès lors, résolurent de le renverser du trône où ils l'avaient élevé; ils rendirent la liberté à Douglas, sous la condition qu'il combattrait avec eux contre Henri et une ligue redoutable se forma entre les Écossais, les Gallois et les insurgés d'Angleterre. Le vénérable Scrope, archevêque d'York, approuva l'entreprise. Ils allaient, disait Hotspur, rendre la couronne à Richard II si, comme le bruit s'en répandait, ce prince vivait encore, ou à son

Défaite des Écossais à Homildon. (1402)

Révolte des Percy. Ligue contre Henri IV. (1403)

défaut au jeune comte de March, son légitime héritier[1]. Jamais Henri IV ne s'était vu dans un si pressant péril, et il marcha en personne avec le prince de Galles, son fils, au-devant de l'ennemi. Les deux armées se rencontrèrent près de Shrewsbury. Hotspur et Douglas commandaient les confédérés et le premier, avant de combattre, publia contre le roi un sanglant manifeste où il lui reprochait d'avoir assassiné le roi Richard, puis enlevé la couronne au légitime héritier, et enfin d'avoir violé malgré ses serments, les franchises électorales et les priviléges des communes.

Hotspur avait projeté de terminer cette guerre d'un seul coup en frappant Henri lui-même; son dessein fut pénétré et plusieurs guerriers anglais prirent des armes toutes semblables à celles du roi. Douglas, lancé au plus fort de la mêlée, avait déjà abattu trois de ces guerriers, lorsque le roi véritable se présenta à ses yeux : il s'élança

Bataille de Shrewsbury. (1403)

1. L'inconstance populaire a été, à cette occasion, supérieurement décrite dans ces vers de Shakespeare :

The common wealth is sick of their own choice,
Their over-greedy love hath surfeited :
An habitation giddy and unsure
Hath he, that buildeth on the vulgar heart.
. . . .
. . . . . What trust is in these times?
They that when Richard liv'd would have him die,
Are now become enamour'd on his grave :
Thou that threw'st dust upon his goodly head,
When through proud London he came sighing on
After the admired heels of Bolingbroke,
Cry'st now ; *o earth yield us that king again*
And take thou this! ô thoughts of me accurst!
Past, and to come, seem best; things present worst.
(*Second part of king Henry IV*, act. 1, sc. 3.)

sur lui, tua son porte-étendard, sir Thomas Blunt, et allait porter à Henri le coup fatal, quand le prince de Galles accourut, dégagea son père et fit Douglas prisonnier. Une flèche atteignit en même temps Hotspur dans la mêlée et lui traversa le cerveau; il tomba mort. Privée de ses deux vaillants chefs, l'armée confédérée prit la fuite et se dispersa. Cette journée affermit la couronne sur la tête de Henri IV.

Glendower prolongea la guerre dans l'ouest où il obtint encore pour son compte des succès éclatants. Il envoya, comme un prince souverain, proposer une alliance offensive et défensive au roi de France, Charles VI, et un corps d'armée français passa la mer et combattit pour sa cause. Cette lutte continua plusieurs années et ne fut terminée que par les efforts héroïques du vaillant prince Henri, fils aîné du roi, qui parvint à réduire le pays à l'obéissance et à reléguer Owen Glendower dans des montagnes inaccessibles où il se défendit encore sous son règne et continua en obscur partisan, une guerre commencée en prince et en monarque.

De nombreuses exécutions avaient suivi le succès des armes royales, la révolte cependant n'était pas éteinte et l'espoir de la vengeance en rallumait les brandons. Le comte de Northumberland, retenu dans le nord durant la rébellion de son fils Hotspur, n'avait point marché avec lui contre le roi; il avait appris, en frémissant de douleur, que son fils était mort et que l'ignominieux supplice des traîtres avait été infligé à son cadavre. Il n'éclata point encore et accusé de complicité avec les rebelles, il fut condamné à l'amende pour fait de désobéissance et non de rébellion. Mais, deux ans plus tard.

il se ligua avec le comte de Nottingham, fils du duc de Norfolk, et avec l'archevêque d'York qui tous deux avaient un deuil de famille à venger. Ceux-ci prirent les armes sans attendre que Northumberland ait pu les rejoindre. L'archevêque publia contre le roi un sanglant manifeste, où il était dit qu'ils s'avançaient pour venger le roi Richard, cruellement mis à mort d'une manière ignominieuse et inconnue, après avoir été tourmenté durant quinze jours par le froid, la soif et la faim [1]. Ils demandaient que les abus fussent réformés et que le trône fût rendu au comte de March, l'héritier légitime. Le comte de Westmoreland atteignit à Shipton, près d'York, les rebelles commandés par Nottingham et par l'archevêque. Il eut recours à la ruse pour isoler ceux-ci de leur armée, il les fit prisonniers l'un et l'autre et les livra au roi qui, après un jugement dérisoire, les fit tous deux décapiter. Scrope est le premier archevêque qui, en Angleterre, ait porté la tête sur un échafaud. Le pape Grégoire XII, en apprenant sa mort, s'indigna de la violation des priviléges du clergé et excommunia tous ceux qui s'en étaient rendus coupables. Henri, pour se justifier, envoya au souverain pontife l'armure que le prélat portait à Shipton et lui envoya demander, comme autrefois les frères de Joseph à leur père : « Voyez, si c'est ici la robe de votre fils. » Grégoire XII répondit : « Je ne sais si c'est la robe de mon fils, mais je sais qu'une bête féroce l'a dévoré. »

Supplice de l'archevêque d'York.

(1405)

Au bruit de la mort de ses complices, Northumberland avait fui en Ecosse, se dérobant à la colère du vainqueur.

1. Whart., *Anglia sacra*, II.

Deux ans plus tard, il tenta un dernier effort, reparut en armes dans le comté d'York et fut tué en combattant.

Troubles en Ecosse.

Henri IV obtint vers la même époque un avantage inespéré sur le roi d'Ecosse, Robert III. Ce prince, doux de caractère, mais faible d'esprit, ne régnait que de nom et laissait l'administration entre les mains du duc d'Albany, son frère. Celui-ci tenta de faire passer la couronne sur sa tête, au préjudice de ses neveux; il confina l'aîné, David, dans une prison où il le fit lentement mourir de faim. Le vieux roi épouvanté, se sentant trop faible pour protéger la vie de Jacques, le plus jeune, à peine âgé de neuf ans, l'embarqua pour la France, afin de l'y mettre en sûreté en le confiant à une puissance amie. Le bâtiment qui le portait fut pris par les Anglais et l'enfant royal, conduit à Londres, y fut retenu prisonnier par Henri IV. Robert III descendit au tombeau consumé de chagrin; son frère gouverna le royaume et Henri IV tint celui-ci constamment en échec et dans sa dépendance, en le menaçant de soutenir les droits du légitime héritier qu'il tenait en ses mains.

Les hostilités reprises un moment avec la France furent presque aussitôt suspendues et demeurèrent assoupies durant la plus grande partie de ce règne. Ce fut une des faveurs signalées de la fortune pour Henri IV, que l'abaissement de la monarchie française à cette époque, par suite de la démence du roi Charles VI et de la querelle acharnée des partis d'Orléans et de Bourgogne qui ensanglantèrent le royaume, le couvrirent de ruines et le livrèrent plus tard sans défense à ses ennemis. Henri persévéra dans sa politique pacifique avec la France, aussi longtemps qu'il eut à réprimer à

l'intérieur les insurrections qu'elle excitait, il intervint ensuite dans les troubles civils de ce pays et fit passer en Normandie un corps d'armée pour soutenir le duc de Bourgogne contre le parti d'Orléans[1].

Ce roi, si heureux dans ses entreprises, expiait les actes coupables qui l'avaient élevé au trône, par des remords peut-être, mais surtout par des inquiétudes mortelles qui ne l'abandonnèrent point jusqu'au dernier jour, et auxquelles on attribua l'invasion d'une maladie cutanée dont il souffrait cruellement et qui imprima sur son visage des traces hideuses : il était sujet aussi à de fréquentes attaques d'épilepsie, et son corps, prématurément brisé, portait, dans la vigueur de l'âge, l'empreinte anticipée de la vieillesse. Terreurs du roi.

Ses dernières années furent encore empoisonnées par la vie licencieuse de son fils aîné, et par les craintes que lui inspirait son ambition. Une anecdote que nous a conservée Monstrelet, nous révèle quelques traits de l'esprit ombrageux de ce prince et de ses perpétuelles angoisses. Un jour, après une attaque d'apoplexie, et quand, selon l'apparence, chacun le croyait mort, son fils emporta dans une chambre voisine la couronne qui, selon la coutume, était placée sur un coussin à côté du lit royal. Le roi, revenant à lui, et ne voyant plus cette couronne, objet trop cher de ses préoccupations cons-

1 Le chroniqueur contemporain Hardyng nous a conservé un trait qui fait honneur aux deux chefs de cette expédition, sir John Grey et sir Richard Umfreville. Le duc de Bourgogne ayant ordonné de mettre à mort les prisonniers, les capitaines anglais désobéirent à cet ordre sanguinaire, mirent leurs troupes en bataille et se dirent résolus à mourir avec leurs captifs plutôt que de souiller leurs mains de leur sang. (*Chroniq.* d'Hardyng.)

tantes, cause fatale de ses cuisantes peines et de ses joies coupables, demanda ce qu'elle était devenue, et apprenant que le prince l'avait emportée, il le fit appeler et lui adressa des paroles sévères. Adouci bientôt par ses réponses empreintes de respect et de filiale tendresse, il lui dit, en soupirant: « Hélas, mon fils, quel droit penses-tu avoir à la couronne, quand tu sais que ton père n'en avait point? » — « Sire, répondit le jeune prince, vous l'avez conquise avec l'épée, et par l'épée je la conserverai. » Après une pause le roi répliqua : « Bien mon fils, fais ce que tu jugeras le meilleur; j'en laisse l'évenement à Dieu et j'espère qu'il fera miséricorde à mon âme [1]. »

Mort de Henri IV (1413)

Sa politique.

Henri IV mourut le 20 mars 1413, à l'âge de 46 ans et dans la quatorzième année de son règne. L'histoire ne peut lui refuser les talents du rang suprême, et son règne, quoique rempli d'agitation et de violence, ne fut pas inutile aux progrès de la liberté. Roi par le seul fait d'une révolution victorieuse, vivant au milieu des rébellions dont lui-même avait donné l'exemple le plus dangereux : ayant d'ailleurs tout à redouter d'une noblesse ambitieuse et toujours turbulente, il reconnut la nécessité d'adopter des principes populaires, de s'appuyer sur les communes dont l'influence grandit rapidement à cette époque, et d'élever l'autorité parlementaire d'où dérivait la sienne. Les princes de sa maison défendirent comme lui des principes qui étaient la sauvegarde de leurs droits, quoique leurs actes personnels, considérés

1. Monstrelet, *Chroniques*. Cette anecdote a fourni à Shakespeare le motif d'une de ses plus belles scènes.

dans leurs motifs et dans leurs résultats, ne fussent point supérieurs à ceux de leurs rivaux. Le droit du parlement à voter l'impôt était, à cette époque, comme aujourd'hui, le principe légal de la constitution. Les communes, sous Henri IV, spécifièrent toujours l'emploi de chaque subside, et nommèrent, à cet effet, des trésoriers qu'elles déclarèrent inviolables : elles obtinrent de présenter verbalement leurs pétitions qui auparavant devaient être rédigées par les juges et revêtues de formes légales et embarrassantes. La désignation ou l'élection au parlement des chevaliers de comté, que la coutume avait attribuée aux schériffs, fut reconnue comme le droit des francs-tenanciers de chaque localité [1]. Une pétition très-hardie, provoquant une réforme complète, fut présentée au roi en l'année 1406, la huitième de son règne : elle imposait à Henri IV, entre autres obligations gênantes, celle de ne gouverner que de l'avis d'un conseil permanent dont les membres juraient d'observer et de défendre les institutions établies ou modifiées par le parlement : le roi sentait alors son trône ébranlé, et il crut devoir donner son adhésion à tous les articles de cette pétition célèbre, quelque humiliants qu'ils fussent pour sa fierté, et l'ombre de Richard, dit sir Henri Hallam, aurait pu se réjouir en voyant son mortel ennemi plus rigoureusement traité par le parlement qu'il ne l'avait été lui-même [2].

Progrès des communes sous son règne.

Pétition hardie.

1. On n'a pas encore établi sur des preuves certaines, la limite exacte dans laquelle s'exerçait le droit d'élection. M. Hallam est porté à croire qu'il fut quelquefois exercé par tous les hommes libres, présents à la cour du comté. (*L'Europe au moyen âge*, c. VII.)

2. Hallam, *ibid.*

Progrès des Lollards.

On vit grandir sous ce règne et surtout dans la classe des petits propriétaires et de la bourgeoisie, un esprit déclaré d'opposition au clergé. La secte des Lollards ou des disciples de Wycleff fit des progrès si rapides que les communes se montrèrent en diverses circonstances, et surtout en ce qui est relatif aux biens d'Eglise, animées de l'esprit de ce grand hérésiarque[1]: ayant reconnu que le clergé possédait un tiers environ des terres du royaume, elle firent deux fois, mais en vain, la proposition hardie d'affecter une grande partie de leurs revenus aux besoins de l'Etat, en rétribuant le clergé diocésain, et l'on vit poindre dès lors les premiers symptômes de la grande lutte, assoupie d'abord et longtemps ajournée, qui finit, deux cent cinquante ans plus tard, par faire triompher simultanément la cause des réformes dans les lois politiques et dans les institutions religieuses du pays.

Conduite du roi avec le clergé.

Henri IV s'était souvenu, sous le règne précédent, de la faveur dont Wycleff jouissait auprès de Jean de Gand, son père, et il avait ouvertement protégé ses disciples : mais lorsqu'il fut roi et qu'il vit autour de lui la rébellion de toute part renaissante, il n'osa affronter la colère du clergé avec lequel il avait contracté en montant sur le trône, et qui avait favorisé son entreprise en la sanctionnant, donnant ainsi à l'usurpation l'apparence du droit. Le clergé, d'ailleurs, était le plus grand propriétaire du royaume, et par la puissance qu'il avait

1. Il a cependant été assez bien établi par le docteur Lingard, contre l'opinion de plusieurs historiens, que les communes, tout en partageant l'opinion de Wycleff sur les biens du clergé, se montrèrent néanmoins dans les premières années de ce règne très-rigoureuses envers ses disciples. Elles changèrent ensuite de langage et demandèrent que des pétitions qu'elles avaient précédemment adressées au roi contre les Lollards fussent rapportées. (*Rot. parlem.*)

dans les conseils de la nation, il neutralisait, en soutenant le trône, les efforts d'une noblesse hostile et toujours menaçante. Henri IV se crut donc obligé de donner des gages à l'Eglise : il fit voir, par les rigueurs où il se porta contre les Lollards, que le zèle religieux était complétement étranger à l'appui qu'il leur avait précédemment accordé, et approuva l'acte cruel *de Heretico comburendo*, par lequel tout individu que l'évêque déclarait hérétique obstiné ou relaps, était livré au magistrat du lieu pour être brûlé. Plusieurs buchers furent allumés sous son règne et sous celui de Henri V, son fils, et parmi ceux qui souffrirent à cette époque pour leur foi, le plus célèbre est sir John Oldcastle, lord Cobham, vaillant chevalier, qui se comporta devant ses juges ecclésiastiques, comme il l'avait fait longtemps en face des ennemis de son pays, et qui fut condamné au feu pour avoir soutenu que le pain de l'autel, après la consécration, est tout ensemble encore du pain et aussi le corps de Jésus-Christ [1]. Les Lollards, poussés à la révolte par la persécution, s'insurgèrent, ils parurent en armes en divers endroits : ils se vantaient, dit-on, d'avoir cent mille épées à tirer pour la délivrance d'Oldcastle, et l'on prétendit qu'ils voulaient, après avoir aboli la royauté, fonder la république sous sa présidence. Ces derniers projets, qu'on leur imputa pour les rendre plus odieux, ne sont peut-être que de vagues suppositions, et il est douteux que leur nombre, à cette époque, leur ait

Statut contre l'hérésie.

Condamnation de lord Cobham.

1. Oldcastle s'évada avant le jour fixé pour son exécution et trempa dès lors dans de criminelles entreprises, poussant les Lollards à une révolte ouverte. Il fut pris trois ans plus tard et brûlé en vertu de la sentence prononcée antérieurement contre lui par le tribunal ecclésiastique.

permis de nourrir des espérances si exagérées : mais la crédulité publique, sur ce point, est une preuve de l'importance croissante de cette secte et de l'opinion qu'on avait déjà de sa force et de sa puissance.

II

Règne de Henri V, dit de Monmouth.

1413 — 1422.

Le prince qui montait sur le trône, déjà recommandable par la vaillance avec laquelle il avait combattu les Gallois, était fameux surtout par les débauches et par les scandales de son orageuse jeunesse : mais à peine Henri IV eut il expiré qu'il parut avoir enseveli avec lui dans sa tombe les passions déréglées de son fils : celui-ci eut devant les yeux le jugement de la postérité et selon la belle expression du poëte : « la raison, comme un ange descendu du ciel, vint et chassa de son sein le coupable *Adam.* »

Cette heureuse révolution se manifesta bientôt par des actes honorables : il éloigna de sa cour ses anciens compagnons de débauche et s'entoura des plus sages conseillers de son père, honorant entre autres le grand justicier Gascoigne, contre lequel, n'étant que prince de Galles, il avait tiré l'épée dans une cour de justice, et qui avait osé le faire arrêter et conduire en prison [1].

Au nombre des actes qui honorèrent les débuts du nouveau règne, l'histoire cite le rétablissement de la

1. Cette scène, si honorable pour la magistrature, a été reproduite par la peinture à fresque dans la nouvelle chambre des Lords.

maison de Percy dans ses biens et ses dignités, la liberté rendue au jeune comte de March, héritier des titres de la maison d'York, et les honneurs funèbres, expiatoires peut-être, qu'il rendit en grande pompe à Westminster, aux restes infortunés du roi Richard, dont lui-même mena le deuil [1].

Grands troubles en France.

La guerre avec la France, fut le grand événement et le principal intérêt du règne de Henri V. Ce royaume était alors accablé de tous les maux que peuvent infliger, à un grand pays, une cour dissolue et un monarque insensé. Un meurtre effroyable commis quelques années auparavant, y avait semé de profondes divisions et fomenté des haines implacables. Le duc d'Orléans, frère du roi, était mort assassiné en 1407, par son cousin Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et la France, depuis longtemps divisée, était de nouveau partagée tout entière entre deux factions rivales, les Bourguignons d'une part, et de l'autre les Armagnacs vengeurs du duc d'Orléans. Tour à tour vainqueurs et vaincus, les deux partis déployaient leur fureur dans des combats acharnés et d'épouvantables massacres. Les États convoqués dans cette anarchie demeuraient sans voix comme sans force [2], le roi n'était que le jouet des vainqueurs, et sa femme, Isabeau de Bavière, soutenant tour à tour

1. Après de splendides funérailles faites au roi Richard, Henri V ordonna que quatre lampes brûleraient jour et nuit autour de son tombeau aussi longtemps que le monde durerait : il décréta la célébration d'un office pour lui un jour par semaine, et fit en même temps une fondation perpétuelle pour les pauvres.

2. Ces États, qualifiés d'États-Généraux par quelques historiens, ne furent qu'une assemblée de notables des principales villes du royaume.

chaque parti, affermissait sa puissance sur la ruine commune.

Ces troubles offraient à l'ambition de Henri, des chances favorables : il fit donc revivre sur la couronne de France, les prétentions de son ~~grand père~~ Edouard III, et il la revendiqua comme héritier de Philippe le Bel, par les femmes. Pour conjurer l'orage, la cour de France veut négocier; mais Henri repousse tout accommodement et déclare devant le conseil sa résolution de recouvrer son héritage par les armes. Ses prétentions n'avaient aucun fondement légitime; mais Henri avait adopté la politique de son père, et il reconnaissait le besoin d'occuper son peuple au dehors pour maintenir le calme au dedans. Ses appréhensions à cet égard étaient fondées : déjà au début de son règne, il avait eu à réprimer, comme il a été dit plus haut, l'insurrection des Lollards ou sectateurs de Wycleff. Le parlement s'associa au roi pour cet objet et rendit un statut terrible par lequel tous les magistrats devaient prêter serment de seconder les évêques à l'effet d'exterminer les hérétiques [1]. Ce danger n'était pas le seul dont il se vît menacé, et au moment même où il méditait de subjuguer le royaume voisin, il découvrit dans le sien et parmi ses proches une conspiration redoutable, tramée contre lui par son cousin Richard, frère du duc

1. Ce même parlement, si rigoureux envers les Lollards, excita Henri V à disposer d'une partie des biens du clergé devenus immenses. Le judicieux Rapin Thoiras fait observer que le désir de vaincre sur ce dernier point la résistance du roi et de se laver des soupçons d'hérésie, contribua peut-être à rendre la majorité des communes plus impitoyable à l'égard des sectateurs de Wycleff.

d'York, récemment créé comte de Cambridge, et qui avait pour principaux complices sir Thomas Grey et lord Scrope de Masham. Celui-ci, familier du roi, était, à la table comme à la chasse, son compagnon inséparable : on ignore quel motif l'entraîna dans le complot : les conjurés avaient résolu de rassembler des troupes, de conduire le comte de March sur les frontières du pays de Galles et de le proclamer roi. Se voyant découverts, ils avouèrent leur crime. Aucune formalité ne fut observée dans leur jugement : Thomas Grey, condamné par un jury tiré des communes, fut aussitôt mis à mort. Le comte de Cambridge, prince du sang, et lord Scrope, réclamèrent le privilége de leur pairie et une cour de dix-huit barons fut convoquée pour les juger : les deux accusés ne furent ni interrogés, ni confrontés, ni entendus, et le roi pressa leur condamnation et leur supplice.

Conspiration découverte.

Henri, à cette époque, était déjà à Southampton : invité sous main [1] par le duc de Bourgogne, à envahir la France, et rêvant gloire et conquête il rassemblait sa flotte et son armée. Il mit à la voile le 12 du mois d'août de l'année 1415, et entra dans la Seine, avec quinze cents bâtiments [2] portant vingt-quatre mille fantassins ou archers et six mille hommes d'armes. La France n'avait pas un vaisseau à opposer aux envahisseurs : ils débarquèrent sans obstacle et investirent Harfleur, ville d'une grande importance militaire, commandant l'entrée de la Seine, et une des clefs du royaume. La France, avec

Invasion de la France par Henri V. (1415)

1. Rymer, t. IX, 137-139.

2. Les chroniqueurs contemporains, Monstrelet et Lefevre Saint-Rémi, varient beaucoup sur le nombre.

Siége et prise de Harfleur. (1415)

son roi insensé et sa cour partagée en factions ennemies et furieuses, était alors sans gouvernement, et tout accord puissant contre l'étranger fut dans les premiers jours impossible. Harfleur cependant, où s'était jetée une brave noblesse, fut vaillamment défendue et ne succomba qu'après un mois d'une lutte héroïque : les habitants furent mis à rançon et expulsés, et le roi résolut de faire de la place conquise une ville toute anglaise comme l'était déjà Calais. Son armée avait souffert durant le siége des pertes énormes causées moins par le fer que par les maladies : la dyssenterie et les fatigues l'avaient réduite de moitié, et déjà de trente mille hommes qu'il avait amenés devant cette place, il n'en avait plus que quinze mille. Ce nombre était insuffisant pour conquérir le royaume, et d'autre part l'armée française sous le connétable d'Albret, et sous les ducs d'Orléans et de Bourbon, commençait à se réunir en Picardie. Henri V répugnait à se rembarquer et à ramener en Angleterre, après la prise d'une seule ville, les restes de son armée victorieuse : et mettant son espoir dans les lenteurs d'un ennemi divisé, il crut avoir le temps de gagner par terre Calais, où il comptait s'arrêter, se refaire et recevoir des renforts.

Malgré l'exacte discipline observée par les Anglais, la population, toute française de cœur, se montra partout hostile, et ne leur permit de compter que sur eux-mêmes : ils sortirent de Normandie harcelés par les garnisons des villes, et se dirigèrent vers la Somme, qu'ils comptaient passer au gué de *Blanche-Tache*, de funeste mémoire pour la France. Le gué était gardé : Henri remonta le fleuve, et trouva tous les pas-

sages détruits ou défendus : déjà l'inquiétude gagnait l'armée, lorsqu'un gué difficile à travers des marécages, et négligé des Français, fut enfin découvert. Henri effectua le passage, puis poursuivit sa route vers Calais; mais, dès le lendemain, il apprit que l'armée française s'avançait pour lui fermer le chemin, et peu de jours après, à la hauteur du village d'Azincourt, les deux armées furent proches l'une de l'autre. Les Anglais, de beaucoup inférieurs en nombre, se crurent au moment d'être attaqués : les hommes d'armes, saisis d'un mouvement religieux, descendirent de cheval, et, se mettant à genoux les mains jointes, ils demandèrent à Dieu de les prendre sous sa garde. L'attaque, cependant, n'eut pas lieu, et le roi, afin de disposer de toutes ses forces uniquement pour le combat, en se délivrant d'une garde onéreuse, mit conditionnellement en liberté tous ses prisonniers. Ils restaient libres s'il était vaincu, mais dans le cas où il serait vainqueur, il leur enjoignait de le rejoindre à Calais. Bientôt après, les armées furent en présence : les Français offraient aux regards une masse énorme d'environ cinquante mille hommes, dont quatorze mille à cheval. Les Anglais, fort affaiblis, comptaient au plus quinze mille combattants, sur lesquels un cinquième à peine de cavaliers; tous les autres étaient des archers : et comme un chevalier, sir Walter Hungerford, dit au roi qu'il n'eût pas été inutile de faire venir d'Angleterre dix mille hommes de plus de ces braves gens, Henri, qui, dans toute cette journée, fut véritablement grand, répondit pour donner courage aux siens : « Par le nom de Notre Seigneur, je ne voudrais pas un homme de plus. Le nombre que nous avons, c'est le nombre

Rencontre des deux armées.

que Dieu a voulu : les Français placent leur confiance dans leur multitude, et moi, dans celui qui fit vaincre si souvent Judas Machabée. »

L'énorme disproportion des forces était compensée du côté des Anglais par l'avantage du terrain, qui se resserrant entre les villages d'Azincourt et de Tramecourt, où les Français étaient campés, les empêchait de se déployer, et rendait inutile pour eux l'avantage du nombre. La terre grasse et fangeuse était en outre détrempée par les pluies de l'automne : les grands chevaux de bataille pouvaient à peine s'y mouvoir sous leurs cavaliers immobiles et emprisonnés dans leurs pesantes armures, et ils offraient aux traits des archers un but immanquable.

Les armées passèrent la nuit en présence, et des conditions de paix, offertes par Henri V aux princes français, ayant été rejetées, chacun se prépara au combat pour le lendemain. Du côté des Anglais, dont le péril était imminent, les préoccupations étaient grandes et sérieuses : la plupart se confessèrent à la hâte, demandant l'absolution de leurs péchés, et, en même temps, ils préparaient leurs armes : les archers aiguisaient les pieux qu'ils enfonçaient devant eux pour s'abriter contre l'ennemi, et mettaient des cordes neuves à leurs arcs : tout se faisait dans leur camp par commandement du roi, à voix basse et sans bruit. Du côté des Français, de grands feux étaient allumés, tout était bruyant et confusément agité. Une foule de gentilshommes, plutôt que de reposer sur la terre humide, fatiguèrent leurs montures en passant la nuit à cheval et tout armés. Les princes firent aussi de nombreux chevaliers, et leur

camp fut le théâtre de quelques scènes touchantes. Tandis que les Français attendaient ainsi, chacun sous sa bannière, les périls du lendemain, ils détestèrent les haines de parti qui les avaient longtemps séparés, et s'embrassant mutuellement avec effusion, ils se pardonnèrent leurs offenses les uns les autres [1].

Au point du jour, le roi d'Angleterre, après avoir entendu trois messes selon sa coutume, mit en ligne son armée, la cavalerie au centre, les archers sur les flancs, et, monté sur un petit cheval gris, le front ceint d'un casque à couronne d'or étincelante, il adressa aux siens quelques paroles énergiques et brèves, les invitant à se souvenir de leurs parents, de leurs femmes et de la vieille Angleterre, qui attendait d'eux un beau retour. Bataille d'Azincourt. (1415)

Les Français formaient trois énormes escadrons resserrés dans un étroit espace sur trente-deux hommes de profondeur : au front de bataille étaient le connétable, les ducs d'Orléans, de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, d'Eu, de Richemont, de Vendôme, et une multitude de seigneurs, éblouissants sous leurs armures d'acier, leurs écussons et leurs riches bannières. Les archers des communes étaient aussi accourus en grand nombre ; mais là comme à Crécy, on n'en fit nul cas : quel besoin avait-on d'eux, les Français n'étaient-ils pas déjà trois fois plus nombreux que l'ennemi, et les seigneurs se disputant les premiers rangs dans la bataille, de quel secours pouvaient être aux derniers les flèches des archers ? Quand tout fut prêt dans l'armée anglaise, le vieux Thomas de Herpinghen jeta pour si-

1. Lefèvre Saint-Rémi, c. LXI.

gnal son bâton en l'air : Frappez, dit-il (*now strike*); dix mille archers lui répondirent par un grand cri, et dardèrent leur traits sur l'ennemi. Les Français, au grand étonnement de tous, demeurèrent immobiles et comme pétrifiés sous leurs lourdes armures : sur cinquante mille qu'ils étaient, deux ou trois mille seulement se déployaient au front de bataille, et le terrain, effondré sous les pieds des chevaux et transformé en fange épaisse et visqueuse, ne permettait à personne de se mouvoir ni de combattre. Les archers firent une seconde décharge, décochant leurs dards au visage, avec une raideur extrême; alors enfin, et non sans peine, deux corps de la cavalerie des ailes s'ébranlèrent du côté des Français, essayant de prendre les archers en flanc; mais l'un d'eux reçut les décharges d'une embuscade anglaise cachée dans les bois. Aucun de ces corps ne fournit sa course sans pertes énormes, et la plupart des survivants vinrent s'enferrer sur les pieux des Anglais. Une multitude de chevaux blessés et épouvantés, désarçonnant leurs cavaliers ou les entraînant malgré eux en arrière, jetèrent le désordre dans l'avant-garde française, serrée de manière à ne pouvoir leur livrer un passage. Voyant ainsi les rangs bouleversés et entr'ouverts, les Anglais franchirent leur enceinte de pieux, jetèrent arcs et flèches, et vinrent avec les haches, les lourdes épées et les massues, démolir ce rempart vivant, cette masse énorme d'hommes et de chevaux qui formait la première ligne de bataille de l'armée française, et ayant à leur tête leur roi Henri V, ils pénétrèrent jusqu'au milieu de la seconde bataille. Henri courut alors un grand danger. Dix-huit gentils-

hommes français se conjurèrent et firent vœu de joindre le roi d'Angleterre de si près, qu'ils lui abattraient la couronne de la tête, ou qu'ils mourraient tous, comme ils firent : ils poussèrent jusqu'au roi, et l'un d'eux, de la hache qu'il tenait, frappa sur son casque un si grand coup, qu'il abattit un des fleurons de sa couronne : mais ils furent environnés, accablés par le nombre, et périrent jusqu'au dernier [1].

L'arrière-garde des Français restait seule intacte, mais voyant les deux premières lignes forcées presque sans défense et le sol jonché de morts et de débris, elle attendit à peine le choc, tourna bride et se dispersa à travers champs. La journée était finie et une immense multitude de prisonniers était tombée au pouvoir des Anglais, lorsqu'on vint dire au roi que son camp était forcé, ses bagages pillés et qu'un corps considérable de troupes fraîches ou ralliées engageait une nouvelle bataille. Henri voyant les siens employés presque tous à la garde des prisonniers qu'ils avaient faits et dont ils espéraient forte rançon, commanda qu'on mît à mort tous les captifs. L'alarme fut reconnue fausse ; mais déjà le plus grand nombre avait péri.

On voyait là misérablement étendus sur le champ de bataille dix mille Français, presque tous gentilshommes, dont cent vingt portant bannière et sept princes, les ducs de Brabant, de Nevers, d'Alençon, trois de Bar, le connétable d'Albret et Montaigu, archevêque de Sens. Les Anglais n'avaient perdu que seize cents hommes et

1. Ils avaient pour chef Lumlet de Mussurgnebern et Gariot de Bournonville. (Lefevre Saint-Rémi, c. LXII.)

ils ne gardèrent que peu de prisonniers, parmi lesquels les plus grands de la noblesse française, le maréchal de Boucicault, messire Jacques d'Harcourt, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, les ducs de Bourbon et d'Orléans. Le roi vainqueur, maître du champ funèbre, le parcourut lentement des yeux et ayant demandé le nom d'un château qu'il voyait proche, une voix répondit : « Azincourt. — Eh bien ! dit-il, cette bataille aura nom d'*Azincourt*, maintenant et à jamais[1]. »

La faiblesse de son armée empêcha Henri V de profiter de sa victoire, il dut regagner Calais, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Son voyage jusqu'à Londres ne fut qu'une marche triomphale, de toutes parts le peuple se pressait pour saluer le vainqueur, et le parlement lui-même, partageant l'enthousiasme général, accorda au roi, pour toute sa vie, les subsides sur les laines et les cuirs. L'année suivante, l'empereur d'Allemagne, Sigismond second, prince de la maison de Luxembourg, assis sur le trône impérial, vint visiter l'Angleterre, où il fit d'inutiles efforts pour la paix avec la France.

Guerre civile en France.

Ce pays malheureux était toujours en proie à une effroyable anarchie. Après la sanglante défaite d'Azincourt, la guerre civile s'était réveillée plus terrible, le comte d'Armagnac, reconnu connétable, régnait à Paris par la terreur, la reine pouvait seule balancer son autorité. Il obtint contre elle du roi Charles VI un ordre d'exil à Tours, où il lui donna des gardes et la retint prisonnière. Sa captivité dura peu, le duc de Bourgogne délivra cette princesse qu'il proclama régente du

1. Lefèvre Saint-Rémi.

royaume, et s'autorisant de son nom, il vint avec soixante mille hommes mettre le siége devant Paris, dont une des portes lui fut ouverte. Maîtres de la capitale, les Bourguignons s'y livrèrent à d'affreuses vengeances, déchaînèrent la populace contre les Armagnacs, s'alliant pour les égorger à la puissante corporation des bouchers et les massacrant par milliers dans les prisons et dans leurs demeures, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe. Le connétable fut enveloppé dans ce massacre et les égorgeurs assouvirent leur rage sur ses restes mutilés. Le jeune dauphin, Charles, seul et dernier survivant des fils du roi [1], fut préservé de la mort par le dévouement d'un de ses officiers, Tanneguy du Châtel, qui l'enleva de son lit en l'enveloppant de ses draps et le mit en sûreté. La reine Isabeau fit son entrée triomphale dans la ville souillée de tant d'horreurs et, maîtresse de la personne du vieux roi insensé, elle prit en main l'autorité souveraine. La faction opposée d'Orléans conduisit le dauphin à Poitiers, le reconnut régent et créa une administration rivale. Il y eut ainsi en France, au milieu des calamités de la guerre étrangère, deux gouvernements distincts, plus hostiles l'un à l'autre qu'à l'ennemi qui envahissait le royaume, et avec lequel ils traitaient tous deux, achetant à l'envi son concours par des concessions désastreuses.

Henri V alors poursuivait en France le cours de ses succès; il avait repassé la mer et ramené d'Angleterre une armée florissante, avec laquelle il envahit la Normandie, faisant valoir sur cette belle et riche province

1. Deux dauphins, ses frères, étaient morts en bas âge.

les anciens droits de ses ancêtres. Mais deux siècles s'étaient écoulés depuis qu'elle avait été détachée de la couronne d'Angleterre; les Normands étaient devenus Français par le temps, par l'habitude, par la puissance des mœurs et des coutumes; ils ne virent dans les Anglais que des étrangers et des spoliateurs, et ils leur résistèrent avec une héroïque bravoure; mais aucune armée ne vint à leur aide. Que pouvaient les bourgeois des villes et quelques corps isolés livrés à eux-mêmes contre les efforts savamment combinés d'un ennemi victorieux? En peu de mois, la Basse-Normandie fut réduite, et Henri V vint en personne, avec toute son armée, mettre le siége devant Rouen. Cette grande ville, où s'étaient jetés quatre mille hommes d'armes sous les ordres du vaillant capitaine, Guy le Bouteiller, fut défendue en outre par quinze mille de ses citoyens, entre lesquels Alain Blanchard, qui paya de sa tête son généreux patriotisme, acquit un renom immortel. Vaincue enfin par la famine, beaucoup plus que par tout l'effort des assiégeants, la ville ouvrit ses portes et le chemin de Paris fut ouvert aux Anglais.

Prise de Rouen par les Anglais.

Ceux-ci affaiblis, quoique vainqueurs, par un séjour prolongé sur une terre étrangère et hostile, aspiraient à conclure un traité qui leur livrât la France sans de nouveaux combats, et Henri continuait à négocier tour à tour avec les deux partis rivaux et surtout avec le duc de Bourgogne et la reine Isabeau; il demandait, indépendamment de la couronne, la cession en toute souveraineté de la Normandie et des provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny. Mais tandis qu'il se flattait d'abuser tour à tour les deux factions qui se par-

lageaient la France, il était lui-même joué par elles : un secret rapprochement avait eu lieu entre le duc de Bourgogne et le dauphin. Ces deux princes se virent en public à Meulan, s'embrassèrent, s'engagèrent mutuellement à oublier leurs querelles et à s'unir contre l'ennemi commun. Si l'effet eût suivi les promesses, de cruelles calamités eussent été épargnées au royaume, et les Français unissant leurs forces eussent promptement expulsé les Anglais de leur territoire. Ceux-ci faiblissaient et beaucoup mettaient en doute le succès de leur entreprise, lorsqu'un nouveau crime vint donner un aliment à des inimitiés implacables à peine assoupies et déchaîner de nouvelles tempêtes sur la France.

Assassinat de Jean sans Peur à Montereau.

Le dauphin avait assigné au duc de Bourgogne un rendez-vous sur le pont de Montereau ; le duc, après avoir longtemps hésité s'y présente et, comme il fléchissait le genou devant le dauphin, Tanneguy du Châtel lui assène un coup de hache sur la tête et le tue sous les yeux de son maître[1]. Ainsi mourut assassiné Jean sans Peur, assassin du duc d'Orléans, accomplissant en sa personne cette parole des Saints Livres : « Celui qui aura tiré le glaive périra par le glaive. »

Cet assassinat rend la paix impossible et maintient la funeste alliance des Bourguignons et des Anglais. Le fils de Jean sans Peur, Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, offre, pour venger son père, la couronne

1. Cette version est de Lefèvre de Saint-Rémi, officier du duc de Bourgogne, en général très-bien informé. Tanneguy se défendit plus tard d'avoir frappé Jean sans Peur, mais le meurtre avait eu beaucoup de témoins et Saint-Rémy a dû savoir par eux la vérité. (Voy. ses *Mémoires*, collection Buchon, ch. XCVII.)

à Henri V, qui reçoit de la reine Isabeau, sa fille, Catherine de France, en mariage. La cérémonie nuptiale se célèbre à Troyes et, dans cette même ville, Henri et Charles VI signent le traité célèbre par lequel la couronne de France, conservée nominalement par Charles VI durant sa vie, était dévolue après lui à perpétuité à Henri V et à ses descendants. L'administration du royaume devait être, pendant la démence du roi, confiée à Henri V qui promettait de maintenir la juridiction du parlement ainsi que les droits des pairs, des nobles, des cités, villes et communautés de France, et de gouverner chaque état selon ses lois et usages. Ce traité fut bien accueilli des Parisiens, réduits aux plus terribles extrémités par un blocus rigoureux [1] et il reçut l'approbation des États que le roi convoqua et présida dans la capitale. Mais Henri V prit à tâche de détruire le nouveau peuple qu'il devait gouverner; et ses cruautés rendirent au dauphin le cœur des Français. Déclaré par le parlement déchu de ses droits au trône, le jeune prince erra longtemps fuyant devant les armes anglaises : la victoire de Beaugé ranima ses espérances : une armée de paysans français, soutenue par six mille Écossais, sous les ordres du fameux John Stuart, comte de Buchan, avait défait près de Beaugé, en Anjou, le duc de Clarence, frère de Henri V. Ce prince périt dans le combat avec douze cents Anglais [2]. A cette nouvelle, Henri accourt de nouveau sur le théâtre de la

Traité de Troyes. (1420)

Victoire des Français à Beaugé.

1. Il faut lire à ce sujet le *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

2. En récompense de ce brillant fait d'armes, Charles VII créa le comte de Buchan connétable de France.

guerre; il traînait à sa suite le jeune roi d'Écosse[1], avec l'espoir que sa présence désarmerait les Écossais au service du dauphin, et bientôt la prise de Meaux lui soumit toutes les provinces septentrionales de la France jusqu'à la Loire, à l'exception de l'Anjou et du Maine. Exalté par ses nouveaux succès, Henri V entra triomphalement dans Paris avec la jeune reine Catherine, sa femme, et présenta au peuple son fils nouveau-né.

Maladie de Henri V.

Il ne jouit pas longtemps de sa haute fortune; un mal secret minait depuis plusieurs années sa santé et résistait aux efforts des médecins. Sentant sa fin approcher, il se fit transporter au château de Vincennes et là perdit rapidement tout espoir de guérison. Il s'émut alors en pensant aux dangers qui environnaient le berceau de son fils et, appelant près de son lit de mort son frère, le duc de Bedfort, et quelques autres seigneurs, il remit à leur loyauté sa femme et son enfant: il les exhorta à demeurer entre eux dans la paix et dans l'union pendant la minorité du jeune prince, son fils, leur recommandant de ne point relâcher le duc d'Orléans et les autres chefs faits prisonniers à Azincourt avant que le nouveau roi fût devenu majeur, et surtout de ne jamais faire la paix avec Charles, soi-disant dauphin, sans stipuler la cession de la couronne de France ou du moins du duché de Normandie et d'Aquitaine en toute souveraineté. Enfin il nomma le comte de Warwick tuteur de son fils, et son frère, le duc de Glocester, lord protecteur du royaume. Il rappela combien

Ses dernières dispositions.

1. Ce prince, qui fut Jacques Ier, était déjà prisonnier des Anglais depuis seize ans.

il importait de cultiver l'alliance et l'amitié du duc de Bourgogne en exprimant le vœu que la régence de France lui fût offerte, et il demanda qu'à son refus elle fût donnée à son cher frère le duc de Bedfort. Henri V ayant alors appris des médecins qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, entendit cet arrêt sans trembler, se confessa, et consacra ses derniers instants à des pratiques de piété. Il expira dans toute la force de l'âge, le 31 août de l'année 1422. Son corps fut transféré à Westminster où ses funérailles furent célébrées avec une magnificence inouïe. Jamais roi ne se rendit plus populaire par ses conquêtes; jamais aussi on ne vit en aucun temps plus rapprochées les pompes de la victoire et celles de la mort. Le peuple garda un culte pour la mémoire de ce prince, et visita le tombeau du roi Henri, comme s'il eût été *un saint en paradis*[1].

Mort de Henri V. (1422)

Ce prince ne fut pas seulement un grand capitaine, il posséda encore tous les talents d'un profond politique; nul ne sut mieux que lui exciter la division parmi ses ennemis et tirer parti des événements, mais il négligea ou dédaigna de gagner l'affection du peuple sur lequel ses victoires l'avaient appelé à régner. L'éclat que celles-ci jetèrent sur son règne, en flattant la vanité des Anglais, maintint constamment la bonne harmonie entre le roi et le parlement. Henri avait besoin de beaucoup d'argent pour l'entretien de ses armées; les communes lui en accordèrent autant qu'il en demanda, et lui donnèrent, pour sa vie, les droits de tonnage et de pondage et les taxes sur les laines. Le roi, en retour, se montra

1. Monstrelet.

gracieux pour elles, et leur fit cette grande concession qu'aucun statut à l'avenir ne serait valable, s'il n'était revêtu de leur consentement. Il leur permit aussi d'intervenir dans la politique extérieure en soumettant à leur examen et à leur approbation un traité conclu avec l'empereur Sigismond [1] et le traité de Troyes [2].

Concile de Constance. (1414)

Cette époque vit terminer le long scandale du grand schisme d'Occident : Grégoire XII puis Innocent VII avaient succédé en Italie à Boniface IX. L'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Lune), successeur de Clément VI, vivait encore, lorsque les cardinaux des deux cours se réunirent d'un commun accord et convoquèrent en 1409, le concile de Pise, qui déposa Grégoire et Benoît, en proclamant Alexandre V. Il y eut alors trois papes au lieu de deux. Alexandre mourut et fut remplacé par Jean XXIII. Enfin l'empereur Sigismond convoqua, en 1414, le fameux concile de Constance, où assistèrent avec lui plusieurs princes de l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains et un grand nombre de prélats et de docteurs. La supériorité des conciles sur les papes y fut établie par un décret formel. Jean XXIII, convaincu de crimes énormes, fut déposé; et le concile, en choisissant Martin V pour lui succéder, le considéra seul comme pape légitime. Grégoire XII avait abdiqué, l'opiniâtre Benoît XIII lutta jusqu'à la mort, retranché en Espagne dans la forteresse de Peniscola.

Fin du grand schisme d'Occident.

Le concile de Constance essaya de réparer le tort immense que le schisme avait fait à la religion catho-

1. Lingard, *Rol. Parlem.*

2. Hallam, *l'Europe au moyen âge.*

lique et au principe d'autorité dans l'Eglise ; mais l'esprit de doute et d'examen commençait à percer en Angleterre, où les disciples de Wycleff se multipliaient malgré la rigueur des persécutions, et en Allemagne où Jean Hus et Jérôme de Prague avaient causé un schisme en prêchant l'appel aux Ecritures et la communion sous les deux espèces. Le concile de Constance les fit périr dans les flammes; il crut, comme ceux qui, en Angleterre avaient brûlé Oldcastle, étouffer les hérésies par les supplices ; il se trompait : les principes auxquels adhèrent les hommes et qu'ils proclament comme l'expression de la vérité ne meurent pas avec eux. La violence, la trahison, le fanatisme n'engendrent qu'indignation, haine et révolte. Bientôt la guerre des Hussites éclata et fut le signe précurseur de l'incendie qui, dans le siècle suivant, devait changer la face du monde chrétien.



CHAPITRE IV.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI VI A LA GUERRE DES DEUX ROSES.

1422 - 1453.

I

Première partie du règne de Henri VI.

1422 — 1429.

Henri V avait en mourant exprimé le vœu que la régence de France fût offerte au duc de Bourgogne, dont il désirait assurer l'appui à son fils. Ce prince l'ayant refusée, Charles VI, de l'avis de son conseil, désigna le duc de Bedfort, frère du feu roi, pour ce poste aussi difficile qu'éminent : peu de jours après, il suivit Henri V dans la tombe, et tandis que les Anglais proclamaient Henri VI au berceau, roi de France, le dauphin Charles prenait lui-même les insignes de la royauté et fut salué roi, sous le nom de Charles VII, dans les provinces que les armes anglaises n'avaient pas encore soumises.

Les lords d'Angleterre [1] confirmèrent Bedfort dans sa charge de régent du royaume de France, ils nommèrent en son absence le duc de Glocester, son frère, protecteur du royaume, et confièrent la personne et l'éducation du jeune prince à Henri de Beaufort, évêque de Winchester, fils naturel et légitimé de Jean de Gand, duc de Lancastre.

1. Les communes ne participaient point à des actes de ce genre.

Bedfort possédait toutes les qualités nécessaires pour continuer et mener à fin la grande entreprise de son frère, en affermissant le sceptre de la France dans la main d'un roi anglais. L'autorité du jeune Charles VII, prince indolent et voluptueux, esclave de ses maîtresses et de ses favoris, était reconnue plutôt qu'établie dans les provinces du centre, du sud-est et du sud, jusqu'aux frontières de la Gascogne : il avait reçu de ses ennemis le nom dérisoire de roi de Bourges, et peu d'efforts semblaient nécessaires pour consommer sa ruine. Bedford, maître de la capitale de la France, de la Guyenne et de presque toutes les provinces septentrionales du royaume, se voyait à la tête d'une armée accoutumée à vaincre, et comptait parmi ses lieutenants les meilleurs généraux de l'époque, les comtes de Sommerset, de Warwick, de Salisbury, de Suffolk et d'Arundel, sir John Falstaff et le célèbre Talbot. A ces grands moyens de succès, il joignit ceux que lui suggérait la prudence, et il s'unit étroitement aux deux plus grands feudataires de la couronne de France, au duc de Bretagne, Jean IV, et à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur assassiné à Montereau, et qui, pour venger son père, fut longtemps en France le plus ferme soutien des Anglais. Ces princes se virent, s'unirent par des mariages, et signèrent à Arras un traité d'alliance qui menaçait d'effacer la France du rang des nations.

Puissance des Anglais sur le continent.

Victoire des Anglais à Crevent sur Yonne et à Verneuil.

Durant les sept premières années qui suivirent la mort de Henri V, les armes anglaises furent presque constamment victorieuses : les Français, dont un corps nombreux d'Ecossais faisait la force principale, furent vaincus à Crevent sur Yonne, puis dans la sanglante bataille

de Verneuil, où les Ecossais furent presque anéantis et où périrent leurs illustres chefs Douglas et le connétable comte de Buchan. On ne vit plus alors dans tout le pays qu'invasions, combats, sacs de villes, incendies et ravages. La France, dit un historien célèbre, était devenue jusqu'au nord de la Loire comme une vaste solitude : les campagnes étaient désertes ; il n'y avait plus d'habitants que dans les bois et dans les forteresses; encore les villes étaient bien plutôt des logis pour les gens de guerre que des demeures pour les citoyens. La culture était délaissée, hormis à l'entour des murailles, sous l'abri des remparts, et à portée de la vue de la sentinelle du clocher. Dès qu'elle voyait l'ennemi, les cloches étaient sonnées, les laboureurs en toute hâte rentraient dans les villes ; les troupeaux, aussitôt qu'ils entendaient le son du tocsin, s'enfuyaient d'eux-mêmes et se pressaient aux portes pour se mettre en sûreté. Le larcin et la rapine étaient devenus la profession commune de tant de malheureux sans asile [1]. Etat déplorable de la France.

Le peuple attribuait avec raison aux Anglais tous ses malheurs : tant de souffrances entretenaient dans les âmes le sentiment national, et la flamme sacrée du patriotisme grandissait avec la haine de l'étranger. L'excès de la confiance produisit en même temps ses effets ordinaires dans ceux qui pouvaient se croire les maîtres de la France ; elle endormit leur vigilance, elle permit à la discorde de se glisser entre eux et de les désunir, paralysa leur activité, et, dans le temps même où Charles VII se rapprochait de son puissant vassal, le duc de

1. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Bretagne, et donnait à Richemont, frère de ce prince, l'épée de connétable, une alliance imprudente, précipitamment contractée, entre le duc de Glocester et Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, en frustrant le duc de Bourgogne de l'espérance de sa riche succession[1], irritait ce prince et commençait à le détacher de l'Angleterre.

Aucun succès cependant n'avait encore couronné les armes de la France, et de nouveaux renforts arrivaient chaque jour aux Anglais. Bedford, de retour sur le continent, avait rompu les négociations entre Charles et le duc de Bretagne, en portant le fer et la flamme jusqu'aux portes de Rennes, et en menaçant ce prince d'une destruction totale s'il renonçait à son alliance.

Intrigues à la cour du dauphin.

De déplorables querelles domestiques, des rivalités de cour, affaiblirent encore les Français. Charles, dominé par son favori, le sire de la Trémouille, jaloux du connétable de Richemont, écarta celui-ci de sa personne et de sa cour, et se priva volontairement de sa vaillante épée : beaucoup d'autres, dont il ne pouvait plus récompenser les services, abandonnèrent son drapeau, et presque toutes les places des bords de la Loire tombèrent successivement aux mains des Anglais. Ceux-ci résolurent enfin de franchir le fleuve ; mais d'abord le comte de Salisbury, l'un des habiles généraux du siècle, mit

1. Jacqueline avait épousé en premières noces le duc de Brabant, cousin germain de Philippe le Bon ; elle divorça et chercha un refuge contre les ressentiments de la cour de Rome et de la puissante famille de son mari, en Angleterre, où elle épousa le duc de Glocester. Le pape cassa ce second mariage, et le régent Bedfort employa beaucoup de temps et d'efforts à apaiser la querelle soulevée a cette occasion entre les ducs de Glocester et de Bourgogne, et pour raffermir ce dernier dans son alliance avec l'Angleterre.

le siége devant Orléans, dernière place de guerre importante qui fût encore en la possession de Charles VII. Dunois, bâtard d'Orléans, commandait, et avec lui La Hire, Xaintrailles, Gaucourt, et d'autres chefs illustres s'y jetèrent. Un boulet tua Salisbury dès les premiers jours du siége : le comte de Suffolk le remplaça : la ville, dont les habitants brûlèrent eux-mêmes les faubourgs et qu'ils défendirent héroïquement, fut investie sur les deux rives de la Loire au cœur de l'hiver. Les Anglais élevèrent à l'entour un grand nombre de bastilles ou redoutes formidables pour intercepter tous les approvisionnements et convois : les redoutes, dont la plus forte, dite des Tournelles, était sur la rive gauche du fleuve, et formait la tête du grand pont, devaient être liées entre elles au printemps par de profondes tranchées. Les opérations du siége étaient poussées avec vigueur, malgré de nombreux partis français qui tenaient la campagne, harcelaient les assiégeants, et s'efforçaient de les séparer du gros de l'armée anglaise, d'arrêter leurs approvisionnements et de les affamer eux-mêmes. Le 12 février de l'année 1429, un convoi considérable, conduit par Jean Falstaff et escorté par 2,500 hommes, arrivait aux Anglais : Dunois tenta de l'enlever. Il sortit, dans ce but, à la tête d'une partie de la garnison, rencontra les Anglais à Rouvray, où il fut rejoint par le comte de Clermont, qui amenait de Blois quelques milliers d'hommes au secours d'Orléans, et par une forte troupe d'Ecossais sous leur capitaine Jean Stuart. Les Anglais cependant, fort inférieurs en nombre, s'étaient mis à couvert de l'artillerie derrière un triple rempart de leurs charriots, chargés, pour la plus grande partie, de

Les Anglais assiégent Orléans. (1428)

Journée des Harengs. (1429)

tonnes de harengs salés, que les boulets défoncèrent, et profitant d'une imprudente manœuvre des Ecossais, qui mit le désordre parmi les Français, leurs alliés, ils sortirent de leurs retranchements et furent victorieux. Cette journée, connue sous le nom de Journée des Harengs, parut porter le dernier coup à la fortune de Charles VII; il n'avait plus d'armée. Orléans, où la famine se faisait déjà sentir, et dont les ouvrages extérieurs étaient emportés par l'ennemi, semblait prêt à tomber dans ses mains. Le roi lui-même désespérait de sa cause, et parlait de se retirer, avec les débris de ses troupes, en Languedoc ou dans les montagnes du Dauphiné, lorsqu'il lui vint tout à coup une assistance extraordinaire qui amena, dans les affaires du royaume, la révolution la plus complète et la plus imprévue.

Jeunesse et vocation de Jeanne d'Arc.

Ce secours lui vint d'une humble fille des champs, d'une vierge nommée Jeanne d'Arc dont le caractère n'est pas moins étonnant que la destinée, et qui affirma jusqu'à la mort avoir reçu du Ciel une mission spéciale pour sauver la France [1]. Elle habitait le village de Donrémy en Champagne où elle était née; ses parents, pauvres cultivateurs, n'avaient pu lui donner qu'une éducation rustique : elle n'avait appris ni à lire ni à écrire, elle ne savait que ses prières; sa foi était ardente, et sa dévotion profonde et attendrissante. Ceux qui l'ont connue dans son enfance et dans sa jeunesse s'accordent à dire qu'elle était modeste, douce, vigilante, soumise à

1. La mission de Jeanne d'Arc tient par ses résultats une place si considérable dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre au XVe siècle, que j'ai cru pouvoir, en l'exposant avec quelque étendue, sortir des limites d'un ouvrage dont le cadre comporte peu de détails.

ses parents, prompte à assister les malades et les pauvres. Le curé de son village attesta qu'il n'existait à sa connaissance dans les environs aucune fille qui fût supérieure à celle-ci par le caractère, la conduite et la piété. En avançant en âge, Jeanne se tint plus habituellement à l'écart, quittant ses compagnes et les danses du village, soit pour s'agenouiller dans l'église dont elle suivait régulièrement tous les offices, soit pour visiter les sanctuaires du voisinage : souvent aussi elle allait s'asseoir à l'ombre d'un hêtre antique traditionnellement nommé l'arbre des fées, et qu'on disait hanté par des êtres invisibles. Cet arbre, au mois de mai, était un but de pèlerinage pour la jeunesse des environs; Jeanne allait avec ses compagnes suspendre des guirlandes et des couronnes de fleurs à son arbre favori, elle en décorait l'image de la vierge Marie, et y chantait de pieux cantiques. La population des campagnes voisines était divisée entre les partis d'Armagnac et de Bourgogne comme toute la France; le village de Donrémy était français de cœur, et Jeanne entre tous se distinguait par son enthousiasme pour la France et son roi.

Elle avait treize ans lorsqu'un soir d'été, dans le jardin de son père, elle entendit une voix vers sa droite et tout aussitôt du même côté, elle vit une clarté brillante : « Je compris, dit-elle, que c'était la voix d'un ange, de celui qui m'a toujours gardée; je l'ai depuis souvent entendu à la même heure, il m'exhortait à me conduire honnêtement, à fréquenter l'église, et me disait qu'il serait nécessaire que j'allasse en France[1]. »

1. On appelait ainsi alors en Champagne et en Bourgogne le territoire de l'Ile-de-France et des pays encore soumis à Charles.

La voix se faisait entendre à elle trois ou quatre fois chaque semaine, bientôt elle en entendit plusieurs : elle vit souvent deux femmes, le front ceint d'un riche diadème, en compagnie d'un ange; c'étaient, disait-elle, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui, avec saint Michel l'archange, venaient la visiter, l'exhorter, l'entretenir dans la pensée d'aller en France au secours du jeune roi Charles VII. Je les ai vus, dit-elle, avec mes yeux, leur présence me remplissait de joie; quand ils me quittaient, je pleurais, je désirais avec ardeur qu'ils m'emportassent avec eux, et je baisais le sol où ils avaient reposé [1]. Les voix ne se firent entendre, dit-elle. qu'après que les Anglais furent entrés dans la province de Charles, qu'elle appelait la France. C'était une tradition dans son pays que d'un bois appelé *bois chenu*, qu'on apercevait de la chaumière de son père, il sortirait un jour une vierge qui accomplirait des choses extraordinaires [2]. Elle n'y ajoutait aucune foi, dit-elle, et cependant son oncle déclara lui avoir entendu affirmer que le royaume de France, après avoir été détruit par une femme [3], serait rétabli par une vierge. Un contemporain a raconté qu'elle était quelquefois saisie comme d'un transport guerrier, prenant plaisir à joûter à la course avec ses compagnes armées de longues gaules, en guise de lances dont elle dirigeait la pointe sur les arbres du

1. Interrogatoires du 27 février et du 12 mars 1430.

2. Cette tradition s'accordait avec une ancienne prédiction attribuée à Merlin, et qui disait que le salut de la France viendrait d'un bois chenu (*e nemore canuto*) des frontières de Lorraine. — Dépositions de Pierre Miger et du comte de Dunois. — Ce dernier dit qu'elle était contenue en quatre vers.

3. Isabeau de Bavière.

chemin avec une adresse et une force merveilleuses, courant sur les chevaux qu'elle menait paître et les manœuvrant comme eût fait un habile cavalier. C'est ainsi qu'elle croissait, se préparant dans l'obscurité pour ses grandes destinées, cachée au monde, qu'elle allait bientôt étonner. Jamais la France ne parut avoir autant besoin de l'assistance du Ciel qu'à cette époque, où les plus forts et les plus sages semblaient également impuissants pour la défendre et pour la sauver [1].

Lorsque le temps fut venu pour elle d'accomplir la mission qu'elle n'avait osé révéler à son père [2], son oncle, Durand Laxard, qui habitait le village voisin, cédant à ses instances, la conduisit à Vaucouleurs au mois de mai de l'année 1428, chez le sire de Beaudricourt, gouverneur de cette ville pour le roi. Rebutée d'abord par lui comme une fille hors de sens, elle vécut quelque temps encore dans la retraite et l'obscurité; diverses circonstances néanmoins firent impression sur Beaudricourt: le bruit d'anciennes prédictions qui attribuaient la délivrance du royaume à une fille des marches de Lorraine commençait à se répandre; Beaudricourt vint lui-même la visiter et l'interroger, et l'année suivante, durant le carême, pressée de nouveau par la voix intérieure d'ac-

1. Le roi et les sujets de son obéissance n'avaient plus nul espoir, et tous s'attendaient prendre la fuite (*a*). Tout était désespéré, et l'on ne se flattait de recevoir aucun secours, à moins qu'il ne fût envoyé de Dieu (*b*).

2. L'honneur était héréditaire dans cette famille: le père de Jeanne d'Arc ayant rêvé que sa fille s'en irait avec des gens d'armes au pays de France, avait dit qu'il la noierait plutôt de sa main.

(*a*) Déposition du frère Séguin, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, au procès de révision.

(*b*) Déposition de maître Jean Barbier, avocat du roi.

complir son œuvre, elle retourna à Vaucouleurs où, par ses instances, par celles de deux gentilshommes qui avaient foi en elle, et par la conviction profonde qui respirait dans son langage, elle obtint enfin de ce seigneur qu'il l'envoyât vers le roi sous l'escorte de ces gentilshommes et de son frère Pierre d'Arc et de quelques serviteurs [1]. Beaudricourt lui donna une épée, et ayant obtenu, par cotisation, un cheval et des vêtements d'homme indispensables dans un si long voyage à travers un pays occupé par l'ennemi, elle se mit en chemin et, après onze jours de marche, elle gagna Chinon, où Charles VII tenait sa cour. Elle avait alors dix-huit ans. Elle nous est représentée par des contemporains à cette époque de sa vie comme étant d'une taille moyenne, svelte et de proportion parfaite; ses cheveux noirs [2] flottaient jusqu'à ses épaules sur son cou d'une beauté remarquable; son air et sa physionomie plaisaient aux yeux; sa voix était douce et d'une expression insinuante : elle parlait avec aisance et modestie, chevauchant et portant sa lance comme un chevalier accompli.

Arrivée de Jeanne d'Arc à la cour de Charles VII, à Chinon.

A son arrivée, elle demanda de nouveau à être introduite où était le roi et à parler à sa personne : elle déclara que le roi des cieux l'avait envoyée pour accomplir deux choses, pour faire lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Reims pour y être sacré. Charles VII la fit interroger par des personnages éminents en dignité et dont le rapport lui fut favorable : on rappela plusieurs prophéties relatives à une jeune fille appelée à sauver la

1. Il y avait aussi avec eux un archer et un homme que l'on dit avoir été un messager du roi.

2. Philippe de Bergame, *De claris mulieribus*.

France et qui semblaient se rapporter à Jeanne d'Arc; tout en elle, d'ailleurs, annonçait une fille pieuse et sage. Un événement extraordinaire, une mort subite prédite par elle à un homme qui l'avait insultée et qui se noya presque aussitôt, fit incliner en sa faveur même les incrédules [1]. L'état des affaires enfin était si désespéré qu'aucune assistance, même la plus faible, ne paraissait méprisable. Toutes ces considérations réunies déterminèrent le roi à voir cette jeune fille qui avait fait miraculeusement, disait-on, cent cinquante lieues en pays ennemi pour le servir, et il ordonna qu'elle fût introduite en sa présence.

C'était le soir, à une heure déjà avancée; cinquante torches éclairaient l'appartement : là se tenaient une foule de chevaliers de toute naissance et plusieurs seigneurs splendidement vêtus, plus richement que n'était le roi. Un témoin oculaire, le seigneur de Gaucourt, dit qu'elle se présenta humblement et simplement comme une *pauvre petite bergerette;* cependant, guidée par ses voix, elle distingua sur-le-champ le roi au milieu de la foule, et, allant droit à lui, le salua profondément en s'agenouillant selon l'usage. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, dit Charles, essayant encore de dissimuler, et, montrant à Jeanne un seigneur de sa cour, il ajouta : Voici le roi. — Gentil prince, répliqua Jeanne, c'est vous et non autre : » Charles alors cessant de feindre : « Je viens, lui dit-elle, noble dauphin, et suis envoyée de la part de Dieu pour prêter secours à vous et au royaume, et le roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré

1. Déposition du frère Jean Paquerel.

et couronné en la ville de Reims, et serez lieutenant du roi des cieux qui est roi de France. » Alors la tirant à part, le roi, qu'elle nommait presque toujours dauphin, parce qu'il n'était pas encore sacré, s'entretint longtemps avec elle, et pour mieux le convaincre de la vérité de sa mission, Jeanne, au dire de tous, lui révéla en secret une particularité qui n'était connue que de lui [1].

Le fait de l'inspiration paraissait établi, mais de quelle source venait-elle? Du ciel ou du démon, voilà ce qui était encore incertain, surtout à cette époque, où la croyance en la sorcellerie et dans le pouvoir occulte des charmes magiques et infernaux était générale. Ce doute préoccupait fortement le roi, il voulut l'éclaircir, et Jeanne fut de nouveau soumise à un long et minutieux examen devant des prélats et d'autres grands personnages qui la renvoyèrent aux théologiens et aux docteurs de l'université de Poitiers. Interrogée par eux, ses réponses furent remarquables par la précision et l'énergie : « Jeanne, lui dit un dominicain pour l'embarrasser : tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France : si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. — Les gens d'armes batailleront, dit-elle, et Dieu don-

1. Les bruits les plus affligeants étaient répandus sur la conduite de la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, et ils tendaient à faire considérer la naissance de Charles VII comme illégitime. Celui-ci en avait connaissance et voyant sa couronne en un péril extrême, il entra un matin seul dans un oratoire et là fit une prière à Dieu dans laquelle il le requérait pieusement, à savoir que *s'il était vrai qu'il fût bien descendu de la noble maison de France, et que justement le royaume dût lui appartenir, il plût à Dieu de le défendre et de le lui conserver*. C'est cette secrète prière que Jeanne rappela au roi en secret, et elle ne pouvait la connaître que par inspiration. Ce fait nous a été révélé par l'auteur contemporain, H. Sala, qui dit le tenir de la bouche du seigneur de Boissi, à qui Charles VII le raconta.

nera la victoire. — Quelle langue, lui demanda aigrement un docteur limousin, parlent ces prétendues voix célestes? — Cette langue-là, répondit-elle vivement, est meilleure que la vôtre. — Crois-tu en Dieu, dit le docteur; il ne veut pas qu'on ajoute foi à ta parole, à moins que tu ne fasses voir un signe. — Elle répliqua : Mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans; qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, j'irai. » Et comme on la fatiguait encore de questions captieuses et théologiques, elle dit : « Je ne sais ni A ni B, mais je ferai lever le siége d'Orléans, et je conduirai le roi à Reims pour y être sacré. » Elle annonça encore que Charles VII rentrerait dans Paris, et que le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis quatorze ans, reverrait la France.

Orléans cependant était à la dernière extrémité : Dunois demandait avec instance des vivres et des renforts, et l'héroïque pucelle répétait sans cesse que l'on perdait un temps précieux. Tous les rapports recueillis dans son pays et ceux des docteurs[1] et autres graves personnages lui étaient favorables : sa vertu enfin était sortie triomphante d'une enquête délicate confiée par le roi à la reine de Sicile et à quelques dames du plus haut rang : déjà son nom était dans toutes les bouches, l'enthousiasme gagnait le peuple et l'armée, le roi s'y laissa entraîner, il décida que les services de Jeanne seraient acceptés, elle fut équipée militairement par ses ordres, et eut le rang et la maison d'un général d'armée ou

1. Il convient de lire la très-remarquable consultation du célèbre Gerson, au sujet de Jeanne d'Arc. (*Hist. de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

chef de guerre [1]. Le roi lui fit faire une armure complète, elle voulut avoir un étendard blanc fleurdelysé [2], enfin elle annonça qu'en fouillant le sol à Sainte-Catherine de Fierbois, près du maître-autel, on trouverait une épée portant sur la lame cinq signes particuliers. On la trouva en effet, et elle en fit la sienne. Elle ne voulait s'en servir pour tuer personne, et elle disait souvent que, quoiqu'elle aimât son épée, elle aimait son étendard quarante fois plus. « Je la vis, écrivit à cette époque un contemporain, monter à cheval, armée de toutes pièces, et tout en blanc, sauve la tête, sur un grand coursier noir, et lors se tourna vers la porte de l'église qui était prochaine et dit en voix de femme : Vous les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. Puis se retourna à son chemin en disant : *Tirez avant, tirez avant;* et avait son estendard ployé que portait un gracieux page et sa hache petite en la main [3]. »

Déjà le bruit s'était répandu de toutes parts et jusque dans Orléans que les puissances des cieux intervenaient en faveur de Charles, et qu'un être inspiré, qu'une héroïque pucelle allait marcher à la tête de ses escadrons. L'armée destinée à secourir la ville assiégée fut rapide-

1. On lui donna pour écuyer un brave chevalier de mœurs honorables, nommé Jean d'Aulon, et elle demanda pour confesseur Jean Paquerel, moine augustin dont la réputation était venue jusqu'à elle; elle eut aussi deux pages, deux hérauts, un maître d'hôtel et des valets.

2. Dieu était représenté sur cet étendard entre deux anges, tenant le monde dans ses mains.

3. Lettre de Guy de Laval écrite du lieu où se tenait la cour à sa mère et à son aïeule (*a*).

(*a*) Cette lettre est un des monuments les plus précieux de l'époque et un des modèles les plus parfaits de l'esprit et de la loyauté chevaleresques au XVe siècle.

ment réunie à Blois : elle montait à environ sept mille hommes : le roi en donna le commandement aux maréchaux Saint-Severe et de Retz, mais il voulut que rien ne se fît que du conseil et de l'aveu de Jeanne. Au bruit de l'expédition, le vaillant La Hire et plusieurs braves capitaines accoururent empressés d'en partager les périls et la gloire. Jeanne mettant en Dieu toute sa confiance, appela les secours de la religion et les pompes du culte en aide à son entreprise : elle ordonna que l'armée fût précédée par un cortége des prêtres de Blois chantant des hymnes et de saints cantiques : elle exhorta tous ces guerriers endurcis dans les horreurs des guerres civiles à quitter les femmes débauchées, à se confesser, à élever leur âme vers ce Dieu de qui, dit-elle, viendrait l'assistance, et envoyant une sommation aux Anglais, elle dicta une lettre par laquelle invitation était faite au roi d'Angleterre de par le roi des cieux de rendre les clefs de toutes les bonnes villes de France et à tous les étrangers de sortir du royaume, sous peine de totale destruction [1].

Jeanne d'Arc marche avec l'armée au secours d'Orléans.

(1429)

La petite armée, escortant un convoi de vivres et de munitions, se mit en marche le 29 avril de l'année 1429. Jeanne voulait passer le fleuve à Blois et aborder Orléans par la rive droite sur laquelle la ville est placée : les Anglais avaient réuni de ce côté le plus de forces; mais Jeanne annonçait qu'ils ne mettraient aucun obstacle à l'entrée du convoi et de son escorte. Ce parti cependant fut jugé trop dangereux par les généraux :

1. Cette lettre se trouve dans la collection de M. de Laverdy, et il faut la lire telle qu'elle est donnée avec les rectifications nécessaires dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Le Brun des Charmettes, t. I, p. 148.

ils suivirent la rive gauche, et, parvenus jusque devant la ville, ils tentèrent le passage; mais, contrariés par le vent et par le courant, leurs efforts furent inutiles. Jeanne alors annonça que le vent, jusque-là contraire, allait changer et que des barques pourraient sortir d'Orléans et recevoir le convoi : sur son conseil, l'armée remonta jusqu'au port de Cléry, à deux lieues à l'est, où les munitions et les vivres furent déchargés. Le vent, d'après le témoignage formel de plusieurs témoins oculaires, ayant changé soudain comme elle l'avait prédit[1], un grand nombre de barques remontèrent le courant, reçurent à leur bord les provisions de toute espèce, puis redescendirent le fleuve et rentrèrent dans la ville en rasant la forte bastille de Saint-Loup sans être inquiétées par ses défenseurs. L'armée rebroussa chemin jusqu'à Blois où elle passa le fleuve : elle revint ensuite par l'autre rive comme la pucelle l'avait tout d'abord conseillé. Mais Jeanne, à la prière de Dunois, et pour satisfaire à l'impatience du peuple d'Orléans, s'était séparée de l'armée pour s'embarquer, accompagnant le convoi dans la ville avec Dunois, le maréchal Saint-Severe, La Hire et deux cents hommes. A son approche, toute la population sortit au-devant d'elle et se crut déjà délivrée. L'héroïne, armée de toutes pièces, sur un coursier blanc et son étendard déployé devant elle, fit son entrée à la clarté des torches et aux cris d'une multitude ivre de joie et d'enthousiasme.

Le lendemain, elle inspecta les bastilles des Anglais, qu'elle aurait voulu attaquer immédiatement, avant

1. Dépositions de Dunois, de sire de Gaucourt, etc., au procès de révision.

même l'arrivée de l'armée : elle s'approcha à portée de la voix de la bastille des Tournelles et somma de nouveau les Anglais d'en sortir. Glasdale, que les Français nommaient Galcidas, l'un des meilleurs capitaines de l'armée anglaise, y commandait : il répondit à la sommation de Jeanne par des paroles grossières et outrageantes pour elle. L'héroïque fille les ayant entendues, en conçut une douleur extrême : elle pleura et dit à l'insulteur que les Anglais seraient chassés, mais qu'il ne vivrait pas pour en être témoin. Les menaçantes prédictions de Jeanne volaient de bouche en bouche, amis et ennemis les répétaient avec des sentiments tout opposés, attribuant, les uns à l'influence céleste, les autres aux esprits infernaux, le pouvoir mystérieux qu'elle exerçait et qui, en exaltant le courage et l'espoir des Français, glaçait leurs adversaires d'étonnement et d'épouvante. Ceux-ci se tenaient à couvert dans leurs bastilles dont ils n'osaient sortir, et c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer l'absence de tout effort de leur part pour empêcher l'entrée du convoi dans la ville. Dunois et le maréchal Saint-Severe allèrent rejoindre l'armée qui revenait à Orléans par Blois : la pucelle demeura dans la ville parcourant les fortifications, examinant les bastilles et renouvelant ses sommations aux Anglais. Lorsque enfin, le 4 mai, l'armée libératrice fut signalée du haut des murs, Jeanne accourut à sa rencontre avec cinq cents cavaliers afin de contenir l'ennemi et de le repousser dans ses murailles s'il eût osé en sortir. Mais Talbot et Suffolk et les autres chefs anglais voyant leurs soldats saisis de crainte jugèrent prudent de ne rien entreprendre jusqu'à ce que le temps et l'habitude eussent raffermi

leur courage[1]. Ils restèrent dans leurs lignes, l'aspect et la voix d'une femme rendant timides des hommes aguerris durant vingt ans dans l'horreur des batailles et jusque-là invincibles. L'armée française approcha donc librement d'Orléans à la vue de l'ennemi qui ne tenta rien pour l'arrêter. Devant elle flottaient les bannières de la ville suivies d'un cortége de prêtres qui s'avançaient chantant des hymnes, et Jeanne, entourée des généraux, rentra dans la place avec ceux qui venaient la secourir, acclamée de tous avec transport, et faisant passer son héroïque confiance dans l'âme des plus endurcis : « Dans cinq jours, disait-elle, Orléans sera délivré[2], c'était trop que les Anglais qui tenaient le duc en leur puissance tinssent aussi le duché. »

Rien n'est plus extraordinaire dans le fait de cette héroïne, et il n'y a point d'indice plus concluant d'une assistance surnaturelle ou d'une inspiration véritable, que la promptitude avec laquelle, au dire unanime des gens du métier et des hommes de l'art, cette simple fille des champs se trouva tout à coup à la hauteur des plus habiles, soit pour l'exécution, soit pour le commandement. Ce qui étonne peut-être encore plus, c'est l'aisance de ses manières, la facilité noble et touchante de son langage avec ce qu'il y avait de plus grand dans le

1. L'historien Hume fait à ce sujet quelques réflexions fort judicieuses : le comte de Suffolk, dit-il, donna à de dangereuses préventions le temps de se graver plus profondément dans les esprits. Les Anglais se sentant domptés et abattus, en inférèrent que la vengeance divine pesait sur eux. Les Français tirèrent la même conclusion d'une inaction si nouvelle. Tout changea à la fois dans l'opinion des hommes et l'audace, résultat naturel d'une longue suite de succès, passa subitement des vainqueurs aux vaincus. (Hume, *Histoire d'Angleterre.*)

2. Déposition du frère Paquerel.

royaume, depuis les ministres et les maréchaux jusqu'au monarque. Elle n'hésitait pas dans l'occasion à s'exprimer avec toute l'autorité que donne la conviction d'une haute mission à remplir. Elle brûlait de rendre témoignage par ses actes à celui dont elle se disait l'envoyée; à l'annonce de chaque danger nouveau, son front rayonnait de joie comme d'une occasion nouvelle de faire éclater la force du Dieu qui l'avait armée : aussi dédaignait-elle les lenteurs et beaucoup de précautions jugées nécessaires d'après les conseils de l'humaine sagesse aux yeux des chefs; et l'événement prouva presque constamment, lorsque leur avis prévalut, qu'ils eussent mieux fait de se ranger au sien. Déjà abusée une première fois par les généraux qui avaient voulu conduire l'armée à Orléans par la rive gauche de la Loire, elle craignait sans cesse qu'en lui cachant leurs résolutions pour en prendre de contraires aux siennes, ils ne laissassent échapper la victoire. Ayant su par Dunois que Jean Falstaff était en marche pour ravitailler Orléans, elle lui dit ces paroles remarquables par la hardiesse, lors même qu'il ne faudrait pas les juger trop sérieuses : « Bastard, bastard, s'écria-t-elle, au nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sauras la venue dudit Falstaff tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête.[1] » Son inquiétude était légitime et avait plusieurs causes : la faveur universelle qui l'entourait, l'admiration enthousiaste dont elle était l'objet faisaient des jaloux : plus d'un chef illustre parmi les Français répugnait à parta-

1. Déposition de J. d'Aulon.

ger avec une femme, avec une obscure villageoise l'honneur de la victoire, et bien plus encore, de se le voir enlever par elle. Elle en eut la preuve dès le premier jour de son arrivée à Orléans : une attaque nocturne fut résolue et les généraux ne lui en donnèrent point avis. Son instinct ou ses voix l'avertirent : au milieu de la nuit elle s'éveilla jetant un grand cri. Son écuyer d'Aulon accourut : « Le sang français coule, dit-elle, pourquoi ne m'a-t-on point réveillée? Nos amis ont besoin de secours; mes armes, mon cheval! » D'Aulon l'aide à s'armer et s'arme lui-même à la hâte. De grandes clameurs se font entendre : Jeanne se précipite dans la rue, et rencontrant son page à cheval, elle le fait descendre, monte à sa place[1], saisit son étendard qu'on lui jette d'une fenêtre et s'élance au combat[2].

Une attaque avait été faite sur la bastille de Saint-Loup : les Anglais l'avaient repoussée et rejetaient les assaillants dans la ville. Jeanne les rencontra en désordre et fuyant : un blessé est porté près d'elle, à sa vue elle frémit : « Je n'ai jamais vu, dit-elle, couler le sang d'un Français sans que mes cheveux se soient soulevés sur ma tête. » Bientôt, maîtresse d'elle-même, elle poursuit sa course, rallie les fuyards, les ramène et se précipite avec eux sur l'ennemi. Dunois accourt avec du renfort;

1. Déposition de J. d'Aulon.

2. Si dit qu'on l'armast hâtivement et qu'on l'aidast à s'armer : et quand elle fut preste elle monta à cheval, et courut sur le pavé tellement que le feu en sailloit; et alla aussi droit comme si elle eust bien sceu le chemin auparavant, et toutes fois oncques n'y avait-elle entré. (*Mémoires concernant la pucelle d'Orléans*, Collection Michaud et Poujoulat.)

mais Talbot, qui commandait de ce côté, fait évacuer les autres bastilles pour secourir la forteresse menacée. Le danger de Jeanne et des assaillants devient extrême : invitée à battre en retraite : « Eh quoi, dit-elle, laisserons-nous nos amis en danger? » Elle s'élance de nouveau; elle entraîne tout par son exemple; rien ne résiste à son impétuosité : le fort est enlevé. En repassant sur le théâtre du carnage, elle frissonne à la vue des cadavres étendus sur le sol, elle s'attendrit, donne des soins aux blessés, et commande qu'on épargne les captifs. La bastille, par son ordre, est rasée, et les munitions de toutes sortes qu'elle contient sont la proie des flammes.

Ce fut là le premier exploit de l'héroïne; l'élan était donné, l'armée et le peuple d'Orléans ne connaissent plus rien d'impossible avec elle. Le lendemain était le jour de l'Ascension : Jeanne le consacre à de pieux exercices. On tient conseil cependant, et une nouvelle attaque est résolue pour le jour suivant. La bastille des Augustins fut la seconde emportée après une lutte très-sanglante. Les Anglais évacuèrent alors toutes les autres au sud de la Loire, sauf le fort des Tournelles où commandait Glasdale, et dont les défenses étaient formidables : c'est là que l'ennemi concentre ses forces. La position paraissait tellement inexpugnable, que les généraux français, voyant la ville bien pourvue, décidèrent qu'on attendrait de nouveaux renforts avant de hasarder l'attaque. Leur résolution fut signifiée à la pucelle, qui répondit : « Vous avez tenu votre conseil, mais le conseil de mon Seigneur sera accompli, et celui des hommes périra : Soyez debout au lever du jour, dit-elle à son chapelain, et

tenez-vous près de moi, car j'aurai beaucoup à faire, il sortira demain du sang de mon corps[1] : je serai blessée devant la bastille au bout du pont[2]. » Le lendemain elle se leva avant le soleil, se revêtit de ses armes, et malgré l'avis des généraux, mais avec l'accord des bourgeois d'Orléans, elle se prépara à marcher à l'attaque des Tournelles de l'autre côté du fleuve, et annonça qu'elle repasserait le soir par-dessus le pont, après avoir pris la forteresse[3]. Le pont était rompu et cette prédiction parut à tous un rêve. L'héroïne monte à cheval; au bruit de son entreprise, une partie des troupes et une foule de citoyens accourent et veulent la suivre; elle gagne à leur tête l'une des portes qu'elle trouve fermée; le sire de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, et gouverneur de la ville, avait obéi aux généraux et défendait de passer outre : « Veuillez ou non, dit Jeanne, les gens d'armes iront et remporteront la victoire. » Elle commande d'ouvrir : la foule qui la suit se précipite pour frayer le passage. La résistance était imprudente, sinon impossible, une porte fut ouverte, une autre forcée, le fleuve fut franchi, et, au lever du soleil, toute cette multitude, guidée par l'héroïne, investit le fort anglais. Les capitaines français, jugeant le mouvement irrésistible, le secondèrent lorsqu'ils se virent impuissants à l'arrêter. La

Attaque de la bastille des Tournelles.

1. Déposition du frère J. Paquerel.

2. Déposition de maître Amap Viole, avocat au parlement.

3. Jeanne était à jeun : son hôte essaya de la retenir et voulut l'engager à goûter d'un poisson qui venait d'être pêché dans le fleuve. « Gardez-le jusqu'à ce soir, dit-elle, je vous amènerai un Goddam qui en mangera sa part, et repasserai le pont, après avoir pris les Tournelles. » (Dépositions de Colette, de maître Aman Viole et de Jean d'Aulon.)

première attaque eut lieu contre un boulevard hérissé de canons qui couvrait au sud la redoutable bastille : l'assaut fut terrible : Dunois, le maréchal de Rayz, l'amiral Louis de Culan, les sires de Villars, Florent d'Illiers, de Termes, la Hire et Xintrailles s'élancèrent dans les fossés et luttèrent corps à corps sous une grêle de traits et de pierres, et sous le feu roulant de l'artillerie, dont il fut fait des deux parts grand usage dans ce siége mémorable. Jeanne était partout, étonnant amis et ennemis par son courage, son habileté, sa constance et les fatigues inouïes qu'elle endurait; guidant, exhortant, ralliant les siens tour à tour. « Ayez bon courage et bonne espérance, criait-elle, voici le moment où l'Anglais va fléchir. » Voyant les siens épuisés et prêts à désespérer, elle saisit la première une échelle et l'applique à la muraille : une flèche anglaise l'atteignit en ce moment entre le sein et l'épaule : elle tomba; les Anglais s'élancèrent pour la prendre, ils furent repoussés : un chevalier français [1] la saisit et l'emporta sur son cheval en lieu sûr. Là, désarmée, étendue sur l'herbe, et voyant la profondeur de sa blessure, qui avait pénétré de part en part, elle se sentit femme un moment, et fondit en larmes. Elle assura que les anges lui apparurent alors pour la consoler et la fortifier : son courage héroïque lui revint et, arrachant elle-même le trait de sa blessure, elle dit, voyant le sang couler :

1. Le sire de Gamache. Il avait été son adversaire dans le conseil, et admirant son héroïsme, il accourut pour la délivrer. Il frappa plusieurs ennemis de sa hache, et présentant son cheval à la pucelle : « Acceptez ce don, dit-il, brave chevalière, plus de rancœur; j'advoue mon tort quand j'ai mal présumé de vous. » (*Vie de Guill. de Gamache.*)

« Ce n'est pas ici mon sang, c'est ma gloire. » Quelques-uns s'approchèrent, essayant de conjurer le mal par des charmes. Elle les repoussa : « Mieux vaudrait mourir, dit-elle, que de faire ce qu'on sait être un péché, un acte contraire à la volonté céleste : » et comme on lui demandait si elle mourrait de sa blessure, elle répondit : « Je dois mourir un jour : je ne sais ni où, ni quand, ni comment ; mais si quelqu'un ici peut me guérir sans péché, je souhaite qu'il le fasse. » Un appareil ordinaire fut mis sur la plaie : elle pria que la foule se tînt à distance et elle se confessa avec une grande ferveur comme dans l'attente de la mort.

Sa blessure répandit la consternation parmi les Français : le soir approchait et déjà les chefs ordonnaient la retraite. Les trompettes sonnèrent, l'artillerie quitta ses positions, et les troupes abandonnèrent le pied des remparts. Ainsi la pucelle semblait avoir poussé l'armée malgré ses chefs à une entreprise qui dépassait ses forces : voyant la retraite commencer, elle en conçut une poignante douleur, elle comprit qu'en cette occasion un échec porterait une atteinte mortelle à sa réputation et à la cause royale : elle conjura Dunois d'arrêter le mouvement : « Bientôt, dit-elle, nous entrerons, n'en doutez pas. Quand vous verrez mon étendard toucher à la muraille, saisissez vos armes et marchez hardiment, la victoire sera vôtre : maintenant, arrêtez et prenez des forces. » Donnant alors son étendard à un homme d'armes non loin du fort, elle remonta à cheval et, se retirant à l'écart dans une vigne, loin de la foule et du tumulte, elle y demeura un quart d'heure en

prière [1]. La confiance cependant était revenue aux Anglais, et ils se crurent vainqueurs. Mais le brave d'Aulon, écuyer de la pucelle, avait compris aussi toutes les déplorables conséquences d'une retraite. Voyant l'étendard de Jeanne aux mains de l'homme d'armes, il lui vint, comme à elle, dans la pensée que, s'il était porté vers l'ennemi, l'armée ne l'abandonnerait pas, et le confiant à un Basque vigoureux et résolu, ils s'avancèrent ensemble vers le rempart et descendirent dans le fossé [2]. L'héroïne ranimée, fortifiée par la prière, voit en mouvement son précieux étendard : elle s'élance alors, s'en saisit, et le porte en avant vers l'ennemi [3]. Les Français reprennent courage, se précipitent en foule et retournent à l'assaut : l'étendard de Jeanne touche enfin la redoutable bastille : alors d'une voix inspirée, elle s'écrie : « *Tout est vôtre et y entrez.* » A ces mots, dit la chronique contemporaine, ils montèrent contremont le boulevard aussi aisément comme par un degré, et ne savaient comment il se pouvait faire ainsi, sinon par ouvrage comme divin et tout extraordinaire [4]. Les Anglais les repoussent à coups de lances et de haches, et font rouler sur eux des pierres énormes, l'artillerie tonne et un nouveau combat s'engage plus furieux et plus acharné. Tandis que la pucelle et l'armée assiégent ainsi la forteresse

1. Déposition de Dunois.
2. Déposition de d'Aulon.
3. D'Aulon a dit dans sa déposition que Jeanne essaya seulement d'enlever au Basque son étendard qui, fortement agité, parut aux Français un signal. Dunois, le sire de Gaucourt et J. L'Huillier affirment qu'elle s'en était ressaisie.
4. Chronique sans titre.

du côté du sud, les habitants d'Orléans tentent une attaque du côté opposé; ils accourent avec le reste de la garnison par le pont dont plusieurs arches sont rompues : tout ce peuple électrisé n'a qu'une âme et qu'un bras : des solives, des poutres sont en hâte apportées de la ville, et on en fait un fragile pont volant d'une pile à l'autre : le premier qui ose tenter cette voie périlleuse est le vaillant Nicole de Girême, chevalier commandeur de Rhodes, illustré sous d'autres cieux par cent combats : il s'avance revêtu de toutes ses armes, le front ceint de son casque aux panaches flottants, portant sur son bouclier la croix de son ordre : il court rapidement sur la solive étroite au milieu d'une grêle de flèches et de boulets; rien ne l'arrête : il franchit l'obstacle, il touche le boulevard ennemi, il monte l'épée étincelante à la main; une foule de chevaliers s'élancent après lui; le peuple à grands flots les suit, remplit les fossés, court aux échelles, en jetant de grands cris, et la forteresse est investie de toutes parts. Le vertige et l'épouvante s'emparent des Anglais, ils croient voir toutes les puissances de l'enfer liguées pour leur destruction. Glasdale, leur chef, se sent vaincu lorsque l'héroïque pucelle, apparaissant debout, son étendard à la main, sur le boulevard du sud, lui crie : « Glasdas, Glasdas! rends-toi, rends-toi au roi des cieux. Tu m'as appelée d'un nom infâme : j'ai grand pitié de ton âme et de l'âme des tiens [1]. » Glasdale recule, il tente de se replier du boulevard extérieur dans le corps même de la forteresse, qu'un pont-levis liait aux ou-

1. Les Français nommaient Glasdale Glacidas ou Glasdas.

vrages extérieurs. Déjà il le traversait avec sa troupe lorsqu'un boulet vient frapper le pont qui s'écroule : Glasdale et les Anglais tombent précipités dans le fossé, où ils périssent tous ensevelis dans la fange. Ce désastre était irréparable et les Français pénétrèrent aussitôt de toute part dans la bastille conquise. Jeanne, à la tête du peuple et de l'armée, rentra le soir dans Orléans, au son des cloches, aux cris de triomphe et de joie de la ville délivrée, et elle y revint par-dessus le pont ainsi qu'au départ elle l'avait annoncé [1].

Prise des Tournelles.

Suffolk et Talbot avaient été témoins de cet étonnant revers sans oser, de leur côté, rien entreprendre pour le prévenir. Ils tinrent conseil la nuit même et la levée du siége fut résolue. Le lendemain, au point du jour, les assiégés virent les Anglais sortir des tentes et des bastilles qu'ils tenaient encore et se former en deux divisions, marchant l'une à l'ouest sous Talbot, l'autre au nord sous Suffolk, et se formant en bataille sous les murs de la place. Ils se crurent au moment d'une attaque générale et sortirent des portes pour rencontrer l'ennemi. Jeanne d'Arc accourut en armure légère accompagnée des maréchaux et principaux capitaines, et rangea elle-même les Français en bataille, en face et à très-peu de distance des Anglais [2]. Toutefois elle défendit aux Français « pour l'amour et l'honneur du saint dimanche », de les attaquer les premiers, ni de leur rien demander : « Car, disait-elle, c'est le plaisir et la volonté de Dieu, s'ils veulent partir, qu'on les laisse aller [3].

Levée du siége d'Orléans par les Anglais. (1429)

1. Déposition de J. d'Aulon.
2. Journal du siége.
3. Déposition de maître Aman Viole.

Mais si les Anglais vous assaillent, ajouta-t-elle, défendez-vous fort et hardiment et n'ayez nulle peur, car vous serez les maîtres [1]. » Par son ordre un autel, décoré des ornements sacrés, fut élevé à la face du ciel, au milieu des champs, entre la ville et les ennemis; la jeune héroïne se prosterna humblement avec toute l'armée française et le peuple d'Orléans. Deux messes y furent célébrées et entendues dans un recueillement profond. Les Anglais eux-mêmes n'osèrent troubler cette solennité auguste et sainte, et se disposèrent au départ. A la fin de la seconde messe, Jeanne d'Arc toujours prosternée, demanda si les Anglais avaient encore le visage tourné vers les Français : on lui répondit que non et qu'ils regardaient vers Beaugency et Meun : « Ils s'en vont, dit-elle, laissez-les partir et allons rendre grâce à Dieu : il ne plaît pas au Seigneur que nous les combattions aujourd'hui : nous les aurons une autre fois. » Les Anglais s'éloignèrent fièrement, enseignes déployées, Talbot marchant dans la direction de Meun-sur-Loire et de Beaugency, Suffolk vers Jargeau [2].

Tous les habitants d'Orléans, dans l'effusion de leur reconnaissance, attribuaient à la jeune guerrière la gloire de leur délivrance miraculeuse; ils pleuraient de

1. Journal du siége.

2. Lorsque, peu de temps après la levée du siége d'Orléans, le duc d'Alençon parcourut les débris des forteresses anglaises, il demeura convaincu, dit-il, qu'elles avaient été prises plutôt miraculeusement que par force d'armes, principalement la bastille des Tournelles et celle des Augustins, dans lesquelles il eût bien osé se défendre durant six ou sept jours contre toute puissance d'hommes d'armes. Telle fut aussi, beaucoup d'années plus tard, l'opinion exprimée par Dunois et le sire de Gaucourt. (Voyez leurs dépositions au procès de révision.)

joie, dit la chronique du siége, et moult humblement la remerciaient et s'offrant eux et leurs biens à elle et à sa volonté [1]. Une fête qui se célébrait le 8 mai, chaque année, fut instituée par eux en son honneur : mais elle, toujours humble et modeste, refusait leur hommage et renvoyait tout à Dieu : « Lui seul a tout fait, disait-elle, il est le bras, je ne suis que l'instrument [2]. »

Ainsi Jeanne d'Arc avait accompli la première partie de sa mission : Orléans, après un siége de sept mois, était délivré en quelques jours contre tout espoir. Une jeune fille des champs à la tête des guerriers de la France, avait mis en fuite une armée et de vieux généraux réputés invincibles : l'impulsion fut donnée par elle [3], et la victoire n'abandonna plus les Français jusqu'à la totale expulsion des Anglais de leur sol.

II

Suite du règne de Henri VI et de la guerre avec la France jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

1429—1431.

Au retour d'Orléans, la pucelle alla rejoindre le roi Charles VII, dont elle fut reçue avec grand honneur et elle le conjura de venir se faire sacrer à Reims. « Noble dauphin, lui dit-elle en embrassant ses genoux, venez à

Siége et prise de Jargeau. (1429)

1. *Hist. au vray*... journal du siége.

2. Déposition de Pierre Vaillant, de J. Coulon et de plusieurs autres. — Voyez et citez aussi le très-remarquable témoignage que rend à la Pucelle le célèbre Gerson, huit jours après la levée du siége d'Orléans. (Des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, 214, t. II.)

3. C'est le témoignage que lui rend Æneas Sylvius, élu pape en 1458 sous le nom de Pie II (*Europ. descript.*, c. XLIII.)

Reims au plus tôt, prendre votre digne couronne de France. » Je ne durerai pas plus d'un an, disait-elle souvent, et chaque heure qui s'écoulait lui semblait d'un grand prix pour l'accomplissement de sa mission. Charles cependant hésitait, réfléchissant aux dangers de l'entreprise, et, partageant l'avis de plusieurs capitaines, il exprima le vœu que les places qui avoisinaient la Loire, fussent d'abord enlevées aux Anglais, et confia dans ce but sa petite armée d'environ sept à huit mille hommes à l'héroïne à laquelle il adjoignit, dans le commandement, son cousin le duc d'Alençon.

On part et la pucelle veut, malgré les chefs, qu'on marche d'abord sur la place de Jargeau, défendue par le duc de Suffolk, en personne, et par une nombreuse garnison. L'armée se grossit en chemin d'une foule de gens qui accourent attirés et gagnés au roi Charles, par le bruit des exploits merveilleux de Jeanne d'Arc, et qui pensent, sous ses ordres, combattre pour Dieu lui-même [1]. A ce siége vinrent aussi les illustres capitaines Dunois, bâtard d'Orléans, le maréchal Saint-Severe de Boissac, La Hire et Graville, grand-maître des arbalétriers. La place où s'étaient renfermés le commandant en chef des forces anglaises et ses frères Jean et Alexandre de la Pôle, résolus à s'ensevelir sous ses ruines ou à venger l'honneur des armes anglaises, avait aussi dans ses murs une foule de guerriers éprouvés et une artillerie formidable : elle fut battue en brèche plusieurs jours, et c'est alors qu'un avertissement soudain de Jeanne d'Arc sauva la vie au duc d'Alençon : « Éloi-

1. Mémoire concernant la pucelle d'Orléans. (Collect. Michaud et Poujoulat.)

gnez-vous, lui dit-elle, ou vous êtes mort », et en même temps un coup, parti du rempart, tua un gentilhomme à la place que le prince avait quittée [1]. Les Anglais se disposaient à secourir la ville assiégée et tout à coup le bruit se répandit dans le camp français que le célèbre capitaine Falstaff arrivait de Paris, avec de l'artillerie et quelques mille combattants pour délivrer la place. Plusieurs chefs français craignirent alors de se trouver pris entre deux feux et opinèrent pour lever le camp, en ajournant le siége : la pucelle et d'autres chefs virent au contraire dans cette circonstance un motif de le presser davantage. Leur avis l'emporta, le feu des batteries fut ouvert de nouveau et continua sans interruption des deux parts avec fureur : avant l'aurore la plus forte tour de la ville s'écroula avec un bruit affreux en couvrant le sol au loin de débris sanglants, et les premiers rayons du soleil éclairèrent une scène d'horreur inexprimable. L'attaque générale fut décidée pour le jour même. Jeanne d'Arc, au son de la trompette, couvrit sa tête de son casque et faisant signe au duc d'Alençon de la suivre, elle lui dit d'une voix forte et d'un air inspiré : « Avant, gentil duc, à l'assaut! » Aux yeux du prince le moment n'était pas venu : « N'ayez doute, lui dit-elle, l'heure est prête quand il plaît Dieu. Il est temps d'agir quand Dieu veut qu'on agisse et qu'il agit lui-même [2]. » Elle courut à l'assaut et un combat merveilleux et terrible [3] s'engagea sur tous les

1. Déposition du duc d'Alençon. (Procès de révision.)

2. Comme il hésitait encore : « Ah ! gentil duc, lui demanda-t-elle, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à la duchesse ton épouse de te ramener sain et sauf. (Déposition du duc d'Alençon.)

3. *Histoire au vray*, etc.

points : il durait depuis quatre heures et avait déjà coûté la vie à cinq cents Anglais [1], lorsqu'enfin Jeanne d'Arc descend dans le fossé, son étendard à la main, et court à l'endroit où l'ennemi opposait la plus âpre défense [2]. Elle monte à l'échelle animant du geste et de la voix les Français à la suivre. Transportés de fureur à sa vue, les Anglais font pleuvoir sur elle une grêle de traits : l'un d'eux saisit une pierre énorme et la lance avec un cri de rage sur l'héroïne qu'il atteint à la tête. Son casque résiste et la pierre vole en éclats, mais Jeanne d'Arc tombe renversée (*prostrata*) au pied du rempart où elle demeure à genoux et comme insensible. Un cri de triomphe retentit sur les murailles, les Anglais la croient mortellement atteinte : mais elle se relève soudain, plus menaçante et plus terrible : « Amys, amys, s'écrie-t-elle, sus, sus, ayez bon courage. Dieu notre père a condamné les Anglais, à cette heure ils sont tous nôtres. » Exaltés par ses paroles et par son exemple, les Français montent en foule, atteignent le haut des remparts, entrent dans la place l'épée à la main et poursuivent les Anglais de rue en rue et de maison en maison avec l'enivrement de la vengeance et de la victoire [3]. Onze cents Anglais périrent dans ce carnage : Suffolk, ses frères et quelques-uns des principaux seigneurs d'Angleterre, se retiraient en combattant toujours vers le fort bâti sur le pont de la Loire. Alexandre de la Pôle périt, dans cette retraite périlleuse, sous les

1. *Histoire au vray.*
2. *Ibid.*
3. Le Brun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, dépositions nombreuses.

yeux de ses frères : les Français exaltés par le triomphe, s'acharnaient à la poursuite. Suffolk perdit l'espoir d'échapper : cherchant alors à qui se rendre avec honneur, il vit un guerrier nommé Guillaume Regnault, qui combattait au premier rang avec grande vaillance : « Es-tu gentilhomme? lui demanda le comte. — Je le suis, répondit le Français. — Et es-tu chevalier? — Pas encore. — Approche donc, lui dit Suffolk. » Regnault s'avance, fléchit le genou, prononce le serment des chevaliers et reçoit l'accolade du général ennemi qui, aussitôt après, lui présente son épée et se reconnaît son prisonnier [1].

Après Jargeau, les places de Meun, de Beaugency et plusieurs autres des bords de la Loire furent emportées : et les Français, au siége du château de Beaugency, furent rejoints par le fameux connétable Artus de Richemont, qui, à la tête de quatre cents lances, était venu offrir ses services au roi et mériter de rentrer en grâce auprès de lui. Lorsque le château se fut rendu, la pucelle entraîna l'armée française à la recherche des Anglais qui s'avançaient à travers la Beauce, sous Falstaff, Talbot, lord Scales et autres chefs renommés. Sous elle, à la tête de l'armée française marchaient le duc d'Alençon, Dunois, le connétable Richemont, le maréchal Saint-Severe de Boissac, La Hire, les sires de Vendôme, de Termes, d'Albret et de Laval. On accourut soudain leur annoncer que l'armée ennemie était en vue : mais au moment de combattre pour la première fois, depuis quinze ans, les Anglais en rase campagne, les journées fatales d'Azin-

1. *Histoire au vray*. — Chronique sans titre. — Alain Chartier. — Déposition du duc d'Alençon.

court, de Crécy, de Poitiers, revinrent à la mémoire de plus d'un chef. « Jeanne, dit le duc d'Alençon, que faut-il faire? — Avez-vous de bons éperons? demanda la pucelle. —Eh quoi! nous faudra-t-il fuir et tourner le dos à l'ennemi? — Nenny, répondit l'héroïne, en mon Dieu, allez sur eux, car ils s'enfuiront et n'arrêteront point, et seront déconfits sans guère perte des nôtres, et pour ce, faut-il bons éperons pour les suivre [1]. » Sur sa parole, les généraux français disposèrent tout pour la bataille; mais l'ennemi en eut vent, et changeant de résolution, il prit une autre direction, battant en retraite, se dirigeant sur Meun et de là sur Janville. Les Français s'arrêtèrent de nouveau : ils avaient perdu les traces de l'ennemi, et beaucoup songeaient à s'en retourner : « Ce serait grand hasard, disait-on, si on les rencontrait dans leur retraite. — Chevauchez hardiment, répliqua la pucelle, on aura bon conduit. En mon Dieu, dit-elle ensuite, il faut combattre : s'ils étaient pendus aux nues nous les aurons, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui sa plus grande victoire, et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres [2]. » L'armée se remit en marche et l'on résolut de se hâter pour empêcher les Anglais de se retrancher ou de gagner quelque place forte. La Hire menait l'avant-garde : le corps de bataille avait à sa tête la pucelle, le duc d'Alençon, le connétable, les maréchaux de Rayz et de Saint-Severe, l'amiral de France et tous les chefs les plus illustres, lesquels

1. Dépositions de Dunois et de Thibaut d'Armagnac, dit de Termes. (*Histoire au vray*, etc.)

2. Déposition du duc d'Alençon.

venaient en belle ordonnance, par la Beauce, en bien grand train [1] et suivaient de très-près l'avant-garde. Quelques chevaliers des plus hardis et des mieux montés furent détachés en avant pour découvrir l'ennemi, et galopèrent l'espace de cinq lieues sans le rencontrer. Ils se croyaient égarés, quand un cerf, effrayé de leur approche, s'élança du milieu d'un taillis et prit sa course vers le nord-est. Bientôt une grande clameur s'éleva du même côté : elle était poussée par l'arrière-garde des Anglais, où le cerf s'était précipité [2]. Ces cris révélèrent la présence de l'ennemi aux coureurs français : ils en donnèrent avis à l'armée, qui chevaucha hardiment en avant, jusqu'à ce qu'elle eût aperçu les Anglais. Ceux-ci quittèrent alors la position qu'ils occupaient pour en prendre une meilleure, à une lieue de distance environ, entre un bois et le village de Patay.

La Hire et Xaintrailles, qui menaient l'avant-garde, avaient reçu l'ordre d'empêcher l'ennemi de se fortifier, ce qu'ils firent, galopant toujours et se ruant à travers les Anglais avant que leurs archers eussent achevé d'enfoncer en terre les pieux aigus dont ils se faisaient un rempart contre la cavalerie, ils les attaquèrent si soudainement et si vigoureusement, qu'ils les mirent tout d'abord en désordre : le capitaine Falstaff et beaucoup d'autres tournèrent bride saisis d'une terreur panique et cherchèrent leur salut dans la fuite. Le corps de bataille des Français arriva en ce moment et acheva de vaincre ; en vain Talbot se surpassa lui-même, il rendit par son

Bataille de Patay. (1429)

1. Guillaume Gruel, *Histoire d'Artus III, comte de Richemont.*
2. Monstrelet, *Chronique.*

opiniâtreté sa défaite plus sanglante : les Anglais furent mis en déroute complète : on en fit un grand carnage : la plupart périrent ou furent faits prisonniers; de ce nombre fut lord Scales et le fameux Talbot, qui rendit son épée à Xaintrailles [1]. La perte des Anglais fut évaluée à plus de quatre mille combattants [2], et, chose incroyable ! il n'en coûta, dit-on, la vie qu'à un seul Français [3]. Jeanne d'Arc parcourant le champ de bataille après le combat, ne put retenir ses larmes à la vue de tant de cadavres dont le sol était jonché, et montra la plus tendre pitié pour les pauvres prisonniers anglais, qui n'ayant pas de grosse rançon à offrir aux vainqueurs, en étaient traités avec barbarie ; et, là comme ailleurs, elle fit donner aux blessés les secours de la religion et leur prodigua des soins touchants [4].

Après cette journée célèbre, la première où les Français eussent vaincu les Anglais en bataille rangée dans cette guerre, et où Jeanne d'Arc, au dire de tous les capitaines, déploya des talents militaires égaux à son courage; un grand nombre de forteresses furent évacuées et abandonnées à l'armée royale, qui rentra triomphante avec la pucelle dans Orléans. Jeanne d'Arc alla ensuite trouver le roi, qui s'était rapproché et tenait sa

1. Talbot fut présenté par Xaintrailles à Charles VII, qui, à la demande de Xaintrailles lui-même, accorda la liberté à l'illustre captif, sur rançon.

2 Déposition de Dunois. Ce nombre est porté à cinq mille dans la *Chronique contemporaine* dite *Chronique sans titre*.

3. Déposition de Thibaut d'Armagnac, duc de Termes.

4. Voyant un Français frapper avec force un prisonnier qui tomba mourant à ses pieds, Jeanne d'Arc indignée descendit de cheval, courut au secours de l'Anglais, le souleva dans ses bras et soutint sa tête : elle lui prodigua de tendres consolations et fit appeler un confesseur. (Déposition de Louis de Contes.)

cour à Gien : là, elle le conjura de nouveau de marcher hardiment et sans plus tarder vers Reims, de s'y faire sacrer et de prendre ainsi solennellement possession de son royaume. Jeanne, malgré ses exploits, ou plutôt même à cause de ses victoires, avait beaucoup de contradicteurs, surtout parmi les chefs jaloux de sa gloire. Le conseil qu'elle donnait au roi était, au point de vue purement humain, d'une grande témérité : il fallait traverser quatre-vingts lieues d'un territoire occupé par l'ennemi, et prendre ou laisser derrière soi plusieurs grandes villes en la puissance des Anglais. Charles VII comprit cependant, sous l'impression des merveilleux exploits de cette jeune fille des champs, que ses avis pouvaient être d'un ordre supérieur aux opinions humaines, et il fut décidé qu'on suivrait son étendard. Le roi donc, Jeanne d'Arc, ses capitaines et toute son armée se mirent en marche à la fin du mois de juin, et se dirigèrent sur Reims.

Marche des Français sur Reims.

Tandis que la confiance revenait ainsi avec la fortune comme par miracle aux Français, le découragement et la terreur s'emparaient des Anglais, qui persistaient à attribuer leurs revers aux enchantements des puissances infernales [1]; Bedford demanda de nouvelles armées

1. Voyez à ce sujet la lettre écrite peu de temps après les premiers succès de Jeanne d'Arc, par le régent Bedfort au jeune roi. « Toutes choses, disait-il, prospéraient ici pour nous jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, et qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siége, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'enfer et disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. Cette défaite a

au conseil de Henri VI : il concentra des forces nombreuses en Normandie et en Picardie, dont il fit évacuer plusieurs places : le mal parut si grand enfin, qu'une armée levée sur l'invitation du pape Martin V pour une croisade contre les Hussites, et des sommes considérables volontairement souscrites pour cet objet, reçurent une autre destination. Cette armée était déjà sur le continent, où le cardinal de Beaufort devait en prendre le commandement pour la conduire en Bohême, lorsque le conseil du roi d'Angleterre demanda qu'en raison des récentes victoires des Français et de la gravité des circonstances, l'armée des croisés demeurât en France, pour agir contre les Français : le cardinal y consentit et l'armée fut ainsi détournée de son but, malgré des engagements formels et sacrés pris avec les croisés eux-mêmes et avec ceux qui avaient fait tous les frais de cette expédition. Le régent renouvela dans le même temps et cimenta par d'importantes concessions son alliance avec le duc de Bourgogne : puis il quitta Paris de sa personne et se rendit en Normandie sans oser entreprendre d'arrêter le roi Charles VII dans sa marche sur Reims.

Siége et prise d'Auxerre.

L'armée royale avançait ; Auxerre, ville bourguignonne, et première place considérable qu'elle rencontra, députa vers Charles demandant qu'il lui fût permis de rester neutre, ce qui lui fut octroyé. Troyes ensuite arrêta les Français. C'était dans cette ville que le traité si humiliant pour la France avait été signé : la

non-seulement diminué le nombre de nos troupes, mais en même temps a fait perdre courage à celles qui restent, d'une manière étonnante. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de France*, collect. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. III, p. 142.)

vengeance du roi et des Armagnacs y était redoutée, la ville soutint la garnison et résista plusieurs jours. Les assiégeants manquaient de vivres, la campagne était ruinée à l'entour, tout semblait désespéré. La retraite fut proposée dans un conseil des chefs où Jeanne n'assistait pas : déjà presque tous opinaient pour la levée du siége et le retour, lorsqu'un vieillard vénérable, Róbert le Masson, seigneur de Trèves et ancien chancelier, se leva et dit : « Quand le roi est parti et qu'il a entrepris ce voyage, il ne l'a pas fait pour la grande puissance des gens d'armes qu'il eût alors, ni pour le grand argent de quoi il fût garni pour payer son armée, ni pour ce que ledit voyage lui semblait bien possible, mais il l'a entrepris seulement par le conseil de Jeanne la pucelle, laquelle lui disait toujours qu'il allât à son couronnement à Reims et qu'il y trouverait bien peu de résistance, car c'était la volonté de Dieu. Je suis donc d'avis qu'il faut qu'elle soit entendue, et que si elle ne conseille aucune chose qui n'ait été dit en ce conseil, je serai alors de l'avis commun, à savoir que le roi et son ost[1] s'en retournent[2].» Un grand débat s'éleva, et comme il continuait avec chaleur, Jeanne d'Arc se présente à la porte du conseil : le roi la fait introduire et l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, l'interroge et lui demande son avis. « Noble roi de France, dit la pucelle, cette cité est vôtre, et dans deux ou trois jours elle sera en votre obéissance, par amour ou par force, n'en doutez pas. — Jeanne, reprend le chancelier, si l'on

1. Vieux mot pour armée.
2. Chronique sans titre.

était assuré d'y être dans six jours, on attendrait bien. — Vous y serez demain, dit Jeanne, » et son avis entraîna le conseil.

L'héroïne monte à cheval, son étendard au poing : elle met en besogne chevaliers, écuyers, manœuvriers et autres gens de tous états, commande qu'on apporte fagots, poutres, tables, fenêtres et chevrons dont elle fait des retranchements et approches contre la ville ; elle y braque bombardes et canons, se multiplie elle-même, dirige tout, fait à la fois office de chef et de soldat aussi bien, dit le vieux historien de ces temps, que l'eût su faire un capitaine qui eût été en guerre tout le temps de sa vie [1]. Témoins de ces sinistres apprêts, les habitants et la garnison épouvantés n'osent affronter le péril : l'étendard de Jeanne d'Arc flottant autour des murs leur causait un insurmontable effroi, à ce point qu'ils s'imaginaient, dirent-ils, voir des légions d'esprits sous forme de papillons blancs voltiger à l'entour. L'évêque sort des murs suivi d'une multitude de bourgeois et de gens de guerre, il se présente avec eux au camp français et demande à parlementer. Le roi les reçoit gracieusement, accorde aux habitants abolition générale pour le passé, et aux Anglais et soldats bourguignons liberté de sortir eux et leurs biens : on avait oublié de stipuler, dans le traité, en faveur des prisonniers français que les Anglais considéraient, d'après les lois de la guerre, comme étant leur propriété. Ceux-ci défilent devant Jeanne d'Arc, emmenant avec eux leurs captifs : à la vue des Français qu'ils conduisent garrottés, le cœur de l'héroïne s'é-

1. Mémoires concernant la pucelle d'Orléans. (Coll. Michaud et Poujoulat.)

meut : « En mon Dieu, s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas ; » et à sa prière ils furent délivrés, le roi acquitta leur rançon. Charles VII traversa la ville en grand appareil de guerre et poursuivit sa route vers Reims, la pucelle tout armée menant l'avant-garde.

Châlons ouvrit ensuite ses portes ; le peuple de cette ville, conduit par son évêque, vint au-devant du roi lui faire obéissance. Charles VII arrive enfin sous les murs de Reims, au glorieux terme du voyage : les habitants déposent les clefs à ses pieds, et il fait dans la ville une entrée triomphale avec ses chevaliers et toute son armée, et « là, dit la chronique, était Jeanne la pucelle, qui fut moult regardée de tous [1]. »

Sacre de Charles VII, à Reims. (1429)

La cérémonie du sacre fut fixée au lendemain 17 juillet : toute la pompe d'usage y fut déployée : l'huile sainte oignit le front de Charles VII dans l'antique cathédrale, en présence de tous les chefs et seigneurs dont le roi s'était fait accompagner. Jeanne d'Arc, qui voyait ainsi les grands desseins de Dieu sur le royaume accomplis par ses mains, se tint debout à l'autel, ayant en main son étendard. Le matin même de ce grand jour, elle écrivit une lettre pleine d'énergie et de patriotisme au duc de Bourgogne, le requérant, au nom du roi des cieux, de faire prompte et bonne paix avec le roi Charles VII : « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, dit-elle, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaît guerroyer, allez sur le Sarrasin [2]. » Elle parlait,

1. Elle était alors à peu de distance de Domrémy, et elle vit son père, son oncle et plusieurs habitants de son village dans cette foule émerveillée, et qui avaient moins d'yeux pour le roi de France que pour elle.

2. *Mém. pour servir à l'histoire de France*. (Coll. Michaud et Poujoulat.)

elle dictait comme de puissance à puissance, au nom du roi du ciel, son souverain seigneur, et pourtant, dans ce rôle si élevé, le plus étonnant peut-être de l'histoire moderne, elle ne s'enorgueillit pas, elle ne se regarda jamais que comme un humble instrument dans les mains de Dieu. Après la cérémonie du sacre, sachant sa mission accomplie, elle se jeta aux pieds du roi et, embrassant ses genoux, elle lui dit : « Gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que je levasse le siége d'Orléans et vous amenasse en cette cité de Reims recevoir votre saint sacre en montrant que vous êtes vrai roi, celui auquel le royaume de France doit appartenir. » On assure qu'elle demanda avec instance et en versant d'abondantes larmes qu'il lui fût permis de quitter l'armée et de retourner près de ses parents, au lieu de sa naissance. Mais le secours que Charles recevait de sa présence à la tête des troupes était trop efficace pour qu'il y renonçât, et plusieurs généraux et grands personnages joignirent leurs instances à celles du roi pour la retenir au milieu d'eux. Et d'ailleurs, en quels lieux serait-elle allée où ne l'eût point suivie sa gloire répandue dans toute l'Europe? Quelle retraite assez profonde l'eût mise à l'abri de la fureur des Anglais et des Bourguignons? Ceux qui lui ont reproché de n'avoir point opposé dans cette occasion assez de résistance aux vœux du roi n'ont pas vu qu'une existence obscure et cachée n'était plus possible pour elle nulle part : aucun asile n'eût arrêté l'implacable vengeance de ses ennemis : il n'y avait en un mot sûreté pour Jeanne d'Arc qu'au milieu de l'armée française, et elle y était comme enchaînée et rivée au premier rang. Elle conti-

nua donc à servir le roi à la guerre avec le même courage, mais non avec la même confiance, ni toujours avec le même bonheur. Elle eut de secrets et infaillibles pressentiments du sort qui la menaçait, et savait trop que l'envie ne pardonne pas. Comme on lui demandait, dans ses jours de triomphe, si elle ne craignait point la mort dans les batailles, elle répondit : « Je ne crains que la trahison. » Et en effet les généraux de Charles VII, tout en admirant ses actions, tout en profitant du prestige qui s'attachait à sa personne, ne voyaient point sans colère toute leur gloire éclipsée aux yeux des peuples par celle d'une femme, d'une simple fille des champs. Souvent ils lui opposèrent dans le conseil une résistance opiniâtre, et ils se montrèrent plus d'une fois peu empressés à la suivre et à la seconder ou à la secourir. Déjà elle avait dit qu'elle ne durerait guère plus d'un an; mais quels que fussent ses tristes pressentiments, son dévouement à son pays et à son roi[1] n'en fut point altéré; son courage héroïque semblait même s'en accroître. On eût dit, à voir son ardeur à se précipiter au-devant du péril, que la mort dans les combats eût été considérée par elle comme une délivrance.

1. Le roi reconnut les immenses services qu'il avait plu à Dieu de rendre par les faibles mains d'une femme à sa cause. Il anoblit toute la famille de Jeanne d'Arc à perpétuité, et, par une exception unique, mais parfaitement compréhensible, il fut dit que la noblesse se transmettrait dans cette famille par les femmes, et les considérants qui accompagnent cette grâce royale seraient, à défaut d'autres documents, d'une très-grande valeur pour l'histoire de cette époque. Elle obtint, peu de temps après, la plus douce, la plus pure des récompenses par l'édit royal qui exempta de tailles *à perpétuité* les villages de Greux et de Domrémy, où elle était née et où s'était écoulée son enfance.

La révolution opérée dans les cœurs des Français comme dans les affaires du royaume par cette fille héroïque fut si complète, qu'avant son apparition, dit une chronique contemporaine, deux cents Anglais mettaient en fuite cinq cents Français, tandis que, depuis le jour où elle parut à la tête des armées, cinq cents Anglais étaient chassés par deux cents Français seulement, et jamais les Anglais ne recouvrèrent leur ascendant en France jusqu'à leur expulsion totale du territoire [1].

Nouveaux succès de l'armée française.

Après le sacre de Charles VII, plusieurs places, Laon, Soissons, Provins, Coulommiers et quelques autres se soumirent; les bruits qui volaient de tous côtés sur l'assistance miraculeuse que lui donnait le ciel attiraient au roi le cœur des peuples. La pucelle était regardée comme l'ange des combats envoyé de Dieu même pour lui rendre sa couronne. L'armée royale se dirigea d'abord sur Soissons et de là sur Château-Thierry, d'où elle gagna Provins en se rapprochant de Paris. L'effroi se répandit dans cette capitale, où les Anglais et le parti bourguignon craignaient à tout instant de voir apparaître les Armagnacs ayant à leur tête le roi Charles et l'invincible pucelle. Le régent, qui s'épuisait en efforts pour conserver la glorieuse conquête de son frère Henri V, se rendit en Normandie pour hâter l'arrivée de nouvelles troupes anglaises, et entre autres des quatre mille hommes sous les ordres de son oncle Beaufort de Winchester, cardinal d'Angleterre, primitivement des-

1. Avant l'apparition de Jeanne d'Arc, dit aussi le comte de Dunois dans sa déposition, deux cents Anglais mettaient en fuite huit cents ou mille hommes de l'armée du roi; et depuis, quatre cents Français tenaient en échec toute la puissance des Anglais. (*Procès de Jeanne d'Arc*, Quicherat, t. III, p. 8.)

tinés à combattre dans la croisade de Bohême contre les Hussites. Bedfort les amena dans Paris, puis entrant de nouveau en campagne, il s'avança jusqu'à Montereau-sur-Yonne, avec l'intention de mettre l'armée royale entre la capitale et lui; mais craignant bientôt de voir couper ses communications avec elle, il y rentra précipitamment. Les Français cependant s'étaient avancés par les plaines de la Brie jusqu'au château de la Motte de Nangis : ils franchirent la Marne, gagnèrent la Ferté-Milon et de là Crespy en Valois. De toutes parts, les habitants des villes et des campagnes accouraient au-devant de l'armée pour voir le roi et l'héroïque pucelle, dont ils entendaient raconter tant de choses merveilleuses[1].

On rapporte que, tandis que le roi s'avançait de Crespy en Valois vers Dammartin, les pauvres gens des campagnes accoururent ivres de joie, criant *Noël* sur son passage, chantant le *Te Deum* et regardant surtout la pucelle, laquelle saisie de tristesse à leur vue, répandit des larmes[1] : « Voici un bon peuple, dit-elle tout émue à Dunois et à l'archevêque de Reims, chancelier de France, entre qui elle cheminait à cheval, et je n'ai encore vu aucun autre peuple qui se soit tant réjoui à la vue d'un si noble roi. Plût à Dieu, quand je serai morte, que

1. Ils se pressaient en foule autour d'elle, baisant avec transport ses vêtements et ses mains. Malgré ce concours et ces hommages enivrants, l'orgueil n'eut point accès dans son cœur : « Mon fait, répétait-elle toujours, n'est qu'un ministère. » Et comme on lui disait : « On ne vit jamais de telles choses, on ne lit rien de semblable dans aucun livre : — Dieu, répondit-elle, a un livre dans lequel oncques aucun clerc ne lit, tant soit-il parfait en cléricature. » (Déposition du frère Jean Paquerel.)

2. *Histoire au vray*, etc.

j'aie le bonheur d'être ensevelie dans cette terre! — Jeanne, demanda l'archevêque, dans quel lieu avez-vous l'espoir de mourir? — Où il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu plus que vous ne l'êtes vous-même. Et plût à mon Créateur que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec mes sœurs et mes frères, qui se réjouiraient tant de me voir [1]. » Quand lesdits seigneurs entendirent Jeanne ainsi parler, ils crurent mieux que jamais que son œuvre était toute divine [2]. Vœu sublime, en effet, et qui plus que toute autre chose témoigne de l'humilité parfaite et de la grandeur d'âme de cette jeune fille, qui, marchant à la tête des armées, remportait d'éclatantes victoires, donnait au roi sa couronne et au peuple sa délivrance [3].

Compiègne s'était soumise : Charles VII, avant d'attaquer Paris, se dirigea sur cette place qui lui ouvrait le chemin de la Picardie et de la Normandie. Le régent vit avec inquiétude l'armée française s'approcher de ces provinces par lesquelles il demeurait en communication avec l'Angleterre : il sortit donc une troisième fois de Paris, et les deux armées se rencontrèrent auprès de Senlis, ville qui tenait encore pour les Anglais. Les Français établirent leur camp à trois lieues au sud-est

1. Déposition de Dunois.

2. *Mém. concernant la pucelle d'Orléans.* (Collect. Michaud et Poujoulat.)

3. Cette parole réfute ce qui a été trop légèrement avancé de nos jours par quelques écrivains, touchant le ton de la jeune fille devenant plus fier et plus impérieux à mesure qu'elle avance dans la carrière. Comparez cette réponse avec les paroles adressées dès le début à Dunois, page 127.

de cette place, près du Mont-Piloer : Bedfort prit position plus près de Senlis, dans un lieu admirablement fortifié par la nature, et où il acheva de se mettre à couvert derrière des tranchées profondes, hérissées de pieux aigus.

Les Français essayèrent d'attirer l'ennemi hors de ses positions, mais en vain ils lui présentèrent la bataille. Il y eut là de nombreuses escarmouches et de glorieux faits d'armes, où beaucoup de guerriers renommés, combattant corps à corps, firent entre les deux camps de grandes prouesses, et se montrèrent les dignes émules des héros d'Homère, sans aucun résultat pour l'une ou l'autre cause. L'un de ces combats dura jusqu'à la nuit, et devint un engagement presque général où Français et Anglais combattirent par groupes détachés sur toute la ligne. L'avantage fut balancé et, après tant de revers, Bedford considéra comme un glorieux succès d'avoir pu garder ses positions et soutenir tout un jour sans fléchir l'effort de l'armée française. C'est surtout dans les opérations militaires, dit l'historien Hume, que le régent déployait de rares talents : il essaya de rendre le courage à ses troupes en se présentant hardiment à l'ennemi : mais en même temps il choisit ses positions avec tant de prudence, qu'il fut toujours libre de refuser le combat et de mettre Charles VII dans l'impossibilité d'attaquer. Il suivit tous les mouvements de ce prince, couvrit la ville et les châteaux de son parti, et se tint toujours prêt à profiter de la plus légère imprudence et de la moindre faute de l'ennemi [1].

Journée du Mont-Piloer.

1. Hume, *Hist. d'Angleterre*.

Malgré tous ses efforts, le régent ne put empêcher l'armée royale d'entrer dans Compiègne et il conduisit la sienne en Normandie pour couvrir cette province. Le chemin de Paris étant libre, Charles VII marcha sur cette ville dans l'espoir qu'elle lui ouvrirait ses portes ou qu'il en forcerait l'entrée, et il prit d'abord possession de Saint-Denis. Là, Jeanne d'Arc perdit sa célèbre épée, trouvée à Sainte-Catherine de Fierbois [1], et à laquelle le roi attribuait lui-même une vertu singulière. Elle en eut un chagrin extrême et reçut d'autres avertissements plus sérieux dont il n'est pas fait mention dans la plupart des historiens. C'est à son conseil qu'ils ont imputé l'attaque de Paris, tandis qu'au contraire elle répugnait à ce fait d'armes et ne l'entreprit qu'à la requête des capitaines français [2]. Le siége commencé et l'assaut étant donné à la place, elle s'y montra, comme toujours, insensible au danger, où elle se jeta plus avant que personne, et elle eût voulu poursuivre l'attaque jusqu'au bout : blessée d'une flèche, elle demeura plusieurs heures étendue au pied de la muraille, et elle insistait encore pour persévérer; mais cette fois elle ne fut pas crue, il fallut que le duc d'Alençon l'enlevât lui-même de vive force et la mît en sûreté. Paris demeura quelques années encore au pouvoir des Anglais.

De retour à Saint-Denis avec l'armée qui, ayant fait de

1. Jeanne d'Arc avait en horreur les femmes de mauvaise vie qui suivaient les armées; ayant surpris l'une d'elles au milieu des soldats, dans le camp, devant Saint-Denis, elle la frappa du plat de son épée, qui se rompit dans ses mains : « Elle eût mieux fait, dit le roi, de frapper dessus avec un bon bâton. »

2. Interrogatoire de la pucelle, 13 et 15 mars 1430.

grandes pertes devant Paris, murmurait contre l'héroïne et lui imputait ce revers, Jeanne d'Arc donna, comme offrande votive au patron de la France, une armure complète enlevée par elle à l'ennemi, et qu'elle suspendit dans l'antique cathédrale. Elle eut bientôt après une révélation du sort qui l'attendait, et sur les remparts de Melun ses voix lui dirent qu'elle tomberait avant la Saint-Jean au pouvoir des Anglais [1]. Elle continua cependant à montrer la même intrépidité et après l'attaque de Paris elle obtint encore deux victoires, l'une au siége de Saint-Pierre de Moustiers qu'elle emporta, et l'autre devant Lagny, où elle vainquit et fit prisonnier après un rude combat Franquet d'Arras, l'un des chefs les plus redoutés du parti bourguignon : mais après le dernier avertissement qu'elle avait reçu à Melun, sachant sa mission depuis longtemps terminée, elle s'en rapporta beaucoup plus, dit-elle, à la volonté des capitaines français qu'à son inspiration personnelle [2].

Siége de Compiègne.

Les Bourguignons, fortifiés de quinze cents Anglais, avaient mis le siége devant la forte et importante place de Compiègne : Jean de Luxembourg commandait l'attaque et la poussait avec vigueur : déjà la ville était à peu près investie de toutes parts, lorsque Jeanne d'Arc accourut de Crespy en Valois où elle était, pour secourir cette place héroïquement défendue par les habitants et

1. En la semaine de Pâques, dernier passé, étant sur les fossés de Melun, me fut dit par mes voix, c'est à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serai prise avant qu'il fût la Saint-Jean, et que ainsi fallait que fût fait, et que je ne m'esbahisse et prinsse tout en gré et que Dieu m'aiderait. (Interrogatoire de la pucelle, séance du 10 mars.)

2. Interrogatoire, séance du 13 mars 1430.

par la garnison. Le gouverneur de Compiègne, Guillaume de Flavy, était un très-vaillant capitaine, mais aussi un tyran souillé de crimes, détesté de tous pour ses horribles cruautés et ses débauches[1] : il y a tout lieu de croire qu'il vit avec déplaisir la pucelle dans sa ville, et l'on prétendit qu'il l'avait d'avance vendue et livrée aux Bourguignons. Elle fut, dit-on, le jour même de son arrivée à Compiègne, intérieurement avertie de sa perte prochaine, dont cependant elle ignorait le jour et l'heure : on rapporte qu'après avoir communié dévotement à Saint-Jacques, elle s'appuya pensive contre un des piliers de l'église et dit à quelques habitants et aux enfants qui l'entouraient : « Bons amis et chers enfants, je vous le dis avec assurance, il y a un homme qui m'a vendue; je suis trahie et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, je vous supplie; car je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France[2]. » Quoi qu'il en soit, jamais elle ne montra un plus brillant courage que le soir du même jour, dans la sortie qu'elle tenta par la porte du pont à la tête de six cents hommes, tant à pied qu'à cheval. Le premier choc fut terrible : les Bourguignons furent surpris et presque désarmés : mais Jean de Luxembourg voyant le petit nombre des assaillants, fit sonner l'alarme dans tous les quartiers du camp : Anglais et Bourguignons accoururent en foule, et les Français, trop inférieurs en forces, battirent en retraite. La pucelle se surpassa elle-même : deux fois elle revint à la

1. Le Brun des Charmettes, d'après les mémoires de Duclerq.
2. De Barante, d'après les Chroniques de Bretagne.

charge, puis elle se mit à l'arrière-garde marchant la dernière et toujours combattant. Les ennemis reconnaissaient son étendard, ils la distinguaient elle-même à sa huque écarlate, bordée d'or et d'argent, et la voyant si faiblement accompagnée, ils poussèrent jusqu'à elle. La barrière de la ville n'était qu'à demi entr'ouverte [1], et avant qu'elle eût pu la franchir, un archer picard saisissant sa huque de velours, la tira en bas de son cheval : elle se releva combattant encore et parvint jusqu'aux fossés du boulevard devant le pont : là enfin, accablée, vaincue par le nombre, elle succomba, mais sans reconnaître de vainqueur [2], et fut saisie par Lionnel, bâtard de Vendôme, qui la céda à Jean de Luxembourg, commandant du siége, et sous la garde duquel elle demeura. Ce fut alors une joie, un triomphe sans pareil parmi les assiégeants : les Anglais surtout apprirent cet événement avec transport; on eût dit que toute la France était à eux : il leur semblait avoir plus gagné par la prise de cette jeune fille que par les lauriers de Crécy et d'Azincourt, et le régent Bedford fit chanter à cette occasion un *Te Deum* solennel [3].

Prise de la pucelle.

Rien ne fut épargné par le gouvernement anglais pour tenir la redoutable captive en sa puissance : il offrit, pour elle, la rançon d'un roi, 10,000 livres qui en feraient 60,000 aujourd'hui : il força Jean de Luxem-

1. Le sire de Flavy fut même accusé de l'avoir fait fermer sur elle et d'avoir empêché les habitants de voler à son secours. (Voyez la dissertation à ce sujet dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

2. Elle ne se rendit pas, et n'ayant donné sa foi à personne, demeura libre de fuir et de rompre ses fers.

3. Hume, *Hist. d'Angleterre*.

bourg, à lui céder l'infortunée Jeanne d'Arc qui, à cette nouvelle, saisie d'une inexprimable douleur et pressentant le sort affreux qui lui était réservé, tenta d'y échapper en s'élançant de la tour du château de Beaurevoir, où elle était renfermée. Brisée de sa chute elle ne put fuir et fut trouvée évanouie au pied de la muraille : livrée aux Anglais elle fut enfermée au château de Crotoy en Picardie, et de là transférée à Rouen, dans la grosse tour du château. On vit alors se produire l'esprit de parti dans son expression la plus hideuse : on put reconnaître, à la fureur avec laquelle les Anglais s'acharnèrent sur l'infortunée qui les avait fait trembler, que ce qu'il y a de plus impitoyable au monde est le ressentiment de la peur et de l'amour-propre humilié.

Des motifs politiques s'unirent aussi contre l'infortunée Jeanne d'Arc, aux suggestions de la vengeance. Le conseil de Henri VI, craignant l'effet que produirait, sur l'esprit des peuples, le sacre de Charles VII, qu'il n'avait pu empêcher, avait résolu d'opposer à cette solennité religieuse le couronnement du jeune roi d'Angleterre à Paris : il fut donc décidé que ce prince viendrait en France, accompagné de l'armée la plus forte qu'il serait possible de réunir à Douvres et à Saudwich, et des ordres furent publiés à cet effet dans tout le royaume. Mais les imaginations étaient frappées : la population tout entière semblait saisie d'une insurmontable frayeur, peu de chefs et de soldats accoururent se ranger autour du jeune roi, et le conseil crut devoir publier une proclamation contre ceux que retenait la crainte des enchantements de la pucelle [1]. Ce

1. Rymer.

Terreur causée en Angleterre par la pucelle.

manifeste ajouta au mal qu'il avait pour but de combattre, et l'effroi général s'en accrut : Henri VI passa la mer et vint à Calais, faiblement accompagné, en mai 1430. Peu de jours après, on apprit en Angleterre la prise de cette pucelle si redoutée ; et la terreur qu'elle inspirait, quoique captive, était si grande encore que, six mois plus tard, le duc de Glocester, gardien du royaume en l'absence du roi, jugea nécessaire d'envoyer aux sheriffs de Londres et des cantons du sud, des lettres-patentes leur prescrivant d'emprisonner tous ceux que la pucelle épouvantait et détournait de leur devoir [1]. Durant six mois, le conseil de Henri VI n'osa hasarder le voyage à travers la France, et ce ne fut qu'en décembre, qu'il se crut assez fort pour gagner Paris, où Henri fut sacré roi de France, et couronné en grande pompe. Le gouvernement anglais jugea nécessaire de faire les plus grands efforts non-seulement pour se délivrer à jamais de l'ennemie redoutable à laquelle il attribuait tous ses revers, mais pour la ruiner entièrement dans l'esprit des peuples. C'était Charles VII qu'il s'agissait de frapper en frappant la pucelle : c'était le parti français tout entier qu'il fallait flétrir en montrant l'enfer solidaire avec lui, c'étaient les armées épouvantées dont il importait de relever le courage, en leur faisant voir celle qui causait leur effroi, inhabile à se sauver elle-même, et révélant, s'il était possible, son imposture par son impuissance.

Les Anglais avaient soif de son sang innocent, mais ils ajournèrent la vengeance et ils la rendirent d'autant

1. Rymer.

plus terrible qu'ils la dissimulèrent davantage, qu'ils la déguisèrent sous un voile de justice et d'hypocrite piété. Leurs coups enfin furent d'autant plus cruels et douloureux que la main qui les portait se cacha davantage : ils montrèrent la religion intéressée au supplice de leur captive, et voulurent que celle qui s'était dite envoyée de Dieu pour délivrer la France, pérît condamnée par l'Église et de la main des Français.

L'Université de Paris, dans cette occasion, se couvrit d'une honte ineffaçable : son amour-propre était intéressé à la ruine de la malheureuse Jeanne d'Arc; les quatre facultés s'étaient prononcées contre Charles VII pour Henri; comment le Ciel aurait-il pu intervenir en faveur d'une cause condamnée par tant de savants docteurs, et dès lors si une puissance invisible combattait pour Charles VII, ce ne pouvait être que celle des ténèbres. L'Université de Paris demanda donc que Jeanne d'Arc fût livrée à l'inquisition comme suspecte de magie et de sortilége [1] : l'inquisition fit valoir ses droits [2], et il se trouva un évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, ennemi personnel du roi Charles VII, et tout dévoué aux Anglais, par vengeance et par ambition, qui prêta son indigne ministère à leur fureur, qui reconnut une de ses brebis dans l'infortunée, prise, disait-il, sur son diocèse, dans sa juridiction, et qui la réclama avec ardeur non

1. Grosses du procès de la pucelle parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi.

2. Depuis le roi saint Louis, il y avait en France un office de l'inquisition confié au provincial des dominicains ou frères prêcheurs et aux gardiens des frères mineurs de Paris.... Ils devaient procéder de leur propre mouvement et implorer le bras séculier contre les hérétiques; mais ils ne pouvaient juger que d'accord avec l'évêque du diocèse (De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*)

pour en prendre soin et veiller sur elle, mais pour l'immoler[1]. Alors commença la plus horrible des tragédies, le sacrifice d'une vierge héroïque et pure. Prisonnière de guerre, elle fut livrée par les Anglais au tribunal ecclésiastique de l'évêque de Beauvais et à l'inquisition, comme coupable de maléfice, d'hérésie et d'imposture, et lorsque menacée du sort le plus cruel, elle invoqua du moins l'unique et triste avantage de sa situation, celui d'être détenue dans les prisons ecclésiastiques où l'honneur d'une femme semblait plus en sûreté, elle fut laissée dans la prison civile où elle languit, accablée de fers[2] et d'outrages, sous la garde de soldats brutaux et féroces : aucun conseil ne lui fut donné pour la défendre, ses juges furent choisis parmi ses plus cruels ennemis, tous zélés Bourguignons et dévoués aux Anglais : infidélités, atroces menaces et sacriléges, tout fut mis en œuvre pour consommer sa ruine.

Procès de Jeanne d'Arc. (1430)

Et c'est, dans le temps même où la puissance civile et l'autorité ecclésiastique se liguaient pour convaincre une vierge d'imposture et d'alliance avec le démon, qu'elle opposait aux subtilités de la théologie, aux trames perfides ourdies par une haine impitoyable, les inspirations de la conscience la plus ingénue, les éclairs d'une raison droite et supérieure qui confondait ses ennemis eux-mêmes. On essayait de conclure de ses réponses qu'elle s'était posée en divinité recevant un

1. Grosses du procès, *ubi suprà*.

2. Pendant le jour, Jeanne d'Arc avait les pieds retenus par des ceps de fer ; la nuit, elle était couchée ferrée par les jambes et ne pouvait mouvoir de sa place : une autre chaîne la retenait par le milieu du corps. (Dépositions des témoins.)

culte d'une foule enthousiaste : « Si on baisait mes vêtements, répondit-elle, je n'y pouvais rien [1] : venaient les pauvres gens volontiers à moi puisque je ne leur faisais point déplaisir ; » et comme on insistait : « Je ne pouvais m'en garder, dit-elle, et il était besoin que Dieu me gardât lui-même. » Interrogée si ceux de son parti ont fait pour elle service ou oraison, elle répond : « Je ne sais, mais je serai toujours contente de voir des chrétiens prier pour moi. — Était-elle prophétesse ? — Je ne sais qu'une chose dans l'avenir, dit Jeanne, c'est que les Anglais perdront toute la France, et je le dis afin que quand ce sera advenu on en ait mémoire. — Comment vit-elle saint Michel et les anges ? — De mes yeux comme je vous vois. — En quelle forme était saint Michel ? — En forme de vrai prud'homme. — Était-il nu ? — Pensez-vous donc que Dieu n'ait de quoi le vêtir ? — Quel charme employait-elle pour obtenir la victoire ? — Je disais : Entrez hardiment au milieu des Anglais et j'y entrais moi-même. — A quelle fin offrîtes-vous vos armes à saint Denis ? Était-ce pour qu'on les adorât ? — Je les vouai à saint Denis, parce que c'est *le cri de la France*. — Fondiez-vous l'espoir de vaincre sur votre étendard ou sur vous ? — Sur notre Seigneur. — Pourquoi votre étendard fut-il porté plus que tous les autres à Reims ? — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. — Se croit-elle en état de grâce ? — C'est une grande question, » dit-elle. Pressée de nouveau sur ce point elle répond : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, et si j'y suis Dieu veuille m'y tenir ! » Interrogée si

1. Je n'en pouvais mais. (Procès de Jeanne d'Arc.)

elle veut se soumettre à l'Église universelle, elle s'y soumet avec joie. On distingue alors, on lui demande si elle se soumet à l'Église triomphante qui est dans le ciel ou à l'Église militante qui est sur la terre : « Je suis venue au roi de France, de par Dieu, de par la vierge Marie, de par les saints du paradis et l'Église victorieuse de là haut, et à celle-là je soumets tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire. »

C'est sur ce point principalement que ses ennemis fondèrent l'espoir du succès de leur odieuse trame en la convainquant d'hérésie. Ils insistèrent pour qu'elle avouât s'en remettre aveuglément et en tout à l'Église militante, sans qu'elle sût et sans qu'ils voulussent même lui apprendre en qui cette Église résidait. — « Je crois l'Église ici-bas, disait-elle, je l'aime et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne, mais de mes faits et dits je m'en rapporte à Dieu. — Avertie de son extrême péril elle répond enfin : « Je m'en rapporte à l'Église militante pourvu qu'elle ne me commande chose impossible. » Interrogée sur ce qu'elle entend par chose impossible, elle répond qu'elle ne peut révoquer ni ses visions, ni ses révélations, ni tout ce que notre Seigneur lui a fait faire, commandé et commandera et que, sur le bûcher même, elle ne saurait dire autre chose.

Jamais un seul moment elle ne met en oubli la sainte pudeur : pressée de subtiles questions théologiques auxquelles souvent de grands docteurs eussent difficilement répondu; accablée de demandes sur ses visions, sur les choses qu'elle a faites, sur l'habit d'homme qu'elle porte, et dont ses juges lui font un crime, elle se débat,

elle se défend avec sa foi, avec sa raison, avec son inexpérience. Tout d'un coup l'idée de sa fin la saisit, et elle conjure les seigneurs de l'Eglise de lui faire donner à sa mort une longue chemise de femme et un chaperon pour sa tête.

Si les pièces du procès de revision n'existaient pas, on ne pourrait croire à quels artifices, à quelles indignes violences descendit, pour abuser et pour épouvanter l'infortunée prisonnière, l'évêque Pierre Cauchon, au nom duquel l'histoire à associé, pour les flétrir, ceux du comte de Warwick, gouverneur de Rouen, et du procurateur Jean d'Estivet, faisant, dans cette occasion, office d'accusateur public, et il serait difficile de dire lequel de ces deux hommes se montra le plus cruel [1].

Jeanne d'Arc tomba gravement malade dans sa prison, et fut en péril de mort. Ses ennemis eurent à ce sujet les plus vives inquiétudes. Le cardinal d'Angleterre,

1. Il n'est que trop prouvé qu'un prêtre infâme, Nicolas l'Oyseleur, familier de l'évêque de Beauvais (a), avec l'autorisation de ce prélat et du comte, fut introduit auprès de la pucelle comme un compagnon de captivité, afin de surprendre ses secrets dans l'épanchement de la confiance et de la douleur, tandis que l'évêque, aposté derrière la muraille et à portée de sa voix, recueillait ses paroles. Il est également reconnu que le misérable l'Oyseleur l'entendit plusieurs fois en confession, et que ce fut lui qui, après avoir obtenu par ces moyens odieux un entier crédit sur elle, en usa pour lui donner des avis perfides et la conduire à sa perte. Lorsque, mieux conseillée par un autre, elle eut déclaré qu'elle se soumettait au concile général alors séant à Bâle et au pape, et qu'elle en appelait au souverain pontife : « Taisez-vous de par le diable, » dit l'évêque en fureur à celui qui avait suggéré à la pucelle cette réponse qui l'eût sauvée, et il défendit qu'il en fût fait mention au procès (b) : « Vous mettez tout ce qui est contre moi, s'écria l'infortunée, et vous passez ce qui fait pour moi ! »

(a) Déposition de Guillaume Manchon, greffier principal, et de plusieurs autres.
(b) Dépositions diverses.

alors à Rouen, et le comte de Warwick, mandèrent en hâte plusieurs médecins renommés. Warwick leur apprit la maladie de l'héroïne, ajoutant que pour rien au monde le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle : « Il l'a payée assez cher, dit-il, et ne veut pas qu'elle meure autrement que par justice, et entend qu'elle soit *brûlée.* » Les médecins obéirent à cette injonction barbare, et Jeanne fut conservée pour l'échafaud. Cependant, malgré l'acharnement de ses persécuteurs, et de rapides instants où elle entrevoyait le sort qui l'attendait, elle recevait des consolations intérieures; ses saintes, dit-elle, lui apparaissaient souvent; ses voix lui disaient : « Prends tout en gré, ne te soucie de ton martyre; tu t'en viendras enfin au royaume du Paradis, et seras délivrée par grant victoire [1]. » Dieu permit qu'elle ne comprît pas le sens véritable de ces paroles; elle crut y voir l'assurance d'une délivrance terrestre; elle ne vit dans le martyre annoncé que le tourment qu'elle souffrait en prison. « Ne sçay, dit-elle, si plus grand souffrirai; mais m'en rapporte à notre Seigneur [2]. »

Enfin, un acte d'accusation fut dressé en douze articles qui étaient censés reproduire les réponses de Jeanne dans ses divers interrogatoires; mais il fut convenu que celles-ci ne seraient point rapportées textuellement, et qu'on en rendrait seulement le sens, dans les douze articles, d'après des conjectures vraisemblables. Cette nouvelle pièce, d'une si haute importance, fut ré-

1. Interrogatoire, séance du 14 mar. 1430.
2. *Ibidem.*

digée en secret, communiquée seulement à un petit nombre d'assesseurs et non à l'accusée. Rédigée dans un esprit de colère et de haine, elle présentait toutes les réponses de Jeanne comme autant de motifs de condamnation; elle devait être envoyée aux docteurs les plus renommés, et surtout à l'Université de Paris, sous forme de consultation. On a vu que ce corps célèbre, égaré par la passion politique, avait déjà réclamé avec acharnement pour que l'infortunée captive fût mise en jugement: à la lecture de l'acte d'accusation ainsi rédigé, il la condamna tout d'une voix. On obtint par des moyens encore plus odieux l'assentiment du chapitre de Rouen, et, après avoir abusé Jeanne sur la signification de l'Eglise militante, on la lui fit voir représentée tout entière par ses deux juges, par l'inquisiteur Jean Lemaître et l'évêque de Beauvais, en qui elle ne voyait que ses persécuteurs.

Rien ne fut négligé, d'ailleurs, pour effacer de sa pensée le conseil utile qu'elle avait reçu lorsqu'elle déclara se soumettre aux conciles et au pape, et l'indigne prêtre qui avait perfidement capté sa confiance, le détestable l'Oyseleur, fut mis en œuvre pour lui faire entendre qu'en déclarant implicitement qu'elle se soumettait à l'Eglise militante, elle donnerait à ses ennemis des armes contre elle, et serait toute à leur merci [1].

En secret donc on l'excitait à résister, abusant de son ignorance, et en public on la sommait de céder, en la menaçant des plus terribles peines temporelles et éter-

1. Le Brun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc.*

nelles. « Je crois l'Eglise d'ici-bas, répétait la malheureuse Jeanne; je crois que l'Eglise militante ne peut errer ni faillir; mais quant à mes dits et à mes faits, je m'en rapporte à Dieu qui m'a fait faire ce que j'ai fait. »

A l'interrogatoire suivant, qu'elle subit comme les précédents dans sa prison, les bourreaux furent mandés et l'appareil de la torture fut déployé : mais ce spectacle d'horreur n'intimida point la victime : « L'archange Michel et ses saints, dit-elle à ses juges, lui étaient apparus la veille, et avaient raffermi son courage; et quand même vous me devriez distraire les membres et faire partir l'âme du corps, ne vous en dirais-je autre chose. » L'épreuve ne fut pas poussée plus loin : il était à craindre qu'elle n'y succombât; que son corps, affaibli par une captivité si dure et par une maladie récente et dangereuse, n'eût point la force de résister aux tourments : on ne voulait point qu'elle pérît ainsi dans l'ombre, on la réservait à une mort publique et ignominieuse, et on voulait, avant tout, ensevelir avec elle jusqu'à sa gloire, en la forçant, en quelque sorte, à se renier elle-même.

Une scène publique fut imaginée dans ce but, et elle eut lieu de la manière la plus solennelle au cimetière Saint-Ouen, où Jeanne devait être admonestée et prêchée pour la dernière fois. La sentence qui la livrait à la justice séculière, c'est-à-dire au bûcher, avait été rédigée la veille pour être lue après l'admonition, et celle-ci devait être faite publiquement. Deux échafauds furent dressés dans la place Saint-Ouen : sur l'un prirent place l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, avec le car- Jeanne d'Arc à Saint-Ouen.

dinal d'Angleterre, plusieurs prélats et trente-trois assesseurs; sur l'autre parut Jeanne d'Arc avec les appariteurs et les notaires, et aussi le docteur en théologie, Guillaume Érard, chargé de l'admonition. A quelque distance, au lieu ordinaire des exécutions [1], le bûcher avait été dressé, et le bourreau attendait. La prédication commença, dirigée tout entière, non-seulement contre Jeanne, mais surtout contre le roi de France, qui avait ajouté foi à ses récits et avait eu recours à son ministère; car c'était surtout Charles VII que les Anglais avaient à cœur d'*infamer*. Jeanne, dans cette circonstance si terrible, et en face de la mort la plus affreuse, donna l'exemple d'une fidélité vraiment admirable à ce prince qui peut-être l'abandonnait [2]. Entendant le prédicateur dénoncer Charles comme hérétique et schismatique, Jeanne l'interrompit : « Parlez de moi, dit-elle, mais ne parlez pas du roi; il est bon chrétien... » Et comme il continuait sur le même ton : « Par ma foy, sire, s'écria-t-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous dites. » « Faites-la taire ! » dit l'évêque en fureur. Et cette prédication, qui n'était du commencement à la fin qu'un tissu d'invectives, fut terminée par une courte formule d'abjuration de la doctrine et des actes attribués à l'accusée : cette formule, au dire de nombreux témoins, était d'environ six à huit lignes de grosse écriture [3]. Jeanne y ex-

1. Le vieux marché.

2. Il n'est pas prouvé que Charles VII n'ait pas fait tout ce qui dépendait de lui pour sauver Jeanne d'Arc.

3. Déposition au procès de révision.

primait l'engagement de ne plus à l'avenir prendre les armes et porter l'habit civil, et reconnaissait avoir été induite en erreur par ses voix. « Tu abjureras, dit en finissant Guillaume Érard, ou tu seras brûlée. » Jeanne demanda ce que c'était qu'*abjurer*, et après l'avoir appris, elle dit : « Je m'en rapporte à l'Eglise universelle si je dois abjurer ou non.— Tu abjureras à l'instant même, dit l'impitoyable Érard, ou tu seras brûlée. — Je me soumets à l'Eglise et au Pape, s'écria Jeanne; mais j'affirme que je crois n'avoir rien fait que par ordre de Dieu. Au surplus, j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes dits ne peut être à la charge de mon roi : soit bien, soit mal, ils viennent de moi seule. » C'étaient précisément ces faits et dits qu'on voulait flétrir : menaces, prières, supplications, furent mises en œuvre pour ébranler la constance de l'infortunée; elle persiste; et l'évêque de Beauvais commence à lire la sentence qui doit l'envoyer à la mort. « Tu abjureras, dit Érard, et la liberté te sera rendue. » « Ah ! s'écria-t-elle, visiblement ébranlée par cette espérance, vous aurez beaucoup de peine à me séduire. » L'évêque suspend sa lecture, et les instances redoublent : Jeanne demande que la formule soit relue, et dit qu'elle s'en rapporte à l'Eglise pour ses apparitions et pour le reste. « Signe donc à l'instant, répète Érard, ou tu perdras aujourd'hui même ta vie par le feu ! » Et le bourreau attendait toujours... Peut-être en ce moment suprême Jeanne accusa intérieurement ses voix de l'avoir abusée : n'ayant point compris le sens véritable du dernier avertissement qu'elles lui avaient donné, elle se crut trompée; elle pensa pouvoir le reconnaître sans ingratitude et sans crime : elle fléchit. « J'aime mieux

Elle abjure.

signer, dit-elle, qu'être brûlée. » Elle prononça rapidement la formule, prit la plume et mit une marque en rond au-dessous du papier. Ses ennemis voulaient davantage; les Anglais, surtout, se voyant frustrés de son sang, firent entendre d'effroyables menaces; une grêle de pierres tomba sur l'échafaud où se tenait Jeanne, et au milieu de la stupeur et de l'effroi général, on vit un secrétaire du roi d'Angleterre saisir violemment la main de la victime et la contraindre d'apposer son véritable signe, une croix, à un autre papier dont lecture ne lui fut pas donnée, et où était écrite une déclaration injurieuse pour son honneur, calomnieuse et infamante. Cette seconde déclaration qu'elle n'avait point lue, que ses juges et les assesseurs ne connaissaient même pas, fut substituée à la première, et elle est la seule dont le procès-verbal ait fait mention [1].

Première sentence contre Jeanne d'Arc.

Jeanne, s'étant soumise, fut relevée de l'excommunication, mais ne recouvra point sa liberté « Nous vous condamnons, par grâce et par modération, dit l'évêque de Beauvais, à passer le reste de vos jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisses, pour y pleurer vos péchés et n'en plus commettre à l'avenir. » L'inforfortunée fut aussitôt reconduite dans son cachot, où elle revêtit des habits de femme et fut de nouveau livrée à ses gardiens affreux.

Le comte de Warwick, gouverneur de Rouen pour le roi d'Angleterre, se montrait plus irrité que personne en voyant Jeanne échapper au bûcher. « N'ayez cure, lui dit

1. Déposition de Jean Massier, qui, en qualité d'appariteur, n'avait pas un instant quitté la pucelle. (Pour les preuves de ce fait odieux, voyez l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

un des assesseurs en présence de l'évêque de Beauvais, nous la retrouverons bien... » Et l'effet suivit de près ces paroles. L'histoire n'a point suffisamment approfondi les odieuses scènes qui suivirent entre la malheureuse Jeanne et les soldats anglais, à qui elle demeurait abandonnée. Quoi qu'il en soit, le bruit se répandit bientôt qu'elle avait repris l'habit d'homme qu'on avait laissé auprès d'elle en un sac, et lorsqu'on vint s'assurer de ce que ses ennemis appelaient avec une joie féroce *sa rechute*, on la trouva en effet avec son habit du sexe masculin. Elle avait le visage bouleversé, sillonné de larmes et meurtri. « On ne m'a point tenu ce qu'on m'avait promis, » s'écria l'infortunée; et elle se plaignit amèrement des violences et des outrages qu'il lui avait fallu, jour et nuit, repousser dans sa prison, et contre lesquels l'habit viril la défendait mieux [1]. Un témoin véridique, et qui ne la quitta point dans ses derniers instants, rapporte en outre qu'elle lui déclara que ses habits de femme lui ayant été enlevés par ses gardiens tandis qu'elle était couchée, elle fut contrainte, par nécessité de corps, à se lever et à revêtir l'habit d'homme qu'ils avaient, à mauvaise intention, laissé près d'elle [2]. Ce fut le prétexte dont on se servit pour l'accabler des noms odieux de *rechue*, de *relapse*, d'*excommuniée*. L'évêque de Beauvais accumula les charges contre elle, en lui demandant si elle entendait encore ses voix dans sa prison. Se redressant alors avec la fierté de la vertu offensée, rappelant, non plus pour les renier, mais pour leur rendre un éclatant

1. Première déposition du frère Martin l'Advenu.
2. Première déposition de J. Massier.

témoignage, les grâces spéciales dont elle a été honorée, la glorieuse mission qu'elle a remplie, les œuvres que Dieu a faites par ses mains : « Oui, dit-elle, je les entends encore; elles me disent que j'ai fait grande injure à Dieu en désavouant ce que j'ai fait et ce que j'ai dit au nom de Dieu et des saints. » Elle déclara n'avoir abjuré que par crainte du feu, et n'avoir rien compris à ce qu'elle avait signé, et n'avoir rien révoqué que sous le bon plaisir de Dieu.

Elle révoque son abjuration.

Cette simple déclaration fut son arrêt de mort : le lendemain elle monta sur le bûcher. L'histoire ne rapporte rien de plus déchirant que les dernières scènes de ce drame effroyable. Entendant lire la sentence qui la condamnait à périr dans les flammes, elle eut un accès de désespoir : « Hélas ! dit-elle douloureusement, me traite-t-on si horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ! Ha ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois qu'être ainsi brûlée ! J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et aggravances qu'on me fait !

Condamnation et supplice de Jeanne d'Arc.

Rappelée à elle-même, elle surmonta sa douleur, se confessa et demanda le sacrement de l'Eucharistie. Alors, par une étrange inconséquence, où sans doute il faut voir un effet du remords, l'évêque, qui la condamnait comme hérétique et la déclarait excommuniée, permit qu'elle fût admise à la communion : elle reçut le sacrement avec une grande abondance de larmes et une humilité inexprimable [1]. L'évêque survint, et voyant

1. Dépositions des témoins.

entrer ce prélat qui avait été pour elle si impitoyable, elle lui dit cette parole qui a marqué son nom à travers les siècles d'un sceau ineffaçable : « Evêque, JE MEURS PAR VOUS !... c'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu. » Jetant ensuite sur la ville témoin de son martyre un douloureux regard : « Rouen, Rouen, dit-elle, mourrai-je donc ici ? Ah ! j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! » A la vue de l'appareil horrible, des bourreaux, des soldats féroces, du peuple ému et épouvanté, la terreur de la mort, d'une mort affreuse, la saisit ; elle éclate, non en lâches supplications, en abjurations déshonorantes, mais en larmes, en sanglots et en cris déchirants ; et pourtant, à travers son effroi et ses larmes, sa foi, sa charité, son généreux patriotisme ne se démentent pas jusqu'à la fin. Vêtue de la longue robe de deuil qu'elle a demandée à ses juges, seule faveur qu'elle en ait obtenue, voyant devant elle le bûcher, à ses côtés le bourreau et son char funèbre, elle n'oublie ni son roi ni la France pour qui elle meurt ; elle prie pour eux, elle demande les prières de tous les assistants, elle pardonne à ses ennemis. Sa jeunesse, ses larmes, sa terreur, les paroles si chrétiennes et si saintes qui s'échappent de ses lèvres, arrachent des pleurs même des yeux anglais, et remplissent de terreur l'âme des juges. Le trouble, le saisissement causés par cet affreux spectacle sont tels, que le jugement civil n'est pas même prononcé. « Mène-la, mène-la, » dit le bailli effrayé à l'exécuteur ; les soldats l'entraînent et l'attachent au poteau : l'infâme mitre de l'inquisition[1]

1. Cette mitre portait écrits en gros caractères les mots suivants : HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLASTRE.

est posée sur sa tête, la flamme brille : « Jésus ! » s'écrie-t-elle, et elle presse une croix de bois sur son cœur, et elle demande avec instances le crucifix qu'on lui apporte de l'église voisine : elle baise avec ardeur cette image du Juste immolé par des méchants, de l'homme-Dieu mort pour le salut du monde; elle invoque son nom, elle invoque tous les anges du paradis, où ses saintes ont promis de la conduire : peut-être alors comprend-elle enfin le vrai sens de leurs paroles prophétiques : « Jeanne, Jeanne, prends tout en gré, disaient les voix, et n'aie souci de ton martyre, tu seras délivrée par grant victoire. » Cette victoire, c'est le dernier combat qui brise ses fers et lui ouvre le ciel : « Jésus ! » s'écrie-t-elle encore au milieu des flammes : puis sa tête s'incline, et elle exhale son âme innocente et son dernier soupir.

Plusieurs assistants qui fondaient en larmes déclarèrent n'en avoir jamais répandu pour aucune chose qui leur fût advenue à eux-mêmes; beaucoup s'enfuirent éperdus avant la fin de cette horrible scène : Car, disaient-ils, une bonne et sainte fille expirait sur le bûcher; d'autres, au moment où elle rendit l'esprit, crurent voir une blanche colombe s'envoler du milieu des flammes; le bourreau lui-même épouvanté confessa à un témoin oculaire qui en déposa plus tard, qu'il craignait de n'obtenir jamais ni pardon ni indulgence de Dieu, pour ce qu'il avait fait à cette sainte femme. Ses ennemis la poursuivirent au delà même de la mort, ils refusèrent une sépulture à ses restes, et par l'ordre de Beaufort, du grand cardinal d'Angleterre, les cendres de la victime furent jetées dans la Seine. Il crut faire

disparaître avec elle l'objet d'un culte pour ses admirateurs, d'une réprobation éloquente pour ses ennemis : puérile et impuissante précaution ! la mémoire de Jeanne d'Arc était partout répandue avec sa renommée, et ses juges à leur tour se sentaient jugés.

Considérations sur la mission de Jeanne d'Arc.

Ainsi, le monde apprit encore une fois qu'en se dévouant pour l'humanité, en exposant, en sacrifiant pour la servir sa liberté, son sang et sa vie, on n'obtient trop souvent qu'une récompense amère. Serait-ce donc afin que ce qu'il y a de plus sublime sur la terre, le dévouement désintéressé à une sainte cause, ne perde rien de son prix et de sa vertu ? De grands exemples de cette nature sont de temps en temps nécessaires au monde, et il y a dans la mort injustement subie une force irrésistible, une puissance féconde, supérieure à toute autre, et seule capable de conquérir l'admiration enthousiaste de la postérité, de graver le souvenir des grandes choses accomplies d'une manière ineffaçable dans la mémoire des hommes. Cette vérité est à reconnaître surtout dans l'histoire de Jeanne d'Arc : son supplice, par l'horreur qu'il a soulevée, a répandu son nom autant que ses exploits : l'indigne jugement rendu contre elle par une cour ecclésiastique, a été soumis, vingt ans après, par un pape, à une révision solennelle : de toutes parts sont accourus des gens de toute profession, prélats, guerriers, docteurs, bourgeois, paysans, qui avaient connu l'héroïque pucelle et qui ont rendu à ses vertus, à ses faits et dits extraordinaires et inconcevables aux yeux de la seule raison, le plus éclatant témoignage. Des princes même qui l'avaient connue personnellement ont joint leurs voix à ces témoignages unanimes,

et toutes ces dépositions, transmises jusqu'à nous de la manière la plus authentique, sont au nombre des documents les plus irrécusables et les plus curieux de l'histoire. Cette enquête solennelle, ordonnée par le chef de l'Eglise, a été suivie d'un nouveau jugement qui cassa le premier, rendit à la libératrice de la France l'hommage qui lui était dû, réhabilita sa mémoire et ordonna une cérémonie d'expiation dans la ville même témoin de son supplice.

Jetons maintenant un regard en arrière, embrassons dans son ensemble cet étonnant et si dramatique épisode de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc, et sans prétendre expliquer ce qui, dans l'ordre des faits naturels et connus, n'est pas explicable, nous reconnaîtrons que jamais il ne s'est produit dans l'histoire de l'Europe un phénomène plus étonnant et dont la vérité soit mieux établie par les résultats ou confirmée par des témoignages plus irrécusables et plus nombreux. Une jeune fille des champs, sans instruction, sans aucun commerce avec le monde, se dit tout d'un coup appelée à commander dans les batailles, à chasser des ennemis jusque-là invincibles, et à sauver son pays. Introduite à la cour et dans les conseils des princes, elle s'y montre supérieure aux plus grands, elle les captive, elle les subjugue, elle entraîne le roi lui-même : elle, qui n'avait eu jusque-là que des brebis à conduire, mène maintenant à la victoire hommes d'armes, chevaliers, vieux capitaines, et répand la terreur parmi les ennemis. Elle entreprend des choses qui semblent impossibles aux plus habiles comme aux plus hardis, et ces choses elle les accomplit. Elle n'obéit à aucun intérêt

humain : les seules passions qu'elle écoute et qui l'entraînent sont une foi ardente, un dévouement enthousiaste à son pays et à son roi : il s'échappe d'elle une force secrète, une vertu rayonnante qui soumet les volontés et chasse des cœurs les mauvais désirs[1] : ses paroles et ses actes semblent, au dire de ceux qui l'approchent, supérieurs à l'humanité : elle se dit suscitée d'en haut pour accomplir ce qu'elle fait, et depuis l'humble bergère qui arrêta la fureur d'Attila, jamais on ne vit mieux que dans la mission de notre Jeanne d'Arc, de cette Geneviève militante du XVe siècle, l'un des signes les moins trompeurs de l'intervention de la Providence dans les affaires humaines, savoir, la faiblesse des moyens comparés à la grandeur de l'œuvre.

Les pages que nous lui avons consacrées dépassent de beaucoup les proportions de ce livre : mais, après les orages récents qui ont bouleversé la France, on pardonnera à un Français de s'être arrêté sur un temps où son pays fut l'objet de l'intérêt tout spécial d'une Providence libératrice. Jamais, d'ailleurs, en laissant voir un cœur français, l'auteur d'une histoire d'Angleterre ne s'écartera moins de la justice et de la vérité qu'à cette époque, où la France repoussait une agression injuste, secouait un joug humiliant et combattait pour son indépendance et pour son honneur. Des temps vont venir pour l'Angleterre où l'historien n'aura plus à enregistrer qu'une longue série de revers et de scènes de deuil : jamais, dans ce siècle, les Anglais ne reprirent l'ascendant qu'ils avaient perdu devant Orléans ; Jeanne

1. Déposition de d'Aulon.

n'était plus, mais son esprit héroïque semblait encore animer les Français dans les combats, exalter leur courage et remplir les ennemis de confusion et d'épouvante. Si la France, au début de cette guerre, reçut d'eux de cruels affronts et des maux sans nombre, les maux de l'Angleterre, vers la fin de cette période sanglante, furent également inouïs, et, par le plus étonnant retour de la fortune, on vit se reproduire dans ce royaume, et avec des circonstances presque identiques, les mêmes calamités qui avaient désolé la France et qui l'avaient ouverte à sa rivale : on vit assis sur le trône un roi insensé et une reine ambitieuse, autour d'eux des princes avides et ennemis, une aristocratie divisée et mutilée, le sang versé à flots, la guerre civile et toutes ses fureurs. Tel est le tableau qui va se dérouler sous nos yeux, et si Jeanne d'Arc du haut de son bûcher eût entrevu cette longue série d'horreurs, elle eût cru la France trop vengée. Pour elle-même, l'heure de la rétribution et de la vengeance ne fut pas tardive : d'autres ont signalé avec un soin religieux à la postérité le sort funeste de ses bourreaux; pour nous, sans répéter ce qu'ont dit ceux qui ont vu un signe manifeste de la colère divine dans leur mort violente et prématurée, nous dirons que l'éternelle justice éclate et se manifeste, même ici-bas, plus fréquemment que les hommes ne pensent, et s'ils parcourent les sanglantes pages de l'histoire, ils reconnaîtront combien est souvent lourd à porter, pour des nations entières, le sang répandu des martyrs, le sang des justes!

III

Troubles civils. — Expulsion des Anglais du continent. — Fin de la guerre de Cent ans avec la France. — Préliminaires de la guerre des deux Roses.

1421 — 1453.

Rien n'arrêta l'élan que nous avons vu donné par Jeanne d'Arc, à la nation française, et d'autres causes concoururent encore à l'affranchissement de son territoire : la première, sans contredit, fut la rivalité des principaux conseillers de la couronne, rivalité commencée avec l'avénement du nouveau roi et qui se perpétua durant son règne. Une autre cause, très-puissante aussi, provint de la politique adoptée par la maison de Lancastre, à l'égard du clergé pour cimenter étroitement l'union de l'Église et de l'État : les prêtres devinrent tout-puissants dans les conseils de la couronne et quoiqu'on ait vu dans ce siècle, et beaucoup plus tard encore, des prélats et des cardinaux à la tête des armées, l'impulsion que les hommes d'Eglise donnaient aux affaires était en général moins belliqueuse que pacifique. On le vit en Angleterre : l'évêque Beaufort, devenu cardinal, eut à son retour de France, où il avait fait couronner le jeune Henri VI, la plus grande autorité dans le gouvernement : le trésor d'ailleurs était vide, la pénurie dans le royaume était extrême : l'Angleterre qui, sous un jeune conquérant, avait accordé volontairement d'abondants subsides pour entretenir la victoire, se lassait d'en fournir de plus grands pour ne recueillir plus que des défaites. Le cardinal inclinait donc avec raison pour des arrangements que la situation du royaume rendait dési-

Paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. (1435)

rables et que la défection du duc de Bourgogne rendit bientôt nécessaires. Ce prince, en décembre 1435, fit une paix séparée avec Charles, par le traité d'Arras : il fut exempté de tout vasselage durant sa vie : le roi lui céda le comté d'Auxerre et plusieurs places, et lui donna des sûretés contre le ressentiment de l'Angleterre.

Peu de mois après la réconciliation de Philippe le Bon avec Charles VII, Paris capitula et fut rendu au roi de France, après avoir appartenu dix-sept ans aux Anglais. Le régent Bedfort n'existait plus à cette époque; il était mort au milieu des négociations du traité d'Arras. Personne, mieux que lui, n'aurait pu rétablir en France, par sa capacité personnelle, la fortune de l'Angleterre : de nombreuses disgrâces cependant, qu'il n'était pas en son pouvoir de prévenir, avaient marqué ses dernières années, et le duc d'York, son successeur, quoique également habile, ne fut pas plus heureux. Ce prince, si fameux depuis dans les guerres civiles de l'Angleterre, était fils de ce Richard, comte de Cambridge, décapité à Southampton, sous Henri V, et il réunissait en sa personne, après l'extinction des Mortimer, tous les droits héréditaires de la maison de Clarence : il n'avait point encore à cette époque, donné d'ombrage aux princes de la maison de Lancastre, et le cardinal de Beaufort, en faisant tomber sur lui le choix du conseil pour un poste aussi important, crut peut-être faire un acte politique et se ménager un puissant appui contre son rival Glocester qui, après Bedford, était l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Charles VII offrit alors de traiter en cédant aux Anglais la Normandie et la Guyenne comme fiefs de la cou-

ronne; mais, quoique le conseil qui, sur six membres en comptait quatre appartenant à l'Église, fût par lui-même enclin à accepter cette proposition, l'orgueil national avait été exalté à un tel point sous le dernier règne, que le conseil de Henri VI n'osa accepter, aux yeux de l'Angleterre, la responsabilité d'une renonciation à la couronne de France. L'offre de Charles VII fut donc refusée; mais le moment était venu où les résolutions hardies tournaient à mal pour l'Angleterre comme les conseils de la peur, et en refusant de se contenter d'une partie de ses conquêtes, elle les perdit toutes. Pour soutenir une résolution si opposée à la paix, il aurait fallu redoubler d'énergie pour la guerre, le contraire eut lieu : le parti du cardinal devint tout à fait dominant dans le conseil, et essaya sa puissance par des actes de plus en plus violents contre le duc de Glocester, l'héritier présomptif. Celui-ci désirait pousser la guerre avec vigueur, et tandis que Beaufort proposait de rendre conditionnellement la liberté au duc d'Orléans, depuis vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre, et qui s'engageait à insister auprès de son parent Charles VII pour une paix équitable, Glocester s'opposait vivement à ce que le prince captif fût mis en liberté, et ne voulait qu'une paix acquise par des victoires. Le duc fut néanmoins élargi; il revit son pays et la cour à laquelle vingt-cinq années d'absence l'avaient rendu presque étranger, et où il n'exerça aucune influence appréciable.

Rivalité de Beaufort et de Glocester.

Glocester eut bientôt un sanglant affront à dévorer. Après la rupture de son mariage avec Jacqueline de Hainaut, il avait épousé Eléonore Cobham, femme d'un rang inférieur et jadis sa maîtresse : ses ennemis accu-

Sentence humiliante d'Eléonore Cobham, duchesse de Glocester. (1440)

sèrent Eléonore d'avoir attenté à la personne du roi par des sortiléges, et la firent condamner à faire amende honorable pour ce fait, à Saint-Paul et dans les principales églises de la cité. On vit ainsi la tante du roi, la femme de l'héritier présomptif, traverser les principaux quartiers de la capitale, pieds nus et un cierge à la main, escortée des corps de métiers, des shérifs et du lord-maire : elle disparut ensuite de l'histoire, jetée dans les sauvages déserts de l'île de Man ou ensevelie sous les sombres murs du château de Kenilworth.

Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou. (1445)

La fortune de Glocester reçut le dernier coup d'un grand événement qui eut, pour l'Angleterre même, les conséquences les plus fatales : ce fut le mariage du jeune Henri avec Marguerite, fille de Réné, comte de Provence, duc d'Anjou et du Maine, roi titulaire de Chypre, de Sicile et de Jérusalem, princesse française fatale au royaume par les grandes qualités qu'elle déploya dans ses revers, autant que par son ambition insatiable, et dont une célébrité malheureuse a rendu le nom inséparable de la plus sombre époque de l'histoire d'Angleterre. Le Maine et l'Anjou furent rendus au roi Réné, père de Marguerite, à l'occasion de ce mariage, qui eut pour négociateur William de la Pôle, comte et ensuite duc de Suffolk, célèbre dans les guerres du continent. Il obtint bientôt un crédit absolu sur la femme qu'il avait élevée au trône, dirigea l'administration du royaume et fut le plus redoutable des ennemis de Glocester, adversaire de cette alliance, et qui voyait une trahison dans l'abandon volontaire à un prince français du Maine et de l'Anjou, clefs de la Bretagne et de la Normandie.

La détresse financière, les exactions de la cour, jointes aux défaites des armées et à l'abandon des conquêtes de Henri V, entretenaient un profond mécontentement dans la nation : le duc de Glocester, par son opposition au parti dirigeant, par sa politique guerrière, par les affronts mêmes qu'il avait subis pour la cause de l'honneur national, était devenu l'homme le plus populaire du royaume : sa popularité redoublait la haine de Suffolk, qui voyait en elle un danger pour lui-même : il lui en fit bientôt un crime et la perte de Glocester fut résolue. Un parlement fut convoqué à Edmundsbury; là Glocester fut arrêté, au nom du roi son neveu, pour crime de trahison; deux jours après, il fut trouvé mort dans sa prison : son corps fut exposé en public comme l'avaient été ceux des rois Edouard II et Richard II, assassinés l'un et l'autre, et ne présentait non plus que ceux-ci aucune trace de mort violente. La responsabilité de ce meurtre éclatant, et pour lequel on ne fit aucune enquête légale, retomba toute sur la reine et sur le cardinal de Beaufort, sans l'aveu desquels on ne pensait point que Suffolk eût osé l'ordonner. Après avoir frappé l'héritier présomptif du trône, il fallait établir qu'il avait mérité son sort : cinq de ses officiers furent saisis comme ses complices, mis en jugement et condamnés au supplice des traîtres, sans que l'histoire eût enregistré aucune preuve de leur trahison. Le roi leur fit grâce : Suffolk lut leur pardon sur l'échafaud et lorsque déjà une partie de la cruelle sentence avait reçu son exécution [1].

Arrestation et mort du duc de Glocester.

(1447).

1. Fabian. — Lingard, en s'appuyant sur Wethamstede, incline à croire que la mort du duc fut naturelle. Cette supposition est rejetée par presque tous les historiens de l'époque.

Mort du cardinal Beaufort. (1447)

Beaufort ne jouit pas longtemps du fruit de ce grand crime, qu'il n'ordonna point peut-être, mais qu'il toléra et laissa impuni. Six mois après la mort de son rival, il le suivit dans la tombe : il mourut gorgé des richesses qu'il avait amassées durant sa vie, en s'étonnant de n'avoir pu s'en faire un rempart contre la mort[1], et au moment même où, délivré du rival qu'il haïssait, il touchait au but d'une ambition qui, sous les glaces de l'âge, devenait chaque jour plus âpre et plus ardente.

Sa mort fut suivie de cruelles et irréparables disgrâces pour les armes de l'Angleterre : les places de la Normandie avaient la plupart été démantelées faute d'argent, elles se donnèrent aux Français : les Anglais furent partout battus et expulsés : le duc de Somerset, qui avait remplacé le duc d'York en France comme régent du royaume, assista, sans pouvoir y mettre obstacle, aux revers des Anglais dans la Normandie. L'armée française, conduite par Dunois, assiégea Rouen que Somerset et Talbot tentèrent en vain de défendre : la population joignit ses efforts à ceux des assiégeants et les Anglais furent expulsés. L'année suivante, le connétable et le comte de Clermont remportèrent sur eux une sanglante victoire à Fourmigny. Cette journée, plus considérable par ses résultats que par le nombre des combattants, décida du sort de la guerre : toutes les villes de la Normandie s'insurgèrent ou furent reprises et cette belle province avec ses deux capitales et ses cent forteresses, fut de nouveau réunie à la France. Déjà, de toutes les possessions continentales de la couronne d'Angleterre, il ne lui restait

Bataille de Fourmigny. (1450)

1. Hall, d'après le témoignage du docteur J. Baker, chapelain du cardinal.

plus que la Guyenne qu'elle possédait par droit héréditaire beaucoup plus que par conquête, et qu'elle perdit l'année suivante.

Chacune des pertes que faisait l'Angleterre en France, chaque revers de ses armes, retentissait au cœur des Anglais : la honte et la colère y accumulaient depuis longtemps contre le gouvernement des ressentiments redoutables, grossissaient tous ses torts et en faisaient autant de crimes inexpiables. Suffolk était alors à la tête du conseil, et c'est lui surtout que menaçait la vengeance populaire. S'il faut en croire la chronique contemporaine, son administration était justement détestée : tout était mis à l'enchère dans le royaume : les flatteurs des ministres avaient seuls accès auprès du roi et de la jeune et impérieuse reine; une petite faction dont les chefs, sous Suffolk, étaient lord Say et l'évêque de Salisbury, dirigeait les affaires et pressurait le pays[1]. On accusait, en outre, Suffolk d'avoir vendu en France, pour des sommes énormes, les conquêtes de Henri V, payées du plus pur sang de l'Angleterre : n'était-ce point, d'ailleurs, sous son commandement que les armes anglaises avaient subi devant Orléans leurs premiers affronts? N'était-ce pas lui, enfin, qui avait marié Henri VI à une princesse française, abandonnant, pour ce fatal mariage, le Maine et l'Anjou? Son adversaire, disait-on, le bon duc de Glocester, qu'il avait fait mourir, était l'ennemi de la France, le digne ~~fils~~ du conquérant, et l'orgueil national offensé, autant que la justice, demandaient à Suffolk

1. Contin. Croyland.

compte de son sang. Les prodigalités de la cour allaient croissant avec la misère publique, ces griefs lui furent également imputés, et eurent de profonds retentissements au sein des communes : en l'année 1449, Suffolk fut mis par elles en accusation. Le roi intervint, arrêta la procédure et prononça comme juge; mais, craignant de pousser les communes à quelque extrémité par une absolution complète, il rendit un jugement équivoque. Suffolk, dit-il, n'était à ses yeux ni acquitté ni convaincu, un exil de cinq ans lui était infligé. Mais ses ennemis acharnés dans le peuple, dans l'armée, dans la flotte, voulaient son sang : le roi, en essayant de le sauver, précipita sa fin tragique et, à sa sortie de prison, une multitude furieuse demanda sa tête. Suffolk, après avoir vécu quelques semaines retiré dans ses terres [1], ne s'y crut plus en sûreté et s'embarqua pour Calais : son navire fut arrêté à peu de distance du rivage par un des plus gros bâtiments de la flotte, dont le capitaine le fit saisir et conduire à son bord, où il le salua par ce mot sinistre : « Sois le bienvenu, traître ! » Un confesseur lui fut donné dans la nuit, et le lendemain le duc fut jeté dans une chaloupe où il vit un billot et une hache, et debout tout auprès, un matelot qui lui ordonna de s'agenouiller, et au sixième coup fit tomber sa tête [2].

Soulèvement populaire. Mort violente de Suffolk.

(1449)

1. C'est de là qu'il écrivit à son fils une lettre admirable, qui nous a été conservée et qui montre ce qu'il eût été si l'ambition n'eût corrompu son cœur. Cette lettre a été publiée dans la collection de Fenn.

2. Cet événement, un des plus obscurs de l'histoire, est encore entouré de mystère; cependant une opinion très-vraisemblable, accréditée par plusieurs écrivains et embrassée par le judicieux Sharon Turner, attribue le meurtre de Suffolk à l'irritation populaire. (*Histor. of Engl. during the middle ages.*)

Le cardinal d'York prit dans le gouvernement la place de Suffolk, et les affaires du royaume ne furent pas mieux conduites : les mêmes abus provoquèrent les mêmes plaintes : un auteur contemporain d'un grand poids, le docteur Gascoigne, chancelier d'Oxford, les attribue tout ensemble aux hommes élevés en dignité dans l'Eglise et dans l'administration : il nous montre le trésor au pillage, les conseillers de la couronne se partageant les taxes et les revenus, les évêques occupés seulement à s'enrichir et se dispensant de tous leurs devoirs, le roi esclave des favoris de la reine, distribuant aveuglément les honneurs et les bénéfices, s'indignant des prévarications de ses ministres et les oubliant le lendemain : il nous fait voir les favoris s'appuyant sur les parlements, pour lever des taxes qu'ils se partageaient, et convoquant ceux-ci à dessein dans des bourgades éloignées, où ils disposaient à leur gré du petit nombre de membres des communes qui consentaient à s'y rendre : il montre enfin la chaire retentissant de tous ces fléaux, et une multitude de prédicateurs, tonnant contre l'indigne conduite des prélats et des conseillers du roi, et enflammant les ressentiments populaires [1]. Le résultat inévitable d'un pareil état de choses fut d'abord le soulèvement des masses contre les dépositaires du pouvoir, et ensuite la guerre entre ceux qui aspiraient à s'en emparer. Le sang du malheureux Suffolk avait allumé la soif d'une populace irritée : tous les chefs de l'administration furent

Insurrections.

1. Manuscrit cité par Turner. (*Histoire d'Angleterre*, *règne de Henri VI.*)

poursuivis avec fureur, et la dignité épiscopale dont la plupart étaient revêtus, ne les garantit pas du péril. L'évêque de Chichester fut massacré à Portsmouth; l'évêque de Salisbury, traîné hors de son église par ses propres diocésains, dans ses habits pontificaux, eut le même sort : le roi, épouvanté, convoqua un parlement à Leicester, et les nobles s'y rendirent accompagnés de leurs tenanciers et armés pour se défendre tout à la fois contre les courtisans et contre la multitude. Déjà l'espérance et les regards des mécontents se tournaient vers le prince que la naissance rendait, depuis la mort du duc de Glocester, le plus proche héritier du trône, vers Richard, duc d'York[1], qui avait succédé en France au duc de Bedford, comme régent de ce royaume pour Henri VI. Ce prince, doué de talents égaux à son ambition, avait ensuite inspiré de l'ombrage au parti dominant : remplacé dans cette charge éminente par le comte de Warwick, il avait accepté le gouvernement de l'Irlande, qu'il administra plusieurs années avec sagesse, et où il résidait à l'époque où mourut Suffolk.

Le parlement était encore à Leicester quand tout à coup on apprend que le peuple de Kent est soulevé, et qu'une grande multitude marche sur Londres, conduite par un irlandais nommé Jean Cade, qui prenait le nom

1. Le duc d'York descendait dans les deux lignes d'Edouard III. Edouard, cinquième fils de ce monarque, avait laissé deux fils : l'aîné mourut à Azincourt sans postérité; le second, comte de Cambridge, avait épousé la petite fille et l'héritière de Lionnel, troisième fils d'Edouard III : leur héritier fut le duc d'York, qui, par sa mère, était plus près du trône d'un degré que Henri VI, qui descendait de Jean de Gand, duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard.

de Jean Mortimer et se donnait pour cousin du duc d'York. Les insurgés s'avançaient précédés d'un manifeste où ils énuméraient de nombreux griefs et se disaient armés pour la réforme des abus. Le parlement est aussitôt dissous, le roi hâte son retour à Londres, une armée fidèle de vingt mille hommes se rassemble sous ses ordres, et il s'avance au-devant des rebelles. Une bataille s'engagea aux *Seven-Oaks;* l'armée royale y fut battue et perdit ses deux chefs, les frères Stafford, tués l'un et l'autre dans l'action. Le roi vaincu transigea, il se soumit à envoyer à la Tour son trésorier, lord Say, et, ne se voyant pas en sûreté dans sa capitale, il gagna Kenilworth avec les débris de son armée : Londres ouvrit ses portes aux rebelles. Jean Cade, revêtu de l'armure et du costume des chevaliers, y fit une entrée triomphale : il avait ordonné le respect des propriétés et des personnes; néanmoins, il livra aux bourreaux lord Say et son gendre Cromer, shériff du comté de Kent, et dès lors il ne fut plus maître de réprimer les violences de ses partisans. Le pillage de plusieurs maisons de la capitale rendit le courage aux habitants; ils s'armèrent, attaquèrent les rebelles sur le pont de Londres, et les mirent en déroute. Une amnistie fut offerte et acceptée, à la suite de laquelle les insurgés quittèrent la ville et rentrèrent dans leurs foyers. Le pardon accordé fut alors annulé comme extorqué par la force : on mit à prix la tête de Cade, il fut tué en combattant, et quelques autres chefs de l'insurrection furent arrêtés et exécutés.

Succès du rebelle Jean Cade.

Sa mort.

(1450)

Le duc d'York, à cette époque, était encore en Irlande, où il avait étouffé une insurrection, et s'était concilié,

Marche du duc d'York sur Londres.

par son administration équitable autant que ferme, les sympathies des indigènes. Au bruit des troubles qui agitaient la capitale et plusieurs comtés, il part sans donner avis de son retour, et se rend dans ses domaines du pays de Galles, où il invite ses principaux partisans à le rejoindre et, de là, avec une escorte de quatre mille hommes, il se dirige sur Londres. La cour fait d'inutiles efforts pour l'arrêter : le duc entre dans la capitale, se rend à Westminster où le roi réside, et, fléchissant le genou devant lui, il lui adresse de vives représentations sur les fautes de son gouvernement, auxquelles il attribue la perte des conquêtes du continent et la désolation du royaume, et il insiste pour la prochaine convocation d'un nouveau parlement. York s'éloigne ensuite après avoir fait comprendre ce qu'il peut par ce qu'il ose, et il se retire dans son château de Forteringay, où il attend l'heure propice pour agir.

Depuis la mort du duc de Glocester et du cardinal de Beaufort, la maison de Lancastre n'avait plus à opposer à l'ambition de la maison royale d'York ou de Clarence que le duc de Somerset, neveu de Beaufort et descendant comme lui de Jean de Gand[1]. Ce prince, qui avait succédé au duc d'York comme régent de France, achevait alors de perdre la Normandie. Rappelé par Henri VI et nommé connétable d'Angleterre, il fut mis à la tête du gouvernement, mais il portait aux yeux de la nation le poids accablant de toutes les défaites des Anglais en

1. Il était fils du frère aîné du cardinal Beaufort, par conséquent petit-fils de Jean de Gand et de Catherine Swinford, dont l'union ne fut légitimée par le parlement qu'après la naissance du cardinal et de son frère.

France. A son arrivée, la population de Londres s'insurgea, pilla sa résidence de Black-Friars et s'il n'eût échappé par la fuite à sa fureur, il eût péri précipité dans la Tamise. Tel était l'état des choses dans le royaume, lorsqu'au commencement de l'année 1451, le parlement s'ouvrit à Westminster. Les deux partis de Lancastre et d'York y furent représentés par leurs chefs, les ducs d'York et de Somerset; leur inimitié avait été nourrie depuis longues années, par un enchaînement de circonstances fatales, et une lutte prochaine semblait inévitable.

Rivalité des ducs d'York et de Somerset. (1451)

Une accusation de trahison au sujet de la perte de la Normandie fut intentée à Somerset par le duc d'York et soutenue par les communes; le roi s'interposa et couvrit de sa protection le ministre accusé. Repoussé sur le terrain de la légalité, York a recours à des moyens plus dangereux; il rassemble une armée dans le pays de Galles et avec elle il revient sur Londres. L'armée royale marche à sa rencontre, des deux parts cependant on négocie, la lutte est ajournée; York déclare qu'il n'en veut point au roi mais à ses mauvais conseillers, et de nouveau il dénonce et accuse Somerset. Le roi cède et s'engage à le faire arrêter. York, sur cette assurance, congédie son armée et se rend sans garde dans la tente royale, où il rencontre Somerset et se voit trahi. Le roi le ramène à Londres prisonnier et un conseil est convoqué pour décider de son sort.

La Guyenne échappait alors à l'Angleterre. L'illustre Talbot, que Jeanne d'Arc seule avait pu vaincre, avait été envoyé dans cette province pour la défendre, mais ses efforts furent impuissants contre l'armée française,

Réunion de la Guyenne à la France. Expulsion des Anglais. (1452)

forte de 40,000 hommes, sous les ordres de Dunois. Talbot mourut en héros avec son fils, à la journée de Castillon [1]. Bientôt après toute la Guyenne fut réunie à la couronne de France, il ne resta plus à l'Angleterre, de ses vastes possessions sur le continent, que la seule ville de Calais.

Ces nouveaux désastres des armes anglaises ajoutaient dans le royaume à l'exaspération des esprits, et le bruit se répandit que le fils du duc d'York rassemblait une armée pour marcher avec elle à la délivrance de son père. Le conseil cède à l'épouvante, il arrache du duc d'York un serment d'obéissance au roi et de fidélité. Ce prince recouvre à ce prix sa liberté et se retire dans sa résidence du pays de Galles, à Wigmore, ajournant sa vengeance. Somerset reste à la tête du gouvernement et, pendant deux ans, au faîte de la fortune, il administre sans obstacle et gouverne à son gré le pays, la cour et le monarque.

Un parlement tenu à Reading accorde au roi des subsides pour sa vie et impose chaque comté et chaque ville pour la levée et l'entretien d'une armée de

1. Voir Monstrelet.—La mort de Talbot et de son fils a été pour Shakespeare le sujet d'une scène immortelle :

TALBOT. — Fly to revenge my death, if I be slain.
JOHN. — He that flies so, will ne'er return again.
TALB. — If we both stay we both are sure to die.
. . . .
Upon my blessing I command thee go.
JOHN. — To fight I will but not to fly the foe.
TALB. — Part of thy father may be sav'd in thee.
JOHN. — No part of him, but will be shame in me, etc.

(*King Henri VI*, first part, act. IV.)

20,000 archers : le parlement est prorogé et convoqué de nouveau à Westminster : là, le roi, par l'organe du cardinal Kemp, remercie les communes de leur libéralité et s'engage en retour à supprimer les abus dont la nation gémit et à faire droit à ses justes plaintes ; mais lorsque Somerset se croyait le mieux affermi, le roi perdit tout à coup la raison, la mémoire et l'usage de ses membres. Cet événement funeste précipita la chute du ministre, jeta les affaires dans la confusion et déchaina sur le royaume les fléaux de l'anarchie et de la guerre civile.

Maladie de Henri VI. (1453)

CHAPITRE V.

GUERRE DES DEUX ROSES. — FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS.

1453 — 1485.

I

Première époque de la guerre civile, jusqu'au couronnement d'Edouard IV.

1453 — 1461.

Au moment où le roi perdit l'usage de ses sens, tous les regards se tournèrent vers le duc d'York. L'altière Marguerite vit sa puissance ébranlée ; elle mit au monde un fils après dix années de mariage, dans ces circonstances si critiques pour sa fortune, et la naissance de

cet enfant, nommé Edouard, qui, en d'autres temps, aurait pu consolider son pouvoir, acheva de le renverser. Le roi, depuis longtemps, avait perdu, par la faiblesse de son esprit et de son caractère, le respect d'une grande partie de la nation [1]. La perspective plus ou moins prochaine de l'avénement du duc d'York au trône par des voies naturelles, en sa qualité d'héritier présomptif, avait jusque-là modéré l'impatience d'un grand nombre et des plus sages; mais lorsqu'ils n'eurent devant les yeux que la perpétuité du gouvernement d'une femme universellement détestée, entre un enfant mineur et un roi insensé, les ennemis de la reine se lassèrent et ils hésitèrent moins à demander à la violence un changement qu'ils n'espéraient plus du cours ordinaire des événements. Le duc d'York prit la direction des affaires; Somerset fut arrêté dans l'appartement même de la reine et un parlement fut convoqué à Reading. Là, l'incapacité absolue d'Henri VI ayant été constatée avec les formes les plus rigoureuses, le parlement fit un acte qui, rédigé au nom du roi, des lords et des communes, nommait le duc d'York protecteur du royaume jusqu'à l'époque où le prince de Galles, ayant atteint l'âge de discrétion, serait lui-même revêtu de ce titre [2]. L'importante charge de gouverneur de Calais fut en même temps enlevée au duc de Somerset et donnée au duc d'York.

Arrestation de Somerset.

Henri VI demeura dix mois comme insensible et en léthargie. Vers Noël enfin il recouvra la raison et la santé. La reine reprit aussitôt sur lui son ancien ascen-

1. Nous en avons un curieux témoignage dans un fragment de Charles d'Orléans cité par Turner. (*Histoire d'Angleterre durant le moyen âge.*)

2. Rotul. Parlement.

dant; Somerset sortit de prison, recouvra la charge de gouverneur de Calais et ce fut au duc d'York à trembler. Il s'éloigna ivre de vengeance, appelant à lui ses partisans et ses nombreux vassaux. Somerset avait pour lui l'impérieuse Marguerite et, par elle, le roi, toujours docile aux volontés de la reine : la querelle des deux rivaux, également exaspérés et implacables, était parvenue à ce point extrême où elle ne pouvait plus être vidée que par les armes. Toute la nation se partagea entre les deux maisons d'York et de Lancastre; des marques distinctives furent adoptées par chacune : les partisans de la première arborèrent comme signe de ralliement la *rose blanche*, ceux de la maison de Lancastre la *rose rouge*, et ces gracieux emblèmes de la fraicheur et de la beauté donnèrent leur nom à l'une des guerres les plus désastreuses et les plus sanglantes dont l'histoire fasse mention. Sa délivrance. La Rose blanche et la Rose rouge.

Marguerite rallia autour d'elle et du roi tous ceux que les liens du sang ou des services antérieurs attachaient à la maison de Lancastre. Les comtés du nord étaient fidèles à sa cause; Percy et Clifford lui amenèrent des renforts du Northumberland et du Cumberland et son parti comptait, avec eux, parmi les chefs les plus éminents après Somerset, le duc de Buckingham, Edmond Hatham, comte de Richmond et Jasper Hafield, comte de Pembroke. Ces deux derniers, frères utérins du roi, étaient issus du second mariage de sa mère, Catherine de France, avec Owen Tudor, seigneur du pays de Galles, et souche de l'illustre maison des Tudor, qui régna plus d'un siècle sur l'Angleterre. Les comtés de l'ouest et du sud et surtout la ville de Londres étaient

favorables au duc d'York, qui par son mariage avec lady Cécile Neville avait gagné l'appui de ses frères les puissants comtes de Salisbury et de Warwick. Celui-ci, qui fut nommé le *faiseur des rois*, est la plus grande figure de cette sanglante époque. Il n'était pas moins célèbre par sa bravoure que par sa magnificence et l'on assure qu'il nourrissait journellement trente mille personnes dans les nombreux fiefs et châteaux qu'il possédait en Angleterre. Il était l'idole du peuple et ses nombreux clients obéissaient à ses volontés plus qu'au souverain ou aux lois. Il fut, dit un historien célèbre, le plus puissant aussi bien que le dernier de ces grands barons qui imposaient ~~autrefois~~ à la couronne et qui rendaient le peuple incapable de se plier à aucun système régulier de gouvernement civil [1].

Le but principal des deux partis, comme cela s'était vu en France, dans des circonstances semblables, durant la minorité et ensuite pendant la démence du roi Charles VI, était de conquérir le pouvoir et de le conserver avec une apparence de légalité ou de justice, en s'assurant la possession de la personne du roi.

Première bataille de Saint-Alban. (1455)

La première rencontre à main armée eut lieu le 23 mai 1455, à Saint-Alban, entre deux corps peu considérables de chaque parti : Warwick à la tête d'une troupe intrépide de Gallois insurgés, décida le succès. Les royalistes furent mis en fuite et laissèrent morts sur le champ de bataille deux cents hommes et trois chefs illustres, le comte de Northumberland, lord Clifford et le duc de Somerset.

1. Hume, *Hist. d'Angleterre, règne de Henri VI.*

Ainsi commença cette guerre affreuse dans laquelle le nombre des chefs massacrés fut immense et constamment hors de toute proportion avec les pertes de chaque armée. « A mon souvenir, dit Philippe de Commines, quatre-vingts princes du sang royal d'Angleterre périrent dans ces convulsions; sept ou huit batailles furent livrées dans le cours de trente ans : l'Angleterre fut dévastée par les Anglais aussi cruellement que la France l'avait été par la génération précédente, et ceux que le glaive épargna allèrent subir de nouvelles souffrances en pays étrangers. » J'ai vu moi-même, dit encore Commines, le duc d'Exeter, beau-frère du roi d'Angleterre, marchant nu-pieds à la suite du duc de Bourgogne et mendiant son pain de porte en porte [1]. Les plus illustres familles d'Angleterre furent anéanties dans cette lutte effroyable, et deux générations des familles de Somerset et de Warwick périrent sur le champ de bataille ou sur l'échafaud.

Durant les cinq années qui suivirent la première bataille de Saint-Alban, le pouvoir passa tour à tour, selon l'état de la raison du monarque, de la reine Marguerite au duc d'York qui, reconnu protecteur du royaume, par le parlement, en 1455, fut écarté de l'administration, l'année suivante, par le roi lui-même, dont la santé donna de nouveau quelques espérances. Mais Henri oublia bientôt jusqu'au nom de son fils, et les deux partis reprirent les armes. Inquiète des dispositions de la ville de Londres, toujours favorable au duc d'York, Marguerite se rapprocha des comtés du nord, et elle établit sa cour à Coventry.

1. Mémoires.

Victoire de l'armée royale à Ludlow. (1459)

L'armée royale, vaincue à Blore-Heath, en septembre 1459, fut victorieuse en octobre, à Ludlow. Le duc d'York se retira en Irlande, les Nevilles cherchèrent un refuge sur le continent, et Warwick rentra dans son gouvernement de Calais, place dont la possession, dit Philippe de Commines, mettait alors plus de force qu'aucune autre dans les mains d'un prince chrétien.

Sa défaite à Northampton. Captivité de Henri VI. (1460)

Le premier usage que Marguerite fit de sa victoire fut la convocation d'un parlement à Coventry pour proscrire le duc d'York et ses adhérents, qui furent déclarés coupables de trahison. Mais bientôt la fortune changea encore une fois : le duc d'York reparut tout à coup sur les côtes d'Angleterre, avec une armée d'Irlandais renforcés par une troupe nombreuse d'insurgés gallois. Warwick débarqua en même temps dans le comté de Kent, et fit à Londres, aux acclamations du peuple, une entrée triomphale. Les forces réunies du parti d'York rencontrèrent, à Northampton, l'armée royale; celle-ci fut vaincue avec un grand carnage de la noblesse lancastrienne : le roi tomba aux mains des vainqueurs qui lui prodiguèrent les marques extérieures de la soumission et du respect dus au sang royal, mais dont toute la puissance passa au duc d'York. Le parlement, convoqué à Westminster, cassa les actes du parlement de Coventry, déclarant l'élection de ses membres illégale. Peu de jours après l'ouverture de ce parlement, Richard, duc d'York, entra dans Londres au son des trompettes, à la tête d'un nombreux cortége d'hommes d'armes, et faisant porter devant lui un glaive nu en signe de la souveraineté. Il se rendit à la chambre haute où le roi et les lords avaient coutume de siéger pendant la session

du parlement, s'avança vers le trône et y porta la main comme pour en prendre possession; puis son conseil présenta en son nom, à la chambre, un écrit par lequel il réclamait les couronnes d'Angleterre et de France et la souveraineté de l'Irlande, comme fils d'Anne Mortimer, fille de Roger, comte de March, fils et héritier de Philippa, fille de Lionnel, duc de Clarence, troisième fils d'Edouard III, et comme ayant au trône des droits préférables à ceux de Henri de Lancastre qui l'occupait, et qui descendait de Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III.

Les lords combattirent ces prétentions : la plupart avaient reçu dès dons et des concessions territoriales pendant les soixante années durant lesquelles la maison de Lancastre avait occupé le trône; ils craignaient, en la dépouillant de la couronne, d'agir contre eux-mêmes et être dépossédés par la maison rivale. Ils firent donc valoir leur serment d'hommage et de fidélité au roi Henri VI, et ils opposèrent au duc d'York les actes antérieurs du parlement qui avaient substitué la couronne à la maison de Lancastre, dans la personne de Henri IV, et enfin la prescription de temps. Ils parvinrent à faire adopter un compromis par lequel la dignité royale et la possession de la couronne furent maintenues à Henri VI avec cette clause, qu'elles passeraient après lui au duc d'York et à ses héritiers; aucune mention n'y était faite du jeune prince de Galles et de ses droits comme héritier légal. L'exercice entier de la puissance souveraine fut en même temps transmis à Richard d'York, et le parlement déclara qu'obéissance lui était due par tous les lords et par les communes, comme s'il était roi de nom aussi bien que de fait.

Acte du parlement pour la succession du duc d'York au trône après Henri VI.

(1460)

La fortune souriait à ce prince, et sa chute était prochaine. La reine Marguerite, toujours réfugiée dans le nord avec son fils, protesta contre ce qu'avait fait le parlement de Londres, déploya tous ses efforts et toutes ses séductions pour maintenir fidèle à Henri VI la noblesse des comtés septentrionaux, et parvint à rassembler vingt mille hommes pour arracher le roi à ses ennemis. Northumberland et Clifford la rejoignirent avec leurs vassaux des frontières; tandis que le duc d'York, plein d'une trompeuse sécurité, confiait la garde de la personne du roi au duc de Norfolk et à Warwick, et s'avançait à la rencontre de la reine avec une armée très-inférieure en nombre. Il s'arrêta dans un de ses châteaux près de Wakefield. Son fils aîné, Edouard, comte de March, lui amenait des renforts que la prudence commandait d'attendre; mais le duc, pour un motif que les historiens n'ont pas suffisamment éclairci [1], sortit imprudemment de sa forteresse et s'aventura dans la campagne, à Wakefield-Green, avec sa faible troupe, exposée de deux côtés aux attaques de l'ennemi. Les lancastriens se tenaient à peu de distance en embuscade, et lorsqu'ils virent les yorkistes dans la plaine, ils fondirent sur eux de toutes parts, rompirent leurs rangs, et, avec la déroute, commença un hideux carnage. Le duc d'York périt dans cette journée si fatale à son parti; il fut tué dans le combat, disent les uns, et prisonnier selon d'autres, il fut accablé d'outrages, puis décapité de sang froid [2]. Ses restes sanglants furent l'objet d'actes

Défaite du duc d'York à Wakefield-Green. Sa mort. (1460)

1. Selon Hume, le duc obéit dans cette circonstance à un faux point d'honneur.

2. Whethamsted.

ignominieux et barbares. Sa tête, séparée de son corps, fut couronnée par dérision d'un diadème de papier : Marguerite en rassasia ses regards et la fit ensuite clouer à l'une des portes de la ville d'York. Clifford, plus barbare qu'elle, et qui portait dans les batailles le ressentiment furieux de la mort de son père, tué dans la journée de Saint-Alban, rendit haïssable, par sa cruauté, la piété filiale elle-même. Il atteignit dans la poursuite, et arrêta un bel adolescent d'environ douze ans, vêtu en prince, et que son gouverneur, prêtre vénérable, éloignait du champ de bataille ensanglanté. Frappé de ce splendide costume, Clifford demanda son nom. A cette question, l'imprudent jeune homme tomba à genoux et implora la vie : « Epargnez-le, s'écria le vieux prêtre, et peut-être sera-t-il un jour en état de vous récompenser, il est fils de prince. — Fils d'York ! s'écria Clifford, ton père a tué le mien, je te tuerai, toi et toute ta race, » et, en achevant ces mots, il lui plongea son épée dans le cœur. Le lendemain, douze chefs du parti d'York, et avec eux le comte de Salisbury, périrent à Pomfret sur l'échafaud. Le représentant du titre des familles d'York et de Mortimer était maintenant Edouard, comte de March, fils aîné de Richard d'York, héritier de ses droits, de ses talents et de son ambition, mais non des qualités généreuses qui jetèrent un voile sur ses fautes et le rendirent cher aux Anglais.

Ce prince se préparait à venger la mort de son père, l'assassinat de son jeune frère et le meurtre juridique de ses partisans tombés sous le fer des bourreaux, et, soutenu par les habitants des frontières du pays de Galles, toujours fidèles à la maison de Mortimer, il marchait

déjà contre l'implacable Marguerite, lorsque, menacé sur ses derrières par les Irlandais et les Gallois qui suivaient les bannières des comtes de Pembroke et d'Ormond, il se tourna contre eux, les força au combat et les vainquit le 2 février 1461 à Mortimer's-Cross, près d'Hereford. Sir Owen Tudor, mari de la reine douairière de France, fut fait prisonnier et décapité le lendemain. Quinze jours plus tard une nouvelle bataille fut livrée à Saint-Alban; les yorkistes y furent défaits à leur tour, le roi fut repris par les siens et ne fit qu'échanger sa captivité contre une servitude. L'implacable et victorieuse Marguerite fit, sur-le-champ, mettre à mort les seigneurs à qui le duc d'York avait confié la garde du monarque.

Seconde bataille de Saint-Alban. Victoire et vengeance de Marguerite. (1461)

Elle ne jouit pas longtemps de sa victoire; inquiétée par les dispositions des habitants du sud, elle se rapprocha encore une fois de la frontière du nord, pendant qu'Edouard entrait dans Londres et recevait la couronne, non d'un parlement régulièrement convoqué, mais des acclamations du peuple de la capitale, toujours favorable à la maison d'York. Un grand nombre d'évêques, de lords, de magistrats et d'autres notables furent assemblés ensuite au château de Baynard. Là l'élection populaire fut confirmée. On essaya de donner au fait accompli l'apparence du droit, et le nouveau duc d'York fut proclamé à Londres, le lundi, roi sous le nom d'Edouard IV [1].

Edouard d'York reconnu roi dans Londres.

Non moins avide de vengeance que de victoires, il alla sur-le-champ à la recherche de l'armée lancastrienne, et la rencontra près de Towton, à huit milles

1. Grafton.

environ de la ville d'York. Jamais, durant cette guerre, un plus grand nombre d'hommes n'avait été en présence des deux parts; soixante mille hommes composaient l'armée de Marguerite; Edouard et Warwick en comptaient quarante mille sous leurs drapeaux. Tout annonçait une journée décisive. Edouard, cruel autant que Marguerite, défendit de faire quartier aux ennemis : Warwick, s'approchant de lui au commencement de l'action, tua son cheval d'un coup de pistolet, comme pour s'interdire à lui-même tout espoir de salut dans la retraite. « Sire, dit-il, que Dieu ait pitié des âmes de ceux qui pour l'amour de vous mourront dans cette entreprise, mais s'enfuie qui voudra : je jure par cette croix (et il baisa la poignée de son épée) que je tiendrai bon près de celui qui tiendra bon près de moi [1]. » Après une longue suite d'escarmouches où l'on combattit deux jours avec fureur, un corps de troupes fraîches amené à Edouard par le duc de Norfolk, tourna l'ennemi et le prit en flanc : l'armée lancastrienne lâcha pied, laissant sur le champ de bataille environ vingt-huit mille hommes et plusieurs chefs de haut rang, parmi lesquels étaient Northumberland et le féroce Clifford.

Bataille de Towton gagnée par Edouard d'York et par Warwick. (1461)

Trente-sept mille Anglais perdirent, dit-on, la vie dans ces deux sanglantes journées. York, vainqueur, fit le lendemain son entrée solennelle à York, où il vit exposés sur les murailles la tête et les membres de son père, exécrable trophée du parti ennemi. Transporté de fureur à cette vue, il immola sur-le-champ aux mânes de son père, Courtenay, comte de Devonshire, et trois autres

1. Monstrelet.

chefs illustres, afin que leurs têtes sanglantes tinssent sur les murs la place que celle de son père avait occupée.

Marguerite s'enfuit avec son fils en Ecosse, où régnait Jacques III, et de là en France, où Louis XI venait de succéder à son père Charles VII, et elle laissa Henri VI sous la garde de quelques serviteurs fidèles. Edouard d'York, victorieux, reprit le chemin de Londres, et y fut couronné le 2 juin 1461. Le parlement, qu'il convoqua cette même année, reconnut son élection au trône, et déclara son avénement légitime en vertu de sa descendance d'Edouard III, supérieure d'un degré à celle de la famille de Lancastre. Il révoqua la plupart des concessions faites par les rois Henri IV, Henri V et Henri VI, et annula les condamnations prononcées par les parlements sous ces princes, mais il ratifia les actes judiciaires et les décrets des cours inférieures, et confirma les titres honorifiques qui avaient été conférés[1]. Il publia ensuite un long et effroyable bill de proscription contre les partisans les plus fidèles de la maison de Lancastre. Les membres illustres de ce parti, qui n'avaient point été assez heureux pour périr sur les champs de bataille, furent voués, avec cent trente-huit chevaliers, prêtres et écuyers, à une mort ignominieuse sur l'échafaud[2], et le nouveau règne reçut ainsi à son début un double baptême de sang humain.

Couronnement d'Edouard IV. (1461)

1. Rotul. Parlement. — On n'accorda ces titres qu'à la condition que ceux qui les portaient recevraient du roi une concession nouvelle. (*Ibid.*)

2. *Ibid.*

II

Seconde époque de la guerre civile, de l'avénement d'Edouard IV au rétablissement de Henri VI.

1461 — 1470.

La fortune avait prononcé, à la journée de Towton, en faveur de la maison d'York contre celle de Lancastre. Marguerite, cependant, ne se laissa jamais abattre par l'adversité, et semblait même puiser un nouveau courage dans ses revers : elle demanda des secours à l'Ecosse et à la France, promettant à l'une Berwick et à l'autre Calais, si Henri, par leur assistance, recouvrait sa couronne. Après trois ans de sollicitations et d'efforts, elle réussit à ramener de France deux mille hommes, et fit avec cette faible troupe et un corps de volontaires écossais, une dernière invasion en Angleterre, terminée, le 17 mai 1464, dans le Northumberland, par une nouvelle défaite des lancastriens à Hexham. Le duc de Somerset, leur chef, eut la tête tranchée sur le champ de bataille, et vingt-cinq seigneurs qui servaient sous ses ordres furent exécutés à York. Marguerite se cacha dans des lieux sauvages inaccessibles. Elle ne trompa la poursuite des soldats ennemis que pour tomber au pouvoir de brigands qui la dépouillèrent sans la connaître. La reine leur échappa et s'enfuit, emportant son fils, dans la profondeur d'une forêt. Là, dit un chroniqueur contemporain, un autre brigand se présenta tout à coup devant elle ; épuisée de fatigue et har-

Nouvelle défaite des lancastriens à Hexham. Henri VI est fait prisonnier.

(1464)

die par le désespoir, elle s'avança vers cet homme tenant le jeune Edouard par la main : « Ami, lui dit-elle, je confie à ta loyauté le fils de ton roi. » Le brigand ne trahit pas cette confiance héroïque. Il cacha la reine et son fils [1], et les conduisit au quartier des lancastriens, d'où elle s'embarqua pour la Flandre avec deux cents exilés : elle y trouva protection et asile à la cour de Bourgogne. L'infortuné Henri VI errait alors de retraite en retraite, il fut trahi par son hôte, sir James Harrington, dans le comté de Lancastre, où il s'était réfugié, et fut vendu à son rival. Conduit à Londres et livré au comte de Warwick, gouverneur de la ville pour Edouard, le malheureux roi fut mené ignominieusement par les rues, les jambes liées sous les flancs d'un cheval, et ensuite enfermé à la Tour.

Edouard, fidèle observateur des préceptes de Machiavel, fut sans pitié pour ses ennemis à l'heure de la victoire; il s'adoucit plus tard par calcul, et fit de la clémence un ressort politique. Vindicatif par nature, et dissolu autant que cruel, ses passions ne souffraient point d'obstacles. Il devint épris d'Elisabeth Gray, veuve d'un chevalier lancastrien, sir Thomas Gray, proscrit par lui et tué à Saint-Alban. Edouard conçut pour elle une violente passion en la voyant à ses pieds l'implorer pour qu'il relevât ses enfants de la sentence dont il avait frappé leur père. Il mit soudain tout en œuvre pour la séduire, et n'ayant pu la corrompre, il l'épousa en secret. Elle était fille de Jacquette de Luxembourg, duchesse douairière de Bedford, et de son second mari,

Mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Gray.

1. Monstrelet.

sir Richard Woodville, qui peu après le mariage de sa fille Elisabeth avec Edouard IV, fut nommé comte Rivers. Elle acquit sur le roi un immense ascendant, dont elle fit usage pour élever rapidement ses proches aux honneurs, et sa famille passa subitement, comme il arrivait si souvent dans ces temps orageux, d'un état de proscription et de ruine au faîte de la fortune. Ce fut l'origine et l'une des causes de la rupture de Warwick avec Edouard. L'élévation subite et immodérée de la famille d'Elisabeth offensa son orgueil : à ce premier motif d'irritation il s'en joignit d'autres, et quelques historiens ont prétendu qu'au moment même où ce mariage fut conclu, Warwick en négociait un pour le roi avec la princesse Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI. Il s'irrita, disent-ils, en se voyant trompé par Edouard, et dans une situation équivoque aux yeux de Louis. Quoi qu'il en soit, la raison véritable de sa rupture avec le premier fut peut-être l'importun souvenir des services qu'il lui avait rendus, et dont le poids se faisait trop sentir dans les rapports d'un sujet avec son souverain. Édouard était impatient de sortir de tutelle : il avait comblé de richesses et d'honneurs Warwick et ses deux frères : l'un d'eux, lord Montagu, était gouverneur des Marches orientales d'Ecosse, et avait reçu les biens des Percys avec le titre de comte de Northumberland ; l'autre tenait les sceaux et venait d'être promu au siége archiépiscopal d'York ; Warwick enfin lui-même joignait aux vastes domaines des Spencers, aux comtés de Warwick et de Salisbury, et aux charges de grand-chambellan et de grand-amiral, la lieutenance d'Irlande et le gouvernement de Calais. Commines nous

Mécontentement de Warwick.

apprend que le produit de ses emplois montait à 80,000 couronnes par an, indépendamment des immenses revenus de ses propriétés. Cependant cette fortune prodigieuse ne lui suffisait pas, et elle ne mit point son âme sordide à l'épreuve des séductions politiques de Louis XI, dont il accepta une pension secrète et de honteuses gratifications.

Les largesses intéressées du roi de France portèrent peut-être Warwick à combattre un projet d'alliance et d'union entre Marguerite, sœur du roi d'Angleterre, et Charles, comte de Charolais[1], fils du duc de Bourgogne, qui, descendant de la maison de Lancastre, avait jusqu'alors favorisé Henri VI, et désirait maintenant se rapprocher d'Edouard. Désigné par ce monarque pour négocier avec le roi de France, Warwick avait éte reçu à sa cour avec des honneurs extraordinaires, et s'était vu, non-seulement traité par lui en public à l'égal d'un souverain, mais aussi l'objet de ses attentions secrètes. Le bruit des relations cachées qu'il entretenait avec Louis parvint sans doute jusqu'à Edouard, et prépara la disgrâce du comte, quoique le roi ait d'abord, et durant quelque temps, dissimulé. De premiers nuages élevés entre eux furent en apparence dissipés; mais après le mariage de la princesse Marguerite avec le comte de Charolais, récemment devenu duc de Bourgogne par la mort de Philippe le Bon, son père, Warwick sentit son crédit ébranlé, et, cherchant à se susciter près du trône un appui contre le roi lui-même, il donna sa fille au duc de Clarence, son frère : leur

1. Ce prince, qui devint si célèbre sous le nom de Charles le Téméraire, épousa la princesse Marguerite l'année suivante.

mariage fut conclu contre le gré d'Edouard et malgré sa défense.

Plusieurs insurrections formidables éclatèrent à cette époque sur divers points du royaume, et surtout dans le comté d'York : dans l'une d'elles on vit figurer des membres de la famille Neville, et les rebelles s'autoriser, à tort peut-être, du grand nom de Warwick. Ces mouvements insurrectionnels étaient dirigés contre les Woodville, dont l'un, lord Rivers, père de la reine Elisabeth, et l'autre, sir John Woodville, son frère, étaient en butte au courroux populaire. Ils furent pris tous deux et aussitôt mis à mort. Warwick accourut auprès du roi comme pour se justifier, et, le voyant mal accompagné, il s'assura de sa personne, et revint avec lui à Londres, où il donna l'étrange spectacle d'un ministre tout-puissant entre deux rois prisonniers.

Rupture de Warwick et d'Edouard IV.

L'histoire de ces temps est fort obscure, et on ne sait avec certitude ni les causes de plusieurs événements importants ni leurs suites. Warwick, à cette époque, quoique coupable envers Edouard de torts qu'un roi n'oublie pas, même en les pardonnant, n'avait point encore traité avec Henri. Le parti de Lancastre, cependant, abusé par les apparences, avait repris courage et relevé son étendard dans les Marches d'Ecosse. Warwick alors, opposant aux insurgés le roi même qu'il tenait en sa puissance, mais auquel il n'avait point retiré son hommage, étouffa l'insurrection, dont les chefs portèrent leur tête sur l'échafaud. Edouard recouvra peu de temps après sa liberté, sans qu'on sache par quels moyens il s'affranchit, et il pardonna leurs offenses à Clarence, son frere, et à Warwick. Mais les protestations d'entier

oubli d'une part, de dévouement de l'autre, couvraient des ressentiments implacables; une nouvelle insurrection éclata dans le comté de Lincoln : les habitants, dirigés par sir Robert Welles, prirent les armes, chassèrent les officiers royaux, et furent ensuite battus et dispersés par le roi lui-même à Elsingham. Les chefs de la rébellion furent exécutés; mais, avant de subir leur supplice, ils portèrent témoignage contre Clarence et Warwick, et ceux-ci, convaincus d'avoir excité sous main les rebelles qu'ils s'étaient engagés à combattre, furent contraints de fuir à l'étranger.

Réconciliation de Warwick et de la reine Marguerite.

Warwick se retira en France : Louis XI aussitôt embrassa sa querelle, et, par sa médiation, la reine Marguerite fit sa paix avec le comte proscrit, principal auteur de toutes ses disgrâces : réconciliés maintenant par leur haine commune contre le roi Edouard, ils conclurent un traité portant que le jeune prince fils de Henri VI et de Marguerite, épouserait Anne Néville, fille de Warwick; que Marguerite et le comte joindraient leurs forces pour rétablir Henri sur le trône, et qu'à défaut de descendants de ce prince, le duc de Clarence hériterait de la couronne.

Édouard était à Londres, endormi dans les plaisirs au sein d'une trompeuse sécurité, quand tout à coup il fut réveillé par l'orage prêt à fondre sur lui. Attiré dans le nord par le faux avis d'un mouvement insurrectionnel, il abandonna la capitale et les comtés du sud où le grand nom de Warwick était le plus populaire et valait une armée. Louis XI s'était déclaré pour Henri VI : Charles le Téméraire embrassa chaleureusement la cause opposée, celle d'Édouard, qui

d'ailleurs était son beau-frère, et il entreprit de fermer la mer à Warwick. Mais une tempête dispersa sa flotte : le comte débarqua en Angleterre, proclamant Henri VI, et employant pour relever sa maison les talents et le même pouvoir qui l'avaient renversée.

Rétablissement de Henri VI.

(1470)

Warwick entra aux acclamations du peuple dans Londres, où la reine Elisabeth et ses trois filles trouvèrent un asile inviolable dans l'enceinte sacrée de Westminster. Il réunit rapidement une armée et marcha vers le nord à la poursuite d'Edouard qui, environné de périls et de trahisons, et abandonné d'une partie de son armée, fut à son tour obligé de fuir. Il dut son salut à la vitesse de son cheval et fit voile pour la Hollande, où le duc de Bourgogne, sans oser, à cette époque, se prononcer trop ouvertement pour lui, dans la crainte d'avoir à combattre tout ensemble l'Angleterre et la France, le secourut cependant en secret. Il lui donna des sommes considérables et le mit en état de songer à rétablir sa fortune, tandis que Henri, reconnu par un nouveau parlement qui déclara Edouard usurpateur, et délivré de prison plutôt que d'esclavage, ressaisissait une ombre d'autorité avec les vains attributs du rang suprême. Onze jours avaient suffi à Warwick, pour achever cette nouvelle révolution dont la promptitude remplit l'Europe d'étonnement, mais qui obscurcit la gloire de son auteur tout en ajoutant à sa réputation politique et militaire.

Fuite d'Edouard IV sur le continent.

(1470)

III

Troisième époque de la guerre civile. — Retour et rétablissement d'Édouard IV. — Fin de son règne.

1471 — 1483.

La fortune des deux rois rivaux éprouva rapidement de nouvelles vicissitudes. Marguerite, à cette époque, était encore en France, à la cour de Louis XI, où elle se préparait, avec l'aide de ce prince, à seconder les efforts de Warwick, pour sa cause, lorsqu'elle apprit presque en même temps le début de cette entreprise et son heureuse issue. Mais sachant Edouard sur le continent, dans les états du duc de Bourgogne, son beau-frère, et connaissant ses talents et son audace, elle jugea prudent d'attendre, avant de passer l'Angleterre, des forces nécessaires pour consolider sa fortune. Edouard, en effet, dans l'adversité, trouva en lui-même des ressources qui lui avaient manqué sur le trône et déploya toutes les qualités nécessaires pour en triompher. L'Angleterre d'ailleurs avait relevé les couleurs de la maison de Lancastre, plutôt par surprise et pour éviter l'effusion du sang que par dévouement et par conviction. Tous les hommes influents qui avaient auparavant soutenu la cause opposée et qui avaient fait leur soumission pour conserver leurs emplois et leurs honneurs, se sentaient mal affermis et menacés. D'autre part, plusieurs qui par vengeance avaient trempé dans cette révolution se voyaient en butte aux méfiances et au mépris de leurs nouveaux alliés, et personne, entre ceux-là, n'était plus profondément blessé dans ses prétentions ou dans son orgueil que

le duc de Clarence qui, après s'être joint à Warwick, pour renverser son frère, fit la paix avec celui-ci, et conspira pour le rétablir, contre Warwick.

Retour d'Edouard IV.

Edouard se confiait davantage dans l'assistance qu'il obtiendrait de ses partisans en Angleterre, que dans le peu de forces dont il disposait, et après six mois de séjour sur le continent, il débarqua avec deux mille hommes, à Ravenspur sur l'Humber : là il fut rejoint par son frère Glocester et par les lords Hastings et Rivers, et marcha rapidement sur York, évitant de s'annoncer comme roi avant d'être en état d'agir en souverain et de l'être en effet, et se bornant, comme autrefois Henri IV, à revendiquer l'héritage de sa maison. Personne, pendant quinze jours, ne voulut ni le combattre ni le seconder, et traversant, à marches forcées, un pays soumis à son rival, avant même que Warwick eût eu connaissance de son débarquement, Edouard à son tour captiva l'admiration par son activité merveilleuse et par son audace, tandis que des vents furieux retenaient en France Marguerite et son armée.

Cette conduite à la fois prudente et hardie lui rallia des partisans : avec trois mille hommes il se dirigea sur Londres, et s'avança, sans obstacle, jusqu'au château de Warwick, domaine du puissant comte de ce nom jadis son plus ferme soutien, maintenant son implacable ennemi. Là, le duc de Clarence lui amena un utile renfort de quatre mille hommes et les deux frères scellèrent leur réconciliation à la vue de toute l'armée. Warwick alors tenta d'arrêter leur marche et laissant derrière lui Londres et son fantôme de roi, sous la garde de l'archevêque d'York, son frère, il s'avança à la rencontre

d'Édouard, et l'attendit dans les murs de Coventry. Édouard cependant avait repris son titre royal. Ce nom suprême, qui dans la mauvaise fortune glace les cœurs indifférents ou même amis, et qui gagne dans la prospérité jusqu'aux adversaires, rallia sous la bannière de la Rose blanche de nombreux partisans. Sans s'arrêter pour combattre Warwick, Édouard marcha directement sur Londres, dont la trahison de l'archevêque d'York, ou son effroi, lui ouvrit les portes. Il y fut de nouveau proclamé : Henri VI rentra captif dans la Tour, dont il ne sortit plus vivant et, peu de jours après, une sanglante bataille fut livrée à dix milles et au nord de Londres, dans les champs de Barnet. Warwick fut vaincu et ne voulut pas survivre à sa défaite : il périt en combattant et avec lui s'évanouit la grandeur de la maison de Néville. Ce comte fameux avait été vingt ans, par ses talents et sa puissance, l'homme le plus considérable de cette sanglante époque. Son besoin d'agitation, son activité désordonnée, dit un célèbre historien, ont été exprimés par le surnom de *faiseur de rois* que le peuple lui donna et qui indique plus d'ardeur pour la vaine possession du pouvoir que pour la poursuite d'un noble but, et un empressement presque égal à élever un roi sur le trône et à l'en précipiter selon le caprice du moment [1].

Victoire d'Édouard IV à Barnet. Mort du comte de Warwick.

(1471)

L'issue de cette campagne rapide eût été différente si Warwick avait pu recevoir le renfort que lui amenait de France la reine Marguerite, qui prit terre à l'embouchure de la Wye, dans le pays de Galles, le jour même de la bataille de Barnet. Pembroke l'attendait sur la rive

1. Sir James Mac Intosh, *Hist. d'Angl.*, règne d'Edouard VI.

gauche de la Saverne, avec un corps nombreux de Gallois dont la jonction avec les troupes que Marguerite amenait de France, aurait pu balancer la fortune. Warwick était tombé, mais les forces du parti de Lancastre étaient encore presque intactes. Somerset et les principaux chefs avaient rejoint Marguerite : de toute part des levées étaient en marche pour la rejoindre et en peu de temps elle eût pu se voir à la tête d'une armée plus redoutable qu'aucune de celles avec lesquelles, vingt ans auparavant, elle avait défendu son trône et remporté de grandes victoires. Édouard comprit que la même tactique qui l'avait aidé à vaincre Warwick, le servirait encore contre Marguerite : il marcha donc à sa rencontre avec sa célérité accoutumée et l'atteignit avant que toutes les forces de ses adversaires fussent réunies : il empêcha ainsi la jonction de la reine avec Pembroke et les Gallois, sur la rive gauche de la Saverne, et prit en face d'elle, à Tewkesbury, une forte position qui commandait le passage du fleuve. Là fut livrée une nouvelle bataille où la déroute des lancastriens fut complète et qui mit fin pour longtemps à la guerre des deux Roses. Trois mille hommes du parti de Lancastre demeurèrent parmi les morts sur le champ de bataille. La tête du jeune Édouard, fils de Henri VI, avait été mise à prix. Ce malheureux prince fut conduit prisonnier devant le roi : « Qui vous a rendu assez hardi, demanda le monarque en courroux, pour entrer dans mon royaume bannières déployées? — J'y suis venu, répondit le courageux jeune homme, pour recouvrer l'héritage de mon père qui a été transmis en ligne directe de son aïeul à son père, de son père à lui et de lui

Bataille de Tewkesbury. Nouvelle défaite des lancastriens. (1471)

Vengeances barbares.

à moi. » A ces mots le roi, sans répondre, le frappa au visage de son gantelet de fer et le repoussa loin de lui. A l'instant même les seigneurs présents à l'entrevue, les ducs de Clarence et de Glocester, les lords Dorset et Hastings percèrent le jeune prince de leurs épées et le mirent cruellement à mort [1].

Somerset et d'autres chefs du parti vaincu s'étaient réfugiés dans une église. Edouard, malgré la sainteté du lieu, y entra l'épée haute. Un prêtre, portant l'hostie consacrée, se présenta sur le seuil et arracha de lui la promesse d'épargner la vie de ceux que protégeait le sanctuaire : mais, en ressaisissant la couronne, Edouard avait aussi repris sa férocité; il viola sa promesse, il oublia que sa femme et ses filles, réfugiées six mois auparavant à Westminster avec deux mille de ses partisans, avaient dû la vie et la liberté au droit d'asile. Il fit arracher du sanctuaire Somerset, lord Saint-John et treize autres seigneurs, et leur fit trancher la tête.

Ces meurtres abominables couronnèrent dignement ce long et sanglant drame de trente années, durant lesquelles on vit l'aristocratie se déchirer de ses mains avec une incomparable fureur. La capitale, durant ces événements, faillit être surprise par un chef hardi du parti de Lancastre, le bâtard de Falconbridge, qui remontant avec une flotte jusqu'à la Tour, tenta de délivrer Henri VI et incendia les maisons du pont de Londres. Les habitants prirent les armes et soutinrent courageu-

1. Voyez le continuateur de Croyland, Hollingstead, Stow, Fabian. — S. Turner s'appuyant sur un manuscrit de la collection Harleyenne récemment découvert, s'autorise du silence de l'auteur pour nier ce meurtre. Les raisons qu'il donne semblent peu concluantes.

sement plusieurs combats opiniâtres. Le retour de l'armée royale victorieuse, força les assaillants à la retraite. Edouard fit son entrée triomphale dans Londres, le 22 mai (1471), et le lendemain on apprit la mort de Henri VI. Son corps fut, suivant l'usage, exposé publiquement à Saint-Paul. Un crime, disent plusieurs historiens, termina les jours de cet infortuné prince, digne, par ses vertus, d'un meilleur sort. L'attentat imputé par eux au duc de Glocester, frère d'Edouard, n'a pas été suffisamment prouvé, mais il est très-croyable; et si Glocester ne l'exécuta pas lui-même, il était capable de le conseiller et le roi de l'ordonner. Edouard, d'ailleurs, avait pour le commettre un motif politique, et l'autorité contagieuse de tant d'exemples que lui offrait la sanglante histoire de ses prédécesseurs : Henri était devenu personnellement plus dangereux pour lui, depuis que son fils n'existait plus, et qu'il demeurait seul pour revendiquer ses propres droits : il mourut aussitôt qu'Edouard eut un intérêt puissant à sa mort et fut en état de l'ordonner; et si quelque raison de plus était nécessaire pour nous convaincre qu'elle fut violente, on la trouverait dans les précautions mêmes que l'on prit selon l'usage pour la faire croire naturelle [1].

Mort de Henri VI. (1471)

La veuve de Henri, l'altière Marguerite, recouvra plus tard sa liberté, moyennant une rançon de cinquante mille couronnes, qui fut acquittée par le roi Louis XI, et elle survécut en France, durant sept années, à son

1. Les motifs de Turner pour absoudre Edouard IV sont faibles, et les arguments qu'il tire du manuscrit Harleyen laissent beaucoup à désirer.

mari, à son fils et à sa fortune. L'héritier des droits de la branche de Lancastre était alors le petit-fils de Catherine de France et d'Owen Tudor, Henri, comte de Richmond, réfugié à la cour de Bretagne, où il se tint caché jusqu'au temps marqué pour le rétablissement de sa maison.

De courtes hostilités entre l'Angleterre et la France suivirent la guerre des deux Roses et aboutirent, en 1475, au traité de Pequigny, dont la clause principale fut une convention de mariage entre le fils aîné du monarque français et la fille aînée d'Edouard. Louis XI cependant avait d'autres vues pour son fils, il différa son mariage avec la fille du roi d'Angleterre sous divers prétextes, et abusa longtemps ce prince dont il pensionnait les ministres.

Edouard, cupide et insatiable, employait les plus odieux moyens pour grossir son trésor. Les lords temporels, le clergé, les communes n'osèrent lui résister, rivalisèrent de servilité et lui votèrent sans opposition d'abondants subsides. Il se fit en outre accorder, à titre de don gratuit, des sommes énormes, qui, sous son règne, furent, pour la première fois, nommées *benevolences*, quoiqu'elles fussent arrachées par la crainte et non par le dévouement. Le roi les demandait sous le prétexte toujours populaire d'une nouvelle guerre pour reconquérir en France les provinces perdues, et il recevait en même temps, ainsi que ses ministres, de grosses sommes du roi Louis XI pour maintenir la paix [1].

1. Commines.

La fin de ce règne déjà si sanglant fut encore assombrie par la tragique mort du duc de Clarence, frère du roi, et qui, après lui avoir arraché sa couronne, de concert avec Warwick, avait obtenu son pardon en l'aidant à la recouvrer. L'inimitié ayant promptement succédé entre les deux frères à leur réconciliation, Clarence fut accusé de trahison devant les pairs du royaume pour des causes frivoles, et aussi comme ayant participé à des pratiques de sorcellerie contre la vie d'Edouard. Il fut condamné à mort tout d'une voix, et les communes tinrent alors une conduite caractéristique de cette époque effroyable, où les formes légales n'étaient observées dans l'exécution des forfaits que pour rendre celle-ci plus certaine en assurant l'impunité à leurs auteurs. Elles adressèrent une pétition à Edouard le suppliant d'exécuter la sentence rendue contre son frère et de le mettre à mort. Pour trouver un fait semblable dans l'histoire, il faut remonter jusqu'au sénat romain, sous Tibère. Edouard cependant craignit de soulever l'indignation populaire par une exécution publique : Clarence fut mis à mort secrètement, et le bruit se répandit qu'il avait été noyé dans un tonneau de malvoisie[1].

Mort du duc de Clarence. (1478)

Une courte guerre avec l'Ecosse, où régnait Jacques III, fut au nombre des derniers événements du règne d'Edouard IV, et n'eut d'autre résultat que la cession qui fut faite à l'Angleterre de l'importante place de Berwick. Edouard pressait toujours avec ardeur la conclusion du mariage de sa fille avec le dau-

1. Fabian, an. 1478.

phin, et il apprit avec une inexprimable fureur qu'il était joué par Louis XI. Ce prince cherchait pour son fils une alliance plus avantageuse, et Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien et héritière des vastes états de son père, Charles le Téméraire, étant morte subitement à Bruges d'une chute de cheval, Louis XI, au mépris de la promesse donnée à Edouard IV, demanda et obtint en mariage pour son fils la jeune princesse Marguerite, fille de Marie de Bourgogne, et qui eut pour dot les provinces enlevées par Louis à sa mère. Edouard aspirait à venger cet affront, lorsqu'il mourut, le 9 avril 1483, soit des transports de sa colère, soit des excès de ses débauches, qui avaient flétri ses traits naturellement d'une grande beauté [1]. Ses passions furent sans frein : il fut populaire cependant, surtout par ses vices ; la grossière liberté de ses mœurs et ses prodigalités lui firent des amis dans la multitude. Il eut d'ailleurs aussi quelques qualités d'un roi, l'activité dans l'extrême péril, le courage et les talents guerriers : l'ambition et la vengeance le rendirent implacable et ajoutèrent à sa cruauté naturelle ; il est heureux enfin pour sa mémoire que sa puissance et ensuite sa couronne aient passé après lui aux mains d'un de ces hommes qui ont légué aux âges futurs un nom odieux et justement exécré.

Mort d'Edouard IV. (1483)

1. Commines.

IV

Edouard V et Richard III. — Fin de la dynastie des Plantagenets.

1483 — 1485.

Edouard IV laissa deux fils encore enfants et cinq filles pour lesquelles il négocia avec les souverains du continent de grandes alliances dont il ne vit aucune s'accomplir. Edouard, l'aîné de ses fils et son successeur, n'avait que douze ans; le plus jeune, Richard, duc d'York, entrait dans sa neuvième année, et les orages qui agitèrent le nouveau règne dès son début présagèrent l'épouvantable catastrophe qui en précipita la fin.

Deux factions se disputaient le pouvoir : la première, celle de la cour, réunissait des hommes nouveaux, parents ou amis de la reine Elisabeth Woodville, veuve d'Edouard IV, au premier rang desquels étaient le comte Rivers, son frère, et les deux fils qu'elle avait eus de son premier mariage, le marquis de Dorset et lord Grey. Le second parti, formé par l'ancienne noblesse, comptait les hommes puissants, jaloux des Woodvilles, parents du roi, ou anciens partisans de la maison d'York; on y voyait les lords Hastings, Stanley et Howard, et à leur tête Richard, duc de Glocester, frère du roi, et Henri, duc de Buckingham, descendant de Thomas Woodstock, sixième fils d'Edouard III. Factions politiques

Glocester était absent au moment de la mort du roi son frère, et commandait dans les comtés du nord une armée réunie pour la campagne d'Ecosse. Le parti de la reine était hors d'état de contrebalancer l'autorité

que donnaient à ce prince sa naissance, ses talents et son audace. Aucun obstacle, aucun scrupule ne l'arrêtait : sa personne, dit Hume, était aussi difforme que son âme, sa taille était petite et contrefaite, ses traits durs et repoussants, et son caractère offrait un hideux mélange d'insolente hardiesse et de ruse, d'ambition basse et ardente et de cruauté. Il hâta son retour au premier bruit de la mort du roi, et prenant le titre de protecteur du royaume, il s'appuya d'abord, pour perdre les Woodvilles, sur les seigneurs à qui leur crédit faisait ombrage. Ceux-ci, de concert avec lui, feignirent de se réconcilier avec la reine et ses proches, et trompé par de fausses apparences, lord Rivers, oncle et tuteur d'Edouard V, vint lui-même à Stoney Stratford, avec lord Grey, son neveu, livrer son royal pupille à lord Hastings et à Buckingham.

Glocester protecteur. (1483)

Arrestation des lords Rivers et Grey.

Glocester approchait : il entra le lendemain, dans la ville qu'il remplit de soldats, et arrêtant aussitôt les lords Rivers et Grey, il les dénonça au jeune roi comme fauteurs de complots dangereux, et les fit enfermer tous deux au château de Pontefract[1] : puis Glocester et Buckingham entourant Edouard, malgré ses larmes, de nouveaux serviteurs, leurs créatures, le conduisirent à Londres. Saisie d'épouvante à leur approche, la reine s'enfuit promptement de son palais, durant la nuit, avec ses femmes et le duc d'York, son plus jeune fils, et se réfugia dans l'abbaye de Westminster, où elle avait été respectée jadis par Warwick, son plus grand ennemi. Richard, comme protecteur

1. Cont. Croyl., 565. — More, 41, 42.

du royaume, était le maître de la personne du roi : ses projets ambitieux et sinistres n'étaient plus un secret pour ceux qui le connaissaient, et les anciens amis de sa maison, Hastings et Stanley, voyant leurs rivaux abattus, désiraient arracher le roi aux mains cruelles de son oncle. Glocester devina leur pensée : il avait fixé le jour du couronnement, et le 13 juin un conseil s'assembla pour en régler la cérémonie. Hastings, Stanley, l'archevêque d'York, l'évêque d'Ely et plusieurs seigneurs amis d'Hastings y assistaient. Le protecteur affecta une gaîté extraordinaire, et s'adressant à l'évêque d'Ely, il le pria d'envoyer chercher des fraises pour le déjeuner : puis étant sorti quelques instants, il rentra dans la salle avec un visage tout différent et courroucé, fronçant les sourcils et mordant ses lèvres : « Que méritent, dit-il, ceux qui ont comploté de me donner la mort, à moi, qui suis naturellement et légalement le protecteur du roi? — Ils méritent, répondit Hastings, d'être punis comme d'infâmes traîtres. — C'est cette sorcière, la femme de mon frère, reprit Richard dissimulant toujours, c'est sa concubine Jeanne Shore, avec d'autres leurs complices : voyez comme ils ont ruiné mon corps par leurs enchantements et leurs sortiléges », et parlant ainsi, il mit à nu son bras desséché : les assistants se regardèrent avec stupeur. « Crime punissable en effet, dit Hastings, mais s'il est prouvé. — Oui, s'écria Richard cessant de feindre, et ta réponse me servira contre toi-même, traître, malgré tes *si* et tes *mais*. » A ces mots, il frappa la table du poing : un homme de garde à la porte cria : « Trahison, trahison! » et des soldats se précipitèrent

dans la salle. « Traître, répéta Richard à Hastings, je t'arrête » : il arrêta aussi Stanley et les autres lords suspects, qu'il fit conduire en différentes prisons, mais il retint Hastings qu'il invita à se confesser promptement : « Car, par saint Paul, dit-il, je ne dînerai pas que je n'aie vu tomber ta tête. » Hastings demanda un prêtre et se confessa : on le conduisit ensuite sur la pelouse voisine, et là, courbant la tête sur une pièce de bois qui s'y trouva, il eut la tête tranchée avant même d'avoir obtenu connaissance de son crime. Une proclamation parut presque aussitôt, accusant Hastings et ses amis d'avoir conspiré contre les ducs de Glocester et de Buckingham, qui n'avaient échappé, disait-on, que par miracle aux embûches destinées à les faire périr [1]. Dans la soirée du même jour, des hommes armés, conduits par Ratcliffe, satellite de Glocester, entrèrent dans le château de Pontefract et mirent à mort sans jugement plusieurs captifs parents ou amis de la reine, et dont le protecteur redoutait l'influence ou l'inimitié [2].

Mort d'Hastings.

Richard arriva par ces degrés sanglants au forfait qui devait couronner tous ses crimes et l'élever lui-même au but de son ambition scélérate. Déjà la mort d'Edouard était résolue, mais le duc d'York, son frère, se trouvait encore sous la protection de leur mère : il

1. Cont. Croyl. 566. — More, 33, 54.

2. More affirme que lord Rivers fut de ce nombre, mais son erreur a été suffisamment démontrée, le testament de ce seigneur étant daté du 23 juin. Turner est porté à croire qu'aucun des seigneurs renfermés avec lord Rivers à Pontefract ne fut exécuté avant lui. (*Hist. of Engl. during the middle ages.* t. III, p. 459.)

allait hériter de ses droits au trône, et s'il survivait au jeune roi, le fruit du meurtre ne serait point recueilli par son auteur. De vives instances furent donc faites à la reine pour qu'elle confiât son second fils à celui qui déjà tenait l'autre en son pouvoir. Une députation de lords, ayant à sa tête le cardinal archevêque de Cantorbéry, vint dans l'asile de Westminster demander le jeune prince à sa mère : la reine, jugeant avec raison toute résistance inutile, affecta de montrer une confiance et un contentement qui étaient sans doute bien loin de son cœur. Elle appela son fils, l'embrassa, le remit aux mains de l'archevêque, et se détournant, elle fondit en larmes. Le duc d'York rejoignit son frère dans la Tour. Le protecteur alors leva le masque : il déclara ses neveux illégitimes en contestant la validité du mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Woodville, leur mère, comme conclu au mépris d'une promesse antérieurement donnée à lady Eléonore Butler. Déjà, pour décrier les mœurs de son frère, il avait infligé une pénitence ignominieuse et publique à Jeanne Shore, l'une de ses nombreuses maîtresses; et il poussa l'infamie jusqu'à flétrir la duchesse d'York, sa propre mère, dont il se disait le seul fils légitime. Un prédicateur à sa dévotion, nommé Shaw, et le duc de Buckingham déclamèrent l'un et l'autre contre le mariage de la reine devant le peuple assemblé, et Buckingham présenta au protecteur un acte signé, disait-il, par les trois états du royaume, et par lequel Richard, duc de Glocester, était reconnu pour le seul prince légitime de la maison d'York. Ce même jour, lord Rivers fut décapité à Pontefract, et le lendemain, 26 juin, le

Le parlement proclame Richard III.

protecteur s'assit sur le trône royal dans le palais de Westminster et fut reconnu roi sous le nom de Richard III. Le parlement, dans la session suivante, proclama nul le mariage d'Edouard IV et d'Elisabeth, attendu son union probable avec lady Eléonore Butler, et, en conséquence, il prononça que Richard était le vrai et indubitable roi d'Angleterre, et que la couronne passerait, après lui, aux héritiers issus de son corps.

Nul, depuis cette époque, ne vit plus le jeune roi Edouard V ni le duc d'York, son frère, dont la destinée fut quelque temps un mystère. Le bruit de leur mort cependant ne tarda point à se répandre. On assure que, dans le mois d'août de cette même année, Brockenbury, lieutenant de la Tour où les princes étaient renfermés, permit que la garde en fût confiée, pour une nuit, à un homme infâme et perdu de dettes, nommé sir James Tyrrel : deux scélérats, meurtriers en sous ordre, Dighton et Forster, furent introduits, vers minuit, dans la chambre des jeunes princes et les étouffèrent l'un et l'autre [1]. Les assassins et ceux qui avaient pris une part indirecte à ce meurtre abominable en furent récompensés, dit sir Thomas More,

Meurtre d'Edouard V et de son frère.

1. Les auteurs contemporains qui ont écrit l'histoire de cette époque sont Fabien, Rouse et le continuateur de la Chronique de Croyland : le premier rapporte succinctement que, d'après le bruit public, le roi Richard mit secrètement à mort dans la Tour les deux fils de son frère (p. 516). Rouse nous apprend qu'un très-petit nombre seulement connut de quelle manière ils souffrirent le martyre (p. 215). Le troisième dit que les fils d'Edouard étaient morts, mais que nul ne sait quel genre de mort violente ils subirent (p. 569). Le récit que nous avons donné et qui est aujourd'hui généralement adopté comme authentique est celui de sir T. More qui vécut à une époque un peu pos-

et les faveurs qu'ils obtinrent de Richard furent le signe irrécusable de leur ignominie.

Ce prince s'était fait un marchepied sanglant de tous ses adversaires, et c'est lorsqu'il paraissait n'avoir plus d'ennemis dangereux à redouter, qu'il en trouva un dans Buckingham, confident et complice de ses crimes. Il est difficile d'apprécier les motifs qui portèrent Buckingham à se séparer de Richard, mais il est certain qu'il fut l'âme d'une vaste conspiration, dont l'objet était d'établir sur le trône Henri de Richmond, chef du parti de Lancastre, et que nous avons vu réfugié en Bretagne après la chute de sa maison.

Le jour fut pris pour une révolte générale : Henri mit à la voile à Saint-Malo avec quarante bâtiments, mais il fut longtemps retenu par les vents contraires, et lorsqu'il atteignit la côte de Devon, déjà l'entreprise avait avorté. Buckingham avait déployé son étendard à Brecon, tandis que beaucoup de nobles se déclaraient pour Henri sur d'autres points du territoire, et le proclamaient roi. Henri n'osa débarquer, et avant que ses partisans fussent parvenus à se réunir, Buckingham, abandonné de ceux qui l'avaient suivi, fut trahi et arrêté : Richard lui fit trancher la tête. Les principaux complices de Buckingham, Morton, évêque d'Ely, l'évêque d'Exeter et le marquis de Dorset, échap- Insurrection.

térieure, mais qui se dit parfaitement informé. — En l'année 1674, sous Charles II, des manœuvres trouvèrent sous un escalier dans la Tour, à dix pieds de profondeur, les squelettes de deux enfants d'environ douze et treize ans. On fut conduit, en considérant l'âge et le lieu, à reconnaître, dans ces ossements, les restes d'Edouard V et de son frère, et ils furent ensevelis comme tels à Westminster.

pèrent aux recherches : ils rejoignirent Henri de Richmond sur le continent, où cinq cents exilés vinrent avec eux lui rendre hommage comme à leur souverain, et la conjuration, que Richard avait cru étouffer en frappant son principal auteur, se montra de nouveau menaçante et redoutable.

Le protecteur épouvanté essaya de se rapprocher de celle qu'il avait privée de ses amis, de son frère et de ses enfants, de la reine, veuve d'Edouard IV, d'Elisabeth Woodville, et il se proposa comme époux à sa fille, afin, disait-il, de fortifier leurs droits au trône en les confondant. La voix publique s'éleva contre ce projet monstrueux, que Richard abandonna : ses ennemis méditèrent alors d'unir la fille d'Edouard à Henri de Richmond, qui, poursuivi et menacé en Bretagne par les intrigues de Richard, s'était réfugié en France auprès du roi Charles VIII, successeur de Louis XI, et méditait une nouvelle entreprise en Angleterre.

Débarquement de Henri de Richmond. (1485)

Le 1er août de l'année 1485, ce prince mit à la voile à Harfleur : six jours après, il débarqua sur la côte du pays de Galles, à Milford, avec les bannis et une troupe de deux mille hommes, rapidement grossie par la défection et la révolte. Richard, au premier bruit de l'approche de son ennemi, marcha résolument à sa rencontre, et quinze jours après le débarquement de Richmond, les deux armées se trouvèrent en présence dans le comté de Leicester, à deux milles de Bosworth.

Henri avait compté sur le concours de sir William Stanley, qui commandait des forces considérables dans le voisinage : il eut avec lui et avec lord Stanley,

son frère, plusieurs conférences secrètes : mais sir William avait un fils près de Richard, et savait le roi implacable dans sa colère : il n'osa donc se prononcer ouvertement, et reculant avec son corps devant Richmond à mesure que celui-ci avançait, il se tint à distance égale des deux partis et prêt à se décider suivant l'événement [1].

Bataille de Bosworth. (1485)

Richard, la veille de la bataille qui devait décider de son sort et de celui du royaume, eut une nuit sans repos et des visions affreuses dans lesquelles il crut reconnaître les ombres vengeresses de toutes ses victimes [2]. Il annonça que cette journée, quelle que fût son issue, serait fatale à l'Angleterre, et fit serment d'infliger un effroyable châtiment aux comtés qui s'étaient insurgés pour son rival. Stanley qu'il avait mandé n'arrivant pas, le roi commanda de trancher la tête de son fils ; mais on différa d'exécuter cet ordre, et le jeune homme fut sauvé. Malgré son trouble et sa fureur, Richard fit d'excellentes dispositions militaires, mais les principaux chefs étaient irrésolus et préoccupés de leurs propres ressentiments et de leur intérêt plus que du sien. L'action s'engagea, et comme l'aile droite de Richard fléchissait et qu'il prenait lui-même à l'écart un moment de repos, on lui amena un cheval léger à la course en l'exhortant à chercher son salut dans la fuite. Mais Richard remettant sur son front sa couronne [3] pour

1. Plusieurs auteurs mentionnent à ce sujet l'inquiétude de Henri. Voyez Turner. (*Hist. of England during the middle ages.*)

2. On sait le parti que Shakespeare a tiré de cette tradition. (*King Richard III*, act. V, sc. III.)

3. Il est présumable qu'elle surmontait son casque.

laquelle il avait déjà donné plus que son sang : « Je ne reculerai point d'un seul pas, dit-il, ce jour finira toutes mes batailles ou ma vie. Je mourrai roi d'Angleterre. »

Il ferma son casque, se précipita de nouveau dans la mêlée avec furie et disputa deux heures la victoire. Voyant tout à coup son rival devant lui et faiblement accompagné, il fondit sur lui la lance en arrêt. Sir William Brandon, porte-étendard de Richmond, détourna le coup, reçut le choc furieux et tomba mort aux pieds du comte; d'un second coup, Richard abattit un vaillant et redoutable chevalier, sir John Cheney, puis, l'épée à la main, il se fraya un passage jusqu'à Henri, et déjà il tenait la victoire ; mais dans cet instant suprême, témoin du péril de Richmond, sir William Stanley s'ébranla enfin et vint à son secours avec son corps intact de trois mille hommes : cette manœuvre décida de la journée. Richard se vit perdu : « Trahison ! » s'écria-t-il, combattant toujours jusqu'à ce qu'épuisé par la fatigue et les blessures il tomba mort sous le nombre après avoir déployé un courage digne d'une meilleure cause.

Mort de Richard III. (1483)

La bataille finit avec sa vie, et la couronne détachée de sa tête fut trouvée au milieu du sang et des débris et portée à Stanley. Assuré de la victoire, Henri fléchit le genou et rendit grâce à Dieu qui la lui avait donnée, puis, gravissant une colline où il était vu de toute son armée, il la remercia et donna l'ordre d'ensevelir les morts. D'unanimes acclamations répondirent à ses paroles : sir William Stanley mit alors la couronne de Richard, sur le front de Henri, et le premier, il le salua roi sur le champ de bataille. La perte fut légère dans le parti vain-

queur, mais grande du côté des yorkistes : les lords Ferrers, Norfolk, Ratcliffe et Blackenbury perdirent la vie avec leur roi.

Cette journée mit fin, pour cent cinquante ans, aux guerres civiles de l'Angleterre : elle fit passer la couronne de la maison de Plantagenet dans celle du gallois Owen Tudor, et l'on vit le sceptre revenir, après un intervalle de dix siècles, aux mains d'un prince de la race bretonne et indigène.

V

Composition et attributions du parlement jusqu'à la fin du xv[e] siècle. — Commerce et industrie. — Littérature. — Poëtes, historiens.

L'objet le plus digne d'attention en Angleterre, dans les deux cent soixante-dix années écoulées depuis la promulgation de la grande charte sous le roi Jean, jusqu'à l'avénement des Tudors, est le parlement, ou la composition et les attributions des deux chambres qui, conjointement avec le roi, statuaient sur toutes les affaires dans le royaume. Nous avons vu que la chambre des lords était primitivement composée des tenants de baronnies convoqués par le roi. Les tenures en baronnie et la convocation royale étant également nécessaires pour faire un lord, la plupart de ceux à qui des possessions territoriales peu étendues ne donnaient qu'une très-médiocre importance ne furent pas convoqués et ne firent point partie du parlement : de là vint la distinction, dont il a

Composition du parlement.

Chambre des lords.

déjà été parlé, entre les grands barons qui étaient membres de la chambre des lords et les petits barons qui n'y siégeaient pas.

Par suite de la descendance des tenures aux femmes, beaucoup de baronnies se fractionnèrent : il y eut des tenants en moitié, en quart, en dixième, etc., de baronnies [1] : ce morcellement accrut considérablement le nombre des petits barons : quelques-uns de ceux-ci reçurent dans la suite des lettres de convocation et firent partie de l'assemblée des lords ; les autres se mêlèrent avec les *commoners*, et s'ils siégèrent au parlement, ce fut dans la chambre des communes.

Lès membres du haut clergé qui avaient leur siége au parlement, n'en étaient membres non plus qu'en vertu de leurs tenures en baronnie et de la convocation royale. Il y eut, dans la suite, et dès le temps des premiers Édouards, des barons par *writ*, sans tenures territoriales et qui siégeaient avec les lords en vertu d'un simple acte de la prérogative royale, et quelques autres exceptions à la règle furent également admises.

Chambre des communes.

La chambre des communes demeura composée, depuis la quarante-neuvième année de Henri III, des députés des comtés et de ceux des villes et des bourgs. Les historiens anglais diffèrent beaucoup d'opinion touchant le mode de nomination des premiers. Il n'est pas impossible, comme l'a remarqué le savant auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, qu'ils aient été élus dans l'origine par tous les hommes libres, convoqués d'une manière générale par le shériff et présents à

Elections pour les comtés.

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, c. VII.

la cour du comté [1]. Ce qui est indubitable, c'est que les élections, souvent tumultueuses, furent l'occasion de graves désordres; de nombreuses plaintes s'élevèrent sur les abus auxquels donnait lieu la trop grande extension du droit électoral, et celui-ci fut restreint, sous Henri VI, aux francs tenanciers dont les tenures avaient une valeur d'au moins quarante shillings.

Représentation des villes.

Les villes représentées au parlement étaient de plusieurs sortes : 1° les villes de commerce incorporées en vertu d'une charte [2]; 2° quelques villes sans chartes mais importantes par leur population ou leur richesse, et qui furent désignées dans la suite et encore de nos jours sous le nom de bourgs par prescription; 3° enfin les villes faisant partie du domaine ancien ou actuel de la couronne, étaient aussi représentées au parlement. Le droit d'élection fut exercé diversement dans ces villes et appartint en grande partie aux corporations, jusqu'à ce qu'avec le temps il eût été restreint, dans la plupart, au corps municipal.

La convocation des députés des villes était loin d'être régulière : elle était subordonnée au besoin que la couronne avait de leurs subsides, et les villes voyant pour elles, dans le droit d'élection au parlement, un fardeau plus qu'un privilége, ne s'empressaient ni de le réclamer ni d'en faire usage [3]. La couronne, par des raisons

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, c VII. Cette hypothèse, que l'auteur n'admet qu'avec beaucoup de réserve et qui repose principalement sur le statut 7, H. IV, a été très-vivement combattue et est contraire à l'opinion générale.

2. Quelques-unes tenaient leurs priviléges de la couronne, d'autres d'un seigneur médiat.

3. On ne voit point siéger leurs représentants au parlement durant douze ans, de la onzième année jusqu'à la vingt-troisième d'Édouard I[er].

opposées, accrut de tout son pouvoir le nombre des villes représentées, qui n'était que de vingt sous Édouard Ier, et qui s'élevait déjà à quatre-vingt-dix bourgs ou cités sous Édouard III.

Représentation du clergé.

Dans l'origine aussi, le clergé inférieur avait ses représentants au parlement. Dans le writ de convocation adressé aux évêques, il leur était enjoint d'amener avec eux le doyen du chapitre de leur cathédrale, l'archidiacre de leur diocèse et trois délégués de leur clergé : ces derniers avaient le nom de *proctors*. Tous ceux-ci siégèrent longtemps séparément avec les évêques et les abbés baroniaux et comme représentant un des trois états du royaume. Dans la suite le clergé inférieur se lassa de déléguer des représentants qui n'étaient appelés en général que pour voter des subsides sur les biens d'Eglise, et on ne les voit plus figurer au parlement dès le xve siècle : les lords spirituels y siégèrent à cette époque avec les lords temporels. Le clergé continua cependant encore à se réunir à part pour régler ses affaires personnelles : ses assemblées alors eurent le nom de *convocations* et furent tout à fait distinctes des deux chambres du parlement. Elles n'eurent un caractere législatif que pour les matières ecclésiastiques et elles formulèrent, sur ces matières seulement, des décisions que l'assentiment du roi rendit obligatoires pour les laïques, comme on le vit à l'occasion du fameux statut de l'hérésie sous Henri IV [1].

Convocations du clergé.

L'objet habituel de la convocation des parlements étant le vote des impôts et ceux-ci ayant été dans l'ori-

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge, ubi suprà.*

gine très-inégalement répartis entre les trois ordres du royaume, il est à présumer que les lords et les communes n'intervenaient pas mutuellement dans leurs votes respectifs en matière de subsides [1] et leur séparation en deux chambres est antérieure au règne d'Edouard III [2].

Attributions du parlement.

Les attributions et priviléges du parlement varièrent selon les temps; mais nous avons vu que sous le règne d'Edouard III, trois grands principes essentiels du gouvernement représentatif furent établis sur une base solide [3]. L'autorité du parlement et surtout celle des communes fit de grands progrès dans les règnes suivants et jusqu'aux guerres civiles des deux Roses : ces progrès consistèrent, 1° à maintenir le droit exclusif de voter les impôts; 2° à spécialiser et à restreindre les dépenses de l'Etat; 3° à subordonner le vote des subsides au redressement des griefs; 4° à garantir le peuple des ordonnances illégales et de l'altération des statuts; 5° à surveiller et à punir dans l'occasion les conseillers de la

1. Néanmoins, dans la sixième année d'Edouard III, quoiqu'il soit dit que les lords et les députés des villes et des bourgs aient délibéré en commun, les premiers se taxèrent dans une proportion moindre que les seconds. (*Rotul. Parlem.*)

2. Carte fixe la date de leur séparation à la dix-septième année d'Edouard III (a) : selon M. Hallam, elle est beaucoup plus ancienne, et il en donne plusieurs preuves : « D'ailleurs, dit-il, les députés des communes, en y comprenant les chevaliers, étaient au moins une fois aussi nombreux que les pairs temporels et spirituels : on ne peut donc raisonnablement supposer que cette superbe aristocratie se fût laissé dépouiller de ses anciens priviléges en admettant les communes à voter ou même à délibérer indistinctement avec elle sur les mesures législatives. » (L'*Europe au moyen âge*, c. VII.)

3. Voir ci-dessus, liv. III, chap. 3.

(a) Parliament. Hist.

couronne; 6° enfin à établir les immunités et priviléges des deux chambres.

Aucun parlement n'égala, dit le savant auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* celui qui siégea dans la trentième année de Henri IV. Les communes y présentèrent trente-neuf articles que ce prince n'osa rejeter, quoiqu'ils restreignissent sa prérogative dans d'étroites limites, et qui devinrent d'importants précédents et autant de statuts de la loi écrite : nous n'en donnerons ici que les dispositions principales : le roi ne devait agir que de l'avis et sous la direction de seize conseillers; défense était faite au chancelier et au garde du sceau privé, de passer aucun acte de donation ou autre en contravention aux lois : toute personne de la cour, convaincue d'avoir excité le roi ou la reine contre les sujets, perdait sa place et payait une amende. Aucun officier de justice, aucun employé du domaine ou de la maison du roi, ne devait tenir sa charge à vie ou pour un temps déterminé : le revenu ordinaire du roi était exclusivement appliqué aux dépenses de sa maison et au paiement de ses dettes : le roi fixait deux jours pour recevoir et examiner les pétitions : le conseil ne prononçait sur aucune matière du ressort des tribunaux ordinaires, si ce n'est pour cause raisonnable et du consentement des juges : les anciens statuts sur le droit de *pourvoyance* étaient confirmés, et l'élection des chevaliers, pour la représentation des comtés, était soumise à des règles et soustraite au pouvoir arbitraire des shérifs : le serment d'obéissance à la loi commune ainsi qu'aux divers statuts promulgués par le parlement, était prêté par les membres du conseil et les grands officiers de la couronne.

Plusieurs de ces statuts furent dans la suite oubliés ou méconnus, et quelques-uns tombèrent en désuétude, mais ils formèrent dans leur ensemble, dit sir Henri Hallam, un noble monument de liberté constitutionnelle, qui ne le cédait point en importance à la fameuse pétition des droits sous Charles Ier.

De Henri IV à Henri VI, et après l'ivresse causée par les victoires de Henri V, les communes obtinrent encore ou firent confirmer d'importants priviléges dont le plus grand est, sans contredit, l'inviolabilité de leurs membres. Ce point capital fut considéré comme établi, surtout par une célèbre décision des juges du royaume dans l'affaire de Thomas Thorpe, orateur ou président des communes, emprisonné en vertu d'un jugement rendu contre lui, sur la poursuite du duc d'York. Les juges se déclarèrent incompétents, attendu, dirent-ils, que c'était aux lords du parlement et non à eux à décider des priviléges d'une assemblée de sa nature si haute et si puissante. L'autorité judiciaire de la chambre des lords, procédant comme cour du roi, était grande et pour ainsi dire illimitée : l'histoire d'Angleterre, sous les Plantagenets, en offre une longue série de preuves : cette chambre ordonna une foule d'emprisonnements arbitraires, maintenus et prolongés contrairement au texte de la grande charte, et les plaintes nombreuses auxquelles ces actes donnèrent lieu attestent moins l'existence de la règle invoquée que la multiplicité des exceptions et des abus. Le privilége d'inviolabilité dont jouissaient en principe les membres du parlement se trouvait ainsi considérablement restreint, et devenait, dans beaucoup de cas, illu-

soire, quoiqu'il ait été exclusivement étendu aux gens de leur suite et de leur maison.

Parmi quelques autres priviléges du parlement, pour lesquels on trouve des précédents à cette époque obscure et agitée, le plus important peut-être, est l'intervention des chambres dans les questions de paix et de guerre : l'ambition des princes beaucoup plus que l'avantage de la nation était en cause dans les expéditions sur le continent : les rois donc, par politique, cherchèrent à en faire partager la responsabilité aux parlements auxquels, d'ailleurs, ils étaient obligés de demander les subsides nécessaires pour les entreprendre, et ils rendirent ainsi, le plus souvent, l'amour-propre national complice de leur propre ambition.

Insuffisance de la législation et nombreux abus.

Le parlement avait l'œil et la main à toute chose; cependant, et pour des causes nombreuses, ce grand pouvoir était fort précaire : il n'y avait aucune sincérité dans les élections. Les shérifs ne faisaient plus les choix, mais c'étaient eux qui transmettaient les ordres de convocation et qui, à volonté, étendaient ou restreignaient à certains bourgs le droit électoral [1] : c'étaient eux encore qui rédigeaient les procès-verbaux des élections, et parfois il leur arrivait d'y substituer leurs candidats à ceux qui avaient été légalement élus : beaucoup de villes demeuraient sans représentants, faute, disaient-elles, de pouvoir subvenir aux dépenses de la représentation : il n'y avait ni lieu fixe pour le

1. La plupart des bourgs sans chartes et par prescription doivent leur privilége au pouvoir discrétionnaire du shérif (Hallam).

siége du parlement, ni périodicité des sessions : un grand nombre de principes, considérés aujourd'hui comme bases essentielles de la constitution, et desquels on a déduit des règles aujourd'hui invariables, ne reposaient encore que sur des précédents qu'un parlement établissait, qu'un autre pouvait révoquer, qui n'avaient d'autorité que pour le moment où ils étaient produits, et qui bientôt tombaient en désuétude; les limites de la prérogative du roi, des attributions des deux chambres et du grand conseil [1] étaient vagues, mal définies, et cette incertitude donnait lieu à d'innombrables empiètements, et souvent à des luttes sanglantes où d'odieuses violences accompagnaient le triomphe de la force brutale, soit que la victoire se décidât pour le roi ou pour quelqu'une des factions turbulentes de la noblesse. La belle institution du jury ou du jugement des citoyens par leurs pairs était sans doute une garantie

1. L'origine du grand conseil remonte à l'ancienne cour du roi, *curia regis*. Nous avons vu qu'une grande partie de la juridiction de celle-ci avait été divisée vers le temps du roi Jean, entre trois tribunaux, la cour du *banc du roi*, celle des *plaids communs* et celle de l'*échiquier* : ces tribunaux devinrent les sources régulières de la justice, et bientôt ils absorbèrent presque entièrement les juridictions personnelles du shérif et des cours baronniales. Mais la *curia regis*, connue plus communément depuis Edouard I[er], sous le nom de *conseil ordinaire* du roi, conservait de hautes et nombreuses attributions, d'autant plus redoutables qu'elles étaient moins définies. Ce conseil était toujours consulté sous les premiers Edouards, avant que le monarque donnât son assentiment aux décisions des deux chambres. Ses fonctions étaient délibératives, judiciaires et même législatives. Il recevait les pétitions, les examinait, statuait à leur égard ou les renvoyait aux autorités compétentes : il rendait des ordonnances qui empiétaient souvent sur les statuts ou actes du parlement, les neutralisait ou en suspendait l'exécution malgré des plaintes nombreuses et réitérées. Ce conseil enfin exerçait aussi une juridiction fort étendue en matière civile et criminelle. A une époque reculée, les lords assistaient au conseil, soit pour donner

précieuse pour la masse de la nation dans les temps ordinaires; mais elle était aussi dans les crises politiques une arme terrible, toujours prête à servir les passions du plus fort : il en était de même des parlements qu'on vit, dans les guerres civiles du XVe siècle, constamment à la dévotion du vainqueur : il n'y avait enfin de sécurité ni pour les rois menacés de révoltes perpétuelles, ni pour les grands et les pairs du royaume divisés en factions ennemies, constamment en butte à des poursuites pour trahison, et toujours accusés ou accusateurs.

Tous les éléments constitutifs de la société anglaise étaient encore en fermentation à la fin du XVe siècle; mais déjà l'on y voyait se produire ce fait, signalé comme capital, et qui donne la clef de l'histoire des institutions du pays, savoir, la fusion, non-seulement comme on l'a vu des races qui peuplaient son sol[1], mais la fusion des divers ordres de la nation, plus complète et plus rapide en Angleterre que partout ailleurs en Europe.

leur avis sur les affaires de l'administration, soit pour exercer des fonctions judiciaires, et à partir du règne d'Edouard III, le conseil et la chambre des lords spirituels et temporels furent souvent réunis en une seule assemblée qui fut nommée le GRAND CONSEIL. Il y avait alors un conseil dans un autre conseil, et la double capacité des pairs comme membres du parlement ou assemblée législative et du conseil du roi comme exerçant des fonctions délibératives et judiciaires, est un des points obscurs de l'histoire. Depuis Richard II, les membres du conseil du roi qui étaient pairs se réservèrent exclusivement le droit de rendre des décisions judiciaires lorsqu'ils étaient réunis avec les autres lords du parlement : leurs collègues du conseil ne siégèrent plus à côté d'eux qu'à titre d'auxiliaires ou de conseillers, et ils assistent encore aujourd'hui en cette qualité à toutes les procédures judiciaires de la chambre des lords.

1. T. Ier, *passim*.

Nous avons dit la part bienfaisante que prit le clergé à ce grand résultat dans les siècles précédents, soit en contribuant à faire disparaître toute distinction humiliante entre les Saxons et les Normands, entre le peuple conquis et le peuple conquérant, et en favorisant partout l'affranchissement des serfs [1], soit enfin en favorisant de toutes ses forces l'étude du droit civil, et en formant comme un lien naturel entre l'aristocratie et la bourgeoisie, avec lesquelles il faisait cause commune pour la défense des institutions libres du pays.

Le rapprochement des ordres ou des classes fut aussi préparé, en Angleterre, par le déclin de la chevalerie qui, après avoir concouru grandement à la civilisation de l'Europe, était devenue, par sa nature même, un obstacle à ses progrès ultérieurs. D'autres causes, encore très-anciennes et très-profondes, se combinant, en Angleterre, avec la situation maritime du pays, concoururent à cette fusion désirable des diverses classes de la nation, et aucune n'y contribua plus que l'accroissement rapide des villes, en importance et en richesses, par les progrès du commerce et de l'industrie.

Commerce et industrie.

Pendant longtemps le commerce principal et presque unique des villes d'Angleterre, fut l'exportation de la

1. Je suis porté à croire qu'on a un peu exagéré, non les vœux, mais les succès du clergé au moyen âge comme émancipateur des serfs auxquels, a-t-on dit, ses propres rangs demeuraient toujours ouverts. De grandes entraves furent apportées par les seigneurs, en Angleterre comme partout, à l'entrée de leurs serfs dans les ordres sacrés « Ce ne fut que sous Henri IV, dit le docteur Henry, que les laboureurs et les pauvres artisans obtinrent la permission d'envoyer leurs enfants à l'école, et longtemps encore après il leur fallut une permission spéciale de leur seigneur pour faire instruire leurs enfants. » (*Hist. d'Angl.*)

laine brute ou manufacturée, cause première de sa richesse. La Flandre était, comme on le sait, au moyen âge, le pays le plus renommé pour la fabrication des étoffes. Les marchands y arrivaient de tous les points du monde : Bruge possédait dans son enceinte les comptoirs de dix-sept royaumes [1], et nous avons vu plusieurs rois d'Angleterre, empressés d'attirer les artisans flamands, faire beaucoup d'efforts pour introduire chez eux une industrie qui avait reçu, dans un état voisin, de si prodigieux développements. Des guerres perpétuelles, la difficulté des transports, la barbarie des mœurs, l'absence de garanties suffisamment efficaces pour la fortune et la vie des trafiquants, arrêta quelques temps l'essor du commerce dans tous les états du continent. Edouard III en fit, comme son père Edouard II [2], l'objet de sa haute sollicitude ; il appela sur lui l'attention spéciale du parlement, et un très-grand nombre de statuts, relatifs aux intérêts commerciaux du pays, datent de son règne. Ce fut lui aussi qui, en couvrant d'une protection spéciale les ouvriers flamands qui émigraient de préférence en Angleterre, donna une si rapide et si heureuse impulsion à l'industrie anglaise, qui prit un grand essor au commencement du XVe siècle.

Industrie.

On vit, à cette époque, s'introduire ou plutôt se perfectionner en Angleterre, entre autres arts, celui de tisser la soie, d'imprimer sur étoffes, et de dorer les

1. Erat nempè Flandria totius propè orbis stabile mercatoribus emporium. Septemdecim regnorum negotiatores tum Brugis sua certa habuere domicilia ac sedes, præter complures incognitas pene gentes quæ undique confluebant. (Meyer.)

2. Voyez t. I, p. 452.

métaux : la révolution causée par la poudre à canon, dans l'art de la guerre, en amena une aussi dans la fabrication des objets à l'usage des armées. Les pesantes armures, qui jusque-là avaient été l'un des principaux objets de l'industrie et du commerce, laissèrent le premier rang à la fabrication des armes à feu, et aux nombreux articles qui en dépendent.

Progrès du négoce et de la bourgeoisie.

Le commerçant gagna, dans ce siècle, en considération comme en importance, et un statut qui régla l'habillement des différentes classes, mit l'artisan et le trafiquant possesseur de cinq cents livres de marchandises et biens meubles, sur le niveau du propriétaire foncier possesseur d'un revenu de cent livres sterling, fortune considérable pour le temps. Quelques marchands anglais acquirent, dès le XIVe siècle, d'immenses richesses : l'un d'eux, nommé Picard, reçut chez lui, en 1363, Edouard III et le Prince Noir, les rois de France, d'Ecosse et de Chypre, et leur fit de riches présents[1] : Philpot, riche bourgeois sous Richard II, équipa à ses frais mille hommes d'équipage, qu'il envoya sur mer, et qui s'emparèrent de quinze corsaires espagnols : de simples négociants fournissaient à Richard des sommes très-considérables : Hinde, bourgeois de Londres, prêta, en 1407, deux mille livres à Henri IV; le commerce de la capitale donna dix mille marcs à Henri VI, à l'occasion de son couronnement : de simples marchands contribuèrent pour des sommes immenses à la construction d'asiles, d'édifices, qui firent l'ornement de Londres; et le fameux Canynges qui, sous Henri VI et sous

1. Macpherson, *Annales*.

Edouard IV, vivait à Bristol dont il fut le bienfaiteur, avait déjà des bâtiments de neuf cents tonneaux[1]: c'était l'époque où les Médicis, les plus célèbres marchands du monde connu, faisaient la splendeur et la gloire de Florence, leur patrie, et où Jacques Cœur, le plus riche trafiquant du royaume de France, fournissait à Charles VII des sommes immenses, pour l'aider à entretenir les armées qui expulsèrent les Anglais.

Lettres et sciences.

L'élévation des classes moyennes, en Angleterre comme sur le continent, fut encore favorisée par la renaissance des lettres et les progrès des sciences. Les anciennes universités d'Oxford et de Cambridge étaient florissantes, ainsi que les nombreux colléges qui en dépendaient, et Fortescue nous apprend que les écoles de droit civil comptaient déjà, sous Henri VI, deux mille étudiants, la plupart d'une naissance distinguée.

La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 avait précédé de peu d'années la découverte de l'imprimerie. Une foule de Grecs instruits émigrèrent et se fixèrent surtout en Italie où ils réveillèrent, par leur exemple et par leurs savants travaux, l'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité que l'imprimerie multiplia bientôt et répandit dans toute l'Europe. Mais cette époque était pour l'Angleterre celle des guerres civiles, et les résultats de la diffusion nouvelle des lumières ou de la véritable renaissance des lettres, qui date en Italie de la chute de l'empire grec et de la découverte de l'imprimerie, ne se firent guère apercevoir dans la Grande-Bretagne que dans le siècle suivant.

1. Macpherson, *ibid.*

Ce temps si agité, où le choc des armes semble avoir étouffé tout autre bruit, fut une époque de transition pour la langue écrite qui, en Angleterre jusqu'alors, comme dans les autres pays de l'Europe, avait été presque exclusivement la langue latine [1]. Deux poëtes éminents à divers titres, Jean Gower [2] et Geoffroy Chaucer [3], avaient fait usage de l'idiome anglais au xv[e] siècle, et leurs productions étaient devenues rapidement populaires. Le fameux hérésiarque Wycliffe employa également l'idiome national pour quelques-uns de ses traités religieux et aussi pour sa célèbre traduction des saintes Ecritures : leur exemple fut suivi au xv[e] siècle par quelques hommes dont les écrits nous sont parvenus. L'un d'eux, Robert Fabien, échevin de Londres, composa en anglais une chronique d'Angleterre et de France qui nous révèle quelques faits intéressants [4]. Plusieurs autres chroniqueurs contemporains et indigènes ont écrit en latin les annales de cette époque si agitée : les plus connus sont Walsingham, Whethamstède et Jean Rouse ; mais les meilleurs documents pour

1. La corruption du latin à cette époque était devenue extrême, et beaucoup de mots employés par les auteurs du xv[e] siècle ont une terminaison latine greffée sur une racine d'une origine différente (a).

2. Jean Gower composa, entre autres poésies, un poëme métaphysique sur l'amour, intitulé : *Confessio amantis*, et qui obtint un très-grand succès.

3. Geoffroy Chaucer, né en 1327 et mort en 1400, est le plus ancien des poëtes anglais. Son poëme le plus célèbre, intitulé *Contes de Cantorbery*, est un recueil d'histoires ou de contes où l'auteur a révélé avec beaucoup de finesse et de sel les mœurs et l'esprit de son temps.

4. Elle est intitulée : *Concordance des histoires.*

(a) C'est ainsi que l'historien John Rouse donnant les motifs de la fuite de quelques seigneurs anglais après la mort d'Edouard IV, dit : « Quod ipsi *contrivivissent* mortem protectoris Angliæ. »

l'histoire d'Angleterre depuis le milieu du XIV[e] siècle sont donnés par les célèbres historiens français Jean Froissard, Enguerrand de Monstrelet et Philippe de Commines.

Deux Anglais seulement, savants jurisconsultes l'un et l'autre, sir Thomas Littlelon[1] et sir Jean Fortescue[2], se sont fait, au XV[e] siècle, dans les lettres et dans les sciences, un grand nom qui est encore en honneur aujourd'hui.

Considérations sur la guerre des deux Roses et sur ses résultats.

Si nous considérons l'Angleterre au point de vue du progrès social accompli, durant la plus grande partie du XV[e] siècle, il faudra reconnaître avec Bacon qu'il y a des déserts dans le temps comme dans l'espace : mais pour l'humanité comme pour le monde physique, les tempêtes et les cataclysmes, quoique n'apportant avec eux en apparence que ravage et désolation, sont quelquefois nécessaires et préparent la voie pour les améliorations qui ne se produisent que dans l'avenir. La confiscation des possessions continentales du roi Jean avait eu au XIII[e] siècle d'heureux résultats pour le développement des richesses et des forces intérieures du royaume, il en fut de même au XV[e] après la perte des conquêtes de Henri V et, quoiqu'à cette dernière époque le royaume de France ait été considéré par les conquérants comme une annexe ou une dépendance de la couronne

1. Il fut juge des plaids communs et auteur d'un très-savant traité sur les tenures féodales.

2. Jean Fortescue, grand justicier à la cour du banc du roi en 1442, partagea les malheurs de Henri VI qui le nomma chancelier d'Angleterre à une époque où déjà il n'était plus lui-même roi que de nom. Fortescue demeura fidèle à la reine Marguerite et vécut en France auprès d'elle et du prince Edouard son fils dont il soignait l'éducation et pour l'instruction duquel il composa son célèbre traité *De laudibus legum Angliæ*.

d'Angleterre, néanmoins, et par la force naturelle des choses, si un roi anglais fût parvenu à fonder une dynastie en France, l'Angleterre serait devenue, avant un siècle, à l'égard de ce royaume, une province dépendante et subordonnée, ou elle se fût ruinée en argent et en hommes pour le tenir sous le joug. La nation anglaise, lorsqu'elle eut perdu l'espoir de se créer un grand empire continental, put employer toutes ses ressources et diriger toutes ses forces dans son intérêt propre et véritable; mais en rentrant dans son île et en s'y repliant sur elle-même, la puissante aristocratie militaire s'y trouva trop à l'étroit: habituée à vivre aux dépens de l'étranger, il fallait maintenant ou qu'elle vécût aux dépens du peuple anglais en le dévorant, ou qu'elle se dévorât elle-même, comme elle fit durant vingt-cinq ans, et c'est là le sens véritable de la longue guerre des Roses pendant laquelle les maisons d'York et de Lancastre ne représentèrent aucun principe différent, soit religieux, soit politique : leur querelle laissa le gros de la nation à peu près indifférent[1], donnant seulement une occasion aux factions aristocratiques de mesurer leurs forces et de se décimer en se combattant, sans autre intérêt réel que celui de la possession du pouvoir.

On a prétendu que cette fureur dont l'aristocratie fut saisie, durant un quart de siècle, n'avait été fatale qu'à elle-même, et d'excellents esprits[2], s'appuyant de l'auto-

1. Les classes inférieures dans la ville de Londres et dans les comtés voisins demeurèrent cependant plus attachées à la maison d'York qu'à celle de Lancastre.

2. Voyez à ce sujet les considérations de sir James Mac-Intosh dans son *Histoire d'Angleterre*, et de sir Henri Hallam dans son *Histoire de l'Europe au moyen âge*, chap. VII.

rité de deux hommes considérables, Commines et Fortescue, ont présenté l'Angleterre, au milieu du débordement de tant de passions détestables, comme un modèle aux nations étrangères pour l'ordre et la régularité avec laquelle, disent-ils, les lois y étaient obéies[1]. On a tiré, selon nous, de quelques traits épars dans ces auteurs, des conclusions hasardées et beaucoup trop générales. Le temps était loin où des lois respectées et des coutumes aussi respectées que les lois, devaient donner, dans la pratique habituelle, au gouvernement représentatif de l'Angleterre des bases immuables. Nous avons vu que la représentation était le plus souvent fictive et que les trois grandes forces de la nation, le trône, l'aristocratie et les communes, mal contenues l'une par l'autre, passaient fréquemment de l'impuissance à l'abus, de l'inertie à la violence extrême. Ces désordres se produisirent au XV[e] siècle dans une pro-

1. Selon mon avis, dit Commines, entre toutes les seigneuries du monde dont j'aie connaissance, où la chose publique est mieux traitée et où règne moins de violence sur le peuple, c'est l'Angleterre, et tombent le sort et le malheur sur ceux qui font la guerre (Mémoires, l. V, ch. 19). — Fortescue, écrivant à cette époque un traité à l'usage du fils de Henri VI, lui dit : « Un roi d'Angleterre ne peut changer à son gré les lois du pays, car la nature de son gouvernement n'est pas seulement royale, mais encore politique... Il ne peut donc introduire aucun changement dans les lois du royaume sans le consentement des sujets, ni charger ceux-ci contre leur volonté d'impôts extraordinaires; de sorte qu'un peuple gouverné par des lois faites avec son consentement et son approbation, jouit tranquillement de ses propriétés, sans craindre d'en être dépouillé (*De laudibus legum Angliæ*). — Commines jugeait à distance et fut surtout frappé de l'extermination trop réelle d'une grande partie de la noblesse anglaise sans prétendre en apprécier ou en prévoir les résultats pour le reste de la nation. Fortescue, d'autre part, écrivait un livre destiné à inspirer à son royal élève le respect des lois et l'amour de son pays. Ce livre est un panégyrique bien plus qu'une appréciation : il énonce les principes sans examiner les faits.

portion jusque-là inouïe. Tous les principes furent alors méconnus dans les faits de chaque jour, mais non pas oubliés. Les vieilles coutumes existaient dans les traditions, dans les souvenirs, et c'était beaucoup. Tout acte arbitraire était en conséquence une infraction, une violation du droit, et tout appel au passé une protestation éloquente : mais pour protester avec succès il fallait le faire avec désintéressement et courage, avec les hautes vertus morales ou religieuses qui portent l'homme à sacrifier son existence pour la chose publique, pour la justice et pour la vérité. L'Angleterre donna plus tard ce spectacle lorsqu'un nouveau souffle de vie l'eut animée et eut rendu fécondes toutes les semences glorieuses du passé. Mais, après la guerre des Roses, la nation frappée au cœur ne retrouvait intérieurement, ni dans ses croyances politiques, ni dans sa foi religieuse, un ressort assez puissant pour suppléer aux forces qu'elle avait perdues et pour la relever en face des tyrans. L'aristocratie fut, il est vrai, presque seule d'abord, du moins en apparence, victime de ses propres excès, et l'on vit s'évanouir, par suite de l'extermination d'une si grande partie de la noblesse, cette force exubérante qui serait devenue un péril pour la nation; mais celle-ci perdit en même temps son véritable rempart contre les abus de la prérogative royale. Les classes moyennes, malgré les incontestables progrès du commerce et de l'industrie, et l'opulence de ceux qu'ils avaient enrichis étaient faibles et sans lien commun, et autant une étroite association avec l'aristocratie avait été jadis avantageuse à ces classes et devait, dans la suite, leur profiter encore, autant elle leur eût été funeste au milieu des con-

vulsions périodiques d'une guerre dont l'issue était sans aucune importance pour elles ou pour les destinées générales du pays. Dans ces tristes et interminables querelles que personnifie à nos yeux le grand comte de Warwick, changeant de parti comme de bannière, selon le caprice ou la passion du moment, aucun grand but invariable, aucun mobile généreux, ni la loyauté héréditaire, ni l'amour des libertés traditionnelles n'invitaient au dévouement et au sacrifice et n'élevaient les âmes au-dessus des nécessités journalières ou des étroits calculs de l'égoïsme et de la vengeance. La portion de l'aristocratie qui avait échappé aux champs de bataille et aux échafauds, subit les conséquences fatales de cet état de choses et perdit son caractère en s'habituant à combattre, non pour des principes généraux, mais pour des intérêts mesquins et privés, et en substituant d'étroites questions de personnes à la grande cause nationale pour laquelle autrefois son sang avait coulé. Cette vaillante noblesse s'affaissa ainsi, pour un temps, sur elle-même et perdit toute dignité morale. Epuisée d'âme plus que de sang après une si longue série de guerres individuelles et effroyables, partagée tout entière entre la crainte de perdre et la soif d'acquérir, elle borna toute son ambition à la jouissance des biens matériels dont elle savait la possession si précaire, prête pour se l'assurer à accepter un maître quel qu'il fût, et à ramper à ses pieds.

Le découragement s'emparait des meilleurs lorsqu'ils voyaient les institutions même établies comme des garanties de liberté, le parlement et le jury, changées en instruments de servitude; l'espérance comme l'honneur

ne savaient plus où s'attacher; la conscience était muette ou avilie par les appels que les partis vainqueurs lui adressaient tour à tour, et les serments multipliaient les parjures. Le sens moral s'éteignait, et les hommes qui, revêtus d'un caractère sacré, auraient dû en être les interprètes ou les guides, étaient eux-mêmes sans considération et sans influence. Les désordres du clergé, dont tous les écrivains catholiques font mention, vers la fin du XV[e] siècle, et qui furent une des principales causes des rapides progrès de la Réforme, étaient aussi grands en Angleterre que sur le continent[1], et la loi morale en reçut comme la foi des peuples une atteinte profonde. Pour toutes ces causes, la nation tomba dans un avilissement presque sans exemple; il s'y rencontra tout à la fois un clergé sans mœurs, une aristocratie mutilée et sans vertu héréditaire, des classes moyennes faibles, sans union comme sans esprit public; partout l'impuissance et partout l'égoïsme substitués aux nobles inspirations de la foi, du patriotisme et de l'honneur : l'heure des tyrans était venue : on a vu Richard III, Henri VIII n'est pas loin.

1. Voyez, entre autres, le compte-rendu des griefs exprimés dans le concile assemblé à Saint-Paul de Londres le 13 février 1485. (Wilk., *Concil.*, t. III.)



LIVRE QUATRIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON DE TUDOR.

CHAPITRE I.

RÈGNES DE HENRI VII ET DE HENRI VIII.

1485—1547.

I

Règne de Henri VII.

1485 — 1509.

Le règne de la maison de Tudor est, pour l'Angleterre, une époque de transition entre le moyen âge et les temps modernes. L'ardeur des haines intestines s'était éteinte dans des flots de sang : l'Angleterre, épuisée par des guerres d'un demi-siècle, avait vu soixante-seize princes du sang royal moissonnés sur les champs de bataille ou sur les échafauds et une très-grande partie de la noblesse anéantie : chacun, au sortir d'une agitation si prolongée, aspirait au repos, le pays demandait pour le régir une main ferme et habile : l'Angleterre, en un mot, était dans un de ces moments où une servitude est acceptée comme une délivrance, et elle reçut

avec acclamation le vainqueur de Bosworth. Henri lui-même se considéra comme porté au trône par un jugement de Dieu, il exprima cette pensée devant le parlement et lorsqu'il eut été couronné, il dit à la chambre des communes, qu'il régnait par le droit de sa naissance et par la volonté de Dieu qui s'était prononcé pour lui, sur le champ de bataille [1]. Lui-même cependant reconnaissait la faiblesse de son titre, il voyait la faction ennemie des Yorks, assoupie par lassitude beaucoup plus que détruite, il savait d'ailleurs que ce parti avait pour lui les préférences d'une portion considérable de la nation, et jugeant nécessaire de calmer les alarmes de son propre parti et de satisfaire au vœu du pays pour une paix durable, en annonçant son prochain mariage avec la jeune princesse Elisabeth, fille d'Édouard IV, il fit révoquer l'acte par lequel un parlement avait déclaré sa naissance illégitime sous le règne précédent. La pensée de cette union, qui ne fut pas accomplie aussitôt qu'annoncée, lui avait été suggérée uniquement par la politique, car il gardait, à la maison d'York, une haine implacable, et quoiqu'il eût songé tout d'abord à consolider sa puissance par l'espoir qu'il donnait à tous de ce mariage, il lui répugnait d'y chercher son titre, et ce fut surtout en qualité de prince et d'héritier de la maison de Lancastre, qu'il prit possession du trône d'Angleterre [2]. Dans l'acte de suc-

1. La même doctrine avait été soutenue par Edouard IV : « Dans les querelles qui s'élèvent entre deux princes au sujet de l'exercice de la puissance souveraine, la preuve certaine de la vérité du bon droit et de la VOLONTÉ DE DIEU ne se peut établir que par l'autorité de la raison et de la victoire dans les combats. » (Rymer, t. X.)

2. Il n'était pas l'héritier le plus proche de cette maison. Plusieurs princes et princesses d'une légitimité incontestable, descendants de la première femme

cession à la couronne aucune mention ne fut faite d'Elisabeth ni de ses héritiers : il ne fut fait non plus, dans cette pièce importante et habilement rédigée, aucune allusion au droit que Henri VII pouvait tenir de la victoire : il fut dit simplement que l'héritage de la couronne était, demeurait et appartenait à la personne royale du souverain seigneur actuel, le roi Henri VII, et aux héritiers légitimes de son sang, à perpétuité par la grâce de Dieu et à nul autre. » Henri sollicita la sanction du pape Innocent VIII pour cet acte en même temps qu'une dispense pour épouser sa parente, et ce ne fut qu'après les avoir obtenues que, cédant au vœu qui lui fut exprimé par l'orateur des communes, il consentit à tenir sa promesse en donnant sa main à l'héritière d'une race détestée, à Elisabeth d'York, détenue à Sheriff-Hutton, depuis l'avénement de Richard III. Dans cette même résidence languissait captif un autre héritier de la maison d'York, le jeune Edouard Plantagenet, comte de Warwick, fils de l'infortuné Clarence exécuté par l'ordre d'Edouard IV. Ce jeune prince, encore enfant à la mort d'Edouard, avait été renfermé dans les murs de Sheriff-Hutton, par Richard III : Henri VII l'en tira et le fit conduire à la Tour.

Mariage de Henri VII avec Elisabeth d'York.

Toute la politique et la prudence de ce prince ne le mirent point à l'abri des complots : ses ressentiments contre une faction rivale l'entraînèrent à des actes peu compatibles avec les exigences de sa situation,

de Jean de Gand, Blanche de Lancastre, et de la seconde, Constance de Castille, vivaient alors dans la péninsule espagnole, mais leur éloignement et le défaut de moyens pour soutenir leurs droits leur enlevaient toute espérance de les faire valoir. (Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*)

l'abolition de la royauté ; il fallut les destituer, on nomma un nouveau maire et un nouveau conseil : ce ne fut néanmoins que le 30 mai suivant, et malgré de nombreux témoignages de la réprobation populaire, que le parlement réussit à faire proclamer dans Londres le gouvernement républicain auquel d'abord presque partout on refusa d'adhérer. L'abolition des emblèmes de la royauté avait été prescrite dans tous les lieux publics, et il fallut renouveler plusieurs fois cet ordre avant d'obtenir qu'il fût obéi : beaucoup de membres des deux universités d'Oxford et de Cambridge, une multitude d'ecclésiastiques et de fonctionnaires civils de tout rang refusèrent de prêter le serment de fidélité à la république, et leur serment fut sanctionné par l'assemblée du clergé presbytérien réuni à Londres en 1650 [1], et dont la décision produisit une sensation profonde; ce ne fut enfin qu'une année révolue après la mort du roi qu'on osa substituer pour les bâtiments de la flotte de nouveaux noms à ceux qui rappelaient la royauté.

Plus irrités qu'étonnés de la disposition si générale des esprits à l'égard du gouvernement républicain, les dépositaires de l'autorité publique crurent utile de recourir à quelques mesures décisives et rigoureuses; mais ils prirent en cela conseil de la passion plus que de la prudence. Le conseil d'État élut pour son président Bradshaw qui avait présidé dans le procès du roi, et choisit pour secrétaire un grand homme qui s'était égaré jusqu'à faire l'apologie du régicide, le poëte Milton. Les communes de leur côté ordonnèrent de pro-

1. Neal, *Hist. of the Puritans.*

céder au jugement d'un certain nombre de chefs royalistes faits prisonniers à diverses époques, et elles nommèrent à cet effet une haute cour de justice devant laquelle comparurent d'abord le duc d'Hamilton, les comtes de Holland et de Norwich, sir John Owen et lord Capel. Tous les cinq furent condamnés à perdre la tête[1]. La cour décida qu'il serait référé, quant à l'exécution de la sentence, à l'autorité souveraine du parlement qui confirma l'arrêt des deux premiers et grâcia les deux suivants lord Norwich et sir John Owen ; mais celui qui entre tous excitait dans le public le plus puissant intérêt par la noblesse de son caractère, par sa loyauté, par son courage héroïque, c'était le vaillant défenseur de Colchester, lord Capel, qui déjà devant la cour de justice avait en vain invoqué en sa faveur le bénéfice d'une capitulation. Il avait, en diverses circonstances, hautement provoqué, en censurant leur conduite, le ressentiment de Cromwell et de son gendre Ireton, et préparé ainsi sa perte. Disposé en sa faveur par une foule de sollicitations puissantes et peut-être aussi par une admiration tacite, le parlement hésitait. Cromwell alors se leva et rendit à lord Capel un témoignage aussi dangereux qu'honorable : « Je le connais, dit-il, parfaitement, et il sera le dernier qui abandonnera en Angleterre la cause royale... tant qu'il vivra, et quelle que soit sa situation, il sera une épine dans vos flancs. Je me crois obligé, pour le bien de la république, de voter contre lui. » Ces paroles furent son arrêt. Les trois lords condamnés périrent le même jour, devant Westminster, sur l'échafaud. Lord Capel mourut le dernier : il s'accusa hautement, dans son allocution au peuple, du vote qu'il avait rendu jadis con-

Procès politiques.

1649.

tre lord Strafford, et mourut avec le courage recueilli du guerrier chrétien. Son supplice fit une sensation profonde : le peuple anglais ne comprit pas, à son honneur, comment la fidélité, la loyauté, la bravoure étaient devenues des crimes dignes de mort : le parlement reconnut tout le préjudice que ces injustifiables rigueurs apportaient au gouvernement nouveau qui les provoquait, et il ne persévéra point dans cette voie dangereuse et coupable.

Proclamation de Charles II en Écosse et en Irlande.

Les plus grands périls menaçaient de toutes parts la naissante république : Charles Stuart, fils aîné du feu roi, fut proclamé sous le nom de Charles II en Écosse et dans toute la partie de l'Irlande où commandait Ormond. En Angleterre, le vieux parti royaliste, abattu et comprimé, mais que composait encore presque tout entière la classe si considérable des gentilshommes campagnards, s'était accru de beaucoup d'hommes dont le régime nouveau froissait les intérêts ou méconnaissait les besoins, et il attirait à lui les sympathies très-puissantes d'une grande partie de la nation indignée autant qu'irritée contre ceux qui avaient osé porter sur le roi, sur l'oint du seigneur, une main parricide.

Effet produit par la mort du roi à l'étranger.

A ces causes intérieures si graves d'inquiétude et d'alarme pour le parlement, se joignait l'appréhension de la conduite des gouvernements étrangers à la nouvelle d'un attentat inouï, et qui semblait une menace ou un défi jeté à tous les trônes. L'indignation et l'horreur qu'il souleva n'éclatèrent nulle part avec plus de force qu'en Hollande, où la dignité de stathouder était alors possédée par Guillaume d'Orange, gendre du feu roi. « Par conscience chrétienne et par raison politique, a dit de

nos jours l'historien de la république d'Angleterre, la Hollande protestante et républicaine repoussait toute apparence d'indulgence pour cet acte inouï, plein de péril social comme d'iniquité [1]. » L'Allemagne protestante, la Suède et le Danemark furent unanimes dans leur réprobation : en France, où le jeune souverain tenait de si près par le sang à Charles Ier, l'impression ressentie fut également profonde. Jusqu'alors dans ce royaume, le spectacle que donnait l'Angleterre au monde, depuis tant d'années, avait partagé les esprits, l'exemple des chambres anglaises ne fut pas sans influence sur la conduite du parlement de Paris dans la guerre de la Fronde ; mais l'horreur qu'excita le dernier acte de ce drame sanglant, une tête royale roulant sur l'échafaud, donna quelque temps en France l'avantage au parti de la cour sur les frondeurs, et rendit probable une rupture ouverte avec un gouvernement régicide. En Espagne, en Portugal, l'indignation publique ne fut pas moins vive, et là, comme en Hollande et partout, elle se manifesta souvent d'une manière éclatante contre ceux qui avaient trempé dans la condamnation de Charles Ier.

Assassinats de Dorislaüs et d'Ascham.

De ce nombre, était un Hollandais nommé Dorislaüs, depuis longtemps en Angleterre, et qui avait travaillé comme jurisconsulte à l'acte d'accusation du roi. Envoyé à la Haye en qualité d'adjoint du résident de la république d'Angleterre auprès des états généraux, il fut froidement assassiné en sa demeure par quelques-uns des anciens compagnons de Montrose qui sortirent publiquement de la ville sans que personne mît obstacle à leur

1. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, t. II.

retraite. Un fait semblable se produisit en Espagne : Robert Ascham, auteur obscur de quelques pamphlets publiés à Londres contre la monarchie et le roi, et ensuite député par le parlement auprès de Philippe IV, fut tué à Cadix avec des circonstances presque identiques par six cavaliers anglais réfugiés dans cette ville. Le parlement fit grand bruit de ce double meurtre et demanda hautement satisfaction et vengeance contre les meurtriers. En Hollande, comme en Espagne, on promit d'en faire justice : ils étaient connus et ils demeurèrent presque tous impunis, protégés par le sentiment populaire[1]. Les gouvernements de l'Europe néanmoins n'osèrent donner un libre cours à leur indignation ni se commettre avec le parlement d'Angleterre[2]. Les puissances d'Allemagne et du nord sortaient à peine, épuisées et toutes saignantes encore, de la terrible guerre de Trente ans. La paix de Munster ou de Westphalie avait suspendu les hostilités entre la France et l'empire; mais la France

1. A Madrid, l'autorité civile fit enlever les meurtriers de leur asile, mais l'Église réclama ses priviléges, et le conflit prolongé entre les deux juridictions aboutit à l'impunité des assassins; un seul qui se trouva protestant fut abandonné au bras séculier et pendu... L'indulgence cachée du gouvernement connivait avec le sentiment populaire; ils poursuivaient le crime par convenance ou par crainte ; mais sans désir sérieux d'atteindre les criminels : quelques semaines après l'assassinat d'Ascham, dans une conversation avec lord Cottington et Hyde, le premier ministre espagnol, don Louis de Haro, n'hésitait pas à leur dire : « Je porte envie aux gentilshommes qui ont fait une si noble action; quoi qu'il puisse leur en arriver, ils ont vengé le sang de leur roi; si le roi mon maître avait des sujets aussi résolus, il n'aurait pas perdu son royaume de Portugal. » Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre.*

2. Le czar de Russie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, rompit seul avec le gouvernement républicain... Il chassa les négociants anglais de ses états, reçut ouvertement sir John Colepepper, ambassadeur de Charles II, et lui remit de très-riches présents pour ce prince. — Whitelocke.

et l'Espagne étaient encore en lutte ; elles se disputaient l'influence suprême en Europe, et chacune de ces deux puissances redoutait, en se brouillant avec l'Angleterre, de provoquer celle-ci à s'unir avec sa rivale. Les habiles politiques qui dirigeaient la cause de France et d'Espagne, Mazarin et don Louis de Haro, ne négligèrent rien pour ménager l'ombrageuse susceptibilité du parlement britannique et firent tous leurs efforts pour obtenir son concours ou sa neutralité : et si l'on songe aux liens étroits qui unissaient à Charles Ier les souverains de France et d'Espagne [1], on peut dire que, dans la conduite que tinrent leurs ministres avec le parlement qui l'avait fait mourir, la circonspection fut poussée jusqu'à la bassesse.

Périls de la situation.

Les périls du nouveau régime fondé en Angleterre ne provenaient pas tous des ressentiments et des efforts du parti vaincu ou des sympathies que les Stuarts étaient en droit d'espérer pour leur cause dans les cours du continent : la république était menacée par les républicains eux-mêmes. Depuis vingt ans, il n'y avait plus dans l'ordre civil, en Angleterre, aucun frein légitime et légal. La constitution, les lois fondamentales de la monarchie avaient été également violées lorsque le roi avait voulu gouverner sans le parlement, puis le parlement sans le roi : on voyait maintenant un débris misérable ou un fantôme d'assemblée substitué, par la seule autorité de l'armée, aux deux chambres et au monarque : il n'y avait personne dans toute l'Angleterre qui ne comprît que, pour agir comme elle avait fait, l'armée n'avait eu

1. La reine d'Espagne, Élisabeth de France, était sœur de la reine Henriette-Marie, femme de Charles Ier.

d'autre droit que celui qu'elle tenait de la victoire, et que chacun, si la force lui venait un jour, pourrait se croire autorisé à faire de même. On vit se produire alors les conséquences inévitables des luttes politiques quand tous les pouvoirs consacrés par le temps, par la tradition et par l'assentiment général sont tombés devant une révolution victorieuse. La chute des barrières qui défendaient le gouvernement précédent, rend l'ordre public plus difficile à maintenir et les moyens de répression plus violents et plus coûteux : à des ambitions sans frein, à des espérances illimitées, à des attaques audacieuses et sans cesse renaissantes, il devient nécessaire d'opposer une autorité exceptionnelle, arbitraire, le plus souvent absolue, et qui rencontre presque toujours, dans la grande majorité de ceux qui ont contribué à l'établir, ses ennemis les plus ardents et les plus redoutables.

Telle était, après la mort de Charles Ier, la situation des trois nouveaux pouvoirs debout sur les débris du trône; l'assemblée mutilée qui prenait le titre de parlement [1], le conseil d'État qu'elle avait institué, et le conseil des officiers dont les deux premiers corps, depuis l'épuration des communes par l'armée, émanaient presque au même titre. Ni l'un ni l'autre n'avaient d'existence légale, et pour se maintenir, ils suspendirent l'*habeas corpus*, ordonnèrent une foule d'arrestations arbitraires, multiplièrent les cas de trahison et créèrent des tribunaux d'exception; le parlement lui-même se transforma souvent en cour de justice [2], la liberté de la

1. Ce débris d'assemblée reçut plus tard du mépris public le nom de *Rump* (Croupion).

2. Journaux de la chambre des communes, t. VI et VII.

presse fut supprimée par des lois restrictives d'une rigueur extrême [1], de nombreuses confiscations furent prononcées, et des taxes énormes prélevées pour les besoins publics et pour l'entretien de l'armée, unique et dangereux soutien de l'ordre existant [2].

Ces mesures, selon toute apparence nécessaires, soulevèrent une vive indignation et de profonds ressentiments dont le principal interprète fut un homme à convictions fortes, généreuses, mais chimériques, populaire sous le feu roi dans la cité et dans l'armée, comme vaillant champion de la liberté religieuse et des libertés civiles, le lieutenant colonel John Lilburne, d'une audace peu commune, d'une verve intarissable, tribun violent et opiniâtre, sectaire enthousiaste autant qu'indomptable.

Plan de constitution proposé par l'armée.

Lillburne protesta de la parole et de la plume contre un plan de constitution présenté durant le procès du roi, par Cromwell et le conseil de l'armée à l'approbation du parlement [3]. Par les principales dispositions de ce plan, le parlement actuel devait être dissous au mois d'avril suivant, et une nouvelle assemblée élue pour deux ans par tous les Anglais jouissant de leurs droits civils et imposés pour la taxe des pauvres; presque tous

1. Par une loi proposée en août 1649 et adoptée en septembre, les imprimeries furent interdites partout, hormis en quatre villes: Londres, York, Oxford et Cambridge. Des peines très-dures frappaient non-seulement les auteurs, imprimeurs et vendeurs d'écrits séditieux, mais les acheteurs eux-mêmes, si dans les vingt-quatre heures ils ne remettaient au magistrat les exemplaires acquis. Guizot, *ubi supra*.

2. Quatre-vingt-dix mille livres sterling étaient levées tous les mois sur la propriété territoriale pour l'entretien de cette armée.

3. Ce plan avait pour titre: Convention du peuple d'Angleterre pour établir une paix solide sur les fondements du droit commun, de la liberté et de la sécurité de tous. — Parliament. Histor.

les fonctionnaires publics étaient exclus de cette assemblée dont les membres ne pouvaient accepter d'autre fonction publique salariée que celle de conseiller d'État. Elle aurait le droit d'instituer des cours de justice pour les affaires temporelles : aucune pénalité ne serait infligée pour dissentiments religieux ; mais le papisme et les doctrines de l'épiscopat ne seraient point publiquement professés. Toute résistance aux ordres de l'assemblée des représentants devait être punie de mort comme trahison, sauf les cas où celle-ci violerait elle-même les principes fondamentaux de droit commun et les libertés publiques qu'elle avait pour mission de défendre et de maintenir.

En opposition à ce plan des chefs modérés de l'armée et du parti républicain, Lillburne en présenta un autre qui reproduisait quelques-unes des dispositions du précédent, mais qui le modifiait en quelques articles essentiels par des propositions chimériques, et qui eussent rendu l'exercice du pouvoir presque impossible [1]. Le parlement n'en tint compte : Lillburne exhala sa colère en amères invectives, dénonçant à la nation, en termes violents, comme arbitraire et tyrannique la conduite des représentants et des chefs militaires, et ce fut dans les régiments surtout qu'il entretint et fomenta l'agitation. Fairfax et le conseil des officiers interdirent alors dans l'armée toute réunion, toute démonstration contraire à la discipline, et cinq soldats infracteurs de cet ordre furent honteusement dégradés. Lillburne déféra cette ordonnance des chefs de l'armée à la justice du pouvoir civil, par un violent pamphlet anonyme, intitulé :

Violente opposition de Lillburne.

1. Whitelocke.

Les nouvelles chaînes de l'Angleterre dévoilées. Le parlement déclara crime de trahison la publication et distribution de cet écrit incendiaire, et Lillburne en ayant été reconnu l'auteur, fut envoyé à la Tour avec trois de ses amis et principaux complices [1]. Il y donna une nouvelle forme au projet déjà présenté par lui au parlement, et qu'il publia cette fois sous le titre de *Convention du peuple d'Angleterre.* Cet écrit fut précédé d'un pamphlet virulent contre le conseil d'État, et où il attaquait surtout avec violence Cromwell et Ireton : « Je ne craindrai ni eux ni leur soldats, disait-il, car le Seigneur est mon rocher, et je suis en sûreté sous ses ailes [2]. »

Le succès des plans de Lillburne fut compromis et ruiné par l'effroi qu'inspirèrent des doctrines plus téméraires que les siennes et incompatibles avec l'existence de toute société établie. Dans la perturbation où le renversement de l'ancien ordre politique et religieux avait jeté les esprits, et au milieu de l'effervescence causée par la prédication des opinions les plus exaltées touchant les libertés et les droits de chacun, l'orgueil humain d'une part et la misère de l'autre, devaient produire, à cette époque, en Angleterre, les mêmes résultats qu'on avait vus à une époque antérieure chez les Anglais eux-mêmes, comme en France et en Allemagne dans des circonstances à peu près semblables. Une foule d'hommes en invoquant les principes égalitaires, et qui pour cette cause furent appelés *niveleurs*, manifestèrent des

1. Les associés de Lillburne enfermés avec lui étaient William Walwyn, Thomas Prince et Richard Overton. — Whitelocke.

2. The picture of the council of state.

prétentions subversives de tout gouvernement et de tout ordre établi. Déjà, deux années auparavant, ces mêmes doctrines s'étaient produites parmi les agitateurs de l'armée et avaient appelé de la part de Cromwell et des principaux chefs une répression aussi prompte qu'énergique : elles reparurent avec plus de force après la mort du roi et au début du gouvernement républicain. Le danger fut grand sur plusieurs points du territoire, et surtout dans le comté de Surrey : on vit là, près de Cobham, une troupe d'hommes occupés à fouiller, à bêcher la terre où ils semaient des féves et autres graines ; ils invitaient le peuple des environs à se joindre à eux, promettaient à tous le vivre et le couvert, seules choses, disaient-ils, nécessaires à l'homme, et menaçaient de briser les clôtures des parcs et propriétés particulières, et de contraindre chacun à se mettre, comme eux, à l'œuvre. Ils avaient deux chefs, dont l'un Everard, ancien soldat, se donnait maintenant pour prophète : ils n'étaient d'abord que trente et ils annonçaient qu'ils seraient bientôt quatre mille[1].

Insurrection et répression des niveleurs.

Cités devant Fairfax, les deux chefs comparurent le chapeau sur la tête, alléguant l'égalité commune de tous les hommes. Ils se dirent de la race des juifs ainsi que tous les vieux Saxons dépossédés de leurs anciens droits et de leurs libertés depuis la conquête normande. Le temps de la délivrance approchait : Evrard affirmait avoir reçu cet ordre dans une vision : « Lève-toi, fouille la terre et reçois-en les fruits. » Ils ne prétendaient forcer ni dépouiller personne, mais seulement féconder les

1. Whitelocke.

terres en friche et communes à tous. L'heure enfin, disaient-ils, n'était pas loin où chacun partagerait spontanément ses terres et acquiescerait à la communauté des biens [1].

Ces premières manifestations furent réprimées, mais l'esprit en était contagieux et se répandit de nouveau avec force dans l'armée où les doctrines égalitaires des niveleurs, subversives de tout ordre et de toute discipline, firent de nombreux prosélytes. L'ordre de départ d'une partie de l'armée, pour soumettre l'Irlande au parlement, fit éclater la révolte. Cromwell avait accepté le commandement de l'expédition et le sort désigna les régiments destinés à marcher sous ses ordres [2]. Quelques-uns, en garnison à Londres, se mutinèrent, refusant de quitter cette résidence pour recommencer la guerre dans un pays sauvage et détesté. La loi martiale fut mise en vigueur et cinq soldats furent condamnés à mort. Lillburne, du fond de sa prison, publia un violent pamphlet où il dénonçait l'application de la loi martiale en temps de paix comme un attentat aux priviléges des Anglais, comme un des crimes qui avaient conduit lord Strafford sur l'échafaud. L'effervescence croissait; un exemple fut jugé nécessaire, et l'un des cinq condamnés, Robert Lockley, fut exécuté dans le cimetière de Saint-Paul [3]. Sa réputation de républicain sincère et dévoué, de sectaire pieux et

1. Whitelocke. — Carlyle voit ici le germe et l'origine du quakérisme. — Cromwell's *Letters and speeches*, § Ier, 484.

2 Whitelocke dit 14 régiments d'infanterie et 14 de cavalerie, d'autres auteurs disent seulement huit de chaque arme.

3. La magnifique cathédrale de Saint-Paul de Londres avait été transformée en caserne de cavalerie. — Carlyle, *ubi supra*.

enthousiaste, était grande dans le corps auquel il appartenait, et son supplice accrut la fermentation générale. Un lugubre et sanglant appareil fut déployé pour ses obsèques au milieu d'un nombreux concours de peuple et de soldats portant à leurs chapeaux le ruban vert, ralliement des niveleurs, et dont le deuil annonçait moins une profonde tristesse que la menace et la vengeance. L'agitation gagna quelques autres corps et se répandit comme une flamme subtile dans plusieurs comtés où la même couleur fut publiquement arborée. Le danger pressait : Fairfax et Cromwell en comprirent toute la gravité et résolurent de le conjurer sur-le-champ : ils passèrent la revue des régiments qui portaient leur nom, qu'ils avaient nourris de leur esprit et de leur enthousiasme, et où s'était conservé mieux qu'ailleurs le respect du drapeau, des chefs et de la discipline. Cromwell les entraîna par sa parole puissante : il leur montra leur solde et leurs arrérages assurés, il leur rappela ce qu'ils avaient fait ensemble et ce qui leur restait à faire encore pour couronner leur œuvre : « Maintenant, leur dit-il, que ceux qui refusent de se soumettre à la loi martiale sortent des rangs : je leur donne congé. » Aucun ne sortit : les emblèmes séditieux portés par quelques-uns disparurent : tous se montrèrent résolus à étouffer l'insurrection. Cromwell aussitôt se mit en marche à leur tête, fit quinze lieues sans s'arrêter, et courut éteindre à Burford le principal foyer de la révolte. Surpris, durant la nuit, et enveloppés de toutes parts, les insurgés, après une vaine défense, rendirent les armes : un très-petit nombre seulement furent mis à mort pour l'exemple : le reste donna des signes de repentir, fut réintégré

dans l'armée et envoyé en Irlande. D'autres bandes, sous les ordres du capitaine Thompson, tenaient en alarme les comtés d'Oxford et de Southampton ; elles se dispersèrent à la mort de leur chef tué dans une rencontre : l'insurrection des *niveleurs* fut ainsi comprimée et comme étouffée dans son germe.

On a imputé sans raison à l'esprit de la réformation religieuse l'explosion des doctrines égalitaires : leur apparition dans le monde remonte à une époque fort antérieure et on les retrouverait aisément à toutes les époques de l'histoire. On vit, sans doute, s'agiter simultanément en Angleterre, dans les troubles politiques et religieux du XVIIᵉ siècle, plusieurs sectes fanatiques animées de l'esprit anti-social des niveleurs : cependant ces sectes, hostiles à tout ordre établi et régulier, ne furent jamais, dans la Grande-Bretagne, qu'une fraction très-minime, qu'une minorité presque imperceptible. Elles affectaient de s'appuyer de l'autorité des Écritures ; mais l'esprit qui les animait prenait sa source ailleurs : c'était le même qu'on avait vu se produire d'une façon beaucoup plus formidable en France et en Angleterre au XIVᵉ siècle, et qui fit au XVIᵉ explosion en Allemagne dans l'effroyable guerre des Paysans, en même temps que la réforme il est vrai, mais à une époque où celle-ci n'avait nulle part donné ses fruits, et où la Bible, invoquée par tous, n'était connue de personne. Plus tard, au XVIIᵉ siècle, lorsque éclata la révolution d'Angleterre, une partie considérable de la population s'était déjà nourrie des livres saints, et leur esprit général, éminemment opposé aux doctrines égalitaires et anti-sociales, corrigea dans les masses l'effet produit sur quelques cerveaux étroits et exaltés par un

petit nombre de textes isolés et détournés de leur sens véritable. Les nouvelles croyances aidèrent puissamment à renverser l'ordre politique ; mais loin de saper les bases fondamentales de toute société, d'abolir les lois conservatrices de la famille et de la propriété, elles contribuèrent, autant que l'ancien culte, à les raffermir. Le mal inévitable et trop réel fut qu'en Angleterre comme en Écosse l'esprit des masses n'était point encore mûr pour les pures doctrines de l'Évangile, et qu'il se montra plus apte à pratiquer les préceptes de l'ancien Testament que ceux du nouveau. Les covenantaires et les puritains appliquèrent à leurs ennemis les passages sacrés relatifs à l'extermination des cananéens et des idolâtres. Plusieurs de leurs principaux chefs, Cromwell lui-même tout le premier, partageait à cet égard les sombres préjugés de la foule. Cette confusion fatale, cette déplorable erreur, donna souvent aux événements politiques et militaires, un caractère de sauvage barbarie, et cette conséquence funeste de la grossièreté des esprits et des mœurs ne se montra nulle part d'une façon plus terrible que dans la guerre d'Irlande, où la haine nationale s'unissait contre une population méprisée à la haine religieuse et politique.

Le défaut de toute industrie et les horreurs de la guerre avaient réduit les habitants de cette contrée malheureuse au dernier degré de la misère. La jalousie avait en outre, à la fin du dernier règne, suscité des querelles entre les principaux chefs confédérés [1]. Cependant, après la mort du roi, la majeure partie de la noblesse irlan-

Situation de l'Irlande. 1641

1. Voyez les détails à ce sujet dans l'*Histoire d'Angleterre*, par Hume.

daise s'était prononcée pour son fils, avait proclamé Charles II et rappelé Ormond pour prendre en son nom le commandement des forces royales. Celui-ci, dans une heureuse campagne, était parvenu à enlever toutes les places de l'île aux troupes du parlement, à l'exception de Londonderry et de Dublin, où commandait un excellent officier, le colonel Jones, qu'Ormond, avec vingt mille hommes, tenait assiégé dans cette capitale. Un autre officier, le colonel Monk, avait aussi, à cette époque, un important commandement en Irlande. Abandonné par une partie de ses soldats qui passèrent dans l'armée royale, il conclut une suspension d'armes et ouvrit des négociations avec le célèbre chef Owen Roe O'neil qui, presqu'indépendant dans l'Ulster, inclinait alors pour le parlement plus que pour le roi. Telle était, au commencement de l'année 1649, la situation des partis en Irlande: Cromwell, prodigue de promesses, avait noué des intrigues avec tous, et avant de se rendre à son poste, il obtint du parlement que tous les pouvoirs, civils et militaires, fussent concentrés pour trois ans dans ses mains.

Le 11 juillet, jour consacré à l'humiliation et au jeûne, après une réunion d'officiers dans laquelle Cromwell et plusieurs des principaux chefs prièrent en commun et expliquèrent les Ecritures, le nouveau lord-lieutenant sortit de Londres en grand équipage, et se mit en marche pour l'Irlande avec une armée forte d'environ 12,000 hommes. Déjà son avant-garde avait pénétré dans le port de Dublin ; mais lui même était encore à Bresta. prêt à s'embarquer avec le reste de la troupe lorsqu'il apprit une victoire signalée de la garnison de Dublin sur

les assiégeants. Le colonel Jones, dans une sortie, était tombé, à l'improviste, sur l'armée d'Ormond, qu'il avait en partie taillée en pièces ; il avait mis le reste en déroute et dégagé la place, où Cromwell fit peu de jours après une entrée solennelle avec l'armée du parlement.

Conquête de l'Irlande par Cromwell.

1649.

Ce grand désastre des royalistes sous les murs de Dublin, en exaltant la confiance de leurs adversaires, fit suspendre les négociations ouvertes avec les divers partis irlandais : le parlement désavoua celle de Monk avec O'neal, et ne songea plus à vaincre que par les armes. Cromwell, dans cette guerre sanglante, apparut comme l'instrument d'un destin inexorable et le ministre d'un Dieu vengeur. Drogheda [1], emportée d'assaut et saccagée, fut son premier exploit ; la garnison tout entière fut égorgée par ses ordres. «J'ai défendu, écrivit Cromwell à l'orateur du parlement, qu'on épargnât aucun de ceux qui seraient trouvés en armes dans la ville. Le gouverneur, sir Arthur Ashton, plusieurs officiers de marque et environ deux mille hommes ont été cette première nuit passés par les armes. Le lendemain, nous avons sommé les deux tours.... Les officiers, quand enfin ils se sont rendus, ont été mis à mort et les soldats décimés, nous avons envoyé le reste aux Barbades. Tous leurs prêtres et leurs moines ont péri massacrés indistinctement, et je ne pense pas, que de toute la garnison, trente hommes soient sortis vivants. Je suis convaincu que c'est un juste châtiment de Dieu sur ces barbares, qui ont trempé les mains dans tant de sang innocent, et cela préviendra l'effusion du sang à l'avenir [2].»

1. Cette place est également connue sous le nom de Trédah. Hume la nomme ainsi.

2. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches.*

C'était un des traits du caractère de Cromwell, que la fin justifie les moyens, et c'est ainsi qu'à l'exemple de plusieurs hommes qui ont laissé derrière eux dans l'histoire une trace profonde et sanglante, il autorisa ou toléra, sans être cruel, de grandes cruautés. Le succès, à cet égard, ne répondit pas toujours à ses espérances : beaucoup de places, frappées d'épouvante, se soumirent à son approche, mais quelques autres, plus indignées qu'intimidées de ses barbaries, lui opposèrent une résistance opiniâtre : Waterford investie fut de ce nombre et contraignit Cromwell à lever le siége. Il eut alors de nouveau recours aux négociations et à l'intrigue pour achever de dissoudre les liens du parti royaliste. Il séduisit quelques chefs et offrit à leurs soldats irlandais ou anglais toutes les facilités pour contracter d'avantageux engagements à l'étranger. Quarante-cinq mille hommes passèrent ainsi au service de la France et de l'Espagne; Ormond put à peine en garder huit à dix mille sous ses drapeaux, et Cromwell fut partout victorieux. Le parlement prit ombrage de ses succès, lui vota de grands honneurs[1] et le rappela. Cromwell, après quelques délais, confia le commandement en Irlande à son gendre Ireton, qu'il avait obtenu pour lieutenant, revint en Angleterre et rentra dans Londres aux acclamations d'un peuple immense, redouté presque également du parti qu'il avait vaincu et de ceux qui le félicitaient de ses victoires.

Le plus grand péril pour l'Angleterre républicaine venait de l'Ecosse, où Charles II avait été proclamé. Ce pays était alors gouverné par le marquis d'Argyle et par les plus rigides presbytériens, qui, après s'être montrés longtemps si hostiles au roi Charles Ier, se reprochèrent de

Négociation des covenantaires d'Écosse avec Charles Stuart.

l'avoir livré à ses ennemis et se sentaient, en grande partie du moins, responsables de sa mort. En appelant son fils au trône, ils lui imposèrent pour condition d'adopter la ligue solennelle et le covenant, pour la défense de la religion presbytérienne à l'exclusion de toute autre. Le jeune prince était alors à la Haye, près de son beau-frère le prince d'Orange, et il méditait de passer en Irlande, soumise presque toute, à cette époque, au marquis d'Ormond, et où Cromwell n'était pas encore descendu. Son conseil flottait comme lui irrésolu entre plusieurs partis contraires, et il hésita d'abord à accepter la couronne d'Ecosse aux conditions qui lui étaient imposées. L'héroïque marquis de Montrose était venu à la Haye avec quelques officiers, dévoués comme lui sans restriction à la cause royale; ils engagèrent le prince à rejeter les propositions de ceux qui ne l'acceptaient pour roi qu'à la condition de le tenir dans leur dépendance, et ils lui offrirent leurs bras et leur sang pour le rétablir sur son trône. Charles accepta leurs offres généreuses, il décora Montrose de la jarretière en récompense de ses glorieux services, et l'autorisa secrètement à tenter pour lui la fortune des armes. Il ne rompit pas néanmoins toute négociation avec les commissaires du parlement écossais [1], se réservant de transiger plus tard pour son trône, s'il ne parvenait à s'y asseoir par le droit de sa naissance et par l'épée d'un sujet fidèle.

Montrose échoua dans ses tentatives pour intéresser à la cause de Charles Stuart les souverains du continent : il espérait beaucoup du concours de la France, où régnait,

1. Sir Walter Scott (*Hist. d'Ecosse*).

sous la tutelle d'Anne d'Autriche, le jeune Louis XIV, neveu de la reine Henriette : il comptait aussi sur l'assistance de la Suède, alors gouvernée par Christine, fille de l'illustre Gustave-Adolphe, et où une vive sympathie avait été témoignée aux cavaliers émigrés, victimes pour la cause royale. Mais la guerre de la *Fronde* partageait à cette époque la France entre la cour et le parlement de Paris. Le cardinal Mazarin, principal ministre de la régente Anne d'Autriche, avait trop à faire contre ses ennemis à l'intérieur pour oser provoquer le ressentiment du parlement d'Angleterre. La reine de Suède, d'autre part, avait été récemment saisie d'admiration pour les brillants exploits de Cromwell [1] et lui marquait trop d'estime pour vouloir s'engager d'une

Dernière expédition du marquis de Montrose. 1650.

manière sérieuse contre son parti. Montrose obtint néanmoins quelque assistance en armes et en argent et leva environ six cents mercenaires allemands. Il mit à la voile du port de Hambourg, et une première division de sa faible troupe périt en mer avant d'avoir atteint sa destination. Montrose, avec le reste, et un petit nombre d'officiers royalistes et de compagnons dévoués, descendit d'abord aux Orcades, puis passa résolument en Ecosse, où il déploya sa bannière représentant sur un fond noir un bras nu armé d'une épée sanglante, avec cette devise: *Nil medium* [2]. Le souvenir des dévastations jadis commises par son armée ne s'était point effacé dans la partie de l'Ecosse où il aborda, et les habitants, au lieu de se rallier à lui, s'enfuirent à son approche. Le parle-

1. Clarendon (*Hist. de la Rébellion*).

2. Sur une autre bannière déployée par Montrose, on voyait la tête coupée de Charles Ier, avec ces mots : « Jugez, Seigneur, et vengez ma cause. »

ment d'Edimbourg avait pris d'ailleurs, à l'instigation du marquis d'Argyle, ennemi personnel de Montrose, les plus énergiques mesures pour accabler celui-ci et pour étouffer toute insurrection en sa faveur : il avait, dans ce but, mis sur pied des forces considérables. Lesley les commandait, et un de ses lieutenants surprit Montrose sur les confins du comté de Ross. Les mercenaires allemands n'opposèrent qu'une faible résistance : les officiers écossais combattirent noblement et furent tous tués ou pris : Montrose s'échappa et se cacha quelque temps sous les habits d'un paysan montagnard. Epuisé de fatigue et de faim, il se découvrit à un de ses anciens compagnons d'armes, Mac Leod d'Assint, et fut vendu par lui au gouvernement écossais [1].

Les covenantaires, lorsqu'ils tinrent en leur pouvoir celui qui les avait si souvent fait trembler, accablèrent leur victime avec toute l'ardeur de la haine stimulée par la vengeance. Montrose fut conduit de cité en cité comme un vil criminel, exposé aux outrages de la populace, sous le costume grossier qu'il avait revêtu. Les magistrats d'Edimbourg qui, peu de temps auparavant, lui avaient présenté à genoux les clefs de leur ville, vinrent maintenant, par dérision, le recevoir aux portes en compagnie du bourreau, et l'on décida qu'il serait exécuté en vertu de la sentence prononcée contre lui en 1644, par un *bill d'attainder*, et qui le condamnait à la mort des traitres. Il fut mené à travers la ville jusqu'au lieu où siégeait le parlement, attaché la tête nue dans une charrette que pré- Mort de Montrose. 1650.

1. Assint fut tenté par une récompense de quatre cents mesures de farine, et livra pour ce prix son ancien chef. Walter Scott (*Hist. d'Écosse*).

cédait l'exécuteur des hautes œuvres et exposé aux outrages de la multitude; mais l'espoir de ses ennemis fut déçu : la foule qui se précipitait pour jouir de son humiliation en lui insultant, fut saisie de l'air digne et calme du marquis de Montrose, et rappelée au respect pour l'héroïsme et le malheur, elle suivit le cortége en silence, avec des soupirs et des larmes [1]. Traduit à la barre du parlement pour y entendre sa sentence, Montrose y parut dans une attitude respectueuse, par déférence, dit-il, pour le roi, qui avait reconnu cette assemblée et consenti à traiter avec elle. Il se justifia des dévastations commises dans ses expéditions diverses par les troupes sous ses ordres, en alléguant son impuissance à les empêcher et sa vigilance à les punir. Il n'avait agi en toute circonstance que par les ordres du roi son maître, et sa dernière entreprise avait été commandée par le roi Charles II, qu'ils avaient eux-mêmes avoué pour leur souverain. Il entendit ensuite lire sa sentence : elle portait qu'il serait pendu à un gibet haut de trente pieds, que ses quatre membres seraient cloués aux portes des principales villes du royaume, et que son corps serait consumé par le feu sur la place où l'on exécutait les criminels. « Je voudrais, dit Montrose après la lecture de son arrêt, avoir assez de membres pour que, dispersés dans toutes les villes de l'Europe, ils servissent de témoignage à la cause pour laquelle je souffre. » Conduit au supplice le lendemain, il demeura devant l'échafaud, en parfaite possession de lui-même, sans jactance comme sans trouble. On ne lui permit pas de parler au peuple; mais s'adressant aux plus proches assistants, il fit l'éloge du dernier roi et

1. Walter Scott, *ubi supra*

de son successeur, et exhorta les Ecossais à ne pas trahir celui-ci comme ils avaient trahi son père. On crut ajouter à ses outrages en suspendant à son cou un livre contenant le récit de ses premières expéditions en Ecosse. Il l'y mit lui-même, et dit, avec un sourire, qu'il se trouvait honoré de cette décoration plus que de l'ordre de la jarretière. Obsédé jusqu'à la fin par les ministres presbytériens qui lui offrirent de prier pour lui comme pour un pécheur parjure et maudit, il les remercia et n'accepta point des prières où il ne vit que des imprécations. Il pria seul quelques moments avec ferveur et s'abandonna à ses bourreaux. Telle fut la fin de ce vaillant homme, bien digne, dit Clarendon, sévère d'ailleurs pour ses défauts, de voir son nom célébré entre les plus illustres de son siècle [1]. Il fut de ceux qui consacrent par leur héroïsme les causes pour lesquelles ils se dévouent, et le cardinal de Retz lui rend ce témoignage, qu'aucun personnage de l'histoire, mieux que le marquis de Montrose, ne lui rappela les héros qui revivent sous la plume de Plutarque. Argyle et son parti firent assez voir, dans cette occasion, quelle espèce d'autorité ils entendaient laisser à leur nouveau roi, en s'acharnant, comme ils firent, sur un héros coupable surtout pour lui avoir trop bien obéi.

Charles Stuart avait quitté la Haye pour se rendre auprès de sa mère, la reine Henriette, au château de Saint-Germain, et il y avait appris la défaite d'Ormond devant Dublin. Il montra d'abord, à cette nouvelle, un désir louable, mais fugitif, de passer lui-même en Irlande et d'y relever sa fortune [2]. Renonçant bien-

1. *Hist. de la Rébellion.*

2. *Mémoires* de Mme de Motteville.

tôt à cette espérance généreuse, mais rendue chimérique par les exploits de Cromwell, il céda au vœu de Mazarin en quittant la France, où son séjour prolongé donnait ombrage au parlement anglais, et assigna rendez-vous, à Bréda, aux commissaires du parlement d'Édimbourg pour reprendre les négociations suspendues à la Haye et traiter de son retour en Écosse. Cependant, avant de conclure avec eux à des conditions humiliantes pour sa couronne, il attendit le résultat de l'aventureuse expédition de Montrose. Il s'humilia davantage en apprenant sa défaite et sa mort, et subit l'affront de traiter avec ses meurtriers. Quelques-uns de ses plus fidèles conseillers, Hyde entre autres[1], l'exhortèrent à rejeter des conditions qu'ils considéraient comme honteuses et à préférer l'exil à un trône déshonoré. Charles écouta sa mère, son beau-frère le prince d'Orange, et ses flatteurs : ils lui dirent qu'il importait que son titre fût reconnu et qu'il prît possession du sceptre : il promit donc d'accepter le *covenant*, de rompre toute paix conclue avec les Irlandais indigènes, de ne souffrir nulle part le libre exercice de la religion catholique, de gouverner dans les affaires civiles, par le conseil du parlement, et dans les affaires religieuses par celui de l'Église. Il fit plus, il écrivit au parlement pour désavouer toute participation à la récente et funeste entreprise du marquis de Montrose, son fidèle serviteur.

Charles Stuart en Écosse. 1650.

A ces conditions, Charles Stuart fut reconnu roi, et reçu comme tel en Écosse : mais à peine eut-il débarqué qu'il fut contraint d'éloigner de lui ses compagnons

1. Dans la suite comte de Clarendon.

les plus honorables, suspects par leur sincérité même aux covenantaires qui souffrirent auprès de sa personne le duc de Buckingham et quelques autres courtisans hypocrites et frivoles, dont les vices ne leur causaient point d'ombrage. Aucune épreuve, aucune blessure ne lui fut épargnée, sous les marques d'honneur avec lesquelles il fut accueilli. On lui montra sur une porte, à son entrée dans Aberdeen, l'un des membres de son héroïque défenseur; il fut forcé d'admettre dans son intimité des surveillants qu'on lui donna sous le nom de domestiques : les ministres les plus exaltés de l'Église presbytérienne l'environnèrent et ne le quittèrent plus, le fatiguant de jeûnes, de perpétuelles prières et de sermons interminables, fléau du protestantisme [1] : s'oubliait-il un moment? ses rigides gardiens le réprimandaient avec rudesse, et se montraient devant lui prodigues d'anathèmes contre les péchés de son père et l'idolâtrie de sa mère, la nouvelle Jésabel. Charles II, d'ailleurs, n'avait ni force ni autorité, ses fonctions de roi se bornaient à un vain cérémonial, il n'avait ni prépondérance dans le conseil, ni commandement dans l'armée, et ce fut par l'abandon complet des prérogatives du rang suprême, qu'il obtint d'y monter [2].

1. « Il assistait à beaucoup de prières et entendait un grand nombre de sermons, dont plusieurs étaient très-longs. Je me souviens qu'un jour de jeûne il y en eut six de prêchés de suite. J'étais moi-même à ce service et je n'en sortis pas sans beaucoup de fatigue et d'ennui.. . Ces contraintes et d'autres lui furent imposées avec tant de rigueur et si peu de discrétion, qu'elles ne contribuèrent pas peu à lui donner, pour toutes les pratiques religieuses, un dégoût qui ne se démentit plus. » (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

2. On poussa la contrainte jusqu'à exiger qu'il signât une déclaration expiatoire où il confesserait et déplorerait les torts de son père, l'idolâtrie de sa

Cependant sa présence en Écosse donna, non sans cause, de vives inquiétudes au parlement qui siégeait à Londres. Toute l'Angleterre était encore remplie d'hommes dévoués à la cause royale, et une seule étincelle pouvait allumer, sur son sol, un incendie funeste aux institutions républicaines à peine naissantes. Convaincus de l'imminence du péril, Cromwell et ses partisans exhortaient le parlement à le conjurer avant qu'il fût trop tard. On mit sur pied, dans ce but, une armée nombreuse, et Fairfax en eut le commandement. Il montra dans cette circonstance un désintéressement digne d'éloge. Il était le seul presbytérien influent et sincère qui eût servi la république, et il lui répugnait de concourir à ébranler, dans un royaume voisin, une Église qui était aussi la sienne. L'Écosse d'ailleurs était un pays indépendant, libre de reconnaître pour son souverain le fils et l'héritier de son ancien roi. Ses scrupules parlèrent à son cœur plus haut que l'ambition ; il résigna son commandement, et Cromwell fut nommé à sa place.

Invasion de l'Écosse par Cromwell. 1650.

Nul mieux que lui ne sut jamais le prix du temps et de l'occasion. Il rejoignit sur-le-champ son armée, et, le 15 juillet 1650, il franchit la Tweed avec 15,000 hommes, précédé d'un manifeste adressé à tous les saints

mère, et son propre péché dans le traité qu'il avait conclu avec les rebelles irlandais. Il refusa d'abord, indigné ; mais ensuite il céda à des sollicitations accompagnées de menaces. Cet acte déshonorant pour lui et pour sa famille, fut appelé par les fanatiques une expiation qu'ils célébrèrent par un jeûne solennel, et leurs prédicateurs dirent hautement en chaire que, maintenant que la colère du ciel était apaisée, on remporterait une victoire facile sur un général blasphémateur et sur une armée de sectaires. »

Malcolm Laing, *Hist. of Scotland.* — Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell.*

de l'Écosse, en réponse à une résolution publiée par l'Église presbytérienne de ce royaume. Cromwell s'avança sans beaucoup d'obstacles jusqu'à peu de distance d'Édimbourg. Il fit là de vains efforts pour engager l'habile Lesley, général de l'armée écossaise, à en venir aux mains : la campagne était partout ruinée autour de lui et les villages abandonnés; il manquait de vivres, la faim et la maladie décimaient ses soldats. Dans cette situation critique, Cromwell rétrograda, se rapprocha de la mer qui l'approvisionnait, et se replia vers Dunbar; son armée, d'après son témoignage, était réduite à 7,500 hommes de pied et à 3,500 chevaux. Lesley tourna les Anglais, leur ferma la retraite en occupant les défilés des montagnes sur la route de Berwick, et s'il fût resté comme il le voulait, sur les hauteurs où il était campé, l'armée ennemie non secourue eût été réduite à tenter une attaque désespérée ou à se rendre sans combat; mais les ministres presbytériens dédaignant les conseils de la prudence humaine, voulurent combattre assurant que Dieu leur donnerait la victoire; leur avis l'emporta, et Cromwell vit avec autant de surprise que de joie, les Écossais s'ébranler et se porter en avant. « Les voilà qui descendent, dit Cromwell à son major général Lambert, Dieu les livre en nos mains !... » L'action s'engagea aux premières lueurs du jour : les Anglais étaient fort inférieurs en nombre [1], leur cavalerie fut d'abord repoussée, l'infanterie rétablit le combat, et le régiment de Cromwell, par une charge impétueuse, ébranla l'ennemi. « Ils fuient, je jure qu'ils fuient, » dit Cromwell; et au moment où le soleil se montra sur l'hori-

Bataille de Dunbar.

1653.

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speechs.*

son, on l'entendit tout rempli d'un brûlant enthousiasme, s'écrier comme le Psalmiste : « Que Dieu se lève maintenant et que ses ennemis soient dispersés ! » Tout plia devant lui et sa victoire fut immense : trois mille Écossais périrent sur la place, dix mille furent pris, et avec eux toute l'artillerie, les munitions et deux cents drapeaux. Les débris de l'armée vaincue s'enfuirent, l'épée aux reins, dans toutes les directions. Cromwell arrêta la poursuite au pied de la colline de Doon, et là il entonna avec son armée, en signe d'actions de grâce, le cent dix-septième psaume : « Donnez louange au Seigneur, nations de la terre, » etc.

C'est Dieu qui a tout fait, écrivait-il le lendemain (4 septembre), à l'orateur du parlement, rendez-donc gloire à lui seul ! nous vous supplions de ne point reconnaître nos mérites, mais reconnaissez notre armée pour son peuple ; ici sont les chariots de guerre et les cavaliers d'Israël [1].

Modération de Cromwell en Écosse

Cromwell, après sa victoire, gagna Édimbourg où il entra sans résistance. Il mit en liberté la moitié de ses prisonniers, et se montra aussi modéré dans toute sa conduite en Écosse, qu'il avait été violent et impitoyable en Irlande [2]. Il fit tous ses efforts pour y ranimer les nombreux foyers d'opposition contre le parti dominant et pour se concilier la faveur populaire. Il poussa, dans ce but, la

1. *Ibid.* Cette lettre de Cromwell, inconnue en France, est une des plus remarquables de cet homme extraordinaire qui, dans les entraînements mêmes de l'enthousiasme, sut toujours demeurer en possession de lui-même, et ne cessa jamais d'être un grand politique. « Renoncez à vous-même, écrit-il au parlement, dans la personne de son orateur Lenthall, mais ne renoncez point à votre autorité : fortifiez-la pour humilier les orgueilleux et les insolents qui voudraient troubler la paix de l'Angleterre sous quelque prétexte que ce soit. »

2. Cromwell, dans la même lettre adressée par lui à l'orateur Lenthall, allègue un motif spécieux et peut-être véritable de cette différence dans sa con-

condescendance jusqu'à offrir aux ministres réfugiés dans le château-fort d'Édimbourg, de venir prêcher en toute liberté dans leurs églises comme par le passé. L'offre de Cromwell fut rejetée [1], mais il réussit à semer la division entre les factions qui partageaient l'Écosse, et à y rallier de nombreux partisans.

Argyle et le comité des États s'étaient retirés à Perth où ils emmenèrent le jeune roi après la défaite de Dunbar, fatale surtout à leur parti. Elle avait humilié et abaissé ceux qui tenaient Charles II sous un joug insupportable, et il en conçut, pour cette cause, une joie mal déguisée. Il se mit à Perth secrètement en rapport avec Huntley

duite. « Nous avons voulu, dit-il, éviter en Écosse toute effusion de sang, par la raison que Dieu a ici un peuple craignant son nom, quoique trompé. » *Ibid.*

1. Les ministres firent répondre « qu'ils ne pouvaient croire cette offre sincère de la part d'un persécuteur des ministres de Jésus-Christ en Angleterre, en Irlande et en Écosse, » et qu'à défaut de sécurité pour leurs personnes, ils préféraient attendre patiemment leur délivrance de celui qui avait détourné pour un temps sa face des fils de Jacob. » La réponse de Cromwell appartient à l'histoire : « C'est bien à tort, dit-il, que les ministres écossais donnent pour motif à leurs craintes personnelles la conduite tenue en Angleterre à l'égard des ministres du Seigneur : ceux-ci ont été rétribués et soutenus par l'État : ils ont eu pleine liberté de prêcher l'Évangile ; mais non de provoquer par leurs invectives, au renversement ou à l'avilissement du gouvernement civil. Si les ministres prétendent établir une glorieuse réformation et en élever les fondements en s'emparant, pour leur propre compte, de la puissance temporelle, et se croient autorisés à confondre ensemble les deux pouvoirs comme ils l'ont fait dans leur dernière convention (*agreement*) avec leur roi, espérant parvenir ainsi à leurs fins particulières, il est bon qu'ils sachent que la Jérusalem promise ne sera point bâtie avec un ciment si grossier. Ils peuvent se croire les fils de Jacob, mais il n'est pas surprenant que Dieu ait détourné d'eux son visage, lorsqu'ils refusent de reconnaître sa main puissante, qui tant de fois déjà s'est levée contre eux pour les frapper..... C'est l'épée de l'esprit, c'est la parole de Dieu, qui, seule est assez forte pour abattre les forteresses et l'orgueil des âmes de ceux qui s'exaltent eux-mêmes ; c'est elle qui seule peut tailler et préparer les pierres de la nouvelle Jérusalem céleste. (*Ibid.*, lettre XCVI.)

Athol et les chefs royalistes des montagnes, espérant échapper avec leur secours à ses rigides surveillants. Le secret fut trahi, tous les cavaliers et serviteurs du roi, à l'exception de trois, furent congédiés, et Charles lui-même se vit assujetti à une surveillance plus étroite; néanmoins, et sous le prétexte d'une chasse à l'oiseau, il sortit de Perth, fit 42 milles à cheval sans s'arrêter, et passa la nuit dans une chaumière des hautes terres, où il fut atteint le lendemain par le colonel Montgommery et par deux régiments de cavalerie lancés à sa poursuite. Le roi fut ramené à Perth; mais sa tentative connue dans l'histoire sous le nom de *start*, quoiqu'elle eût avorté, ne fut pas sans fruit; le bruit s'était répandu parmi le peuple, qu'il n'était pas traité en roi par le parti dominant. Argyle et le comité des États d'Écosse comprirent qu'il leur échapperait s'ils persévéraient dans la même conduite à son égard; ils montrèrent plus de déférence, soit à lui, soit à ceux de ses partisans de la faction d'Hamilton, tenus jusqu'alors à l'écart sous le nom de *malintentionnés* (malignants), et ils souffrirent le retour auprès du roi du nouveau duc d'Hamilton et de lord Lauderdale, qu'ils avaient antérieurement éloignés de sa personne. Un parlement fut convoqué à Perth, Charles présida le conseil, entra librement en rapport avec ses sujets, et fut couronné en grande pompe à Scone, au milieu d'un concours immense, et avec l'ancien cérémonial en usage pour les rois ses prédécesseurs. Il convoqua ses partisans en armes, et se vit avec joie, en quelques semaines, à la tête d'une nouvelle armée.

Couronnement de Charles II en Écosse.

Le parti des presbytériens exaltés, jusqu'alors dominant en Écosse, était maintenant complétement désorganisé; un corps d'armée avait été formé par lui séparément

dans les comtés de l'Est. Cromwell le battit, et la défection suivant la défaite, une grande partie des vaincus gagnés par le vainqueur passèrent dans ses rangs. Une maladie grave arrêta Cromwell au milieu de ses succès, et le retint plusieurs mois au lit à Édimbourg. Charles II mit ce temps à profit pour rallier autour de lui le parti royaliste écossais si longtemps comprimé en Écosse, et pour nouer des relations suivies avec ses nombreux partisans anglais, qui l'invitaient à passer la frontière et promettaient de le joindre en armes. Instruit de leurs complots, le parlement de Londres redoubla de vigilance et de rigueur; il ordonna de nombreuses arrestations, et plusieurs chefs royalistes montèrent sur l'échafaud. Charles II crut le moment venu d'un succès dont il nourrissait depuis longtemps l'espérance, et cédant au vœu d'Hamilton et de son parti, malgré tous les efforts du marquis d'Argyle, du chancelier Loudon et de ses anciens conseillers, il résolut de porter la guerre hors de l'Écosse et de conquérir par les armes, sur le sol anglais même, sa couronne d'Angleterre. Il franchit la frontière à la tête d'environ 12,000 hommes commandés sous lui par Lesley, qui, dans cette occasion, fit preuve d'obéissance et de dévouement plus que de confiance et de résolution, et Cromwell à peine rétabli, s'était emparé de la ville de Perth et menaçait Stirling, lorsque déjà l'armée écossaise entrait à Carlisle et marchait sur Londres.

Invasion de Charles II. en Angleterre.

1654.

L'effroi fut extrême dans cette capitale et se fit sentir jusque dans les grands corps de l'État. Le parlement, sous la direction des républicains ardents, Vane, Scott, Henri Martyn, prit d'énergiques et rapides mesures; il arma toutes les milices, leva des régiments, exerça sur les anciens

cavaliers ou royalistes une étroite surveillance, et déclara traître quiconque correspondrait avec Charles Stuart ou ses complices. L'armée écossaise poursuivait sa marche au sud-ouest, sans rencontrer ni résistance ni accueil : composée presque tout entière d'étrangers, qui déjà plusieurs fois avaient envahi l'Angleterre, son invasion nouvelle pour imposer son roi à un peuple rival, blessait l'orgueil national et provoquait presque partout sur son passage plus d'inimitié que de sympathie. Les royalistes eux-mêmes, décimés par la guerre, abattus par leurs désastres, furent la plupart pris au dépourvu : un petit nombre seulement prit les armes et vint rejoindre le roi. L'entreprise, en effet, parut tout d'abord presque désespérée, l'armée s'avançait en pays ennemi, séparé du sien, de ses renforts et de ses ressources par Cromwell, qui après avoir laissé Monk en Écosse avec plusieurs régiments, et détaché Lambert en avant pour soulever la milice anglaise dans les comtés traversés par le roi, accourait lui-même avec ses meilleures troupes pour lui fermer la retraite et le forcer au combat. Il l'atteignit à Worcester qu'il occupait, et l'attaqua avec furie le 4 septembre 1651, avant qu'il eût pris les dispositions nécessaires pour la défense de la place.

Bataille de Worcester. 1651.

L'armée de Cromwell comptait trente mille hommes. Charles II n'en avait pas la moitié, et soutint longtemps le combat hors des murs de la ville. Il se montra digne du trône dans cette journée sanglante, paya bravement de sa personne, rallia plusieurs fois les siens, et aurait vaincu peut-être, si Lesley à la tête de sa cavalerie ne fût resté immobile et comme frappé de stupeur, inférieur à tous et à lui-même. Son inaction décida la victoire des Anglais.

L'infanterie écossaise, refoulée dans les rues, continua quelque temps encore une lutte acharnée mais inutile, la citadelle fut emportée d'assaut et la garnison massacrée. L'armée royale succomba tout entière, et avec elle furent anéanties les espérances des royalistes. La plupart des chefs perdirent la vie ou tombèrent au pouvoir des vainqueurs, de ce nombre furent Lesley, les lords Derby, de Rothe, Lauderdale, et le duc d'Hamilton mortellement blessé. La victoire de Cromwell fut complète et selon son usage, il s'empressa, dans le compte qu'il en rendit au parlement, d'y reconnaître la main de Dieu et un signe évident de sa faveur pour le nouveau gouvernement établi en Angleterre: « Cette grâce, dit-il, dépasse en grandeur toutes mes pensées et elle couronne toutes les autres[1]. »

Peu de sang fut versé après la victoire; Hamilton mourut de ses blessures. Le comte de Derby et deux chefs influents, condamnés à Chester, subirent héroïquement la peine des traîtres; les autres chefs royalistes furent retenus en prison; la soldatesque fut durement traitée; on vendit une multitude de personnes, trop pauvres pour se racheter, aux planteurs des colonies et aux hommes qui exploitaient les mines d'Afrique. Le parlement enfin promit par un décret, mille livres sterling de récompense à quiconque livrerait Charles Stuart, fils du dernier tyran.

Fuite et aventures de Charles Stuart. 1651.

Ce prince avait échappé au désastre de sa fortune. Voyant la journée perdue sans retour, il avait fui avec une faible escorte, et il erra longtemps d'asile en asile,

1. Carlyle (*Cromwell's letters*, etc.) Cromwell, dans cette lettre, rend témoignage de la valeur déployée par l'armée écossaise. D'après Clarendon, la résistance des royalistes, hormis sur un seul point, aurait été faible. Les opinions des historiens sont partagées.

cherchant à gagner la côte pour s'embarquer, protégé par divers déguisements et surtout par la fidélité de ses hôtes. Ses aventures sont le sujet d'un des plus intéressants épisodes de l'histoire d'Angleterre ; nous en rappellerons quelques-unes. Le soir même de la bataille, Charles se sépara de son escorte et chercha refuge dans un vieux monastère, résidence d'un gentilhomme catholique [1]. Là il coupa ses cheveux, changea de costume, et au bruit de l'approche des soldats du parlement, il fut confié par le propriétaire à cinq frères du nom de Penderell, ses fermiers ou ses domestiques. Aucun d'eux n'eut la pensée de le trahir, tous veillèrent sur lui, avec les soins les plus dévoués ; au péril de leur vie, il fut plusieurs jours caché par eux dans leur chaumière ou dans un bois voisin. Là comme il passait sous un chêne touffu, il fut reconnu par un des officiers de son armée caché dans les branches, et qui descendit aussitôt, invitant le roi à l'imiter et à partager son asile. Charles passa la nuit sur cet arbre célèbre dans les traditions et dans les poésies anglaises sous le nom de chêne royal (the royal oak), et il vit des soldats, qui le cherchaient à l'entour, passer sous les épais rameaux qui le dérobaient à leur vue [2]. Il trouva partout dans le comté de Strafford les mêmes soins attentifs, et une égale discrétion, et passant dans celui de Somerset, il se rendit avec un seul compagnon, lord Wilmot, à Trent-House, chez le colonel Wyndham, dans la famille duquel le dévouement à la royauté était un

1. Le gentilhomme se nommait Giffard, et le monastère était celui des *White ladies.*

2. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

culte héréditaire. Le colonel avait cinq frères : leur père, sir Thomas Wyndham, les réunit avant de mourir, en 1636, et leur dit : « Mes enfants, nous avons jusqu'à présent vécu dans des temps paisibles et sereins sous nos trois derniers monarques, mais des factions s'élèvent de toutes parts, et je vous avertis de vous préparer à des jours d'orage. Quoi qu'il arrive cependant, je vous commande d'honorer et de servir votre roi et de demeurer toujours fidèles à la couronne : fût-elle suspendue à un buisson, ne l'abandonnez jamais. » Le mourant fut obéi. Trois de ses fils et un de ses petits-fils moururent pour Charles I[er] sur les champs de bataille, et le colonel lui-même, après avoir bravement servi sous l'étendard royal, était, en 1651, prisonnier sur parole, lorsqu'il reçut Charles II sous son toit. Il le tint caché dix-neuf jours, brava les plus grands périls [1] et prit des peines infinies pour lui procurer le moyen de s'embarquer : la contrée était suspecte, la côte bien gardée : tous ses efforts furent vains, il fallut fuir encore et chercher un autre asile et un autre lieu d'embarquement. Charles erra quelques jours encore dans le Hampshire et dans le comté de Sussex, et là, après de nouvelles aventures où il rencontra les mêmes dangers et toujours le même dévouement, il trouva, dans le petit port de Brighthelmstone, près de Soreham, une

1. Dans la petite ville de Charmouth, où Charles cherchait à s'embarquer, un singulier accident faillit le perdre. Le cheval de lord Wilmot qui l'accompagnait ayant perdu un fer, fut conduit chez un maréchal, qui, après avoir examiné les autres, dit tout haut : « Voila trois fers qui ont été mis dans des contrées différentes : il y en a un du comté de Worcester » Le propos se répandit, la ville était pleine de soldats du parlement, une prompte fuite sauva le roi.

barque dont le patron consentit à le conduire en France. Cet homme reconnut le roi et fut un moment ébranlé, soit par la récompense promise à qui livrerait le royal fugitif, soit plutôt par la crainte des dangers auxquels il s'exposait. Il fut raffermi par sa femme : « Fasse le ciel, lui dit celle-ci, que tu sauves le roi! Il m'est égal de mendier ensuite mon pain avec mes petits enfants[1]. » Le patron fut fidèle: Charles et son compagnon, lord Wilmot, s'embarquèrent le 15 octobre au point du jour, et le lendemain ils abordèrent en France.

On estime que durant les six semaines où Charles Stuart erra ainsi fugitif en Angleterre, il fut reconnu par quarante-cinq personnes de tout sexe et de tout rang, qui lui gardèrent un secret inviolable; remarquable exemple d'une fidélité qui triompha, dans un si grand nombre, de la cupidité comme de la crainte, et dont le souvenir, honorable pour l'humanité, aurait dû laisser des traces profondes dans le cœur de ce prince égoïste et frivole. Ces détails, quoique dépassant en apparence les limites d'un ouvrage comme celui-ci, appartiennent cependant à l'histoire générale d'un peuple à qui de longs orages ont enseigné à confondre, dans le culte de ses vieilles institutions, celui d'une royauté aussi ancienne que lui, et à ne point séparer, de son amour pour ses lois et ses libertés, le dévouement à la couronne, gardienne des unes et protectrice des autres. Lorsqu'au sein d'un tel peuple les antiques barrières sont tombées et les bornes légitimes franchies, c'est un rare et signalé bienfait de la Provi-

1. Quod ab ore ipsius regis haurire mihi datum, etc. *Elenchus motuum nuperorum a Bateo*. Citation de M. Villemain, *Hist. de Cromwell*.

dence et comme une promesse d'avenir et de jours meilleurs, s'il se rencontre en son sein un homme assez fort pour mettre un frein aux passions débordées, assez ami de l'ordre et touché du bien public pour sauver ce qui reste des lois naufragées, assez jaloux de sa gloire enfin pour confondre l'ambition de sa propre fortune avec celle du salut et de la grandeur de la patrie. Tel était Olivier Cromwell, malgré les nombreux et graves reproches justement adressés à sa mémoire, et il avait acquis, après la journée de Worcester, une force irrésistible, qui ne pouvait que s'accroître encore par les efforts mêmes tentés pour lui faire obstacle ou pour la contenir.

Armées de terre et de mer.

L'armée faisait sa puissance : celle-ci était tout à la fois, pour les amis du régime républicain, un sujet d'orgueil, de confiance et d'effroi, et c'est en elle que semblait concentrée toute l'énergie de la nouvelle république. Une foule de causes contribuaient à la rendre redoutable : l'endurcissement aux fatigues, une longue expérience des périls et des armes, l'enthousiasme religieux, l'exaltation que donne la victoire, la confiance dans ses chefs, dont un grand nombre, écartés du commandement par leur naissance, avaient été portés aux premiers rangs par leurs talents et leur bravoure. On vit alors plusieurs exemples étonnants de la facilité avec laquelle, à la guerre et dans les opérations navales, une ardeur enthousiaste et le génie des combats suppléent quelquefois à l'étude et à une longue expérience. Aucun homme ne le montra mieux que l'illustre Blake, qui, après s'être distingué dans la guerre civile entre les plus braves, par l'opiniâtre défense des places de Lynne et de Taunton, contre le roi, quitta to à coup, à l'âge de cinquante ans, le service

de terre pour celui de la flotte, et se fit connaître, presque subitement et sans noviciat, pour un des premiers hommes de mer de l'Europe [1]. Le brigandage infestait les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande, depuis que la majeure partie de la flotte anglaise s'était déclarée pour la cause royale. Charles II en avait confié le commandement au prince Rupert, qui organisa, dans les mers voisines, un système de piraterie désastreux pour le commerce britannique. Le parlement, pour combattre ce fléau et rendre son pavillon redoutable aux nations étrangères, fit les plus grands efforts sous l'habile direction d'Henri Vane, et créa rapidement une nouvelle marine. Il construisit ou arma en guerre 104 vaisseaux en quinze mois, recruta, au moyen de la presse, 12,000 matelots, et envoya, dans toutes les mers, des escadres sous le commandement d'officiers non moins intelligents qu'énergiques.

Opérations maritimes.

1650.

Rupert, vers la fin de 1649, s'était établi en croisière sur la côte méridionale et orientale de l'Irlande : Blake l'y chercha et tenta de l'enfermer dans le port de Kinsale, d'où le prince s'échappa pour chercher un refuge en Portugal, sous la protection des forts de Lisbonne. Blake

1. Blake fit voir le premier que la science de la marine pouvait être acquise en moins de temps qu'on ne se l'imaginait. Il méprisait les règles qui avaient été longtemps en pratique, pour préserver les navires et les équipages de tout danger, ce qui passait autrefois pour de la prudence et une grande habileté, comme si la première science requise en un capitaine de vaisseau était d'être assuré de revenir sain et sauf. Ce fut lui aussi, qui le premier, brava sur mer les batteries de terre, regardées auparavant comme très-formidables, faisant voir aux troupes de mer les grandes choses qu'elles pouvaient faire si elles étaient résolues, et leur enseignant à combattre dans le feu aussi bien que sur l'eau. Clarendon, *Hist. de la Rébellion*.

menaçait de forcer l'entrée du Tage pour atteindre son ennemi et le roi Jean IV, établi, seulement depuis quelques années, sur un trône encore chancelant[1], ne voulut ni se commettre avec le parlement britannique, en protégeant ouvertement Rupert, ni se déshonorer en lui livrant ce prince, qui, forcé de fuir, alla chercher un asile sur la côte d'Espagne, à Malaga. Blake l'y poursuivit et détruisit presque toute sa flotte, sauf deux bâtiments avec lesquels le prince fit voile pour les Indes Occidentales. Son frère Maurice périt à cette époque dans un ouragan, et Rupert continua quelque temps encore sa carrière d'aventures, de rapines et de combats.

Tous les établissements anglais, en Amérique, à l'exception de l'État de la Nouvelle-Angleterre, tout récemment fondé par les puritains, avaient reconnu pour roi Charles II. Le parlement envoya sir John Ascüe avec une escadre pour les réduire. Antigoa et la Virginie se soumirent ; les îles Bermudes, où commandait lord Willougby de Fareham, prolongèrent leur résistance et furent enfin forcées, comme les autres, à arborer le drapeau républicain. Déjà les pirates avaient été balayés de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan, sur les côtes de l'Angleterre ; le parlement soumit sans effort les îles de Jersey et de Guernesey ; l'île de Man, vaillamment défendue par l'illustre comtesse de Derby, née princesse de la Trémoille, fut réduite à son tour, et cette femme héroïque, qui avait montré un mâle courage dans la guerre civile, obtint la gloire d'être la dernière dans les trois

1. La révolution qui en détachant le Portugal de l'Espagne porta sur le trône la maison de Bragance, avait eu lieu en décembre 1640.

royaumes britanniques, à reconnaître l'autorité de la république victorieuse [1].

Soumission de l'Irlande.

L'Irlande et l'Écosse étaient, à cette époque, presque entièrement subjuguées. Ireton, gendre et lieutenant de Cromwell, en Irlande, y continua son œuvre, exerçant à l'égard des indigènes une politique impitoyable : leur fameux chef, O'neil, fut pris, et subit sur le gibet une mort ignomineuse. Ireton mourut lui-même, vers cette époque, de la peste à Limeric, laissant la réputation d'un républicain ardent et convaincu, et qui eût opposé la résistance la plus inflexible au rétablissement du régime monarchique, sous quelque forme que ce pût être [2]. Cromwell, dont il eût contrarié les projets si sa vie se fût prolongée, donna publiquement des larmes à sa mort. Le parlement fit à sa famille un présent considérable en biens fonds, à titre de récompense publique [3], et lui vota, aux frais du trésor, de magnifiques obsèques. Le major général Ludlow, fut donné par Cromwell pour successeur à Ireton, dans le commandement de l'armée [4],

1. Hume, *Hist. d'Angleterre. République.*

2. Ireton était un homme mélancolique, réservé, d'une humeur sombre, et qui ne communiquait ses pensées qu'à peu de personnes, de sorte qu'il prenait seul ses résolutions, et que rien n'était capable de l'en détourner quand il les avait prises... On le croyait si ennemi de la monarchie qu'il se serait opposé publiquement aux excès de Cromwell, et l'on pensait que celui-ci l'avait conduit et laissé en Irlande tout exprès, afin de se délivrer de ses avis et de ses emportements lorsqu'il serait temps pour lui-même de jeter le masque et de jouer son rôle. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

3. Il donna à la famille d'Ireton une propriété territoriale de 2,000 livres sterling de revenu.

4. Cromwell, quoiqu'en Angleterre, avait encore le titre de gouverneur général de l'Irlande. A la mort d'Ireton, il sépara dans l'île le gouvernement militaire du gouvernement civil, qu'il donna au major général Lambert, avec le titre de lord député d'Irlande.

et celui-ci éteignit en Irlande les derniers brandons de la guerre civile. Ormond avait quitté l'île en laissant les faibles forces royales sous les ordres du marquis de Clanricade, qui, jugeant toute défense inutile, fit sa soumission au parlement, et l'île entière subit rigoureusement la loi du vainqueur. La confiscation expropria presque tous les Irlandais catholiques, et le sol, dont on distribua une portion aux officiers et aux soldats, fut, pour la plus grande partie, vendu ou donné à des familles d'Angleterre. Les indigènes furent, pour la plupart, renfermés dans la province de Connaught, séparée du reste de l'Irlande par le Shannon, et devenue presque déserte par la fuite et le massacre de ses habitants. On partagea le territoire de cette province entre les Irlandais catholiques qui, dans un délai déterminé, eurent l'ordre de s'y rendre sous peine de mort. Des champs stériles furent ainsi rendus à la culture, et une ère nouvelle commença pour ce pays entier, qui, durant douze années, n'avait connu qu'agitation, guerre et ravages.

Expropriation des indigènes.

Tandis qu'Ireton et Ludlow subjuguaient l'Irlande, le général Monk, laissé en Écosse par Cromwell, achevait de soumettre ce royaume au parlement de la République. Stirling assiégé, capitula; Dundee osa résister et fut emportée d'assaut : la garnison et les habitants, livrés pour l'exemple à la fureur des soldats, périrent égorgés. La plupart des autres villes, Aberdeen, Saint-André, Inverness, intimidées ou gagnées, ouvrirent leurs portes [1].

Conquête et pacification de l'Écosse.

1. J'ai encore présente à la mémoire, dit l'évêque Burnet, l'entrée de trois régiments dans Aberdeen. Ils firent preuve d'un ordre et d'une discipline joints à des dehors de gravité et de religion qui étonnèrent tout le monde. Ils étaient composés en général d'anabaptistes et d'indépendants, presque tous doués de l'es-

Argyle déposa les armes et toute la contrée se soumit [1]. Le parlement décréta l'Écosse comme l'Irlande réunies à l'Angleterre, et leur accorda une faible part dans la représentation nationale. Le clergé écossais vit dans cette réunion la ruine de son influence politique dont il avait trop abusé; il protesta, mais ne fut point écouté. Des tribunaux, composés de juges anglais auxquels on adjoignit quelques écossais, furent établis sur les divers points du territoire : ils administrèrent la justice et maintinrent, durant huit ans, à l'aide de l'armée, l'ordre et la paix dans un pays sans cesse agité, depuis plus d'un siècle, par les passions politiques et religieuses [2].

Réunion de l'Écosse et de l'Irlande à l'Angleterre.

1653.

Les opérations, dont le but était de compléter la soumission et la réunion des contrées qui constituaient l'empire britannique, absorbèrent toute l'énergie et toute l'habileté du parlement. Il se montra égoïste autant qu'impuissant dans sa politique intérieure, faible et maladroit dans ses rapports avec les puissances étrangères entre lesquelles la France et l'Espagne, toujours en guerre, se disputaient encore l'influence suprême en Europe. L'hostilité de l'Angleterre était redoutée de l'une

Relations extérieures du parlement.

1650-1652.

prit, et qui prêchaient lorsqu'ils étaient inspirés. Mais il ne leur arriva qu'une fois de troubler le service public dans les églises : j'étais présent. (*Hist. de mon temps.*)

1. Un foyer d'insurrection entretenu par les lords Belcaras et Middleton se conserva dans les montagnes jusqu'en l'année 1654. (Burnet. — *Ibid.*)

2. Il y avait en Ecosse sept à huit mille hommes de troupes aux frais de l'Angleterre; elles étaient bien payées et sévèrement tenues. La solde de l'armée apporta tant d'argent dans le royaume, que tout le temps qu'elle y demeura il ne cessa de prospérer. La justice était bien administrée et le vice puni et châtié : ces huit années d'usurpation furent comme huit ans de paix et de prospérité. (*Ibid.*)

et de l'autre de ces puissances autant que son concours leur eût paru désirable. La raison indiquait au parlement une neutralité parfaite et digne, comme le seul rôle convenable. Il ne le comprit pas, et au lieu de tenir entre ces puissances un juste équilibre au profit des intérêts sérieux du pays, il leur fit simultanément des avances inconsidérées par un désir immodéré de se voir reconnu, subordonnant tout autre intérêt à une satisfaction d'amour-propre. Un sentiment d'honneur prévalut d'abord dans les cours de France et d'Espagne, et elles hésitèrent à reconnaître un gouvernement meurtrier d'un roi qui leur tenait de si près par le sang. Néanmoins, la crainte d'une alliance de l'Angleterre avec la France finit par l'emporter dans les conseils du roi d'Espagne, et, en décembre 1650, la cour de Madrid envoya à son ambassadeur, don Louis de Cardenas, de nouvelles lettres qui l'accréditaient auprès du parlement de la République. Celui-ci n'eût pas été plus fier d'une grande victoire, il décerna des honneurs immodérés au représentant de Philippe IV [1], et le chargé d'affaires de France, Croullé, reçut l'ordre de quitter l'Angleterre sous dix jours [2].

Mazarin ressentit vivement cette injure, il crut y voir le prélude d'une guerre qu'il résolut de prévenir,

1. Je crains, écrivait le président du conseil d'État Bradshaw, à l'un des officiers de Cromwell, que notre imprudent empressement à nous mettre en faveur auprès des nations voisines, ne nous apporte ni honneur ni profit. Dieu nous fasse la grâce de compter sur lui, de ne rechercher que lui, et d'être indépendants de tous les autres ! mais sur ce point, beaucoup de nos frères pensent autrement que nous. (Milton, *Stats papers*, cité par M. Guizot).

2. Voyez à ce sujet les sages et lumineuses réflexions de M. Guizot. (*Hist. de la république d'Angleterre et de Cromwell.*)

et il négocia, contre l'Angleterre et l'Espagne, une secrète alliance avec les Provinces-Unies, où le prince d'Orange employait toute son influence et son autorité dans l'intérêt de son beau-frère Charles II. Sa mort fit avorter les espérances de Mazarin, et rendit en Hollande l'influence souveraine à l'aristocratie des villes et au haut commerce, l'un et l'autre zélés partisans de la paix et de la neutralité. Réduite à ses seules forces, la cour de France se contint et n'osa éclater; mais, dans la lutte que le parlement anglais soutenait encore à cette époque contre le parti royaliste, en Irlande et en Écosse, si ses armes avaient eu un échec sérieux, la France, en s'alliant avec le vainqueur, aurait peut-être étouffé dans son berceau la naissante république, et si elle échappa à ce danger, c'est à tort qu'on ferait honneur à la sagesse de son gouvernement d'un résultat qui n'appartient qu'au génie guerrier de Cromwell et à sa fortune.

La victoire de Worcester avait exalté outre mesure l'orgueil du parlement, et eut beaucoup de retentissement dans toute l'Europe. L'effet s'en fit sentir dans la plupart des états qui avaient refusé jusque-là toute communication avec la république d'Angleterre, et qui s'empressèrent alors de la reconnaître [1]. La cour de France hésitait encore et désirait s'épargner, au moyen d'un traité secret, l'affront d'une reconnaissance ouverte et publique. Le parlement refusa de se prêter à ce désir

1. De toutes parts affluèrent à Londres les déclarations de reconnaissance de la République. La Toscane, Venise, Gênes, les villes hanséatiques, les cantons suisses, les petits princes d'Allemagne envoyèrent et reçurent des agents. De Suède, de Danemarck et de Portugal, des ambassadeurs extraordinaires apportèrent au parlement des lettres de leurs souverains. (Guizot, *ubi supra*.)

blessant pour son orgueil, et il entra en négociations avec l'Espagne pour une alliance offensive et défensive contre la France. Sous la menace d'un si grand péril, Mazarin n'hésita plus, et Louis XIV accrédita publiquement un envoyé auprès du gouvernement britannique. Au comble de ses vœux alors, et à l'apogée de sa fortune, le parlement anglais, qui n'avait su tirer, de la crainte qu'il inspirait aux deux grandes puissances rivales du continent, aucun avantage réel pour le pays, obéit tout à coup à une passion étroite autant que déplorable, et sacrifiant à la jalousie du commerce national les liens qui auraient dû l'unir à la seule république protestante du continent, il médita une rupture prochaine avec les Provinces-Unies. Déjà, dans plus d'une circonstance, il leur avait donné des sujets d'ombrage et de plainte. Invité par les états généraux à négocier un traité avec eux, il leur avait donné à entendre par ses ambassadeurs Strickland et Saint-John, qu'il mettrait pour condition à cette alliance l'assimilation des deux républiques, considérées désormais comme une même puissance, union intime et presque absolue, et qui eût, en certains cas, entraîné, pour les Provinces-Unies, l'abdication de la souveraineté sur leur propre territoire. L'expression d'un vœu semblable, quoique voilée encore, était offensante pour les états généraux. Les négociations furent suspendues : le parlement rappela ses envoyés, et par ressentiment de cet échec, moins encore que par jalousie de la puissance maritime et commerciale des Provinces-Unies, il prépara en août 1652, sur la présentation de Whitelocke, l'acte célèbre connu dans l'histoire sous le nom d'*acte de navigation*, et par lequel il interdisait à tous les navires étran-

Acte de navigation. 1652.

gers d'importer en Angleterre aucune denrée autre que les produits du sol et les denrées de leur propre pays. Ce bill, adopté et mis en vigueur un mois environ après la grande journée de Worcester, portait gravement atteinte aux intérêts nationaux de la Hollande, dont le commerce de transport faisait en grande partie la richesse. Les états généraux évitèrent cependant de donner au parlement anglais aucun motif sérieux de rupture, et lui envoyèrent une ambassade solennelle pour obtenir la suspension au moins temporaire d'un acte si préjudiciable à leurs intérêts. Leur demande ne fut pas admise. Le parlement, dont les récentes victoires avaient accru les prétentions, revendiquait des priviléges abandonnés, disait-il, par les princes de la maison de Stuart, savoir, la souveraineté des mers voisines et le salut du pavillon.

De sérieux débats s'étaient élevés sur ces questions, comme touchant les droits éventuels de visite et de pêche, lorsqu'on apprit qu'une rencontre fortuite avait eu lieu, dans les Dunes, près de Douvres, entre les amiraux des deux nations, Blake et Tromp. Sommé par l'amiral anglais de saluer son pavillon, Tromp répondit par une bordée de son bâtiment. Les deux vaisseaux se canonnèrent toute la soirée, et Tromp, dans la nuit, cingla vers la Hollande. Le parlement rejeta toute explication comme toute excuse offertes, à ce sujet, par les états généraux, et la guerre fut déclarée. La Hollande, si inférieure par sa population et sa richesse, à son ennemie, déploya dans cette occasion un merveilleux courage et une prodigieuse énergie : elle arma en guerre tous les bâtiments marchands d'un fort tonnage, mit 60 vaisseaux

Guerre avec la Hollande. 1652.

en construction, et recruta, par l'appât d'une forte solde, une multitude de bons marins; elle eut tout d'abord 120 vaisseaux à mettre en ligne, et pour les commander, trois amiraux d'un grand renom : van Tromp, Corneille de Witt et Ruyter. On vit alors sur mer plusieurs combats de géants entre des flottes de plus de 100 vaisseaux chacune, dirigées par les premiers marins du monde. Le succès fut d'abord à peu près également balancé; mais les Anglais obtinrent en plusieurs rencontres un avantage qu'ils durent surtout au tonnage supérieur de leurs bâtiments [1]. Blake cependant éprouva un échec sérieux entre Douvres et Calais, et fit retraite, sur les côtes de l'Angleterre, devant Tromp victorieux, qui parcourut toute la Manche en vainqueur, portant un balai à son grand mât, en signe de triomphe et de souveraineté. L'amiral anglais prit sa revanche deux mois plus tard (le 18 février 1653), dans ce même canal, à la hauteur du cap la Hogue. Sa flotte comptait 80 bâtiments de guerre, et il avait pour lieutenants les amiraux Penn et Lawson, et les deux généraux Monk et Dean, qui passèrent, comme Blake lui-même, et avec succès, du service de terre au commandement des escadres. La flotte des Provinces-Unies, sous Tromp et Ruyter, était forte de 75 bâtiments de guerre, et elle avait à conduire dans les ports de Hollande, un immense convoi de navires marchands, qui ralentissait ses mouvements et entravait ses manœuvres. La bataille fut une des plus terribles dont l'histoire maritime des peuples fasse mention : elle dura trois jours avec des succès divers. Blake et Dean

Combat naval de la Hogue. 1653.

1. Hume, *Hist. d'Angleterre. République.*

furent blessés, Ruyter, qui fit des prodiges, comme toujours, fut deux fois sur le point d'être enveloppé et pris; Tromp le dégagea, se multiplia en se montrant sur tous les points menacés, aussi hardi dans l'attaque qu'attentif à la défense du convoi confié à sa garde. Il fit des efforts surhumains pour soutenir le combat contre un ennemi supérieur, en se rapprochant des ports de Hollande, qu'il atteignit enfin le quatrième jour. Il abandonna la victoire et la mer à son rival, mais il eut la gloire de sauver presque toute la flotte de guerre et la majeure partie de son convoi [1]. Cette lutte désastreuse se prolongea quelque temps encore sans résultats décisifs. « Victorieuses naguère, les Provinces-Unies étaient maintenant vaincues, mais point abattues, et la guerre ressortait de chaque bataille plus ruineuse et plus acharnée [2]. »

Le parlement n'avait retiré aucun avantage sérieux pour le pays, de cette lutte impolitique entre les deux républiques protestantes, et à laquelle assistaient, avec autant de satisfaction que de surprise, les puissances catholiques du continent. Il n'avait réussi qu'à faire encore une fois sentir sa puissance dans le domaine de la force brute et matérielle; mais cet avantage secondaire, flatteur sans doute pour l'orgueil national, n'était en rapport, ni avec les succès qu'il aurait pu tirer de l'emploi intelligent de cette force, ni avec les immenses sacrifices imposés à la nation pour les obtenir. Il fallait à la fois maintenir sur

1. La perte des Hollandais est évaluée par eux à neuf bâtiments de guerre et à vingt-quatre navires marchands : les Anglais la portent à dix-sept vaisseaux et à quarante bâtiments de commerce.

2. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell*, tom. II, pag. 292.

pied une armée nombreuse pour protéger le nouveau gouvernement contre ses ennemis intérieurs, et entretenir contre l'étranger une flotte formidable; double et pressante nécessité, d'où naissait le besoin d'ajouter chaque jour aux charges publiques, et d'user de rigueur et de tyrannie, soit pour contraindre à les acquitter, soit pour suppléer à leur insuffisance. De là, résultait l'impossibilité d'étendre les priviléges et les libertés qui semblaient être, de temps immémorial, l'héritage du peuple anglais et la difficulté de maintenir le petit nombre de garanties encore existantes. Tous les pouvoirs se trouvaient concentrés, sans contrôle possible, dans les mains du parlement : le droit de décider la guerre ou la paix, d'établir les taxes, de commander les armées et les flottes, d'administrer la justice; et une haute cour judiciaire avait été substituée par lui au jury, dans une multitude de cas non définis, et rappelait les mauvais jours de la chambre étoilée. Depuis longtemps, et comme pour se faire pardonner une si énorme puissance, le parlement avait promis d'utiles et importantes réformes dans la législation civile, et un comité avait été désigné pour s'en occuper, mais, sauf quelques mesures populaires relatives à la liberté de prédication, à la suppression des dîmes et aux dettes, et beaucoup de décrets pour établir des jeûnes, défendre les jurements et les blasphèmes, et réprimer la débauche, aucun bill important ne fut adopté, aucune réforme ne fut faite dans les lois. Les intérêts privés, les vues étroites et contradictoires, les passions politiques ou religieuses de la plupart des législateurs étaient autant d'obstacles sourdement opposés à des améliorations hautement promises, et les 70 ou 80 mem-

Impuissance du parlement pour les réformes.

bres qui disposaient souverainement de la fortune publique et de la vie des citoyens, semblaient ne pouvoir s'entendre que pour se perpétuer dans l'exercice d'une autorité sans bornes. De toutes parts s'élevaient à ce sujet les réclamations les plus vives, chaque jour de nouvelles et nombreuses pétitions demandaient la dissolution du parlement et la convocation prochaine d'une assemblée légalement élue, et elles demeuraient sans résultat comme sans réponse, au profond mécontentement des pétitionnaires et au grand scandale du pays.

Le parlement créé par l'armée, ne redoutait qu'elle, et voyait dans le chef de cette armée triomphante et formidable, un rival et un héritier. Il se fonda, pour l'affaiblir, sur un motif réel d'utilité publique. La guerre civile était finie, une réduction de l'armée devint nécessaire, et dans le même temps que le parlement comblait d'honneurs, au retour de Worcester, Cromwell victorieux[1], il licencia une grande partie des vieux régiments avec lesquels il avait vaincu. Cromwell subit ce vote sans présenter ni objection, ni remontrance : nul n'était plus capable d'apprécier la force des circonstances et de s'y soumettre. Mais il reconnaissait la faiblesse et l'impuissance de cette assemblée sans tradition, sans mandat et sans droit légal pour rien fonder; il savait que toute la législation civile de l'Angleterre ayant une base monarchique, il fallait, ou

Conduite habile de Cromwell.

1. L'orateur du parlement, le président du conseil d'État, un grand nombre de membres de ces deux corps, le lord maire et le conseil de la cité et plusieurs milliers de citoyens notables de Londres allèrent au-devant de Cromwell, que l'orateur félicita et remercia au nom du pays, et il fut conduit en triomphe au palais de White-Hall, que le parlement lui avait déjà donné pour résidence.

la détruire tout entière, ce qui était impossible, ou faire entrer, pour une forte part, un élément monarchique dans la constitution nouvelle du pays; cette conviction était le fondement principal de ses projets et de ses espérances, il savait aussi que pour atteindre au dernier terme de son ambition, il devait se concilier le peuple et conserver son influence dans le parlement et dans l'armée, comme sur un parti puissant représenté par le major général Harrison, en qui le zèle du républicain était subordonné à l'enthousiasme de sectaire; il lui importait enfin de ne donner aucune prise sur lui à ses adversaires en les provoquant avant l'heure. Il possédait le grand art des succès, l'unité de but et une volonté forte, et en même temps l'absence du scrupule et la variété des moyens. Homme d'ordre et d'autorité, il se fit le patron des réformes populaires, soit dans l'administration, soit dans l'église, prit en main la cause des pauvres débiteurs, soutint sincèrement les droits de la liberté de commerce, insista pour qu'une amnistie fût publiée, et joignit sa voix puissante au cri public, qui demandait que le parlement assignât un terme à sa durée : celui-ci, enfin, après d'interminables débats, vota une amnistie accompagnée de restrictions nombreuses, et décida, vers la fin de 1651, qu'il ne siégerait pas au delà du mois de novembre 1654, se donnant ainsi à lui-même trois années encore de vie et de puissance.

Vers le même temps, une réunion de quelques-uns des hommes les plus influents du parlement et de l'armée eut lieu, à la demande de Cromwell, chez l'orateur Lenthall, et Cromwell les sonda, touchant le rétablisse- Conférence chez Lenthall.

ment de la forme monarchique en Angleterre [1]. Fleetwood, Desborough et la plupart des chefs militaires repoussèrent toute ouverture à ce sujet et se montrèrent partisans zélés du gouvernement républicain, pour l'établissement duquel ils avaient versé leur sang, et dont le maintien leur paraissait inséparable de leur influence et de leur grandeur personnelle. Les hommes politiques, légistes pour la plupart, insistèrent sur la nécessité de rétablir, pour une certaine part dans la constitution, l'élément monarchique, afin qu'il y eût accord entre elle et la législation civile du pays. Nul, cependant, ne voulut paraître avoir lu au fond de l'âme de Cromwell, et le nom de duc de Glocester fut prononcé. Ce prince, troisième fils de Charles Ier, âgé de douze ans, et détenu alors, par l'ordre du parlement, dans l'île de Wight, était encore assez jeune, disait-on, pour qu'on pût l'instruire des intérêts et des besoins que la guerre civile et une révolution victorieuse avaient fait naître en Angleterre, et pour se laisser diriger sur le trône, en acceptant sincèrement les conditions auxquelles il lui faudrait souscrire pour y monter. Mais Cromwell était trop sensé pour ne pas comprendre que rien ne serait plus difficile que de régner sans droit légal et traditionnel entre des royalistes ardents et ulcérés, et des républicains ombrageux autant qu'intraitables, et que, pour bien remplir cette tâche si pénible, il ne fallait pas moins qu'une grande force personnelle unie à une grande expérience. Il dissimula et se contint, mais peu de jours après il éloigna son

1. Whitelocke, l'un des membres assistants, rapporte cette conférence tout entière dans ses mémoires.

jeune rival en obtenant du parlement que le duc de Glocester fût honorablement renvoyé sur le continent et rendu à sa famille [1].

Cromwell ne se pressait point d'accomplir ses projets, nul mieux que lui ne savait attendre, épier le temps, l'occasion et les fautes de ses adversaires. Ceux-ci se déconsidéraient davantage tous les jours. Divisés d'intérêt et mus par des passions diverses, ils ne pouvaient s'entendre dans la réforme de la législation civile, et, à l'exception d'un acte qui substituait, pour la rédaction des lois et la procédure judiciaire, l'usage de l'anglais à celui du latin, aucune réforme utile et sérieuse n'avait encore été obtenue. Poussé cependant par la clameur publique, le parlement nomma, en 1652, une nouvelle commission, dont le célèbre jurisconsulte Mathieu Hale fit partie, et un travail proposé par elle sur toutes les importantes matières de la législation civile, fut soumis, mais sans résultat, à l'examen du parlement. En religion, partagé entre les presbytériens et les épiscopaux d'une part, également ennemis de la liberté de prédication et du culte, et les indépendants d'autre part, qui la revendiquaient avec emportement, il lui était impossible de maintenir l'équilibre de façon à les satisfaire, de prendre une mesure agréable pour les uns, qui ne fût odieuse pour les autres : vis-à-vis l'armée, céder à ses exigences c'était les accroître ; résister, c'était provoquer sa colère. Outre ces difficultés immenses qu'il rencontrait au dehors, les obstacles qu'il portait en lui-

Difficultés et usurpations du parlement.

1. L'ordre fut donné aux commissaires de la trésorerie de payer au prince 500 livres sterling pour les frais de son voyage. Clarendon, *Hist. de la Rébellion*.

même, étaient au moins aussi grands. Exerçant un pouvoir sans contrôle, il ne put échapper à ses dangers, ni s'arrêter dans les voies de la tyrannie, et lorsqu'il se fut rendu maître de toutes les affaires publiques, il intervint dans les affaires privées, au grand péril de son intégrité, n'écoutant que son caprice ou sa passion, et ce qu'il eût en vain demandé aux moyens légaux, l'usurpation le lui donnait. Les hommes les plus éminents du parlement et du conseil d'État, et qui, dès l'origine, s'étaient posés comme les défenseurs des institutions méconnues ou violées par la couronne, les Vane, les Sidney, les Huschinson, les Ludlow, continuaient à se montrer intègres, ennemis de toute oppression et dirigés toujours par quelques-uns des plus nobles mobiles du cœur humain; mais un grand nombre de leurs collègues n'avaient pu trouver dans leur propre cœur pour leurs passions égoïstes, cupides et basses, un frein que ne leur opposaient plus ni les hommes ni les choses. De tous les droits qu'ils avaient usurpés, le plus odieux comme le plus corrupteur, était celui de se faire justice eux-mêmes, et ils l'exercèrent sans équité comme sans mesure, soit pour accorder une scandaleuse impunité à leurs créatures [1], soit pour infliger à leurs détracteurs des peines hors de toute proportion avec l'offense. Ils frappèrent ainsi Lillburne qui, après un acquittement solennel prononcé par le jury, fut cité devant le parlement, pour un nouveau pamphlet, et puni par la confis-

1. Voyez à ce sujet les importantes citations extraites par M. Guizot, des journaux de la chambre des communes. (*Histoire de la République d'Angleterre, et de Cromwell*, t II.)

cation et par l'exil. De tous côtés s'élevaient des plaintes contre une omnipotence si prolongée et si fertile en abus; et, à ces plaintes, se joignaient les murmures provoqués par les charges d'une guerre impolitique, et dont les succès n'avaient été ni assez décisifs, ni assez populaires pour qu'on ne les crût achetés à trop haut prix.

Cromwell, oisif alors, épiait en silence l'irritation croissante des esprits et continuait à s'effacer, en attribuant à Dieu seul ses victoires, se disant tout haut l'humble serviteur du parlement et se montrant jaloux de ses droits contre les prétentions de l'armée, tandis qu'il excitait sous main celle-ci à protester contre le parlement. Il réunit, le 12 août 1652, les principaux officiers chez lui, au palais de White-Hall, et le lendemain, six d'entre eux, au nom de tous, portèrent au parlement une pétition résumant, en douze articles, tous les griefs du peuple et de l'armée. Ils avaient cherché le Seigneur, disaient les pétitionnaires, et demandaient que l'Évangile fût prêché de façon à toucher les cœurs, que les dîmes fussent abolies, qu'on destituât de leurs emplois dans l'État comme dans l'Église, toutes les personnes malintentionnées ou d'une vie profane et scandaleuse, et qu'on les remplaçât par d'autres craignant Dieu et ennemies du mal; que l'on pourvût à la solde et aux arrérages des soldats, à l'entretien des veuves et des orphelins de ceux qui avaient péri à la guerre : ils demandaient encore la réforme des abus dans la collecte de l'excise, la suppression des emplois inutiles, du travail pour les pauvres, des secours pour les impotents, et ils insistaient pour que le parlement avisât sans délai à se donner des successeurs

Pétition des officiers.

1653.

convenablement qualifiés pour l'être[1]. L'orateur Lenthall remercia les officiers au nom du parlement, de leur zèle pour le bien public, et une commission fut aussitôt nommée pour l'examen de leur pétition : mais ensuite plusieurs membres exprimèrent l'inquiétude et l'indignation que leur causait, de la part de l'armée, une démarche si hardie et si impérieuse, et Cromwell surtout fut interpellé. Des deux parts on s'observait et on dissimulait : Cromwell semblait hésiter[2], attendant que le parlement eût comblé la mesure, et il résistait aux pressantes sollicitations des majors-généraux Lambert et Harrison, représentant l'un le parti violent de l'armée, l'autre celui des sectaires enthousiastes, aux yeux desquels Cromwell était un autre Jehu suscité par Dieu pour la cause de ses saints. Chaque jour cependant la crise devenait plus imminente. En janvier 1653, le parlement ayant de nouveau licencié une partie de l'armée, rendit ses chefs plus irrités et plus impatients : le mois suivant, il tenta de tirer parti pour lui-même de l'éclat

1. For qualification of such as shall sit in future parliaments. Whitelocke, p. 541.

2. Quoique Cromwell dissimulât en public, il ne craignait pas de s'ouvrir en particulier, même avec des opposants. Whitelocke nous a conservé le récit intéressant d'une longue conversation qu'il eut à cette époque avec lui, et dans laquelle le lord général avait clairement exposé ses projets pour le rétablissement de la monarchie en sa personne. Whitelocke le combattit, insistant sur le danger de réunir à la fois contre lui les républicains et les royalistes. Whitelocke ajoute qu'il exhorta Cromwell à rétablir Charles II (p. 550). Carlyle met en doute ici la sincérité de Whitelocke, qui ne publia son journal qu'après la restauration. (Cromwell's letters and speeches, t. II, p. 176.) Dans une autre circonstance, discutant le même point avec des ministres indépendants, l'un d'eux lui dit que s'il se faisait roi, il aurait neuf hommes sur dix contre lui : « Oui, répondit Cromwell ; mais si j'en désarme neuf et que je mette l'épée dans la main du dixième, cela ne fera-t-il point l'affaire ? »

passager que les victoires de l'amiral Blake avaient jeté sur son administration, et donna satisfaction à l'opinion par un projet qui avançait d'une année la convocation d'un nouveau parlement, composé de quatre cents membres; mais dans ce même projet, les cent cinquante membres actuels du parlement étaient continués comme représentants des comtés et des bourgs qui les avaient élus, et ils devenaient juges de la validité des élections nouvelles : ainsi le parlement, en affectant de se dissoudre, eût réussi à se perpétuer[1].

Ce bill, dont l'adoption aurait eu pour résultat la continuité du pouvoir dans les mains d'une assemblée impuissante et avilie, fut considéré par un grand nombre de républicains eux-mêmes, comme une calamité nationale et un attentat à la souveraineté populaire : Cromwell y vit une dérision et une menace. Il réunit alors en conseil, à White-Hall, quelques-uns des chefs de l'armée et des principaux membres du parlement, et les consulte sur ce que la nécessité exige. Il émet l'avis qu'après la dissolution du parlement, la conduite des affaires soit remise à un conseil supérieur de quarante membres : « Un petit nombre d'hommes sans préjugés,

Conseil tenu chez Cromwell.

1. Ce fait capital, qui fut la cause immédiate ou le prétexte de la dissolution violente du parlement, a été mal défini jusqu'à nos jours, et semble n'avoir été que très-imparfaitement connu des historiens. Le texte du bill projeté a été perdu, mais sa présentation ne saurait être mise en doute, non plus que le débat auquel celle-ci donna lieu. Lingard convient du fait sur lequel Thomas Carlyle, avec sa mordante causticité, a appelé l'attention, et que M. Guizot a mis en lumière. On en trouve, d'ailleurs, l'indication dans Whitelocke, qui, membre influent du parlement, cherche toujours à atténuer les torts de cette assemblée. Le parlement, dit-il, était en délibération sur un acte qui aurait prolongé son existence (p. 454).

dit-il, peuvent seuls être les instruments du salut du peuple. » Les opinions sont partagées : Whitelocke combat ce projet, Haslerig le nomme une œuvre impie et maudite, Saint-John, chef de la justice, l'approuve, et avec lui la plupart des officiers. La discussion s'échauffe et se prolonge jusque dans la nuit. Cromwell recommande la modération, congédie l'assemblée, qui le lendemain se réunit de nouveau chez lui, mais cette fois moins nombreuse, et la discussion semblait finie, lorsque le colonel Ingolsby accourt et annonce que le parlement abrége, pour le bill projeté, les formalités d'usage, et qu'un vote d'urgence est proposé. La colère alors s'empare de Cromwell, il n'hésite plus : il sort avec quelques officiers et se rend à Westminster, où deux compagnies des mousquetaires de son régiment reçoivent l'ordre de l'accompagner.

Dissolution du long parlement par Cromwell.

20 avril. 1653.

Le parlement était en séance : la délibération roulait encore sur le bill d'élection qu'on espérait faire adopter le jour même. Le général Cromwell, après avoir mis des gardes aux portes et dans les corridors, entre dans la salle portant, selon sa coutume, un simple habit noir, et s'assied à sa place. Il écoute le débat, donne quelques marques d'impatience, et fait un signe à Harrison qui s'approche de lui. Le bill est mis aux voix; quelques moments de plus, et il sera converti en loi. « Voici l'heure, dit Cromwell à Harrison. » Il se lève, se découvre et prend la parole. Il commence par louer les membres présents de leur sollicitude pour le bien public; mais bientôt il change de ton, et leur reproche, avec colère, leurs injustices, leur égoïsme et tous leurs vices, et à mesure qu'il parle il élève la voix davantage. Un membre.

sir Peter Wentworth, se lève indigné : « Voilà, dit-il, un étrange langage, tout nouveau dans cette enceinte. Devions-nous l'attendre d'un homme honoré de notre confiance, élevé si haut par nous-même, d'un.... » « Assez, c'est assez, dit Cromwell, avec l'emportement d'une colère vraie ou simulée ; je mettrai fin à ce bavardage. » Il s'élance au milieu de la salle, enfonce son chapeau, et marchant à grands pas, il prononce quelques paroles sans suite : on l'entend dire : « Il ne convient pas que vous restiez ici davantage : vous y êtes demeurés trop longtemps pour tout ce que vous y avez fait depuis peu.... Cédez la place maintenant à des hommes qui valent mieux que vous... Faites entrer, dit-il à Harrison; et une troupe de mousquetaires en armes pénètre dans la salle... » « Et vous osez vous nommer un parlement ! poursuit Cromwell avec une violence croissante; je vous dis, moi, que vous n'êtes pas un parlement. » Puis accablant individuellement les membres d'injures, il appelle l'un ivrogne, un autre adultère, un troisième prévaricateur. Henri Martyn se leva et voulut parler : « Toi, dit Cromwell, mettant sa main sur son manteau, tu es un libertin, un coureur de lieux infâmes, méprisant ouvertement les commandements du Seigneur pour obéir au diable. Hommes injustes et corrompus, s'écria-t-il en s'adressant à tous, vous qui déshonorez l'Évangile auquel vous faites profession de croire, comment seriez-vous un parlement pour le peuple de Dieu : sortez, vous dis-je, sortez ! C'est vous qui m'avez contraint à faire ceci. J'ai cherché le Seigneur jour et nuit, le priant de me retirer de ce monde plutôt que de m'employer à cette œuvre. » Un grand nombre de

membres, voyant la salle envahie par les soldats, se retirèrent sans bruit. L'orateur Lenthall, immobile à sa place, déclara qu'il ne céderait qu'à la force. « Harrison, dit Cromwell, faites-le descendre: » Harrison s'avança, présentant la main à l'orateur : Lenthall descendit sans plus de résistance et disparut. Sir Henri Vane osa protester, apostrophant le général : « Sir Henri Vane, dit Cromwell, avec ta subtilité et ta casuistique, tu n'es pas un honnête homme, que le Seigneur me délivre de sir Henri Vane! » Et celui-ci fut poussé dehors comme les autres. Cromwell prit dans ses mains, sur le bureau, la masse, insigne ou symbole de l'autorité suprême : « Que faire maintenant de cette marotte [1]? demanda-t-il. Qu'on l'emporte. » Et il la remit au colonel Otley. La salle était vide : Cromwell en ferma la porte, en prit la clef, et rentra dans son palais, à White-Hall.

Telle fut la fin du long parlement, de cette assemblée fameuse qui, depuis longtemps, n'était plus qu'un fantôme, et qui expira aussi discréditée qu'elle avait été populaire à son début. Elle étonna l'Europe par sa puissance, après l'avoir épouvantée par son audace; elle ne se montra forte cependant qu'en réduisant sous son autorité toutes les portions de l'empire britannique, sans réussir d'ailleurs à rien fonder dans la constitution ; et c'est lorsqu'elle crut avoir abattu ou dompté tous ses ennemis, qu'elle disparut et tomba misérablement, sous la main d'un homme fort, et devant le pouvoir militaire qui l'avait violemment établie [2]. Nou-

1. Fool's Bauble. Whitelocke.

2. L'historien Hume termine son récit de la chute du long parlement par les réflexions suivantes : « Tous les partis, dit-il, avaient maintenant goûté le

vel et mémorable exemple de cette providence rémunératrice et vengeresse, dont l'action n'est jamais plus sensible que dans le renversement des pouvoirs fondés par l'injustice, l'usurpation et la violence. L'Angleterre ne passa point, à sa chute, comme l'ont dit les républicains, du régime de la liberté à celui de la tyrannie, elle passa simplement sous un autre joug, et au lieu d'un parlement despotique et absolu, elle eut un maître.

triste plaisir de venger leurs propres injures sur leurs ennemis, par les moyens qui avaient été mis en œuvre contre eux-mêmes. Le roi avait à plusieurs égards étendu sa prérogative au delà des bornes légales, et, secondé par le clergé, il avait à peu près anéanti toutes les libertés et tous les priviléges de la nation. Les presbytériens arrêtèrent les usurpations de la cour et du clergé, et excitèrent la populace, par de pieuses démonstrations mêlées d'hypocrisie (a), d'abord aux séditions, puis à la guerre contre le roi, les pairs et les royalistes. A peine eurent-ils atteint à l'apogée de la grandeur, que les indépendants, sous les dehors d'une plus grande humilité, soulevèrent l'armée contre eux et les asservirent. Les indépendants, au milieu de leurs rêves chimériques de liberté, ou plutôt de domination, furent opprimés par la rébellion de leurs propres serviteurs, et se trouvèrent en butte tout à la fois aux insultes du pouvoir et à la haine du peuple. Il était devenu évident, par des exemples récents, comme par ceux que nous offre l'antiquité, que la violence illégale, de quelque prétexte qu'elle se couvre et quel que soit son but, doit irrévocablement aboutir au gouvernement despotique et arbitraire d'un seul homme. » (Hume, *Histoire d'Angleterre. La République*).

(a) Il ne faut pas oublier que l'auteur est sceptique.

II.

Parlement *Barebone*. — Protectorat.

1653 — 1654.

Cromwell était en mesure de tout oser, et dans cette période ascendante où tout profite à l'homme qui hérite d'un gouvernement renversé, parce qu'il s'est rendu nécessaire même à ses ennemis. L'autorité, dans ses mains triomphantes, était aux yeux de tous le dernier rempart contre l'anarchie, et de tous côtés lui arrivèrent des félicitations et des actes d'adhésion ou d'obéissance. L'armée d'Écosse approuva sans restriction le fait accompli, celle d'Irlande se soumit. Les aldermen de Londres voulurent protester; mais la cité députa vers Cromwell, en l'invitant à marcher hardiment pour accomplir l'œuvre du Seigneur, selon ses promesses [1]. Les fanatiques sectaires applaudirent, voyant dans la chute du long parlement et dans l'élévation de Cromwell, le commencement du règne des saints [2].

Cromwell avait mis fin aux délibérations du conseil d'État le jour même de l'expulsion du parlement, et tous les pouvoirs étaient en ce moment concentrés dans sa per-

1. Whitélocke.

2. Harrison avait hautement déclaré, dans le conseil des officiers, que le général ne songeait qu'à préparer les voies au gouvernement de Jésus et de ses saints. (Hume, *Hist. d'Ang.*, *la République*.)

sonne. Il feignit d'être accablé d'un si lourd fardeau, et exprimant le vœu d'en être déchargé, il érigea un nouveau conseil d'État de treize membres, dans lequel il adjoignit à des personnages civils les officiers qui lui étaient le plus dévoués, Lambert, Wolsey, Desborough et Harrison. Le conseil devait administrer jusqu'au moment où de nouveaux représentants du pays seraient convoqués. Cromwell eut recours pour le choix de ceux-ci à un procédé jusque-là sans exemple, et afin de n'avoir rien à redouter d'eux, il prit le parti de les nommer lui-même. Une invitation fut adressée à domicile à un certain nombre de personnes, dans les divers comtés, à l'effet de se rendre à White-Hall, pour y recevoir leur commission de la main du lord général, et siéger ensuite à Westminster, comme membres de leur comté. Il ne fut point fait mention, dans cet acte, des droits de la souveraineté du peuple, mais seulement de la nécessité de confier le poids des affaires à des personnes fidèles et craignant Dieu.

Formation d'une nouvelle assemblée par Cromwell.

En attendant l'ouverture de l'assemblée nouvelle, fixée au 4 juillet de l'année courante, Cromwell gouverna seul en faisant appuyer ses résolutions de l'autorité du conseil d'État ou du conseil général des principaux officiers de l'armée. Il ordonna le prélèvement des taxes votées par le dernier parlement et ouvrit des relations avec les représentants des principales puissances de l'Europe, dont aucune ne fit difficulté de reconnaître le gouvernement provisoire qu'il venait d'établir. Son étonnante fortune fut affermie vers le même temps par une éclatante victoire obtenue sur la flotte hollandaise commandée par les grands amiraux Tromp, de Witt et Ruyter.

Victoire des Anglais sur mer.

1653.

Ceux-ci croyaient Black alors avec son escadre sur les côtes de l'Écosse. Ils rencontrèrent, le 2 juin, la flotte anglaise sous les amiraux Dean et Monk, à l'entrée nord de la Manche, et le combat s'engagea des deux parts avec furie. L'amiral Dean fut tué ce jour-là et l'avantage balancé; la nuit sépara les combattants et la bataille recommença le lendemain, plus terrible et plus acharnée. Tout à coup l'artillerie d'une escadre de renfort pour les Anglais fut entendue derrière la flotte hollandaise. C'était Black, que le hasard, ou son instinct guerrier, avait ramené vers le sud, et qui faisait force de voiles, depuis la veille, pour prendre part à l'action. Les Hollandais alors furent enveloppés par le nombre, et leur vaisseau amiral, le *Brederode*, fut sur le point d'être pris. Tromp voyant le pont de son bâtiment couvert d'Anglais, mit de sa main le feu aux poudres; le pont sauta, et Tromp préservé comme par miracle, passa sur un bâtiment léger et fit des prodiges pour rallier sa flotte dispersée. Il ne réussit qu'à la ramener dans les ports de Hollande fort endommagée et affaiblie : onze vaisseaux étaient restés au pouvoir des Anglais.

Ouverture de l'assemblée. Discours de Cromwell.

1654.

Ce fut sous ces heureux auspices que s'ouvrit l'assemblée des élus de Cromwell, le 4 juillet 1653. Il les réunit d'abord à White-Hall, et leur adressa un discours long, confus, mais habilement entremêlé de textes sacrés et remarquable en même temps par un bon sens ferme et pratique, il leur exposa, dans ce langage vigoureux et mystique qui lui était habituel, la cause du choix qu'il avait fait d'eux et le but de leur mission. Il leur montra la main de Dieu toujours présente et agissante dans les nombreuses victoires remportées sur la

royauté par les officiers et les soldats des trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme dans la pacification qui avait suivi tous ces triomphes, et leur parla du jugement de Dieu, manifesté dans la condamnation du feu roi et dans l'expulsion de la dernière assemblée, mesure violente, dit-il, mais commandée par la nécessité pour le maintien des droits et des libertés du peuple. Il chercha ensuite à leur donner confiance en eux-mêmes, les exhortant à se regarder comme les instruments de Dieu pour son œuvre : « Oui, vous avez véritablement été appelés de Dieu, leur dit-il, comme le fut Judas, pour gouverner avec lui et pour lui, et vous êtes choisis pour être fidèles avec les saints qui ont été les instruments de votre appel : celui qui est établi au-dessus des autres pour les gouverner, comme dit l'Écriture, doit être juste et craignant Dieu [1]. Il me convient mieux de prier avec vous que de vous conseiller, et cependant cet autre passage des livres saints me revient à la mémoire, dans lequel l'apôtre, recommandant au chrétien d'être sage, explique en quoi consiste la sagesse. Il nous apprend qu'elle est pure, pacifique, douce, pleine de miséricorde et de bons fruits, sans partialité comme sans hypocrisie [2] : cette sagesse, si vous l'avez, vous enseignera à être juste envers tous, envers les incrédules, comme envers les croyants, et je confesse, quoique cela puisse paraître un paradoxe, que je préférerais être dans mon tort vis-à-vis un croyant, que vis-à-vis un infidèle ; mais gardons-nous du mal à l'égard des uns comme des autres. Que

1. Samuel, II, XXI, 3.
2. Jacques, III, 17, 18.

Dieu nous accorde l'esprit dont Moïse et Paul étaient animés non-seulement pour les fidèles, mais pour le peuple tout entier.... Ayez donc soin de tout le troupeau. aimez les brebis, aimez les agneaux, et si le chrétien le plus pauvre et le plus égaré désire vivre en paix sous votre autorité, protégez-le.... Votre assemblée est l'œuvre de Dieu. car vous n'êtes pas venus ici de vous-mêmes. Mais Dieu s'est formé un peuple.... Considérez les circonstances au milieu desquelles cet appel vous a été fait, par quels efforts et à travers combien de sang vous êtes venus ici, lorsqu'aucun de vous, il y a trois mois, ni moi-même, n'avions certes la pensée de vous voir réunis en ce lieu pour exercer l'autorité suprême : avouez donc votre mission, car jamais, en aucun temps, il ne s'était vu cent quarante personnes arriver ensemble au pouvoir, au seul titre d'avouer Dieu et d'être avouées de lui : j'ai donc raison de dire que vous êtes le peuple élu de Dieu. » Cromwell rendit compte ensuite de ses principaux actes depuis l'expulsion du long parlement. Il avait pris en main le pouvoir qui lui avait été dévolu, dit il, afin que les affaires n'eussent à souffrir d'aucune interruption, et tel était aussi le motif pour lequel il avait créé le conseil d'État, qui siégerait jusqu'à ce que la nouvelle assemblée eût décidé de son existence [1].

Celle-ci avait été composée par Cromwell, d'un certain nombre de personnes distinguées par le rang comme par la naissance; mais le plus grand nombre de ses choix étaient tombés sur des hommes d'une condition obscure, pour la plupart sans lettres, et dont le fana-

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*, t. II, 187-217.

tisme était exalté en raison même de leur ignorance [1]. Redoutant presque également et non sans cause les épiscopaux, les presbytériens, les niveleurs et les esprits forts, il avait été forcé de limiter ses choix entre les ardents sectaires qui jusqu'alors avaient fait sa force, et qui tous étaient convaincus qu'en leur spécialité de seuls vrais croyants et de saints, ils se trouvaient en communication directe avec l'esprit divin. Ils se crurent sincèrement appelés par Dieu même à gouverner et à réformer l'Angleterre, et commencèrent par se décerner eux-mêmes le titre de parlement, auquel leur origine et leur mandat ne leur donnaient aucun droit [2]. Ils vaquaient tour à tour à la politique et à la religion, partageant leurs séances entre les affaires et les exercices de piété. L'un d'eux, nommé Barebone, marchand corroyeur, s'était fait remarquer entre tous par ses longues prières improvisées et par ses mystiques extases. Il offrait, en sa personne, le type le plus complet de cette bizarre assemblée à laquelle la voix publique donna, d'après lui, le nom ridicule de *parlement Barebone*. Ses membres firent d'abord acte de reconnaissance envers Cromwell et envers l'armée, et ils appelèrent à siéger dans leur sein le lord général et ses principaux officiers, les majors généraux Lambert, Harrison, Desborough et le colonel Tomlinson : mais ensuite, s'enhardissant eux-mêmes, infatués de leur importance et de leurs mérites, ils donnèrent un libre essor à leurs vœux chimériques, et agirent vis-à-vis de Cromwell avec une indépendance

Actes du parlement Barebone.

1. La liste des membres se trouve dans le recueil de Somer (*Somer's tracts*).

2. Ils transportèrent leurs séances à Westminster et firent rapporter dans leur salle la masse que Cromwell en avait enlevée.

téméraire. L'acte par lequel ils avaient été convoqués portait qu'ils siégeraient environ quinze mois, depuis juillet 1653 jusqu'en novembre 1654, époque à laquelle ils nommeraient leurs successeurs : ceux-ci qui ne siégeraient qu'un an, auraient à rédiger l'acte constitutif du gouvernement futur. Appelée par Cromwell et établie comme pouvoir intérimaire et non comme pouvoir constituant, la nouvelle assemblée entreprit des travaux qui dépassaient de beaucoup son mandat, ses lumières et ses forces. Elle prit néanmoins quelques bonnes résolutions touchant les détenus pour dettes et les frais ruineux de procédure : hostile au clergé comme aux légistes [1], elle sécularisa le mariage, en fit un contrat civil et vota la suppression de la cour de chancellerie; mais, dans son ardeur inconsidérée de réformes, elle embrassa toutes les questions à la fois, résolut d'abolir les dîmes, de reviser toutes les lois de l'Angleterre et de les refondre dans un Code uniforme, ne tenant compte d'ailleurs ni des difficultés pratiques, ni de cette foule d'intérêts privés qui, en se liguant contre elle, lui suscitèrent des obstacles qu'elle était impuissante à vaincre [2].

Réformes.

Le bon sens ferme et supérieur de Cromwell était loin d'approuver tous ces projets, dont plusieurs étaient louables, sans doute, mais qui réunis, devenaient dangereux et impraticables. Il rompit alors avec les hom-

1. Elle établit, sans y appeler aucun légiste, un comité chargé de s'occuper d'un nouveau corps de lois. *Journaux de la chambre des communes*, 19 août.

2. En liguant à la fois contre lui le clergé et les légistes, ces deux corps puissants, que ni les rois ni les parlements d'Angleterre n'ont jamais impunément offensés, ce petit synode de législateurs se vit bientôt près de sa ruine. Hallam, *Hist. constit. d'Angleterre*, c. X, p. 11.

mes dont il s'était servi pour s'élever, il prit en main la cause des intérêts menacés par cette assemblée qu'il avait élue; mais d'abord il lui demanda des armes contre les sectaires indépendants et les ardents républicains leurs communs ennemis. Lilburne entre ceux-ci était toujours le plus violent comme le plus infatigable. Voyant dissous le parlement qui l'avait proscrit, il sollicita la permission de revenir en Angleterre. Ne l'obtenant pas, il revint sans y être autorisé, publia un pamphlet adressé au lord général, et arrêté pour ce fait, il fut de nouveau traduit en jugement. Sa cause excita un intérêt immense[1]; il se défendit avec une indomptable énergie, et fut une seconde fois acquitté par le jury. Cromwell le retint en prison, fit blâmer l'arrêt par le parlement, et obtint de lui la révision des statuts touchant le crime de trahison et le rétablissement de la haute cour de justice qui enlevait aux accusés politiques la garantie ou la protection du jury. C'était là tout ce que Cromwell pouvait attendre, selon ses vœux, d'une assemblée remplie d'hommes, la plupart bien intentionnés, mais inhabiles aux affaires, dont toutes les vues étaient étroites, exclusives, et les passions asservies aux préjugés de leur obscure profession ou de leur secte. Il s'irritait de les voir contrarier sa politique extérieure en s'obstinant à guerroyer contre les Provinces-Unies, par de folles et mystiques espérances[2] ou par une aveugle jalousie de nation ou de métier;

1. Il y avait, à son procès, écrivait le 4 septembre l'envoyé hollandais Bevering à Jean de Witt, au moins six mille assistants qui ne l'auraient pas entendu condamner sans que quelques-uns au moins risquassent pour lui leur vie. Thurloë, *State papers*.

2. Dieu, disaient alors quelques enthousiastes, a livré la Hollande aux An-

il supportait enfin avec impatience le discrédit où ils jetaient son administration par l'imprudente précipitation de leurs réformes, par la bizarrerie de leurs motions, et par l'influence chaque jour plus grande qu'y exerçaient quelques membres affiliés à des réunions incendiaires, véritables foyers d'anarchie et de fanatisme [1].

Dissolution du parlement Barebone.

1653.

Cromwell frappa cette assemblée si inférieure à sa mission, sans montrer la main qui la renversait. Le 12 décembre 1653, deux de ses membres, le colonel Sydenham et sir Charles Wolsey, l'un et l'autre affidés de Cromwell, se rendirent à Westminster, où le colonel prit la parole, blâmant avec amertume plusieurs résolutions du parlement : il soulageait, dit-il, sa conscience d'un grand poids, en déclarant qu'il se faisait scrupule d'y siéger plus longtemps, et il concluait, pour ses membres, à la nécessité d'une démission volontaire. Sir Charles Wolsey appuya la motion; et après un débat orageux, l'orateur Francis Rouze, complice de Cromwell, se leva, quitta la chaire, et se retira précédé d'un sergent porteur de la masse. Quarante membres environ le suivirent, se rendirent à White-Hall et signèrent l'acte par lequel ils se démettaient de leurs fonctions. Trente membres seulement demeuraient sur

glais : c'est là que les saints doivent aborder, et de là qu'ils doivent partir pour établir sur le continent le règne du Christ.

1. La plus dangereuse comme la plus célèbre de ces réunions était celle des lundis à *Black Friars*, où prêchaient deux fanatiques éloquents, Christophe Feake et Vavassor Powell.... Le but de ces gens-là, écrivait Bevering à son ami Jean de Witt, est de renverser le gouvernement et de soulever le peuple contre les Provinces-Unies. J'ai entendu, dans cette assemblée de saints, une prière et deux sermons; mais, bon Dieu ! quelles cruelles et abominables trompettes de destruction, de meurtre et d'incendie! Citation de M. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, t. II, p. 29.

leurs siéges et s'étaient mis en prières; avec eux était Harrison qui, de créature docile de Cromwell, devint dès lors son implacable ennemi. Deux officiers, le colonel Goffe et le major White, entrèrent dans la chambre. « Nous ne céderons qu'à la force, dit Harrison : » des soldats parurent aux portes, la salle fut évacuée [1], et quelques-uns des derniers membres ainsi expulsés inscrivirent leurs noms sur l'acte collectif de démission. Cromwell, en le recevant, joua la surprise et leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de la violence qu'il se faisait en l'acceptant. Il affecta de ne céder, dans cette occasion, qu'aux exigences de ses officiers, et d'avoir ignoré leur projet jusqu'à son accomplissement. Telle fut la fin de cette assemblée honnête, mais sans lumières comme sans force, et qui est indistinctement connue dans l'histoire sous le nom de parlement *Barebone* ou de *petit parlement.*

Cromwell alors réunit de nouveau tous les pouvoirs dans sa main et fit rédiger, par son conseil d'officiers, un acte publié sous le nom d'*instrument d'État*, qui réglait la nouvelle forme de gouvernement, en grande partie d'après le dernier projet discuté dans le long parlement, et dont un article faisait résider la suprême autorité législative dans une seule personne et dans le peuple assemblé en parlement. Cette personne était Cromwell, dont le titre fut celui de lord protecteur de la

1. On rapporte que le colonel Goffe ayant demandé, en entrant dans la salle, aux membres présents ce qu'ils faisaient là, Harrison répondit : « Nous cherchons le Seigneur. » « Sortez donc, dit le colonel, car, sur ma parole, il y a longtemps qu'il ne s'est montré ici. » Cette anecdote ridicule me paraît avoir été mise en doute avec beaucoup de raison par M. Guizot.

république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et les priviléges ceux de la couronne : une seule chambre, celle des communes, où siégeraient les représentants de ces trois nations, constituait le parlement : le nombre des représentants était indiqué pour les comtés, les cités et les bourgs ; il était fixé à quatre cents pour l'Angleterre et le pays de Galles, à trente pour l'Écosse et à trente pour l'Irlande. Les plus petits bourgs perdaient le droit de représentation. Il suffisait, pour être élu, d'être réputé homme intègre et craignant Dieu, mais les électeurs devaient posséder un bien d'au moins 200 livres sterling, et le conseil d'État, nommé par le protecteur, était institué juge en dernier ressort de toutes les élections [1]; ce conseil était le chef-d'œuvre de la politique de Cromwell, dit un de ses éminents historiens : maître absolu de cette assemblée peu nombreuse et remplie de ses créatures, il semblait, par son *instrument d'État*, en faire un corps constitutionnel, associé au gouvernement et sur lequel il rejetait une partie du pouvoir : tout devait se décider par le protecteur et par la majorité du conseil[2] : c'était à lui enfin qu'était réservée l'élection du magistrat suprême [3]. Le parlement ou chambre des communes dont l'élection était ajournée à six mois, devait se renouveler tous les trois ans, sa compétence s'étendait à toutes les lois et à tous les impôts, et il ne pouvait être, durant cinq mois, à dater de sa réunion, dissous ni prorogé que de son consentement [4].

1. Article XXI.
2. Villemain, *Hist. de Cromwell.*
3. Art. XXXII.
4. Il faut lire cet important document dans le recueil de Whitelocke, p. 571-577.

Le nouveau gouvernement fut établi avec une pompe solennelle : tous les partis se turent, et l'Angleterre tout entière parut accepter, tacitement du moins, le nouveau protecteur, dont l'autorité, durant les six mois qui s'écoulèrent avant l'élection du parlement, fut à peu près absolue : « Le perfide Cromwell, dit à cette occasion le républicain Ludlow, sacrifia toutes nos victoires et nos délivrances à son ambition, sous prétexte de s'ériger en une espèce de *grand constable*, pour maintenir la paix et empêcher les gens de s'entre-couper la gorge [1]. » Ce que blâmait Ludlow, dans son enthousiasme républicain, était précisément ce qu'approuvait la grande majorité de la nation, et c'était sur le besoin d'un suprême modérateur, en état de les désarmer tous, que Cromwell avait établi sa puissance.

Relations du protecteur avec les puissances étrangères.

Toute l'Europe reconnut le protecteur : la France, toujours gouvernée, durant la minorité de Louis XIV, par le cardinal Mazarin, et l'Espagne sous Philippe IV, se disputèrent son alliance. La cour de Portugal, la reine de Suède, la plupart des puissances enfin, et jusqu'à l'électeur de Brandebourg, presque ignoré à cette époque, envoyèrent féliciter Cromwell, et après un dernier combat naval, glorieux pour l'Angleterre et où l'amiral Tromp perdit la vie, le protecteur eut la satisfaction de signer, avec les Provinces-Unies, une paix avantageuse. Par ce traité, les États généraux reconnaissaient la suprématie du pavillon britannique, faisaient d'importantes concessions favorables au commerce de l'Angleterre, et promettaient satisfaction pour le massacre des Anglais

Paix conclue avec les Provinces Unies. 1654.

1. Ludlow. *Mémoires*.

Traités avec la Suède et le Danemark. 1654.

dans l'île d'Amboyne : par un article secret, tout membre de la famille d'Orange, maison alliée aux Stuarts, était exclue du stathouderat. Cromwell apporta deux idées fixes dans sa politique extérieure, la paix avec les Provinces-Unies et l'alliance des États protestants [1]. Il avait réalisé la première, et dans le temps même où il signait la paix avec les États généraux, il négociait un utile traité avec la Suède. La reine Christine, avant de descendre du trône, voulut donner ce gage de son admiration pour Cromwell, et un traité d'étroite alliance entre les deux pays fut l'un des derniers actes importants de son règne. Un autre traité, plus utile encore, conclu avec le roi de Danemark, assura au commerce anglais, pour le passage du Sund, des avantages dont les Hollandais avaient seuls jusque-là été en possession : Cromwell enfin obtint en Suisse une influence sérieuse et durable par une légation permanente, et cimenta ainsi son union avec tous les États protestants de l'Europe. Il prit, à l'égard des puissances catholiques, une attitude toute différente de celle qu'avait prise le long parlement, et au lieu de paraître solliciter leur alliance, il mit la sienne à haut prix, profitant de l'antagonisme toujours subsistant entre la France et l'Espagne, et au lieu d'incliner pour celle-ci, comme l'avait fait le précédent gouvernement, il pencha pour la puissance rivale, pour la France, dont la fortune était alors dans sa période ascendante, et dont l'inimitié eût présenté beaucoup plus de dangers pour l'Angleterre. La France,

1. C'étaient à ses yeux les deux conditions vitales de la sûreté et de la grandeur de son pays en Europe, de sa sûreté et de sa propre grandeur en Europe et dans son pays. Guizot, *ubi suprà.*

d'ailleurs, ayant peu de colonies et une domination moins disséminée sur le globe, était aussi moins vulnérable que l'Espagne, et offrait moins de prise aux forces navales britanniques. Cromwell acheva enfin ses négociations avec les puissances étrangères, par un traité avantageux pour le commerce anglais avec la cour de Portugal, et cette négociation fut accompagnée d'un incident grave et pour lui honorable. Un frère de l'ambassadeur portugais, don Pantaléon de Sã, ayant excité à Londres une émeute où un homme fut tué et plusieurs gravement blessés, aucune considération particulière ou politique ne désarma la juste rigueur de Cromwell. Le coupable fut condamné et exécuté le jour même où le protecteur signait avec son frère le traité d'alliance entre les deux pays, et donnait ainsi à l'Angleterre un grand exemple de son respect pour la justice, et à l'Europe une preuve signalée de son indépendance et de sa force [1].

Traité avec le Portugal. 1654.

Cromwell, à cette brillante époque de sa vie, employa également ses soins à des actes utiles à l'État, à des mesures répressives rendues nécessaires par l'effort des partis, et à l'affermissement de son autorité. Le jour où il avait saisi le pouvoir, la réaction monarchique avait commencé. Il cessa d'affecter des dehors qui faisaient contraste avec sa puissance et son rang : il quitta le logement modeste qu'il avait occupé jusqu'alors à

Administration du protecteur.

1. Le frère de l'ambassadeur portugais fut conduit de Newgate à Tower-Hill (où était dressé l'échafaud), en carrosse à six chevaux drapés en noir. Whitelocke, p. 595.

Clarendon rend, dans cette circonstance, justice à Cromwell : il donne à entendre néanmoins qu'il avait à craindre un soulèvement populaire. (*Hist. de la rébellion*.)

White-Hall, pour habiter les appartements royaux restaurés avec magnificence, et déploya l'appareil et l'étiquette de la royauté dans la réception des ambassadeurs. Les finances, la police, les prisons, les cultes, occupèrent tour à tour son attention vigilante. Il défendit le duel sous des peines sévères, réforma la cour de chancellerie que le parlement *Barebone* avait voulu abolir, soumit les célèbres universités d'Oxford et de Cambridge à une inspection légale, et son plus grand acte enfin, fut la réunion définitive de l'Angleterre et de l'Écosse, déjà votée en principe par le long parlement. Monk, vainqueur d'une nouvelle insurrection royaliste dans les hautes terres d'Écosse, avait achevé de soumettre ce royaume, qui perdit à cette époque son parlement national, remplacé, comme on l'a déjà vu, par trente membres écossais adjoints au parlement d'Angleterre. Cromwell supprima les douanes entre les deux pays, abolit en Écosse les justices seigneuriales, établit l'égalité des taxes, et fit peser ses rigueurs sur la noblesse, à laquelle Monk interdit le port des armes. Il réprima, par des ordonnances sévères, la licence de la presse et celle de la chaire[1], et frappa les conspirateurs royalistes, qui menaçaient sa vie, et dont quelques-uns portèrent leur tête sur l'échafaud. Le protecteur contint arbitrairement par l'exil et la prison, mais sans effusion de sang, ses autres ennemis,

1. Un comité central composé de trente-huit personnes, neuf laïques et vingt-neuf ecclésiastiques, fut chargé d'examiner les prédicateurs qui aspiraient aux bénéfices... Chaque comté eut en outre un comité spécial appelé à faire une enquête sur tous les ministres de l'Évangile et les maîtres d'école de son ressort, et à écarter ceux qui paraîtraient scandaleux, ignorants ou incapables. (Guizot, *ubi suprà.*)

les fanatiques sectaires et les républicains ardents, à la tête desquels étaient Lilburne, Harrison et le colonel Overton, l'ami fidèle du grand poëte Milton [1].

Ouverture du parlement.

3 sept. 1854.

Les six mois durant lesquels le protecteur devait gouverner seul jusqu'à la réunion du parlement étaient écoulés le 3 septembre, anniversaire de la bataille de Worcester. Ce jour était celui que Cromwell avait indiqué pour la convocation du parlement. Le lendemain il se rendit à Westminster en grand appareil, et ouvrit la session par un discours remarquable, où il exposa les périls dont les divers partis menaçaient la nation lorsqu'il saisit le pouvoir : il désigna comme les hommes les plus dangereux, les niveleurs qui foulaient aux pieds la hiérarchie des rangs [2], cette magistrature naturelle, qui a fait la gloire et la prospérité de l'Angleterre durant des siècles [3] ; et aussi les fanatiques qui ne veulent souffrir aucune espèce de contrôle ou de frein de la part des magistrats dans la prédication des doctrines les plus abominables [4].

1. Te, Overtone, mihi multis ab hinc annis et studiorum similitudine et morum severitate, concordia plus quam fraterna conjunctissime

Milton, quoique enthousiaste pour la république et pour la liberté, salua cependant par de magnifiques paroles l'avénement de Cromwell au pouvoir. (Milton's political works.)

2. «Dansquel but agissaient-ils ainsi, si ce n'est pour rendre la condition du fermier égale à celle des propriétaires, et lors même qu'ils y réussiraient, cela ne durerait pas longtemps; après avoir fait leur fortune, vous les verriez défendre à leur tour la propriété et leur propre bien. Que d'exemples nous en avons vus ! et avec quelle rapidité nous les verrions se multiplier ! car de semblables paroles sont agréables à tous les pauvres, et, je le crois aussi, aux hommes sans principes et sans mœurs. » (Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*.)

3. L'état propre et régulier de ce pays est qu'il y ait des nobles, des gentlemen, des laboureurs. *Ibid.*

4. Cromwell entremêla ce discours, comme tous les autres, de nombreux

Cromwell ensuite s'appliqua à faire comprendre, qu'après avoir beaucoup souffert du régime étroit et arbitraire, sous lequel il n'était permis à personne de prêcher l'Évangile sans avoir reçu l'ordination, l'Angleterre souffrait maintenant de l'excès opposé, d'une licence sans bornes, tombant ainsi d'une extrémité dans une autre, surtout par la corruption des doctrines touchant le règne des saints ou la cinquième monarchie. Cromwell, s'étant élevé lui-même avec l'appui de ceux qui prêchaient ces mêmes doctrines et qui réclamaient la liberté absolue de la prédication, il lui était plus difficile qu'à tout autre, d'en interdire l'abus ; il le fit cependant avec toute la puissance d'un sens droit, ferme et pratique, exposant des principes qui ne cesseront jamais d'être une règle nécessaire, savoir que, dans la prédication comme dans tous les actes du culte religieux, toute offense à la justice comme à la morale est du ressort du magistrat civil, et doit être sévèrement réprimée par l'autorité que Dieu même a mise en sa main pour cet usage. « Exercée de la sorte, dit-il, cette autorité doit exciter l'amour et non la haine : mais aujourd'hui, les hommes, au milieu de l'anarchie qui règne partout et du bouleversement général, semblent n'avoir autre chose à cœur que renverser, toujours renverser, donnant ainsi avantage à l'ennemi commun dans les trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. » Cromwell fit ensuite un tableau saisissant des

textes bibliques : Le temps actuel, dit-il, pour tous les débordements, était certainement le temps prédit par Pierre, par Jude et surtout par Paul, dans sa première épître à Timothée, chap. IV, vers. 1 et 2, lorsqu'il définit les abominations, pires que celles de l'Antechrist, et qui marqueront les derniers jours. (Carlyle, *ibid.*)

relations extérieures de la république qu'il avait trouvée en état de guerre ou d'inimitié avec presque toute l'Europe, et des charges énormes qu'elle avait à supporter; et à ce tableau il opposa la paix dont elle jouissait vis-à-vis des États du continent et l'étroite alliance qui l'unissait aux pays protestants, union salutaire qui promettait d'être pour l'Angleterre une source abondante de prospérités, et le moyen d'exercer partout, dans l'intérêt de la religion protestante, une influence glorieuse et durable. Il rappela les autres services rendus par son gouvernement, qui avait été l'instrument de la convocation d'un parlement libre, et exhorta les membres de cette assemblée à s'entendre et à s'unir pour marcher en avant avec lui dans les mêmes voies : il ne leur parlait pas, dit-il, comme un homme qui voudrait les tenir sous sa domination, mais comme résolu à servir en commun la même cause dans l'intérêt des trois nations [1].

Ce discours, quoique d'une rare habileté, ne rallia point à Cromwell la majorité de l'assemblée, composée en grande partie, et malgré tous ses efforts, des hommes qui s'étaient acquis un nom dans les troubles civils. Le désir qu'avait eu le protecteur d'associer un parlement au gouvernement était louable et en harmonie avec l'histoire, la tradition et les habitudes du peuple qu'il gouvernait, aux yeux duquel il n'y avait jamais eu de gouvernement régulier sans parlement, ni de taxes obligatoires si elles n'étaient votées par les représentants du pays, et il sentait trop bien qu'après avoir combattu et vaincu, dans l'intérêt public, pour affermir l'autorité du

Difficultés de la situation.

1. Carlyle, *ibid.*

parlement, il parviendrait difficilement à convaincre l'Angleterre que son intérêt maintenant était de s'en passer. Mais il espérait au delà du possible, s'il pensait que les représentants des divers partis qu'il avait domptés s'associeraient franchement à ses vues; il s'abusait. s'il se flattait de trouver, dans une assemblée nombreuse, unique, élue par le pays entier, en face d'un pouvoir usurpé quoique nécessaire, l'abandon de prétentions exagérées, l'oubli des ressentiments, le renoncement à l'indépendance et à la souveraineté. Une seconde assemblée profondément enracinée dans le cœur de la nation par son ancienneté traditionnelle et par l'illustration de ses membres, comme l'avait été la chambre des lords, aurait pu seule faire contre-poids à l'autre, donner au gouvernement un utile point d'appui, et porter dans les grandes questions cette élévation de vues, ce coup d'œil d'ensemble, ce dégagement de prétentions mesquines et jalouses que donnent, dans les hautes régions de la société, une fortune indépendante et une éducation libérale : mais les illustrations du pays avaient toutes été frappées avec le roi; la plupart des grandes familles gardaient au fond du cœur le culte de la monarchie : le rétablissement d'une chambre des lords, à cette époque, n'était pas praticable, et Cromwell demeurait fatalement seul, en présence d'une foule d'hommes qui, aux rancunes de parti, aux prétentions exorbitantes qu'avait données au long parlement l'habitude d'un pouvoir dont ils se croyaient héritiers, joignaient l'opiniâtreté aveugle, les idées étroites, les passions jalouses de la bourgeoisie, des marchands, des légistes, des gens d'affaires et de sectes. Le protecteur ne pouvait donc raisonnablement se pro-

mettre ni leur obéissance, ni leur concours : l'événement le prouva, et ils affectèrent de se montrer tout d'abord animés de l'esprit de leurs devanciers.

Lenthall, l'orateur du long parlement, fut élu de nouveau à l'unanimité : et l'assemblée nouvelle mit tout d'abord en question l'autorité du protecteur : elle décida qu'elle examinerait si elle donnerait son approbation à l'article 1er de l'instrument d'État, portant que le gouvernement résiderait à la fois dans une seule personne et dans un parlement. Cromwell ne souffrit pas que les bases de son gouvernement, telles qu'elles étaient établies par l'instrument d'État, fussent livrées à la discussion. Il avait compris que s'il ne se hâtait de limiter le pouvoir de l'assemblée elle détruirait le sien et replongerait la nation dans l'anarchie d'où il l'avait tirée : il conjura ce péril. Le 12 septembre, il fit occuper militairement la salle des séances et les avenues du parlement, et tous les membres furent invités à attendre le protecteur dans une salle voisine, dite la chambre peinte, où il arriva bientôt, escorté de ses gardes. Il leur témoigna tout son mécontentement : Il était en droit d'attendre quelque réciprocité de leur part; ils étaient sans doute un parlement libre, mais c'était à la condition de reconnaître celui qui les avait appelés. Il rappela les circonstances qui, indépendamment même de sa volonté, l'avaient porté au pouvoir et lui avaient imposé le fardeau dont il aurait voulu être déchargé. Insistant avec force pour montrer la main de Dieu même dans les divers incidents qui avaient concouru à son élévation, et la nécessité des faits accomplis dont il avait été l'instrument. « Qu'aurions-nous vu, dit-il, si le long parlement n'eût été dissous ?

Hommage du protecteur au parlement.

Nous aurions vu, au lieu du parlement perpétuel, une assemblée législative permanente[1], disposant des libertés et de la fortune de chacun, non par des lois fixes et définies, mais par une autorité arbitraire et absolue. C'est pour cela et à défaut d'autre remède, qu'il a fallu dissoudre ce parlement. » Cromwell passa en revue les événements qui s'étaient succédé jusqu'à la convocation de l'assemblée actuelle : il énuméra les nombreuses adresses, les adhésions écrites qu'il avait reçues de l'armée, principal pouvoir quand tous les liens sociaux sont détruits, des corps de l'État, de la ville de Londres, des comtés, des cités et des bourgs, au nom de toutes les classes de la nation : « J'ai donc raison de dire que je ne me rends pas témoignage à moi-même, mais que le peuple entier rend témoignage pour moi. Ayant eu l'approbation de toute l'Angleterre pour m'asseoir à la place que j'occupe, j'ai pensé qu'il était entendu de tous que j'étais le protecteur de ce pays et l'autorité par laquelle vous avez été appelés. Mon droit d'exercer le pouvoir venant de Dieu et de la nation, je crois qu'il m'est bien permis de le mettre en balance avec le droit héréditaire, et vous, en vous élevant contre mon autorité, en battant en brèche ses fondements, en attaquant les racines de l'établissement actuel, vous faites ce que pourraient faire les plus grands ennemis de notre paix et de notre prospérité. Il y a dans cet établissement des choses fondamentales et des choses de circonstance, et il doit y avoir, en effet, dans tout gouvernement, quelque chose de fondamental,

1. *Always sitting*. Cromwell fait ici allusion au projet d'acte par lequel les membres du long parlement seraient devenus sans élection membres du suivant.

comme une *grande charte* qui doit être stable et inviolable. Ce qui est ici fondamental, c'est le gouvernement du pays par une seule personne et par un parlement, c'est la liberté de conscience qui doit exister pour nous et pour les générations futures [1], c'est la milice enfin, qu'il est indispensable, à moins de tyrannie, de mettre dans la main d'une seule personne, avec le contrôle du parlement; autrement, si un pouvoir quelconque et sans contrôle, dispose seul de la milice, que ce soit un chef suprême ou que ce soit un parlement, il fera, de tout le reste, ce qu'il lui plaira, et changera le gouvernement en aristocratie, en démocratie, en anarchie, et jettera tout dans la confusion [2]........ Il y a sans doute des nécessités secrètes, des nécessités imaginaires; mais il est contraire à la grâce de Dieu, il est absurde, il est stupide de penser qu'il n'y a point de nécessités manifestes et réelles, parce qu'on peut abuser de ce mot et inventer

1. Tout ce que dit Cromwell de la liberté de conscience, de cette grande cause pour laquelle particulièrement il avait pris les armes, est digne de la plus sérieuse attention. Sa haute raison était, sur ce point capital, très-supérieure à son siècle. La liberté de conscience, dit-il, est un droit naturel, et celui qui veut l'avoir doit la donner aux autres. Le magistrat, sans doute, a un droit de suprématie et peut fonder selon sa conscience l'établissement religieux ou le gouvernement extérieur de l'Église (*church government*), et quant au peuple, je vous déclare que je n'aurais pas, pour tout l'or de cette nation, voulu combattre à l'effet d'obtenir la liberté de conscience, si elle n'eût été plus réelle que celle que nous accordait l'épiscopat ou le presbytérianisme écossais ou même anglais. Ceci, dis-je, est fondamental, et si celui qui établit la règle prétend le faire d'une manière absolue, s'il n'a point égard aux exceptions et ne fait point aux dissidences les concessions nécessaires, vous verrez ce peuple fuir de nouveau vers les solitudes de la nouvelle Angleterre, sacrifiant les héritages et toutes les commodités de la vie pour échapper à un esclavage odieux (Carlyle, *Ibid.*, t. II, p. 298-299).

2. Quelle justification inattendue de la conduite de Charles Ier, dans ses débats avec le parlement sur la milice !

des nécessités, et je me condamnerais moi-même si je consentais au renversement d'un gouvernement avoué comme celui-ci de Dieu et approuvé des hommes : oui, vous dis-je, je préférerais être roulé dans mon tombeau et enseveli avec infamie plutôt que d'y consentir...... Je serai donc franc avec vous, voyant que l'on témoigne si peu d'égard pour l'autorité par laquelle vous avez été appelés ici : et jusqu'à ce que j'aie obtenu l'assurance formelle que les bases fondamentales de cet établissement seront respectées, je ne permettrai pas que vous siégiez comme un parlement. » Des soldats, par l'ordre de Cromwell, furent postés à l'entrée de la salle des séances et n'y laissèrent pénétrer que ceux des membres qui signèrent un engagement d'être fidèles au lord protecteur et à la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et de ne point conspirer ou consentir au renversement du gouvernement tel qu'il était établi dans une seule personne et dans un parlement.

Signature demandée par Cromwell aux membres du parlement.

1654.

Les républicains ardents et consciencieux, Bradshaw, Haslerig, Wildman, Thomas Scot, refusèrent leur signature, cent cinquante membres suivirent leur exemple et se retirèrent avec eux sans être inquiétés. L'orateur Lenthall et la grande majorité se résignèrent et souscrivirent l'engagement demandé ; mais le protecteur n'avait pas lieu d'espérer qu'ils apporteraient des vues plus étendues dans la conduite des affaires, ou d'attendre d'eux un concours plus sincère et plus actif. Leur inimitié s'accrut de l'humiliation et de la contrainte qu'ils venaient de subir, et ne pouvant plus marcher ouverte-

1. Carlyle, *ibid.*

ment à leur but, ils y tendirent par des voies détournées. Forcés d'admettre le premier article de l'instrument d'État, ils prirent leur revanche en soumettant tous les autres à un examen aussi minutieux que peu intelligent. Ils employèrent près de cinq mois à ce travail stérile, comme si l'acte constitutionnel ou l'instrument d'État eût été à refaire en entier, ne tenant compte ni des circonstances, ni des faits accomplis, ni de l'autorité du protecteur qui demeura en butte à la guerre sourde de tous les partis secrètement ligués pour l'ébranler. En discutant l'article relatif à sa succession, on s'en tint au texte même de l'instrument d'État; on décida, contre l'attente de ses proches et la sienne peut-être, que sa dignité serait élective et non héréditaire. On méconnut, au contraire, sa volonté touchant la liberté des cultes, et l'article qui la consacrait, quoique imparfaitement encore, fut presque annulé par les restrictions qu'on y mit [1]. Le parlement remit en cause une multitude de questions déjà résolues par Cromwell et discuta de nouveau toutes les réformes, laissant autour de lui les partis s'agiter, oubliant le principal pour s'attacher à la forme, occupé surtout de rendre le gouvernement impossible : il ne vota point les subsides nécessaires pour

Conduite du parlement épuré.

1654.

1. L'article 37 de l'instrument d'État était celui-ci : « Que tous ceux qui font profession de la foi en Dieu par Jésus-Christ (quoique différant d'opinion touchant la doctrine, le culte ou la discipline établis) ne soient pas contraints, mais soient protégés dans la profession de leur foi et dans l'exercice de leur religion, de telle sorte cependant qu'ils n'abusent point de cette liberté pour faire tort aux autres dans l'ordre civil, ou pour troubler la paix publique. Cette liberté ne s'étendra ni aux papistes, ni aux épiscopaux, ni à quiconque, sous prétexte de professer le christianisme, s'abandonnera à des pratiques criminelles. (Whitelocke, p. 576.)

l'entretien de l'armée et de la flotte, il n'adressa pas un message au protecteur, refusa de conférer avec lui sur la rédaction définitive de l'acte constitutif du gouvernement, et ne lui permit pas d'intervenir pour l'amender.

Cromwell, quoique profondément irrité, avait attendu, pour dissoudre le parlement, l'approche du terme légal de la session. Les cinq mois durant lesquels il devait siéger étant presque écoulés, ses derniers actes portèrent au comble l'indignation du protecteur et sa colère, il résolut d'en finir; toutefois, désirant clore la session sans s'écarter ouvertement des voies régulières, il prétendit que les mois mentionnés dans l'acte constitutionnel pour sa durée étaient lunaires et de vingt-huit jours seulement, comme ceux qu'on a coutume d'observer pour régler la solde des régiments, et que ce terme était atteint. Le 22 janvier il mande les membres en sa présence, et il éclate en plaintes et en reproches : Il leur a laissé toute liberté, dit-il, il s'est tenu comme sous clef pour ne pas intervenir dans leurs travaux; il a veillé pour eux et il n'a point entendu parler d'eux, non pas même une seule fois; il n'a pas su s'ils étaient morts ou vivants. Ils n'ont pas voulu concourir avec lui au bien du peuple, car il y a des arbres qui ne veulent pas croître à l'ombre d'autres arbres : mais ce qu'ils ont nourri sous la leur, ce qui a grandi sous leur ombre, ce sont les chardons, les ronces et les épines. Au lieu d'apporter leurs soins à tout pacifier et à guérir les plaies de la nation, ils ont cultivé la discorde, les inimitiés, les mécontentements et la sédition; ils ont multiplié les dangers publics en cinq mois plus qu'on ne l'avait vu auparavant en plusieurs années; ils ont méconnu la

Dissolution du parlement par Cromwell.

nécessité des temps, favorisé l'indiscipline et l'esprit de révolte en Angleterre et en Écosse. » Des lettres ont été écrites par Charles Stuart aux hommes du plus haut rang pour lever de l'argent, on a envoyé des brevets en son nom pour le commandement des régiments et des forteresses, et pendant que vous délibériez pour ne rien faire, le parti des cavaliers se préparait à replonger la nation dans le sang. Vous avez entre les mains la correspondance entretenue avec ce parti par les niveleurs, qui se disent par excellence les hommes de la république, et qui se tiennent prêts pour une insurrection générale, et ils conviennent tous que leurs espérances reposaient sur le désaccord entre le parlement et un gouvernement établi... Le parlement a refusé la solde à l'armée, et pourtant, sans l'armée, sans le pouvoir de l'épée, de la milice, qui est tout entier dans ses mains, que deviendriez-vous tous?... Mais les espérances de vos ennemis ranimées par vous-même, ont été confondues par la vigilance de celui qui a défendu la cause que Dieu bénira. » Cromwell multiplie les citations bibliques, il cite tour à tour les Juges, Isaïe, Job, l'Ecclésiaste, pour établir l'autorité providentielle de son gouvernement, pour montrer la volonté de Dieu toujours agissante dans les derniers événements et dans la succession d'un pouvoir électif à un pouvoir héréditaire. Le protecteur trahit ici ses propres espérances et son ressentiment sous une feinte abnégation : « Le parlement, dit-il, lui aurait accordé cette seule chose, l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il l'aurait refusée, quoiqu'il ne puisse dire ce que Dieu ordonnera plus tard de la nation et de lui-même..... Mais le parlement a-t-il seulement songé à la liberté de conscience,

pour laquelle un si grand nombre de nos frères ont quitté leur pays natal pour chercher leur pain parmi les étrangers et dans les sauvages déserts? A-t-il pourvu comme il était urgent, à l'entretien d'un ministère évangélique tel, qu'il aurait laissé toute la liberté nécessaire aux chrétiens véritablement pieux, quoique différant d'opinions? Avez-vous fait cela? Et y a-t-il une hypocrisie plus énorme que celle des hommes qui se disaient opprimés par les évêques et qui sont devenus eux-mêmes les plus grands oppresseurs aussitôt qu'ils ont été affranchis du joug? Et cependant l'instrument d'État avait pourvu, sur ce point, aux droits de chacun, et quant à moi, poursuit Cromwell, je ne désire pas garder la place où je suis une heure de plus qu'il n'est nécessaire pour préserver les justes droits de l'Angleterre, et assurer au peuple de Dieu la liberté de conscience qui lui est due. En refusant au protecteur son concours, le parlement, dit-il, le force à se passer de lui pour gouverner. Ceux qui méconnaissent les jugements de Dieu, seront rejetés par lui : Dieu ne bâtira point sur eux.... l'Écriture l'a dit : Il y a une voix dans la verge qui châtie, et Dieu se fera connaître par ses jugements. » Le protecteur ne se dissimule point d'ailleurs les obstacles qu'il rencontrera surtout pour lever les taxes; « mais si cet établissement est l'œuvre de l'homme, il croulera; si, au contraire, tout ceci est l'œuvre de Dieu, si le Seigneur met son plaisir en l'Angleterre et lui veut du bien, il est capable de la soutenir, et quelles que soient les difficultés, avec son aide, nous les surmonterons. Dieu m'a endurci aux obstacles et il ne m'a jamais manqué lorsque j'ai mis ma confiance en

lui : je puis rire et chanter en mon cœur quand je parle de la sorte, et quoiqu'il puisse paraître dur de lever de l'argent sans l'aveu d'un parlement, le salut du peuple sera mon excuse.... Cette nécessité-là n'est pas de celles qu'on invente.... Je considère donc comme étant mon devoir envers Dieu et les hommes, de déclarer qu'il n'est d'aucun profit pour ces nations et pour le bien public que vous siégiez ici plus longtemps, c'est pourquoi je dissous ce parlement.... [1]. »

Les périls et les plaintes de Cromwell n'étaient pas imaginaires, et peu après la dissolution du parlement, des complots républicains et royalistes furent tramés simultanément sur plusieurs points du territoire. Il s'était opéré contre le protecteur un accord temporaire entre les partis les plus extrêmes : les cavaliers et les niveleurs s'entendirent et s'unirent pour renverser l'ennemi commun, et tous les moyens, même l'assassinat, furent mis en œuvre dans ce but [2]. Plusieurs chefs républicains, et entre autres le général Harrison, le colonel Overton et le major Wildman, furent arrêtés et conduits à la Tour ; vers le même temps un parti royaliste conduit par Penruddock et Wagstaff, emporta la ville de Salisbury et y proclama Charles II ; mais la population demeura indifférente : le mouvement fut promptement comprimé ; Penruddock et ses principaux complices moururent sur l'échafaud ; beaucoup d'autres

Ligues et complots.

1655.

Mouvements des royalistes.

1655.

1. Carlyle, *ibid.*

2. Les mœurs du temps étaient indulgentes pour ce crime à l'égard d'un ennemi politique, et Cromwell, après avoir versé le sang du roi, était considéré par les royalistes comme hors de la protection des lois divines et humaines. Clarendon surtout ne parle point de lui en d'autres termes.

furent envoyés aux Barbades et vendus comme esclaves.

Ces complots arrêtés portèrent au faîte la puissance de Cromwell, qui, toujours modéré vis-à-vis des hommes de son ancien parti, devenus ses ennemis, se montra tyran et oppresseur à l'égard des royalistes. Il rendit le parti tout entier responsable des tentatives de quelques-uns; il les frappa tous de l'onéreux impôt du dixième sur la valeur de leurs biens. Cette taxe était destinée à solder dans chaque comté une milice locale composée d'hommes choisis et tout dévoués au protecteur, et pour la percevoir, Cromwell divisa l'Angleterre et le pays de Galles en douze districts ou gouvernements, auxquels il préposa, sous le nom de majors généraux, douze officiers en possession de toute sa confiance. Ceux-ci réunirent et concentrèrent dans leurs mains les pouvoirs politique, administratif et judiciaire, sans aucun autre appel de leurs décisions qu'au protecteur et à son conseil. Toutes les personnes étaient soumises à leur rigoureuse surveillance, ils levaient la dîme sur les royalistes seuls, et suspendaient à leur gré toutes les formes légales; ils devaient aussi propager la piété, interdire les amusements réputés scandaleux, au nombre desquels étaient les combats de coqs et les représentations théâtrales; ils avaient l'ordre de sévir contre les ecclésiastiques ignorants ou infracteurs des règlements établis : tout chef de famille était tenu de verser dans leurs mains, à leur demande, une somme arbitraire, comme caution de sa conduite et de celle de sa maison, et les récalcitrants étaient emprisonnés ou déportés. Par cette institution, la plus despotique de Cromwell, l'Angleterre

Institution des majors généraux.

tout entière était traitée en pays conquis, et toute libre publication y fut interdite. Quelques hommes résolus élevèrent la voix et osèrent protester contre cette tyrannie et parmi eux le célèbre juge, sir Mathieu Hale, donna l'exemple d'une courageuse et sage résistance; il refusa de reconnaître un jury choisi par Cromwell, malgré la loi qui donnait cette attribution au shériff. Le protecteur, il faut le dire à sa louange, maintint sur son siége cet homme illustre autant qu'intègre, et se laissa également vaincre par la magnanimité de l'ancien juge du banc du roi, Jenkins, qui, fidèle au gouvernement monarchique, affronta la misère, la captivité, la mort même, plutôt que de fléchir devant un pouvoir usurpé : Cromwell brisa ses fers, et de l'aveu de tous, il observait scrupuleusement les lois lorsqu'elles étaient suffisantes au maintien de sa puissance.

Puissance de Cromwell en Europe.

Sa fortune était alors à son apogée : l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande subissaient son joug en silence; son nom retentissait au loin, et tous les États de l'Europe sollicitaient son alliance ou redoutaient son inimitié. Le roi de Pologne, Ladislas, implora son appui contre la puissance nouvellement née de la Russie, qui déjà menaçait ses frontières. Le vaiwod de Transylvanie lui demanda des secours pour résister aux Turcs; Zurich réclama son assistance, et il l'accorda aux malheureux Vaudois persécutés, pour leur religion, par le duc de Savoie avec une affreuse cruauté; des troupes françaises avaient servi d'instrument à ces fureurs. Cromwell força Mazarin à exiger de ce prince une réparation pour ses barbaries : il en fit une condition de paix du traité qu'il négociait avec la France, et malgré les liens de parenté

qui unissaient les Bourbons à la famille royale d'Angleterre, il contraignit le jeune Louis XIV à expulser les Stuarts de ses États. C'était surtout l'intérêt protestant qu'il présentait comme le principal mobile de sa politique en Europe, et c'est en partie pour cette cause qu'il préféra l'alliance de la France à celle de l'Espagne. Il somma cette dernière puissance d'accorder aux Anglais la liberté du commerce dans l'Inde et l'exercice de leur culte dans ses possessions du continent et du nouveau monde, et n'ayant pu la faire fléchir en négociant, il résolut de l'humilier par les armes. Deux flottes furent préparées pour cet objet dans les ports britanniques : l'une d'elles, commandée par l'illustre Blake, eut pour destination la Méditerranée ; l'autre flotte, portant un corps considérable de troupes de terre, eut pour chefs l'amiral Penn et le général Vanable, et fut envoyée dans l'Atlantique. Sa mission, tenue secrète, était d'enlever Saint-Domingue (Hispaniola) à l'Espagne, et de porter la guerre et la destruction dans ses colonies. Ces deux flottes eurent l'ordre d'agir avant que la guerre eût été déclarée, et leur double destination était une violation flagrante et injustifiable des traités existants entre l'Espagne et l'Angleterre. Les résultats des deux expéditions furent très-différents. Blake parcourut, en véritable roi de la mer [1], les côtes de la Méditerranée, soumettant à son pavillon les infidèles comme les chrétiens, et frappant tour à tour de terreur Alger, Tunis et Livourne. La flotte de l'Océan n'eut pas le même succès, par suite de

Hostilités contre l'Espagne.

Expédition de Blake.

1. Les marins anglais avaient décerné à Blake ce glorieux surnom mérité par son héroïsme et par ses victoires.

la mésintelligence entre les deux chefs et de la mauvaise composition des troupes et des équipages. La tentative contre Saint-Domingue échoua complétement, et l'amiral compensa faiblement cet échec en surprenant et en arrachant à l'Espagne la Jamaïque, la troisième des Antilles, sans importance jusqu'alors malgré son étendue. Les deux chefs de l'expédition, Penn et Vanable, revinrent après cet exploit avec une partie de la flotte en Angleterre, et Cromwell irrité les fit conduire à la Tour, où ils attendirent leur jugement.

Echec des Anglais devant St.-Domingue Prise de la Jamaïque.

1655.

Ces premières hostilités furent le prélude de la guerre avec la cour d'Espagne, qui s'unit au prétendant Charles Stuart, s'engageant à lui fournir les moyens nécessaires pour un débarquement et une invasion sur le sol britannique. Cromwell traita de son côté avec la France et s'allia étroitement avec Mazarin. Ces deux grands politiques, si différents d'ailleurs par le caractère et par le génie, excellaient l'un et l'autre dans les profonds calculs de la ruse et de l'intrigue. Alarmés des projets des Stuarts, ils s'entendirent pour diviser les deux frères, fils aînés du feu roi, et tandis que Charles recevait des subsides de l'Espagne pour tenter de recouvrer son trône, le duc d'York demeura dans l'armée de Turenne au service de la France, et fut ainsi retenu quelque temps encore avec plusieurs régiments irlandais qu'il commandait, sous les drapeaux d'une couronne alliée au gouvernement que son frère s'apprêtait à renverser.

Alliance de Cromwell avec Mazarin.

1656.

Telle était, dans les premiers mois de 1656, la situation respective des principaux gouvernements dans l'Europe occidentale, où Cromwell était envié des uns, recherché des autres et redouté de tous. Le succès avait couronné

presque toutes ses entreprises, et des grandes choses qu'il avait convoitées ou poursuivies avec ardeur, une seule lui avait manqué; il n'avait pu obtenir, malgré tous ses efforts, le libre concours d'un parlement à ses actes, et cependant l'existence des parlements était si consacrée en Angleterre, que rien de ce qui se faisait sans eux ne paraissait ni légal, ni suffisamment établi. Ce fut la destinée de Cromwell de ne pouvoir ni gouverner avec ces assemblées, ni s'en passer. On a vu les obstacles que son despotisme avait rencontrés dans la magistrature[1]; de simples particuliers osèrent aussi lutter : un négociant de Londres nommé Cony, refusa une taxe illégale, et après avoir usé sans succès des moyens de rigueur pour le réduire, il fallut que Cromwell mît en œuvre les plus grands efforts et les instances les plus vives pour que l'Angleterre n'eût pas, dans la personne de ce marchand de la Cité, un nouveau Hampden. L'oppression des majors généraux avait soulevé de toutes parts les plus justes plaintes, et le cœur de la nation s'était tourné vers un temps où les plus grands abus semblaient légers, comparés à la tyrannie militaire des proconsuls du protecteur. La guerre avec l'Espagne avait créé pour le trésor d'immenses besoins, mais Cromwell, menacé à la fois par toute la puissance de cette grande monarchie et par une invasion de l'héritier du trône,

1. Des fonctionnaires d'un autre ordre lui résistèrent également. Cromwell ayant voulu mettre en vigueur l'ordonnance qu'il avait rendue pour la réforme de la cour de la chancellerie, et que le dernier parlement avait rejetée ou suspendue, deux commissaires du grand sceau, Whitelocke et Widdrington, lui refusèrent leur concours en niant le droit du protecteur, de changer ainsi les lois de sa seule autorité. (Whitelocke, *ubi supra*.)

n'osa imposer à la nation de plus grands sacrifices sans le concours d'une autorité populaire et il convoqua un nouveau parlement. Convocation d'un parlement.

Les dangers de la situation n'étaient pas le seul motif qui eût porté Cromwell à recourir à cette grande mesure déjà plusieurs fois tentée, et dont il n'avait obtenu jusqu'alors aucun résultat désirable. Son ambition s'élevait toujours jusqu'à la couronne, et le parlement pouvait seul la décerner ou en sanctionner l'usurpation. Il importait donc à ses vues, pour consolider sa politique autant que pour réaliser ses espérances, que ses partisans ou ses créatures fussent en force dans la nouvelle assemblée; d'autre part, ses ennemis se flattaient d'y arriver en assez grand nombre pour le renverser. Tout fut mis en œuvre des deux côtés pour s'assurer la majorité aux élections. Cromwell réussit à écarter quelques hommes considérables du parti républicain, Bradshaw, Harrison, Ludlow, sir Henri Vane et quelques autres; mais la violence despotique de ses majors généraux, et ses propres efforts ne purent empêcher l'élection d'un grand nombre de candidats hostiles à son gouvernement et à sa personne. Cromwell alors, par une mesure arbitraire, quoique fondée à certains égards sur l'acte constitutif du protectorat, n'admit à siéger que ceux des membres élus dont son conseil d'État approuva ou confirma l'élection [1]. Il refusa ce Épurations arbitraires.

1. La chambre ayant invité le conseil d'État à lui rendre compte des motifs de ces exclusions, le lord commissaire du grand sceau, Nathaniel Fiennes, répondit qu'en vertu de l'article 17 de l'acte qui constituait le protectorat, nul n'était éligible au parlement s'il n'était homme d'une intégrité reconnue, craignant Dieu, et de bonne conduite, et que, par l'article 21 de cet acte, c'était le droit et le devoir du conseil d'État d'examiner si les personnes élues possé-

droit à une centaine de membres, et enleva ainsi d'avance au nouveau parlement son caractère d'assemblée libre et de représentant fidèle de la nation.

Actes du parlement.

1656.

Ainsi constituée, cette assemblée ne pouvait plus donner d'ombrage au protecteur, et elle s'appliqua à lui complaire, approuvant toutes les mesures présentées par lui à sa sanction. Elle décréta de nouvelles garanties pour la sûreté de sa personne, donna une approbation entière à la guerre entreprise contre l'Espagne, accorda 400,000 livres sterling pour la soutenir, et vota enfin, sur la proposition de Whitelocke, un don de 6,000 acres de terre au second fils du protecteur, Henry Cromwell, comme une récompense nationale pour la sagesse de son administration en Irlande. Cromwell sacrifia de son côté à la clameur générale l'institution despotique et justement détestée de ses majors généraux [1]. Il fit plus, et tandis qu'il enlevait à ses agents le pouvoir arbitraire dont ils avaient tant abusé, il souffrit que le parlement l'usurpât dans une occasion où celui-ci se laissa emporter au delà des bornes par la passion religieuse. Un quaker insensé, James Nayler, ayant prétendu que le Christ s'était incarné en sa personne, avait fait secte et causé

daient les qualités prescrites. Le conseil, ajouta le lord commissaire, n'avait écarté aucun des élus qu'il avait reconnus en possession des qualités légales. — *Parliam. Histor*. L'immense pouvoir du conseil d'État ou plutôt du protecteur était déguisé dans ces deux articles sous l'apparence d'une surveillance morale. Cromwell les interpréta d'une façon tout arbitraire, en s'appuyant d'eux pour écarter ses adversaires du parlement.

1. Ce fut l'un des proches parents du protecteur, son cousin Harry Cromwell, qui dénonça l'un des premiers au parlement l'emploi tyrannique et coupable que les majors généraux avaient fait de leur autorité. A la suite du débat qui eut lieu à cette occasion, le protecteur fit un présent à son cousin, et l'on comprit ainsi que Cromwell abandonnait les odieux instruments de son pouvoir.

de grands scandales. La chambre, sous prétexte de venger la divinité offensée par ce malheureux, voulut le juger et le punir elle-même. Elle soutint que, concentrant dans son sein tous les pouvoirs, elle avait, dans ses attributions, le droit de vie et de mort exercé par les trois pouvoirs réunis dans les anciens parlements. Une très-forte minorité opina, en conséquence, pour que James Nayler fût pendu, et il fut condamné à un châtiment rigoureux et perpétuel. Cromwell ne mit aucun obstacle à un si grand abus d'autorité de la part de l'assemblée. Son but était de faire comprendre que la plus extrême tyrannie peut se rencontrer dans une chambre élue comme dans le gouvernement d'un seul homme, si une autre force ne met dans la balance un contrepoids suffisant, et déjà la sentence rendue contre Nayler était en partie exécutée, lorsqu'il invita l'assemblée, par un message, à lui faire connaître le motif de sa conduite dans cette affaire et les textes légaux dont elle les appuyait. Tous ses efforts tendaient alors à faire sentir combien il importait de rétablir les garanties promises aux citoyens par l'ancienne constitution du pays; il avouait hautement son projet de donner une forme stable et définitive au gouvernement, et il n'était bruit que de la substitution de la monarchie à la république. Quelques royalistes conçurent alors l'espérance de voir rétablir, par sa main puissante, l'autorité légitime des Stuarts. Les lords Broghill et Hereford osèrent s'en ouvrir avec lui : mais un vote régicide s'élevait entre Cromwell et les fils du feu roi : « Jamais, répondit-il, Charles Stuart ne pardonnera le sang de son père. » Cromwell voulait relever la couronne, mais c'était pour en décorer son propre front.

Abus de pouvoir du parlement.

Tout concourait alors à ses vues, et la fortune accompagnait toujours ses armes. Les amiraux Blake et Montague avaient répandu sur toutes les côtes de la Méditerranée Opérations maritimes. la terreur du pavillon britannique, et se rapprochant ensuite tous deux du Portugal pour ravitailler leur flotte, ils avaient laissé, en croisière, sept frégates devant Cadix, sous les ordres du capitaine Stayner, pour y attendre les galions espagnols chargés de l'or du Nouveau-Monde. Ces galions ardemment attendus, parurent, au nombre Combat de San-Lucar. 1656. de quatre, près de San-Lucar, en vue des côtes d'Espagne, escortés par trois vaisseaux de guerre : ils portaient, outre d'immenses trésors, le duc de Médina Cœli, vice-roi de Lima et toute sa famille. Stayner attaqua sur-le-champ, avec ses frégates, s'attachant au vaisseau amiral qui soutint héroïquement le combat durant six heures. Désespérant d'échapper, mais résolu à ne point enrichir une nation rivale des dépouilles de la sienne, le vice-roi mit le feu au bâtiment qui portait sa famille et les trésors de l'Espagne. On le vit disputer aux flammes sa femme évanouie et ses cinq enfants et s'abîmer dans l'incendie allumé par ses mains avec sa femme, un de ses fils et sa jeune fille, ~~fiancée au duc de Médina Cœli~~, spectacle épouvantable et sublime, l'un des plus grands exemples que le monde ait vus du dévouement patriotique et militaire. Les Anglais, malgré les pertes immenses causées par l'incendie, recueillirent plus de deux millions en lingots que leur flotte rapporta en Angleterre, et Cromwell les fit porter en triomphe à travers les villes et les campagnes jusqu'à la tour de Londres.

Dangers de Cromwell. A l'enthousiasme excité par ce grand exploit s'unissait, dans l'intérêt du protecteur, l'indignation soulevée par

une nouvelle conspiration contre sa personne. Son secrétaire Thurloë dénonça ce complot à l'assemblée. Des niveleurs y avaient donné la main aux royalistes, et tandis que le républicain Sixby soudoyait des assassins pour frapper Cromwell, le prétendant Charles Stuart préparait à Bruges, une expédition redoutable pour envahir l'Angleterre. Cette nouvelle causa dans le parlement une émotion profonde : on vota pour la découverte du complot un service solennel d'actions de grâce, et un membre, sir Christophe Pack, proposa que le protecteur fût chargé du gouvernement selon l'ancienne constitution du pays. La lecture de sa motion fut ordonnée après d'orageux débats : les jurisconsultes de l'assemblée se prononcèrent pour elle et soutinrent la proposition avec force. Elle était intitulée : *Humble adresse des chevaliers, citoyens et bourgeois réunis dans le parlement* : elle rétablissait la monarchie avec les deux chambres, invitant le protecteur à prendre le titre de roi et à désigner lui-même son successeur. Un jour de jeûne fut célébré pour appeler les bénédictions célestes sur la délibération solennelle qui allait s'ouvrir.

Motion dans le parlement pour le faire roi.

1657.

Cette grande entreprise, accueillie avec indifférence par une portion considérable de la population, souleva une opposition violente dans l'armée ; et à la tête des opposants étaient Lambert, l'un des plus célèbres compagnons d'armes de Cromwell, Desborough, son beau-frère, et son gendre Fleetwod. Les chefs de l'armée furent guidés, dans cette circonstance, les uns par la haine profonde du régime qu'ils avaient renversé, les autres par une basse jalousie, supportant avec peine l'élévation déjà trop grande de Cromwell au-dessus d'eux ; plusieurs enfin, comme

Lambert, par l'espoir de lui succéder. Un grand nombre d'officiers se rendirent chez le protecteur, et se fondant en apparence sur les périls de l'État et sur les siens, ils insistèrent pour qu'il refusât le titre de roi. Dans sa réponse aux officiers, Cromwell énuméra les concessions qu'il leur avait déjà faites et les nombreux sujets de plainte qu'ils lui avaient donnés. Il rejeta habilement sur eux-mêmes toutes les mesures qui avaient rendu son gouvernement impopulaire et leur fit sentir, en leur rappelant un exemple récent, la nécessité de donner un contrepoids permanent à la puissance des parlements. Ce qui est arrivé à James Nayler, leur dit-il, pourrait vous arriver à vous-mêmes; ils atteignent, par leur pouvoir judiciaire, la vie et les membres de tous, et l'acte constitutif du protectorat ne me met point en situation de m'y opposer [1]. » Quelques officiers se laissèrent convaincre, mais le plus grand nombre persévéra dans son opposition.

Le parlement offre la couronne à Cromwel. 1657.

Le parlement cependant poursuivit son œuvre, et après une délibération qui avait rempli vingt-quatre heures, une nombreuse majorité décida que Son Altesse serait invitée à prendre les nom, titre, dignité et office de roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et à en exercer le pouvoir conformément aux lois de ces nations [2]. Ce vote, sous le titre modeste d'*humble pétition et avis*, fut présenté au protecteur le 31 mars 1657, par l'orateur du parlement, Widdrington, à White-Hall, dans la salle des banquets, traversée, huit ans auparavant, par Charles I[er] marchant à l'échafaud : maintenant sa couronne était

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*.
2. *Journals of the house of commons*, t. VII.

offerte, dans ce même lieu, au plus actif comme au plus puissant entre les auteurs de sa ruine et de son supplice.

Cromwell touchait enfin au but de ses espérances. Les circonstances et son génie l'avaient rendu seul arbitre de sa propre fortune : il ne dépendait que de lui-même d'y ajouter le titre, objet suprême de l'ambition des hommes, et cependant, parvenu à ce faîte, il hésita, soit qu'ayant vu les royalistes s'unir à ses partisans, dans le parlement, pour renverser la république, il eût compris qu'après la restauration de la monarchie en sa personne, celle-ci serait plus en péril comme l'unique obstacle au rétablissement des Stuarts, soit qu'au milieu de cette foule d'ennemis acharnés qu'il s'était faits, il eût reconnu que sans l'appui de l'armée son pouvoir ne pouvait subsister. Quoi qu'il en soit, il ajourna plusieurs fois sa réponse à la pétition, et il eut, au sujet de celle-ci, durant six semaines, des conférences nombreuses avec les commissaires du parlement. Il désirait ardemment la couronne et il allait enfin se résoudre à l'accepter, lorsqu'il apprit une nouvelle et décisive démonstration des officiers de l'armée contre le rétablissement de la monarchie. Une pétition, signée par trente-trois d'entre eux, avait été présentée au nom de tous à la barre du parlement : « Ils avaient risqué leur vie, disaient-ils, contre la monarchie, et ils le feraient encore pour défendre les libertés de la nation : mais ils avaient vu certaines gens faire de grands efforts pour remettre leur pays sous l'ancienne servitude, en pressant leur général de prendre le titre de roi, pour le perdre lui-même et pour enlever la force aux mains des fidèles serviteurs de Dieu et du peu-

Pétition de l'armée. 1657.

ple. Les pétitionnaires suppliaient donc la chambre de ne prêter aucun appui à de tels desseins et de tenir ferme pour la bonne vieille cause [1].» Cromwell fit arrêter toute délibération sur cet acte si contraire à ses vœux, et voyant l'armée si ferme dans son opposition, il n'osa la combattre, sa résolution fut prise et il la fit connaître aux commissaires du parlement. Il leur déclara qu'il approuvait toutes les clauses de l'acte qu'ils lui avaient remis, à l'exception d'une seule, et qu'ayant apprécié les nombreuses difficultés de la situation présente, sa conscience ne lui permettait pas d'entreprendre de gouverner l'Angleterre avec le titre de roi.

Cromwell refuse la couronne. 1658.

Nouvel acte constitutif

Le nom de protecteur fut alors substitué par le parlement à celui de roi dans l'acte constitutif qui créait une seconde assemblée au choix du protecteur, en la désignant sous ce simple nom, *une autre chambre*, et qui reconnaissait au chef de la république le droit de nommer son successeur. Pour consacrer enfin cette organisation nouvelle des grands pouvoirs de l'État, le protectorat de Cromwell fut inauguré à Westminster, pour la seconde fois, le 26 juin de l'année 1657, avec une pompe toute royale et aux acclamations du peuple. Cromwell avait refusé le titre royal, mais il accepta du parlement les attributs véritables de la royauté, le sceptre et l'épée, et jura de gouverner, selon les lois, les trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et d'y maintenir la religion protestante réformée, telle qu'elle est contenue dans les saintes Écritures. Le parlement se sépara ensuite et s'a-

1. Cette pétition, écrite par le docteur Owen, avait été rédigée à l'instigation du major général Desborough, et par les soins du colonel Pride, déjà célèbre par l'expulsion d'une partie des membres du long parlement.

journa au 20 janvier de l'année suivante. Cromwell s'était fait violence à lui-même, et il avait déployé, en refusant le trône, une plus grande force peut-être que dans tous les efforts qu'il avait faits pour s'y élever : cependant, aux yeux du grand nombre, il avait faibli en n'osant s'y asseoir après y avoir aspiré ; il avait ainsi, pensaient-ils, manqué à sa fortune, et l'audace de ses ennemis s'en accrut. Cromwell cependant n'avait fait qu'ajourner le succès de ses plus ardentes espérances : il l'avait donné à entendre dans sa dernière allocution au parlement [1], et il mit tous ses soins à composer, s'il était possible, l'autre chambre de telle sorte qu'elle pût rappeler, par l'illustration de ses membres, l'ancienne chambre des lords d'Angleterre. Mais il y rencontra les plus grandes difficultés [2], et parmi les membres de l'ancienne chambre des lords, sept seulement consentirent à entrer dans la nouvelle. Cromwell la forma d'un mélange de personnages marquants qui s'étaient élevés dans les derniers troubles, grands fonctionnaires civils, officiers généraux ou membres des communes, et de quelques hommes très-influents par leur importance personnelle ou par leur richesse parmi les gentilshommes des comtés

Formation d'une autre chambre.

1657.

1. Le parlement, dit-il, s'était montré plein de bon vouloir ; mais il lui restait encore pour le bien de ces nations et pour ce gouvernement beaucoup de choses à faire. « Vous les ferez, je l'espère, ajouta Cromwell, à votre heure et aussi promptement que vous le pourrez. » Extrait des journaux de la chambre des communes. — M. Guizot a signalé l'omission de ce discours dans la collection Carlyle. — Voyez son *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell*, t. II, p. 327.

2. La difficulté est extrême entre ceux qui conviendraient fort, mais ne veulent pas, et ceux qui désirent vivement, mais ne conviennent pas. (*Lettre de Thurloë à Henri Cromwell*, 1er *décembre* 1657.)

et les bourgeois des villes. La chambre fut ainsi composée de soixante trois membres, outre les huit grands juges autorisés à siéger en qualité d'assistants.

La nouvelle session fut ouverte le 20 janvier avec la plupart des formes anciennes, usitées pour les anciens parlements. Mais tandis que Cromwell déployait les pompes de la royauté, de sombres nuages s'amoncelaient autour de lui. Sur sept anciens pairs nommés, un seul parut dans la nouvelle chambre, et les députés élus que le protecteur avait éliminés de la chambre des communes, à la session précédente, s'y présentèrent de nouveau, offrant de prêter le serment, et furent admis. Tous y apportèrent des dispositions très-hostiles au protecteur dont le parti déjà s'y trouvait affaibli par la translation d'un certain nombre de membres à la chambre haute. L'opposition républicaine fut ainsi en majorité dans les communes et se déclara dès le début, en refusant à l'autre chambre le nom de *chambre des lords*. C'était porter le coup le plus sensible aux projets de Cromwell pour la réorganisation monarchique de l'État. Il manda les communes en sa présence et tenta, mais en vain, de vaincre leur résistance en leur montrant la nécessité de s'unir contre les nombreux périls qui menaçaient la nation au dehors comme à l'intérieur. La chambre persévéra dans son opposition, les grands noms du long parlement, ceux de Pym et de Hampden, et les plus glorieux souvenirs de la république furent évoqués pour émouvoir l'assemblée, et pour l'affermir contre tout retour vers l'ordre politique détruit. Haslerig, Thomas Scott et plusieurs autres membres soufflaient le feu dans l'assemblée, et il fut enfin décidé que la nouvelle

chambre ne serait point reconnue comme chambre des lords.

Cromwell vit alors que les communes, composées comme elles l'étaient, échapperaient complétement à son influence et qu'elles ne donneraient point leur concours à ses desseins ultérieurs. Il se rendit à la chambre qu'il avait nommée lui-même et où il manda celle des communes, et voyant les membres réunis en sa présence : « Milords et Messieurs de la chambre des communes, dit-il, j'avais tout lieu d'espérer que Dieu ferait de la réunion de ce parlement une bénédiction pour le pays, sur les fondations de la vérité, de la justice et de la paix. C'est vous, continua-t-il en s'adressant aux communes, c'est vous qui avez voulu que je fusse élevé à la charge de protecteur, comme je le suis, avec deux chambres, et j'étais en droit de croire que ceux qui m'y ont appelé me la rendraient facile, autrement, je vous le jure, j'aurais préféré vivre dans mes foyers et garder un troupeau de brebis plutôt que d'entreprendre de diriger un gouvernement comme celui-ci. Je n'ai consenti à m'en charger, comme je vous l'ai dit dans une de nos conférences, qu'à la condition que d'autres personnes pourraient s'interposer entre moi et les communes, afin d'empêcher l'explosion de motions dangereuses. Il m'a été accordé alors de nommer une autre chambre : je l'ai composée d'hommes disposés à se rencontrer partout avec vous et à vous serrer la main; qui ne sont esclaves ni des titres, ni des honneurs, ni des partis, mais qui n'ont d'autre intérêt qu'un intérêt véritablement anglais et chrétien, hommes de votre rang, capables de vous servir de contrepoids et en même temps d'accroître

Dissolution du parlement. 1658.

vos forces aussi longtemps que vous servirez l'Angleterre et la religion... Il n'y avait là ni lords héréditaires, ni roi héréditaire, et s'il y avait eu en vous quelques intentions sérieuses d'un établissement définitif, vous l'auriez fondé sur cette base.... Au lieu de cela, vous avez voulu je ne sais quoi, vous vous êtes divisés vous-mêmes et toute la nation avec vous, et cela dans l'intention d'organiser une sorte de république où quelques hommes devinssent les maîtres de tout, et déjà ils sollicitent l'armée et l'entraînent dans cette voie. Que faites vous de la sorte, sinon les affaires du roi des Écossais qui a une armée de l'autre côté de l'eau, toute prête à s'embarquer pour l'Angleterre, tandis qu'on se prépare ici à pousser le peuple de cette capitale à l'insurrection, à la révolte : oui, quelques-uns de vous lèvent des hommes, par commission de Charles Stuart, pour se joindre aux insurgés, et qu'adviendra-t-il de tout ceci, hormis le sang et la confusion, parce que vous n'avez pas voulu donner votre concours à la chose même que votre pétition m'invitait à faire, et qui eût établi cette nation sur des bases solides. Il est temps de mettre fin à votre session; je dissous donc ce parlement, que Dieu soit juge entre nous [1] ! »

Cette rupture de Cromwell avec le parlement qui, l'année précédente, lui avait offert la couronne, fut un échec; mais tandis qu'il s'irritait de son impuissance à fonder, en Angleterre, un ordre de gouvernement régulier et définitif sur des bases monarchiques, son influence grandissait toujours à l'étranger, et le pavillon britannique dominait sur les mers. L'invincible Blake avait mis

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*, t. II, p. 646-651.

le sceau à sa renommée par l'exploit le plus audacieux de son héroïque carrière. Ayant rencontré dans la baie de Santa-Crux et sous les formidables batteries de sept forts, une flotte espagnole plus richement chargée encore que la précédente, il entra dans la baie à pleines voiles, bravant une effroyable pluie de feu et s'empara de tous les vaisseaux ennemis qu'abandonnaient leurs équipages épouvantés. Blake mourut de maladie et des suites d'anciennes blessures au retour de cette glorieuse expédition et en vue de son pays natal, laissant la réputation d'un des plus grands caractères qu'offrent les fastes maritimes du monde. Il fut le premier auteur de la domination des Anglais sur mer. Républicain ardent et convaincu, il mettait cependant le devoir envers son pays au-dessus de toute considération politique, et sa maxime, utile à méditer dans tous les pays en proie aux révolutions, était celle-ci qu'il répétait à ses marins : « En quelques mains que tombe le gouvernement de notre patrie, c'est notre devoir de la servir et de combattre pour elle. »

Glorieux exploits de Blake à Santa-Crux 1657.

Sa mort. 1657.

La terreur des armes de Cromwell se fit aussi sentir à cette époque sur le continent. Poursuivant avec énergie la guerre contre l'Espagne, il avait resserré plus étroitement ses liens avec Mazarin, et le traité de paix et de commerce précédemment conclu avec la France, avait été changé en un traité d'alliance offensive. Cromwell promit qu'un corps de six mille hommes, soutenus par une flotte prête à les ravitailler et à les appuyer le long des côtes, irait se joindre à l'armée française, pour faire la guerre dans les Pays-Bas espagnols, spécialement pour assiéger les trois places de Gravelines, Nardyke et Dun-

Nouveau traité avec la France. 1657.

kerque, dont la dernière devait être remise aux Anglais et rester en leur possession. La solde et la dépense de ce corps auxiliaire étaient partagées entre le roi de France et le protecteur [1]. Ce traité avait déjà reçu son exécution de la part de Cromwell. Six mille Anglais, débarqués dans la Flandre, avaient rejoint l'armée française, commandée par Turenne, et l'on voyait ainsi quelques-uns de ces régiments redoutés, qui s'étaient rendus si fameux en renversant dans leur île un roi et une monarchie, combattre maintenant sur le continent à la solde de celui qui devait s'élever un jour au premier rang entre les monarques. Le vainqueur de Rocroy, le grand Condé, que sa haine contre Mazarin avait égaré quelque temps et donné aux ennemis de la France, était alors dans l'armée espagnole, commandée par don Juan d'Autriche [2], et où s'était rendu le duc d'York, après la signature du traité d'alliance offensive entre la France et l'Angleterre, avec quatre régiments royalistes anglo-irlandais sous ses ordres. Dunkerque, promis aux Anglais par Mazarin, était encore au pouvoir de l'Espagne, et Cromwell désirait qu'il fût promptement assiégé ; mais Turenne, dans la campagne de 1657, donna un autre but aux opérations de l'armée, bornant ses efforts à la prise de quelques places d'une importance secondaire. Cromwell s'en plaignit, insistant avec menace sur la prompte exécution du traité de la part des Français, et Turenne ouvrit, l'année suivante (1658), dans les Pays-Bas espagnols, une seconde et brillante campagne, où le jeune roi Louis XIV

Campagne dans les Pays-Bas. 1658.

1. Guizot, *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell.*
2. Don Juan était fils naturel de Philippe IV.

parut pour la première fois à la tête de son armée. Il marcha sur Dunkerque, et tandis que la flotte anglaise menaçait le rivage espagnol, la ville fut investie. Don Juan accourut pour la dégager et s'avança témérairement dans les Dunes, engageant la bataille sur ce terrain dangereux avec sa seule infanterie, au mépris des conseils de Condé qui prédit son désastre. L'action fut vaillamment soutenue des deux parts, et l'on y vit combattre avec un égal acharnement les soldats républicains de Cromwell et le corps royaliste anglo-irlandais du duc d'York. Turenne fut vainqueur, et la prise de Dunkerque fut le glorieux résultat de sa victoire.

Bataille des Dunes. 1658.

Jamais le nom de Cromwell n'avait été porté plus haut, jamais sa politique n'avait mis un plus grand poids dans la balance de l'Europe ; mais à l'intérieur, depuis la brusque dissolution du dernier parlement, tous ses ennemis reprenaient courage et relevaient la tête. Ses prétentions avouées à la couronne avaient soulevé contre lui les républicains convaincus, et leur avortement ranimait les espérances d'une foule de royalistes. Des complots s'ourdissaient de toutes parts. Dans l'armée même qui faisait toute sa force et dont les chefs, réunis par lui en conseil, s'étaient engagés de nouveau à le soutenir contre tous, de nombreux mécontents furent signalés et punis. Plusieurs officiers, privés de leurs emplois, se groupèrent autour du major général Lambert, envieux de Cromwell et récemment destitué pour refus de serment, à l'inauguration du nouveau protectorat [1]. Lambert, par son rang,

1. Cromwell, soit pour rémunérer les anciens services de Lambert, soit pour achever de le déconsidérer en le privant de son emploi, lui avait laissé une pension de 2,000 livres sterling.

comme par le renom qu'il s'était acquis, était un centre naturellement indiqué aux conspirateurs républicains de l'armée. Il fut question entre ceux-ci de s'emparer de la personne du protecteur et de s'en défaire par l'assassinat. Le colonel Huschinson, le plus noble caractère parmi les républicains anglais, opposé à Cromwell depuis qu'il s'était élevé au-dessus des lois, dévoila le complot et reçut les remercîments du protecteur en gardant toute son indépendance et son intégrité. D'autres ennemis encore plus dangereux menaçaient l'existence du gouvernement et de son chef : il n'était bruit que d'une descente de Charles Stuart à la tête d'une armée sur les côtes de l'Angleterre : une ligue formidable se forma entre les royalistes, les niveleurs, anabaptistes ou indépendants, et autres sectaires républicains de toute opinion, unis par un seul sentiment commun, la haine de Cromwell. Le marquis d'Ormond, confident de Charles Stuart, avait reparu à Londres où il s'était mis en rapport avec les amis de la cause royale, et avec les principaux agitateurs de l'Irlande, et une conjuration, dont le chef était sir Henri Mordaunt, fils de lord Péterborough, eut pour objet insensé de former une armée royaliste sous les yeux mêmes du protecteur et à son insu. Le secret n'échappa point à sa vigilance, un des conjurés nomma tous les autres. Cromwell livra les chefs à une haute cour de justice, présidée par un régicide ; et de ce nombre furent sir Henri Slingsby [1] et l'éloquent docteur

Ligue des partis et conspirations contre Cromwell.

1. Cromwell, dit mistriss Huschinson, était brave et grand ; Lambert n'avait qu'une sotte et intolérable vanité. *Mémoires de mistriss Huschinson.*

2. Sir Henri Slingsby était oncle de lord Falconbridge, l'un des gendres du protecteur.

Hewett, ecclésiastique de l'Église épiscopale d'Angleterre, dévoué de tout temps à la cause royale, et que ne put sauver ni son éloquence comparée par Cromwell à une torche brûlante au milieu d'une gerbe de blé, ni les larmes de lady Claypole, fille chérie du protecteur [1]. On revit à Londres le sombre appareil des supplices : Hewett et Slingsby furent décapités le 8 juin : six autres conspirateurs, condamnés par la haute cour, périrent après eux du supplice des traîtres et l'on traduisit devant le jury le reste des conjurés. Tous les complots furent ainsi momentanément étouffés, et au milieu de la terreur causée par ces exécutions, Cromwell obtint le succès le plus flatteur pour son orgueil : lord Falconbridge, son ambassadeur et son gendre, fut reçu avec les plus grands honneurs à Calais par le jeune Louis XIV, qui envoya à son tour le marquis de Créqui en ambassade solennelle auprès du protecteur pour le remercier de son assistance. Peu de jours après les clefs de Dunkerque furent remises à Cromwell : ce fut son dernier triomphe.

Ambassade extraordinaire. Dunkerque remis à Cromwell.

1658.

Sa grandeur était incomparable en Europe [2]. « Les républicains mêmes, ses ennemis, dit un illustre historien, étaient contraints d'avouer que s'il avait privé son

1. Le docteur Hewett célébrait en secret le culte anglican dans la demeure de Cromwell ; lady Claypole y assistait régulièrement. Elle ne se serait pas crue légitimement mariée si son mariage n'eût été béni par un ministre de ce culte, et après sa consécration par un chapelain de Cromwell, le docteur Hewett l'avait béni une seconde fois. Cromwell lui-même y avait consenti par complaisance pour sa fille.

2. Sa grandeur au dedans n'était qu'une ombre de celle qu'il avait au dehors : il était difficile de découvrir qui le craignait le plus, de la France, de l'Espagne ou de la Hollande, où son amitié avait cours au prix qu'il voulut y mettre. — Clarendon, *Hist. de la Rébellion*, l. XV.

pays de la liberté, il lui avait du moins donné la gloire en échange. Après un demi-siècle où l'Angleterre avait à peine pesé, dans la politique européenne, plus que la Saxe ou Venise, elle se montra tout à coup la puissance la plus redoutable, dicta la paix aux Provinces-Unies, vengea sur les pirates barbaresques les communes injures de la chrétienté, vainquit les Espagnols par terre et sur mer, prit possession d'une des plus belles colonies des Indes Occidentales, et acquit, sur les côtes de la Flandre, une forteresse qui consola l'orgueil national de la perte de Calais. Elle régnait sur l'Océan et marchait à la tête des nations protestantes : toutes les églises réformées, éparses dans les États catholiques, regardaient Cromwell comme leur protecteur; les huguenots du Languedoc, les bergers des Alpes qui avaient professé les doctrines du protestantisme longtemps avant la réforme, furent également défendus contre l'oppression par la terreur de son nom fameux.... Tant qu'il vécut enfin, son pouvoir demeura inébranlable, objet de haine, d'admiration et d'effroi[1]. »

Le succès populaire qu'avait obtenu le protecteur en recevant Dunkerque des mains de Louis XIV, lui rendit quelque espérance d'atteindre enfin l'objet suprême de son ambition en rétablissant le pays, avec le concours d'un nouveau parlement, sur ses anciennes bases : mais déjà la mort était proche. Les fatigues sans nombre de la guerre et du gouvernement avaient usé sa constitution robuste. A ces fatigues s'unissaient de constantes préoccupations pour sa vie. Détestant le despotisme, même le sien, et

1. Macauley. (*Hist. d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II*, liv. 1er.)

condamné à gouverner en despote, il subissait les douloureuses conséquences de sa situation et trahissait les mortelles inquiétudes de son esprit par ses regards et par ses actes. Entouré de complots, et de toutes parts en butte à des haines implacables, il veillait toujours armé ; il redoutait jusqu'à sa garde, changeait sans cesse de place et ne reposait pas deux jours de suite dans le même appartement. De grandes afflictions domestiques déchirèrent aussi son âme. Père vigilant et affectueux, Cromwell ne trouvait pas, au sein de sa famille, la paix et le contentement qui le fuyaient au milieu des soucis de la grandeur. Sa femme ne comprit jamais son élévation, sa mère y vit, jusqu'à son dernier jour, un sujet d'épouvante : sa fille aînée, mariée à Ireton et ensuite à Fleetwood, nourrissait des sentiments républicains portés jusqu'au fanatisme et ne pardonnait point à son père ce qu'elle appelait le renversement des libertés publiques. La mort lui enleva son gendre préféré, Robert Rich, époux de sa fille Françoise et petit-fils du comte de Warwik, son vieil ami, mort aussi depuis peu ; il perdit après eux sa fille chérie lady Claypole, à la suite d'une maladie longue et cruelle. Il veilla longtemps, malade lui-même et comprimant sa douleur, au chevet de sa fille mourante [1] : son mal s'accrut par les efforts mêmes qu'il fit pour le surmonter. Souffrant de la gravelle et

Chagrins domestiques de Cromwell.

1. Beaucoup d'auteurs ont dit qu'elle était royaliste et qu'elle reprochait à son père la ruine de la monarchie : M. Guizot n'a point partagé cette opinion, qui n'a d'autre fondement peut-être que ce passage de Clarendon. « Dans ses souffrances, dit-il, elle parlait souvent du sang que son père avait répandu, ce qui faisait croire à tout le monde qu'elle lui avait reproché l'indignité de sa conduite. » (*Hist. de la rébellion*, l. XV.)

d'une éruption d'humeurs, en proie à une fièvre ardente, il fut transporté d'Hampton-Court à White-Hall, où il languit encore quelques jours.

Sa dernière maladie.

La foule remplissait les églises, priant pour sa vie, inquiète, avec raison, pour elle-même et pour le pays tout entier, si la main puissante qui avait contenu tant d'orages venait à disparaître. Cromwell aussi priait avec ferveur dans ces instants suprêmes où la dissimulation n'est plus d'aucun secours à l'homme; il tenait à tous un pieux langage conforme aux doctrines dont il avait fait profession toute sa vie : « Seigneur, s'écriait-il, tu sais que si je désire vivre c'est pour te donner louange, c'est pour faire éclater tes œuvres. » Il mêlait à ses prières de pieuses exhortations pour sa femme et pour ses enfants en larmes autour de lui, tantôt avec la confiance de guérir, tantôt aspirant au terme, partagé entre les appréhensions naturelles de la mort et les ravissements de la foi dans le salut par la grâce [1]. « Qu'il est terrible, disait-il dans son agonie, de tomber dans les mains du Dieu vivant!... » Mais toujours la foi reprenait son empire et trois fois il s'écria, plein d'enthousiasme et perçant du

1. Cromwell admettait pleinement la doctrine calviniste de la justification par la foi sans les œuvres. Il montra trop souvent dans sa vie l'abus qu'on en peut faire, et une anecdote curieuse qui nous a été conservée donne le secret de ce mélange de foi enthousiaste, de dévotion mystique et de sécurité dans le mensonge et le crime, qui était l'un des traits dominants de son caractère. On y voit comment une profonde erreur dans l'esprit peut devenir la cause de la plus grave perturbation dans la conduite morale. Il croyait qu'une âme s'étant une fois sentie en état de grâce, ne pouvait plus se perdre. Confirmé au lit de mort dans cette opinion dangereuse, par un de ses chapelains, le docteur Godwin, il dit : « Je suis tranquille, car je suis sûr d'avoir été une fois en état de grâce. » (Neal., *Hist. of the Puritans*, t. II, p. 696.)

regard l'éternité : « Toutes les promesses de Dieu sont en Jésus : le Seigneur a rempli mon âme de l'assurance de son pardon et de son amour... je suis la plus vile des créatures, mais j'aime Dieu, je suis aimé de Dieu ! j'ai vaincu, je triomphe par le Christ qui est ma force [1]. »

Autorisé par l'acte constitutif du protectorat à nommer son successeur, il gardait encore le silence sur ce point capital et chacun était dans une pénible attente; enfin, dans la nuit du 2 septembre, Thurloë, son secrétaire et son seul confident, assura qu'il avait désigné pour lui succéder son fils aîné Richard. Le protecteur expira le lendemain, anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester, jour considéré par lui comme particulièrement heureux.

Sa mort.

La lumière se fait sur ce puissant mortel à qui fut accordé le don si rare d'affermir après avoir détruit, et en qui se rencontra l'alliance la plus extraordinaire que le monde ait vue de deux dispositions qui semblent s'exclure, la dissimulation et l'enthousiasme. Comparé souvent à Napoléon, il en diffère, dans la conduite surtout, et par des traits essentiels. Tous deux, sortis d'une condition moyenne, ont été portés par leur génie, par leurs victoires et par les circonstances, au rang suprême; tous deux ont fait preuve à un égal degré d'un sens profondément pratique, de l'art de discerner les hommes et de s'en servir; l'un et l'autre, enfin. allant au but sans

Considérations sur Cromwell et son œuvre.

1. Collection of moral passages concerning his late Highness Oliver Cromwell, etc.... Written by one who was groom in his bed chamber. Carlyle et d'autres auteurs ont attribué cet écrit à Maidstone, intendant de la maison de Cromwell; M. Guizot le croit l'œuvre d'Underwood, valet de chambre du protecteur.

souci des victimes, à travers le sang et la destruction comme le météore qui purifie en consumant, ont arraché leur pays à la fureur révolutionnaire et à l'anarchie; mais là s'arrête la ressemblance. Si l'un prit la couronne, si l'autre se contenta du pouvoir royal sans le titre, leur conduite en cela fut indiquée par leur situation. La gloire de Napoléon avait été conquise sur l'étranger: Cromwell avait acquis la sienne en combattant ses propres concitoyens sur son sol natal. Chaque Français pouvait trouver, s'il l'eût voulu, un sujet d'orgueil patriotique dans les victoires du premier, qui, n'ayant pas fait la révolution, eut moins de peine à la comprimer. Le second, en renversant le trône et en frappant le roi, avait soulevé contre lui des inimitiés plus profondes, plus implacables; abhorré des uns, pour les avoir vaincus et ruinés, il était haï des autres comme déserteur de leur cause. C'est moins d'ailleurs contre la monarchie que contre l'ordre social que s'est faite la révolution française, dont le moyen fut la liberté politique, mais dont le but véritable fut l'égalité civile. Napoléon ne s'y méprit pas; en se couronnant, en couronnant ses généraux, il donnait à ce fait son expression la plus haute, sa consécration la plus éclatante. Il ambitionna et put joindre à tous ses titres celui de législateur, parce qu'il avait, en France, toute une nouvelle législation civile à créer ou à mettre en harmonie avec le nouvel état de la société. La révolution anglaise avait été entreprise, au contraire, au nom des anciennes lois violées et pour la défense de la vieille constitution, qui périt cependant avec le monarque, et Cromwell se montra animé de l'esprit du législateur autant qu'il pouvai

l'être en essayant de la rétablir. Il échoua néanmoins, car il y a des situations plus fortes que le plus puissant génie : un grand crime, dans lequel il trempa, avait mis un abîme entre le trône et lui. L'armée, seul vaste foyer du républicanisme en Angleterre, et dont il avait fallu exciter les passions au renversement de la monarchie pour triompher du monarque, n'eût point prêté son bras pour la rétablir, et d'autre part, la majorité royaliste de la nation n'eût jamais accepté librement un régicide pour son roi. Napoléon, enfin, en ne donnant aucune limite à son ambition, fut couronné, mais il fut aussi détrôné, et mourut captif : Cromwell, en modérant la sienne, en s'arrêtant sur la pente, ne fut pas roi, mais il maîtrisa son armée maîtresse de tout, et mourut dans l'entière possession de la souveraine puissance.

Il était, dit un des hommes qui l'ont le plus haï, du nombre de ceux que leurs ennemis mêmes ne peuvent condamner sans les louer [1]. Il déploya un rare ensemble de qualités éminentes, la grandeur dans les entreprises, la promptitude dans l'exécution, le jugement qui dirige, la persévérance qui achève, et à ces traits reconnus de ses ennemis mêmes, Cromwell joignait un grand courage, une prudence admirable, un profond sentiment de l'ordre et de la justice [2], une foi ardente et sincère : ses croyances étaient en harmonie avec celles de son époque,

1. *Quos vituperare ne inimici quidem possunt nisi ut simul laudent.* Le même auteur applique à Cromwell ce qui a été dit d'un ancien : *Ausum eum, quæ nemo auderet bonus perfecisse, quæ a nullo, nisi fortissimo, perfici possent.* (Clarendon, *Hist. de la Rébellion*, l. XV.)

2. En tout ce qui ne concernait point sa vie ou son autorité, il faisait paraître un grand respect pour les lois. (*Idem, ubi suprà.*)

mais elles n'arrêtaient point le libre essor de sa pensée, qu'il sut grandir presqu'à cette hauteur, à cette généralité de vues où il importe que l'esprit chrétien s'élève pour conserver toute son action sur les destinées du monde.

Cromwell, d'ailleurs, dans sa conduite comme dans son caractère, présentait d'effrayants et singuliers contrastes. Il aimait la justice et les lois, et il les foula aux pieds lorsqu'elles se rencontraient entre son but et lui; il n'avait pas le goût du sang, et il en versa beaucoup sans aucun scrupule; il était autant que personne porté à l'enthousiasme, et nul ne poussa plus loin la dissimulation et un zèle hypocrite: il faut le dire, enfin, quoique à regret, c'est autant par ses défauts que par ses grandes qualités qu'il gouverna les hommes et maîtrisa les événements, et il n'y a rien à en conclure contre les voies de la Providence. Au sein d'une société morale et régulière, et dans les révolutions dont le but reste pur, ou qui n'ont pas encore franchi les bornes avouées par la conscience et par la justice, il suffit de l'autorité du talent et de l'expérience pour conserver aux chefs le respect des hommes et leur obéissance. C'est ainsi que la Hollande eut son Guillaume, l'Amérique son Washington, et que l'Angleterre elle-même, à l'origine de ses troubles civils, eut son Hampden. Mais lorsque les justes limites sont franchies, quand les passions déchaînées ont mis partout l'iniquité, la violence et la tyrannie, à la place de l'ordre et de la justice, l'abnégation, le dévouement, la vertu désintéressée ne suffisent plus peut-être pour conduire les hommes ainsi corrompus, et c'est leur premier châtiment: il s'y mêle des mobiles moins purs comme on voit sou-

vent, dans le corps humain vicié par les humeurs, le poison mélangé aux substances salutaires pour y rétablir l'équilibre.

On a dit qu'il eût été difficile à Cromwell de conserver longtemps encore sa puissance, et qu'il était mort à temps pour lui-même : il serait plus juste de reconnaître qu'après avoir achevé son œuvre, il mourut à temps pour son pays, où l'armée seule faisait sa force. Il importait aux destinées de la Grande-Bretagne que le régime militaire n'y prît pas racine, et qu'elle échappât au despotisme de l'épée pour rentrer enfin dans la voie traditionnelle et sous le régime légal que tous les hommes éminents du dernier règne aspiraient à rétablir. Il convenait pour cela que le gouvernement républicain ne se perpétuât ni sous Cromwell, ni sous un nouveau protecteur, il fallait qu'un bras puissant abandonnât les rênes à des mains débiles, et qu'au grand Olivier succédât le faible Richard.



III.

Protectorat de Richard Cromwel. — Rétablissement des Stuarts.

1658 — 1660.

Richard Cromwell, jeune homme de mœurs douces et d'un cœur honnête, mais faible, sans expérience comme sans ambition, n'avait été préparé ni par la nature, ni par l'éducation, à remplir la place où il se vit élevé à la mort de son père. Sa vie s'était écoulée à la campagne, au milieu des occupations rustiques, et il connaissait à peine les hommes que les circonstances lui donnèrent ou pour appuis ou pour obstacles. Cependant, la puissante volonté du protecteur fut encore obéie après qu'il eut cessé de vivre. Le droit de son fils aîné à sa succession ne fut contesté par aucun de ceux mêmes qui auraient pu y prétendre. Richard, qu'il avait désigné, fut reconnu de tous protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, malgré son incapacité notoire ou peut-être à cause d'elle. Rien au début de son gouvernement ne troubla la paix dans ces trois nations. L'Irlande était alors administrée en son nom par Henri Cromwell, son frère, plus capable que lui, et l'Écosse, par l'habile et circonspect George Monk, qui, à l'aide d'une armée depuis longtemps sous son commandement, maintenait l'ordre et la paix dans ce pays si souvent agité. Le nouveau protecteur reçut de tous les points de la république des adresses de félicitation, et obtint également l'assentiment

Débuts du protectorat de Richard Cromwell.

de l'étranger. La France, la Hollande, le Portugal, s'empressèrent de le reconnaître et lui envoyèrent des ambassadeurs; Louis XIV lui écrivit une lettre flatteuse, et sa cour prit le deuil de Cromwell.

Le premier soin de Richard fut d'ordonner les splendides funérailles de son père, pour lesquelles il contracta des dettes énormes [1]. Il donna ensuite ses soins à l'élection d'une nouvelle chambre des communes, à laquelle concoururent, selon l'ancien usage, les comtés, les villes et les petits bourgs. Les suffrages populaires y appelèrent plusieurs républicains célèbres, anciens ennemis de son père, et entre autres Haslerig, Henri Vane, Thomas Scott et Ludlow. Cependant, l'adresse de Thurloë, l'ancien secrétaire de Cromwell, triompha d'abord de leur inimitié, et Richard vécut quelques jours en paix avec les deux chambres de ce nouveau parlement [2]; mais en les convoquant et en inclinant vers le pouvoir civil, il s'aliéna l'armée, où ses propres parents, les généraux Desborough et Fleetwood, lui étaient hostiles. Le premier ouvrit aux mécontents sa maison de Wallingford, et celle-ci devint le foyer des intrigues contre le protecteur. Le faible Richard tenta de se soutenir en s'appuyant tour à tour sur le parlement et sur l'armée. Mais, pour réussir avec cette politique, il faut donner l'impulsion et non la subir, et bientôt ce ne fut pas Richard qui dirigea ces deux corps, ce fut lui

Elections nouvelles

Opposition du parlement et de l'armée.

1. Le corps de Cromwell fut enseveli à Westminster, dans le tombeau des rois, avec une magnificence extraordinaire.

2. Une quarantaine de membres seulement, nommés par Cromwell, siégèrent dans la chambre dont il avait voulu, sans succès, faire une chambre des lords.

qui subit leurs volontés, et qui, méprisé de tous deux, leur servit l'un contre l'autre d'instrument. Nommé d'abord par le parlement commandant en chef des forces de la république, afin de contenir l'armée, il céda aussitôt après aux injonctions des généraux en dissolvant le parlement, et s'annula lui-même en tolérant l'existence du conseil des officiers qui, sans tenir compte de son vain titre de protecteur, saisit la direction des affaires. Lambert, qui n'avait d'autre politique que celle où il voyait son propre avantage, reparut alors sur la scène et donna de nouveau carrière à son ambition. Personne cependant n'osait prendre la première place dont Richard était encore nominativement en possession, et dans cette anarchie générale, les généraux songèrent à s'appuyer, contre les intrigues renaissantes du parti royaliste, sur un pouvoir dans lequel paraissait s'être incarné le génie de la république; ils rappelèrent un faible reste de ce long parlement, que l'armée elle-même avait chassé peu d'années auparavant et accablé d'outrages. Une quarantaine de membres seulement, alors présents à Londres, vinrent siéger sous la garde et la tutelle du conseil d'officiers, et reçurent alors du mépris universel un surnom qui les désignait comme le dernier et vil débris d'un corps mutilé : ils furent appelés le *rump* ou le *croupion*. Ils firent adresser des lettres de convocation à tous ceux de leurs anciens collègues qui avaient siégé avec eux depuis l'épuration de la chambre des communes en 1648 [1] : ils déclarèrent ensuite que la nation serait gou-

Dissolution du parlement. 1659.

Rappel des restes du long parlement ou du *rump*. 1659.

1. Ce fait résulte des mémoires de Ludlow et de ceux de Huschinson, et il est contraire à l'assertion de Rapin Thoiras (t. X, p. 114), qui donne a

vernée sans roi, sans chef unique et sans chambre des lords, et firent donner congé à Richard, qui sortit de White-Hall, et déposa, sans murmure comme sans regret, les insignes et le titre de son éphémère dignité [1]. Déposition de Richard Cromwell. 1659.

Les chefs républicains du parlement, Haslerig, Vane et Ludlow, tentèrent un effort pour se dérober au joug de l'armée et pour la ramener elle-même sous leur autorité : n'osant destituer les chefs, ils les obligèrent du moins à recevoir des mains du parlement la confirmation de leurs titres. L'armée, conduite par Fleetwood, Desborough et Lambert, répondit à cet acte par une pétition injurieuse, et la lutte de ces deux corps ne fut un moment suspendue que par la découverte d'un complot royaliste. La mort de Cromwell et la chute de Richard avaient réveillé les espérances des partisans des Stuarts ; ils se concertèrent dans toutes les parties du royaume, ils rassemblèrent de l'argent et des armes, et s'assurèrent d'un parti dans l'armée ; il fut question d'une descente de Charles II et du duc d'York, son frère, et sir John Mordaunt, déjà poursuivi sous Cromwell, fut, cette fois encore, l'âme de l'entreprise. Un autre chef, sir Charles Booth, prit les armes dans le comté de Chester, avec l'es- Entreprises des royalistes.

entendre que le *rump* demeura composé de quarante-deux membres seulement. Ludlow, l'un des membres de cette assemblée, en porte le nombre à cent soixante.

1. Il quitta le pouvoir, chargé des dettes honorables contractées pour les funérailles de son père. Il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et l'un de ses plaisirs dans sa vieillesse, au milieu de ses amis, était de se faire apporter un vaste coffre, d'où il tirait les adresses qui lui avaient été votées au temps de son pouvoir, par tous les corps constitués et les corporations de l'Angleterre, et dans lesquelles tous l'assuraient d'une fidélité inaltérable et d'un dévouement à toute épreuve.

poir d'un soulèvement général et dans l'attente de l'intervention de la France en faveur de Charles II. Mais, Mazarin, occupé alors avec don Louis de Haro à Fontarabie, des préliminaires de la paix des Pyrénées, refusa de s'engager pour les Stuarts : les insurgés furent battus par Lambert, et les espérances des royalistes furent encore une fois ajournées.

Cette victoire accrut les prétentions et l'insolence des généraux qui, après avoir comprimé le mouvement royaliste, voulurent de nouveau dominer les chefs républicains du parlement : ceux-ci résistèrent et résolurent de casser les généraux ; mais la force était dans les mains de l'armée : Lambert, avec quelques régiments, s'assura de Londres, ferma l'entrée de Westminster, brisa le parlement, et les officiers formèrent un comité de sûreté ou gouvernement provisoire, sous la présidence de Fleetwood. L'armée demeurait ainsi seule maîtresse de la situation et arbitre de l'État.

Expulsion du *rump* par l'armée. 1659.

Comité de sûreté des officiers.

L'Angleterre se vit alors menacée du plus grand des malheurs, elle était en péril de tomber sous le despotisme militaire sans sortir de l'anarchie. Il n'y avait pas un seul peut-être, entre les généraux, qui ne se crût apte à la gouverner, et tout gouvernement eût été préférable pour elle au joug d'une foule de tyrans subalternes, que le caprice de l'armée aurait élevés et précipités tour à tour. Dans cette extrémité, toute espérance d'un pouvoir légal s'évanouissait, si l'union se maintenait entre les chefs militaires, tandis que les hommes, amis des lois et d'une autorité civile et régulière, demeuraient divisés. La Providence ne permit pas qu'il en fût ainsi. D'une part, le grand parti presbytérien

qui, dans l'origine, avait défendu les institutions nationales contre l'abus de la prérogative, et qui ensuite avait détruit à son insu la monarchie, en usurpant sur cette même prérogative, comprit enfin qu'il importait de relever le trône pour rétablir l'État : il se rapprocha dans ce but des royalistes, et ils agirent de concert contre leurs ennemis communs. On vit d'autre part se reproduire dans les diverses fractions de l'armée, ce qu'on avait vu dans l'empire romain, quand les légions du Danube et du Rhin s'indignaient que celles de Rome disposassent sans elles de l'empire. L'armée anglaise, campée en Écosse, supportait de même impatiemment que les régiments en garnison à Londres eussent décidé sans son concours du sort de l'État. Cette armée avait toujours pour chef George Monk [1], éprouvé durant une longue carrière, dans la guerre comme dans l'intrigue, au service de tous les partis. Il fut, sans l'avoir longtemps prémédité peut-être, l'instrument de la révolution qui rendit aux Stuarts leur trône héréditaire, et il possédait au plus haut degré l'ensemble des qualités propres au succès de cette grande et difficile entreprise. Sans parti pris, comme sans système, quoique porté de préférence pour la monarchie [2], étranger à tout entraînement politique

Rapprochement des presbytériens et des royalistes.

1. Il était le second fils de sir Thomas Monk, gentilhomme du comté de Devon, d'une famille ancienne et considérée.

2. Les préférences secrètes de Monk pour la cause des Stuarts, n'avaient pas échappé à la perspicacité de Cromwell, à qui Monk cependant avait communiqué une lettre que lui adressait Charles Stuart après la journée de Worcester, pour solliciter son appui en Écosse. Cromwell connaissait Monk, il le savait aussi prudent qu'ambitieux. Il s'assura de sa fidélité en le comblant de faveurs et en ayant soin de lui faire entendre en même temps qu'il avait l'œil ouvert sur sa conduite. Il lui écrivit un jour dans ce but, sur le ton de plaisanterie qui

ou religieux, discret et impénétrable, il avait successivement donné des gages à la monarchie et à la république; personne enfin, par son caractère comme par ses antécédents, n'était plus apte à juger les événements, à discerner le courant de l'opinion, et à y conformer sa conduite, sans se livrer ou se trahir. Inquiet sur la situation présente, plutôt qu'avide de nouveaux honneurs, il se savait en butte aux soupçons de ses collègues du comité siégeant à Londres, et n'avait encore, selon toute apparence, au moment de la chute de Richard Cromwell, aucun projet ultérieur suffisamment arrêté [1]. Mais lorsqu'il vit le *rump* chassé par Lambert et par ses collègues, et l'armée de Londres maîtresse du gouvernement, il résolut de renverser ses rivaux et se déclara soudain contre eux pour le pouvoir civil opprimé.

Monk se prononce pour le pouvoir civil.

1659.

Lambert avait repris, dans le comté d'York, le commandement de l'armée avec laquelle il avait vaincu sir Charles Booth, et avant d'en venir aux mains avec lui Monk, crut devoir négocier à Londres avec le gouvernement provisoire. Celui-ci rédigea un traité, dont les clauses principales étaient la convocation d'un nouveau parlement et le licenciement des armées de Monk et de Lambert. Le premier se voyait réduit à l'impuissance et au pouvoir de ses adversaires s'il acceptait ce traité : il

lui était familier, une lettre ainsi conçue : « On me dit qu'il y a en Ecosse un certain rusé compagnon appelé Georges Monk, qui n'attend que le moment pour y introduire Charles Stuart; faites, je vous prie, toute la diligence possible, pour prendre ce Monk et me l'envoyer. »

1. Ce fait semble résulter jusqu'à l'évidence d'une lettre en date du 3 septembre 1659, écrite par Monk au parlement, et par laquelle il donnait sa démission. Voyez le contenu de cette lettre dans l'*Hist. de Monk*, par M. Guizot, p. 76.

prolongea donc à dessein les négociations sans se déclarer encore ouvertement, et ayant appris que Fairfax, dont l'influence était grande dans le comté d'York, levait des troupes pour combattre Lambert, il résolut de se joindre à lui, et s'assura du consentement de son armée pour aller rétablir à Londres le parlement expulsé.

Mais déjà la faible main de Fleetwood avait laissé échapper le pouvoir : l'armée d'Irlande, comme celle d'Écosse, avait refusé son obéissance à ce fantôme de gouvernement militaire et provisoire, qui, sous le nom de comité de sûreté, avait usurpé l'autorité dans la capitale; et de toutes parts on s'insurgeait contre lui. Le peuple refusait les taxes, des milliers d'hommes s'assemblaient sur divers points du territoire, demandant la convocation d'un parlement; les bourgeois de la cité de Londres prirent les armes, la flotte entra dans la Tamise, se déclarant comme eux, pour le pouvoir civil contre le comité des officiers, présidé par Fleetwood. Ceux-ci, sans direction unique et forte, suspects les uns aux autres et partagés en factions, avaient déjà reconnu leur impuissance. Le comité de sûreté, ou gouvernement provisoire, abdiqua, et le *rump*, pour la dernière fois, reprit possession de Westminster et du pouvoir.

Abdication du comité de sûreté. Rétablissement du *rump*.

1659.

Cette nouvelle révolution n'apporta aucun changement à la détermination de Monk : il avait résolu de porter secours à Fairfax et craignait, s'il suspendait ses mouvements, que celui-ci ne fût écrasé par les forces supérieures du général Lambert : il voulait aussi gagner Londres; là seulement il pouvait espérer de dominer la situation et de diriger les événements. Il se mit donc rapidement en marche, et franchit la Tweed à Coldstream

avec sept mille hommes résolus et dévoués. Mais après le rétablissement du *rump* et la dissolution du comité des officiers, Lambert, redoutant de tomber aux mains des hommes qu'il avait expulsés, prit la fuite, fut arrêté et renfermé à la Tour. Une partie de son armée se dispersa, le reste se soumit, et Monk, réuni à Fairfax, ne vit aucun obstacle sur son chemin jusqu'à la capitale. Fairfax pressa Monk de se déclarer pour le rétablissement de la monarchie : mais l'heure n'était pas venue. Monk couvrit ses desseins d'un voile impénétrable; il protesta de nouveau de son dévouement au pouvoir civil, dont le *rump* seul, à ses yeux, était l'expression vivante, et, invité par cette ombre de parlement à se rendre à Londres avec son armée [1], il poursuivit sa marche vers le sud, accompagné des sympathies et des vœux de la population qui demandait la fin de l'anarchie et un parlement libre [2].

Marche de Monk sur Londres.

1659-1660.

Arrivé dans le voisinage de la capitale, Monk, sous prétexte d'assurer mieux l'indépendance du parlement, exigea l'éloignement de régiments républicains qui avaient osé le dissoudre, alors seulement il entra dans la ville avec son armée et prit ses quartiers à Westminster. Le

1. Le parlement redoutait l'armée de Monk quoiqu'elle se fût déclarée en sa faveur, et il n'invita le général à se rendre à Londres que pour le séparer de Fairfax. Price, premier chapelain de Monk, nous a transmis des détails intéressants et curieux sur la conduite et sur la profonde dissimulation du général dans cette circonstance décisive. « Nous reçûmes à York, dit-il, l'ordre du parlement de marcher sur Londres, et pour reconnaître la confiance qu'on lui témoignait, le général frappa de sa canne un officier qui avait dit : Ce Monk nous ramènera à la fin Charles Stuart. » — *Mémoires de Price.*

2. On voit aussi dans les *Mémoires* de Price à quel point la croyance dans le rétablissement de la monarchie par le général Monk était répandue. On croyait qu'un parlement librement élu rappellerait les Stuarts.

parlement alors se vit à la merci de son libérateur et se crut trop vengé. Déjà de toutes parts les secrètes intentions du général étaient le sujet des commentaires de la multitude et des espérances les plus exaltées des partis réactionnaires. Il n'était bruit, parmi les royalistes, que du prochain retour de Charles Stuart : les presbytériens se montraient également impatients de provoquer la chute définitive du *rump* et de nouvelles élections. Monk seul, imperturbable, ne se déclarait pas, évitant avec soin de rien laisser percer de ses projets, soit qu'il ne fût pas encore résolu, soit qu'il voulût à tout prix conserver la confiance de ce débris de parlement, qui tout misérable et tout haï qu'il fût, était cependant encore la seule autorité civile reconnue, ayant pour elle du moins une apparence de droit et d'existence légale.

Entrée de Monk dans la capitale.

Une émeute populaire précipita le dénouement de la crise. La cité refusa d'acquitter les taxes et sa rébellion fournit au parlement l'occasion désirée de mettre à l'épreuve l'obéissance du général dont il se défiait, en ruinant sa popularité. Monk reçut l'ordre de soumettre la cité par les armes, d'enlever douze des principaux opposants et d'arracher les chaînes, les poteaux et les herses qui défendaient l'entrée des rues. Il crut devoir obéir, occupa militairement la cité, déclara dissous le conseil commun, siégeant à Guild-Hall, fit des prisonniers, enleva les barrières, et exécuta rigoureusement ses ordres, à la consternation générale des citoyens et aux cris d'imprécation de tous ceux qui la veille encore mettaient en lui leur espérance.

Émeute dans la cité réprimée par Monk.

1660.

Le *rump* triomphait[1], mais Monk réfléchissant de sang-

1. Les républicains furent trompés d'abord par la manière dont Monk exé-

froid sur l'événement et considérant sa situation, se vit sans forces et isolé, entre le courroux de la cité presbytérienne et royaliste, et les défiances du vieux parlement républicain, rétabli par son aide, mais peu reconnaissant des services rendus par une main suspecte, et qui, ne pouvant l'écarter ou se défaire de lui par la force, avait réussi à ruiner son crédit. Il se vit le jouet de ce corps méprisé, il comprit qu'il avait poussé trop loin l'obéissance et résolut, pour réparer sa faute, de répondre enfin aux espérances qu'il avait données, de tenir les promesses qu'il avait faites, et de regagner ainsi dans l'opinion tout le terrain perdu la veille. Il convoque ses officiers, leur fait signer et signe avec eux une lettre adressée au parlement et par laquelle il lui enjoint de faire expédier sans retard les writs nécessaires pour l'élection aux siéges vacants, et de fixer au 6 mai le jour où il se retirerait pour faire place à une assemblée librement élue. Monk envoie cette lettre au parlement, puis il rentre avec ses troupes dans la cité où il réunit les membres du conseil commun, dissous par lui le jour précédent. Il revient, dit-il, avec des intentions toutes différentes, et fait part au conseil de la lettre qu'il vient d'écrire pour hâter l'élection d'un parlement véritable : il annonce enfin qu'il restera dans la cité jusqu'à ce qu'il ait vu exécuter ce qu'il a prescrit et s'accomplir les vœux de la cité et de la nation. Les paroles de Monk, bientôt répandues dans le peuple, y sont accueillies avec transport. L'ivresse est d'autant plus vive que la terreur avait été plus grande : on les inter-

Monk se déclare pour la cité et pour un nouveau parlement.

1660.

cuta ses ordres contre la cité. Haslerig s'écria : « Maintenant Georges nous appartient corps et âme. » (Guizot, *Vie de Monk.*)

prête comme la condamnation d'un gouvernement haï et méprisé : les cloches sont mises en branle, on allume des feux de joie et on célèbre par anticipation la chute du *rump*, en rôtissant, autour de Westminster et sur les places publiques, le croupion des animaux étalés dans les boucheries.

Monk retablit à Westminster les anciens membres exclus.

Le parlement, abandonné du peuple et de la garnison, essaya de temporiser et de s'assurer contre Monk l'appui des régiments républicains récemment écartés de Londres et en partie licenciés. Le temps pressait; Monk prit alors une mesure nouvelle et décisive, il rouvrit les portes de Westminster aux anciens membres presbytériens exclus par l'armée, depuis douze ans, de la chambre des communes; il les réintégra militairement sur leurs siéges [1]. A cette vue, les républicains, indignés, crièrent à la trahison. Haslerig et plusieurs autres sortirent de la chambre où Ludlow refusa d'entrer, pour ne pas sanctionner, disaient-ils, par leur présence, la rentrée illégale des membres exclus [2]. Leur passion les perdit; présents, les suffrages auraient pu être balancés; en se retirant, ils cédèrent la victoire à leurs adversaires [3], et il se forma aussitôt une majorité presbytérienne et royaliste sous la direction de Hollis, Pierrepoint, sir Ashley Cooper, Prynn et autres membres

1. Quelques lords voulurent profiter de la situation pour reprendre aussi possession de leur chambre, mais il n'était pas encore temps. (Guizot, *Vie de Monk.*)

2. Ils oubliaient qu'en 1648, au nombre de cinquante seulement, ils avaient sanctionné par leurs votes l'expulsion de cent quatre-vingt-quatorze de leurs collègues, auxquels Monk rouvrait maintenant les portes de Westminster. L'histoire offre peu d'exemples d'un semblable aveuglement.

3. Les Mémoires de mistress Hutchinson sont précis sur ce point.

influents. Le parlement ainsi composé nomma Monk capitaine général des forces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et donna le commandement de la flotte à l'amiral Montague. Il rendit à la cité ses portes, ses chaînes et les prisonniers faits par l'armée dans ses murs, il élargit en même temps le royaliste sir Georges Booth et ses adhérents. Cependant, hors de la chambre, les républicains s'agitaient; la majeure partie de l'armée, toute dévouée à la république, se montrait inquiète et menaçante quoique Monk protestât encore de sa fidélité au gouvernement établi. Le vieux parti parlementaire exclusif, représenté par Henri Martin, Vane, Ludlow, Scott, Haslerig, plus hostiles encore à la monarchie qu'au monarque, se débattait contre le double courant des circonstances et de l'opinion, perdant chaque jour du terrain sans perdre encore l'espérance. Il se flattait de ressaisir le pouvoir s'il regagnait le général : dans ce but, il lui offrit le protectorat en échange de son appui, et vit son offre rejetée. Monk, également soigneux de modérer l'impatience des royalistes et de prévenir tout éclat parmi leurs adversaires, contenait les uns et les autres par l'incertitude où ils étaient tous sur ses desseins ultérieurs, mais en même temps, il insistait avec force pour la prompte clôture des séances du parlement qui, délaissé de tous, prononça lui-même sa dissolution le 16 mars 1660. Il disparut alors tout entier de la scène du monde qu'il avait occupée durant vingt ans, à de longs intervalles, il est vrai, attirant sur lui tour à tour l'universelle sympathie du pays, son indignation et son dédain.

Fin du long parlement. 1660.

Monk était enfin fixé lui-même sur la conduite qu'il avait à suivre : il n'hésitait plus quoiqu'il dissimulât

toujours, et tandis qu'il protestait encore tout haut de son dévouement à la république, il traitait secrètement avec le roi, dont déjà il avait reçu l'émissaire, sir John Granville, le jour même de la rentrée des membres exclus à Westminster. Plein de confiance, disait-il, pour son pays et pour lui-même dans les intentions du roi, Monk se bornait à demander : 1° une amnistie générale, sauf envers ceux que le prochain parlement jugerait nécessaire d'en excepter ; 2° la promesse de consentir à tout acte qui serait reconnu indispensable pour garantir les ventes des propriétés immobilières et le paiement des arrérages de l'armée ; 3° enfin la liberté de conscience autant qu'elle serait compatible avec la paix du gouvernement. Il invitait en outre Charles Stuart à quitter en Flandre, sans délai, le territoire espagnol. Charles s'empressa de souscrire à toutes ces demandes et transféra sur-le-champ sa résidence, de Bruxelles où il était, sur le territoire hollandais, à Bréda.

Négociation de Monk avec le roi

Les nouvelles élections furent presque toutes royalistes, l'entraînement du pays pour le retour des Stuarts était général et irrésistible. Un petit nombre d'officiers républicains tentèrent cependant un effort désespéré contre le rétablissement du roi. Lambert, échappé de la Tour, réunit quelques troupes : il fut de nouveau battu, fait prisonnier, et relégué dans l'île de Guernesey, où il mourut oublié et méprisé de tous les partis. Fleetwood, Desborough, Vanes, Ludlow, Huschinson, étaient en fuite ou dans la retraite. Tous les hommes éminents du parti presbytérien, et qui avaient rempli un rôle actif dans le long parlement, Manchester, Fairfax, l'amiral Montague, Hollis, travaillaient avec ardeur à aplanir les obs-

tacles au rétablissement du roi. Le conseil d'État avait été formé d'hommes modérés et influents, dont les efforts tendaient tous au même but. La nombreuse milice du royaume reçut des chefs disposés à agir de concert avec Monk, qui maintint éloignés de la capitale les régiments les moins dociles, écartant les officiers suspects, et les remplaçant par d'autres dont il était sûr. Montague fut nommé amiral de la flotte, et celle-ci, comme l'armée, obéissait à Monk.

Ouverture du parlement *convention*.

Le 25 avril avait été fixé pour la réunion du nouveau parlement qui, n'ayant pas été nommé par convocation royale et régulière, reçut dans l'histoire le nom de *convention*. La chambre des lords fut rouverte le 1er mai; enfin, sir John Granville, envoyé officiel de Charles Stuart, se présenta à Westminster, porteur des lettres du roi pour les lords et pour les communes [1], et de la déclaration célèbre datée de Bréda, rédigée tout entière sur les bases indiquées par Monk dans sa conférence avec l'émissaire du prince [2]. Charles II fut immé-

1. D'autres lettres étaient adressées par le roi à la cité, à l'armée et à la flotte.

2. Les clauses de cette déclaration étaient : 1° un pardon général accordé à tous les coupables, hormis à ceux que le parlement pourrait, dans la suite, excepter; 2° la liberté de conscience dans les limites compatibles avec la paix du royaume; 3° l'arbitrage laissé au parlement à l'égard des poursuites légales auxquelles pourraient se trouver exposés les possesseurs actuels des propriétés achetées ou concédées durant la révolution; 4° enfin la promesse d'acquitter les arrérages dus à l'armée.

Lingard fait remarquer avec raison toute l'insuffisance d'un acte qui instituait une assemblée, élue dans le temps d'une réaction violente et universelle, juge des exceptions à l'amnistie et de la légalité des acquisitions. Il n'y avait là aucune garantie sérieuse ni pour les personnes, ni pour les biens.

diatement reconnu, par les deux chambres, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et solennellement proclamé dans Londres au milieu des bruyantes démonstrations de la joie et de l'enthousiasme. Quelques voix, et entre autres celles de Hollis et de sir Mathew Hale, s'élevèrent pour rappeler les principaux points en litige, sous le règne précédent, entre le roi et la nation, et pour demander des garanties au nouveau souverain. Elles furent étouffées par la prudence des uns, par l'impatience du grand nombre, et le parlement désigna des commissaires chargés de se rendre sur le continent auprès du roi et de l'inviter à rentrer dans son royaume. Charles les reçut à Bréda et s'embarqua avec eux à Scheveling, sur le vaisseau de l'amiral Montague. Il fut accueilli à Douvres par le général Monk, qu'il embrassa en le nommant son père, et par une foule ivre de joie, accourue sur le rivage et impatiente de voir les traits de son nouveau souverain.

Charles II est proclamé. 1660.

Charles II brillait alors des dons de la jeunesse et d'une grâce séduisante qui lui gagnèrent d'abord tous les cœurs. Son trajet de Douvres à Londres fut presque partout une fête et un triomphe : mais sur les landes de Black Heath, il rencontra l'armée en bataille, et son attitude immobile et morne contrastait avec l'ivresse générale. Elle avait été formée, comme tous les autres corps réguliers, de soldats puritains vieillis dans les combats livrés contre la prélature et la monarchie. Ils avaient suivi leur général à Londres pour y rétablir un parlement, mais non pour y rappeler un roi : ils voyaient avec courroux remettre en honneur ce qu'ils avaient mis leur gloire à détruire, et le pouvoir passer de leurs mains

Débarquement du roi. 1660.

à celles de leurs ennemis de la veille. Privés maintenant des meilleurs officiers sous lesquels ils avaient combattu, et entourés des nombreuses milices accourues en armes de la capitale et des comtés pour saluer le roi et protéger son retour, ils furent contenus dans l'obéissance; mais par leur silence, par leur attitude immobile et morne, ils firent assez comprendre que ceux qui avaient précipité le retour du roi avaient eu de puissantes raisons pour agir ainsi. Il est incertain d'ailleurs si dans ce moment d'entraînement ils eussent obtenu des garanties plus fortes pour les libertés publiques, et il est hors de doute que des discussions nouvelles entre le roi, les lords et les communes pour définir et fixer les limites de leurs pouvoirs, n'eussent pas été ouvertes sans le plus grand péril, en présence d'une armée irritée, prête à mettre encore son épée dans la balance [1]. De plus longs délais, en un mot, n'eussent probablement profité qu'au despotisme militaire dont il importait avant tout que le pays fût délivré. L'Angleterre cependant ne devait entrer dans son ère de repos intérieur et de prospérité indéfinie, que lorsque les prétentions mutuelles qui avaient soulevé tant d'orages sous Charles I[er] seraient enfin réglées, et que la solution de ces grands problèmes aurait été solennellement sanctionnée par le double assentiment du souverain et des représentants de la nation.

1. Ce point capital est démontré jusqu'à l'évidence par M. Macaulay (*Hist. d'Ang. depuis l'avènement de Jacques II*), dans ses considérations aussi élevées que lumineuses au début du chapitre second.

CHAPITRE IV.

RESTAURATION DES STUARTS. — RÈGNE DE CHARLES II.

1660 — 1685.

I.

Première partie du règne de Charles II jusqu'à la formation du ministère de la Cabale.

1660 — 1672.

Caractère de Charles II. et de son frère.

Le prince qui revenait, après un long exil, prendre possession du trône de ses pères, pouvait espérer un règne glorieux et paisible si, instruit par les épreuves, il eût cherché à conquérir l'estime et l'affection de son peuple; mais Charles II, sous des manières affables, sous des formes douces et polies, cachait un profond égoïsme et un profond mépris de l'humanité, impardonnable surtout dans un prince qui, élevé à l'école du malheur, avait reçu de ses sujets tant de preuves d'une loyauté aussi incorruptible que désintéressée [1]. Il avait, dans sa première jeunesse, donné quelques marques d'un généreux courage, mais son cœur avait

1. Il avait une très-mauvaise opinion, tant des hommes que des femmes. Il ne croyait pas qu'on pût jamais le servir par dévouement pour sa personne, et c'est ainsi que, quitte envers le genre humain, il aimait aussi peu les autres qu'il croyait en être aimé. Burnet, *Hist. de mon temps.*

été bientôt perverti par l'indolence et par l'amour désordonné des plaisirs. Son esprit était juste et pénétrant, mais ses principes, en philosophie comme en politique, si toutefois ce nom convient à un petit nombre de maximes égoïstes, étaient aussi favorables à la licence qu'au despotisme. Charles cependant, plus libertin qu'ambitieux, ne prisait dans le pouvoir que les facilités qu'il y trouvait de satisfaire ses coûteuses fantaisies : il le voulait absolu afin de se soustraire à la nécessité de la lutte et du travail, et d'échapper, en s'abandonnant sans frein à ses plaisirs, à la censure de son parlement et de l'opinion. Ses vices n'avaient pas éteint en lui tout sentiment religieux : il s'était secrètement converti, durant son séjour en France, à la religion romaine [1]. Celle-ci, particulièrement en butte à l'animadversion commune des presbytériens et autres dissidents d'Angleterre et d'Écosse, était, aussi par ce motif, plus agréable au jeune roi qui, imputant aux sectaires les malheurs de son père et les siens, leur avait voué une haine implacable. L'Église catholique d'ailleurs, était à ses yeux, entre toutes les Eglises chrétiennes, celle dont l'esprit et les pratiques s'alliaient le mieux avec la doctrine de la prérogative illimitée, comme avec l'exercice et le maintien du pouvoir absolu.

Jacques, duc d'York, frère du roi, était comme lui adonné aux plaisirs sans posséder l'urbanité du langage

1. Burnet entre à ce sujet dans des détails très-curieux. *Hist. de mon temps.* « Le secret de la conversion du roi au catholicisme avant de quitter la France, n'était connu que du comte de Bristol et du chevalier Bennet, qui fut depuis comte d'Arlington... Ce n'est plus une chose dont on ait le moindre lieu de douter aujourd'hui. » (Rapin Thoiras, *Hist. d'Angleterre.*)

et la grâce des manières par lesquelles Charles captivait la bienveillance à défaut de l'estime. Il avait l'âme dure, vindicative, arrogante, l'esprit étroit autant qu'opiniâtre ; mais il écoutait plus que son père les scrupules de sa conscience, et il était capable de travail et d'application : il avait montré sur le continent dans l'armée de Turenne, une aptitude qui lui valut les éloges de ce grand capitaine et il se distingua également plus tard, dans le commandement de la flotte anglaise, par un zèle actif et quelques inventions heureuses [1]. Jacques, au moment de la restauration, ne s'était pas encore converti au catholicisme, mais son penchant pour ce culte était déjà l'objet des alarmes des protestants, et il ne déguisait pas une dangereuse prédilection pour les formes d'un gouvernement monarchique affranchi des embarras de la constitution et des lois. Tels étaient les deux hommes aux mains desquels la Providence allait successivement remettre le gouvernement suprême des trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande [2], et tout observateur attentif, après avoir reconnu leurs inclinations si contraires aux habitudes et aux mœurs des deux premiers entre ces peuples que leur naissance les appelait à régir aurait déjà pu prévoir les orages de leurs règnes.

Toutefois, les premiers temps de la restauration des Stuarts furent heureux et paisibles. Le souvenir encore récent des guerres civiles, la fatigue du despotisme mili-

1. La marine doit à ce prince quelques inventions utiles, et entre autres le perfectionnement des signaux sur mer.

2. Le duc de Glocester, troisième fils de Charles I[er], était revenu en Angleterre avec ses frères, mais il mourut fort jeune et avant d'avoir rempli aucun rôle politique.

taire, l'effroi de l'anarchie naguère encore menaçante, le culte traditionnel pour les vieilles institutions du pays et pour la mémoire du feu roi, tout conspirait maintenant en faveur de son fils : ses mots heureux et spirituels étaient répétés avec enthousiasme, et l'opinion ne se montra point sévère pour ses vices.

État des mœurs à la restauration. 1660.

L'Angleterre offrait alors un spectacle affligeant et qu'on vit se reproduire un demi-siècle plus tard, en France, à la mort de Louis XIV : un rigorisme outré dans les principes des républicains tour à tour en possession du pouvoir depuis plus de vingt années, avait produit ses fruits naturels, il avait fait beaucoup d'hypocrites, et une foule d'hommes avides et corrompus grandirent en fortune et en autorité en affectant le mépris des plaisirs et des honneurs mondains. Ils jetèrent le masque à la restauration et ne furent pas des derniers à appeler le ridicule sur le puritanisme dont ils n'avaient pris que les dehors. Dans le même temps, une portion considérable de la nation, privée à regret par le long parlement des anciens jeux populaires et des délassements légitimes, se montra empressée à se dédommager par la licence d'une longue contrainte et fut naturellement indulgente pour les faiblesses royales. Il s'était formé d'autre part, dans les rangs supérieurs, à la suite des agitations révolutionnaires et du spectacle corrupteur des trahisons, des violences et des crimes de toute sorte, fruits ordinaires du bouleversement des États, une école de scepticisme religieux, philosophique et moral dont les adeptes les plus connus furent le duc de Buckingham, lord Wilmot, comte de Rochester, sir Ashley Cooper, créé plus tard comte de Shaftesbury, le plus rusé

comme le plus dangereux des hommes politiques de l'époque. Cette école reconnaissait pour son chef le philosophe Hobbes, apologiste logique et fougueux de l'athéisme et du despotisme, et dont le roi lui-même avait pris en France des leçons durant son exil. Ses principaux disciples, habiles à varier en politique selon l'intérêt du moment, mettaient tous en pratique dans leur langage et dans leur conduite ses cyniques préceptes. Le roi, qu'ils amusaient par leur conversation légère, spirituelle et moqueuse, fit de quelques-uns d'entre eux ses compagnons de plaisir ; abusé par leur exemple comme par ses propres penchants déréglés, il jugea la nation à travers le prisme trompeur d'une cour corrompue et de la foule des intrigants qui trafiquaient autour de lui de leur honneur et de leur foi pour un gain sordide : il crut qu'il aurait également bon marché de la conscience de son peuple et ne vit pas que derrière sa cour et sous une surface mobile, trouble et fangeuse, il y avait une société régulière, sérieuse, convaincue et profondément protestante.

Prudents débuts de Charles II.

1660.

La prudence néanmoins inspira ses premiers actes. Rappelé au trône en présence d'une armée hostile et encore debout, par l'effort mutuel des cavaliers et des presbytériens, entre lesquels le parlement était presque également partagé, Charles s'empressa de donner des gages aux deux partis. Les presbytériens Annesly, Hollis et sir Ashley Cooper furent élevés à la dignité de pairs et titrés, lord Say eut le sceau privé, le comte de Manchester fut fait grand chambellan, et le roi mit au nombre de ses chapelains deux ministres presbytériens. Les membres dirigeants du cabinet furent en

Composition du ministère.

même temps choisis parmi les hommes sages et respectés qui avaient rendu de grands services à la cause royale. Le marquis d'Ormond, créé duc, eut la grande maîtrise de la maison du roi, le comte de Southampton fut fait trésorier, sir Édouard Nicolas secrétaire d'État pour l'extérieur, et Édouard Hyde, nommé comte de Clarendon, devint chancelier du royaume. Nul autant que lui n'avait donné des preuves continues d'une loyauté inébranlable et désintéressée. Dans un temps où les gens réputés habiles avaient si souvent changé de principes, il se montrait invariablement attaché aux siens, également zélé pour le rétablissement de l'Eglise anglicane avec tous ses priviléges, et de la prérogative royale, telle qu'elle existait légalement avant la réunion du long parlement et les troubles civils. Attaché aux vieux usages, ennemi de toute innovation, incapable des tempéraments nécessaires pour faire adopter les plus sages mesures, ami de son pays, ferme et incorruptible, mais intolérant et jaloux, fastueux et superbe, il ne se fit pas moins d'ennemis par ses vertus que par ses défauts. C'était lui qui dans l'exil dirigeait les affaires du roi èt, à la restauration, il eut encore la haute main dans le gouvernement : sa fortune enfin atteignit bientôt à son apogée par le mariage publiquement reconnu de sa fille Anna Hyde avec le duc d'York, héritier présomptif de la couronne [1].

Lord Clarendon.

Quatre points capitaux étaient à régler au début du

1 Le duc d'York l'avait secrètement épousée dans l'exil : elle devint grosse, et ayant prouvé qu'elle était légalement mariée, le roi donna son consentement, et le mariage fut reconnu. Le plus grand obstacle vint de son père, qui montra dans cette occasion une douleur peu naturelle et un ressentiment aussi violent qu'incompréhensible. (Voyez les Mémoires de Clarendon.)

règne : l'amnistie, le revenu du roi, le licenciement de l'armée, l'établissement ecclésiastique. Les trois premiers furent débattus et arrêtés sans opposition sérieuse par le parlement. Les lords cependant se montrèrent, dans les débats sur l'amnistie, plus rigoureux que les communes. En vertu d'une récente proclamation du roi, portant que ceux des juges de Charles Ier qui ne se constitueraient pas prisonniers dans le délai de quinze jours, seraient exclus de l'amnistie, dix-neuf régicides s'étaient rendus volontairement en prison; quelques-uns furent arrêtés, d'autres échappèrent, et furent exceptés de l'amnistie; mais le bénéfice de la déclaration de Charles II fut acquis à la plupart de ceux qui s'étaient livrés eux-mêmes [1]; ils eurent la vie sauve et restèrent enfermés à la Tour [2]. On exécuta six juges du roi pris dans leur fuite [3], et avec eux, Cook procureur général près la haute cour, Hacker et Axtel qui commandaient la garde, et le fameux chapelain de Cromwell, Hugh Peters. Trois autres régicides, arrêtés en Hollande, subirent le même sort. Henri Vane et le général Lambert, alors prisonniers, et quelques autres républicains fameux furent exceptés de l'amnistie quoiqu'ils n'eussent point trempé dans la mort du roi. Enfin ceux qui avaient eu la plus grande part à ce

Amnistie et exceptions.

Châtiment des régicides.

1. Le roi, dans cette circonstance, se montra jaloux de faire respecter sa promesse : il se rendit à la chambre des lords dans le but d'y faire restreindre les exceptions à l'amnistie.

2. Il fut décidé qu'aucune sentence ne serait exécutée contre eux sans un acte spécial du roi. (Hallam, *Hist. const.*, c. XI.)

3. Ce furent Harrison, Scott, Scrope, Jones, Clément et Carew. Harrison fut exécuté le premier : il fit sur l'échafaud une profession enthousiaste des principes qui l'avaient guidé dans sa carrière, et se montra aussi joyeux, dit un témoin oculaire, qu'un homme peut l'être dans cette situation. (*Journal de Pepys*, 13 octobre 1660.)

crime, Bradshaw, Ireton, Cromwell lui-même ne furent point protégés par la mort contre une coutume ignominieuse et barbare. Leurs cadavres furent exhumés, traînés sur la claie à la place des exécutions, suspendus à la potence et enterrés sous le gibet.

Revenu du roi.

Après avoir ainsi vengé le meurtre juridique du feu Charles, le parlement pourvut à l'existence comme à la dignité de son successeur, et dans l'intention d'éviter à l'avenir le retour des troubles causés, en partie du moins, par la disproportion entre le revenu de la couronne et ses besoins [1], il éleva à 1,200,000 livres sterling la somme annuelle jugée nécessaire pour que le roi soutînt son rang et pourvût aux charges ordinaires du gouvernement [2].

Abolition des anciennes tenures féodales.

Charles, de son côté, renonça aux droits des anciennes tenures féodales déjà supprimées de fait sous la république. Les plus onéreux de ces droits étaient ceux de tutelle et de garde avec l'administration des biens des mineurs, et ceux d'approvisionnement et de pourvoyance contre lesquels tant de plaintes s'étaient élevées dans les temps antérieurs. Les anciennes ressources, taries par l'abolition définitive de la cour des tutelles et des autres droits, furent remplacées par l'*accise* ou taxe générale sur les boissons fermentées et autres liquides, et ce changement, dit M. Hallam, fut un progrès véritable et un grand pas vers l'établissement du droit commun dans le royaume [3].

1. Le revenu de Charles Ier de 1637 à 1641, n'était que de 900,000 livres sterling, dont au moins 200,000 provenaient de sources non reconnues par la loi ou qui ne pouvaient être plus longtemps productives. (Hallam, *ubi suprà*.)

2. Les moyens indiqués pour produire ce revenu se trouvèrent fort inférieurs aux prévisions. *Id.*, *ibid.*

3. *Ibidem.*

La troisième grande mesure prise au début du règne fut relative à l'armée; celle-ci était formée de deux corps, dont l'un avait été récemment sous les ordres de Lambert et l'autre sous ceux de Monk : ces deux corps réunis composaient une armée formidable de 50,000 hommes des plus belles troupes de l'Europe, organisée par Cromvell, et dont les officiers avaient tous acquis leur réputation et leurs grades au service de la république. Le maintien de cette armée parut avec raison un péril pour la monarchie; Monk lui-même signala le danger, et elle fut licenciée tout entière après l'acquittement des promesses royales pour le paiement de la solde et des arrérages[1].

Insurrection des millenaires. 1660.

Tous les brandons de la rébellion n'étaient pas éteints, et dans le moment même où le roi dissolvait l'armée, on vit éclater dans Londres un violent tumulte qui, s'il n'eût été sur-le-champ comprimé, n'aurait pu l'être que par elle. Un millenaire enthousiaste et fanatique, nommé Venner, parcourut les rues de la capitale, l'épée à la main, avec six cents énergumènes de sa suite. « L'heure du règne de Jésus-Christ sur la terre était venue, disait-il, et Dieu leur avait ordonné de l'établir : » ils combattirent longtemps avec une indomptable fureur contre la milice bourgeoise, refusant de se rendre, et le petit nombre qui ne mourut pas de ses blessures expira sur l'échafaud.

L'établissement religieux occupait alors tous les esprits. L'épiscopat fut rétabli; mais le roi avait promis

1. Un seul régiment de cette armée, celui de Coldstream, fut conservé, et après la mort de Monk, il forma le second régiment des gardes du roi. Ce régiment avait le premier passé la Tweed sous les ordres de Monk, à Coldstream, dont le nom lui resta. — *Mémoires de Jacques II.*

que des réformes, désirées par les presbytériens et autres dissidents, seraient faites dans l'administration des diocèses et dans la liturgie, et il approuva un plan proposé à cet effet par l'archevêque Usher, compromis modéré entre le système anglican et le régime presbytérien. Néanmoins les cavaliers et les partisans de la cour firent écarter ce projet dans le parlement-convention : bientôt après, cette assemblée fut dissoute (décembre 1660) et un nouveau parlement fut convoqué.

Elections. 1661.

Les élections cette fois se firent presque entièrement sous l'influence des royalistes et du parti exclusif de la haute Église : cinquante-six presbytériens seulement furent élus membres des communes [1]. Alors cessa l'union des deux grands partis qui avaient fait la restauration ; les récents services des presbytériens furent oubliés ; les cavaliers triomphants ne se souvinrent plus que de leurs anciennes offenses et les traitèrent en ennemis. Les premiers actes du nouveau parlement révélèrent l'esprit dont il était animé. Il décida que ses membres recevraient tous le sacrement selon les rites de l'Église d'Angleterre, et il fit brûler le covenant par la main du bourreau. L'acte d'amnistie fut révisé, et on présenta un bill pour envoyer à l'échafaud les régicides encore renfermés à la Tour. Les pairs le rejetèrent, mais

Premiers actes du nouveau parlement. 1661.

1. La plupart des membres élus, dit Rapin Thoiras, suivaient à la lettre les principes de Laud, archevêque de Cantorbery, qui avaient causé les troubles dans les derniers règnes. En un mot, on peut dire que c'était un parlement de la composition du chancelier Hyde, principal ministre d'Etat, qui avait été fait comte de Clarendon. Ce parlement fut appelé aussi le parlement pensionnaire, parce qu'on découvrit, dans la suite, que plusieurs de ses membres recevaient des pensions de la cour — *Histoire d'Angleterre*, l. XXIII.

Vane et Lambert, détenus l'un et l'autre, furent mis en jugement et condamnés. Vane montra une fermeté stoïque et un cœur intrépide dans sa défense comme dans la mort : Lambert fut grâcié, transporté à Guernesey, où il vécut trente ans encore et mourut prisonnier.

Le parlement fit ensuite quelques statuts destinés tous à rendre à la couronne les forces qu'elle avait perdues, et les communes déclarèrent qu'il n'y avait point de pouvoir législatif dans l'une ou l'autre chambre sans le concours du roi, que le suprême commandement de la milice et des forces de terre et de mer avait toujours appartenu à la couronne par les lois du royaume, et que ni les communes ni la chambre des lords n'avaient le droit de prendre les armes contre le monarque. L'ancienne loi qui définissait les cas de haute trahison fut rendue plus rigoureuse, on en fit une contre les pétitions collectives, et les évêques recouvrèrent leurs siéges au parlement. Tous les engagements pris avec les presbytériens furent méconnus ; cependant, en souvenir des promesses qui leur avaient été faites, des conférences s'étaient ouvertes à l'hôtel de Savoie, entre un égal nombre de théologiens de l'Église anglicane et de l'Église presbytérienne, sur les bases posées par l'archevêque Usher[1] : elles ne donnèrent aucun résultat, et le parlement rétablit l'ancien culte sans modifications. Un premier acte, attribué à Clarendon, et transformé par le parlement en statut, décida, au mépris de la déclaration de Breda, que tout membre

1. Ces conférences furent comparées au fameux colloque de Poissy, ouvert en France au XVI[e] siècle.

des corporations du royaume serait tenu de recevoir le sacrement de la communion selon les rites de l'Église d'Angleterre [1]. Cet acte fut suivi d'un autre plus célèbre sous le nom d'*acte d'uniformité*, qui enjoignit à tous les ministres dissidents d'adopter la liturgie anglicane, etde recevoir l'ordination des évêques dans un délai déterminé, sous peine d'être dépossédés de leurs églises et de leurs bénéfices. Deux mille environ s'y refusèrent pour l'honneur de leur époque, préférant l'intégrité de leur conscience à la conservation de leurs modiques ressources, et la misère à l'apostasie; ils furent tous expulsés [2].

Acte d'uniformité.

Ce statut, déjà si rigoureux, fut suivi de deux autres qui achevèrent de faire peser d'insupportables entraves sur tous les dissidents. Par le premier, qui fut nommé l'*acte des conventicules*, le culte public leur fut interdit: défense fut faite à tous, à quelque secte qu'ils appartinssent, de célébrer le culte domestique, sous peine d'amende et de prison, en présence de plus de cinq personnes étrangères à la famille. La troisième infraction à ce statut était punie de la transportation. Le second statut, publié quelques mois plus tard, prescrivait aux ministres non conformistes de jurer qu'ils ne tenteraient

Acte des conventicules.

1. La règle établie dans cet acte pour les corporations, dit lord Campbell, fut ensuite appliquée à tous les emplois civils et publics, et demeura la honte du livre des statuts du royaume, jusqu'à ce qu'il eût été révisé de nos jours par les infatigables efforts d'un homme illustre dans la cause de la liberté civile et religieuse. — *Vie de lord Clarendon.*

2. Cette cruelle mesure, secondée avec ardeur par le comte de Clarendon, fut exécutée le 24 août 1662, et reçut, de cette date sinistre, le nom de la Saint-Barthélemy des presbytériens. Toute compensation fut refusée aux ministres non conformistes, quoique, dans la guerre civile, à l'époque de l'expulsion des ministres de l'Église anglicane un cinquième des revenus eût été laissé à ceux qui refusèrent de souscrire au covenant presbytérien.

jamais, et par aucun moyen que ce fût, d'apporter d'altération, soit dans l'administration de l'Eglise, soit dans celle de l'Etat. Tout ministre ou prédicateur qui le refusait était contraint, sous de fortes peines, à résider à cinq milles du lieu où il avait exercé son ministère, ainsi que de tout bourg ou cité possédant une corporation. Ces deux actes complétèrent la série des mesures dont la chambre provoqua l'adoption par un zèle étroit et jaloux pour l'Eglise d'Angleterre, et qui furent nommées le *code Clarendonien :* remarquable monument d'intolérance à une époque même où la tolérance n'était ni connue, ni comprise, et qui fit à l'Angleterre de profondes blessures, dont les traces sont visibles encore aujourd'hui.

Le rétablissement de l'Eglise et du trône sur leurs anciennes bases eut lieu simultanément en Angleterre et en Ecosse ; mais, dans ce dernier royaume, la restauration, quoique reçue avec joie par la majeure partie de la population, fut suivie de mesures plus violentes et plus douloureuses. Cependant le joug imposé par Cromwell à l'Ecosse disparut, les garnisons anglaises furent retirées des forteresses qui tenaient ce pays dans une humiliante sujétion, les anciennes institutions politiques du royaume furent rétablies, et l'assemblée des états du parlement reprit ses séances à Edimbourg ; mais ce fut là que se rencontrèrent les plus cruels instruments de la réaction, et les vaincus trouvèrent leurs plus implacables ennemis dans leurs propres compatriotes. Non-seulement les hommes qui s'étaient montrés les adversaires de Charles Ier furent menacés par les royalistes triomphants; mais le péril fut égal pour ceux qui avaient embrassé la cause de Charles II, en demeurant fidèles au *covenant*,

Réaction en Ecosse.

et le parti vainqueur dirigé par lord Middleton, ancien chef royaliste et commissaire du roi en Ecosse, résolut tout d'abord de sacrifier une grande victime, le marquis d'Argyle, à son ressentiment. Argyle avait proclamé Charles II après la mort de son père, mais il s'était en même temps montré le plus implacable ennemi de l'illustre et infortuné Montrose; ce fut son crime : il invoqua en vain le souvenir des nombreux services rendus par son fils lord Lorn et par lui-même à la cause royale et le bénéfice de l'amnistie. Celle-ci, non ratifiée encore par le parlement d'Ecosse, n'avait pas été, disait-on, reconnue dans ce royaume. Middleton mit en œuvre, pour perdre Argyle, tout l'acharnement de la vengeance, et produisit dans ce but des lettres confidentielles indignement livrées par Monk, et dans lesquelles Argyle protestait de son dévouement au gouvernement républicain.

Condamnation et mort du marquis d'Argyle.

Ces lettres dictèrent sa sentence de mort. Il montra dans sa prison et sur l'échafaud une tranquille possession de lui-même, une résignation parfaite et un noble courage qui firent oublier les faiblesses de sa vie. Son supplice répandit la terreur en Ecosse, où ceux qui n'avaient point racheté comme lui des offenses antérieures par de grands services formaient l'immense majorité : le parlement restreignit l'amnistie royale : une multitude de malheureux furent punis par l'emprisonnement et par la confiscation de tous leurs biens, et une loi odieuse fut rendue, par laquelle l'intercession en faveur des enfants des condamnés était mise au rang des crimes [1].

La réaction religieuse fut plus violente encore. L'E-

1. Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688.

cosse, presque tout entière presbytérienne, supporta, sous Charles II, tout ce qu'elle avait victorieusement repoussé sous le règne de son père. L'épiscopat y fut rétabli, les formes et la liturgie faiblement modifiées du culte anglican furent imposées à la plupart des Églises. Le presbytérianisme avait pu se défendre et se maintenir en Ecosse, malgré tous les efforts du gouvernement, lorsque ce culte, vingt années auparavant, était aussi celui du parti dominant en Angleterre. Mais les temps étaient changés : la prélature avait été rétablie en Angleterre avec la monarchie; les presbytériens anglais étaient réduits à l'état de parti vaincu et toléré, et ne pouvaient plus offrir une assistance efficace à leurs frères d'Ecosse : ceux-ci, abandonnés à eux-mêmes, et quoique en grande majorité dans ce pays, affaiblis et abattus par les révolutions et les guerres, étaient incapables d'opposer au gouvernement une résistance sérieuse. Le gros de la nation se soumit; une partie du clergé presbytérien l'imita et fut maintenue par un édit célèbre sous le nom d'*acte d'indulgence,* en acceptant les modifications apportées à la liturgie; mais la population demeura, dans le cœur, attachée au *covenant*. Plusieurs comtés de l'ouest devinrent le foyer d'une opposition invincible : le peuple abandonna les églises et courut aux conventicules, où les formes et la liturgie du culte presbytérien se conservèrent dans leur pureté primitive, et furent le prétexte d'une des persécutions les plus barbares qui aient déshonoré le règne d'un roi chrétien.

La réaction suivait aussi son cours en Angleterre, et le roi ayant soustrait au parlement la décision de la grande question relative aux indemnités dues aux pro- **Indemnités en Angleterre**

priétaires des biens confisqués durant la guerre, et vendues par l'Etat, toutes les réclamations furent portées devant les tribunaux, et les acquéreurs des biens ainsi vendus par autorité de justice, et en vertu même des décisions du long parlement, furent dépossédés sans autre indemnité que celle que leurs anciens propriétaires jugèrent convenable de leur accorder [1]. La couronne, l'Église et une multitude de particuliers rentrèrent ainsi, et à peu de frais, dans la possession de leurs biens; mais ceux d'entre les royalistes, qui avaient consenti à la vente de leurs héritages et transigé avec les acquéreurs, sous la république, ne participèrent point au bénéfice de ces restitutions et se répandirent en plaintes amères contre l'indifférence ou l'ingratitude du souverain rétabli [2].

Restitutions en Irlande.

Les réclamations furent plus nombreuses encore en Irlande, où la dépossession des anciens propriétaires avait été plus violente et plus générale. Cromwell s'était proposé de remplacer dans ce pays la population catholique et indigène par des colons anglais et protestants, et les Irlandais rebelles avaient été dépossédés par milliers. Ceux-ci, voyant rétabli le gouvernement pour lequel ils avaient combattu et souffert, invoquèrent, à l'appui de leurs justes réclamations, leurs services et leurs longues épreuves, tandis que les colons anglais de Cromwell faisaient valoir contre eux la raison d'État et les souvenirs de la grande rébellion sous Charles Ier, antérieure aux guerres civiles. On ne fit droit qu'en partie aux demandes des plaignants; mais le système de Cromwell

1. Hallam, *Hist. constit. d'Ang.*, c. XV.
2. *Id.*, *ibid.*

fut momentanément suspendu, et les colons anglais, auxquels on donnait alors le nom de *Cromwelliens*, furent dépossédés d'un tiers de leur territoire, dont la faveur disposa plus que la justice, et beaucoup d'anciens propriétaires irlandais demeurèrent dans l'exil et la pauvreté.

De sombres nuages apparaissaient déjà sur l'horizon politique : de toutes parts s'élevaient des plaintes et des murmures. Les presbytériens avaient vu le roi oublier ses promesses : le plus grand nombre des anciens cavaliers n'avaient obtenu aucun dédommagement pour leurs pertes, aucune récompense pour leurs services : leur déceptions étaient rendues encore plus amères par la comparaison de la pauvreté où le roi les laissait avec l'insolente fortune de quelques-uns de ses favoris et des maîtresses objets de ses prodigalités insensées. Déjà des bruits alarmants s'étaient répandus sur sa religion : on disait qu'il inclinait au catholicisme, et son récent mariage avec la princesse Catherine de Bragance, infante du Portugal, confirmait ces soupçons. La reine avait peu d'attraits personnels, son influence était nulle à la cour, où dominait alors une des maîtresses du roi, qu'il avait créée duchesse de Cleveland, femme prodigue, rapace et dissolue [1]. Les profusions du monarque et le besoin perpétuel d'accroître son revenu pour subvenir à de folles dépenses lui rendaient de plus en plus insupportable la censure de l'opinion et le contrôle des deux chambres. Déjà, en 1664, il avait fait révoquer l'acte *triennal* passé sous Charles Ier, qui limitait à trois ans la durée de chaque

Mariage du roi.

Révocation de l'acte triennal. 1664.

1. Hume.

parlement et prescrivait aux magistrats comme au roi d'en convoquer un nouveau à l'expiration de ce terme. Cet acte célèbre fut remplacé par un nouveau statut spécifiant que les parlements ne seraient point prorogés ou leurs sessions interrompues au delà de trois années.

Politique du chancelier.

Le vœu du roi à cet égard fut secondé par son chancelier, qui se montra également jaloux à l'excès de la prérogative du souverain sur un autre point capital. Il combattit avec force et fit rejeter un projet qui eût enlevé au roi la libre disposition des subsides, en déterminant le mode de leur appropriation spéciale à leur objet. En toute circonstance le comte de Clarendon s'efforça de rétablir le trône et l'Église dans les conditions où ils étaient l'un et l'autre avant les troubles civils, et il servit aveuglément en cela la volonté royale. Mais il ne montra pas moins de constance et d'opiniâtreté à repousser tout ce qui, dans les propositions mêmes de la couronne, lui parut porter atteinte à la constitution civile du royaume ou à l'autorité de l'Église et de ses ministres : c'est ainsi que, d'une part, il fut contraire à toutes les modifications désirables soit dans les statuts rigoureux contre les catholiques et les dissidents, soit dans l'appropriation des biens ecclésiastiques; et que, d'autre part, il fit rejeter un acte dont l'effet eût été d'accorder au roi des ressources extraordinaires qui l'eussent affranchi pour la vie de la nécessité de convoquer un parlement. Ce fut la première cause de l'ébranlement de son crédit auprès de Charles II, plus touché, comme la plupart des princes, d'un seul refus que des plus longs services, et qui non-seulement tâchait déjà de s'affranchir de son parlement, mais médi-

tait aussi des actes contraires à l'honneur de son peuple comme à l'équité. Dunkerque acquis par Cromwell, avait consolé l'Angleterre de la perte de Calais; Charles II céda cette place pour cinq millions à Louis XIV; et l'acquisition de Tanger, que l'infante avait apportée en dot à son époux, ne parut pas au pays un dédommagement suffisant. Le roi enfin, en provoquant des hostilités contre les Hollandais, viola sans cause légitime le traité existant, et entraîna l'Angleterre, par des motifs personnels peut-être, dans de ruineuses dépenses. Il envoya dans l'Atlantique, en 1664, et sans déclaration de guerre préalable, l'amiral sir Robert Holmes, avec une mission secrète pour détruire les établissements hollandais sur les côtes d'Afrique et du Nouveau-Monde. Holmes chassa les Hollandais du cap Corse, et s'empara de leurs établissements au cap Vert et en Gorée, puis se dirigeant vers l'Amérique, il leur enleva le territoire nommé la Nouvelle-York (New-York). Les Anglais faisaient valoir d'anciennes prétentions sur ces divers points du globe que les Hollandais, disaient-ils, avaient usurpés sur eux [1]. Mais tous les griefs allégués étaient antérieurs au renouvellement du dernier traité signé avec Cromwell, et la mission de l'amiral Holmes était une violation flagrante et injustifiable du droit des gens : elle fut néanmoins populaire dans le royaume, le parlement y applaudit et vota au roi un énorme subside pour la guerre que Charles II déclara, en février 1665, aux états généraux.

Guerre déclarée à la Hollande. 1665.

Le grand pensionnaire Jean de Witt, à la tête du parti

1. Jacques I[er] avait donné le littoral de l'état actuel de New-York au comte de Stirling, mais les Hollandais seuls y avaient formé des établissements sérieux.

républicain, avait alors en Hollande la direction suprême des affaires, et déjà par son ordre l'amiral Ruyter avait repris aux Anglais, à l'exception du cap Corse, tout ce dont ils s'étaient emparés sur la côte africaine. Les états, par ses soins, armèrent une flotte formidable de cent treize vaisseaux, dont ils confièrent le commandement à l'amiral Hopdam. La flotte anglaise comptait aussi plus de cent bâtiments de guerre : le duc d'York, créé grand amiral, la commandait en personne : il avait pour seconds le prince Rupert, si fameux sous le dernier règne, sir John Lawson et le comte de Sandwich. La rencontre entre les deux armées navales eut lieu le 13 juin, dans les environs du Texel : la victoire, plusieurs heures indécise, se déclara enfin pour les Anglais. La Hollande perdit vingt vaisseaux, quatre amiraux, entre lesquels l'illustre Hopdam, commandant en chef, et dix mille hommes tués, faits prisonniers, ou engloutis par la mer. L'honneur de cette sanglante journée appartenait au duc d'York, qui montra, dans la disposition de sa flotte, comme dans l'attaque, autant d'habileté que de courage [1], mais qui, en négligeant de poursuivre l'ennemi en désordre, laissa échapper l'occasion de le détruire [2].

Opérations maritimes.

1665-1666.

Le parlement fit don au duc d'York, à titre de récompense nationale, d'une somme de 120,000 livres sterling; il vota 1,250,000 livres pour continuer la guerre, et la

1 Les Anglais furent en grande partie redevables de leur victoire à l'ordre régulier de combat que le duc établit et aux signaux qu'il perfectionna. — *Mém. de Jacques II.*

2. Jacques II, dans ses Mémoires, rejette sur un de ses serviteurs, nommé Bromker, toute la responsabilité de cette faute, que Burnet lui impute, et qui lui fut reprochée.

campagne maritime se rouvrit au printemps de l'année suivante : mais alors le Danemark et la Prusse s'étaient alliés avec la Hollande, et l'immortel Ruyter, revenu de l'Allemagne, avec un riche convoi échappé aux Anglais, commandait, dans la mer du Nord et sur le théâtre des opérations de la guerre, les forces navales des Provinces-Unies. La flotte d'Angleterre n'était plus sous les ordres du duc d'York [1], et le duc d'Abermale en avait le commandement lorsqu'elle rencontra l'ennemi entre Newport et Dunkerque. Cent vaisseaux des deux parts furent engagés et la bataille dura quatre jours avec une opiniâtreté incroyable. Les pertes furent énormes, mais les Anglais cette fois furent les plus maltraités et perdirent vingt-trois de leurs gros bâtiments. Le prince Rupert s'était détaché du gros de la flotte avec une escadre pour surveiller les Français, qui ne parurent pas ; il accourut au bruit de la canonnade et sauva les Anglais d'une ruine totale [2]. Malgré cette victoire les Hollandais firent, cette même année, une perte immense. La flotte anglaise pénétra dans la rade d'Ulie, où elle livra aux flammes deux vaisseaux de guerre et cent quarante navires de commerce.

L'émotion causée en Angleterre, par les vicissitudes de cette lutte gigantesque, fut comme étouffée par l'horreur et l'effroi que jeta dans la métropole et dans tout le royaume, un des plus grands fléaux dont il soit fait men-

1 Le roi lui en avait retiré le commandement, afin, dit-il, de ne pas exposer l'héritier de la couronne aux hasards de la guerre.

2. Le grand pensionnaire, Jean de Witt, montait l'escadre hollandaise. Il inventa les boulets ramés, qui furent employés pour la première fois dans cette occasion avec un grand succès.

Peste. 1665. tion dans les annales modernes. Une peste affreuse s'y déclara dans le mois de mai 1665, et en huit mois enleva, dans Londres seulement, 130,000 personnes. Le mal étendit ses ravages l'année suivante, dans la plupart des comtés, où il fit d'innombrables victimes. Mais à peine la capitale s'en vit-elle affranchie, qu'elle fut la proie d'un second fléau, non moins terrible. Un incendie qui, par ses proportions immenses, rappela celui de Rome, sous Néron, éclata le 12 septembre, dans un des quartiers les plus populeux de la cité. Un vent d'est très-violent entretint sa fureur, qu'aucun effort humain ne put arrêter : il dévora en cinq jours tous les quartiers entre la Tour et Temple-Bar : treize mille deux cents maisons et quatre-vingt-neuf églises furent la proie des flammes : le fléau s'arrêta enfin comme de lui-même faute d'aliment, et 200,000 personnes se trouvèrent sans abri. La multitude, aveuglée et rendue injuste, comme il arrive toujours, par l'excès de la souffrance, en fit remonter la responsabilité à ceux qu'elle haïssait : elle attribua l'incendie à la malignité des papistes, et un monument élevé dans Londres, conserva, jusqu'à une époque récente, le souvenir de cet immense sinistre et d'une imputation si odieuse. Les quartiers incendiés furent rebâtis sur un plan vaste et régulier, une foule de rues sombres et infectes disparurent, et une splendide capitale sortit de leurs décombres.

Incendie de Londres. 1666.

Des calamités si terribles avaient à peine suspendu les fêtes de la cour, et la coupable légèreté du roi au milieu des cruelles épreuves de son peuple donna lieu à d'amères censures. Il avait dissipé pour ses plaisirs une partie des sommes votées par le parlement pour la

guerre. La flotte se trouva ainsi fort affaiblie dans le courant de l'année 1667, et l'amiral Ruyter en profita pour humilier l'orgueil des ennemis de son pays. Voyant la côte anglaise mal défendue à l'embouchure de la Tamise et de la Medway, il fit remonter ces fleuves par deux divisions de sa flotte. Favorisé par une forte marée et par un violent vent d'ouest, il rompit les chaînes qui fermaient la Tamise, et remonta jusqu'à Gravesend, brûlant plusieurs vaisseaux sur son passage et jetant la terreur dans Londres. La seconde escadre hollandaise prit et fit sauter le fort de Sherness à l'entrée de la Medway, et s'avançant dans ce fleuve sans rencontrer d'obstacles, elle gagna Chatam, qu'elle livra aux flammes avec ses vaisseaux, ses chantiers et ses magasins. Le duc d'Abermale fit d'énergiques efforts pour garantir la métropole, et les Hollandais victorieux reprirent la mer emmenant de glorieux trophées. Cette entreprise audacieuse fut le dernier fait d'armes de cette guerre, et les Anglais humiliés signèrent avec la Hollande la paix de Breda, par laquelle les deux peuples étaient maintenus, pour leurs colonies transatlantiques et aux Indes, dans la situation respective où ils se trouvaient à cette époque (21 juillet 1669). Par un traité séparé, signé le même jour avec la France, les Anglais rendaient à cette puissance l'Acadie ou la Nouvelle-Ecosse, et recouvraient Antigoa et quelques autres territoires dans les Antilles. La Nouvelle-Belgique ou New-York et New-Jersey par le traité de Breda demeuraient à l'Angleterre, et la Hollande conservait Surinam[1].

Désastre de Chatam. 1667.

Paix de Bréda. 1669.

1. Heeren. *Les États de l'Europe et leurs colonies, depuis la découverte des deux mondes.*

L'Angleterre était humiliée : la peste l'avait décimée : l'incendie avait presque anéanti sa capitale et elle n'avait recueilli aucun fruit satisfaisant d'une guerre injustement entreprise. Le désastre de Chatam, l'affront subi par la présence du pavillon hollandais à Gravesend provoquait dans tous les cœurs une comparaison douloureuse avec l'époque où l'immortel Blake balayait devant le sien la surface des mers : le peuple s'en prit de ses malheurs au gouvernement, et il imputa ceux de la guerre au ministre qui n'avait cessé d'opiner contre elle dans le conseil du roi, au chancelier Clarendon [1]. Depuis longtemps les divers partis avaient conjuré sa ruine. Déjà quelques années auparavant, un pair catholique, le comte de Bristol, avait fait, dans la chambre des lords, une sortie violente contre le chancelier en l'accusant de trahison. Cette attaque était prématurée et Clarendon la dédaigna; mais le nombre de ses ennemis s'accrut avec le temps : nous avons vu qu'il s'était attiré autant de haine par ses qualités que par ses défauts, et on en peut conclure que les actes les plus louables de son ministère, furent autant que ses fautes l'occasion de sa chute. Les catholiques et les dissidents imputèrent avec raison à son intolérance, à son zèle étroit pour l'Église d'Angleterre, une grande partie des rigueurs dont ils étaient l'objet : les cavaliers ruinés lui reprochèrent de rendre le roi insensible à leurs infor-

Disgrâce du lord chancelier, comte de Clarendon.
1659.

1. Clarendon avec son ami le comte de Southampton, s'était toujours opposé à cette guerre comme étant injuste et impolitique. Néanmoins, selon les usages de cette époque, il se crut autorisé à conserver sa charge, et obligé de défendre en public la marche d'un gouvernement qu'il blâmait dans ses relations privées. — Lord Campbell, *Vie du chancelier Clarendon*.

tunes; le roi lui-même voyait en lui l'importun censeur de ses vices et de ses profusions, et l'obstacle perpétuel où se heurtaient ses fantaisies désordonnées[1], et prit en haine son vieux ministre : l'opinion publique lui imputait à crime la vente de Dunkerque à la France, le mariage du roi avec une princesse catholique et stérile, les dilapidations du trésor, la construction fastueuse d'un palais qui porte encore aujourd'hui son nom, et dont la magnificence, disait-on, était une insulte à la détresse publique[2]. Mais rien ne grossit la tempête déchaînée contre lui, autant que la profession ouverte qu'il osa faire des doctrines du libre échange, en se déclarant contre un bill prohibitif, qui tendait à empêcher la libre importation en Angleterre des denrées et des bestiaux de l'Irlande : il y eut alors contre le chancelier une ligue étroite et ardente de tous les propriétaires anglais, qui seuls, à cette époque, avaient accès dans la chambre des com-

1. Charles II avait conçu une passion violente pour une belle personne du nom de Stuart et, afin de la satisfaire, toute autre tentative ayant échoué, médita de divorcer et de l'épouser. Lord Clarendon combattit le projet du roi et provoqua sa colère en contribuant au secret mariage de miss Stuart avec lord Richmond, depuis longtemps épris de ses charmes. Les ennemis du chancelier l'accusèrent d'avoir agi dans cette circonstance, par un motif d'intérêt tout personnel, et de s'être opposé à la rupture du mariage du roi avec une reine stérile, afin d'assurer la succession de la couronne à la descendance de sa fille, mariée au duc d'York.

2. « Lord Clarendon construisit ce magnifique hôtel sur un terrain dont le roi lui avait fait don près de Saint-James. Il y employa constamment 300 ouvriers durant les années de la peste et de l'incendie, convaincu, dit Burnet, que le public lui saurait gré de donner du travail à tant de monde et de verser par de si grands travaux des sommes considérables dans la consommation générale : ce fut le contraire qui arriva : on jeta les hauts cris, et le chancelier ayant acheté et employé, pour la construction de cet édifice, des pierres primitivement destinées à Saint Paul de Londres, on l'accusa de sacrilége. » — *Mémoires de mon temps.*

munes : celle-ci se rendit l'interprète et l'organe passionné de toutes les plaintes et de toutes les attaques auxquelles il était en butte, et la haine ne fut pas désarmée par la disgrâce du chancelier, à qui le roi retira les sceaux peu de jours après la signature de la paix de Breda. Deux mois après (octobre 1669), le parlement ayant été convoqué, un comité formé dans le sein des communes dressa contre l'ex-chancelier un bill en dix-sept articles, où la plupart des griefs ci-dessus énumérés furent rappelés : Clarendon y était en outre accusé d'avoir vendu les emplois publics et la faveur royale, violé les priviléges des corporations, conseillé au roi de maintenir une armée permanente afin de gouverner d'une manière absolue[1]. On pouvait sans passion reprocher à Clarendon son orgueil, son faste, son intolérance religieuse, ses étroits préjugés; mais aucune des inculpations qui portaient atteinte à son intégrité n'était fondée, il demeura fidèle au roi, à l'Église, à la constitution du royaume[2], et il était en droit de se glorifier des motifs qui avaient attiré sur lui le ressentiment de son maître. Les dispositions du roi à son égard étaient connues, et le parti de la cour s'unit au parti populaire pour l'accabler [3] : les communes demandèrent que l'ex-chan-

1. Hume.

2. Le vertueux comte de Southampton, son ami et son compagnon dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, répondit peu de jours avant sa mort aux détracteurs du chancelier: « Le comte de Clarendon est bon protestant et bon anglais. Aussi longtemps qu'il gardera son poste, nos lois, nos libertés et notre religion sont en sûreté. S'il le perd, l'Angleterre tardera peu à s'en ressentir. »

3. Le duc de Buckingham et quelques autres s'étant aperçus des dispositions nouvelles du roi à l'égard du comte de Clarendon, ne négligeaient rien pour l'y entretenir. Quand ils voyaient venir le chancelier, ils disaient au roi. « Sire

celier fût mis par les pairs en arrestation immédiate, comme inculpé de haute trahison, sans toutefois qu'aucun fait précis et constituant le cas de trahison fût spécifié dans l'acte. Les pairs, gardiens jaloux de leurs priviléges et des formes de la justice[1], refusèrent d'obtempérer, sur ce chef, à la demande des communes : un conflit grave, et dont les conséquences auraient pu devenir dangereuses, s'éleva, à cette occasion, entre les deux chambres. Clarendon se vit alors en péril d'être condamné soit par un *bill d'attainder*, soit par un jury spécial et composé de ses plus ardents ennemis[2]. Il crut devoir se dérober à l'orage et, cédant aux insinuations du roi qui le haïssait, du duc d'York son beau-père, qui se voyait impuissant à le défendre, et de toute sa famille, il se bannit lui-même et se retira en France. Ses ennemis prirent contre lui avantage de sa fuite, les deux chambres déclarèrent Clarendon incapable de remplir désormais aucune fonction publique et le bannirent à perpé-

Fuite de lord Clarendon à l'étranger. Sentence d'exil.

1669.

voilà votre maître d'école qui arrive. » D'autres fois, ils le contrefaisaient dans la chambre du roi pour le tourner en ridicule. Le duc de Buckingham prenait le soufflet du foyer et le portait avec gravité pour représenter le chancelier portant le grand sceau, tandis que le colonel Titus, marchant devant lui avec la pelle sur l'épaule, imitait l'huissier qui portait la masse. Le roi souffrait ces bouffonneries et montrait par là combien il était las de son ministre. —Rapin Thoiras, *ubi suprà*.

1. On rencontre ici, dit lord Campbell, un des cas nombreux, où les pairs, malgré toutes les fautes qu'on leur reproche, ont montré pour la justice et la liberté, beaucoup plus de respect que les représentants passionnés de la nation. — *Vie de lord Clarendon*.

2. Voici à cet égard comment on eût procédé contre lui. Le roi aurait prorogé le parlement, et, dans l'intervalle des sessions, on eût soumis au grand jury un acte d'accusation pour crime de trahison, et l'accusation étant accueillie, le chancelier aurait été traduit devant une commission spéciale formée de pairs que le gouvernement eût choisis parmi ses plus ardents ennemis.

tuité. Ce bill fut revêtu du sceau royal, et Clarendon mourut en exil[1].

La chute de Clarendon coïncide avec l'époque où l'histoire d'Angleterre ne se sépare plus de celle du continent où la France tenait maintenant la première place, occupée dans le siècle précédent par l'Espagne. Celle-ci était depuis longtemps sur son déclin quoique possédant encore, en Europe, la Belgique, le Milanais et la Franche-Comté, et un grand empire dans le Nouveau-Monde. Ce vaste corps semblait déjà comme frappé d'atonie à côté de la France aggressive et dans sa période ascendante, sous un roi jeune, entreprenant et superbe, à l'ambition duquel la maison d'Autriche divisée semblait désormais hors d'état de faire seule obstacle. Louis XIV avait déjà, en diverses circonstances, révélé à l'Europe son arrogance et son audace, lorsque la mort de son beau-père, Philippe IV, éveilla en lui l'ardeur des conquêtes. La reine Marie-Thérèse avait renoncé, en lui donnant sa main, à tous ses droits sur la succession de son père : Louis prétendit que cette renonciation était nulle quant à la Flandre, où par la coutume du Brabant, les filles aînées, dit-il, héritaient de préférence aux fils

1. Il survécut sept ans à sa disgrâce et se fixa, dans les derniers temps, à Rouen. Il charma ses loisirs dans la retraite comme notre Sully, avec qui il a plus d'un rapport, en écrivant ses mémoires et les grands événements auxquels il avait pris une part active. Ce dernier ouvrage, intitulé *l'Histoire de la Rebellion et des guerres civiles d'Angleterre*, et où l'auteur, malgré ses préjugés et sa constante partialité, fait preuve d'une sagacité rare et d'un grand talent comme peintre de caractères, est d'un prix inestimable pour l'histoire de cette époque. Parmi les titres que le comte de Clarendon a acquis à la reconnaissance de la postérité, il ne faut pas oublier la part qu'il a prise à la création de la célèbre Société royale de Londres, qui fut fondée sous son ministère.

cadets : il fit valoir ses prétendus droits sur cette contrée à l'exclusion de ceux du roi d'Espagne, Charles II, fils mineur de Philippe IV. Il appuya ses prétentions par une armée nombreuse, gagna l'empereur Léopold, en lui faisant espérer le partage des dépouilles du jeune roi, et se mit en campagne à la tête de sa maison. Turenne commandait sous lui, et en trois semaines il se vit maître de la Flandre espagnole. La conquête de la Franche-Comté, que possédait aussi l'Espagne, fut sur-le-champ résolue et achevée en un mois.

Premières conquêtes de Louis XIV.

L'Europe s'alarma de ces succès rapides : l'Angleterre surtout s'émut, avec la jalousie d'une ancienne rivale, au bruit des conquêtes de la France, et les Provinces-Unies virent avec effroi le redoutable Louis XIV s'approcher de leurs frontières. Les états généraux invitèrent alors le gouvernement anglais à s'allier avec eux pour opposer une barrière aux envahissements de ce prince. Charles II écouta cette fois les conseils d'une sage politique, et une alliance fut rapidement conclue entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, par les soins du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et de sir William Temple, résidant, pour l'Angleterre, à Bruxelles, également estimé comme philosophe et comme diplomate. La Suède entra dans cette ligue, connue sous le nom de la Triple-Alliance, et qui eut pour résultat d'arrêter Louis XIV au milieu de ses victoires. Elle le contraignit à signer le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel il rendit la Franche-Comté et conserva une grande partie de la Flandre espagnole.

Traité de la Triple-Alliance.

1668.

Paix d'Aix-la-Chapelle.

1668.

Charles II, cependant, ne s'était associé qu'à regret à la politique de son gouvernement. Catholique de cœur et

aspirant au pouvoir d'un monarque absolu, il était hostile aux Provinces-Unies, par les motifs qui avaient rendu leur alliance précieuse à Cromwell; il haïssait en elles un état républicain et protestant; il était irrité contre les états généraux qui avaient déshérité le jeune prince d'Orange, son neveu, de la dignité de stathoudre portée si haut par sa famille; ces divers motifs, et par dessus tout l'espoir de trouver, dans la munificence intéressée de Louis XIV, des secours qui le missent en état de se passer de ceux de son parlement, le ramenèrent vers la France, et à peine eut-il ratifié le traité d'Aix-la-Chapelle, que des conférences pour le rapprochement des deux cours eurent lieu entre le duc de Buckingham et la princesse Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Mais une négociation plus secrète et inconnue de Buckingham lui-même, se poursuivait à Londres. Déjà le roi avait confié ses sentiments touchant la religion, à quelques seigneurs catholiques de son royaume, à sir Thomas Clifford, aux lords Arundel et Arlington, qui vivaient dans son intimité. Charles II leur communiqua, en présence de son frère, l'intention où il était de traiter avec Louis XIV, en vue du rétablissement de la religion catholique en Angleterre, et bientôt après, dans les premiers jours de l'année 1670, les deux rois conclurent un traité fameux et qui demeura secret durant un demi-siècle [1]. Charles II, par ce traité, s'obligeait : 1° à établir la religion catholique dans ses États; 2° à réunir ses armes à celles de la France pour abolir la république des Provinces-

Traité secret avec Louis XIV. 1670.

1. Ce traité, dit M. Hallam, fut pour la première fois mis au jour et rendu public par d'Alrymple. (*Hist. const. d'Anglet.*, règne de Charles II.)

Unies, immédiatement après l'œuvre de la conversion de la Grande-Bretagne : les conquêtes furent d'avance partagées entre les deux rois, à l'exception d'une principauté réservée au prince d'Orange. Louis XIV, de son côté, s'engageait à donner au roi d'Angleterre, 200,000 livres sterling, payables par quartiers, afin de le mettre en état de convertir ses sujets [1]. Mais Charles II, en stipulant ainsi pour la conversion de son peuple, avait pris conseil de son zèle pour sa nouvelle religion bien plus que de sa prudence; il reconnut bientôt les grandes difficultés de commencer, par cette entreprise, l'exécution des clauses convenues, et Louis XIV, d'autre part, était impatient de conquérir la Hollande. Un important changement fut apporté à la convention secrète des deux rois, par les soins de la princesse Henriette d'Angleterre, qui vint en conférer à Douvres, avec le roi Charles II, son frère. Il fut convenu que la conversion de l'Angleterre serait ajournée à un temps plus opportun, lorsque la conquête de la Hollande aurait mis le roi en état de l'entreprendre avec succès.

La princesse Henriette, en quittant Douvres, pour rencontrer peu de jours après en France, cette fin soudaine et tragique immortalisée par Bossuet, avait laissé dans un but politique, auprès de son frère, une intrigante célèbre par ses charmes et par son adresse, M[lle] Keroualle, qui servit bien la France, dit un historien français [2]. Cette femme habile succéda dans la faveur royale à la duchesse de Cleveland, devint elle-même duchesse de Portsmouth, et

1. Mémoires de Jacques II.
2. Hénault.

son empire sur le roi fut bientôt sans bornes. Elle employa d'abord toute son influence à l'affermir dans les résolutions arrêtées à Douvres, pour déclarer sans retard la guerre aux états généraux contre l'avis du duc d'York, qui subordonnant tout autre intérêt à celui de sa religion, insistait pour convertir l'Angleterre, avant de conquérir la Hollande.

Ainsi, tandis que la nation anglaise, inquiète de la puissance de Louis XIV et des progrès de ses armes, applaudissait au traité de la *Triple-Alliance*, conclu pour l'arrêter, dans l'intérêt de la religion protestante et de l'équilibre européen, son roi négociait secrètement dans un but directement opposé, et conspirait contre la religion de ses sujets dans l'intérêt d'une puissance rivale. De ce conflit dangereux, de ce choc de deux courants contraires, entre la politique déclarée et la politique secrète, entre le vœu du pays et la volonté du souverain, résultèrent de violentes commotions, où le trône faillit s'abîmer, et qui rendirent imminente une seconde révolution. Un nouveau cabinet présidait alors aux destinées de la nation. La mort du comte de Southampton, bientôt suivie de la disgrâce de lord Clarendon [1], avait dissous le premier ministère de Charles II, et aux personnages éminents qui le composaient succédaient maintenant cinq hommes d'aptitude très-diverse, non moins différents par leur but que par leur caractère. Ce furent sir Thomas Clifford, le comte d'Arlington, Buckingham,

Formation du ministère de la Cabale.

1670.

1. Le poste du lord chancelier demeura quelques années vacant après la chute de lord Clarendon. Lord Bridgman, qui lui succéda dans ses fonctions, mais non dans sa dignité, n'eut que le titre de lord du grand sceau.

sir Ashley Cooper comte de Shaftesbury[1] et lord Lauderdale, et le cabinet célèbre appelé *cabale*[2], de la première lettre de leur nom, reçut alors son existence.

II.

Suite du règne de Charles II jusqu'à la dissolution du parlement d'Oxford.

1670 — 1681.

Des cinq membres de la cabale, deux étaient, dans le cœur, catholiques, Henri Bennet, comte d'Arlington, secrétaire d'État pour l'extérieur, et sir Thomas Clifford, commissaire de la trésorerie, l'homme le plus honorable du nouveau cabinet[3]; les trois autres, Buckingham, Ashley Cooper et Lauderdale, offraient trois types différents d'une révoltante immoralité. Le premier, homme de plaisir avant tout, était devenu ambitieux par passe-temps : il avait trahi tous les partis, et après avoir figuré dans l'opposition il était redevenu courtisan, jaloux de regagner la faveur royale par des services qui eussent fait reculer tout Anglais véritablement ami de son roi et de son pays[4]. Sir Ashley Antony Cooper, comte de Shaftesbury et chancelier de l'Échiquier, et bientôt après

Caractère des principaux membres de la Cabale.

1. Shaftesbury ne fut, jusqu'en 1672, que chancelier de l'Echiquier. Il eut les sceaux à cette époque.

2. Ce mot s'écrit *cabal* en anglais.

3. Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II*, introduction.

4. *Idem*.

lord chancelier du royaume, attaché tour à tour comme Buckingham, aux divers partis, et non moins versatile que lui dans sa conduite, était plus profond dans ses calculs: habile observateur du temps, il avait toujours si bien saisi le moment opportun pour trahir, que chacune de ses trahisons avait agrandi sa fortune[1]. Loyauté, vérité, justice étaient pour lui des mots vides de sens; l'habileté était l'unique chose requise à ses yeux, pour captiver les hommes et pour pénétrer leur caractère. Il joignait à une étonnante sagacité un esprit inquiet et caustique, un besoin fébrile d'agitation, une activité prodigieuse, un rare talent pour l'intrigue, une parole entraînante; et si l'on considère que ces qualités et ces défauts se rencontraient dans une âme sans scrupule, profondément ambitieuse et vindicative, on reconnaîtra que la nature avait en quelque sorte prédestiné sir Ashley Antony Cooper au rôle de grand factieux, à celui du plus redoutable agitateur de son époque; mais il avait encore, dit un contemporain, plus d'amour-propre que d'ambition et d'audace, ce fut la cause de sa perte[2]. Le cinquième membre du cabinet, Lauderdale, créé duc par Charles II, et son commissaire pour les affaires d'Écosse, homme violent, brutal et plein de ruse, était peut-être plus méprisable encore que ses deux collègues Buckingham et Shaftesbury. Après avoir marqué dans les guerres civiles, parmi les plus ardents covenantaires, il s'était donné tout entier au roi dont il favorisa le retour, et il eut avec

1. Il savait si bien l'art de manier les hommes, que, malgré toutes ses trahisons, il ne perdit jamais la confiance de l'opposition quand il fut dans ses rangs. (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

2. Burnet, *Histoire de mon temps.*

Middleton, la plus grande part dans toutes les mesures réactionnaires en Écosse. Il préférait tacitement les formes presbytériennes du culte, et fut le principal instrument dont le roi se servit pour imposer par la violence, à ses compatriotes, le culte anglican et l'épiscopat, employant tout ensemble dans ce but, la corruption, le glaive et la torture.

Tout serviles qu'étaient alors ces trois hommes, Lauderdale, Ashley Cooper et Buckingham, le roi n'osa leur communiquer son traité secret avec la France, ni leur avouer son intention de se déclarer catholique : il ne le confia qu'aux deux membres catholiques du cabinet, Arlington et Clifford, qui revêtirent ce traité de leur signature.

Pour remplir ces secrets engagements, pour lever des soldats, et mettre la flotte anglaise en état de combattre la flotte redoutable des Provinces-Unies, d'abondants subsides étaient nécessaires, et quoique les membres du cabinet se montrassent prodigues envers ceux du parlement de gratifications et de faveurs, il était de toute évidence qu'ils n'obtiendraïent jamais dans les deux chambres une majorité disposée à faciliter l'exécution du traité secret, et à entrer avec eux dans une politique opposée au traité populaire de la Triple-Alliance. Le cabinet demanda donc des subsides dont l'objet, dit-il, était de mettre l'Angleterre en état d'exécuter ce dernier traité. Les communes ne virent point le piége et se montrèrent généreuses, elles votèrent des fonds pour l'entretien d'une flotte de soixante voiles. Mais un différend s'éleva entre les deux chambres, sur les moyens de percevoir ce nouveau subside, et un membre des communes,

sir John Coventry, ayant laissé échapper une plaisanterie offensante pour le roi, au sujet d'une taxe proposée pour la comédie [1], Charles, dit-on, écouta la vengeance et ne fut pas étranger à un ordre barbare par suite duquel quelques soldats de sa garde se rendirent coupables d'une mutilation barbare sur la personne de sir John, en lui fendant le nez jusqu'aux narines. Les communes ressentirent vivement cet outrage ; elles rendirent sur-le-champ un bill connu sous le nom de bill Coventry, qui déclarait la mutilation crime capital et irrémissible, et les auteurs d'un si odieux attentat furent en même temps bannis, sans que le roi osât leur faire grâce.

Bill Coventry.

Les fonds accordés pour la guerre furent promptement épuisés, et une partie seulement fut employée pour la marine et pour l'armée, le reste solda les dettes du roi ou fut dissipé en nouvelles profusions. Cependant le moment d'agir était venu et Charles désespérait d'obtenir par de nouveaux artifices d'autres subsides des communes. Celles-ci, presque entièrement composées d'hommes dévoués à la couronne, mais plus protestants encore que monarchiques, avaient conçu de vives alarmes pour les destinées de leur culte dans le royaume. La duchesse d'York était morte convertie à l'Église romaine, et le duc d'York, héritier présomptif du trône, s'était ouvertement déclaré catholique. L'effet de cette double ré-

1. Un membre du parti de la cour ayant dit, à l'occasion de cette taxe, que le théâtre ne pouvait être imposé, puisqu'il faisait partie de la maison et des plaisirs du roi, sir John Coventry demanda si les acteurs comme les actrices faisaient partie des plaisirs de Sa Majesté. Le roi entretenait alors deux actrices à grands frais.

vélation fut terrible; le roi, alarmé de l'effervescence des esprits, et sur le point de faire la guerre à la Hollande, à laquelle il était lié par les traités et par le vœu national, n'osa tenir son parlement réuni et le prorogea durant deux années. Il trouva dans une banqueroute les ressources qu'il n'espérait plus de la confiance publique : l'Échiquier fut fermé : on refusa, malgré l'engagement le plus formel, le paiement des traites remises aux banquiers à diverses échéances, en remboursement des avances considérables qu'ils avaient faites au roi[1]. Le principal promoteur de cette inique mesure fut Shaftesbury, alors chancelier de l'Échiquier, et à qui le zèle honteux qu'il déploya dans cette occasion valut les sceaux et la dignité de chancelier du royaume[2]. D'innombrables faillites furent les conséquences nécessaires d'un pareil acte dont l'injustice égalait la violence : le commerce anglais fut pour un temps suspendu; mais une somme

Prorogation du parlement.

1671.

Banqueroute.

1672.

1. Le roi promit aux banquiers un intérêt de six pour cent au lieu de l'argent qui leur était dû par l'Échiquier ; mais cet intérêt ne fut payé que vers la fin du règne de Guillaume. On peut le considérer comme le commencement de la dette nationale. (Hallam, *Hist. const.*, c. XI.)

2. Le crédit commercial de l'Angleterre reçut alors un choc sans exemple.. L'argent que les banquiers avaient prêté à la couronne, portant l'intérêt de huit ou dix pour cent, ils l'avaient emprunté eux-mêmes à un intérêt de six ou de sept pour cent. Leurs traites n'étant plus payées, ils furent hors d'état de s'acquitter envers leurs créanciers ou de leur payer l'intérêt de leurs créances, et ceux-ci les poursuivirent en justice. Le lord du grand sceau Brigdman n'osa arrêter ou suspendre les poursuites..... Shaftesbury le représenta au roi comme inférieur à sa situation, et se fit fort d'arranger les choses à la satisfaction du roi et du public. Il fut soutenu par Clifford, Buckingham et Arlington..... Le roi fit redemander le grand sceau à lord Bridgdman et le donna le lendemain à Shaftesbury avec le titre de lord chancelier. (Lord Campbell, *Vie de Shaftesbury*.)

énorme entra dans le trésor royal[1]. Chaque jour apparaissaient de nouveaux édits propres à faire pressentir des actes de nature à provoquer l'indignation publique, ou à mettre le roi en état de la braver. Le gouvernement ordonna des levées forcées, rétablit la loi martiale, suspendit l'acte de navigation, et décréta des peines nouvelles contre les discours injurieux au souverain ou à son ministère. Le roi suspendit en même temps, de sa seule autorité, par un abus de sa prérogative, les statuts rigoureux contre les dissidents protestants et les catholiques. Cet acte fameux sous le nom d'édit de *tolérance* ou *d'indulgence* et qui, rendu sincèrement et sans arrière-pensée, eût été un bienfait et un immense progrès, n'était qu'un expédient grossier nécessité par le désir d'affranchir les catholiques des peines portées contre eux par les lois, sous l'apparence d'une impartialité généreuse, et dans le but de préparer les voies au règne d'un roi papiste. Si quelque incertitude à cet égard pouvait encore subsister dans les esprits, toute illusion allait disparaître par l'union hautement avouée de Charles II et de Louis XIV, pour rayer du nombre des nations la république des Provinces-Unies, sous prétexte qu'elle était hérétique[2].

Edit de tolérance. 1672.

Aucun acte du règne plus que l'édit d'indulgence, ne souleva les esprits en excitant une méfiance universelle, et

1. Un million trois cent mille livres entrèrent dans le trésor, mais le désastre public causé par cette banqueroute fut si grand, que le revenu ordinaire fit défaut et que les finances furent bientôt dans un plus grand désordre qu'auparavant. (*Idem, ibid.*)

2. Déclaration faite par l'ambassadeur de France à l'empereur Léopold au nom de Louis XIV. (Citat. de M. Mazure, *Hist. de la révolution de* 1688.)

les dissidents eux-mêmes repoussèrent cet apparent bienfait où ils virent, non sans raison, un signe avant-coureur de leur ruine totale. En de pareilles circonstances, il n'était pas possible de convoquer le parlement pour en obtenir des subsides : Charles, prêt à déclarer la guerre aux Provinces-Unies contre le vœu national, en brisant le traité populaire de la Triple-Alliance, se voyait réduit pour soutenir la lutte à recevoir les honteuses subventions qui firent de lui le vassal du grand roi, et pour augmenter ses ressources, il commit un de ces actes de perfidie souvent reprochés avec justice au gouvernement d'Angleterre, en pleine paix, et au préjudice de ce même peuple dont il avait déjà résolu la ruine. Il fit attaquer dans les eaux de Smyrne, sans avertissement préalable, un convoi hollandais de soixante-dix navires de commerce, chargés de marchandises de l'Orient pour l'énorme somme de quinze cent mille livres sterling et protégés par l'escadre de l'amiral Van Ness. Celui-ci ne se laissa pas surprendre, trois fois il repoussa les attaques de l'ennemi, et il ramena son convoi presque tout entier dans les ports de la Hollande. Un cri s'éleva en Europe contre cette agression justement qualifiée d'acte de piraterie, et le cabinet anglais en cherchant un prétexte à une rupture ouverte et prochaine, allégua un prétendu refus des honneurs dus au pavillon britannique. L'ambassadeur d'Angleterre près des états généraux, fidèle à de perfides instructions, acheva d'envenimer les rapports entre les deux peuples : la guerre enfin fut déclarée.

Violation du traité de la triple alliance.

1671.

Guerre déclarée à la Hollande.

1672.

On vit alors un des plus beaux spectacles que l'histoire ait jamais présentés au monde, on vit un petit peuple, assailli par deux puissantes nations, s'élever par un senti-

ment patriotique et religieux à un héroïsme sublime. Les Provinces-Unies étaient malheureusement depuis un demi-siècle partagées entre deux factions rivales, tour à tour victorieuses, celle de la bourgeoisie des villes, et celle de la maison d'Orange soutenue par la vieille aristocratie militaire. Les princes de cette maison, successeurs de Guillaume le Taciturne, n'avaient pas suivi l'exemple de ce grand homme, et après avoir achevé d'affranchir leur pays ils avaient voulu l'asservir. De violents débats entre les états généraux et le stathoudre Guillaume II, gendre de Charles Ier, avaient récemment agité la république : celui-ci ayant échoué dans une tentative audacieuse pour renverser la constitution du pays ; le stathoudérat fut aboli par un édit perpétuel, et avant d'avoir pu rétablir cette dignité dans sa maison, il mourut, laissant sa femme enceinte d'un fils, qui fut Guillaume III.

Situation des Provinces-Unies.

Ce prince, à qui de si grandes destinées étaient réservées, naquit faible et chétif, et fut élevé sous la tutelle du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, chef illustre de la faction rivale de la sienne et qui, malgré les ombrages de son parti et ses propres appréhensions, fit donner au prince une éducation digne de sa naissance et des hautes destinées auxquelles un jour il pourrait être appelé. Tel était l'état des choses dans la république lorsque, menacée par Louis XIV, d'une totale destruction, elle tourna ses regards vers le descendant de son illustre fondateur. Guillaume avait alors vingt-deux ans et déjà la plupart des conseils de la bourgeoisie des villes. se rapprochant de l'ancienne aristocratie, s'empressaient de déférer au prince le commandement de leurs forces

militaires. L'orage éclata enfin au printemps de 1672, et tandis que la formidable flotte de l'Angleterre menace les côtes de la république, Louis XIV en franchit les frontières à la tête d'une armée de cent mille hommes commandés sous lui par les premiers généraux de l'Europe, Condé, Turenne et Vauban. A ce torrent irrésistible les Hollandais ne peuvent opposer que leur flotte et vingt-cinq mille soldats levés à la hâte, sans aucune habitude des armes, sous un jeune capitaine général inexpérimenté lui-même. Jamais, depuis les jours d'Élisabeth et l'époque de la grande *armada*, le protestantisme n'avait paru si près de sa ruine, mais Guillaume éleva son âme et son génie au niveau des circonstances, et le zèle religieux s'unissant en lui au saint amour de la patrie, le remplit d'une ardeur héroïque et d'un indomptable courage.

Invasion des Provinces-Unies par Louis XIV. 1672.

Il débuta cependant par des revers, la disproportion des forces de terre était trop grande, et Ruyter, seul d'abord, balança la fortune. Il soutint, dans le combat mémorable de Solbay, l'effort commun des flottes de France et d'Angleterre, et après une lutte sérieuse où la victoire fut indécise, les flottes combinées refusèrent d'engager de nouveau le combat, et Ruyter ramena ses vaisseaux dans les ports de la république; mais sur terre, la barrière du Rhin fut forcée, la faible armée de Guillaume abandonna successivement plusieurs provinces envahies par un ennemi six fois supérieur en nombre et couvrit avec peine celle de Hollande, en proie au double fléau de l'anarchie et de la guerre. Dans cette extrémité terrible, le grand pensionnaire fait demander la paix aux deux rois : mais Charles II renvoie, sans vouloir les entendre, les ambassadeurs des états, et les conditions qu'impose

Combat naval de Solbay.

Louis XIV sont équivalentes à l'anéantissement des Provinces-Unies comme nation indépendante. Exaspérée par la souffrance et le désespoir, la multitude, en Hollande, impute les malheurs de la patrie à ses plus grands citoyens, à Jean de Witt et à Cornelius de Witt, son frère, l'un des premiers marins de l'époque : tous deux sont, à la Haye, en butte aux outrages d'une populace en furie qui demande leurs têtes. L'amiral est livré, par les magistrats épouvantés, aux bourreaux et aux horreurs de la torture : les deux frères sont ensuite massacrés avec la plus sauvage barbarie. La dictature seule peut désormais sauver la république égarée des mains de ses ennemis et de ses propres fureurs : le stathoudérat est rétabli. Le prince d'Orange était innocent du meurtre de ses anciens adversaires, mais il en profita : il fut proclamé stathoudre et chef suprême de l'État. Il relève alors le courage de ses concitoyens abattus. La France et l'Angleterre lui promettent la souveraineté des Provinces-Unies, s'il veut seconder leur politique : il repousse leurs offres. « Que voulez-vous donc? lui demande Buckingham étonné. — Mourir, s'il le faut, » répond le prince. Il fait en même temps rejeter par les états les demandes de la France, et prononce dans leur sein de nobles paroles, telles qu'autrefois Thémistocle en fit entendre à Athènes. « Leur pays, dit-il, qu'ils ont couvert et défendu par tant de merveilleux travaux, eût-il même disparu sous les flots de l'Océan, toute espérance ne serait pas perdue : les Hollandais pourraient survivre à la Hollande : la liberté civile et religieuse chassée de l'Europe par des tyrans, trouverait un refuge dans les contrées les plus éloignées de l'Asie. La flotte suffirait pour transporter

Massacre des frères de Witt.

Rétablissement du stathoudérat.

cent mille émigrants dans l'archipel Indien. Le peuple hollandais pourrait commencer une autre existence sous la croix du sud, et c'est là qu'on reverrait un jour les richesses d'un autre Amsterdam et les florissantes écoles d'une nouvelle Leyde. » Ces paroles généreuses portent au plus haut degré l'enthousiame patriotique et généreux des Hollandais : les humiliantes conditions qu'on leur offre sont rejetées. Cernés de toutes parts, accablés par le nombre, prêts à périr, ils n'ont plus qu'une ressource, celle du désespoir; ils ouvrent leurs écluses, mettent leur pays sous les eaux, forcent ainsi les armées ennemies à une prompte retraite, et l'Océan qui, chaque jour, met leur existence en péril, devient l'instrument de leur salut. Le prince Guillaume redouble d'activité comme d'énergie, il s'adresse tour à tour à tous les souverains de l'Europe, au nom de leur indépendance commune et de l'équilibre européen que la prépondérance de Louis XIV va détruire : il tire de leur léthargie l'Espagne, l'empire et l'empereur, et devient l'âme d'une ligue formidable contre la France.

L'Angleterre inclinait alors presque tout entière du côté de la Hollande protestante, et elle ne s'associait pas à la politique extérieure de son gouvernement, quoique les secrètes clauses du traité de Douvres y fussent encore ignorées. Charles II, cependant, avait épuisé ses ressources dans la dernière campagne : l'énorme subvention de Louis XIV était insuffisante pour les besoins nouveaux et il n'eût pas été possible de lever sur le peuple des taxes illégales pour une guerre impopulaire. Il fallut recourir au seul moyen praticable, et dans le mois de février de l'année 1673, le roi convoqua le parlement. Celui-ci voyait

Convocation du parlement. 1673.

avec inquiétude se rassembler, aux environs de la capitale, une armée anglaise commandée par un général français, le fameux Schomberg, et destinée à se rendre sur le continent : la confiance qu'inspirait au roi cette armée aurait pu le porter à des extrémités funestes si l'opposition se fût montrée trop ardente. La conduite du parlement fut prudente et ferme, et sans s'expliquer sur la guerre présente, il vota pour les besoins extraordinaires du roi le subside demandé ; mais en même temps il en limita la perception à dix-huit mois [1], et assigna, pour chacun d'eux, une somme égale. Les communes, au début de cette session, s'élevèrent vivement contre le droit nouveau que le chancelier Shaftesbury s'était arrogé de publier des writs d'élection pour les places devenues vacantes dans leur chambre pendant l'intervalle des sessions ; elles rappelèrent que durant la prorogation du parlement le droit de signer les writs d'élection n'appartient qu'à l'orateur des communes et, malgré la vive opposition du chancelier, elles décidèrent que les élections en vertu des writs de la chancellerie seraient annulées : le roi céda, et ce fut la première victoire des communes.

Shaftesbury au début de cette session s'était montré serviteur passionné de la couronne et de la prérogative, justifiant toutes les mesures les plus contraires à l'intérêt comme au vœu national. Dans le discours prononcé par lui à l'ouverture de la session, il avait défendu avec force la rupture de la *Triple-Alliance* : la Hollande, disait-il, était pour l'Angleterre ce que Carthage était pour

1. L'intention du parlement, en limitant ainsi la perception du nouveau subside, était d'abréger à l'avenir la durée des prorogations.

Rome, et il avait répété à cette occasion le mot fameux de Caton l'Ancien : *Delenda Carthago* (que Carthage soit détruite) : il avait excusé la banqueroute de l'Échiquier et insisté pour la suppression des lois pénales, en matières religieuses, attribuant l'édit d'indulgence a la bonté naturelle du roi, et trouvant à peine des expressions assez fortes pour louer dignement le monarque[1]. Mais lorsqu'il eut vu, dans le cours de la session, la couronne reculer sur le terrain des writs d'élection, le public agité par des bruits de plus en plus alarmants sur la religion du duc d'York, les communes enfin, prendre une attitude plus ferme et plus haute, il en conclut que la puissance réelle se retirait du parti de la couronne pour passer à ses adversaires, et que l'heure d'une désertion nouvelle était venue pour lui. Il la prépara en fomentant sous main la résistance à toutes les mesures favorables aux catholiques, et après avoir défendu lui-même l'*édit d'indulgence*, dans son discours aux deux chambres, il l'abandonna dans la discussion, n'osant mettre sur ce point, dit-il, la prérogative de la couronne en balance avec l'autorité des communes. Délaissé dans cette grave circonstance par son chancelier, le roi n'osa braver l'opposition du parlement, et l'édit d'indulgence fut retiré.

Defection du chancelier Shaftesbury.

Retrait de l'édit d'indulgence.

Ces premiers succès des communes furent bientôt suivis d'une autre victoire plus décisive. Toujours plus inquiètes sur les dispositions religieuses de l'héritier du trône, et alarmées sur les destinées du protestantisme

1. Appliquant à Charles II, dans une circonstance toute récente, ce qui avait été dit de Titus, il le nomma *Delicias generis humani*, les délices du genre humain. (Lord Campbell, *ubi suprà*.)

dans le royaume, elles arrachèrent le consentement du roi à un acte demeuré en vigueur jusqu'à une époque récente sous le nom d'acte du *test* ou *témoignage*. Cet acte trop fameux exigeait de tout membre d'une corporation politique ou religieuse, et de toute personne occupant un office civil ou militaire, outre le serment habituel, dit de suprématie, une déclaration formelle contre le dogme catholique de la transsubstantiation et les obligeait de recevoir la communion selon le rite de l'Église anglicane. C'était interdire les emplois, surtout aux catholiques ; c'était rendre pour eux, sur un point capital, toute transaction avec leur conscience impossible, et les contraindre à se démettre ou à se parjurer[1]. Les deux chambres votèrent cet acte qui fut converti en statut, et le roi prorogea le parlement.

Acte du test.

1673.

Le test avait été principalement dirigé contre le duc d'York, grand amiral d'Angleterre. Le roi conjura en vain son frère de céder aux exigences du moment en dissimulant comme lui. Le duc résista noblement et résigna sa place. La religion du prince fut ainsi révélée au public, et il porta au comble les alarmes du parti national en faisant connaître son second mariage avec une princesse catholique, Marie d'Este, sœur du duc régnant de Modène, qu'il avait épousée par procuration. Shaftesbury, qui déjà, quoique chancelier du royaume, aspirait au rôle de chef de l'opposition, désobéit au roi en ne publiant point en temps légal un nouvel édit de prorogation : le parlement s'assembla le 20 octobre, et les com-

1. Le docteur Lingard s'étonne avec raison de la conduite que tint dans cette circonstance le comte de Bristol, qui était catholique, et qui parla en faveur de l'acte du test.

munes à peine réunies protestèrent contre le mariage du duc d'York, suppliant le roi de ne point permettre qu'il fût consommé, et elles mirent en délibération une série de résolutions violentes contre les papistes. Le roi conjura le péril ou l'ajourna le 4 novembre (1673), par une nouvelle et immédiate prorogation du parlement jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Il retira en même temps les sceaux à Shaftesbury qui, entre un peuple mécontent et agité, et un roi faible et sans foi, dont les projets, nourris au sein d'une cour dissolue, tendaient au renversement de la dynastie ou à la ruine des institutions du pays, s'abandonna tout entier à sa pente naturelle, à l'ambition, à l'intrigue et à la vengeance, et se fit reconnaître jusqu'à la fin, pour le chef infatigable et audacieux du parti national.

Tout contribuait alors à grossir le mécontentement public. La guerre, déjà si impopulaire dans le pays, continuait glorieuse pour la Hollande ; Ruyter avait soutenu sans désavantage l'honneur de son pavillon, dans trois grandes batailles contre les efforts combinés des flottes de France et d'Angleterre. L'armée française était arrêtée devant plusieurs places de la Flandre espagnole, et la plupart des conquêtes faites par Louis XIV au début de cette guerre, étaient abandonnées ou perdues. L'opinion du peuple anglais enfin, se prononçait chaque jour davantage pour cette petite république, si indignement attaquée et défendue avec tant d'héroïsme, et le parlement réuni de nouveau dans les premiers jours de janvier (1674) fut l'organe redoutable des sentiments nouveaux qui agitaient la nation : il montra une forte sympathie pour la Hollande, de vives appréhensions pour les progrès

Opérations militaires.

1673

Evacuation de la Hollande.

1673

Ardente opposition de Shaftesbury.

du papisme, et une grande défiance vis-à-vis de la couronne. Shaftesbury, par ses affidés, suggérait ou dictait les résolutions des communes, soulevant à la fois contre la cour, les chambres et la cité. Le moment était venu. disait-on de toutes parts, pour les membres encore en fonctions de l'ancien cabinet, de rendre compte de leurs actes. Par qui le traité de la Triple-Alliance avait-il été rompu et une guerre impolitique entreprise? Comment l'Échiquier a-t-il été fermé? Qu'a-t-on fait des derniers subsides? Et qui a osé conseiller la prorogation de novembre? Des poursuites furent aussitôt dirigées par les communes contre le duc de Buckingham et le secrétaire d'État Arlington. Le roi les arrêta en suspendant les hostilités avec la Hollande : il s'engageait à négocier avec les états généraux : la paix fut enfin conclue malgré tous les efforts du ministre de France, l'habile Rouvigny[1]. Le parlement est alors prorogé; la cabale n'existait déjà plus : le lord trésorier Clifford avait succombé devant le test, et la direction des affaires avait passé après lui, avec la baguette blanche[2], aux mains de sir Thomas Osborne, élevé bientôt à la pairie et créé comte de Danby.

Ministère du comte de Danby.

1674.

Cet homme d'État s'était depuis longtemps recommandé au choix royal, par son habileté dans la discussion et la pratique des affaires, comme par le zèle avec lequel il avait servi l'administration précédente dans les communes, en aidant à corrompre quelques-uns de leurs membres. Premier ministre de la couronne, il poussa plus loin encore la corruption, et quiconque avait un

1. Février 1674.
2. La baguette blanche était un des insignes distinctifs du lord trésorier.

vote à donner, trouvait en lui un acheteur[1]. Il était avide de richesses et de pouvoir ; mais il avait aussi le cœur anglais et protestant, et son ardeur pour la fortune ne le rendait pas indifférent aux intérêts de sa religion et de son pays. Jaloux d'exalter la prérogative de la couronne, il y tendait par des moyens moins coupables que ceux auxquels avaient eu recours les membres de la cabale, et comptait pour le seconder, non sur des étrangers, mais sur le concours des Anglais eux-mêmes; il aspirait enfin à rallier pour cet objet les classes qui avaient soutenu le rône, dans les orages du dernier règne, et se flattait, en s'appuyant sur le clergé, la noblesse et les universités, de rendre le souverain, sinon absolu, du moins puissant comme au temps d'Élisabeth[2]. Danby crut atteindre ce but, au moyen d'un test politique ou d'un serment obligatoire, pour toute personne qui siégerait dans l'une ou l'autre chambre, ou qui serait revêtue d'un office public. Par ce serment, on déclarait reconnaître comme criminelle toute résistance à l'autorité royale, de quelque nature qu'elle fût, et l'on s'engageait à n'apporter aucune altération dans le gouvernement de l'Église ou de l'État[3]. Un bill fut proposé pour cet objet dans la première session de 1675. Rien ne montre mieux que ce bill, combien à cette époque, les Anglais eux-mêmes étaient peu instruits des conditions d'existence, non-seulement des gou-

Bill proposé pour un nouveau test politique.

1675.

1. Macaulay, *ubi suprà*.

2. *Idem*.

3. Ce bill, dit M. Hallam, était une pomme de discorde jetée au milieu du parti national, dans lequel les presbytériens et les vieux parlementaires étaient associés aux cavaliers mécontents..... On ne pouvait imaginer rien de plus inconstitutionnel ni de plus avantageux aux projets de la cour pour arriver au pouvoir arbitraire. (*Hist. const. d'Ang.*, c. XI.)

vernements constitutionnels, mais d'un gouvernement quelconque. Son adoption devait avoir pour effet de rendre, dans la législation, tout progrès ultérieur impossible. Ses clauses, toutes favorables à la couronne et à l'Église établie, étaient parfaitement bien calculées pour satisfaire les deux chambres, composées en très-grande majorité d'anciens cavaliers et d'anglicans zélés. Son adoption paraissait certaine, Danby s'étant assuré par ses manœuvres secrètes et corruptrices, de l'assentiment ou de l'abstention de ceux qui auraient pu en apercevoir les conséquences, ou en appréhender les suites. Shaftesbury était de ces derniers ; il comprit sur-le-champ que, si le bill passait, toute opposition devenant séditieuse, la couronne deviendrait absolue : il employa donc toute son énergie à le combattre dans la chambre haute, où le bill avait été d'abord présenté. Il déploya, dans cette lutte, à la tête d'une faible minorité, un zèle persévérant et infatigable, une tactique savante, et un merveilleux talent de parole. Le bill passa néanmoins après de longs débats dans la chambre des lords, et il allait être également adopté, après la seconde lecture, dans les communes, lorsque Shaftesbury eut recours pour l'empêcher à un expédient extrême. Il exhorta la chambre des pairs à recevoir l'appel d'une cause dans laquelle étaient impliqués des membres des communes, et à traduire ceux-ci à leur barre. Il souleva de cette manière, entre les deux chambres, un conflit si violent que toutes les affaires en délibération furent suspendues[1]. Le roi pour étouffer une querelle, chaque jour

Conflit entre les deux chambres.

1675.

1. Les communes contestèrent à la chambre des pairs le droit de recevoir aucun appel contre leurs membres, et se plaignirent d'une violation de leurs priviléges.

plus envenimée et qui tournait à la guerre civile, fut contraint de proroger deux fois le parlement. Durant ces longs orages, l'adoption définitive par les communes du bill voté par les pairs, devint impossible, et après avoir fondé sur ce bill les plus grandes espérances, la couronne elle-même l'abandonna.

Le parlement prorogé le 22 novembre 1675, ne fut convoqué de nouveau que le 15 février 1677. Au début de la session nouvelle, Buckingham, à l'exemple de Shaftesbury, se montra empressé d'effacer, par la violence de son opposition, la part qu'il avait prise aux actes de la cabale : il rappela, dans la chambre des lords, un statut d'Édouard III, pour la convocation annuelle des parlements, et prétendit que la dernière prorogation ayant duré plus d'une année, le parlement, par ce seul fait, était dissous et qu'il y avait lieu de procéder à de nouvelles élections. Shaftesbury et deux autres lords se rangèrent à cette opinion et soutinrent que le parlement actuel n'avait plus d'existence légale et que tous ses actes seraient frappés de nullité. Cette assertion hardie fut jugée factieuse : la chambre y vit une atteinte aux priviléges du parlement, et les quatre lords furent sommés de faire, pour ce fait, amende honorable à genoux. Ils refusèrent et furent envoyés à la Tour d'où ils ne sortirent qu'après avoir reconnu leur tort et sollicité leur pardon. Shaftesbury se soumit le dernier et subit une captivité de douze mois, gage éclatant qu'il donna au parti national par vanité ou par calcul.

Quatre lords à la Tour. 1677.

L'état du continent où Louis XIV poursuivait activement la guerre, préoccupa le parlement durant cette session, et le roi fut pressé de se mêler d'une manière active

à la confédération européenne. Le premier ministre, Danby, partageait ce désir; l'ambition, dans son âme, était en lutte perpétuelle avec l'orgueil patriotique, et il supportait avec peine l'humiliante situation de l'Angleterre et de son roi vis-à-vis de la France. De temps en temps il s'efforçait de réveiller la flamme de l'honneur et du patriotisme dans l'âme de l'indolent monarque toujours avide de l'or français; mais il ne réussit qu'à lui faire comprendre que pour n'en point tarir la source et contraindre Louis XIV, de la manière la plus honorable pour lui-même, à lui continuer ses subsides ou ses tributs, il fallait se montrer redoutable et lui inspirer quelque crainte. C'est ainsi qu'il parvint, après beaucoup d'efforts, à décider Charles II à un acte dont les résultats furent si importants dans les destinées de l'Angleterre, à l'union de sa nièce, la princesse Marie, fille aînée du duc d'York, avec le jeune Guillaume, prince d'Orange, chef de la ligue protestante, contre Louis XIV. Danby obtint également de son maître qu'un faible corps de troupes anglaises passât sur le continent et servît sous les drapeaux de Guillaume, contre les Français [1]. Charles ne persévéra pas longtemps dans cette voie et dès les premiers jours de l'année 1676, Louis XIV n'espérant plus obtenir sa coopération, acheta sa neutralité. Danby essaya en vain de s'opposer à cette nouvelle et secrète transaction par laquelle les deux rois s'engageaient à ne conclure aucun traité que d'un consentement mutuel : Charles II pro-

Mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie, fille du duc d'York.
1675.

1. Nous lisons dans Burnet que tandis qu'un corps de troupes de l'armée anglaise servait sous Guillaume, quelques régiments levés en Angleterre et en Ecosse figuraient dans l'armée française, sans que le roi mît obstacle à leur formation sur le territoire britannique. (*Histoire de mon temps.*)

mettait en outre, pour prix d'une somme de 1,200,000 livres, de proroger ou de dissoudre le parlement s'il tentait de lui imposer un traité contraire à cet engagement [1]. La volonté du roi l'emporta sur l'honorable répugnance du ministre, et Danby se vit contraint d'apposer sa signature à cet acte déshonorant.

Politique double de Louis XIV avec la cour et avec l'opposition.

Irrité, cependant, de la récente défection de son allié le roi d'Angleterre, et ne se fiant qu'à demi à ses nouvelles promesses, Louis XIV demeura convaincu que le meilleur moyen d'en assurer l'exécution était de mettre Charles hors d'état de les oublier : il pensait que le système le plus avantageux pour la France, dans sa conduite avec l'Angleterre, était d'affaiblir cette nation rivale, et que celle-ci ne serait ni très-forte, ni très-redoutable pour l'étranger aussi longtemps que le parlement et le roi seraient désunis à l'intérieur. Jamais il n'avait cru sérieusement qu'il fût possible de ramener au catholicisme par la violence, un royaume qui, pour un catholique, comptait dix protestants; tout ce qu'il s'était proposé de faire à cet égard n'avait d'autre objet que d'entretenir dans le pays un dangereux foyer de luttes intestines : il crut devoir, dans le même but, pratiquer vis-à-vis du parlement anglais la politique qui lui avait si bien réussi avec le monarque, et tandis qu'il encourageait le roi par ses largesses à braver le parlement ou à s'en passer, il excitait à la fois et par des moyens semblables le parlement contre le roi. Il ouvrit à cet effet, par son ambassadeur Barillon, des négociations secrètes avec les principaux chefs de l'opposition, se bornant à affermir les uns

1. Dalrymple.

dans leur résistance par ses conseils, et rétribuant l'hostilité des autres par ses largesses. Au nombre des premiers était l'illustre et infortuné lord William Russel, frère cadet du duc de Bedford, aussi célèbre par son caractère que par sa fin tragique, et l'histoire compte avec regret parmi ceux qui se mirent à la solde de Louis XIV, un des hommes qui se sont rendus fameux par la fière indépendance de leurs principes républicains, celui qui fut longtemps l'idole des patriotes anglais, Algernon Sydney[1], second fils du comte de Leicester. C'est à l'aide de semblables moyens que Louis XIV réussit à rendre nulle, durant plusieurs années, l'action de l'Angleterre en Europe. Ses armées cependant ayant obtenu d'importants succès en Flandre, dans le cours de l'année 1677, le parlement s'en inquiéta et vota un subside extraordinaire pour mettre le roi à même de coopérer d'une manière efficace contre la France, avec la Hollande, l'Espagne et l'empereur. Peu de semaines suffirent pour équiper, dans ce but, une flotte redoutable et mettre sur pied vingt mille hommes. L'Angleterre montra ainsi ce qu'elle aurait pu faire si elle eût mis sérieusement son épée dans la balance européenne; mais de nouvelles défiances trop fondées s'élevèrent entre les communes et le roi, touchant l'emploi

1. Entre les historiens anglais, M. Hallam nous paraît avoir le mieux apprécié à sa juste valeur le caractère et la conduite d'Algernon Sydney, qui fut si longtemps l'objet d'éloges exagérés. Il le blâme sévèrement d'avoir accepté l'argent de Louis XIV. Selon lui, néanmoins, il est fort différent d'être pensionné par un prince étranger avec l'espérance d'affranchir son pays, ou de l'être, comme Charles II, avec l'arrière-pensée de l'asservir, le premier but étant seul légitime. Cependant le tort est le même des deux parts : le désir de rendre ses concitoyens libres ne pouvait avoir été plus légitime aux yeux de Sydney que ne l'était aux yeux de Charles l'espoir de convertir ses sujets et de rendre son pouvoir absolu.

de l'armée et des fonds destinés à son entretien. Ce grand déploiement de forces demeura inutile, et au début de l'année suivante (1678), Louis XIV, par de nouveaux avantages remportés sur les armées alliées, et aussi au moyen d'abondants subsides donnés à Charles II, fut mis à même de conclure à Nimègue, une paix avantageuse. Le prince d'Orange seul, aurait voulu continuer la guerre à outrance, convaincu qu'il était de la nécessité pour l'Europe, d'abaisser l'orgueil de Louis, et de ramener la France dans ses limites [1]. Guillaume, néanmoins, avait, par sa sagesse et sa valeur, obtenu, dans cette lutte sanglante, de glorieux résultats pour son pays et pour lui-même. Son nom remplissait l'Europe, et la Hollande qui se voyait, au début de la guerre, menacée d'une ruine totale, fut conservée dans son intégrité.

Paix de Nimègue. 1678.

Tandis que la paix succédait à la guerre sur le continent, on vit éclater à l'intérieur une crise mémorable, qui mit de nouveau le trône en péril, et dont le souvenir est encore aujourd'hui douloureux pour la nation anglaise. A l'enthousiasme presque universel qui avait éclaté au début du règne, succédait maintenant dans le royaume le mécontement et la désaffection : l'Angleterre était humiliée : les jours glorieux d'Olivier Cromwell où son influence s'étendait sur les deux mondes, revenaient à sa mémoire : elle frémissait de se voir annulée par de honteuses transactions dont cependant elle ignorait les véritables bases; mais elle les soupçonnait, et elle avait conçu de

1. Le prince, dit-on, sachant la paix signée ou sur le point de l'être, livra bataille près de Mons au maréchal de Luxembourg : Il a contesté ce fait qui, s'il était prouvé, serait une tache pour sa mémoire.

vives alarmes pour ses institutions civiles et religieuses. L'indulgence montrée par Charles II aux catholiques, la profession avouée du papisme par l'héritier présomptif du trône, son récent mariage avec une princesse de cette communion : tout enfin lui faisait redouter une succession de princes catholiques, à une époque d'intolérance générale où l'existence simultanée de deux cultes sur le même sol semblait à peine possible, et lorsque les lois armaient la couronne d'une autorité si grande dans le domaine ecclésiastique. La société en Angleterre était constituée de telle sorte que, non-seulement les intérêts spirituels de l'immense majorité semblaient compromis par une nouvelle révolution religieuse; mais celle-ci eût encore menacé les intérêts temporels d'une foule d'hommes riches ou influents, dans les classes les plus dévouées à la couronne et qui avaient hérité, dans le siècle précédent, des abbayes, des dîmes et autres biens d'Église. Les souvenirs de la sanglante persécution sous la reine Marie, redevenaient le sujet des entretiens populaires, la nation presque tout entière était alors en proie à deux grandes passions, à la crainte de voir renaître un temps sinistre, et au désir immodéré d'en prévenir le retour en écartant le duc d'York de la succession au trône : l'exaltation des esprits enfin était si grande que la plus faible étincelle pouvait produire dans le royaume un vaste embrasement.

Prétendu complot papiste. Dénonciation de Titus Oates.

Le bruit se répand tout à coup qu'on a découvert un grand complot papiste contre le roi et contre l'État. Un misérable, nommé Titus Oates, jadis ministre de l'Église anglicane et interdit par son supérieur pour sa vie dissolue, était passé sur le continent, s'était dit catholique.

et avait étudié quelque temps dans les colléges anglais des jésuites, où il avait entendu discuter des plans plus ou moins légitimes, pour ramener l'Angleterre dans le giron de l'Église romaine, et nommer, parmi les catholiques du royaume, quelques-uns de ceux qui semblaient aptes à concourir à leur exécution. Il était ensuite rentré dans son pays, où à l'aide de ses souvenirs confus, et des rêves incohérents d'une pensée scélérate, il fonda la plus perfide des dénonciations, sur une fable odieuse autant qu'absurde. Le pape, dit-il, avait remis le gouvernement de l'Angleterre à la Société de Jésus : toutes les hautes fonctions dans l'Église et dans l'État étaient déjà distribuées entre les catholiques : les papistes allaient brûler Londres une seconde fois, ils avaient résolu d'incendier la flotte sur la Tamise : chacun, à un signal donné, devait prendre les armes pour une nouvelle Saint-Barthélemy des protestants : une armée française paraîtrait en même temps, et déjà les principales victimes étaient désignées aux assassins. La mort du roi enfin était résolue, mais on n'était pas d'accord sur la manière, et l'on flottait irrésolu pour le régicide, entre le poison, le poignard ou le pistolet. Telle fut l'incroyable histoire inventée par l'infâme Titus Oates, et qui, sous le nom de complot papiste, fut avidement accueillie de la multitude ignorante, en raison même de son extravagance. Elle bouleversa toutes les têtes, fit répandre des flots de sang innocent et mit le royaume en combustion.

Titus Oates comparut devant le conseil privé, répéta en présence du roi les mêmes mensonges et dénonça plusieurs personnes. Charles l'interrogea lui-même et demeura convaincu de l'imposture; mais, effrayé de l'exal-

tation populaire, et troublé par le souvenir de ses transactions honteuses avec Louis XIV, il n'osa ni contredire l'imposteur, ni arrêter les poursuites, et bientôt plusieurs incidents malheureux vinrent donner une apparence de vérité aux déclarations du détestable calomniateur.

Au nombre des personnes dénoncées était un secrétaire de la duchesse d'York, nommé Coleman, agent payé de l'ambassadeur de France, correspondant du confesseur de Louis XIV et confident des vœux ardents du duc d'York et des anciennes négociations de ce prince et de son frère pour le rétablissement du catholicisme dans le royaume. Averti du péril, Coleman brûla sa correspondance et se constitua prisonnier; mais il avait oublié de détruire plusieurs autres papiers qui semblaient confirmer sur quelques points les révélations de Titus Oates. Ils furent saisis, avidement parcourus, commentés avec autant de passion que de prévention, et interprétés de manière à enflammer encore davantage les esprits. Un événement tragique porta dans le même temps l'agitation au comble. Le juge de paix, sir Edouard Godfrey, chargé de l'examen des papiers trouvés chez Coleman et devant

Meurtre de Godfrey. 1678.

qui Oates avait prêté serment, disparut soudain de son domicile. Le troisième jour, son corps fut trouvé dans un champ près de Londres et portant les signes certains d'une mort violente[1]. Il n'avait pas été dépouillé : le

1. « Godfrey était percé de sa propre épée, mais il n'y avait de sang ni sur ses habits, ni autour de lui ; ses souliers étaient propres, son argent était dans ses poches, sa cravate ôtée. Il avait le cou tordu et empreint tout autour d'une tache livide, ce qui prouvait évidemment qu'il avait été étranglé. .. Ses meurtriers l'avaient porté ensuite dans le fossé où il fut trouvé, et lui avaient passé son épée à travers le corps. » (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

meurtre ne pouvait être imputé à la cupidité, il le fut à la vengeance, et les catholiques, sans aucune preuve, en furent accusés et rendus responsables. La passion populaire atteignit alors son paroxysme et la capitale tout entière semble en délire : on fait avec un appareil inouï les funérailles de la victime, et la terreur s'accroît de la pompe lugubre du spectacle. Toutes les maisons suspectes sont fouillées, les prisons sont remplies : on ajoute à la rigueur des lois pénales, les milices de Londres prennent les armes, on barricade les rues, la ville prend l'aspect d'une place assiégée, des canons entourent White-Hall, chacun ne sort plus qu'en portant sous ses habits une arme de guerre pour le protéger contre les assassins papistes ; le parlement demande une garde, il fait sonder ses voûtes et se dit menacé par une nouvelle conspiration des poudres. On veut de plus fortes garanties légales contre le papisme : un nouveau *test* ou serment contre la transsubstantiation, et le culte de la Vierge et des saints, sont prescrits à tous les membres du parlement, comme à toute personne attachée à la maison royale. Les pairs catholiques se voient ainsi exclus pour la première fois de leur chambre. Une exception fut demandée et obtenue, à la majorité de deux voix seulement, pour le duc d'York. Des mesures sévères furent prises à l'égard de la reine, à qui on enleva une partie de sa maison ; un des secrétaires d'État enfin, est mis en prison par les communes, et une attaque violente fut dirigée contre le lord trésorier Danby. Celui-ci redoutait l'inimitié de sir Raoul Montague, récemment ministre d'Angleterre à Paris, employé par lui-même dans la dernière et peu honorable transaction avec la cour de France. Craignant

Terreur dans Londres.

1678.

d'être trahi par lui, il veut le prévenir, et après avoir fait enlever ses papiers, il le dénonce aux communes comme prévenu de négociations criminelles avec la cour de Rome. Montague repousse l'accusation et produit une lettre qui lui a été adressée durant sa mission, en France, et par laquelle il lui était prescrit de demander 300,000 livres sterling à Louis XIV, pour Charles II pendant trois ans, afin que celui-ci fût indépendant de son parlement et pût se dispenser de le convoquer. Montague a su conserver cette lettre et elle porte la signature de Danby. La tempête éclate alors avec violence contre le ministre : il allègue en vain les ordres du roi lui-même, qui a signé de sa main cette lettre fatale : un bill d'accusation est immédiatement porté à la chambre des lords : Danby est accusé, entre autres faits qualifiés de trahison, d'avoir aliéné du roi l'affection de son peuple, en signant à prix d'argent une paix désavantageuse avec la France, et enfin d'avoir trempé dans l'affreux complot papiste contre le gouvernement et la personne de sa majesté. Les lords s'efforcent d'opposer une digue au torrent et de sauver Danby qu'ils savent ennemi prononcé de la France et de la cour de Rome, ils repoussent le bill et le renvoient aux communes irritées, qui en rédigent immédiatement un autre, pour le licenciement de l'armée et l'organisation des milices, dont un tiers est mis sous les armes. Des fonds spéciaux sont affectés à cet objet, et le roi n'interviendra point dans leur emploi. La chambre des pairs consent à ce bill dont les clauses rappellent les jours orageux de 1640 [1]. Charles,

Chûte et accusation de lord Danby. 1678.

1. Je vis, dit encore Burnet, dans les plus chauds partisans de ce bill,

dans cette extrémité, s'adressa de nouveau à Louis XIV, et implora son assistance sans l'obtenir. Epouvanté de l'effervescence des eprits, il n'ose couvrir de sa protection les catholiques, bien qu'il soit convaincu de leur innocence, mais il rejette le dangereux bill de la milice, et dissout le parlement qui siégeait depuis la seconde année de son règne. Ainsi finit, après dix-huit années, une chambre des communes composée au début, en immense majorité, d'hommes tout dévoués à la couronne, et qui, par le ressentiment de tant d'erreurs et de fautes, avait été conduite de la confiance à l'inimitié, et d'une loyauté presque sans bornes à une opposition factieuse et menaçante.

Dissolution du parlement. 1678.

La dissolution du parlement dans un moment où le pays tout entier semblait en proie au vertige, était une ressource extrême, plutôt qu'un conseil de la raison. Les élections se firent sous l'impulsion des plus violentes passions, et c'est depuis cette époque que, dans tous les partis, pour accroître le nombre des votes on eut recours à la division des biens féodaux qui donnaient droit de suffrage. Le parti presbytérien l'emporta et l'on vit reparaître, dans les communes, beaucoup d'hommes imbus de l'esprit du long parlement, ennemis ardents et déclarés des prérogatives nécessaires de la couronne. Les cours de justice, dans le même temps, se dégradèrent par de révoltantes lâchetés, accueillant les délateurs, prêtant l'oreille à des témoignages d'une évidente faus-

Elections nouvelles. Majorité presbytérienne. 1679.

l'espérance que, lorsqu'il serait devenu une loi, ils seraient les maîtres, et que la milice ne se dissoudrait que lorsque le roi aurait satisfait aux demandes des deux chambres. Le roi, averti des conséquences de ce bill, le rejeta. (*Hist. de mon temps.*)

seté, et frappant une foule d'innocents de sentences infâmes. Le rang ni le caractère ne mettaient à l'abri des soupçons et des poursuites. Cinq pairs catholiques furent enfermés à la Tour, la reine fut insultée, et le duc d'York, principal objet de l'animadversion publique, fut invité par ses propres partisans, par son frère même, à ne point provoquer ses ennemis, et à se conformer comme lui aux pratiques extérieures du culte anglican. Ce fut en vain : le duc ayant noblement refusé de feindre, fut éloigné et se retira en Hollande.

Eloignement du duc d'York.

1679.

Le parlement se réunit dans ces circonstances, et le premier acte des communes montra l'esprit dont elles étaient animées contre le gouvernement. Elles choisirent pour orateur Seymour, ennemi prononcé du premier ministre. Sur le rejet du roi elles en choisirent un autre [1], mais elles reprirent avec une plus vive animosité l'accusation de la précédente chambre contre Danby, que le roi essaya en vain de mettre à couvert des poursuites, par des lettres de grâce et en déclarant que son ministre n'avait agi que par ses ordres. Les communes contestèrent au roi le droit de faire précéder d'un acte de pardon une accusation pour crime de trahison. Danby fut menacé d'un bill d'*attainder* passé dans les chambres : il consentit enfin à se constituer prisonnier et fut enfermé à la Tour.

Le roi céda pour un temps à la violence des passions

1. Cette affaire donna lieu à une vive discussion touchant le droit de la couronne, et celui des communes pour le choix de leur orateur. « On prit un terme moyen : l'élection de Seymour fut cassée ; mais il fut décidé que la nomination appartenait à la chambre, et que l'approbation n'était demandée que par courtoisie. » (Burnet, *Hist. de mon temps*.)

déchaînées, et il eut recours dans cette extrémité aux conseils de sir William Temple, auteur de la *Triple-Alliance*, acte le plus populaire de son règne. Il forma, par son avis, un conseil privé, composé de trente membres réputés influents et capables : quinze d'entre eux étaient choisis parmi les principaux officiers de la couronne : les quinze autres membres étaient des hommes considérables par leur rang, par leur fortune et leur crédit. De ce nombre étaient : Cavendish, Halifax, lord William Russel et sir William Temple lui-même, qui espérait trouver, dans un conseil ainsi composé, nouveau rouage dans l'État, une barrière utile contre les empiétements des communes. Temple, en même temps, exhorta le roi à appeler dans son ministère quelques-uns des membres influents de l'opposition. Lord Finch fut nommé chancelier; le comte d'Anglesey, garde du sceau privé; Sunderland, secrétaire d'État pour l'étranger : Laurent Hyde, comte de Rochester, et lord Godulphin, devinrent membres de la commission du trésor sous la direction du comte d'Essex : Shaftesbury, enfin, malgré sa conduite perfide et factieuse, fut rappelé par le roi, qui le crut moins dangereux dans son conseil que dans l'opposition et lui donna la présidence du cabinet.

Conseil privé et cabinet nouveau formés par sir William Temple.

1679.

Les inconvénients de ce nouveau système créé par Temple, meilleur diplomate qu'homme d'État, furent bientôt sensibles : le conseil n'était pas assez nombreux pour opposer aux communes une digue suffisante, il l'était trop pour le secret et la facilité des délibérations, et bientôt il se forma dans son sein un comité dirigeant exclusivement composé de quatre membres, sir William Temple; Arthur Capel, comte d'Essex; Georges Saville,

vicomte d'Halifax, et Robert Spencer, comte de Sunderland.

La chute de l'ancien cabinet, la formation du nouveau composé d'hommes populaires, le rappel de Shaftesbury dans le gouvernement, l'emprisonnement de Danby, et surtout l'éloignement du duc d'York, toutes ces concessions de la couronne détournèrent l'orage de la tête royale, mais n'ôtèrent rien à sa violence contre une foule de victimes innocentes : le prétendu complot papiste bouleversait encore les esprits, et les tribunaux continuaient à se déshonorer par d'iniques sentences. Une prime de 200 fr. était offerte aux délateurs [1], et l'on vit

Délations. un Carstairs, un Bedloë, un Dugdale, un Prance et beaucoup d'autres, infâmes imposteurs, confirmer les exécrables dénonciations de Oates. Les jésuites, dirent-ils, avaient fait assassiner Godfrey, on avait vu leurs assassins porter le coup mortel : la reine et le duc d'York

Sentences iniques. étaient complices du meurtre et ils en méditaient un autre sur la personne du roi. Les accusés étaient traduits

1679. devant des jurés aveugles et prévenus : quiconque paraissait douter de la vérité des accusations, de la sincérité des témoins, était, par cela seul, suspect et en péril. Le grand juge Scroggs, joignant la violence à une grossièreté brutale, dirigeait les débats ; l'arrêt était d'avance prononcé. Le secrétaire Coleman, le banquier Stailey,

Exécutions. cinq jésuites, plusieurs prêtres et d'autres infortunés furent ainsi cruellement et injustement mis à mort.

Les communes poursuivaient toujours avec ardeur le projet, d'ailleurs légitime, d'affermir l'établissement

1. Burnet, *ubi supra*.

protestant, en prévision de l'avénement d'un prince catholique au trône. Un bill, pour limiter, le cas échéant, les pouvoirs du monarque, avait été proposé par le gouvernement au nom du roi. Mais ce bill était attentatoire aux prérogatives essentielles du trône; il enlevait à la couronne sa force et sa dignité : il ne donnait aucune garantie réelle, et le premier acte du règne d'un prince catholique eût été de le faire révoquer. Les communes le rejetèrent avec grande raison et mirent sur-le-champ en délibération un autre bill par lequel tout prince de la religion romaine était formellement exclu du trône d'Angleterre et d'Irlande. Ce bill, conforme à de nombreux précédents, n'était pas contraire à l'esprit général de la constitution du royaume : plusieurs statuts, rendus à diverses époques, reconnaissaient à la couronne et aux deux chambres le droit de modifier et de régler l'ordre de la succession au trône [1] : l'Angleterre, enfin, paraissait ne pouvoir être garantie autrement du danger qui menaçait tout son établissement religieux sous un roi catholique. Mais ce péril n'était aperçu encore que du petit nombre : dans les classes qui s'étaient distinguées de tout temps par leur loyauté envers le monarque, on croyait généralement la couronne transmissible comme toute autre propriété par le seul droit héréditaire. Ce bill enfin, et ce fut son mal-

Bill d'exclusion.

1679.

1. L'opinion la plus accréditée parmi les jurisconsultes avait toujours été que le roi régnant avec le consentement du parlement, avait droit de faire toute espèce de changement dans la succession de la couronne; et outre les actes passés sous Henri VIII, qui lui donnaient pouvoir de nommer son successeur, ce principe, dans la 13e année d'Élisabeth, avait été expressément inséré dans un statut, avec de fortes peines contre ceux qui l'attaqueraient. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.* Charles II.)

heur, avait pour principal soutien et pour promoteur ardent et infatigable l'un des hommes les plus corrompus du royaume, Shaftesbury. Celui-ci, quoique président du conseil, poursuivait ses intrigues dans le pays et dans la cité, courtisant le peuple et la bourgeoisie [1], resserrant ses liens avec tous les hommes influents de l'opposition, et ne reculant devant aucun moyen de consolider son influence dans les communes, où la seconde lecture du bill d'exclusion fut votée à une forte majorité. Ce vote fut précédé ou suivi de plusieurs autres dictés par la défiance du pouvoir, et favorables soit à l'indépendance des communes, soit aux libertés publiques. La chambre décida qu'aucun fonctionnaire salarié ne serait admis dans son sein, elle déclara illégale l'existence d'une armée permanente, et par un acte célèbre, converti en statut sous le nom d'*habeas corpus*, et que Shaftesbury réussit à faire adopter dans la chambre des lords, le parlement étendit et confirma les garanties données à la liberté individuelle des citoyens par la grande charte et par la pétition des droits sous Charles Ier [2]. Le procès de

Bill d'*habeas corpus*.

1679.

1. Il déclara qu'il se portait candidat pour être élu lord maire de Londres, intrigant dans tous les meetings électoraux de la cité avec son ancien collègue le duc de Buckingham. (*Mém. de Jacques II.*)

2. Le nouveau bill, acte excellent et très-salutaire dans les cas d'empêchement illégal, n'introduisit cependant aucun nouveau principe et ne conféra aucun droit aux citoyens. Dès les premiers temps de la constitution anglaise, aucun homme libre ne pouvait être détenu, si ce n'est par une accusation criminelle ou pour dette civile. Dans le premier cas, il était toujours en son pouvoir de demander à la cour du banc du roi un writ d'*habeas corpus ad subjiciendum* adressé à la personne qui le retenait en prison, et par laquelle il lui était enjoint de représenter le corps du prisonnier avec l'ordre d'emprisonnement, afin que la cour pût juger de sa valeur et retenir la partie ou l'admettre à caution. Ce writ ne pouvait être refusé. Mais beaucoup d'abus s'étaient

Danby, enfin, fut poursuivi avec vigueur : les communes décidèrent que leurs priviléges seraient violés par quiconque oserait soutenir devant les pairs la validité du pardon accordé par le roi à son ministre, et elles ne reconnurent point aux évêques le droit de voter sur cette grave question. Un conflit s'éleva à cette occasion entre les deux chambres : le roi en profita pour proroger le parlement : trois mois plus tard, il en prononça la dissolution et en convoqua un nouveau.

Dissolution du parlement.

1680

Shaftesbury ni aucun de ses amis dans le conseil, n'avaient été informés de cette énergique mesure qui confondait leurs desseins ou en ajournait l'accomplissement : leur colère égala leur surprise, et ils mirent avec succès tout en œuvre pour assurer, dans les élections, l'avantage au parti whig ou national [1]. Déjà le moment de l'ouverture de la session approchait, mais une nouvelle subvention d'un million de livres donné au roi par Louis XIV, mit Charles II en état de se passer des chambres et de braver l'opposition. Il prorogea donc le nouveau parlement avant qu'il eût siégé : il renvoya en même temps lord Shaftesbury du ministère, et sa destitution fut suivie bientôt de la retraite volontaire de ses

introduits à cet égard par le gouvernement et par la subtilité des jurisconsultes de la couronne, et c'est pour les réformer que fut introduit le célèbre statut de Charles II. (Hallam, *ubi suprà*)

1. Ce fut, dit M. Hallam, dans l'année 1679, que les mots *whig* et *tory*, quoique l'un et l'autre dénués de sens, furent entendus pour la première fois dans leur application aux factions de l'Angleterre. (*Histoire const. de l'Anglet.*)

On a vu ci-dessus l'étymologie du mot écossais *whig* (p. 232). L'origine du mot *tory* est irlandaise. On donnait ce nom, dit l'historien Lingard, en Irlande, aux anciens propriétaires qui, dépouillés de leurs biens patrimoniaux, vivaient de déprédations.

amis, les lords Essex, Russel et Cavendish, qui siégeaient avec lui au conseil.

Manœuvres de l'opposition.

Furieux de sa nouvelle disgrâce, Shaftesbury franchit toutes les bornes, et eut recours aux moyens les plus violents, pour échauffer le peuple en l'excitant contre les catholiques et le duc d'York. Sous sa direction, un club fameux, le club du ruban vert, signe distinctif de ses membres, organisa une procession, ouverte par un cadavre en effigie à cheval devant lequel marchait un homme criant : Souvenez-vous de Godfrey! puis venaient en grand appareil des moines, des évêques, les cardinaux et le pape lui-même en compagnie du diable. Ce cortége traversa Londres à la lueur de milliers de flambeaux. Arrivé à Temple-Bar, les images du pape et des cardinaux furent jetées dans les flammes, aux immenses acclamations de la foule, et ce scandale se renouvela les deux années suivantes au même jour, anniversaire de l'avénement de la reine Élisabeth. D'autre part, une ovation fut préparée au duc de Monmouth qui, malgré la défense du roi, fit son entrée dans Londres au son des cloches, au bruit des pièces d'artifice et aux cris joyeux de la foule, qui opposait ainsi dans ses vœux, hautement exprimés pour la succession au trône, le jeune prince protestant à l'héritier catholique. Des pamphlets menteurs répandus parmi le peuple tendaient à l'abuser sur la naissance du prince, et affirmaient audacieusement qu'un mariage secret avait été conclu entre sa mère Lucy Waters et le roi, et tout fut mis en œuvre auprès de Charles II pour l'exciter à adopter pour son héritier, au préjudice de son frère, ce fils, longtemps l'objet de ses plus chères affections : mais le roi se souvint dans cette circonstance de la di-

Ovation de Monmouth à Londres.

gnité de sa couronne, il respecta la vérité et ce qu'il considérait comme l'inaliénable droit de son frère : il déclara solennellement et par écrit n'avoir jamais été marié qu'à la reine, sacrifiant ainsi ses préférences secrètes pour Monmouth à sa conscience. Shaftesbury enfin, eut recours à des moyens plus directs pour écarter le duc : il le dénonça comme papiste récusant, appelant sur lui les rigueurs de la loi et demandant au grand jury un verdict contre le prince. Cette accusation trois fois renouvelée fut éludée ou détournée par un subterfuge des juges royaux, mais elle jeta l'effroi dans l'âme du monarque et dans sa cour. La duchesse de Portsmouth fut en même temps menacée d'une accusation capitale, et la terreur la jeta dans les intérêts de Monmouth et de l'opposition.

Le duc d'York est dénoncé par Shaftesbury.

La grande question de la succession à la couronne agitait tout le royaume : le parlement seul pouvait la décider; le roi le savait et redoutait de le réunir : un nouveau moyen fut employé pour l'y résoudre. De tous les côtés à la fois, lui sont adressées des pétitions rédigées d'après une formule générale et tendant toutes à obtenir une prochaine convocation des deux chambres. Shaftesbury et ses nombreux émissaires provoquaient dans la capitale et dans les comtés la circulation de ces pétitions, qui arrivaient ainsi au roi chargées de plusieurs milliers de signatures, et dont partout, sur son passage, il se voyait accablé[1]. Stimulés par cet exemple, ses partisans combat-

1. L'art des pétitions collectives, dit avec raison le docteur Lingard, quoique encore tout nouveau, fut sur-le-champ porté à la perfection où nous le voyons aujourd'hui.

tirent les pétitionnaires, par des adresses respectueuses au monarque, où ils exprimaient toute l'*horreur* que leur inspiraient de semblables manœuvres; et de là, les signataires de ces nombreuses adresses furent désignés, par opposition aux pétitionnaires, sous le nom général d'*abhowers*. Enfin le roi céda, il convoqua ce parlement attendu, d'une part avec tant d'impatience, et d'autre part si redouté, et la session s'ouvrit le 21 octobre 1680.

L'heure du grand combat avait sonné, et si l'intrigue et de coupables manœuvres avaient préparé les voies aux assaillants, s'il était peu d'hommes dans l'opposition qui fussent restés purs et qui, à l'exemple de lord Russel, fussent tout à la fois en possession de l'estime du pays et de la faveur populaire, si enfin leur chef était décrié par ses vices autant qu'admiré par son activité incomparable, son éloquence et son fertile génie, il faut l'avouer néanmoins, la cause qu'ils défendaient alors était celle des véritables intérêts du pays et de l'avenir. Les deux partis rassemblèrent leurs forces pour cette lutte acharnée; mais la division était partout : la cour et le ministère étaient partagés comme le pays et les chambres. La favorite, terrifiée par les menaces, s'était ouvertement déclarée contre le duc d'York, et si Halifax était pour lui, Sunderland et Godolphin se rangeaient parmi ses adversaires; ce n'était pas sur le faible Monmouth que ces hommes d'Etat jetaient les yeux pour succéder au roi, mais portant plus loin leurs regards, ils les arrêtaient déjà sur la princesse d'Orange et sur son illustre époux. Le ministre de France, Barillon, obéissant à son maître et continuant à subventionner le roi et l'opposition, attisait le

feu des deux parts [1]. Charles II enfin paraissait ébranlé : la duchesse lui offrit, au nom de l'opposition, un subside énorme s'il acceptait le bill d'exclusion ; il hésita : il éloigna de nouveau son frère et l'envoya en Écosse, promettant néanmoins de maintenir ses droits.

L'adoption du bill d'exclusion ne paraissait pas douteuse dans les communes : toutefois aucun moyen, aucun expédient ne fut négligé pour obtenir le succès et pour faire une forte impression sur les esprits. Peu de temps auparavant, un vil délateur nommé Dangerfield, avait dénoncé au gouvernement un grand complot des presbytériens, dont les preuves, dit-il, seraient établies par d'importants papiers cachés à un endroit qu'il indiqua et dans un tonneau de farine [2]. Ces papiers ayant été trouvés et produits au jour, Dangerfield dénonça à leur tour les papistes, et en particulier le duc d'York, comme l'ayant suborné à prix d'or, pour déclarer ce prétendu complot et perdre ses ennemis par cette honteuse imposture. On fit d'abord comparaître ce misérable devant les communes, et il répéta ses derniers aveux qui inculpaient le prince d'une manière si odieuse : puis on donna lecture d'une série de dénonciations faites par Oates et ses principaux imitateurs ou complices et

Complot du tonneau de farine.

1. Louis XIV, fidele à sa résolution d'affaiblir l'Angleterre en la divisant, et de l'empêcher ainsi d'intervenir dans les affaires du continent et de mettre obstacle aux usurpations qui suivirent la paix de Nimègue, subventionnait plusieurs des adversaires du duc d'York, zélés partisans du bill d'exclusion, afin qu'ils continuassent à refuser au gouvernement les moyens nécessaires pour tenir sur pied une armée. (*Voyez* les mémoires de Dalrymple et la correspondance de Barillon.)

2. Cette affaire est connue dans l'histoire sous le nom de la conspiration du *tonneau de farine*.

qui tendaient toutes à établir la réalité de la conspiration papiste et la complicité du duc d'York [1]. Les communes prirent aussitôt d'énergiques mesures à l'effet de prévenir les graves dangers de la succession d'un prince catholique à la couronne et de garantir contre les conjurations des papistes la personne du roi, son gouvernement et la religion protestante. Le bill d'exclusion fut alors introduit dans la chambre tout émue, tout agitée encore : il n'y rencontra pas d'opposition sérieuse : une forte majorité en prononça l'adoption, et aussitôt après, la grande députation des communes ayant à sa tête lord Russel le porta à la chambre des pairs.

Adoption du bill d'exclusion par les communes.

Là recommença la lutte, en la présence du roi lui-même avec des chances toutes différentes. Shaftesbury soutint énergiquement le bill et se surpassa lui-même : il montra par des précédents nombreux le droit du parlement de régler la succession du trône, la répugnance de l'Église romaine pour la constitution anglaise, le caractère à la fois bigot et violent du duc d'York.

Débats dans la chambre des lords.

1. Parmi les pièces dont il fut donné lecture à la chambre se trouvait la déposition faite au lit de mort par Bedloe, l'un des premiers et des plus dangereux complices de Titus Oates. Etant tombé gravement malade à Bristol, Bedloe fit appeler le chef de justice North, et déclara sous serment que le duc d'York était complice de la conspiration papiste, à l'exception de ce qui regardait l'assassinat du roi, et que la reine avait donné de l'argent pour la propagation de la religion catholique, mais qu'elle ignorait aussi qu'on voulût faire aucun mal au roi. Cette citation a été extraite par le docteur Lingard du recueil des *State trials* (VI, 1493). Elle jette du jour sur la question, et la déposition d'un mourant confirme ici ce qui n'était douteux pour personne, savoir : que la fameuse conspiration papiste, dégagée des fables odieuses et atroces dont les calomnies et la passion religieuse la grossirent dans l'opinion, avait pourtant un fondement véritable. Il existait, en effet, dans les plus hautes régions sociales, un projet arrêté de renverser le protestantisme en Angleterre, et nous avons vu que le roi même conspirait dans ce but.

le renversement certain des libertés ainsi que de la religion du pays s'il montait jamais sur le trône, et combien il valait mieux, dans l'intérêt même de la monarchie, l'exclure de la succession que limiter ses pouvoirs : se tournant ensuite vers le banc des évêques, il les conjura de la voix la plus pathétique, d'avoir égard aux droits civils de leurs concitoyens, aux intérêts de cette Église dont ils étaient les pères, leur rappelant qu'il était maintenant en leur pouvoir de défendre légalement leur religion et leurs libertés, par l'exclusion d'un prince papiste, mais que s'ils laissaient passer l'occasion présente, il leur faudrait recourir plus tard à la rébellion pour se sauver eux-mêmes ou achever leur carrière dans l'esclavage, l'opprobre et le repentir. Lord Sunderland, membre du cabinet, et le duc de Monmouth, à qui sa position commandait le silence, parlèrent après Shaftesbury et opinèrent avec force pour le bill d'exclusion. La chambre semblait partagée, lorsque Halifax se leva à son tour et donna au prince l'appui d'une parole incisive et entraînante. Il affaiblit la force des arguments de son principal antagoniste en décriant son caractère et sa conduite, puis il signala les graves inconvénients qui résulteraient pour le royaume de l'adoption du bill, et montra la monarchie ébranlée pendant un siècle peut-être, par un bouleversement si complet de l'ordre légal où il voyait une révolution véritable. Halifax parla plusieurs heures avec une merveilleuse et subtile éloquence, et remporta la victoire. Le bill fut rejeté.

Rejet du bill d'exclusion.

Ce résultat provoque la fureur des communes. Les lords bientôt se montrent inquiets des suites de leur décision, et dans leur chambre même, de nouveaux projets

sont débattus à l'effet d'assurer l'existence de l'Église anglicane sous un souverain catholique. Halifax propose de voter une adresse au roi pour que le duc, alors en Ecosse, soit exilé du royaume pendant toute la durée du règne : Essex demande que des places de sûreté soient remises à une association ou ligue protestante : les communes, de leur côté, font tomber, comme de coutume, leur ressentiment sur les catholiques, et décident qu'il sera procédé au jugement des cinq lords de la religion romaine enfermés à la Tour. Lord Stafford, vénérable vieillard, est désigné le premier pour comparaître devant la cour des pairs. Oates, et quelques-uns de ses complices, un Dugdale, un Tuberville, et d'autres misérables déposent contre leur noble victime de plusieurs faits, les uns absurdes, les autres impossibles. Stafford est condamné ; il meurt avec le calme et la résignation du chrétien, et en protestant de son innocence. Tant de meurtres juridiques commencent à soulever l'horreur. Lord Stafford, sur l'échafaud, reçut des marques non équivoques de la sympathie des assistants, et tout ce peuple naguère encore si prévenu et si cruel dans son aveuglement, commence à se fatiguer d'une conspiration, ourdie et suscitée avec un art incroyable pour la ruine de ceux mêmes qu'on lui donnait pour auteurs[1].

Supplice de lord Stafford.

1680.

Les communes, toujours plus violentes, et entraînées dans cette voie funeste où il n'y a de réveil qu'au bord des précipices, se portent à des résolutions extrêmes : elles déclarent qu'elles n'accorderont aucun subside jusqu'à

Résolutions violentes des communes.

1. Lord Stafford cependant ne fut pas la dernière victime, comme Hume l'a dit, et comme l'ont répété après lui la plupart des historiens.

ce que le bill d'exclusion soit adopté ; elles dénoncent comme fauteurs du papisme tous ceux qui ont voté contre ce bill ; elles défendent de prêter aucun secours au roi par anticipation sur les taxes ; elles ordonnent des arrestations arbitraires malgré les garanties du bill d'*habeas corpus*, récemment confirmées par elles-mêmes ; elles décrètent que les lois pénales relatives au culte ne seront plus en vigueur que contre les catholiques : Shaftesbury enflamme les esprits, pousse l'opposition à des actes factieux, et pour dominer les corporations du royaume par celle de Londres, il accepte le droit de bourgeoisie dans la cité. Au milieu de cette crise violente et dangereuse, le roi dissout le parlement, et en convoque un autre pour le printemps suivant dans la ville d'Oxford, afin de le soustraire et d'échapper lui-même, s'il est possible, à la menaçante pression de la capitale exaspérée.

Dissolution du parlement.

1681.

Les whigs obtinrent encore la majorité dans les élections nouvelles, et tandis que le roi continuait de solliciter l'assistance pécuniaire de Louis XIV, l'opposition redoubla d'efforts pour remporter, dans la session prochaine, un triomphe décisif. Un misérable, nommé Fitz-Harris, emprisonné et traduit en jugement pour un affreux libelle contre le roi, essaya de se sauver en se mettant sous la protection du parti national ; et pour intéresser celui-ci à son sort, il lança, contre le duc d'York et la cour, une accusation furibonde et qui fut d'autant plus avidement accueillie par la passion populaire, qu'elle était plus absurde : le duc, disait-il, était coupable du meurtre de Godfrey et d'un attentat prémédité contre la personne du roi, de concert avec les jésuites, l'envoyé de

Accusation du duc d'York par Fitz-Harris.

Modène et la duchesse de Mazarin, par qui le poison devait être préparé. Six mille Français, disait-il encore, étaient prêts à débarquer pour mettre le duc sur le trône et massacrer tous les protestants. Quelques membres de l'opposition, et Shaftesbury à leur tête, prirent en main la défense de cet imposteur, et demandèrent que le prince fût décrété d'accusation. Le parlement se réunit au milieu de cette crise : les députés arrivèrent à Oxford sous l'escorte d'un nombreux corps de bourgeois de la cité de Londres, portant brodée sur leur bannière leur devise en ces mots significatifs : *Point de papisme! point d'esclavage!* Charles, d'autre part, entra dans la ville accompagné de sa garde. Oxford offrit l'apparence d'une place de guerre recevant dans ses murs, dit l'historien Hume, « au lieu d'un parlement anglais, une diète polonaise [1]. »

Parlement d'Oxford.

1681.

Le roi ouvrit la session, le 14 mars 1681, par un discours modéré, quoique ferme et empreint d'une fierté royale... Il est venu, dit-il, offrir avec confiance aux deux chambres une occasion nouvelle de pourvoir aux pressants besoins du royaume : il appelle leur attention sérieuse sur le danger de recourir à des résolutions extrêmes par suite de craintes exagérées pour l'avenir, et il promet, en vue de l'éventualité de la succession d'un prince catholique, qu'il accueillera toutes les mesures qui tendront à protéger et à maintenir l'Eglise anglicane sans renverser la monarchie... Le gouvernement offre, dans ce but, de larges concessions : le parti de la cour, Halifax lui-même, étaient disposés à admettre un projet impraticable qui aurait établi un protectorat protestant durant le règne d'un

1. *Histoire d'Angleterre*. Charles II.

roi catholique[1]. Les communes se montrent plus sensées et plus logiques en persistant à réclamer l'exclusion du duc d'York; mais le moment était passé où elles pouvaient se flatter de l'obtenir par des moyens réguliers, et elles ont recours à des actes aussi violents qu'odieux : elles s'emparent, comme d'une arme puissante contre le duc, objet de leur terreur, de l'infâme dénonciation de Fitz-Harris, toujours détenu et cité pour son atroce libelle devant la cour du banc du roi. Elles décrètent qu'il ne sera point jugé sans leur aveu pour le fait dont il est accusé à la requête de la couronne, et elles transmettent leur décision à la chambre des lords : ceux-ci la repoussent, et décident, au contraire, que le procès déjà commencé suivra son cours. Les communes irritées confirment leur vote précédent; elles déclarent que celui des lords est une atteinte grave à la constitution, que toute cour inférieure qui procédera contre Fitz-Harris sera coupable de forfaiture pour violation de priviléges, et elles délibèrent de nouveau sur-le-champ touchant le bill d'exclusion.

Conflit entre les deux chambres.

Charles II pouvait se croire alors menacé du sort de son père en 1640 ; mais il venait de conclure un nouveau traité avec Louis XIV, s'engageant, pour une large subvention, à se détacher de l'Espagne et à ne point convoquer de parlement durant trois années, et, profitant du conflit des deux chambres, il s'affranchit de leur contrôle par un acte d'énergie sans s'écarter des voies légales. Il mande, sans avertissement préalable, les communes à la

1. Le nouveau projet était de déclarer que, dans le cas où le duc survivrait au roi, il serait regardé comme mineur et mis sous la tutelle de ses propres enfants. (*Mémoires de Jacques II.*)

Dissolution du parlement d'Oxford. 1681.

barre de l'autre chambre, prononce la dissolution du parlement, et, quittant Oxford précipitamment, il rentre le soir même dans son palais à Windsor.

III.

Suite et fin du règne de Charles II.

1681 — 1685.

Aussitôt après la dissolution du parlement d'Oxford, on vit commencer la troisième période de ce long règne, bien différente des deux premières, et qui présente un des plus étonnants exemples de l'extrême mobilité des entraînements de l'opinion parmi les nations, composées d'éléments si variés, partagées en classes diverses calmes ou agitées tour à tour selon l'intérêt qui domine, mais toutes presque également irréfléchies et passionnées, inhabiles au calcul, toujours prêtes à franchir les bornes, sacrifiant les intérêts sérieux de l'avenir au caprice du moment, et n'échappant à un péril que pour en créer un nouveau. Tel fut le spectacle que donna l'Angleterre durant tout le règne de Charles II, et plus particulièrement à l'époque où nous sommes parvenus.

Réaction dans l'opinion.

Les événements des dernières années avaient produit un changement profond dans les dispositions du peuple : on a déjà vu qu'à la haine et à la fureur soulevées par le prétendu complot des papistes, avait succédé la compassion pour les victimes, le mépris pour les délateurs, et à une

crédulité barbare, le doute, l'horreur du sang, la honte peut-être, d'avoir cédé à un entraînement si aveugle. Le danger de l'Église paraissait moins immédiat, tandis que d'autres périls étaient proches et frappaient tous les yeux. Ces causes diverses agirent à la fois, pour les paralyser ou les endormir, sur les classes qui formaient le parti whig et que préoccupaient plus particulièrement les libertés civiles et religieuses, et elles réveillèrent, au contraire, l'antique loyauté dans le vieux parti ecclésiastique et royaliste, de tout temps dévoué au trône, qui avait accueilli Charles II avec un enthousiasme refroidi plus tard ou comprimé par les fautes et les scandales du règne. Ce parti, déjà connu sous le nom de *tory*, se rallia de nouveau et tout entier autour du roi, entraînant avec lui la portion la plus saine de la nation, en lui montrant la couronne insultée par les communes, le trône en péril, la guerre civile prête à renaître et l'anarchie à sa suite. Les anciens et nombreux griefs contre la cour furent tous oubliés; la plupart des honteuses transactions avec Louis XIV avaient été dérobées au public, le traité de Douvres surtout était resté secret, et de toutes parts on rappelait, pour se rassurer contre des périls trop certains mais éloignés, les concessions nombreuses faites par la couronne aux craintes de l'opposition, les actes qui excluaient les catholiques du parlement, du conseil privé, des emplois civils et militaires, la confirmation de l'acte d'*habeas corpus*, l'éloignement du duc d'York, et l'on crut avoir fait injure à la sincérité du roi en la mettant en doute. Cette réaction dans les esprits, fortement appuyée par l'Église anglicane, se manifesta tout d'abord lorsqu'après la dissolution du parlement d'Oxford, parut une proclamation

royale où furent énumérées toutes les violences des communes dans les dernières sessions. Charles II, par cet acte, faisait appel à son peuple, promettait un nouveau parlement dans le cours légal de trois années et protestait de son attachement inviolable à l'Église anglicane et aux constitutions civiles du royaume. L'effet de cette déclaration fut prodigieux : de toutes parts on y répondit par des adresses chaleureuses, par des protestations de dévouement et de loyauté [1].

Déclaration du roi.

1681.

Charles se trouvait dans une situation toute nouvelle : il n'avait rien à craindre à l'extérieur et ses ressources à l'intérieur paraissaient suffisantes. Le subside annuel voté pour sa vie au début du règne, l'appropriation à ses besoins des sommes qu'exigeait l'onéreuse défense de la place de Tanger que la reine lui avait apportée en dot et qu'il abandonna, l'or de la France et des réformes enfin opérées dans sa cour, l'affranchissaient de la nécessité de recourir aux parlements pour des subventions extraordinaires; il était légalement dispensé de les convoquer durant trois années ; les jurés étaient choisis par les shériffs, ceux-ci presque partout étaient à la nomination de la couronne : l'opinion lui revenait, son pouvoir était immense et ses ennemis tremblèrent à leur tour.

Le premier essai que le gouvernement fit de ses forces ut contre le libelliste délateur Fitz-Harris, dont il fit

1. Les grands jurys, les tribunaux de comté, les cités, les bourgs, les corps de métiers, les corporations, plusieurs manoirs, les corps de ville, enfin jusqu'aux apprentis envoyèrent des adresses..... Le clergé ne fut pas le moins ardent à défendre les droits du duc d York, comme si un roi papiste était une faveur que le Ciel ne pût accorder trop tôt à une Église protestante. (Burnet, *Histoire de mon temps.*)

poursuivre le procès devant la cour ordinaire du banc du roi, au mépris de la décision menaçante prise par les communes dans le dernier parlement : Fitz-Harris fut condamné à mort et exécuté. Cependant, soit que le roi ne se crût pas encore suffisamment affermi, soit que, fidèle à sa politique cauteleuse, il ait jugé nécessaire, en sacrifiant Fitz-Harris au juste ressentiment de son frère, de donner encore des gages au parti national, il permit qu'une victime innocente et d'un rang illustre fût encore immolée. Quelques misérables avaient dénoncé l'archevêque Plunkett, primat d'Irlande, comme principal auteur d'un complot, ramification secrète de la grande conspiration catholique, et tramé dans cette île contre la personne du souverain et la constitution du royaume. Le primat, mis en jugement au milieu de l'effervescence populaire, avait été condamné à mort, mais on avait sursis à son exécution. Sa tête tomba le même jour que celle de l'infâme Fitz-Harris. Le roi n'osa le sauver [1]. Ce prélat vénérable fut la dernière victime sacrifiée pour le prétendu complot papiste. Tout le sang qui fut encore versé dans la suite de ce règne sortit des veines des

Condamnation et supplice de l'archevêque Plunkett, primat d'Irlande.

1681.

1. Le roi, qui voulait toujours tenir une certaine balance pour que le complot papiste ne mourût pas avec Fitz-Harris, fit exécuter, le même jour, l'évêque Plunkett, primat catholique d'Irlande, faussement accusé et condamné comme coupable de cette prétendue conspiration. (*Mém. de Jacques II.*)

Le comte d'Essex, qui avait été lord lieutenant d'Irlande, sollicita la grâce du primat, déclarant qu'à sa connaissance l'accusation ne pouvait être vraie. Le roi répondit avec indignation : « Hé bien, Mylord, que son sang retombe sur votre conscience. Vous auriez pu le sauver si vous l'aviez voulu. Je ne puis lui accorder son pardon, parce que je n'ose le faire. » (Lingard, *Hist. d'Angleterre.*)

Burnet, d'autre part, nous apprend que le primat fut condamné sur la déposition calomnieuse de plusieurs prêtres qu'il avait censurés.

Oppression des whigs.

whigs. On retourna contre eux les armes terribles et empoisonnées dont ils s'étaient servis pour accabler leurs adversaires. Les délations, les faux témoignages furent de nouveau encouragés : les ministres de la couronne produisirent devant les tribunaux contre les whigs ces mêmes scélérats qui récemment avaient témoigné contre le duc et ses coreligionnaires et dont eux-mêmes avaient reconnu l'imposture, plus coupables cent fois que ceux à qui l'aveuglement de la passion servait jusqu'à un certain point d'excuse, et qui n'avaient pas entre leurs mains, pour le faire respecter, le dépôt sacré de la justice et des lois [1].

La première victime fut un malheureux menuisier de Londres, nommé Collége, l'un des zélés suppôts de l'opposition dans la cité. Il fut accusé d'avoir trempé dans un complot pour se saisir de la personne du roi jusqu'à ce qu'il eût fait toutes les concessions désirées. Les principaux dénonciateurs furent Dugdall et Tuberville, ces hommes infâmes qui avaient déposé contre lord Stafford. Collége, jugé à Oxford, par un jury royaliste, fut condamné sur leur témoignage. Il protesta énergiquement jusqu'à la fin, de son innocence, et sa tête tomba aux applaudissements de la foule qui, peu de jours auparavant, applaudissait au supplice des malheureux catholiques, innocents comme lui.

1. La tourbe des espions, des faux témoins, des délateurs, si longtemps soutenue et encouragée par les chefs du parti national, voyant que le roi était devenu le maître, se retourna sur-le-champ contre ceux qui l'avaient jusqu'alors patronée et offrit ses services au gouvernement; et, il faut le dire, à la honte de la cour et de ce siècle, on s'empressa de les accueillir, et les ministres s'appuyèrent de leurs témoignages ou plutôt de leurs parjures pour commettre des meurtres juridiques dans le parti opposé. (Hume, *Hist. de Charles II*.)

Le parti de la cour et du duc triomphaient et commençaient à savourer la vengeance. Cependant les institutions en vigueur protégeaient encore les whigs, surtout dans la métropole. On le reconnut lorsque le factieux agitateur Shaftesbury eut été arrêté pour cause d'association criminelle et mis à son tour en jugement. Les jurés étaient désignés par les shériffs, et ces magistrats, à Londres, étaient nommés par la corporation de la cité presque tout entière dévouée aux whigs. Le jury ainsi choisi dans le procès de Shaftesbury, rendit un verdict d'acquittement aux acclamations du peuple et au grand scandale de la cour : Shaftesbury fut sauvé. Charles se vengea en appelant en cause, pour abus de pouvoir, la corporation de la cité, qui fut condamnée et qui perdit sa charte.

Les lois, quelque temps suspendues contre les protestants non conformistes, furent remises en vigueur, et ils furent en butte à une barbare persécution, nulle part cependant aussi cruellement qu'en Écosse. Lauderdale, lord-commissaire du gouvernement, avait longtemps dirigé dans ce pays les affaires religieuses, de concert avec l'épiscopat nouvellement rétabli et avec le conseil d'État siégeant à Édimbourg : il s'était montré l'instrument passionné de la haine de ces deux corps contre les covenantaires frappés d'iniques sentences, ruinés par la confiscation et privés du libre exercice de leur culte. Leurs temples étant fermés, ils tinrent en plein champ leurs conventicules ou assemblées religieuses : le désespoir produisit alors ses résultats naturels; le fanatisme et un délire furieux poussa jusqu'au crime quelques sectaires exaspérés. Parmi les plus ardents persécuteurs était le primat ~~Shap~~, longtemps zélé puritain lui-même,

Nouvelles persécutions religieuses en Écosse.

Sphar

et converti à l'épiscopat qu'il déshonorait par ses cruautés et par ses mœurs. Comme il revenait un jour presque sans suite à Saint-André, il fut rencontré par une bande de fanatiques forcenés qui, à sa vue, s'écrièrent que le Seigneur le livrait entre leurs mains : ils l'arrachèrent de son carrosse et le mirent cruellement à mort. Le meurtre de l'archevêque fut suivi d'une insurrection dans les comtés de l'ouest, et un conventicule armé mit en fuite un corps de cavalerie commandé par sir Graham Claverhouse, proche parent de Montrose, et qui devint si célèbre sous le nom de Dundee. Enhardie par ce premier succès, la rébellion grandit, fomentée par quelques chefs animés d'une foi enthousiaste, entre lesquels se distingua un ministre presbytérien nommé Cameron, d'une parole ardente et d'une indomptable énergie, et qui donna son nom à sa secte. Plusieurs régiments furent envoyés d'Angleterre, pour étouffer la révolte : le roi en confia le commandement à son fils naturel, le duc de Monmouth, qui rencontra le principal corps des rebelles en armes sur les bords de la Clyde, au pont de Bothwell près de Glascow (21 juin 1679). Il les attaqua et remporta sur eux une facile victoire dont il n'usa qu'avec modération, appelant sur les vaincus, au lieu de la rigueur des lois, l'indulgence des juges et la clémence du monarque.

Assassinat du primat d'Écosse.

Combat du pont de Bothwell.

Tel était l'état des choses en Écosse, lorsque le duc d'York, éloigné par son frère, vint exercer l'autorité royale dans ce pays en qualité de commissaire de la couronne. Il s'y montra d'abord conciliant au milieu des partis, indulgent aux sectaires et guidé dans toute sa conduite par un esprit de modération et de prudence; mais lorsqu'il crut avoir gagné la noblesse sans s'être

aliéné les autres classes et qu'il eut obtenu du roi la permission de convoquer un parlement à Édimbourg, il revint dans sa pente naturelle, et ne songea plus qu'à fortifier ses droits et sa puissance par de nouvelles décisions législatives et pénales. Un premier bill adopté par le parlement écossais déclara inaliénable, dans la personne de l'héritier le plus proche, le droit de succéder à la couronne : un nouveau *test* ou formule de serment fut ensuite proposé : ce test, semblable en plusieurs points à ceux qui avaient récemment agité l'Angleterre, contenait une adhésion inviolable à la religion protestante, la condamnation de toute résistance à l'autorité royale, sous quelque prétexte que ce fût, l'observation de la ligue du covenant, enfin la promesse de ne s'assembler jamais pour traiter d'aucune affaire sans la permission du roi et de n'introduire aucune innovation dans l'Église ou dans l'État. Chacun devait signer et jurer tous ces articles avant de pouvoir posséder une charge civile ou ecclésiastique, voter aux élections ou entrer au parlement; une exception, néanmoins, relative à la religion protestante, fut faite en faveur des membres de la famille royale. Parmi ceux qui votèrent contre cette exception était le comte d'Argyle, fils du fameux marquis d'Argyle, décapité au début du règne, et à qui les biens confisqués de son père avaient été rendus. Il avait, en toute occasion, donné des preuves de fidélité à la couronne; mais, non moins dévoué à la religion protestante, il ne consentit à prêter le nouveau serment qu'avec une clause restrictive touchant ce qu'il croyait dû à l'Église et à l'État. D'Argyle, pour ce seul fait, est accusé de trahison, mis en juge-

ment et condamné à mort : la piété de sa fille déroba sa tête à ses ennemis [1].

Affreuse tyrannie en Écosse.

Cette inique sentence dictée par le duc d'York, fut pour l'Écosse le prétexte d'une nouvelle période de tyrannie exécrable. La délation fut récompensée à Edimbourg comme à Londres, les prisons furent remplies de suspects pour cause de dissidences politiques ou religieuses, également réputées criminelles : la simple présomption de culpabilité constituait le crime; chacun fut sommé de fuir la société des rebelles et de les dénoncer, sous peine d'être considéré lui-même comme en état de rébellion. Personne ne put se croire à l'abri des poursuites : les presbytériens songèrent à émigrer, à transporter avec eux au delà des mers, leur patrie et leur culte; ils députèrent à Londres quelques-uns des leurs, pour traiter avec les

1. Elle visita son père dans sa prison, suivie d'un domestique avec qui le comte changea de vêtements. Il sortit de prison à la faveur de ce déguisement, passa à travers les gardes, portant la queue de la robe de sa fille et se réfugia hors du royaume. On comprendra difficilement que plusieurs membres du conseil d'Écosse, le voyant échapper, poussèrent le délire de la haine et de la vengeance jusqu'à opiner pour que sa fille fût publiquement fouettée dans les rues d'Édimbourg pour avoir soustrait son père à la mort. «Le duc intervint, disant que les dames n'étaient pas si cruellement traitées dans son pays.» (*Mém. de Jacques II*.)

On lit dans le même recueil, rédigé par un chaud partisan de Jacques, l'étrange aveu ainsi conçu : « Ni le roi ni le duc n'avaient l'intention de faire mourir le comte d'Argyle, ils voulaient seulement profiter de l'occasion pour le tenir un peu plus en leur pouvoir et le déposséder de plusieurs juridictions et prérogatives que lui et ses prédécesseurs s'étaient acquises par fraude et d'une manière tyrannique. Le roi envoya donc des lettres pour que l'on procédât à prononcer la sentence, mais en même temps il ordonna qu'il fût sursis à l'exécution. » (*Ibid.*) Le duc d'York agit dans le même sens auprès des juges, et sa conduite en cette occasion, comme celle du roi, a été justement flétrie par le docteur Lingard lui-même, habituellement si partial pour Jacques II.

propriétaires de la Caroline dans le Nouveau-Monde, préférant l'exil et la rigueur du sort des colons à une existence si cruelle et devenue impossible dans leur pays natal. Deux mille personnes, dit un historien célèbre et indulgent pour les Stuarts, furent mises hors la loi comme prévenues d'avoir entretenu des relations avec les rebelles, et furent chassées de retraite en retraite par les soldats, les espions et les agents inférieurs du pouvoir. Il était d'usage de pénétrer dans les foyers domestiques, d'y adresser aux habitants paisibles ces questions insidieuses : Renoncez-vous au covenant? Les insurgés du pont de Bothwell étaient-ils coupables de rébellion? Les meurtriers de l'archevêque de Saint-André sont-ils des assassins? Le refus de répondre était puni de mort : des femmes mêmes furent attachées au gibet pour ce crime supposé. Quelques proscrits, exaspérés par la persécution, publièrent un acte séditieux, fruit du désespoir, dans lequel ils renonçaient à la fidélité due à Charles Stuart comme à leur roi. Cet acte fournit au conseil privé un prétexte pour une nouvelle sorte de tyrannie : des soldats furent répandus par tout le pays avec la consigne de forcer tous les habitants à abjurer les principes énoncés dans l'acte, et quiconque s'y refusait était fusillé sur place. L'Écosse fut ainsi le théâtre d'innombrables scènes d'une épouvantable barbarie [1] : l'atroce procédure de l'inquisition y fut mise en

1. L'historien Hume raconte en ces termes une de ces scènes barbares : « Trois femmes, dit-il, furent saisies, et le serment habituel leur fut proposé à l'effet d'abjurer la déclaration ci-dessus mentionnée. Elles refusèrent et furent condamnées à périr noyées. L'une d'elles était vieille, les deux autres très-jeunes, l'une âgée de dix-huit ans, la seconde de treize seulement. Les cruels

vigueur : on forçait les accusés à témoigner contre eux-mêmes, on avait recours, sous les yeux du prince, qui parut même y prendre plaisir [1], aux tortures par la cheville ou la botte de fer, pour arracher leurs aveux. C'est dans le paroxysme de cette crise que le duc d'York quitta l'Écosse, rappelé par son frère à la suite d'une transaction scandaleuse avec la duchesse de Portsmouth. Celle-ci, après avoir vu son crédit un moment ébranlé par ses intrigues avec l'opposition, durant la discussion mémorable du bill d'exclusion, avait repris sur le faible monarque un empire qu'elle conserva jusqu'à la fin. Le rappel du duc d'York fut le prix d'une concession pécuniaire, promise par ce prince, et qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder [2]. Il se fit donner pour successeur

persécuteurs eux-mêmes eurent honte de mettre celle-ci à mort. Les deux premières, conduites au lieu ordinaire de ces exécutions, furent attachées à des poteaux sur la partie de la plage que le reflux laissait découverte, afin que leur agonie, à la marée montante, fût lente et douloureuse. La femme âgée, ayant été attachée plus avant, fut la première suffoquée par le retour des eaux; l'autre femme, celle de dix-huit ans, terrifiée par cet affreux spectacle ou vaincue par les supplications des assistants, cria : *Dieu sauve le roi !* La foule aussitôt cria qu'elle s'était soumise, et elle fut détachée du poteau. Le major Windman, qui présidait à l'exécution, la requit de nouveau de signer l'acte d'abjuration : sur son refus, il la fit immédiatement replonger dans la mer, où elle périt. » (*Histoire d'Angleterre.* — Charles II.)

1. Les historiens sont d'accord sur ce fait. Lorsque les autres membres du conseil, incapables de supporter l'horreur d'un tel spectacle, quittaient la salle où se donnait la question, le duc restait et interrogeait lui-même les victimes.

2. « La duchesse, redoutant l'avenir, résolut de se procurer une somme considérable et de la placer à l'étranger. Les embarras du roi ne lui permettant pas de la satisfaire, elle imagina, d'après le conseil de Jeffries, d'obtenir de Sa Majesté qu'elle prierait le duc d'établir en sa faveur sur l'administration des postes, dont les revenus avaient été assignés au prince, une rente de cinq mille livres par an pour cinquante ans, et elle proposa ensuite de lever sur cette garantie une somme de cent mille livres, qui était celle dont elle avait besoin. Elle

dans l'administration de ce royaume, lord Perth, chancelier[1], et Queensbury, lord trésorier : tous deux rivalisaient de zèle en persévérant dans la politique impitoyable du prince qui les avait choisis, et qui, de Londres où il s'était rendu, continuait à suggérer les plus violentes mesures, ou à en diriger l'exécution. Ses ennemis en Angleterre étaient alors abattus ou vaincus ; il les poursuivit à outrance, et sa volonté domina jusqu'à la fin dans les conseils de son frère[2].

Confiscation des chartes et des priviléges des cités.

Les juges, à cette époque, étaient amovibles et entièrement dépendants de la couronne. Charles s'appuya sur eux pour ruiner légalement les priviléges de ses sujets. Un jugement de la cour du banc du roi avait déjà privé la cité de Londres de sa charte : d'autres arrêts semblables suivirent celui-ci, et enlevèrent leurs chartes aux principales villes du royaume ou les forcèrent à en faire, entre les mains du roi, l'abandon volontaire. Ces villes donnèrent des sommes énormes pour les recouvrer, quoique dépouillées des principaux priviléges qu'elles

fut ainsi portée à solliciter avec toute l'ardeur possible le retour du duc, dont la présence était nécessaire pour cette opération. Le prince accepta le marché et revint ; mais, comme il le dit lui-même, il savait fort bien que son revenu était établi de telle sorte qu'il fallait un acte du parlement pour en aliéner la moindre partie, et il parut l'ignorer, afin qu'aucun obstacle ne s'opposât à son retour..... Déçue de ce côté dans ses espérances, la duchesse vint à son but par une autre voie : elle obtint du roi dix mille livres par quartier sur les cent mille qu'il recevait annuellement du roi de France. » (*Mém. de Jacques II.*)

1. Lord Aberdeen, après le départ du duc et avant lord Perth, fut quelque temps chancelier du royaume d'Écosse.

2. Le plus bel esprit du temps, le poëte Waller, dit à cette occasion que les ennemis du duc n'avaient pas voulu qu'il régnât après son frère, mais que Charles, par esprit de contradiction sans doute, voulait qu'il fût roi de son vivant.

consacraient, et de toute garantie contre le retour de semblables violences. La couronne usurpa ainsi partout le privilége de la nomination des shériffs et des principaux officiers municipaux : les jurés et les électeurs, désignés par eux, furent choisis au gré de la cour et des ministres.

Ces mesures violentes opérèrent une véritable révolution dans la constitution du royaume, où les citoyens ne sont légalement tenus d'obéir qu'à un parlement régulièrement élu [1], et elles portèrent les ardents amis des institutions nationales à considérer comme légitime le recours à la force ouverte pour reconquérir les priviléges dont ils se voyaient si violemment dépouillés. Ainsi pensaient déjà, au prélude de ces actes tyranniques, plusieurs hommes illustres par leur naissance comme par leur caractère : à leur tête était le second fils du duc de Bedford, lord Russel, dont l'influence avait été grande dans les derniers parlements et plus grande encore dans la nation, qui admirait en lui une nature élevée, ardente et généreuse, un dévouement chevaleresque à ses principes. Avec lui agissaient alors de concert, le duc de Monmouth, les lords Essex, Grey, Salisbury et Shaftesbury, Algernon Sydney, John Hampden, fils du fameux patriote de ce nom, sir Thomas Armstrong, lord Howard enfin qui les trahit tous. Plusieurs d'entre eux étaient mus par des causes très-diverses : Monmouth, par le chimérique espoir d'une couronne, Sidney par le rêve d'une république imaginaire, Shaftesbury, par l'ambition, la crainte et la vengeance. Lord Russel était de ceux qui ne poursuivirent jamais d'autre but que l'affermissement des institutions civiles

Conspiration des wighs.

1. Hallam (*Hist. constit. d'Angl.*, c. XII).

du royaume et de la religion protestante. La plupart n'avaient eu recours jusqu'alors qu'aux moyens légaux, mais lorsqu'ils virent la constitution minée dans ses bases par l'enlèvement des chartes de la cité, les shériffs, les jurés, les électeurs dans la main du gouvernement, le duc d'York rappelé et dominant au mépris des lois existantes dans les conseils de la couronne, lord Russel lui-même pensa ne pouvoir sauver que par une insurrection armée les institutions et la religion du pays. Il conspira donc et ses amis avec lui, et ils se concertèrent, pour assurer le succès d'une insurrection simultanée en Angleterre et en Écosse, avec le comte d'Argyle proscrit, et plusieurs Écossais membres influents de l'Église presbytérienne. Shaftesbury était impatient de tout délai : plein de ressentiment et fier de sa popularité, il se vantait d'avoir à ses ordres, dans la cité, dix mille apprentis prêts à se lever en armes à son signal : il redoutait d'ailleurs d'être sacrifié le premier à la colère du gouvernement, si ses ennemis n'étaient prévenus par une insurrection soudaine : il gourmandait la prudence et la lenteur de ses principaux associés : la violence de sa passion troublait son esprit [1] et le poussait à des résolutions téméraires, déjà enfin il n'était plus pour ses amis qu'un embarras et un danger, lorsque se croyant trahi, il se vit perdu, prit la fuite et se retira en Hollande [2], où peu de temps après il

1. Burnet, *ubi suprà*.

2. Comme chancelier, Shaftesbury avait poussé violemment à la guerre avec la Hollande et répété plus d'une fois *delenda Carthago* : « Il faut que Carthage soit détruite. » A son arrivée à Amsterdam, il fit demander un permis de séjour à un bourgmestre qui lui répondit : « Carthage, non encore détruite, reçoit volontiers le comte de Shaftesbury dans ses murs. » (Guizot, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1853.)

mourut, laissant un nom méprisé de tous les partis, même du sien, et la réputation méritée du plus corrompu des intrigants et du factieux le plus redoutable. C'est par lui surtout, que des relations s'étaient établies entre quelques-uns de ses associés les plus éminents et quelques hommes obscurs, qui nourrissaient des projets bien différents. A côté de la conjuration où étaient entrés lord Russel et ses amis, se tramait en secret et séparément un autre complot très-odieux, dont les auteurs obscurs, officiers, légistes ou commerçants, méditaient de renverser, non-seulement le gouvernement, mais encore de se défaire aussi du roi et de son frère, prêts à employer, pour réussir, tous les moyens quelques détestables qu'ils fussent, l'attaque à main armée sur le cortége royal, le guet-apens et le régicide[1]. L'un d'eux possédait une maison dite ***Rye-House***, sur le chemin que devait suivre le roi, alors à Newmarket, pour revenir à Londres : c'est là qu'il devait être frappé. Une circonstance fortuite avança de quelques jours son retour dans la capitale et le sauva; mais les conciliabules continuèrent entre les conjurés; il s'en tint dans plusieurs maisons et entre autres chez un fameux marchand de vin de la cité, nommé Shephard. Là s'étaient rencontrés quelques-uns des hommes engagés dans l'un et l'autre complot : Russel, Essex, Monmouth, Sydney, Howard et d'autres y étaient venus, et il avait été question entre eux de l'insurrection pour laquelle tout se préparait dans les

Complot de Rye-House. 1683

1. Deux officiers républicains, le colonel Ramsey et le lieutenant-colonel Walcot avaient trempé dans ce dernier complot, et avec eux un sous-shériff de Londres, Goodenough, les légistes West, Norton, Tyley, Ailiffe, et quelques hommes de professions diverses, Ferguson, Rouse, Halloway, Keeling, Rumbald et autres.

comtés de l'Ouest et en Écosse. D'autres projets plus violents, entre autres celui d'attaquer la garde du roi, avaient été débattus en la présence des lords Essex et Russel, sans qu'ils eussent voulu s'y associer ou même s'entretenir avec leurs auteurs. Le complot scélérat de Rye-House fut dénoncé par des traîtres, et le gouvernement, tenant le fil d'une des deux conspirations, découvrit bientôt l'autre et affecta de les confondre. Russel, Essex, Sydney, Howard furent arrêtés et enfermés à la Tour : plusieurs conjurés d'un rang inférieur furent également saisis : lord Howard, pour sauver ses jours, dénonça ses amis. Essex alors se coupa la gorge dans la Tour avec un rasoir, et lord Russel fut mis en jugement. Tout l'intérêt, toutes les sympathies du parti national, s'attachèrent plus que jamais à ce malheureux lord, magnanime jusque dans ses erreurs, et au caractère duquel ses ennemis mêmes rendaient hommage. Personne ne le supposait coupable d'un attentat contre la personne du roi [1], mais la conspiration contre le gouvernement était évidente; lord Russel ne jugeait pas l'heure d'un soulèvement arrivée; toutefois il avait adhéré au projet vague encore d'une insurrection générale: il fut condamné, et quoique une interprétation forcée ait été donnée par les juges, aux statuts existants touchant la trahison, pour requérir contre lui la peine capitale [2], on ne peut dire néanmoins que la couronne, en cette circonstance, ait dépassé son droit. Tout fut mis en œuvre par ses proches, par ses amis, par lady Russel surtout, modèle impérissable des femmes

Procès et condamnation de lord Russel.

1. Charles II le lui dit lui-même lorsqu'il fut amené devant le conseil.

2. Voyez à ce sujet les dissertations des principaux historiens anglais.

chrétiennes et des épouses dévouées, pour fléchir le roi et son frère[1], la seule grâce qui fut faite au condamné fut la commutation de sa peine en celle du supplice par la hache[2]. Ses amis cependant n'avaient pas perdu tout espoir : lord Russel n'avait conspiré que par suite de l'intime conviction où il était, qu'il y a des cas où la résistance au souverain, par les armes, est légitime, principe dont il est, et sera toujours dangereux de faire un dogme : sa grâce pouvait être le prix d'un désaveu : le vénérable Tillotson essaya en vain de le lui arracher : « Je ne puis mentir à ma conscience, » dit lord Russel, et il se prépara à mourir en chrétien, sans jactance comme sans ressentiment [3]. Il partageait ses heures entre de pieux exercices et de longs entretiens avec sa femme et ses amis. Il écrivit au roi pour lui recommander ses enfants, le priant de lui pardonner les torts qu'il pouvait avoir eus envers lui. Le dernier jour, après s'être arraché à sa famille, il dit au docteur Burnet : « Maintenant l'amertume de la mort est passée. » Il communia des mains de Tillotson, qui l'accompagna jusqu'au lieu du supplice, et durant le trajet il chanta des psaumes disant qu'avant peu ses chants seraient plus

1. Il leur écrivit lui-même dans ce but, cédant à regret aux instantes sollicitations de sa femme et de ses amis.

2. Il était précédemment échappé à lord Russel un mouvement malheureux après la condamnation de lord Stafford, et il fut un de ceux qui, dans la chambre des communes, mirent en question le droit royal de faire grâce aux condamnés ou de leur remettre une partie de la peine. Charles fit allusion à ce fait lorsque lord Russel eut été condamné à son tour, et dit en commuant sa peine en celle de la décapitation : « Mylord Russel reconnaîtra maintenant mon droit de modifier la sentence. » — Citation d'Échard faite par le docteur Lingard (*Règne de Charles II*).

3. Burnet, *ubi suprà*.

beaux. Arrivé au terme et sur l'échafaud, il protesta hautement qu'il n'avait trempé dans aucun projet contre le roi[1] : il remit aux shériffs un écrit dépositaire de ses principes et de ses sentiments et qui, rapidement publié, eut dans le royaume un retentissement immense : il pria Dieu pour sa patrie, pour la religion protestante, souhaitant à tous les protestants de s'unir et de ne plus favoriser par leurs dissensions les progrès du papisme. Ensuite il pria seul et bas, puis il se déshabilla, et mit sa tête sur le billot sans aucune altération de visage : elle tomba au deuxième coup.

La cause de la liberté moderne n'a pas eu chez les Anglais de plus noble victime. Cœur dévoué, ardent et généreux, esprit plus élevé qu'étendu, moins prudent que logique, caractère intrépide mais peu capable de tempérament et de mesure, lord Russel, par ses qualités comme par ses défauts, offre un parfait contraste avec le grand agitateur Shaftesbury; il n'y eut rien de commun entre ces deux hommes, que les grands intérêts qu'ils servirent ensemble : lord Russel en un mot, était de ceux qui, par l'excès d'une généreuse ardeur, compromettent quelquefois le succès des meilleures causes, mais qui, par le noble exemple qu'ils ont donné, par le culte populaire qui s'attache à leur mémoire, aident puissamment à les faire triompher après eux.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre ce procès célèbre et celui de quelques-uns des principaux accusés, le roi mit à la tête de la magistrature un homme que son caractère

1. D'après Burnet, lord Russel dit n'avoir jamais conspiré contre la vie du roi ou son gouvernement. Par ce dernier mot, il entendait sans doute *l'autorité* du roi telle que l'établit la constitution.

Jeffries, grand juge.

servile et brutal eût recommandé partout à la faveur des tyrans : il nomma sir Georges Jeffries grand juge du royaume. Jamais personne ne montra, dans ce poste éminent, des vices plus odieux ou une habileté plus funeste : personne ne poussa plus loin la grossièreté, la violence envers les témoins et les accusés, et l'art infernal de torturer les lois, de les rendre dociles au caprice du juge et à la passion. Il débuta dans ses nouvelles fonctions, par une tournée pour les assises dans les comtés, et se glorifia au retour d'avoir fait tomber, par ses arrêts ou ses menaces, un grand nombre de chartes des corporations du royaume[1]. Le premier grand procès auquel il présida dans la capitale fut celui d'Algernon Sydney. En conspirant contre le gouvernement, Sydney n'avait point comme lord Russel pour excuse, l'ardent désir de défendre les institutions de son pays : il les voulait renverser au contraire, et poursuivit jusqu'au terme, par tous les moyens, son chimérique projet de substituer la république à la monarchie. Un seul témoin cependant, lord Howard, déposa directement contre lui, et la loi en requérait deux; mais aucun obstacle légal n'arrêtait Jeffries. Un manuscrit avait été trouvé dans les papiers de l'accusé : ce manuscrit était une réponse à un ouvrage très-connu de Filmer[2]; on y exposait une théorie générale du gouvernement telle que la conçoivent la plupart

Procès d'Algernon Sydney.

1. Le roi connaissait l'homme qu'il rendait dépositaire d'une si grande part de son autorité. Au moment où Jeffries prit congé de lui pour commencer sa tournée judiciaire dans le Nord, Charles lui dit : « Mylord, j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas trop boire. » Quel mot pour tous deux !

2. Ce livre, assez pauvre d'arguments, était intitulé : *le Patriarche*. Sydney le réfuta encore dans son apologie écrite par lui et publiée après sa mort. « Les princes dit-il, devaient abhorrer les maximes de Filmer ; car si leur titre ne

des ardents amis des libertés, et où se trouvait formulée, sans aucune application spéciale, la vulgaire doctrine touchant le droit de résistance aux tyrans. Jeffries décida que ce manuscrit tiendrait lieu du second témoin requis par la loi. Rien n'indiquait cependant que Sydney fût véritablement l'auteur de ce manuscrit, et il fut constaté qu'il était écrit depuis plusieurs années. L'iniquité d'une semblable interprétation ou violation de la loi était flagrante, mais les nouveaux shériffs désignés par la couronne avaient élu les jurés, Jeffries insista, Sydney fut condamné et ayant appelé au roi de cette sentence illégale, Jeffries s'écria brutalement : « Sa tête tombera ou la mienne ». Le pourvoi fut rejeté. Cependant et malgré les dispositions nouvelles des esprits, l'indignation publique fut si forte qu'il fallut surseoir de quelques semaines à l'exécution. Sydney, durant ce court intervalle, manifesta, dit Burnet, un grand changement intérieur et donna des signes d'une piété véritable [1]. Il y eut cependant jusque dans l'impassibilité stoïque qu'il montra devant ses juges et en face même de la mort, quelque chose de cette exagération qui avait été un des traits de son caractère et de ses principes. Il mourut, dit Burnet, comme un

pouvait venir que du patriarche Noé par droit de primogéniture et suivant l'ordre établi par Dieu même, tous les potentats aujourd'hui sur la terre étaient des usurpateurs, aucun d'eux ne tirant sa généalogie de si loin..... Si enfin la possession, substituée par Filmer lui-même à sa chimère de primogéniture, est un signe que Dieu autorise le possesseur, toutes les usurpations heureuses fondent un droit.

1. Lingard dit que Sydney refusa les secours de la religion. Burnet affirme positivement le contraire : « Sydney, dit-il, manda dans sa prison quelques ministres indépendants, et leur exprima une vive douleur de ses péchés et une grande confiance en la miséricorde de Dieu. » (*Histoire de mon temps.*).

homme qui, toute sa vie, s'était proposé Marcus Brutus pour modèle[1].

Les hommes les plus illustres qui avaient trempé dans cette grande conspiration avaient péri, et avec eux beaucoup d'obscurs artisans du complot scélérat de Rye-House. Un homme maintenant abattu, humilié, mais puissant encore par son nom, restait à punir, le duc de Monmouth qui, arrêté à la suite d'une promenade triomphale faite dans les comtés, au mépris des ordres du roi, et mis en liberté sous caution, avait pris la fuite en apprenant l'arrestation de ses amis Essex et Russel, et se tenait caché. Il sollicita sa grâce et l'obtint; mais le roi exigea de lui par écrit, une déclaration sans réserve de ses fautes et l'exposé sincère du complot, en lui donnant sa parole qu'il ne ferait de cette pièce aucun usage judiciaire. Monmouth eut la faiblesse de la donner, et le roi fit publiquement connaître qu'il tenait de la main de son fils, l'aveu de ses torts et de son repentir. Des bruits injurieux au caractère de Monmouth circulèrent aussitôt, et se voyant ruiné dans l'opinion, au grand péril de ses amis si sa lettre restait dans les mains du roi, il la lui redemanda à genoux; Charles la lui rendit, et Monmouth fit hautement démentir qu'il eût rien confessé, provoquant ainsi de nouveau le ressentiment du roi qui l'exila de la cour et du royaume. Monmouth se retira en Hollande, où il demeura jusqu'à la fin du règne.

Faiblesse de Monmouth.

L'habileté perfide avec laquelle le parti de la cour confondait la conspiration conduite par lord Russel, Essex et

1. *Ibid.*

Monmouth avec le détestable complot de Rye-House, affermit le duc d'York et lui conserva la direction suprême dans le gouvernement. Chaque jour amenait une infraction nouvelle aux lois du royaume : Danby et les lords catholiques avaient été mis en liberté malgré les poursuites commencées par les communes dans les derniers parlements ; le duc avait repris sa place dans le conseil au mépris du test, et le parlement n'était pas convoqué, bien qu'au terme légal l'interruption des parlements ne dût pas se prolonger au delà de trois années, et qu'un temps plus long s'était écoulé depuis la dissolution du dernier à Oxford. De tous les points du royaume, arrivaient au roi des protestations de dévouement sans bornes, et dans les rangs des wighs tout tremblait ou faisait silence. Charles II, cependant, paraissait inquiet et ne se fiait pas aux apparences ; il savait son peuple profondément attaché à la religion protestante, et son frère sans mesure dans l'esprit comme dans la conduite. Son indolence s'effrayait de l'orage qu'il voyait de loin grossir : on l'entendit un jour dire au duc : « Mon frère, je suis trop vieux pour recommencer mes voyages : vous pouvez le faire si cela vous plaît. » Peut-être aussi entendait-il le cri vengeur de la postérité lui reprochant l'abaissement de son royaume devant la grandeur croissante de la France et sa honteuse complicité dans les conquêtes et les usurpations de Louis XIV. Ce prince, au mépris de la paix de Nimègue, avait enlevé violemment plusieurs parties de la Flandre et du Brabant, et fait solder à Charles II un subside extraordinaire d'un million de livres pour qu'il ne l'empêchât point d'investir Luxembourg et de dérober cette place importante à l'Espa-

Anxiétés de Charles II.

gne. Cette ignominieuse transaction fut la dernière des négociations du roi à l'étranger, mais un autre sentiment plus fort que la honte ou le remords troublait son âme, c'était la crainte; Charles II avait peur : il venait de voir avec étonnement une réaction subite de l'opinion contre ses ennemis, il en redoutait une autre contre lui-même, et effrayé de ses propres succès il gardait des ménagements avec le parti vaincu. C'est ainsi que, voulant donner des gages ou des garanties à l'Église protestante, il força son frère de consentir au mariage de sa seconde fille Anne avec le prince protestant Georges de Danemark [1], et conserva dans ses conseils, en qualité de lord du sceau privé, Halifax qui, après avoir victorieusement défendu la cause du duc d'York dans la chambre des pairs, s'était attiré son inimitié en proposant de limiter ses pouvoirs et en s'opposant aux mesures violentes et réactionnaires. On assure que, tout entier à ses appréhensions secrètes, le roi méditait un changement profond dans sa politique : il voulait, dit-on, secouer le joug de son frère, rappeler Monmouth et renvoyer le duc d'York en Écosse lorsque, dans la matinée du deux février, le roi eut une attaque d'apoplexie et parut soudain dans le plus grand péril. Une prompte saignée ralentit sans les arrêter les progrès du mal, et le troisième jour la situation fut jugée mortelle.

Le primat et deux autres évêques anglicans accoururent et exhortèrent le monarque mourant sans obtenir aucune réponse. Le duc d'York, averti, fit retirer tout le monde, et introduisit secrètement dans la chambre du

1. Il était le frère du roi de Danemark.

roi un prêtre de la religion romaine [1]. Charles II se confessa à lui, reçut l'absolution et communia de sa main. Le secret fut mal gardé, et l'on sut enfin d'une manière certaine la première cause, soupçonnée jusqu'alors mais non connue, des redoutables agitations de ce règne : roi d'un peuple protestant, Charles II était catholique. Il languit jusqu'au lendemain, préoccupé surtout du sort de la duchesse de Portsmouth et du fils qu'il avait eu d'elle, le duc de Richmond, qu'il recommanda à son frère, ainsi que ses autres enfants naturels : il mourut le 8 février 1685, âgé de cinquante-cinq ans [2].

Mort du roi.

1685.

L'Angleterre a vu des règnes plus sanglants, elle n'en a pas vu de plus honteux. C'est à tort qu'un contemporain célèbre, et qui a beaucoup connu ce prince, compare Charles II à Tibère [3] ; il n'eut ni sa sombre énergie, ni son ambition ardente et jalouse, ni sa pensée profonde et impénétrable, ni sa cruauté. S'il faut chercher un prince à qui le comparer, nous le trouverons dans notre histoire : Charles II fut le Louis XV de l'Angleterre : des deux côtés égal égoïsme, égale incurie du sort des peuples, même absence du sens moral, même ardeur pour les voluptés poussée jusqu'à l'oubli de l'honneur, même insouciance de l'avenir et du jugement de la postérité. Si Louis XV sacrifia la Pologne et laissa la France amoindrie, Charles II fit déchoir l'Angleterre du haut rang où Cromwell l'avait

Son caractère.

1. Ce prêtre s'appelait Handerson et avait contribué à sauver la vie du roi à la journée de Worcester.

2. La mort de Charles II, comme celle de beaucoup d'autres personnages historiques, fut, par quelques-uns, attribuée au poison, à cause de sa soudaineté et de quelques autres vagues symptômes. Cette opinion est dénuée de tout fondement légitime.

3. Burnet.

élevée ; il vendit honteusement son inaction à Louis XIV, et abandonna le premier le système d'équilibre, créé pour être, en Europe, le frein nécessaire des forts et l'efficace protection des faibles. L'un et l'autre rendirent après eux une révolution presque inévitable ; mais Louis XV n'avait pas eu pour s'instruire les redoutables enseignements d'une révolution antérieure, et Charles II, échappé au naufrage qui engloutit son père et le trône, ne retira des leçons du malheur, pour toute sagesse, qu'une habitude de dissimulation cauteleuse qu'il conserva dans toute sa carrière de roi. On s'accordait à louer en lui une parole affable, un commerce facile, des mots heureux, des manières pleines de grâce et de distinction : tous ces avantages cependant étaient en Charles II le fruit de l'éducation ou des dons extérieurs de la nature ; ils décoraient la surface et ne prenaient point racine plus avant. Après l'indolence et la soif des plaisirs, l'un des traits dominants de son caractère dans l'âge mûr [1], fut la timidité poussée jusqu'à la lâcheté même : c'est par elle qu'il fut parjure et presque apostat tous les jours de sa vie, protestant de son adhésion sincère, de son dévouement à un culte, lorsqu'il en avait un autre au fond du cœur [2] ; c'est

1. Il avait donné des marques de courage dans sa jeunesse, et surtout dans ses campagnes en Écosse.

2. Le docteur Lingard fait de vains efforts pour absoudre sur ce point Charles II, dont la conversion au catholicisme, dit-il, ne fut complète qu'à l'article de la mort. On est converti à une croyance du moment où on la croit véritable, et, à défaut d'autres preuves, les deux traités de controverse de la main de Charles II, trouvés dans ses papiers par son frère (*Mém. de Jacques II*), suffiraient pour établir que la conviction de Charles II était formée longtemps avant sa mort. Comment douter enfin qu'il ne fût catholique dans le cœur lorsqu'il s'engagea secrètement avec Louis XIV à l'effet de ramener son royaume au catholicisme ?

par elle qu'il donna les mains à tant de meurtres juridiques, souffrant que la hache frappât des hommes qu'il savait innocents, depuis l'obscur Coleman jusqu'au primat Plunkett. Il fut sans doute éclairé sur ses dangers par une grande perspicacité naturelle; mais c'est l'effroi qu'il en eut qui lui suggéra le petit nombre de résolutions prudentes et sages à l'aide desquelles fut ajournée au règne suivant la révolution déjà imminente sous le sien. Ce même sentiment de crainte dont Charles fut sans relâche possédé, agita aussi son peuple, et l'on vit, à deux époques bien différentes de son règne, l'étrange spectacle, dont l'histoire offre plus d'un exemple, des effets opposés de la terreur lorsqu'elle s'empare des masses, tantôt les poussant dans la rébellion, et tantôt les courbant sous le despotisme.

Il n'y a rien à conclure contre les gouvernements constitutionnels des longs orages de cette triste période. Ces sortes de gouvernements, comme tous les autres, sont subordonnés à des lois particulières, et à certaines conditions, sans l'observation desquelles leur existence sera toujours chimérique ou éphémère. La première entre les conditions essentielles de ces gouvernements réputés libres, où la nation exerce un contrôle sérieux sur le pouvoir qui la régit, est qu'il n'y ait pas une opposition manifeste de principes, d'intérêts ou d'action entre les gouvernants et les gouvernés, comme on le vit en Angleterre sous Charles II. Leur durée implique aussi, dans les classes dominantes, un certain degré de lumière et de moralité, sans lequel ils ne sont pas viables, et l'un des plus graves reproches qu'ait encourus Charles II est moins d'avoir enfreint

les priviléges et les libertés de ses sujets par la violence, que d'avoir fait, par son exemple corrupteur et celui de sa cour, tout ce qui était en lui pour les rendre incapables de la liberté même. Les lois et statuts du royaume, dit un historien célèbre et qui fait autorité, furent, malgré beaucoup d'actes honteux et coupables, moins fréquemment enfreints ou violés sous ce règne qu'à aucune époque précédente[1]. Si cela est vrai, il n'est personne qui, au spectacle de tant d'assassinats juridiques commis sous Charles II en Angleterre et dans l'Ecosse désolée, ne reconnaisse avec Montesquieu que la plus dangereuse des tyrannies est celle qui s'exerce à l'ombre des lois; et il en faut conclure que les Anglais avaient encore à faire d'immenses progrès dans les voies constitutionnelles, et à conquérir de nombreuses garanties contre les abus du pouvoir et l'aveugle entraînement des masses, avant d'asseoir leurs libertés civiles et religieuses sur des bases immuables.

1. Hallam, *ubi suprà.*



CHAPITRE V.

RÈGNE DE JACQUES II.

1685 — 1688.

I.

Première partie du règne de Jacques II.

1685 — 1687.

L'histoire ne nous montre nulle part autant de retours étonnants et soudains que dans le règne des deux derniers Stuarts. Le second de ces princes, Jacques II, reconnu roi sans opposition après s'être vu presque exclu du trône, fut tout d'abord en possession d'une autorité plus absolue qu'aucun des monarques de sa race. Plusieurs causes avaient contribué à ce résultat : la corruption des mœurs sous le règne précédent, et par suite l'affaiblissement des croyances dans les régions élevées de la société ; d'autre part, la honte et le remords qu'éprouvaient une foule de gens dans toutes les classes au souvenir des odieux entraînements où ils s'étaient laissé emporter contre les catholiques par esprit de secte ou par condescendance pour les préjugés populaires ; enfin, l'avortement des efforts de quelques hommes généreux qui, Etat du royaume.

après avoir songé à opposer, comme leurs ancêtres, une digue au despotisme, s'étaient trouvés, par un concours de circonstances malheureuses, confondus avec des assassins. D'autres causes contribuaient encore avec celles-ci à rendre le pouvoir de Jacques en apparence inébranlable; la soumission de l'Écosse, où tant d'hommes fatigués de longs orages ne voyaient plus que dans le pouvoir absolu une sauvegarde contre les implacables ressentiments des sectaires; la pacification de l'Irlande, satisfaite de l'avénement d'un roi catholique comme elle, laissant à peu près disponibles 20,000 hommes de l'armée anglaise, employés jusqu'alors à la réduire ou à la contenir; l'état de cette armée et celui de la flotte, aussi bien entretenue que disciplinée, dont Jacques II avait pris depuis longtemps un soin tout spécial, et qui avait vaincu sous ses ordres; si l'on considère enfin le succès de quelques mesures récentes contraires aux statuts, la dissolution du dernier parlement opérée par le roi sans résistance, tout concourait à assurer à Jacques II un règne heureux et facile, et la situation de l'Europe paraissait également favoriser cette espérance.

Situation de l'Europe.

La paix entre l'Angleterre et les puissances étrangères semblait solidement établie : l'Espagne, affaiblie, était hors d'état de rien entreprendre ; la branche germanique de la maison d'Autriche, en poussant la Hongrie à la révolte, avait ouvert l'Allemagne aux armées ottomanes, qui deux fois avaient tenu Vienne assiégée : la Russie n'avait pas encore pris rang parmi les nations ; les nombreux États de la confédération germanique étaient partagés entre la crainte du joug de la maison d'Autriche et celle que leur inspirait Louis XIV à l'apogée de sa puis-

sance ; la petite république de Hollande, toujours si grande par le patriotisme, osait encore presque seule résister à la France ; l'espoir de tous les Etats et de la plupart des princes, inquiets pour l'indépendance de l'Europe reposait sur Jacques II, qui aurait pu, par ses flottes et ses trésors, prendre avec succès le premier rang dans une coalition européenne. Ce rôle tenta en effet son ambition ; il hésita un moment, et son hésitation causa de vives alarmes à Louis XIV ; mais l'intérêt dominant de Jacques était le rétablissement du catholicisme en Angleterre. Il reconnut, quoique en frémissant, le besoin qu'il avait de l'assistance du grand roi pour atteindre son but ; il reçut donc ses subsides, et lui fut d'abord attaché par le même lien honteux qui avait avili son frère. Dans la suite cependant, il écouta, vis-à-vis de Louis XIV, son orgueil national et royal plus que son intérêt ; il se rapprocha de l'Espagne plus que de la France, dont les armes menaçaient l'Europe ; et il est digne de remarque qu'à mesure qu'il avança dans l'exécution de ses projets et que l'appui de Louis XIV lui devint plus nécessaire, il le comprit moins et dédaigna davantage ses secours. Souverain presque absolu à l'intérieur, l'étendue de son pouvoir lui fit illusion sur l'usage qu'il en pouvait faire : il ne craignit pas de l'employer tout entier au service de ses ressentiments implacables et au triomphe de sa religion, sans souci de l'opinion et des sentiments de la grande majorité de ses sujets[1].

1. M. Hallam me paraît avoir parfaitement démontré, contre l'opinion soutenue par Fox, que le but constant de Jacques II, en cherchant à rendre son autorité absolue, était de substituer la religion romaine à la religion établie. Ses entretiens avec Barillon ne laissent aucun doute à cet égard, comme on

Composition du ministère.

1685.

La politique d'abord ne parut pas changée, et la plupart des hommes revêtus des grandes charges furent conservés dans leurs emplois. Le roi nomma ses beaux-frères, le comte de Rochester et lord Clarendon, le premier, lord trésorier, le second, lord du sceau privé : lord Halifax devint président du conseil, Godolphin chambellan de la reine; Sunderland et Middleton furent l'un et l'autre maintenus comme secrétaires d'Etat [1]. L'un des premiers soins de Jacques, aussitôt après la mort de son frère, fut de réunir son conseil privé, et dans un discours significatif, il se défendit d'aspirer au pouvoir arbitraire, et se montra résolu à soutenir le gouvernement établi dans l'Église et dans l'État. L'Église anglicane, dit-il, était loyale et fidèle, il aurait soin de la soutenir et de la défendre; les lois d'Angleterre suffisaient enfin, pour le rendre un roi aussi puissant qu'il pouvait souhaiter de l'être. Cette assurance, répétée au dehors et bientôt publiée, lui valut non-seulement l'appui, mais les sympathies des torys dans toutes les classes de la nation, qui se livrèrent ouvertement à une joie imprudente autant que prématurée, et de toutes parts arrivèrent au roi des adresses exprimant un dévouement sans bornes à sa personne et un ressentiment profond contre ceux qui avaient voulu l'exclure du trône. Il y eut, dans les premiers temps,

Manifestations royalistes.

émulation de manifestations passionnées et serviles dans la métropole et les villes principales : un grand nombre

peut le voir dans la correspondance de cet ambassadeur et dans les mémoires de Dalrymple. Cette intention d'ailleurs, vers la fin du règne de Jacques, fut manifeste pour tout le monde.

1. *Mémoires de Jacques II.* —Trois ministres, Rochester, Godolphin et Sunderland, furent alors en possession de la confiance du roi. (Lingard.)

de corporations s'engagèrent à n'envoyer à la chambre des communes aucun homme qui aurait voulu exclure Jacques du trône; les deux universités d'Oxford et de Cambridge se prononcèrent dans le même sens, et celle d'Oxford alla jusqu'à déclarer qu'elle ne s'écarterait jamais du principe religieux qu'elle avait solennellement exprimé à la fin du dernier règne, et qui faisait un devoir d'obéir au roi sans restriction comme sans limites [1]. Ces principes étaient alors ceux qu'avouait hautement pour siens l'Église anglicane, dont toutes les chaires retentissaient comme à l'envi d'anathèmes contre le prétendu droit de résistance à la tyrannie, et de déclamations passionnées en faveur de l'obéissance passive et absolue. Tout enfin, dans ces premiers temps, semblait encourager le roi à franchir les bornes légales, et lui-même, par un des premiers actes de son règne, fit voir, ou qu'il n'était pas sincère dans sa profession de respect pour la loi, ou qu'il avait une idée si exagérée de son pouvoir royal, que sa sincérité même n'eût offert aucune garantie pour le maintien des libertés ou des priviléges de son peuple [2]. Le feu roi avait obtenu du parlement la levée des taxes de la douane et de l'excise pour toute la durée de

Premiers actes arbitraires de la couronne.

1685.

1. Le jour même où périt lord Russel, dit le docteur Lingard, l'université d'Oxford publia son fameux décret en faveur de l'obéissance passive, dévouant à une réprobation éternelle les doctrines suivantes, savoir : que l'autorité dérive originairement du peuple, qu'il existe entre le prince et les sujets un contrat tacite ou exprimé, et que si l'une des parties manque aux obligations qui lui sont imposées, l'autre partie n'est pas tenue de remplir les siennes; enfin, que si le souverain ne gouverne pas comme il y est obligé par les lois divines et humaines, il perd le droit qu'il avait au gouvernement. — *Histoire d'Angleterre*, règne de Charles II.

2. Hume, *Hist. d'Angl.*, règne de Jacques II.

son règne maintenant expiré. Son successeur n'y avait aucun droit si elles n'étaient de nouveau votées par le pouvoir législatif. Il continua néanmoins à les percevoir, ordonnant par un simple édit royal que ces taxes fussent levées comme par le passé, et refusant d'atténuer par aucun palliatif[1], par aucune explication justificative, une si grave infraction aux statuts. Celle-ci, qui, en d'autres temps, eût produit un soulèvement[2], n'occasionna aucun trouble sérieux, et obtint même l'assentiment spontané des jurisconsultes de Middle-Temple et de quelques-unes des sociétés commerciales de la métropole[3].

Un nouveau parlement avait été convoqué, suivant l'usage, au début du règne, et la chambre des communes, élue en majeure partie par des corporations mutilées et renouvelées au gré de la couronne, fut, à l'exception d'une quarantaine de membres, composée, selon les vœux du monarque, de torys dévoués et partisans zélés de sa prérogative. Jacques, dès lors, ne jugea plus nécessaire de dissimuler, et marcha ouvertement à son but.

Cette époque fut marquée par quelques actes réparateurs et d'une rigoureuse justice. Le sang des catholiques, victimes, sous le règne précédent, des calomnies de Titus

1. On proposa, comme un moyen d'éviter de justes plaintes à ce sujet, de demander aux négociants et aux brasseurs de simples reconnaissances écrites pour la valeur des sommes dues et spécifiées par les taxes, sauf à en acquitter le montant lorsque celles-ci auraient de nouveau été votées par le parlement : ce moyen terme eût été un hommage rendu à la loi ou une déférence pour l'autorité parlementaire, et ce fut, selon toute apparence, ce motif même qui porta le roi à le rejeter. — Hume, *ibid.*

2. Hallam, *Hist. const. d'Angl.*

3. Barillon dit néanmoins qu'il y eut à cette occasion beaucoup de mécontentement. (Voyez l'*Appendice* de Fox.)

Oates, criait vengeance. Plusieurs des complices de ce misérable étaient déjà morts dans les angoisses de la honte et du désespoir : il vivait dans les fers, réservé à un sort plus affreux ; déjà condamné pour diffamation, il avait été aussi traduit en jugement pour fait de parjure par le grand jury de Middlesex. Le roi fit poursuivre son procès, et Oates, sous le poids de l'horreur universelle, fut condamné à être mis au pilori, et à recevoir durant deux jours un si prodigieux nombre de coups de fouet, qu'il n'était pas à présumer qu'il pût survivre à son supplice : il survécut cependant, et fut enfermé dans un cachot à Newgate jusqu'à la fin du règne. Après lui, un autre délateur, Dangerfield, presque aussi infâme, subit aussi un châtiment d'une extrême rigueur. Tandis que ces grands coupables expiaient ainsi leurs forfaits, les lords procédèrent à la réhabilitation d'une illustre victime, du comte de Stafford, dont le procès fut révisé [1].

Châtiment de Titus Oates.

Le roi ne jugea plus alors nécessaire de se contraindre dans l'exercice de son culte, dont il remplissait publiquement les devoirs, et les magistrats reçurent l'ordre de suspendre en Angleterre l'exécution des lois pénales à l'égard des non-conformistes catholiques ou dissidents. Ces derniers cependant, quoique libres aussi de pratiquer leur culte, continuèrent à être en butte à la persécution. Un de leurs ministres les plus vénérés, Richard Baxter, en qui une science profonde s'unissait à un zèle

Suspension des lois pénales sur le culte en Angleterre.

1. La révision de ce procès n'était pas terminée lorsque le parlement fut dissous. La révolution le fit ajourner, et ce ne fut que de nos jours, sous le règne de Georges IV, que la famille de Stafford recouvra légalement son rang et ses honneurs.

pieux, tolérant, charitable, fut mis en jugement devant la cour du banc du roi, accablé d'outrages par le grand juge Jeffries, président du tribunal, et condamné à une forte amende pour quelques paroles où le clergé anglican vit une offense [1]. Partout l'Eglise épiscopale excita contre les malheureux dissidents le zèle persécuteur des magistrats. Le roi n'avait suspendu temporairement l'exécution des lois pénales qu'en Angleterre; mais en Ecosse, elles ne cessèrent pas d'être en vigueur, et la persécution des dernières années de Charles II continua contre les *covenantaires* avec un exécrable redoublement d'atrocité : Jacques sollicita même et obtint du parlement de ce royaume une loi plus barbare, s'il est possible, que toutes les précédentes à l'égard des sectaires; la confiscation et la mort furent prononcées contre tout homme convaincu d'avoir, non-seulement prêché, mais fait acte de simple présence dans un conventicule. Cette loi fut impitoyablement exécutée, et le plus ardent des persécuteurs fut le sombre Claverhouse, de l'illustre famille des Graham, dont la cruauté était excitée à la fois par la passion politique et par une haine implacable, avide de venger sur tous les membres du covenant le sang du grand Montrose.

Persécution en Ecosse.

Quelque dévouée au roi que fût la majorité dans la chambre des communes, ce dévouement n'était pas encore au niveau des exigences du monarque. Jacques voulait trois choses, que les torys eux-mêmes n'étaient pas

Actes du parlement.

1. M Macaulay a soigneusement extrait de la collection des *State trials* et de plusieurs documents contemporains les particularités de ce scandaleux procès, monument remarquable et caractéristique de l'époque. (*Hist. d'Angl., depuis l'avénement de Jacques II.*)

disposés à lui accorder toutes : le rappel des lois du test et de l'*habeas-corpus* et enfin un subside permanent voté pour la durée de son règne et qui l'eût rendu à peu près indépendant du parlement. De ces trois choses, il n'obtint que la dernière avec quelques taxes nouvelles établies les unes pour cinq ans, les autres pour huit, sur des denrées de première nécessité et sur les toiles étrangères ; le surcroît de confiance et de force qu'il tira de ces importantes concessions ne fut fatal à personne plus qu'à lui-même. Les débats engagés sur ces grandes questions touchaient à leur terme, lorsque le bruit se répandit qu'une insurrection formidable venait d'éclater dans le nord en Ecosse et dans l'ouest : des fonds considérables furent aussitôt votés pour la réprimer, et la première session fut ensuite suspendue par un ajournement.

Cette insurrection, aussi coupable que malheureuse, avait pour auteurs, d'une part, les Ecossais proscrits, à la tête desquels était le marquis d'Argyle, si cruellement persécuté à la fin du dernier règne par le duc d'York, assis maintenant sur le trône; et d'autre part, les whigs fugitifs compromis dans le complot de Rye-House : ceux-ci avaient pour chef le brillant et faible duc de Monmouth, entraîné malgré lui dans une conspiration aussi criminelle que téméraire.

L'émotion douloureuse causée par le supplice de lord Russel et d'Algernon Sydney, et l'effroi manifesté par les whigs en Angleterre à l'avénement d'un roi catholique, abusa les exilés ; ils n'apprécièrent point la différence des temps, et ils prirent, erreur habituelle aux proscrits, les vœux ardents d'un parti pour l'appel du peuple en-

Invasion du marquis d'Argyle en Ecosse.

1685.

tier. L'entreprise fut exécutée avec aussi peu de concert que d'à-propos. Le marquis d'Argyle mit à la voile le premier, et aborda en Ecosse avec une suite peu nombreuse. Il fit, en arrivant, selon l'ancien usage des clans des montagnes, circuler la croix de feu dans ses vastes domaines, pour rallier autour de lui les Campbell. Ils accoururent au nombre d'environ 2,000; mais ces hommes, presque sauvages, et qui se disaient armés pour la cause du covenant et de la religion pure, ne l'étaient réellement que pour celle d'Argyle, leur chef, qu'ils nommaient le grand Mac-Callum-More : ils ne pouvaient inspirer aucune confiance aux covenantaires, qui, en d'autres temps, les avaient vus dans les rangs ennemis, et ce pays qui, peu d'années auparavant, s'était levé comme un seul homme pour le covenant, demeura sourd et comme insensible au nouvel appel qui lui était fait : un très-petit nombre joignirent les drapeaux du chef des Campbell. La division se mit entre lui et les principaux officiers; ils affaiblirent leurs forces en les partageant, et, après quelques tentatives infructueuses, Argyle, abandonné de la plus grande partie des siens, congédia le reste, se cacha de lieu en lieu, chercha en vain un refuge sur le sol qu'il avait pensé conquérir, et tomba enfin aux mains de ses ennemis. Un arrêt de mort avait été rendu contre lui plusieurs années auparavant; il ne fut point jugé de nouveau, et cette première sentence reçut son exécution. Aucune des ignominies infligées à Montrose par le parti autrefois victorieux, à la tête duquel était le défunt marquis d'Argyle, ne fut épargnée à son fils : on le fit passer sous la porte et à travers les mêmes rues où avait passé Montrose marchant

au supplice. Argyle, quoique justement puni, déploya, dans ses derniers instants, une magnanimité chrétienne, qui ne peut être comparée qu'à celle du héros qui avait souffert au même lieu vingt années auparavant : il reconnut que sa mort était juste, quoique sa cause fût sainte: mais il dit que ses péchés l'avaient rendu indigne de la faire triompher. Elle triomphera cependant un jour, dit-il encore, et la délivrance viendra tout à coup et sans être attendue. Du haut de l'échafaud, où il monta sans trahir ni ressentiment ni faiblesse, il pardonna à ses ennemis, et déclara qu'il mourait dans la loi évangélique. Il fut décapité par l'instrument de mort connu en Ecosse sous le nom de *maid* [1]; sa tête fut fixée au sommet du Talbooth [2], à la place même où avait séché celle de Montrose. Les dernières paroles d'Argyle mourant laissèrent dans les esprits une impression profonde, et plus tard, lorsque l'événement les eut vérifiées, elles passèrent pour prophétiques.

Mort du marquis d'Argyle. 1685.

L'invasion de Monmouth en Angleterre ne fut pas plus heureuse que celle d'Argyle en Ecosse. Son entreprise, inutilement combattue par les efforts du prince d'Orange [3], avait été favorisée par les magistrats d'Amsterdam, qui

Invasion de Monmouth en Angleterre. 1685.

1. L'auteur a vu dans le musée national d'Édimbourg, cet instrument, appelé en anglais du nom étrange de *maid* (jeune fille); il est presque en tout semblable à la guillotine.

2. Ancienne prison d'Édimbourg.

3. Quelques auteurs, et entre autres celui de la *Vie de Jacques II*, dans les mémoires publiés sous le nom de ce monarque, ont accusé le prince d'Orange d'avoir encouragé l'expédition de Monmouth. Cette expédition fut favorisée en Hollande par la faction de Louwestein, très-hostile au stathoudre, dont elle contrariait la prudente politique, quoique l'événement ait eu pour lui des suites favorables, en le délivrant d'un concurrent dangereux.

laissèrent sortir de ce port un bâtiment armé en guerre par Monmouth et qu'il montait lui-même. Le jeune aventurier fit voile vers l'ouest de l'Angleterre, et débarqua, faiblement escorté, sur la côte du comté de Sommerset, près de la ville de Towton. Il se fit précéder d'une proclamation incendiaire où il prenait le titre de capitaine-général du royaume, et accusait le roi Jacques des crimes les plus monstrueux. Au bruit de son approche, les bourgeois de la petite ville voisine, et le peuple des campagnes, profondément imbu de l'esprit puritain, mais incapable d'ailleurs d'apprécier la faiblesse de l'entreprise, se rallièrent en foule autour de Monmouth. Il croyait son arrivée ardemment désirée par le parti whig tout entier; il reconnut avec effroi son erreur, et vit à peine quelques gentilshommes accourir sous son drapeau. Cependant l'accueil qu'il reçut des habitants de Towton, célèbres jadis dans la guerre civile par leur zèle pour la cause parlementaire, ranima son courage. La ville entière prit un air de fête : des jeunes filles lui présentèrent une Bible et un étendard brodé de leurs mains, et couvrirent de fleurs, sous les pas des insurgés, les chemins qu'ils devaient bientôt inonder de leur sang. Enivré un moment par cette réception enthousiaste, et cédant à des obsessions perfides, Monmouth affirma de nouveau que sa naissance était légitime; il soutint que sa place sur le trône avait été usurpée par son oncle, dont il prit le titre et le nom, et, oubliant des engagements pris avec les Anglais du parti républicain, qui s'étaient joints à son expédition [1],

1. Monmouth leur avait promis qu'il ne prendrait le titre de roi que s'il y était forcé par les circonstances et par le vœu formel de ses associés. Ce détail

il se dit le roi Jacques II, et sous ce nom il publia des édits et leva des taxes ; mais le peuple, pour éviter une confusion inévitable, salua le nouveau souverain de son choix du nom de roi Monmouth.

Ces actes criminels, suivis de proclamations dont l'absurdité égalait la violence, étaient tout à fait impropres à rallier les gens sensés. La capitale cependant était dans la stupeur : les chambres votèrent un subside de 400,000 liv., et établirent de nouveaux impôts pour obvier au danger ; la presse périodique fut soumise à la censure, et toutes les troupes disponibles furent à la hâte appelées. Guillaume d'Orange seconda lui-même ouvertement les efforts de son beau-père, et fit embarquer pour Londres six régiments anglais et écossais qui tenaient garnison en Hollande[1]. Ce renfort permit au roi d'envoyer contre les rebelles toute la milice disponible, et deux corps sous les ordres de Feversham et de Churchill, se portèrent rapidement au-devant des rebelles. Ceux-ci, au nombre d'environ 6,000, armés de piques et de faux, s'emparèrent de quelques places de peu d'importance, menacèrent en vain Bristol, puis reculèrent devant la petite armée royale, forte de 4,000 hommes, commandée par Feversham, et qui vint camper dans la plaine marécageuse de Sedgemoor, à trois milles environ de Bridgewater, occupée par les insurgés. Là, Monmouth, dans l'espoir de surprendre l'ennemi, engagea un combat nocturne où sa

Bataille de Sedgemoor. 1685.

nous a été transmis par sir Patrick Hume, qui fit partie de l'expédition d'Argyle, et que cite le docteur Lingard.

1. Le prince offrit même au roi de prendre le commandement de l'armée contre les rebelles. (Hume, *Hist. d'Angl.*)

fortune fut détruite. Un coup de feu imprudemment tiré par les siens donna l'alarme, et Feversham ne fut point surpris : la faible cavalerie de Monmouth, sous les ordres de lord Grey, tourna bride au premier choc; un fossé plein d'eau arrêta son infanterie, qu'il conduisait en personne, avant qu'elle eût atteint le camp ennemi : elle fut bientôt environnée de toutes parts et taillée en pièces. Monmouth fut trouvé le lendemain au fond d'un marais où il s'était caché, et conduit prisonnier à Londres par son vainqueur. Le roi voulut le voir, et reput ses yeux du spectacle de ses angoisses. Monmouth tomba à ses genoux et lui demanda la vie. Jacques lui commanda de signer une déclaration par laquelle il reconnaissait que sa mère n'avait jamais été mariée avec le feu roi. Monmouth signa dans l'espoir de racheter ses jours, et fut envoyé au supplice. Il ne retrouva son courage que sur l'échafaud, où son agonie fut longue. Sa tête, au troisième coup, n'avait point encore été abattue. Saisi d'horreur, et poursuivi par l'indignation de la foule irritée, le bourreau jeta sa hache; il la reprit sur l'ordre du shériff, et n'acheva son œuvre qu'après avoir frappé cinq fois. La multitude, qui avait toujours montré une vive sympathie pour le coupable et infortuné prince, porta son deuil : beaucoup de mouchoirs furent trempés dans son sang, et le souvenir du roi Monmouth ne s'éteignit pas dans le cœur de la foule, qui le regardait comme le champion et le martyr de la cause protestante, compromise par sa témérité criminelle, et à laquelle son triomphe même eût été plus fatal que sa défaite.

Supplice de Monmouth.

Cruautés des vainqueurs.

Feversham, vainqueur, souilla son triomphe par de grandes barbaries, et ne fut en cela que trop secondé

par le colonel Kirke, chargé sous ses ordres de rechercher et d'arrêter les rebelles. Celui-ci fit mettre à mort sans jugement par ses soldats un grand nombre de ses prisonniers avec la plus insultante férocité, et répandit dans toute la contrée l'horreur et l'épouvante [1]. Mais quelque grandes que fussent les cruautés des chefs militaires, elles furent dépassées par celles de la justice civile, dont l'odieux ministre fut le grand juge du banc du roi, lord Jeffries, récemment nommé pair et baron, dans la tournée que le roi nomma en plaisantant *sa campagne*, mais à laquelle ses contemporains et l'histoire donnèrent le nom de *sanglantes assises* [2]. Ce monstre envoyé par le roi pour exercer les rigueurs de la justice sur le théâtre de l'insurrection, en fit un champ de carnage, et pour trouver, dans nos propres annales, des actes comparables aux meurtres judiciaires dans lesquels il eut sans cesse pour complice et pour instrument un jury servile et terrifié [3], il faut descendre jus-

Les sanglantes assises.

1685.

1. C'était à l'heure de ses repas que Kirke, par un raffinement de cruauté, faisait exécuter les prisonniers qu'on accrochait à la potence ; au signal qu'il donnait, on buvait à la santé du roi, de la reine ou de lord Jeffries. Il jouissait des convulsions des victimes, qu'il appelait leur danse, au bruit de la musique militaire. Toute la contrée voisine fut abandonnée à la fureur de ses soldats, que, par ironie, il appelait *ses agneaux*.

2. Ce nom fut donné par l'indignation publique aux assises présidées dans cette occasion par Jeffries, et leur reste.

3. Nous n'en citerons qu'un exemple : une dame respectable, lady Alicia Lisle, veuve d'un régicide, dont le crime, disait-elle, lui avait toujours causé la plus profonde douleur, fut mise en jugement comme accusée d'avoir donné, après la bataille de Sedgemoor, asile à un rebelle : elle allégua qu'elle ne le connaissait pas pour tel, qu'elle avait blâmé l'insurrection et envoyé son fils rejoindre l'armée royale pour la réprimer : Jeffries l'accabla d'outrages. Trois fois le jury prononça un verdict de non culpabilité, trois fois Jeffries, furieux, cassa ce verdict, et somma les jurés, avec d'affreuses menaces, de délibérer

qu'aux féroces proconsuls d'une époque récente et tristement fameuse.

Plusieurs personnages distingués par le nom ou par le rang, Hampden, les lords Brandon et Delamere et quelques autres, furent mis alors en jugement à Londres pour complicité, soit dans l'insurrection de Monmouth, soit dans l'ancien complot de Rye-House. Lord Delamere fut acquitté, les deux premiers obtinrent du roi leur pardon. C'était surtout la cité de Londres qui, par sa constante résistance aux usurpations des Stuarts, et trop souvent par son opposition factieuse, avait attiré sur elle la colère du monarque, et le tribunal d'Old-Bailey fut souillé par des arrêts odieux et barbares. Un négociant honorable, ancien shériff de Londres, l'alderman Cornish, fut poursuivi, condamné, et cruellement exécuté devant sa propre maison, sur le plus méprisable témoignage [1], comme ayant eu connaissance du complot de Rye-House sans l'avoir révélé [2]. Une veuve, enfin, remplie d'une piété charitable, et dont la vie tout entière était consacrée au sou-

Exécutions.

de nouveau. Ils cédèrent enfin à l'effroi, et l'infortunée fut déclarée coupable : elle fut condamnée au supplice du feu. Le roi, pour toute grâce, commua sa peine en celle de la décapitation.

1. L'alderman Cornish était un des membres les plus influents du parti whig : il avait été chaud partisan du bill d'exclusion, et avait défendu contre la cour la charte de la cité de Londres. Pour toutes ces causes, sa ruine fut résolue. « On voulait, dit lord Campbell, une victime de marque prise dans le conseil de la cité : le roi avait indiqué l'alderman Clayton, auquel Cornish fut substitué par le conseil de Jeffries. » (*Vie du chancelier Jeffries.*)

2. L'un des deux témoins contre l'alderman Cornish, requis par la loi, fut Goodenough, ancien sous-shériff de Londres, pris les armes à la main à la bataille de Sedgemoor, et qui racheta sa vie en accusant Cornish, qu'il savait haï de la cour. La fausseté de son témoignage, dit Hume, devint plus tard manifeste. (*Ubi suprà.*)

lagement des pauvres, des malades et des affligés, Elisabeth Grant, convaincue d'avoir aidé à la fuite d'un des conjurés, fut pour ce seul fait brûlée vive à Tyburn [1], et un ouragan terrible, déchaîné pendant son supplice, parut aux spectateurs la voix de la justice divine tonnant contre les bourreaux.

Le roi connut toutes les abominations commises à cette époque, soit dans la capitale, soit dans les comtés, théâtre de l'insurrection, et il ne fit rien pour en arrêter le cours [2]. Dans le Sommerset, partout où Jeffries avait passé, les restes sanglants des victimes, exposés sur les murs des cités, ou suspendus aux arbres sur la voie publique, infectaient l'air. Les plaintes éloquentes du vénérable Kean, évêque du diocèse, ne purent mettre un terme à tant d'horreurs : Jacques y fut insensible, et se rendit solidaire, aux yeux de la contrée, de toutes ces barbaries, en élevant Jeffries à la dignité de chancelier. Mais bientôt la pitié excitée par ces atroces sentences réveilla un autre sentiment au fond des âmes : la nation presque entière ne vit plus dans les rebelles que des hommes égarés ou d'innocentes victimes, et l'indignation publique, soulevée par ces massacres, monta jusqu'au roi qui les approuvait ou les laissait impunis [3].

1. Le feu était, par la loi anglaise, le supplice des femmes pour crime de trahison.

2. Une amnistie avec de nombreuses exceptions ne fut publiée qu'au mois de mars de l'année suivante. Parmi les singularités de l'époque, on cite la taxe considérable frappée sur les familles des jeunes demoiselles de la ville de Tawnton, qui avaient offert un étendard à Monmouth. Les grosses sommes qui en provinrent furent partagées entre les demoiselles d'honneur de la reine.

3. Tous les efforts que fait le docteur Lingard pour atténuer ce qu'il y eut

Jacques, après avoir triomphé des insurrections du Nord et de l'Ouest, se trouvait plus puissant qu'aucun roi d'Angleterre, depuis les Tudors, ne l'avait été avant lui. Il put se croire un moment l'arbitre de l'Europe, qui espérait toujours son assistance contre les envahissements de Louis XIV, et nous avons vu qu'il fut tenté un moment par ce noble rôle; mais l'intérêt de la religion romaine absorbait toutes ses pensées et demeura le seul mobile de sa politique : il se flatta, comme Louis XIV, d'expier aux yeux de Dieu, par un dévouement absolu au triomphe de sa foi, le scandale public qu'il donnait par ses vices [1]. Selon toute apparence, il eût réussi, par une conduite prudente et mesurée, à affranchir dans son royaume le catholicisme de ses entraves; il compromit sa cause par ses violences, et la respectable classe des catholiques anglais expia trois ans d'une incomplète victoire par un siècle et demi d'oppression.

Seconde session du parlement. 1685.

Le roi réunit de nouveau le parlement le 9 novembre 1685, et dans cette seconde session il demanda la dispense du test pour les officiers catholiques et l'augmentation de l'armée permanente; la milice, dit-il, ayant montré toute son insuffisance dans la dernière insurrection. Les communes ne répondirent qu'en partie à son attente : elles votèrent un supplément de 700,000 livres sterling pour l'armée; mais ce vote fut suivi d'un bill

d'odieux dans la conduite du roi ne sauraient infirmer les nombreuses preuves de la part personnelle qu'il prit dans les scènes effroyables qui suivirent l'invasion de Monmouth, et qui ont été recueillies avec soin par sir James Mackintosh dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre*.

1. Jacques entretenait plusieurs maîtresses et fut presque aussi dissolu que son frère.

pour mettre la milice sur un pied respectable : elles promirent au roi une dispense légale des peines encourues par les officiers qui n'avaient pas satisfait à la loi du test, mais elles s'opposèrent à ce qu'ils fussent maintenus dans l'armée. Les lords montrèrent des dispositions semblables, et l'évêque de Londres, Compton, déclara qu'il était l'interprète du banc des évêques en considérant l'acte du test comme la principale sécurité de l'Eglise établie. Le roi, irrité, et voyant grossir l'opposition, n'attendit pas que le vote des communes, touchant le subside supplémentaire accordé, eût été converti en loi, il prorogea le parlement, et résolut d'entretenir l'armée à ses frais, et à s'aider des seules ressources créées au début de son règne. Prorogation.

Nous avons vu que les torys autant que les whigs étaient attachés à l'Eglise établie ; les projets du roi trouvèrent des contradicteurs dans son cabinet même, où le principal adversaire de la mesure proposée touchant le test fut Halifax, président du conseil, le plus capable des ministres de Jacques, et considéré comme le chef éminent des torys. Halifax était en même temps, dans le conseil, l'ennemi de la France et le plus chaud partisan de l'opinion qui tendait à faire de son maître le chef de la ligue contre le grand roi. Jacques le congédia : sa chute eut un grand retentissement en Europe, elle fut accueillie en France, avec joie, mais avec inquiétude dans tous les états voisins de ce royaume, et même par le pape Innocent XI qui, menacé comme prince temporel et offensé tout ensemble comme chef spirituel par Louis XIV, redoutait son agrandissement et s'alarmait, dans l'intérêt même du catholicisme, de la précipitation téméraire avec la- Disgrâce d'Halifax

quelle Jacques II essayait de le rétablir. Il n'avait pas déguisé ses craintes sur les résultats de la mésintelligence entre le parlement et le roi, et son nonce, le cardinal Adda, avait reçu l'ordre de la prévenir. Mais Jacques, dans cette circonstance si grave, prit conseil des jésuites plus que du pape, et l'un d'eux, le père Petre, son confesseur présumé, avait acquis sur son esprit un empire presque absolu.

Révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. 1685.

Il y avait alors, entre les rois de France et d'Angleterre, comme une rivalité de ferveur religieuse et d'efforts pour étouffer l'hérésie, mais leur situation respective était fort différente, et Louis XIV, au faîte de sa puissance, n'avait aucune résistance sérieuse à redouter lorsqu'il révoqua l'édit de Nantes qui assurait, depuis Henri IV, aux protestants français le libre exercice de leur culte.

Jacques II vit avec chagrin ses propres efforts compromis par cette mesure aussi odieuse que funeste, qui, en excitant une vive indignation en Europe et en éveillant dans son royaume une touchante sympathie pour les victimes, redoubla aussi les alarmes des protestants anglais et rendit plus vif le sentiment de leurs propres dangers. Il crut devoir céder cette fois encore à l'entraînement général en accordant sa protection aux fugitifs, et en permettant qu'une souscription fût publiquement ouverte pour les secourir [1].

1. Il jeta le masque plus tard, dit M. Macaulay, et quoique la souscription eût produit une somme énorme, il trouva le moyen d'empêcher que ceux pour qui elle était ouverte en touchassent une obole, en exigeant d'eux un serment d'adhésion aux articles de la confession de l'Eglise anglicane. (*Hist. d'Angl., depuis l'avénement de Jacques II.*)

Burnet, cependant, très-hostile à Iacques II, semble infirmer ici l'assertion

Il n'en poursuivait pas moins alors, avec une obstination inflexible, ses projets dangereux, et après la chute d'Halifax, rien n'arrêta plus le roi sur la pente funeste où il s'était engagé. Il donna pour successeur à cet homme d'État, dans la présidence du conseil, l'homme le moins propre à l'éclairer, le comte de Sunderland, sans principe en politique comme en religion, et qui, sacrifiant tout autre intérêt à sa fortune, s'affermissait dans l'esprit du roi par l'espérance qu'il lui donnait de le convertir : habile d'ailleurs à se ménager dans tous les partis, Sunderland s'avouait secrètement, dans le cabinet du roi, pour son prosélyte, et protestait en public de son dévouement pour l'Église établie. Jacques perdant l'espoir d'obtenir, pour ruiner celle-ci, le concours de son parlement, eut recours à d'autres moyens. Il crut, comme avant lui son père, avoir trouvé, dans sa royale prérogative de remettre les peines encourues ou d'en dispenser (*dispensing power*), le droit de décider à l'avance les cas où elles ne seraient point appliquées et d'annuler toutes les dispositions rigoureuses de la loi du *test*. Sur les douze juges du royaume, élus et révocables à volonté par la couronne, il y en eut dix qui se prononcèrent dans un cas particulier qui leur fut soumis [1] en faveur de la

de M. Macaulay, ou peut-être la grande collecte pour les réfugiés fut-elle postérieure aux faits rapportés par Burnet : « Les réfugiés, dit celui-ci, trouvèrent dans le roi bienveillance et protection, plusieurs même eurent à se louer de ses largesses. Il ordonna une quête générale à leur profit; elle produisit des sommes considérables qui furent déposées en bonnes mains, et distribuées avec intelligence et fidélité. » (*Hist. de mon temps.*)

1. Ce cas particulier fut celui de sir Edouard Hales, catholique romain, poursuivi par un de ses domestiques pour le recouvrement d'une amende de 500 livres sterling qu'il avait encourue par l'acte du test, en acceptant la com-

prérogative que Jacques revendiquait de dispenser de l'obéissance aux statuts. Mais supprimer ainsi, et d'une manière absolue, toutes les pénalités attachées à l'infraction d'une loi équivalait à l'abolir. Il n'existe aucun statut qu'il ne fût facile de suspendre ou d'annuler par un moyen semblable, et cet usage que faisait Jacques de son pouvoir constitutionnel, était la violation la plus flagrante de la constitution.

Il chercha dans une autre de ses attributions une arme encore plus puissante. Rien n'est plus étrange, dans l'histoire religieuse de l'Angleterre, que la suprématie ecclésiastique accordée à cette époque par les lois à un prince catholique sur une Église dont il n'était pas membre, et qu'il avait à cœur de voir disparaître. Jacques se flatta de trouver dans ce pouvoir, institué pour la défendre, la force nécessaire pour la renverser. Ayant le droit de nomination à toutes les charges ecclésiastiques, depuis l'emploi le plus modeste jusqu'à la plus éminente dignité, il n'y nomma que ceux qui inclinaient à la foi catholique, dont quelques-uns même, comme le docteur Massey, élu au doyenné de l'église de Christ-Church, avaient fait profession ouverte, ou des hommes qui, par le scandale de leurs mœurs, ne pouvaient qu'être un instrument de ruine pour l'Eglise dont ils s'avouaient membres. Pour étouffer ou punir les murmures provoqués par des actes semblables, il rétablit, en violation d'un statut formel de Charles Ier, une haute commission ecclé-

Rétablissement d'une haute commission ecclésiastique.

mission de colonel d'un régiment sans avoir d'abord reçu le sacrement dans l'Église d'Angleterre. « Le sort de la constitution, dit M. Hallam, parut dépendre, dans cette circonstance, de la décision des juges. » (*Hist. constit. d'Angl.*, c. XIV.)

siastique, pouvoir tyrannique et inquisiteur dont le souvenir était encore odieux à la nation [1], et en il nomma les membres; il fit sanctionner par elle la plupart des mesures qui tendaient à miner l'Église établie ou à la détruire; et l'un des premiers entre ceux sur qui tombèrent ses rigueurs fut l'évêque de Londres, Compton, qui s'était attiré l'inimitié du monarque par sa vive opposition au retrait du test dans la chambre des lords. Sommé par le roi d'interdire la parole au docteur Sharp, doyen de Saint-Gilles, qui avait prêché avec amertume contre de récentes conversions au catholicisme, l'évêque refusa d'obéir et de condamner ainsi le docteur Sharp sans enquête préalable et sans jugement. Cité pour ce fait devant la haute commission ecclésiastique, le prélat Compton fut lui-même suspendu par elle et privé de l'exercice de ses fonctions.

Tant d'actes hostiles au sentiment de la nation eussent été impuissants ou inutiles, sans une force suffisante pour la contraindre à les accepter ou à s'y soumettre. Quinze mille hommes de troupes régulières campaient à peu de distance de Londres : le roi, qui les maintenait sur pied sans l'aveu du parlement, n'avait pour les soutenir que ses fonds personnels ou des subsides détournés pour cet objet de leur destination légale. Cette armée,

Armée permanente.

1. La haute cour ecclésiastique du temps d'Elisabeth avait été annulée par un acte du long parlement, qui avait pourvu à ce qu'aucune nouvelle cour ne fût érigée avec un pouvoir et une juridiction semblables. (Hallam, *ubi suprà.*)

Le 13e statut de Charles II, cité par le docteur Lingard, ne pouvait infirmer en aucune manière celui que rappelle M. Hallam. — Les membres de cette nouvelle commission furent le primat Sancroft, qui ne siégea jamais; les évêques de Durham et de Rochester, le chancelier Jeffries, les comtes de Rochester et de Sunderland, et le grand-juge Herbert.

cause d'appréhension pour le peuple, en était une de vive sollicitude pour le roi, qui, n'ayant que de faibles ressources pour l'entretenir, manquait également de forces coercitives pour la contraindre au service, l'exercice de la loi martiale dans le royaume étant formellement interdit par le célèbre statut de la *pétition des droits*. Mais le roi était entouré de légistes qui ne cherchaient que les moyens de détruire la constitution à l'aide des lois : ceux-ci firent revivre d'anciens statuts tombés en désuétude, et qui faisaient de la désertion en temps de guerre ou d'hostilité imminente un cas de félonie au premier chef. Les déserteurs furent traduits devant la cour du banc du roi, en vertu de ces statuts oubliés, pour crime capital, et les juges qui déclarèrent ce mode de poursuite contraire aux lois furent renvoyés et remplacés par d'autres plus complaisants, en vertu du pouvoir qu'avait Jacques de renouveler à son gré la magistrature du royaume, et que Louis XIV même ne s'arrogeait pas.

Loi martiale.

Tout avait jusqu'alors réussi à Jacques en Angleterre, et le succès de ses premières entreprises contre les lois l'invitait à entreprendre chaque jour davantage. Il avait, par l'interprétation arbitraire de la prérogative royale, anéanti dans une foule de cas particuliers l'acte du test en Angleterre; il lui restait à l'abolir ouvertement, et il crut devoir commencer par l'Écosse, où il jugeait son pouvoir encore mieux affermi. L'esprit de résistance et de liberté était alors comme endormi dans ce royaume, où prévalut durant vingt ans l'Eglise épiscopale : sous son administration, les presbytériens, qui formaient la grande majorité de la population des Basses-Terres et

des villes, se trouvaient, dit Hume, aussi peu en sûreté dans leur pays natal que dans une caverne de voleurs [1]; et rien à cette époque, dit encore le même historien, taxé de tant d'indulgence pour les Stuarts, ne pouvait égaler la tyrannie de l'administration, si ce n'est la servilité du peuple. A la tête de cette administration était encore le duc de Queensberry, lord trésorier, chef du parti épiscopal, sincèrement attaché de sa personne à l'Eglise, mais disposé d'ailleurs à sacrifier toutes les libertés civiles du royaume. Il avait obtenu du parlement écossais, en faveur de l'obéissance passive et absolue, une déclaration qui ne pouvait qu'abuser le roi en lui cachant les véritables limites de son pouvoir et de ce qu'il était en état d'entreprendre. Trois autres membres du conseil d'Ecosse, le comte de Perth, chancelier, son frère Melfort, et Murray, s'étaient publiquement déclarés catholiques : tous trois entretenaient le roi dans sa politique religieuse. Jacques leur commanda de dispenser du test les catholiques qu'il investirait des fonctions publiques; il voulut que, dans les chaires, les controverses sur l'Eglise romaine fussent interdites, et il défendit la libre circulation des livres : une chapelle catholique fut ouverte et la messe fut dite dans la maison du chancelier. Des émeutes sanglantes furent dans Edimbourg le résultat de tous ces actes, dont quelques-uns, considérés en eux-mêmes, étaient naturels et légitimes, mais qui tous violaient les lois établies et blessaient profondément le sentiment national. Jacques prescrivit d'user de la plus extrême rigueur, d'employer la torture même pour

Résistance en Écosse à l'abolition du test.

1. *Histoire d'Angleterre.*

réprimer et punir toute manifestation populaire; il fit ensuite présenter au parlement d'Ecosse un projet d'acte par lequel les catholiques seraient affranchis des rigoureuses dispositions du test, qui continueraient à peser sur les dissidents des églises protestantes non conformistes. Il rencontra sur ce point dans le parlement, et même de la part des *lords des articles*, qu'il nommait lui-même, une résistance inattendue : le test fut maintenu, et le projet de loi qui accordait aux catholiques une immunité qu'il refusait aux autres dissidents fut rejeté. Jacques vengea cet échec sur le lord trésorier Queensberry, qu'il destitua, et il priva de leurs siéges plusieurs prélats. Sa colère tomba aussi sur quelques conseillers et officiers publics, et entre autres sur l'avocat de la couronne Georges Mackensie, l'un des hommes les plus éloquents d'Écosse, qui racheta, dans cette circonstance, par un jour de courage, dix années d'une complicité servile dans l'oppression de son pays.

La disgrâce de Queensberry et de l'administration protestante épiscopale qu'il dirigeait en Écosse, entraîna celle de son parent Hyde, comte de Rochester et beau-frère du roi, le seul membre du conseil qui, docile en toutes choses, sauf en un seul point, aux volontés du monarque, se montrât sincèrement dévoué à l'Église établie. D'étroits liens de parenté, d'anciens services, la puissance de l'habitude avaient longtemps défendu Rochester près du roi; mais il avait provoqué le ressentiment de la reine Marie d'Este, seconde femme de Jacques, en recherchant, pour soutenir son crédit ébranlé, l'appui de la maîtresse du roi, et la reine se ligua pour le perdre avec le jésuite Petre et Sunderland. Jacques déjà ne croyait

plus les ménagements nécessaires avec le parti anglican épiscopal que défendait Rochester, à qui le roi attribuait son récent échec en Écosse. Il déclara à son ministre qu'il eût à entendre la messe ou à résigner sa charge : Rochester après avoir hésité résigna. Sa disgrâce fut suivie de celle du comte de Clarendon, son frère, lord-lieutenant d'Irlande, où Jacques méditait d'accomplir une révolution fondamentale en faisant révoquer l'acte célèbre touchant les propriétés, connu sous le nom d'acte d'établissement (*act of settlement*), et de faire passer le pouvoir des mains des protestants en celles des catholiques. Ses projets à cet égard devinrent bientôt évidents pour tous par le choix qu'il fit, pour son lieutenant, d'un fougueux catholique, connu déjà par ses procédés violents et téméraires, Richard Talbot, comte de Tyrconnel[1].

Chute des Hydes.

1687.

La chute *des Hydes*, des beaux-frères du roi, tombés l'un et l'autre pour le seul fait de leur attachement à l'Église établie, causa dans le pays une sensation profonde et ouvrit tous les yeux. Il devenait évident que Jacques II, sous le voile transparent dont il essayait encore de couvrir ses projets, méditait la ruine complète de l'établissement protestant dans son royaume. Déjà plusieurs institutions avaient succombé : les circonstances antérieures et des usurpations successives avaient mis une force immense, presque irrésistible, entre les mains du roi : les cités avaient perdu leurs chartes, et avec elles, le droit de choisir librement les membres des corpora-

1. De très-curieux documents établissent que Tyrconnel méditait de mettre sur sa tête la couronne d'Irlande après la mort du roi Jacques, avec l'assentiment de ce prince et avec l'appui de Louis XIV. (Mackintosh, *Histoire de la Révolution de* 1688.)

tions et leurs magistrats. Le roi, en les nommant lui-même, dictait les élections de la chambre des communes et par celles-ci disposait du parlement. Par les jurés que choisissaient les shériffs et par les juges à volonté révocables, sa volonté dominait dans les tribunaux; par la commission ecclésiastique il s'assujettisait l'Église : par l'armée permanente maintenue sur pied sans l'aveu du parlement, il comprimait tout mouvement, et par la loi martiale, rétablie malgré les statuts existants, il était maître de cette armée. Toute manifestation libre et hardie de la pensée par la presse ou dans la chaire par la parole, était interdite sous des peines sévères : le roi enfin prétendait hautement au privilége de s'élever au-dessus de toutes les lois en dispensant de leur exécution. Il n'avait rencontré encore de résistance sérieuse que sur deux points, le rappel de l'*habeas corpus* et *du test* : à tous autres égards la docilité de la nation ne laissait rien à désirer au plus exigeant despotisme, et si elle avait eu alors un roi protestant qui, en respectant la religion établie, n'eût aspiré qu'à l'exercice libre et durable du pouvoir absolu, il y a tout lieu de croire qu'il y aurait réussi. Mais Jacques II était roi catholique d'un peuple protestant et tous ses efforts échouèrent pour l'asservir. En voyant succomber les Hydes ses proches parents. et ses premiers ministres, pour refus de se convertir à son culte, tout homme en place qui répugnait à l'abjuration se vit menacé, tout possesseur d'un bénéfice ou d'une charge ecclésiastique se crut en péril. Les intérêts spirituels vinrent en aide pour la résistance aux intérêts temporels : la force que les Anglais n'avaient trouvée pour défendre leurs libertés ou leurs priviléges ni dans le respect de

leurs traditions, ni dans le culte de leurs anciennes libertés, ni dans leurs institutions politiques ou civiles, ils la trouvèrent dans le sentiment religieux, dans les besoins sacrés de la conscience, et le salut leur vint de ce qui avait fait leur péril.

III.

Suite et fin du règne de Jacques II. — Révolution.

1687 — 1688.

L'affaiblissement des croyances religieuses et la décadence des mœurs sous Charles II, dans les régions élevées de la société anglaise, avaient puissamment contribué à la réaction politique en faveur des doctrines du pouvoir absolu, comme on les a vues hautement professées au début et au déclin de ce règne. Il faut tenir compte de cette cause à laquelle vint s'ajouter la fatigue de longs orages et l'appréhension de leur retour, pour comprendre l'aveuglement de tant d'hommes honorables, qui ne virent à l'avénement de Jacques II, ni le danger de l'élévation d'un prince catholique au trône, dans un pays protestant où le chef de l'État est en même temps celui de l'Église, ni l'opposition qu'il y avait sur ce point entre les institutions anciennes et les nécessités des temps nouveaux, entre les lois de la succession au trône et les plus simples notions du bon sens : tous ces motifs réunis enfin eurent encore pour effet d'endormir les esprits sur le but et la portée des pre-

miers actes d'un prince qui ne cessa, en ruinant de tout son pouvoir l'Église établie, de protester de son invariable résolution de la maintenir et de la défendre. Le premier réveil vint du grand crime qui appauvrit un pays voisin d'une partie de son meilleur sang, et qui fut la révocation de l'édit de Nantes. Les 500,000 protestants qui, à cette époque, quittèrent le royaume, apportèrent à l'étranger non-seulement, comme on l'a dit souvent, leur industrie et la connaissance des arts qui faisaient une des richesses du pays; ils y apportèrent l'exemple de l'abnégation et du sacrifice, la contagion du martyre : ils y excitèrent sans doute une commisération profonde; mais aussi l'admiration et l'enthousiasme qu'excite toujours le mépris des biens temporels et de toutes les joies de l'existence immolées à l'intégrité de la conscience et de la foi. Il devint présumable, par l'exemple de Louis XIV [1], que le zèle persécuteur d'un autre prince catholique ne serait lié ni retenu par aucun traité, par aucune promesse, lorsque le moment paraîtrait venu de les enfreindre avec succès. Jacques II maintenant montrait lui-même ses projets à découvert : l'emportement de son zèle religieux l'avait entraîné à plusieurs actes téméraires dont s'étaient justement alarmés ses sujets catholiques, et que blâmait comme dangereux le prudent pontife assis dans la chaire de Saint-Pierre. Le roi, du moins, jusqu'alors, avait paru beaucoup plus hostile

1. Louis XIV, avant de révoquer l'édit de Nantes, avait publié un grand nombre d'ordonnances pour restreindre les avantages que cet édit garantissait aux protestants, et dans le préambule de chacune d'elles il protestait de sa ferme résolution de le maintenir. (*Voy.* Sismondi, *Histoire des Français*, règne de Louis XIV.)

aux dissidents qu'à l'Eglise épiscopale, et il avait même permis que celle-ci les persécutât avec violence : mais pour établir, dans un temps prochain, la suprématie de l'Église de Rome en Angleterre, pour ramener les jours de sa puissance maintenant abattue, ce n'étaient plus les sectaires qu'il fallait vaincre, c'était la fière rivale de Rome, la riche et puissante Eglise anglicane qu'il fallait humilier. Une expérience suffisante de la faiblesse du catholicisme dans la Grande-Bretagne, où les catholiques formaient à peine alors un cinquantième de la population, avait fait comprendre à Jacques qu'il ne réussirait jamais dans ses desseins, s'il avait à combattre à la fois l'Eglise établie et les dissidents : il chercha donc dans ceux-ci un appui contre l'adversaire commun, contre cette Eglise anglicane et épiscopale qui les avait persécutés eux-mêmes avec tant d'acharnement.

Nouvel acte d'indulgence.

1687.

La grande mesure au moyen de laquelle il se flattait de les séduire et de les captiver, fut l'acte célèbre publié en Ecosse d'abord, puis en Angleterre, sous le nom d'*acte d'indulgence*, et qui rappelait par son nom et son objet un édit célèbre, promulgué puis retiré sous le règne précédent. Il supprimait les pénalités de l'acte du *test* pour les non-conformistes, catholiques ou protestants, et leur accordait à tous tolérance et liberté entière pour l'exercice de leur religion, abolissant d'un seul coup tous les statuts de la législature relatifs à l'incapacité des individus étrangers à l'Eglise anglicane, pour l'admission aux emplois, et toutes les peines qu'ils pourraient encourir pour cause de dissidence religieuse[1]. Cet

1. Le roi s'en référait, à la vérité, à la décision future des deux chambres

acte louable sans doute en lui-même, si on le considère indépendamment des lois et des circonstances au milieu desquelles il se produisit, provoqua contre son auteur, en Angleterre, un déchaînement universel. Les idées de tolérance religieuse étaient, à cette époque, trop en avant de celles du siècle pour être admises : on ne comprenait pas que le parti dominant pût accorder à autrui la liberté de croire ce qu'il ne croyait pas lui-même. On ne s'étonnait pas de la persécution, on en souffrait, et victime la veille, on devenait à son tour persécuteur le lendemain. D'autre part, l'*acte d'indulgence* décrété par Jacques était une infraction aux lois existantes; il abolissait, par la seule autorité du roi, une longue suite de statuts votés par le parlement qui avait déjà, plusieurs années auparavant, rejeté sous Charles II un projet semblable quoique sur des bases infiniment plus restreintes : cette grande mesure enfin ne fut pas considérée comme sincère. Quelle confiance en effet pouvait être accordée aux protestations tardives que fit Jacques II en faveur de la liberté absolue de croyance et de culte, lorsqu'on l'avait vu complice impitoyable et acharné de la persécution barbare exercée contre les dissidents en Angleterre et en Ecosse par l'Eglise établie. C'étaient eux maintenant qui tenaient dans leurs mains les destinées de l'Angleterre, et la victoire paraissait certaine pour le parti auquel ils con-

quand il croirait convenable de les assembler, mais en termes qui étaient plutôt une insulte qu'une marque de respect a leur autorité. (Hallam, *ubi suprà*.)

Dans la déclaration d'indulgence publiée en Ecosse, le roi employait des formes encore plus tranchées. Il y suspendait toutes les lois contre les catholiques romains et les presbytériens modérés, par son autorité souveraine, sa prérogative royale et son pouvoir absolu, auxquels tous ses sujets devaient obéir sans réserve.

sentiraient à se joindre, soit qu'ils se déclarassent pour le roi ou pour l'Eglise. La Grande-Bretagne alors présenta un spectacle peut-être unique dans l'histoire : on vit des hommes qui avaient reçu des deux parts des maux inouïs, dont la foi avait été éprouvée par la pauvreté, par la prison, par l'exil, devenir tout à coup l'objet des sollicitations les plus empressées de leurs persécuteurs : le roi d'un côté leur offrait cette liberté de croyance et de culte après laquelle ils avaient soupiré si longtemps et faute de laquelle ils avaient tant souffert : de l'autre côté l'Église établie leur montrait, dans ce même acte d'indulgence, le triomphe d'un culte qu'ils considéraient comme une idolâtrie, le peu de sécurité que leur offrait pour eux-mêmes la parole de Jacques, tant de fois violée, et enfin un attentat aux lois et le renversement de la constitution civile de leur pays pour laquelle leurs pères avaient versé leur sang sous le long parlement et sous la république. Les dissidents flottèrent d'abord irrésolus; un certain nombre, et parmi eux William Penn, l'un des fondateurs de la secte des quakers [1], acceptèrent l'acte d'indulgence comme un bienfait; mais ensuite l'immense majorité des sectaires protestants suivit l'exemple des célèbres docteurs dissidents John Bunyan, Baxter et John Stowe : nous les verrons bientôt protester contre cet acte et faire cause commune pour le repousser avec cette même Église qui les avait si cruellement opprimés : convaincus par des faits nombreux et irrécusables que le but de Jacques était beaucoup moins de délivrer les catholiques de leurs entraves que de ruiner le protestantisme dans la Grande-

Conduite des dissidents.

1. Le premier fondateur de cette secte est George Fox.

Bretagne, en prodiguant, aux adversaires de cette religion, toutes les charges de l'État [1], ils rejetteront un avantage passager où ils verront un grand péril, et ils aimeront mieux souffrir encore que de concourir à la ruine de la constitution civile et du régime légal auquel l'acte d'indulgence portait une irréparable atteinte.

Opposition des torys.

Le dessein véritable du roi en le publiant n'était plus un mystère : il devenait évident, pour les torys eux-mêmes, que son but était le renversement complet de l'établissement ecclésiastique auquel ils étaient attachés autant qu'au trône : dès lors et aussitôt que l'Église fut menacée, plusieurs hommes éminents qui s'étaient montrés peu scrupuleux en d'autres circonstances et qui avaient donné la main aux atteintes portées par son frère et par lui aux libertés civiles, lui résistèrent, et le parti tory, jusque-là fidèle, et dont les doctrines étaient le plus ferme soutien de la prérogative, entra presque tout entier dans l'opposition : le roi par sa conduite ne gagna aucune force mais perdit celle qu'il avait acquise et ne réussit qu'à rallier contre lui, au parti whig et au grand corps des dissidents, ses plus loyaux et plus constants défenseurs.

Nul ne travaillait à sa ruine plus efficacement que lui-même, et toutes les mesures dont il fit suivre son acte d'indulgence firent voir à quel point étaient fondées les alarmes de ceux qui tremblaient pour l'établissement religieux du royaume. Les lois d'Angleterre défendaient

1. Quatre catholiques furent admis dès 1686 dans le conseil privé du roi : les lords Arundel de Wardour, Bellasis, Dover et Tyrconnel. (Rapin Thoiras.)

de correspondre avec Rome; non-seulement Jacques II avait envoyé un ministre indiscret et inhabile, lord Castelmaine, auprès du pape Innocent XI, il voulut que ce pontife fût ouvertement représenté à sa cour. Le pape, en désignant le cardinal Adda pour son nonce en Angleterre, crut qu'il était prudent de déguiser son caractère véritable aux yeux des Anglais; Jacques exigea au contraire que le cardinal fît son entrée en grande pompe et avec un splendide cortége, et il lui fit à Windsor une réception solennelle [1].

Relations officielles avec le Saint-Siége.

Le roi blessa plus profondément encore le sentiment et les croyances religieuses de la nation, en abusant de son droit de suprématie pour donner des charges ecclésiastiques et des évêchés même à des hommes qui inclinaient ouvertement au catholicisme. Il attaqua enfin dans leurs principes les deux plus fortes citadelles de l'anglicanisme, les universités fameuses de Cambridge et d'Oxford. Les colléges de ces antiques établissements, fondations pieuses et foyers des doctrines protestantes, étaient dirigés exclusivement par des ministres de l'Église établie : le roi cassa les élections de leurs présidents et de leurs agrégés ou assesseurs (*fellows*), essayant de remplacer ceux-ci, au mépris des usages existants et des droits de l'Église, par des élus de son choix et de son culte. Il commanda à l'université de Cambridge d'admettre, contre toutes les règles, un moine bénédictin, Alban Francis, au degré de maître ès-arts. Celui-ci

Attaque de la couronne contre les universités.

1. Le duc de Sommerset, lord chambellan, refusa d'y assister : « Ignorez-vous, lui dit Jacques, que je suis au-dessus de la loi? — S'il est ainsi pour Votre Majesté, répondit Sommerset, il n'en est pas de même pour moi. » Sommerset fut destitué.

refusa le serment de rigueur et ne fut point admis. Le vice-chancelier de l'université, traduit pour ce fait devant la haute commission ecclésiastique, fut dépouillé par elle de sa charge. Le roi fit plus : il mit une main violente sur le fameux collége de la Madeleine, dépendant de l'université d'Oxford, qui avait compté de grands princes parmi ses membres, et donné des gages d'un dévouement sans bornes à la cause royale et aux Stuarts : le roi voulut imposer à ce collége, pour président, l'évêque Parker, soupçonné d'une secrète adhésion à l'Église romaine [1] : le collége résista et maintint son droit de libre élection : Jacques irrité expulsa ses membres, saisit ses revenus et transforma l'établissement en séminaire catholique. Si le pape enfin eût secondé son impatience, il eût, dit-on, essayé d'asseoir le jésuite Petre sur le siége archiépiscopal d'York [2], second siége protestant du royaume, et dont il employa plusieurs années les revenus à des œuvres catholiques : il n'y eut dès lors pas un ecclésiastique, pas un Anglais attaché à l'Église établie qui ne se crût frappé ou menacé dans sa place et dans sa fortune par le prince qui employait à la spoliation et à la ruine de l'Église le pouvoir dont les lois l'avaient investi pour la défendre, et qui poussait ainsi le clergé anglican à détester et à abjurer toutes les doctrines de

1. Quoique Parker, évêque d'Oxford, fût de nom un protestant, son successeur, Gifford, était membre avoué de l'Eglise catholique. Le collége fut rempli de personnes de la même religion : la messe fut dite dans la chapelle, et la religion établie fut exclue à force ouverte, avec une violence qui détruisit entièrement tout espoir de la conserver en aucun autre lieu. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. XIV.)

2. Le pape Innocent XI refusa constamment aux sollicitations de Jacques II l'élévation du père Petre à la prélature ou au cardinalat.

soumission absolue et d'obéissance passive professées au début du règne avec tant d'exagération et d'imprudence [1].

Jacques II cependant avait compris que l'opposition si puissante et si générale à l'*acte d'indulgence* et au rappel du *test*, ne serait surmontée ou vaincue que par l'autorité d'un parlement; mais il n'espérait plus obtenir, pour cet objet, le concours de celui qui siégeait depuis son avénement et qui s'était montré non moins dévoué à l'Église qu'à la monarchie. Après avoir été prorogé plusieurs fois, ce parlement fut enfin dissous et, malgré l'irritation profonde et presque générale des esprits, le roi résolut d'en convoquer un nouveau. Il eut recours, pour préparer et dominer les élections, à un système de corruption et d'intimidation presque toujours fatal à celui qui en fait sa dernière ressource. Le roi n'hésita point à intervenir de sa personne dans toutes ces manœuvres, et soit à Londres, soit dans les comtés qu'il parcourut pour cet objet, il mandait auprès de lui les hommes considérables, et usait, dans le tête-à-tête du cabinet, de tous les moyens d'influence dont peut disposer un souverain pour les amener à son but [2]. Il signifia à tous les fonctionnaires publics qu'ils eussent à employer leur autorité pour obtenir des votes favorables

Dissolution du parlement.

1689.

1. L'auteur des *Mémoires* dits *de Jacques II* fait à ce sujet la réflexion suivante : « Les mêmes hommes qui avaient inculqué au plus haut degré les doctrines de la prérogative et du souverain pouvoir, tant que le pouvoir leur avait été favorable, ne crurent pas plutôt en avoir à craindre quelque chose, qu'à peine serrés du soulier, ils jetèrent les hauts cris comme s'ils ne se le fussent pas chaussé eux-mêmes. »

2. Ces conférences secrètes, tenues dans le cabinet *Closet*, donnèrent naissance à l'expression proverbiale de *closetting*.

à ses vues ou à résigner leur emploi : il forma, sous le nom de comité des régulateurs, une commission de sept membres, dont un seul, l'exécrable Jeffries, était protestant : tous les autres étaient catholiques, et parmi eux siégeait le jésuite Petre, dont la fougue égalait la témérité, et que le roi venait d'admettre ouvertement dans son conseil privé. A ces hommes, presque tous ennemis implacables de l'Église établie, fut confié le plus grand intérêt de l'Angleterre, la direction suprême des élections au parlement ; ils eurent l'ordre d'examiner les opinions des principaux magistrats et surtout des lieutenants de comté, des juges de paix et des shériffs. Ces emplois divers étaient dans les mains des torys les plus influents et les plus respectés, qui tous voyaient dans l'*acte d'indulgence* un principe de ruine prochaine pour l'Église établie : ils résignèrent leur place ou furent destitués et remplacés par des catholiques ou des dissidents. Cependant, même avec ceux-ci, le roi n'atteignit qu'imparfaitement son but; les chefs et les membres influents du parti catholique étaient plus alarmés que satisfaits de sa conduite imprudente, et le souverain pontife Innocent XI pressentait, comme eux, une réaction formidable[1]. Le petit nombre des dissidents, baptistes, indépendants ou

Élections nouvelles.

1687.

Alarmes du pape et des catholiques anglais.

1. Innocent XI voyait avec autant de mécontentement que d'inquiétude la voie téméraire où s'engageait Jacques II, et témoignait peu d'égards à son ambassadeur, lord Castelmaine. Celui-ci eut du pape plusieurs audiences, mais qui ne servirent pas à grand'chose ; car, sitôt qu'il commençait à parler d'affaires, le pape était pris très à propos d'une attaque de toux qui interrompait pour le moment le discours de l'ambassadeur, et le forçait de se retirer. Les audiences et les attaques de toux se renouvelèrent de temps en temps durant le séjour de Castelmaine à Rome, et étaient un sujet de divertissement pour tout le monde, si ce n'est pour certaine coterie de la cour pontificale. » (Welwood, *Mémoires*.)

presbytériens, qui d'abord avaient accepté comme un affranchissement l'acte d'indulgence [1], éclairés maintenant par la longue série des actes subséquents du pouvoir royal, distinguaient un piége où ils avaient cru reconnaître un bienfait, et la plupart refusèrent leur adhésion après l'avoir donnée [2] : ils frémissaient en voyant renaître à côté d'eux les pompes du catholicisme, qui pour eux étaient celles du démon, dont ils se croyaient complices en permettant qu'elles fussent rétablies ; leur indignation, nourrie par de violents préjugés, s'exhalait en paroles menaçantes, et Jacques reconnut avec effroi qu'il avait agi contre lui-même et au préjudice de sa couronne en remplaçant arbitrairement les membres torys de beaucoup de corporations municipales par d'indociles sectaires. Les premiers, alors même qu'ils murmuraient de sa conduite, ne lui résistaient que dans les limites légales et en faisant profession de respect et de dévouement pour sa personne ; mais les vieux soldats de la république tenaient un plus rude langage et disaient hautement que le sang coulerait encore avant que le papisme et la tyrannie prissent de nouveau racine dans le sol de la vieille Angleterre. Jacques voulut alors défaire son propre ouvrage, il brisa pour la seconde fois ces redoutables corporations et défendit d'y admettre aucun membre qui refusât de souscrire à l'acte d'indul-

Opposition des dissidents à l'acte d'indulgence.

1. Les dissidents anglais étaient partagés en quatre grandes sectes : les presbytériens, les indépendants, les baptistes et les quakers.

2. L'ambassadeur de Louis XIV, Barillon, écrivait à cette époque à son maître que quiconque avait quelque chose à perdre se rangeait dans l'opposition : signe infaillible d'un péril prochain pour un gouvernement. (*Corresp. de Barillon.*)

gence[1] : les villes résistèrent et défendirent leurs franchises; le roi eut recours à la force et les fit occuper par des troupes logées chez l'habitant, au mépris d'une clause spéciale de la pétition des droits : le bruit se répandit enfin que les innombrables commerçants patentés pour des denrées de nécessité première, seraient eux-mêmes forcés d'adhérer à cette mesure ou de renoncer à tout moyen d'existence. Le roi marchait à ses fins sans souci des obstacles qu'il accumulait devant lui et des flots soulevés de l'opinion. Ignorant que le grand art de gouverner consiste à savoir résister et fléchir à propos, il répétait toujours que son père s'était perdu par ses concessions ; il n'en ferait aucune, disait-il, et demeurerait jusqu'au bout résolu et inflexible.

Il mit le comble à l'excitation populaire par une nouvelle mesure, qui plaçant le clergé entre sa conscience et son intérêt, avait pour but de le déconsidérer ou de le détruire : en avril 1688, après la première publication de l'acte d'indulgence, il en fit une seconde et ordonna que lecture publique en fût faite, durant deux dimanches consécutifs, par les ministres en fonction dans chaque église paroissiale, et les évêques reçurent l'ordre de distribuer copie de la déclaration d'indulgence dans leurs diocèses respectifs. Mais souscrire aux volontés du roi dans cette circonstance et ordonner la lecture de cet acte en chaire, c'eût été de la part des évêques souscrire

1. Jacques, en dépouillant les villes du royaume de leurs privilèges, tint une conduite pareille à l'égard des colonies anglaises, auxquelles il enleva leurs chartes, et il leur envoya des gouverneurs munis d'un pouvoir sans limite. Tous les actes du prince portaient l'empreinte de ses principes absolus. (D. Hume.)

à l'humiliation et à la ruine de l'Eglise à la tête de laquelle ils avaient été élevés; c'eût été se déshonorer, et selon l'expression du jésuite Petre, dévorer leurs souillures et boire leur propre infamie [1]. Si un doute était possible à cet égard, il serait levé par la conduite des dissidents qui aimèrent mieux, comme on l'a vu, accepter la prolongation des anciens statuts dont ils avaient tant souffert que de relever le catholicisme en les abrogeant sur les ruines de l'Eglise établie, et qui, dans cette circonstance, oublièrent tous les maux qu'ils avaient reçus des chefs de cette Eglise, et firent cause commune avec leurs anciens persécuteurs.

L'Angleterre était dans l'attente, tenant ses regards arrêtés sur les prélats, et ceux-ci, au nombre de sept, réunis sous la présidence du primat Sancroft, résolurent de résister à l'injonction royale. Ils signèrent et présentèrent au roi une pétition mémorable, dans laquelle, protestant hautement contre tout reproche de rébellion et d'intolérance, ils assuraient le roi de leur fidélité ainsi que des égards qu'ils auraient pour les consciences délicates des dissidents, et dont ils donneraient des preuves comme pairs du royaume dans le prochain parlement. « Mais déjà deux fois, disaient les prélats, sous le dernier règne et sous le règne actuel, le parlement avait déclaré que le droit de dispenser des statuts existants en matière ecclésiastique, n'était pas une des prérogatives constitutionnelles du monarque; la déclaration d'indulgence était donc illégale, et le clergé ne pouvait en honneur et en conscience se rendre complice de la publication

Pétition des évêques.

1687.

1. He would make them eat their dirt, the vilest and most loathsome of all dirt.

solennelle d'un acte contraire aux lois, dans la maison de Dieu et durant l'office divin. »

Cette pétition célèbre fut signée par l'archevêque de Cantorbéry et par six de ses suffragants[1]; ils la présentèrent ensemble au roi dans son palais de White-Hall et en protestant de leur obéissance et de leur fidélité sans bornes. Jacques les traita en rebelles, et les chassa de sa présence en les menaçant de toute sa colère. La nation entière fut électrisée par la résistance courageuse des évêques qui, pour la défense de l'Église, avaient mis en péril la haute position qu'ils occupaient, leur fortune et leur liberté. Au jour fixé pour la lecture de la déclaration royale dans les églises, on eût dit que le peuple et le clergé n'avaient qu'un même esprit et qu'une âme. Sur cent paroisses que Londres contenait, l'acte d'*indulgence* ne fut lu que dans quatre, et dans celles-ci, au moment où le ministre commençait la lecture, tout l'auditoire se leva et sortit indigné. L'enthousiasme gagna les comtés les plus éloignés, la plupart des évêques des diocèses lointains envoyèrent leur adhésion à la pétition des sept prélats; quelques prêtres sur dix mille donnèrent en tremblant lecture de l'acte royal et furent, comme à Londres, abandonnés de leur troupeau : jamais l'Eglise anglicane ne fut aussi chère à la nation qu'en ce jour mémorable: telle est la force de l'abnégation et du sacrifice que, pour un temps, l'ardent esprit de la dissidence parut éteint : l'illustre Baxter monta en chaire pour exalter le courage des évêques et du clergé paroissial, et le cri universel des non-conformistes fut qu'ils préfé-

1. L'évêque de Londres, Compton, alors suspendu, était absent.

raient demeurer sous le poids des plus rigoureux statuts plutôt que de séparer leur cause de celle des prélats.

Le roi, pour frapper les évêques, hésita entre plusieurs moyens : n'osant les traduire, pour infraction à leur devoir spirituel, devant la cour de la haute commission ecclésiastique, il préféra les accuser de félonie pour avoir publié un libelle sous forme de pétition, et il les cita devant lui en son conseil. Ils comparurent, justifièrent leur pétition et convinrent qu'ils l'avaient signée. Le roi les envoya pour ce fait à la Tour, et ils furent ensuite assignés devant la cour du banc du roi, sous le poids d'une accusation criminelle. Une foule immense accourue sur leur passage, les salua de ses acclamations, des milliers d'hommes demandaient la bénédiction de ceux qu'ils honoraient déjà du saint nom de martyrs, et les soldats préposés à leur garde fléchirent le genou à leur approche. Ils furent élargis enfin, après avoir invoqué le privilége de tout Anglais, d'être mis en liberté en présentant une caution, et parmi ceux qui briguèrent l'honneur de leur en servir, on compta vingt-et-un pairs du plus haut rang et dix membres opulents des communions dissidentes.

Les évêques à la Tour.

Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au jour où cette grande cause devait être appelée, la reine, longtemps réputée stérile, mit au monde un fils voué dès le berceau au malheur et à un exil sans terme. La naissance de cet enfant, considérée par le roi comme une grâce inespérée du Ciel, contribua au contraire à précipiter sa chute. La nouvelle en fut accueillie avec incrédulité par une population prévenue et irritée ; l'enfant, disait-on de toutes

Naissance d'un prince de Galles.

parts, était supposé, c'était une ruse du roi pour écarter après lui du trône le prince d'Orange, pour perpétuer l'influence des catholiques dans la Grande-Bretagne et consommer la ruine du protestantisme : il avait, disait-on, les jésuites pour complices, et dans toute l'Angleterre il y eut à peine peut-être un seul homme entre mille qui crût le jeune prince légitime[1]. L'agitation gagna rapidement les provinces les plus éloignées. Les presbytériens écossais, si longtemps hostiles à l'épiscopat, envoyèrent en signe d'adhésion de nombreuses adresses aux prélats; l'énergique population des Gallois s'émut tout entière pour leur évêque Trelawney, descendant des anciens chefs du pays, sous lesquels leurs ancêtres avaient glorieusement combattu : les paysans de la rude terre de Cornouailles, si dévoués à la cause parlementaire et protestante, annoncèrent hautement le retour prochain de leur bien-aimé Monmouth, le bon duc protestant, leur idole : bientôt, dirent-ils, et tout d'un coup, il allait apparaître, il les mènerait encore à la victoire, et foulerait à ses pieds le roi papiste et les jésuites. Vers le même temps le bruit se répandit dans la capitale que le premier ministre de la couronne avait abjuré le protestantisme : on l'avait vu, disait-on, dans la chapelle du palais, pieds nus, et un cierge à la main, confesser ses erreurs : Sunderland en effet s'était déclaré catholique[2], le roi avait dicté son apos-

Conversion de Sunderland au catholicisme.

1. Les fameux arguments produits à cette époque pour et contre la légitimité du prince, ont été rappelés avec beaucoup d'impartialité dans le XXIV[e] tome de l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin Thoiras, qui attribue sagement à la fureur de l'esprit de parti les calomnies dont le roi et la reine furent à cette occasion l'objet.

2. L'auteur des *Mémoires de Jacques II* dit que cette conversion prétendue n'était qu'une trahison nouvelle de Sunderland, afin de mieux dominer le roi.

tasie; il avait vu dans cette conversion un triomphe; il y avait trouvé une compensation à la douleur qu'il ressentait de son échec dans la cause des évêques. Sunderland, en un mot, avait franchi le dernier pas où Rochester s'était arrêté, et cette nouvelle fut accueillie dans Londres avec un mélange d'indignation et de pitié.

L'Angleterre cependant était dans l'attente, et le jour approchait où le grand procès devait être jugé. Jamais le peuple de ce royaume ne s'était ému pour de plus grands intérêts : la religion et l'amour des libertés civiles, nobles et puissants mobiles auxquels il avait obéi tour à tour depuis cent cinquante ans et qui l'avaient souvent poussé en sens contraire, étaient maintenant réunis dans son cœur pour donner à ses vœux et à ses efforts une impulsion unique, entraînante, irrésistible. Les hommes révérés qui tenaient en main l'étendard du protestantisme, et qui donnaient l'exemple de s'offrir pour la foi étaient tout ensemble les chefs spirituels et les chefs temporels de la nation, et celle-ci mesurait sur leur élévation l'étendue de leur sacrifice : ils n'étaient invités à la rébellion ni par leur position sociale, ni par leur caractère, ni par l'esprit de secte ou de parti : tous appartenaient à ce fidèle parti tory qui avait prodigué pour la monarchie ses trésors et son sang ; ils avaient, entraînés eux-mêmes par l'indignation et l'horreur pour des projets régicides, for-

et de le pousser plus rapidement dans le précipice. Cette supposition n'est pas admissible. Sunderland, d'ailleurs, nous paraît le type le plus complet peut-être que présente l'histoire de ces ambitieux qui, après avoir usé leur vie dans des intrigues sans nombre, finissent par se prendre eux-mêmes dans leurs propres filets. *Voyez* sa confession au marquis de Seignelai, à la fin de l'ouvrage de M. Mazure (*Hist. de la Révolution de* 1688, t. III, note 5).

mulé jadis des préceptes d'obéissance passive; tout se réunissait donc aujourd'hui pour que leur résistance ne pût être attribuée qu'à ce qu'il y a de plus noble et de plus désintéressé dans le cœur humain, et la nation se trouvait vis-à-vis de son gouvernement dans une de ces crises redoutables et suprêmes où les meilleurs considèrent comme un devoir de répéter hautement qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et où tout autre intérêt s'évanouit devant ceux de la conscience.

Le choix d'un jury docile était alors l'objet des plus graves préoccupations de la couronne. Après ce qu'elle avait obtenu jusqu'à ce jour de la complaisance ou de la servilité dans tous les procès criminels, il paraissait impossible que le roi ne réussît encore, dans la circonstance présente, à faire élire un jury selon ses vœux. Le 29 juin enfin, le procès s'ouvrit à Westminster, en présence de l'auditoire le plus imposant par le nombre et le rang des assistants. Les rues et les places adjacentes étaient encombrées d'un peuple immense, le fleuve lui-même couvert d'embarcations disparaissait sous la foule des spectateurs. Il s'agissait de décider si les évêques pouvaient être considérés comme ayant eux-mêmes publié la pétition qui portait leur signature et si cette pétition était un libelle séditieux et punissable par les lois. Le premier point fut admis, le second était plus grave et les débats ne furent clos que le soir. Le jury passa la nuit entière à délibérer : le lendemain, vers dix heures, la cour reprit séance, et le président ayant posé aux jurés touchant les défendeurs la question d'usage « coupables ou non coupables? » le chef du jury se leva et répondit « non coupables. » A ce mot une grande clameur retentit dans la salle et dans

Acquittement des évêques.

les galeries, les acclamations ébranlèrent les antiques voûtes de Westminster; un cri soudain, immense, fut répété à l'entour, dans les rues, sur les places voisines et sur les mille embarcations de la Tamise. La religion et la vieille cause constitutionnelle avaient vaincu contre toute espérance. Dans le saisissement et la joie du triomphe, on pleurait, on se félicitait, on s'embrassait. Les évêques absous se dérobèrent aux transports de la foule : on voulait voir, on voulait saluer et bénir ceux dont le pieux courage avait sauvé l'Église et les libertés publiques. Des hommes à cheval partirent dans toutes les directions pour répandre au loin l'heureuse nouvelle et partout elle excita le même enthousiasme. D'innombrables feux d'artifices furent tirés dans les villes en signe de réjouissance, et à ces démonstrations joyeuses il s'en joignit d'autres d'un caractère différent et très-répréhensible, réaction inévitable dans les circonstances présentes : de grossières images représentant le pape, des cardinaux et des évêques, furent promenées processionnellement dans Londres, et jetées dans les flammes aux acclamations frénétiques d'une multitude dans l'ivresse.

Le roi fut plus irrité de ces manifestations de la joie publique que du verdict d'acquittement, et ne dissimula ni son dépit ni sa colère. Il s'était rendu dans le camp d'Honslow, près de Londres, pour y passer l'inspection de ses régiments, et il était encore à table, dans la tente de Feversham, lorsqu'il entendit l'explosion d'une clameur immense [1], et comme il s'en enquer-

1. Selon les autorités dont s'appuie M. Macaulay, le respect comprima l'en-

rait, on lui dit que c'était l'accueil fait par l'armée au verdict d'acquittement des évêques : « Il répondit par une menace, et il quitta le camp aussitôt pour revenir à Londres où il rentra méditant de sinistres projets. Ayant résolu de tirer une vengeance éclatante, et selon lui infaillible, de l'échec que son autorité avait subi au sujet des prélats, il somma, dans chaque diocèse, l'archidiacre et le chancelier de lui transmettre les noms de tous les ecclésiastiques qui avaient refusé de lire l'acte d'indulgence, et il annonça l'intention de les citer en masse devant la haute cour ecclésiastique. Un fort petit nombre de rapports lui furent transmis ; mais Jacques apprit par eux, que l'exemple du clergé de Londres avait été suivi dans les comtés et que le clergé avait partout désobéi. La haute cour s'assembla et recula devant la nécessité de frapper le clergé presque tout entier : elle essaya de gagner du temps et trompa l'impatiente vengeance de Jacques en ajournant à quatre mois l'époque fixée pour la remise des rapports touchant le refus du clergé. Irrité des dispositions manifestées par l'armée réunie près de Londres, le roi fit lever le camp et disséminer les soldats en diverses garnisons ; puis il tenta de gagner chaque corps séparément. Le premier bataillon auquel il demanda son concours pour l'abolition du test, mit bas les armes en sa présence, à l'exception de deux officiers et de deux soldats, qui tous quatre étaient catholiques.

Jacques était arrivé à ce point fatal où il est difficile

thousiasme des soldats aussi longtemps que le roi fut dans le camp. Cette opinion est contredite dans les *Mémoires de Jacques II*.

de faire autre chose que des fautes. Ne pouvant plus que très-imparfaitement s'appuyer sur les Anglais, il essaya de s'appuyer sur les Irlandais, comme avait fait son père. Tyrconnel lui envoya d'Irlande de nombreux bataillons pour remplir les vides de l'armée : leur apparition sur le sol anglais excita l'indignation et l'horreur, et plusieurs corps refusèrent de recevoir ces étrangers : c'étaient, disaient les officiers et les soldats, des hommes d'une race asservie et dégradée, des barbares, les descendants de ceux qui avaient égorgé leurs pères dans le massacre de 1640, dont Cromwell avait tiré vengeance, et qu'ils avaient tenu jusqu'à présent sous le joug. » Toute l'Angleterre, du Northumberland à la pointe de Cornouailles, jeta un cri d'indignation et d'effroi, et l'apparition des Français ou des Espagnols sur le sol britannique eût causé moins d'irritation peut-être que celle de ces hommes que le peuple anglais haïssait non-seulement à cause de leur culte et de leur condition méprisable, mais aussi par le souvenir même des souffrances qu'il leur avait lui-même infligées et des outrages dont il les avait abreuvés durant plusieurs siècles. Le roi s'était aliéné le clergé, l'armée, sa famille et l'immense majorité de son peuple, et sans voir le précipice entr'ouvert sous ses pas, il persévérait encore, à la veille même du dénouement, dans sa politique inflexible. La crise approchait du terme, et le jour même où l'acquittement des évêques fut prononcé (30 juin 1688), une lettre signée par quelques hommes du plus haut rang était partie de Londres pour la Haye, invitant le prince d'Orange à venir en Angleterre défendre et asseoir sur des bases inébran-

Guillaume, prince d'Orange.

lables les institutions civiles et religieuses du pays[1].

La nature, l'éducation et les circonstances avaient préparé Guillaume au grand rôle qu'il remplit[2]. Orphelin au berceau, en butte aux soupçons et à la haine du parti dominant, captif en quelque sorte sous la surveillance dure et sévère des ennemis de sa maison, en proie, dans un corps faible et maladif, à de vives et perpétuelles souffrances, il avait grandi dans l'adversité et endurci son âme au milieu d'épreuves qui, trop souvent mortelles pour les hommes vulgaires, fortifient au contraire les caractères d'élite et les cœurs intrépides. Mûri de bonne heure dans les affaires et dans les périls, nous l'avons vu, à l'âge où l'homme se connaît à peine lui-même, gouvernant son pays dans les circonstances les plus difficiles, et commandant l'armée en face des plus grands capitaines. Il cachait un brûlant patriotisme, un cœur magnanime et capable d'une affection profonde et tendre sous des dehors froids, sévères, impassibles. Peu d'hommes l'ont égalé en possession d'eux-mêmes et en courage. Imbu des doctrines d'un calvinisme rigide, et zélé pour sa foi, il avait néanmoins su s'affranchir des étroits préjugés des sectaires, il adopta des opinions plus générales et plus hautes, et montra jusqu'au dernier soupir une tolérance véritable et un zèle sincère pour la cause de la liberté religieuse. Son caractère et sa foi calviniste le portaient également à admettre la prédestination : il se croyait ap-

Son caractère.

1. Les signataires étaient les lords Shrewsbury, Devonshire, Danby et Lumley, l'évêque de Londres, et enfin Edouard Russel et Henri Sidney.

2. Pour les détails sur Guillaume d'Orange, j'engage à lire le beau portrait tracé par M. Macaulay. (*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II.*)

pelé par la Providence à une grande mission ; il puisa, dans cette conviction, la fermeté nécessaire pour l'accomplissement de ses vastes projets et le mépris de la mort poussé jusqu'à la plus extrême témérité. Son inclination naturelle le portait vers la guerre ; mais il occupe dans l'histoire, ainsi que son illustre ancêtre *le Taciturne*, une place plus haute comme guerrier que comme politique [1] : il possédait cependant une des plus rares qualités des grands capitaines, et s'il manqua souvent de génie ou d'habileté dans les combinaisons stratégiques, nul n'en montra davantage pour réparer ses défaites. L'extrême péril qui trouble l'intelligence de la plupart des hommes, rendait la sienne plus lumineuse, et jamais on ne vit sa pensée plus libre et plus forte que dans les situations en apparence désespérées. C'est ainsi qu'il soutint une lutte inégale, mais glorieuse, contre les plus grands généraux de l'époque, et qu'il rallia plusieurs fois contre Louis XIV, l'Europe entière sauvée par lui d'un complet asservissement [2].

Sa politique et sa situation.

Le mobile de Guillaume n'était ni un étroit intérêt de secte, ni l'ambition d'un agrandissement tout personnel : ses desseins étaient plus vastes, son ambition plus haute et plus légitime : elle eut pour objet le maintien de l'équilibre continental, et c'est en garantissant l'intégrité des

1. Prince profond dans ses vues, habile à former des ligues et à réunir les esprits, plus heureux à exciter la guerre qu'à combattre ; plus à craindre encore dans le secret du cabinet qu'à la tête des armées, etc. (Massillon, *Oraison funèbre de Mgr le Dauphin.*)

2. David Hume rend au prince d'Orange ce magnifique témoignage : « Il serait difficile, dit-il, malgré ses imperfections, de trouver un homme qui ait mieux servi les intérêts généraux de la société de son temps et du genre humain. » (*Hist. d'Anglet.*, règne de Jacques II.)

états voisins de la France qu'il entendait maintenir l'indépendance de sa patrie et protéger les droits de la conscience en Europe. Il importe, pour apprécier la grandeur de son rôle et de ses efforts, de ne pas perdre de vue qu'il eut, dans sa lutte avec Louis XIV, les princes les plus catholiques pour alliés, le roi d'Espagne et l'empereur, et que les sympathies du pape lui-même étaient hautement acquises à la cause de l'équilibre européen dont Guillaume était le plus vaillant champion. Ce prince avait compris qu'il ne parviendrait à contrebalancer la puissance française et à arrêter ses progrès qu'à l'aide de la puissance britannique : aussi hésita-t-il longtemps à se déclarer contre Jacques II, et lui prêta-t-il, dans les premiers temps de son règne, un appui sincère et efficace contre les insurrections intérieures, et ce ne fut que lorsqu'il vit le roi Jacques engagé sans retour à la suite de Louis XIV, dans la politique comme dans la religion, qu'il conçut la pensée de le renverser. Il craignit alors de voir avorter tous ses plans relatifs à la politique continentale, et de perdre, dans sa lutte avec la France, le concours et l'appui de l'Angleterre, soit que celle-ci fût déchirée par une guerre civile, ou détachée de la ligue européenne, par une révolution fatale aux Stuarts, et accomplie sous une impulsion qui ne fût pas la sienne. Cette révolution à ses yeux était imminente autant qu'inévitable, et il se mit en mesure de seconder le mouvement afin de demeurer maître du résultat.

Guillaume était, par son mariage, par son caractère et ses convictions religieuses, par son grand rôle en Europe, et par son pays même, dans les meilleures conditions

pour donner des espérances et des gages à tous les partis sans en alarmer aucun. La Hollande, unie à l'Angleterre par le lien puissant de la religion, n'était assez puissante, ni par sa population, ni par son territoire, pour donner de l'ombrage à ceux à qui elle prêterait le secours de ses soldats, de sa flotte et de son stathoudre; la princesse d'Orange enfin, unie à Guillaume, était l'héritière présomptive du trône, et une révolution qui aurait pour effet de la couronner pouvait s'accomplir sans bouleversement désastreux. Toutes ces circonstances étaient connues et appréciées en Angleterre des hommes les plus éclairés des divers partis, et Guillaume correspondit avec plusieurs d'entre eux avant d'avoir pris aucun engagement positif avec lui-même. Lorsqu'enfin parut l'*acte d'indulgence*, il en comprit sur-le-champ toute la portée. Les dispositions de cet acte étaient conformes, sans doute, aux vues de son esprit tolérant et sage, mais il vit avec raison dans les circonstances au milieu desquelles il fut produit et dans les formes arbitraires avec lesquelles il fut imposé, une atteinte profonde et préméditée à l'ordre légal du pays. Il protesta hautement contre une violation si manifeste des statuts, et conçut dès lors la ferme pensée de maintenir et de sauver, s'il le fallait, par une intervention directe et personnelle en Angleterre, les institutions civiles et la religion protestante. Il ne rencontra dans sa femme aucun obstacle à ses vues. Jacques, qui n'épargnait rien pour multiplier les conversions et qui obtint autour de lui de nombreuses apostasies, eut la triste mortification d'échouer dans sa propre famille : ses deux filles par sa première femme, Marie, princesse d'Orange, et Anne,

mariée au prince Georges de Danemark, furent inébranlables dans leur attachement à la foi protestante[1]. Marie, entre son père et son époux, pencha toujours du côté où sa religion inclinait, et non-seulement elle ne mit aucune opposition aux désirs de Guillaume, mais élevée au-dessus de son mari par son droit de succession au trône, elle n'hésita point à déclarer qu'elle lui serait toujours soumise, et que si la destinée mettait une couronne sur son front, elle la partagerait avec lui en lui abandonnant l'entier exercice du souverain pouvoir[2].

Les événements, depuis la publication de l'acte d'indulgence, avaient précipité leur cours en Angleterre : déjà aux nombreux proscrits ou réfugiés qui entouraient Guillaume, le poussant à une résolution hardie et décisive, s'étaient joints deux hommes porteurs l'un et l'autre d'un nom douloureusement célèbre dans les fastes judiciaires du dernier règne, Edouard Russel et Henri Sidney : ils avaient exhorté le prince d'Orange, au nom d'un parti puissant dont ils se dirent les envoyés, à passer la mer avec quelques troupes afin, dirent-ils, de sauver du naufrage le protestantisme et les libertés civiles du royaume, et d'épargner à la Grande-Bretagne, par son arrivée soudaine, les horreurs d'une nouvelle guerre intestine : ils l'assurèrent qu'il serait accueilli avec transport par l'immense majorité de la noblesse et du peuple. Mais

1. Burnet rapporte avec détail et dans quelques pages d'un grand intérêt la correspondance théologique entre le roi et la princesse d'Orange. (*Histoire de mon temps.*)

2. C'est Burnet qui obtint d'elle cette déclaration. (*Ibid.*)

Guillaume, semblable en cela à d'autres grands hommes, mettait autant de circonspection et de prudence à préparer ses entreprises qu'il en mettait peu à garantir sa personne contre le fer ou les embûches de l'ennemi. Il avait répondu aux deux envoyés, qu'avant de se rendre à une invitation semblable, il voulait obtenir l'assurance du concours de quelques membres influents de la noblesse. C'est en réponse à cette demande formelle, à ce vœu plusieurs fois exprimé, qu'il reçut, après l'acquittement des évêques, l'adresse du 30 juin signée par quelques-uns des hommes les plus considérables du royaume. Sa résolution fut alors irrévocablement arrêtée, il avait jugé la situation et il dit à deux de ses plus intimes confidents : *maintenant ou jamais*.

Le moment d'agir était venu, mais l'entreprise offrait de grandes difficultés. Instruit par l'exemple de Monmouth, Guillaume ne voulait la risquer qu'avec des forces suffisantes pour en assurer le succès : revêtu d'ailleurs de la dignité de stathoudre et premier magistrat de la république des Provinces-Unies, il ne pouvait partir sans le congé des états généraux, et ceux-ci n'eussent jamais permis au prince de s'éloigner avec une armée aussi longtemps qu'une invasion subite de la part des Français paraissait imminente : les états généraux d'ailleurs ne pouvaient rien décider sans l'aveu de toutes les provinces et des principales villes de la confédération ; Amsterdam, de tout temps attachée à la faction contraire au prince, inclinait à la paix avec la France, et il n'était pas présumable que cette ville donnât jamais son assentiment à une expédition qui aurait eu pour consé-

quence nécessaire, d'irriter Louis XIV et de grandir le stathoudre. Mais lorsque les circonstances semblaient si contraires, les obstacles s'évanouirent contre toute attente, et l'on vit concourir au succès des faits nombreux et accidentels, indépendants de la prévision ou de la volonté humaine, comme si les difficultés mêmes qu'offrait l'entreprise ne devaient avoir pour effet que de rendre plus manifeste dans un si grand événement, l'action de cette force cachée qui dispose à son gré du sort des hommes et de la destinée des empires.

Obstacles à l'entreprise de Guillaume levés par Louis XIV.

Louis XIV à son insu écarta lui-même les premiers obstacles. Il exaspéra les habitants d'Amsterdam, en fermant tout à coup les ports de la France au hareng pêché par les Hollandais, et en persécutant cruellement, pour cause de religion, plusieurs familles originaires d'Amsterdam et qui, avant la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient établies et naturalisées en France. Amsterdam alors se montra aussi impatiente qu'aucune autre ville de la Confédération, de voir le stathoudre frapper un coup funeste aux prétentions du monarque à qui importait au plus haut degré l'alliance de l'Angleterre ou sa neutralité. Louis, sans le vouloir, fit plus encore pour favoriser les projets de Guillaume : il porta ses armes à l'est et sur le Rhin, pour assurer au cardinal de Furstenberg, sa créature, la succession de l'électeur de Cologne au moment même où le prince

1. Il y eut, dit M. Hallam, dans la révolution de 1688, un concours extraordinaire de circonstances favorables....., et toutes, même celles qui eurent quelque inconvénient temporaire, furent éminemment propres, dans leur effet, à la régénération de la constitution du royaume. (*Ubi suprà.*)

d'Orange méditait d'exécuter à l'ouest sa grande entreprise.

Dispositions du prince d'Orange.

1688.

Ces obstacles étant levés, Guillaume sollicita et obtint, dans plusieurs séances secrètes, l'aveu des états généraux de la république pour son expédition d'Angleterre, qu'il préparait depuis longtemps à grands frais. Il voyait réunies sous ses ordres une flotte nombreuse et une armée composée de vieux soldats de tous les pays protestants de l'Europe, et où des Anglais persécutés pour leur religion et distingués par la naissance et par la fortune, accouraient en foule et formaient plusieurs corps d'élite : tout était prêt, et Guillaume choisit pour son lieutenant l'illustre comte de Schomberg, guerrier septuagénaire, non moins célèbre par sa science militaire et par ses exploits à la tête des armées de Louis XIV, que par le sacrifice qu'il avait fait de son bâton de maréchal de France à l'intégrité de sa foi religieuse. L'amiral Herbert, illustre alors par de glorieux services, et disgrâcié par Jacques pour son attachement au protestantisme, commandait la flotte[1].

Son manifeste.

Le prince d'Orange se fit précéder en Angleterre d'un habile manifeste : il y rappelait les liens étroits qui l'unissaient par son mariage à ce royaume; il énumérait les plus graves atteintes portées par le roi Jacques aux lois fondamentales de l'Angleterre, aux chartes municipales et à l'Église établie : il disait qu'un parlement légal et élu pouvait seul apporter un remède à tant de maux; mais qu'après la mutilation des corporations investies du

1. Le vice-amiral Herbert avait perdu sa charge, parce qu'il avait refusé de voter pour la révocation de l'acte du test. (Lingard.)

privilége d'élire et la destitution systématique des lieutenants de comtés, des juges de paix et des shériffs chargés d'assurer la liberté des élections, la convocation d'un parlement libre et légal n'était plus possible : il ajoutait que des motifs graves donnaient lieu de penser que l'enfant qui portait le titre de prince de Galles n'était pas réellement né de la reine. Par tous ces motifs, et par reconnaissance de l'affection du peuple anglais pour sa femme et pour lui, il avait résolu de se rendre aux instantes prières d'un grand nombre de lords spirituels et temporels et de beaucoup d'autres personnes de toute condition et de passer en Angleterre à la tête d'une force suffisante pour repousser la violence. Il protestait contre toute pensée de conquête et promettait que ses roupes observeraient la plus rigoureuse discipline et quitteraient le royaume aussitôt que la nation serait délivrée de la tyrannie. Son seul objet, disait-il, était la convocation d'un parlement libre et légal, et il s'engageait solennellement à abandonner la solution de toutes les questions générales et particulières à la décision de ce parlement.

Ce manifeste fut rapidement répandu en Angleterre : le roi le sut, et pour la première fois il comprit l'étendue et l'imminence du péril. Il avait, dans ces derniers temps, méprisé tous les avis qui lui étaient donnés de divers côtés, et entr'autres par une menace significative que le comte d'Avaux, ministre français à la Haye, avait adressée, au nom de son maître, aux états-généraux à l'occasion des armements secrets que faisait la Hollande [1].

1. Le ministre français à la Haye, d'Avaux, voyant le péril imminent de Jacques II, prit sur lui, d'accord avec Skelton, ambassadeur de ce prince à Paris, de déclarer aux états-généraux, le 30 aoû. 1688, que le roi d'Angleterre

Jacques les croyait dirigés contre la France et non contre lui-même. Abusé par de perfides rapports, il avait rejeté les avertissements de Louis XIV, et poussant à l'extrême l'aveuglement de son orgueil royal, il s'était considéré comme offensé de l'appui que ce prince lui fit offrir. Rappelé maintenant à lui-même, il vit avec terreur le vide qu'il avait fait autour de lui. Qu'était devenu le parti qui, durant quarante années, avait été le plus ferme rempart de la monarchie? Où étaient ces braves gentilshommes toujours prêts à verser leur sang pour la couronne? Blessés dans leur croyance, arrachés du banc des juges, dépouillés de leurs emplois et de leurs grades militaires, ils voyaient avec une joie mal déguisée le péril de leur ingrat souverain : où étaient ces prélats et ces prêtres qui, du haut de dix mille chaires, avaient proclamé le principe de l'obéissance passive devant l'oint du Seigneur? Quelques-uns languissaient en prison, d'autres avaient été ruinés, tous avaient gémi sous le joug de fer de la haute commission ecclésiastique et avaient tremblé d'être réduits à la mendicité par un dernier caprice de la tyrannie; et maintenant le tyran était à son tour vaincu par la terreur : il essaya de revenir sur ses pas et de regagner, s'il était possible, les torys par des concessions : il promit encore une fois de protéger l'Église établie et de maintenir l'acte d'uni-

Périls de Jacques II.

Concessions tardives.

était l'allié du roi de France, et qu'un acte d'hostilité contre le premier serait regardé par le second comme une déclaration de guerre. (*Voyez* les Mémoires de Dalrymple et la *Corresp.* de Barillon.)

Jacques, au lieu d'ouvrir les yeux et de tirer avantage de cette utile déclaration, s'en offensa et soutint que son ministre Skelton l'avait provoquée; il le rappela et l'envoya à la Tour. (Mazure, *Hist. de la révolution de* 1688.)

formité ; il se dit prêt à faire les plus grands sacrifices pour maintenir la concorde, et rétablit l'évêque de Londres, Compton, sur son siége ; son intention, disait-il, était de rétablir également, dans leurs charges, les lords lieutenants et tous les magistrats destitués pour cause de religion ; il promit de reconstituer les corporations municipales qu'il avait dissoutes ; il rendit le célèbre collége de la Madeleine et tous ses biens à leurs légitimes possesseurs et révoqua les pouvoirs de la haute cour ecclésiastique : il était trop tard : des concessions faites à l'heure du péril ne peuvent qu'affaiblir le pouvoir qui les accorde, et on provoque moins la reconnaissance que la pitié en donnant à la peur ce qu'on a refusé à la justice. Jacques s'efforça en vain d'obtenir du primat Sancroft et des évêques une réponse au manifeste du prince, il tenta sans succès de se rapprocher d'Halifax, l'un des chefs les plus respectés des torys, et qui bientôt après se déclara pour les whigs ; la trahison l'environnait de toutes parts, et déjà, signe précurseur de la chute des trônes, ceux mêmes qui s'étaient déshonorés pour plaire au prince l'abandonnaient ; Sunderland, le premier ministre de Jacques, comblé par lui d'honneurs et de richesses pour prix de sa conversion apparente, trompa son maître trop crédule, et l'entoura de piéges après l'avoir endormi longtemps dans une sécurité funeste.

Le roi mit alors sa dernière espérance dans son armée et dans sa flotte. Ses forces de terre augmentées des régiments qu'il avait rappelés d'Ecosse et de ceux qu'il avait fait venir d'Irlande, montaient encore à près de 40,000 hommes, armée aussi forte par le nombre qu'aucune de celles qu'un roi d'Angleterre eût commandée

avant lui, mais en grande partie désaffectionnée et minée par la trahison : la flotte était formidable et sous les ordres de lord Darmouth, marin loyal et fidèle, mais elle devenait inutile au roi si l'ennemi trompait sa surveillance ou si les vents devenaient contraires.

Le prince d'Orange suivit de près son manifeste : il alla, le 16 octobre 1688, prendre congé des états réunis à la Haye. Il les remercia dans un discours touchant, pour les preuves d'affection et de confiance qu'ils lui avaient données depuis le temps où il avait été laissé orphelin, et pour l'appui qu'ils lui accordaient dans la crise actuelle. Il n'avait cessé, leur dit-il, d'avoir à cœur le plus grand bien de son pays, et maintenant il allait les quitter peut-être pour ne plus revenir ; mais, s'il succombait dans la défense de la religion protestante et de l'indépendance de l'Europe, il recommandait à leurs soins sa femme tendrement aimée. Le grand pensionnaire répondit au prince d'une voix émue, et un grand nombre d'assistants ne purent retenir leurs larmes. Guillaume seul, tout entier à ses projets, ne laissa percer ni dans sa voix, ni dans ses regards, aucun signe d'agitation ; il demeura jusqu'à la fin calme, austère et maître de lui-même. Dans la soirée il gagna Helvœtsluys où sa flotte était réunie, il arbora sur le vaisseau *La Brille*, son pavillon, où étaient écartelées les armes de la famille de Nassau et celles d'Angleterre : la devise singulièrement heureuse pour la circonstance, était celle de la maison d'Orange : JE MAINTIENDRAI ; elle était suivie de ces mots très-significatifs : *les libertés de l'Angleterre et la religion protestante*.

Adieux du prince d'Orange aux états-généraux.

L'expédition mit à la voile avec une brise favorable ;

mais bientôt le vent tourna, souffla violemment de l'ouest, et rejeta la flotte en désordre sur les côtes de Hollande. Un seul bâtiment fut perdu, et quelques jours ptus tard, le 1er novembre, le prince remit en mer avec un vent d'est très-propice. Il paraissait diriger sa course vers le nord de l'Angleterre et trompa ainsi la flotte royale réunie à l'embouchure de la Tamise. Tout à coup il changea de direction, navigua au sud-ouest et traversa rapidement le détroit, toujours secondé par ce même vent d'est qui empêchait lord Darmouth de gagner la mer et refoulait ses vaisseaux dans le fleuve. La flotte hollandaise, par l'erreur d'un pilote, dépassa Tolbay, port aujourd'hui florissant, et alors entièrement désert, où le prince avait l'intention de débarquer. Plymouth était le port voisin; mais là une garnison nombreuse aurait disputé le rivage, et dans peu d'heures la flotte royale, qui avait enfin réussi à doubler la pointe de Kent, allait être en vue et commencerait l'attaque. Le péril était grand, lorsqu'un léger vent du sud s'élevant tout à coup, poussa l'expédition dans le port même de Tolbay, où Guillaume débarqua heureusement et fit célébrer un service d'action de grâces. Le vent, aussitôt après, changea encore une fois et souffla de l'est avec fureur : la flotte royale fut arrêtée de nouveau par la tempête et chercha refuge à Portsmouth. Cet étonnant concours des vents en faveur de l'entreprise de Guillaume frappa vivement les esprits du peuple et de l'armée, et ils y virent un gage de succès, un signe éclatant de l'intervention divine et de l'assistance du Ciel [1].

Débarquement du prince d'Orange en Angleterre. 1688.

1. Ces faits curieux n'ont point été contestés : ils nous ont été transmis avec détail par deux historiens célèbres qui l'un et l'autre étaient alors sur la

Le prince, à peine débarqué, se mit en marche, et le troisième jour il atteignit Exeter, où il fit une entrée solennelle au milieu d'une foule immense accourue pour voir le vaillant soutien de la religion protestante et son armée libératrice. Cependant aucun de ceux qui l'avaient appelé ne s'était encore présenté à Guillaume, et il demeura plusieurs jours à Exeter dans une attente pénible. L'armée du roi s'avançait à sa rencontre : Salisbury avait été désigné pour la réunion des forces royales; Jacques II enfin se disposait lui-même à s'y rendre. Alors commencèrent les défections. Le prince vit arriver successivement dans son camp plusieurs whigs considérables par leur fortune ou par leur nom, lord Colchester, Thomas Warton, Edouard Russel, et les torys sir William Portman, sir Francis Ware, lord d'Abington et le magnifique sir Edouard Seymour, le premier entre les torys par la grandeur de sa famille, par sa richesse et par ses talents [1]. Le prince maintenait dans son camp la plus stricte discipline et son quartier général avait toute l'apparence d'une cour. Plus de soixante personnages de distinction s'y étaient rendus de tous les points de l'An-

Défections autour du roi.

flotte du prince, Burnet et Rapin-Thoiras, et ils furent cause, dit celui-ci, qu'on appliqua au prince d'Orange ces vers de Claudien :

Fortunate nimium cui militat æther
Et conjurati veniunt ad classica venti.

(*Hist. d'Angl.*, l. XXIV.)

1. « Sir Edouard, lui dit le prince avec l'intention de lui être agréable, on dit que vous êtes de la famille du duc de Sommerset. — Pardonnez-moi, Monseigneur, répliqua sir Édouard, qui n'oubliait jamais qu'il était le chef de la branche aînée des Seymours, c'est le duc de Sommerset qui est de ma famille. »

gleterre, beaucoup d'entre eux y arrivèrent successivement, et ils se lièrent par la promesse solennelle de poursuivre de tous leurs efforts le grand but indiqué dans le manifeste du prince, de protéger sa personne contre toute attaque, et de persévérer dans leur entreprise jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu des garanties solides pour les libertés et pour la religion du peuple anglais.

Désertion des principaux chefs.

Des soulèvements éclataient de toutes parts dans le royaume; déjà les principaux comtés du nord et de l'ouest étaient au pouvoir des insurgés; les chefs de l'armée obéissaient la plupart à l'impulsion secrète et perfide d'un homme destiné à la plus haute illustration militaire, de Churchill, comblé des faveurs du roi qu'il trahissait. Le premier officier qui passa du camp royal dans celui du prince fut le jeune Edouard Cornbury, fils aîné de lord Clarendon, parent du monarque et commandant de trois régiments de cavalerie qu'il avait en vain essayé d'entraîner. Beaucoup suivirent son exemple, entr'autres les colonels Kirke et Trelawney, Henri Fitz Roy, duc de Grafton, colonel du premier régiment des gardes à pied, et Churchill lui-même. Le roi, qui s'était avancé de sa personne jusqu'à Salisbury, informé de ces défections, n'osa se risquer plus avant, ni livrer bataille, et après quelques escarmouches d'avant-garde, il donna l'ordre à son armée de se replier sur la capitale, dont il reprit lui-même le chemin. Dans sa retraite, il se vit encore délaissé par son gendre le prince George de Danemark, par d'Ormond et quelques autres qu'il croyait fidèles; une nouvelle encore plus fatale l'attendait à son retour à Londres, il y apprit que sa se-

conde fille Anne, femme du prince George, conseillée par sa confidente lady Churchill, avait échappé aux sentinelles placées par la reine aux portes de son appartement, qu'elle avait pris la fuite et que le lieu de sa retraite était pour tous un mystère. Le malheureux père demeura accablé, un cri de douleur s'échappa de ses lèvres : « O Dieu, dit-il, secourez-moi, mes propres enfants m'ont abandonné....![1] » Dès ce moment il perdit tout courage et ne songea plus qu'à mettre en sûreté, par la fuite, la reine, le jeune prince de Galles et lui-même.

Le roi craignait de tomber vivant dans les mains de ses ennemis, et peut-être la sanglante image de son père se mêlait-elle alors dans ses souvenirs à tant d'actes tyranniques dont il s'était rendu coupable. Il crut nécessaire de tromper le prince d'Orange, la capitale et sa propre cour sur ses intentions véritables, et de se ménager ainsi le temps de préparer la fuite de sa famille et la sienne. Il convoqua tous les lords spirituels et temporels présents à Londres et leur demanda conseil. L'avis général fut de réunir, dans le plus bref délai, un parlement. Lord Clarendon, malgré de vives et récentes protestations de dévouement, accabla, dans cette occasion, le malheureux prince de sanglants reproches; Halifax, jusque-là fidèle au malheur, tint un langage différent, mais il insista pour que le roi destituât tous les catholiques pourvus de charge ou d'emplois, malgré les lois du royaume; il demanda qu'il se séparât entièrement de la France,

1. Il s'émut dans cette occasion, dit l'historien de sa vie, comme David en des circonstances pareilles : « Oh! si mes ennemis seuls m'avaient maudit, je l'aurais supporté! » (*Mém. de Jacques II.*)

qu'il accordât une amnistie complète pour le passé, et qu'il ouvrît une négociation sérieuse avec le prince d'Orange. Le roi résista d'abord, puis feignit de consentir; il promit de convoquer un parlement et nomma, pour traiter en son nom avec le prince, Halifax, Nottingham et Godolphin; mais le jour même, il dit à l'ambassadeur français Barillon, qu'il n'avait agi de la sorte que pour gagner du temps et mettre la reine et le prince de Galles en sûreté. Après avoir en vain essayé de les faire embarquer à Portsmouth, il confia ce double et précieux dépôt au fameux comte de Lauzun qui vivait alors retiré à Londres, sous le poids de la colère de Louis XIV. Lauzun réussit à conduire en France le jeune prince et sa mère, et Jacques l'ayant appris ne songea plus qu'à les suivre.

Fuite de la reine et du prince de Galles.

Guillaume s'était avancé jusqu'à Hungerford, et tout jusqu'alors lui avait réussi : les comtés de l'est s'insurgeaient comme ceux de l'ouest et du nord : Warwick, Bristol, Glocester, s'étaient déclarés en sa faveur. Ses partisans, conduits par lord Lovelace, étaient entrés dans Oxford, l'un des plus fameux boulevards de la maison de Stuart, et dont l'antique université qui faisait sa gloire avait été si indignement traitée par le roi Jacques. Les magistrats de la vieille cité vinrent eux-mêmes aux portes féliciter les insurgés, et toutes les maisons furent en un moment pavoisées de rubans orange aux couleurs du prince. La petite cour de Guillaume grossissait chaque jour, et maintenant que la victoire paraissait assurée, le mal presque toujours inséparable de la bonne fortune en politique commençait à se produire, la division se montrait au sein du parti triomphant. Les whigs deman-

daient que la force ouverte fût employée pour expulser celui qu'ils ne nommaient plus que le tyran, et voulaient que Guillaume mît la couronne sur son front; les torys soutenaient qu'ils ne s'étaient déclarés contre lui que pour sauver l'Eglise et maintenir les institutions du pays, que Jacques était roi légalement, qu'il ne pouvait être déposé qu'au mépris de toutes les lois et qu'il fallait se borner à limiter son autorité, à lui imposer un frein qui l'empêchât d'en abuser désormais. Le prince d'Orange montra, dans cette circonstance, tout l'empire qu'il avait sur lui-même, aussi bien qu'une connaissance parfaite de la situation et du caractère de ses ennemis, ainsi que des moyens les plus propres à le conduire au but. Il savait qu'en se présentant en Angleterre à la tête d'une force étrangère, pour la défense de la religion et des lois, il devait donner l'exemple du respect religieux de sa parole et s'abstenir soigneusement de toute violence inutile. Un parlement libre, disait-il, pouvait seul régler les intérêts du pays, et quel que fût le secret désir de son cœur, il résolut d'accueillir les ouvertures du roi, quoique la majorité des seigneurs présents dans son camp eût été d'avis de les rejeter. Guillaume voulait laisser au roi la responsabilité des mesures extrêmes : il comptait sur lui enfin pour achever sa propre ruine, et l'événement prouva qu'il ne s'était pas abusé : dans le moment même où ses commissaires négociaient en son nom, Jacques disposait tout pour sa fuite, mais avant de s'éloigner il voulut, pour affaiblir les forces de ses ennemis, désorganiser l'armée et l'administration civile[1]. Il écrivit à lord

1. *Mémoires de Jacques II.* — M. Macaulay dit que le roi, avant de fuir,

Feversham, en le remerciant ainsi que ses officiers et ses soldats, de leurs services, les exhortant d'ailleurs à cesser une résistance inutile et à lui rester fidèles. C'était lui dire de licencier son armée. Il brûla ensuite de sa main toutes les lettres de convocation pour un nouveau parlement. Vers trois heures du matin il se leva, sortit déguisé du palais par un passage secret, passa la Tamise, monta en voiture sur l'autre rive et se dirigea rapidement vers Sherness où il comptait s'embarquer. En traversant le fleuve, il y avait jeté le grand sceau auquel le peuple anglais attachait une vertu spéciale et qui seul donnait aux actes du gouvernement un caractère légal.

Fuite de Jacques II.

Le matin suivant, Londres apprit que le gouvernement était dissous, l'armée licenciée et la ville livrée tout entière à la populace. Les lords présents se réunirent spontanément aux magistrats de la cité pour aviser aux circonstances, et Guillaume fut invité à hâter son arrivée dans la capitale abandonnée par le roi, et où déjà la multitude se portait à de sauvages excès : tout citoyen appartenant à la religion romaine vit sa maison assaillie, enfoncée et pillée. La plupart des ambassadeurs des puissances catholiques soutinrent un siége dans leur demeure envahie et violée par des bandes furieuses. L'ambassade d'Espagne fut saccagée de fond en comble : les chapelles catholiques furent démolies et la rage popu-

Pillage et dissolution.

voulut se venger en livrant son royaume aux horreurs de l'anarchie. Quelques-uns de ses actes, en effet, paraissent avoir eu pour mobile la vengeance autant que le désir d'assurer sa fuite ou de rendre son retour plus facile : on conviendra cependant que sa conduite alors fut toute naturelle et suffisamment motivée par les circonstances.

laire se déchaîna surtout contre l'imprimerie royale d'où étaient sorties tant de publications menaçantes pour l'Église établie. Rien dans ce bâtiment ne fut épargné, et la masse énorme de papiers qu'il renfermait fut livrée aux flammes. La capitale présentait en divers lieux le spectacle d'une ville prise d'assaut : de toutes parts on cherchait les jésuites et les prêtres, responsables, aux yeux de la foule, des actes que les plus sages d'entre eux avaient eux-mêmes déplorés : un grand nombre furent saisis et jetés en prison : le nonce s'échappa déguisé. La populace cependant ne se montra avide que du sang d'un seul homme, de l'exécrable Jeffries, qu'un régiment tout entier put à peine dérober à sa fureur. Ainsi s'écoulèrent deux jours dans les hideux désordres de l'anarchie : ils furent suivis d'une nuit d'angoisses, célèbre dans l'histoire, sous le nom de nuit Irlandaise (*Irish night*). Un bruit accrédité par la malveillance et grossi par l'effroi circula dans la ville avec la rapidité de l'éclair et la remplit d'épouvante et d'horreur : les régiments irlandais, licenciés et laissés à eux-mêmes sans ressources et sans paye, marchaient, disait-on, sur Londres; ils arrivaient, pour venger sur la ville sans défense, des maux séculaires, et les horreurs fort exagérées du massacre des protestants d'Irlande, sous Charles Ier, se représentèrent soudain à toutes les mémoires. En un instant la ville entière fut debout et en armes, attendant un ennemi invisible qui ne se présenta pas, et demandant à grands cris le prince d'Orange comme un libérateur.

Guillaume avançait toujours, et au bruit de la fuite du roi il précipita sa marche; mais guerrier consommé, et obligé, par la grandeur même des intérêts qu'il était venu

défendre, à prendre pour sa sûreté des précautions nécessaires, il ne voulut point s'aventurer seul, sans son armée, au milieu d'une population étrangère, et dont une partie lui était hostile. L'événement justifia sa prudence : il était à Windsor lorsque la nouvelle se répandit que le roi n'avait pu s'embarquer et qu'il se disposait à revenir à Londres. Ce bruit était véritable ; Jacques II après avoir voyagé rapidement sur la rive droite de la Tamise, avait été retenu par un incident fortuit jusqu'à la nuit suivante, en vue de l'île de Sherness, et lorsqu'à minuit il voulut s'embarquer, le bruit de sa fuite et des événements survenus à Londres était arrivé jusqu'aux pêcheurs de la côte : ils visitèrent le petit bâtiment monté par le roi au moment même où il mettait à la voile. Jacques fut découvert, et sous son déguisement il éveilla les soupçons. Les pêcheurs, sans le connaître, lui firent subir un interrogatoire et l'insultèrent grossièrement. Conduit à terre et reconnu, il demanda, sans pouvoir l'obtenir, qu'il lui fût permis de s'embarquer de nouveau, et une garde sévère fut faite autour de sa demeure. La nouvelle en parvint rapidement à Londres, et Feversham reçut l'ordre de partir sur-le-champ avec un escadron des gardes et de mettre le roi en liberté. Jacques, délivré, reprit le chemin de la capitale, et chargea Feversham d'une lettre pour le prince, dans laquelle il lui apprenait son prochain retour à White-Hall, et l'invitait à une conférence personnelle.

Arrestation du roi.

Son retour à Londres.

Le retour imprévu du roi fut un coup de foudre pour Guillaume comme pour tous les lords présents dans son camp, et dont le nombre fut promptement grossi de tous ceux qui avaient siégé les jours précédents à Londres dans

le gouvernement provisoire : l'un de ceux-ci était Halifax. Ils tinrent conseil, et furent d'avis que Jacques reçût l'invitation de quitter Londres pour une autre résidence. Cette décision était conforme aux vues du prince, trop profond politique et trop instruit du caractère vindicatif du roi pour n'être pas certain que le succès de son entreprise était incompatible avec le maintien de son beau-père sur le trône. Quelle garantie suffisante, en effet, obtiendrait-on pour l'Église établie, d'un homme que ses croyances personnelles forçaient à l'exécrer en la considérant comme la plus grande plaie de son royaume? Quel gage de son respect pour les lois du pays donnerait un prince qui se croyait au-dessus d'elles par sa naissance et par une prérogative de droit divin? quelle sécurité trouveraient auprès d'un roi qui n'avait pardonné aucune injure, cette foule d'hommes qui avaient vu dans le prince d'Orange un libérateur, et qui lui avaient confié leur fortune et leur vie? Quelle confiance, enfin, mettre dans la parole de celui qui avait violé toutes ses promesses[1], et quel fond pouvait-on faire sur un meilleur gouvernement à l'avenir avec un maître complétement incapable de gouverner? Il était donc nécessaire que Jacques perdît sa couronne ou du moins sa puissance; mais Guillaume

1. Le roi Jacques, dit David Hume, affichait de grandes prétentions à la sincérité; il protesta sans cesse de sa ferme intention de maintenir les libertés et les institutions religieuses de son pays, et pourtant il faut avouer que son règne fut une attaque perpétuelle contre les unes et les autres. (*Histoire d'Angleterre.*)

Ce grand historien, que l'on croit très-favorable aux Stuarts, a cependant presque toujours jugé leurs actes avec une impartialité rigoureuse : mais il montre souvent trop d'indulgence pour leurs personnes, et l'on en a conclu, à tort selon nous, qu'il avait mal apprécié leur époque.

répugnait à employer des moyens trop violents contre son beau-père, tandis que si le roi quittait de nouveau son royaume et abandonnait le trône de son propre mouvement, il paraîtrait y avoir renoncé, et pourrait être considéré par ses sujets comme ayant abdiqué. Il importait donc qu'il reprît encore une fois volontairement le chemin de l'exil, et il fallait pour cela accroître ses alarmes et lui rendre la fuite facile. Telle était l'opinion du prince et de la grande majorité des seigneurs anglais présents autour de lui. Guillaume y conforma sa conduite.

Dernier conseil tenu par Jacques II.

Jacques II était rentré à White-Hall et reprenait courage: quelques cris jetés sur son chemin, des feux épars allumés çà et là en signe de réjouissance, lui avaient rendu confiance en lui-même, et, peu d'heures après son retour, le palais avait repris à peu près son aspect accoutumé. Le roi convoqua un conseil, le dernier de son règne. Il y exhala sa colère contre tous les pairs spirituels et les lords qui, en son absence, avaient pris en main le gouvernement et préservé Londres peut-être de la destruction ; il n'épargna le reproche ni aux pairs laïques, ni à l'archevêque Sancroft, ni à aucun des prélats qui lui étaient restés fidèles et qui refusaient encore de porter leur hommage à un autre souverain. Mais bientôt son orgueil fléchit et ses espérances s'évanouirent : Zullestein, envoyé de Guillaume, fut annoncé et délivra un message secret : le prince, dit-il, n'acceptait pas l'entrevue proposée, et ne viendrait point à Londres ni en aucun lieu occupé par des troupes sous d'autres ordres que les siens. Jacques s'enquit alors de Feversham, son propre envoyé : qu'était-il devenu ? Mais Feversham, arrivé sans sauf-conduit au quartier-général hollandais, avait été fait prisonnier : Jacques, cons-

fermé, fit demander aux magistrats de Londres si, dans le cas où il chercherait un refuge dans la cité, ils s'engageraient à le défendre comme leur souverain : mais il avait déchiré leur charte municipale, et livré à l'échafaud, sur de simples soupçons, quelques hommes les plus recommandables de la cité ; il avait fait outrage à sa religion comme à ses priviléges; les magistrats refusèrent l'engagement demandé.

L'armée hollandaise s'approchait et occupait déjà Chelsea et Kinsington. A l'ombre de la nuit, une troupe de cavalerie et quelques bataillons d'infanterie pénétrèrent au cœur de la capitale. Leurs colonnes se dirigèrent sur White-Hall. Le régiment de Coldstream était de service près du roi, commandé par le comte de Craven, blanchi dans les guerres du continent sous les yeux du grand Gustave, maintenant âgé de quatre-vingts ans, mais intrépide sous les glaces de l'âge et modèle accompli de la loyauté militaire. Sommé de se retirer devant des forces très-supérieures, le vieux guerrier répondit qu'il se ferait tailler en pièces plutôt que de reculer : il fallut que le roi lui-même défendît de tenter une résistance impossible : ses gardes obéirent, et les sentinelles hollandaises occupèrent les postes du palais. Jacques se retira pour la nuit, ne sachant que résoudre, et de toutes parts environné de périls. Il s'endormit, et fut bientôt tiré de son sommeil : un second message du prince était arrivé : Halifax en était porteur, et il insistait pour être sur-le-champ introduit. Il entra suivi de deux seigneurs, et remit au roi une lettre par laquelle Jacques était invité à quitter sans délai White-Hall pour Ham, château sur la Tamise, et résidence de lord Lauderdale. Le prince, dit Halifax, serait à Londres

dans quelques heures. Braver l'ennemi, et rester à Londres pour l'attendre était une résolution héroïque conseillée par les hommes loyalement dévoués à la personne de Jacques et au principe de la royauté héréditaire : mais le roi fit ce que ses ennemis souhaitaient le plus ardemment; il promit de quitter Londres, et demanda que le château de Rochester, situé sur la Medway, et d'où la fuite était plus facile encore qu'à Ham, lui fût assigné pour sa retraite. Cette demande fut aussitôt accordée, et le lendemain 18 décembre, par une matinée sombre et pluvieuse, le dernier roi de la maison de Stuart sortit de son palais pour n'y plus rentrer. La barque royale, escortée par des soldats étrangers, descendit la Tamise et gagna Rochester. Il y demeura plusieurs jours, insensible aux instantes prières de ses partisans, du primat Sancroft, chef des protestants torys qui lui demeuraient fidèles, et de ses propres coreligionnaires qui le suppliaient de ne point fuir, lui promettant tous de défendre intrépidement ses droits et sa couronne, si enfin, par une déclaration solennelle, il abdiquait une politique funeste. Jacques, dont l'intelligence étroite était alors comme paralysée par la crainte, ne se montra préoccupé que du soin de sa sûreté personnelle, et tremblait pour sa vie lorsque son trône seul était en danger : il rejeta le conseil salutaire qui lui était donné, et dans la nuit du 22 décembre tout étant prêt pour sa fuite, il sortit du château par un secret passage, s'embarqua et fit voile pour la France.

Seconde fuite de Jacques II. 18 déc. 1688.

Le prince d'Orange avait occupé Londres avec son armée aussitôt après le départ du roi, et, déguisant soigneusement tout ce qui aurait pu donner l'idée d'une prise de possession par une force étrangère, il confia la

Entrée du prince à Londres. 1688.

sûreté de la capitale aux régiments anglais et écossais sous ses ordres; les premiers occupèrent le quartier de la Tour, et les Ecossais Southwark. La population presque tout entière fit à Guillaume un accueil enthousiaste : les évêques, à l'exception du primat Sancroft, les pairs du royaume, les ministres des cultes dissidents, les magistrats et les hommes de loi de la cité [1], vinrent en corps lui offrir leurs félicitations et leurs hommages : toutes les cloches saluèrent sa venue, les rues et les places étincelaient de feux, et les couleurs du prince flottaient sur toutes les têtes.

Guillaume avait vaincu sans combat, mais il lui était plus facile de renverser que d'édifier, et au moment où sa victoire semblait complète, les difficultés véritables allaient commencer. Il eut d'abord à résister à l'importunité de ses partisans, qui le pressaient de saisir la couronne de ses mains triomphantes : il fut fidèle à la promesse qu'il avait faite de laisser les représentants naturels du peuple anglais régler ses destinées, et il convoqua d'abord dans ce but deux assemblées, l'une composée de tous les pairs spirituels et temporels, l'autre de tous les anciens membres qui avaient siégé dans la chambre des communes sous les deux derniers règnes [2].

Convocation des deux chambres de la convention.

Ces assemblées prirent aussitôt deux résolutions de la

1. L'un de ces derniers, l'avocat Maynard, âgé de quatre-vingt-dix ans, fit au prince une réponse qui, aux yeux de la plupart des Anglais, résumait la situation. Frappé de son grand âge et de son air vénérable, Guillaume lui dit que, selon les apparences, il avait survécu à la plupart de ses confrères. « Oui, répondit Maynard, et sans l'heureuse arrivée de Votre Altesse, j'aurais survécu à la loi elle-même »

2. Les membres des communes du dernier parlement ne furent point convoqués, comme ayant été élus en partie par des corporations illégales.

plus haute importance : elles invitèrent le prince à se charger provisoirement de l'administration du royaume, et à engager, par une lettre de sa main, tous les corps constitués à envoyer sans délai leurs représentants à Westminster.

La révolution qui venait de s'accomplir obtint l'assentiment de beaucoup de catholiques qu'alarmaient les mesures violentes et téméraires de Jacques II, et qui redoutaient avec raison une réaction effroyable. Ce fut la sanction la plus décisive de la conduite de Guillaume : il prêta une oreille indulgente à leurs griefs, délivra des passeports à tous ceux qui en demandaient, visita les prélats prisonniers, et les assura qu'ils seraient rendus à la liberté aussitôt qu'il serait libre d'agir lui-même selon ses vœux : l'ambassadeur espagnol, présent à Londres, et témoin de ces grands événements, écrivit à sa cour et fit savoir au pape que les dangers auxquels les membres de la véritable Eglise avaient été récemment exposés en Angleterre, n'étaient imputables qu'à Jacques II, et qu'ils avaient été préservés par Guillaume d'une sanglante persécution [1].

Révolution en Écosse.

L'Ecosse suivit l'exemple de l'Angleterre : de toutes parts les habitants se levèrent en armes et chassèrent l'administration, en grande partie catholique, que leur avait imposée le roi Jacques : la fureur populaire se déchaîna principalement contre Perth, le chancelier, déserteur de la foi protestante, et qui le premier avait inventé et appliqué en Ecosse la cruelle torture de l'écrou. Perth

1. M. Macaulay a tenu dans ses mains les dépêches originales de cet ambassadeur, et il en cite plusieurs fragments textuels très-importants pour l'histoire (*Hist. d'Angl., depuis l'avénement de Jacques II*).

tenta de s'échapper sous un vil déguisement et s'embarqua; mais il fut poursuivi, assailli en mer, fait prisonnier et enfermé au château de Stirling, dont les murs le dérobèrent à peine aux ressentiments provoqués par son exécrable tyrannie. Tous les Ecossais de marque, présents à Londres, furent convoqués en conseil par le prince. Le résultat de leur délibération fut d'inviter Guillaume à élire une convention des états d'Ecosse pour le 14 mars suivant, et à exercer lui-même jusque-là l'autorité civile et militaire.

Il y eut alors dans toute la Grande-Bretagne un rare concert et comme un accord remarquable de plusieurs partis longtemps opposés et ennemis; les membres de l'Eglise établie et les dissidents, les torys et les whigs, parurent quelques jours n'avoir qu'un esprit et qu'une âme pour reconnaître le grand service rendu au pays par Guillaume : mais lui ne s'abusait pas; il savait que cet accord, né avec le péril, disparaîtrait avec lui, et il dit à cette occasion, comme de nos jours un autre souverain à qui les premiers actes de son règne donnèrent d'abord une immense popularité [1] : *Aujourd'hui l'Hosannah : demain peut-être la crucifixion*.

Les premiers signes de désaccord entre les grands partis se manifestèrent aussitôt après la réunion de la convention générale des représentants du royaume. Ceux-ci formèrent, selon l'usage, deux assemblées, celle des pairs, présidée par Halifax, et celle des communes, dont l'orateur élu fut Harris Powle, qui s'était fait un nom honorable dans les assemblées précédentes. Les torys avaient la

Divers partis et débats dans la convention.

1. Le pape Pie IX.

majorité, mais ils étaient divisés en trois fractions : la première, très-faible en nombre, demandait que des négociations fussent ouvertes avec le roi Jacques; la seconde, dont les principaux membres étaient le primat Sancroft, Rochester et Nottingham, voulait qu'une régence au nom de son fils, le jeune prince de Galles, fût nommée; la fraction, enfin, à la tête de laquelle était lord Danby, insistait pour que le trône fût déclaré vacant et déféré à la princesse Marie, femme de Guillaume. Les whigs étaient également d'avis de proclamer la vacance du trône, mais ils voulaient que le prince d'Orange y fût porté. Les débats furent longs et animés : la populace de Londres, inquiète et agitée, prit parti pour les whigs, pétitionna séditieusement, et tenta d'intervenir par les moyens à son usage, la force et la violence. Les whigs s'honorèrent alors, et se montrèrent à la hauteur de leur mission en s'unissant aux torys pour repousser d'un accord commun cet auxiliaire dangereux, et ils s'élevèrent avec une égale énergie contre la glorification du nombre, doctrine subversive, qui, livrant aux aveugles instincts des masses la solution des plus hautes questions politiques, ferait descendre rapidement les nations civilisées au-dessous des peuples sauvages.

Les jours s'écoulaient et le temps était précieux. Louis XIV avait reçu le roi Jacques en France avec les plus grands honneurs, et se disposait à venger sa cause avec éclat : en quelques semaines une armée française pouvait débarquer en Irlande, et il était à craindre qu'en Angleterre la division des partis ne rendît chaque jour plus difficile la tâche du gouvernement. Guillaume crut devoir s'expliquer : il déclara qu'il n'acceptait pas la ré-

gence au nom de l'enfant qu'on nommait le prince de Galles, et que, quelque profonde que fût sa tendresse pour sa femme, il se sentait incapable de remplir auprès d'elle un rôle subordonné. La princesse à son tour fit connaître qu'en aucune situation elle ne consentirait à être élevée au-dessus de son mari en rang ou en autorité : cette double déclaration hâta la conclusion des débats des deux chambres.

Un prudent compromis fut enfin adopté, surtout par les heureux efforts d'Halifax, entre les prétentions des divers partis. Une déclaration connue dans l'histoire sous le nom de LA DÉCLARATION DES DROITS, fut votée par les pairs et par les communes. Elle commençait par la récapitulation des abus et des actes coupables qui avaient rendu la révolution nécessaire. Jacques, était-il dit dans cet acte mémorable, avait usurpé les droits du pouvoir législatif; il avait puni comme criminelles des pétitions mesurées; il avait opprimé l'Eglise au moyen d'un tribunal illégal; il avait, sans le consentement du parlement, levé des taxes et soldé une armée permanente en temps de paix; il avait violé les franchises électorales et perverti le cours de la justice; il avait choisi des jurés corrompus; il avait exigé des cautions énormes des prisonniers, imposé des amendes exorbitantes et infligé des châtiments atroces et inutiles; il avait enfin confisqué les biens de personnes accusées, avant leur condamnation. Celui qui avait fait toutes ces choses ayant abdiqué, le prince d'Orange, que Dieu, avait suscité pour délivrer la nation de la superstition et de la tyrannie, avait invité les états du royaume à se concerter sur les moyens de garantir

Déclaration des droits.

au pays sa religion, ses lois et ses libertés. Les lords et les communes, après en avoir délibéré, avaient résolu, à l'exemple de leurs ancêtres, de proclamer d'abord les anciens droits et les libertés de l'Angleterre. Ils déclaraient donc que le pouvoir de dispenser des lois n'avait aucun fondement légal ; que sans l'aide du parlement, le souverain ne pouvait imposer aucune taxe ni entretenir une armée permanente en temps de paix. Ils proclamaient le droit qu'avaient les sujets de pétitionner, les électeurs de choisir leurs représentants, le parlement de délibérer librement, la nation celui d'obtenir, au moyen de jurés légalement élus, une équitable administration de la justice conformément à l'esprit de ses propres lois, selon le droit et les anciennes coutumes des Anglais. La fréquente convocation des parlements enfin était prescrite pour redresser les abus, amender, conserver ou fortifier les lois. Après avoir ainsi rappelé les principes de la constitution, les lords et les communes, convaincus que le libérateur respecterait toujours les lois et les franchises qu'il avait défendues et sauvées, avaient résolu que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, fussent déclarés au même titre, roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, durant leur vie, et que l'administration du gouvernement ne pouvant être divisée, elle demeurerait tout entière dans les mains du prince : la couronne, après eux, était dévolue d'abord à la postérité de Marie, puis à celle d'Anne, et enfin à celle de Guillaume s'il survivait à la reine [1].

1. Il est digne d'attention, dit M. Macaulay, que pas une voix ne s'éleva dans les deux chambres contre la censure à laquelle la presse était soumise.

Cette déclaration [1], de laquelle date une ère nouvelle pour l'Angleterre, eut pour principal rédacteur le jurisconsulte Somers peu connu jusqu'alors et promptement appelé à une haute illustration [2]; elle avait été précédée d'une autre décision fort importante prise à l'unanimité dans les deux chambres et par laquelle tout prince catholique fut exclu de la succession au trône de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il fut en outre décidé plus tard et statué dans l'acte d'établissement de la succession protestante voté en 1701, que tout membre de la famille royale qui s'unirait par mariage à une personne de la communion romaine serait exclue de la succession au trône et incapable à jamais de posséder la couronne, d'en hériter ou d'en jouir ainsi que de gouverner le royaume, et qu'enfin le cas échéant, la nation serait déliée de sa fidélité et la couronne reversible au plus proche héritier.

La princesse d'Orange avait été longtemps retenue par les vents contraires : elle arriva le 11 février, et le 12 du même mois, les deux chambres se rendirent solennellement à White-Hall et furent introduites. Halifax lut la déclaration des droits en présence du prince et de la princesse d'Orange et les invita l'un et l'autre, au nom des Etats du royaume, à accepter la couronne. Guillaume la reçut en son nom comme en celui de sa

Acceptation de la couronne par Guillaume et Marie.

1689

1. Voyez le texte de cette déclaration fameuse. *Parliamentary history*, vol. v, p. 108 et suivantes.

2. Il siégeait parmi les membres des communes et se fit remarquer dans la discussion entre les deux chambres, par une science profonde du droit constitutionnel et par la droiture et la fermeté de son jugement. Il fut élu président du comité chargé de rédiger la déclaration des droits.

femme : « cette couronne, dit-il, était pour eux précieuse surtout comme leur étant offerte par la confiance de la nation. » Il remercia les lords et les communes : il promit d'appliquer tous ses soins au bien du royaume et de recourir, pour y travailler, à l'avis des chambres auquel il serait toujours disposé à se confier plutôt qu'à son propre jugement. La déclaration des droits fut signée par les nouveaux souverains, et les hérauts d'armes proclamèrent, dans la capitale, aux acclamations du peuple, Guillaume et Marie roi et reine d'Angleterre[1].

Ainsi fut accomplie la révolution qui maintint en Angleterre l'union de l'Etat et de la religion protestante, qui consacra de nouveau, d'une manière pacifique, les institutions libres existantes depuis des siècles dans le royaume, et qui prévint dans ce pays de nouvelles luttes de l'autorité royale contre la puissance parlementaire, en établissant d'une manière formelle et incontestable pour tous, que la première tirait tous ses droits et toutes ses prérogatives du parlement et de la nation[2].

1. La princesse d'Orange, dit M. Hallam, se trouvait de fait dans la situation où avait été le roi Philippe durant son mariage avec Marie Tudor. Ce fut l'évêque Burnet qui dans un mémorable entretien avec le plus intime des conseillers du prince, insista fortement pour que sa femme fût couronnée avec lui. « La monarchie, dit-il, par suite de cet arrangement, semblait être double puisqu'il y avait deux souverains unis ; mais ceux qui connaissaient le caractère et les principes de la reine n'avaient aucune crainte de partage dans les conseils du gouvernement. *Hist. de mon temps*, v. II, p. 2.

2. La révolution coupa, dans ses racines, toute cette théorie de droit indestructible et de prérogative souveraine, qui avait mis la couronne en continuelle opposition avec le peuple. Une lutte avait subsisté pendant cinq cents ans, mais surtout pendant les quatre derniers règnes, contre les agressions du pouvoir arbitraire. Les souverains de l'Angleterre n'avaient jamais enduré patiemment le contrôle des parlements ; et il n'était pas naturel qu'ils l'endurassent ainsi, puisque les deux chambres du parlement étaient regardées, dans

Considérations sur la révolution d'Angleterre

La révolution qui mit sur le trône Guillaume III peut être considérée comme le dernier acte et le dénouement nécessaire de celle qui en précipita Charles Ier. Le principal objet de celle-ci fut l'intérêt civil; dans la seconde, l'intérêt religieux fut prépondérant, mais en apparence peut-être plus qu'en réalité, car du droit de dispenser de l'observation des statuts sur un point eût infailliblement découlé celui de les violer sur tous, et le privilége que s'attribuait Jacques II d'affranchir des conditions légales, en matière ecclésiastique, n'eût pas été, avec le temps, moins destructif des institutions civiles que de l'établissement religieux. Quoi qu'il en soit, en 1640 comme en 1688, il faut reconnaître la force invincible que les intérêts civils et politiques trouvèrent au fond des consciences dans la foi religieuse, dans ce ressort intérieur et sacré, le seul qui ne fléchisse point sous la main des hommes, et toujours d'autant plus fort qu'il est plus comprimé.

l'histoire et dans le langage des lois, comme tenant, de la couronne elle-même, leur existence et leurs priviléges... Un des problèmes les plus difficiles de l'art de gouverner a toujours été la combinaison d'une monarchie héréditaire avec les garanties de la liberté, de telle sorte que ni l'ambition des rois ne puisse saper les droits du peuple, ni la méfiance du peuple renverser le trône. L'Angleterre avait déjà l'expérience de l'un et l'autre de ces malheurs. Il semblait qu'il n'y eût point pour elle d'autre perspective que leur retour alternatif ou une soumission définitive au pouvoir absolu, à moins que par un grand effort elle ne plaçât pour toujours le trône sous l'empire de la loi, et ne le réduisît à être une portion intégrante et non plus la source primordiale et le principe de la constitution. Il fallait ruiner la maxime des jurisconsultes à *Deo rex, a rege lex*, et faire ensuite que la couronne elle-même parût une création de la loi. C'est ce que firent, sans détruire d'ailleurs aucune des prérogatives de la couronne, la révolution de 1688 et l'acte d'établissement, et c'est ainsi que les droits du monarque et de la famille régnante émanèrent visiblement du parlement et du peuple. Hallam, *Hist. const. d'Anglet.*, c. XIV.

Des causes nombreuses, indépendamment de la situation géographique de la France et de la Grande-Bretagne, et du caractère de leurs habitants, ont fait des destinées très-diverses dans ces deux pays aux libertés publiques; j'en indiquerai quelques-unes.

On peut poursuivre la liberté à travers des ruines, mais ce n'est pas ainsi qu'on la fonde. Recherchée par les peuples pour elle-même et sans autre objet que l'affranchissement de toute entrave qui leur pèse, la liberté le plus souvent n'est que la licence, par laquelle ils seront fatalement ramenés sous un joug plus dur que celui qu'ils auront secoué. La liberté véritable est moins un but qu'un moyen d'atteindre un objet légitime : la conquérir et la posséder, c'est acquérir en elle des garanties, soit pour le maintien des lois protectrices des droits de tous, soit pour le développement des meilleures tendances du cœur de l'homme, et pour la satisfaction de ses justes besoins [1].

Telle fut en Angleterre l'œuvre de la révolution de 1688, dans laquelle l'amour de la liberté s'est montré inséparable de l'attachement aux institutions violées ou menacées, et qui eut pour but non de détruire, mais de conserver, en tenant compte toutefois des changements naturels indiqués par l'expérience, et des progrès rendus nécessaires dans les lois, par ceux des mœurs publiques et du temps. Ses auteurs n'invoquèrent pas des droits vagues établis sur des prétentions illimitées, conceptions de l'orgueil plus que de la raison; ils trouvèrent, dans leurs pro-

1. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. Montesquieu, *Esprit des lois*.

pres institutions, la plupart des garanties désirées, également chères à toutes les classes de la nation; ils virent, dans des corps anciens et respectés, les gardiens jaloux des droits et des priviléges qu'ils revendiquèrent avec cette autorité morale et toute-puissante que donne le respect de la tradition et de la loi. Ils n'eurent point une révolution sociale à accomplir au moyen d'une révolution politique, et leur victoire ne fut pas le triomphe d'une portion de la nation sur une autre, mais toutes les classes tendirent au même but et conspirèrent également pour le succès [1]. L'œuvre qu'ils ont faite

1. Entre un grand nombre de causes, celle qui a le plus contribué à rendre l'esprit public si puissant en Angleterre et à consolider dans ce pays la liberté tandis qu'elle n'a pu prendre racine en France est, à mes yeux, la constitution de son aristocratie, si différente de la nôtre. Aucun fait n'est plus capital, aucun n'est moins compris. J'ai dit à ce sujet, dans un précédent ouvrage: « Tout ce qui contribuait en France à maintenir deux classes distinctes, la représentation nationale, le service militaire, le commerce, tendit à n'en faire à peu près qu'une seule de l'autre côté du détroit... la noblesse en Angleterre est insensiblement redevenue ce qu'elle était dans l'ancienne Germanie, c'est-à-dire individuelle et personnelle ; le titre de pair du royaume put SEUL la conférer; elle fut, pour celui qui en était revêtu, la conséquence toute naturelle de la possession de la première dignité, toujours accessible au mérite et de l'exercice d'une fonction haute et révérée : elle ne constitua, sauf le droit héréditaire de l'aîné des fils, aucun privilége pour les enfants des titulaires; rien dès la troisième génération ne les distingua plus de la masse générale des citoyens, et ils furent compris avec ceux-ci sous le nom général de *commoners* ou hommes soumis à la LOI COMMUNE. Toutes les classes de la nation furent ainsi fondues avec le temps dans un harmonieux ensemble, lorsque, dans le reste de l'Europe, des priviléges héréditaires pour tous les membres d'une même famille, perpétuaient la séparation des castes et la rivalité des ordres. L'Angleterre, qu'un préjugé trop répandu a fait considérer jusqu'à nos jours comme la terre classique de l'aristocratie de naissance, fut de cette manière, réellement en possession, plusieurs siècles avant nous, de cette égalité devant la loi civile, que la France ne connut que depuis 1789, seule conquête de toutes celles que la révolution a faites qui ne puisse jamais être remise en question. Il en résulta ce fait immense que les grandes luttes politiques ont eu

a réussi parce qu'elle a donné satisfaction à des intérêts légitimes et vraiment nationaux, et elle a survécu, parce que, généralement souhaitée, elle rencontra au moment nécessaire un grand homme pour l'accomplir et la consolider [1], et fut exempte, dans son exécution, de ces violences toujours suivies d'une réaction inévitable.

Cette révolution a donné à la nation anglaise des garanties égales contre la licence et contre le despotisme; elle a ouvert pour elle, depuis bientôt deux siècles, une ère de prospérité continue; elle a été, en un mot, et

lieu en Angleterre entre des *partis* et non entre des *ordres* : elles furent violentes sans doute; mais variables, éphémères comme les partis eux-mêmes, et non implacables et perpétuelles comme les castes, elles contribuèrent à former cet admirable esprit public, qui est la véritable ancre de salut de l'Angleterre, au lieu de cet esprit étroit, jaloux, exclusif et par cela même anti-national, auquel la lutte des castes ou des ordres donne naissance, et c'est, dans ce phénomène, que l'Angleterre présente seule à la limite du moyen âge et des temps modernes, qu'il faut voir une des plus grandes causes du progrès des libertés publiques, plus rapide en Angleterre que partout ailleurs en Europe. *Les quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 447-449.

1. L'œuvre de Guillaume III me semble supérieurement appréciée dans les lignes suivantes qui appellent l'attention sérieuse du lecteur : « Depuis le seizième siècle, les Anglais cherchaient à obtenir : premièrement et avant tout, l'affermissement de leur réforme religieuse, qui représentait chez eux tous les intérêts nationaux; secondement, la prépondérance de leur marine et par conséquent l'accroissement de leur influence sur le continent; troisièmement, l'entier usage de leurs libertés. Elisabeth assura le triomphe du protestantisme, elle augmenta la gloire nationale : sa mémoire fut bénie. La république et Cromwell cachèrent, à l'abri de la dignité nationale, leurs vues despotiques et exclusives : ils passèrent. Les Stuarts froissèrent également les trois grandes volontés de la majorité anglaise : ils tombèrent. Guillaume III seul assura à la fois la religion, la gloire et les libertés de son pays : il consolida son ouvrage. — *OEuvres de Napoléon III*, Fragments historiques, 1688 et 1830, t. 1er, p. 242, 243, édition de 1856.

c'est sa plus grande louange, la dernière révolution de l'Angleterre. Il nous reste à montrer les institutions qu'elle a maintenues et consolidées, à l'œuvre durant un siècle sous la pression simultanée des efforts de l'étranger et des factions intérieures, comme sous l'action souvent contraire et violente des grands pouvoirs rivaux. Les libertés du peuple anglais sortiront triomphantes de toutes ces épreuves, et en parlant d'elles, il sera permis de dire, en empruntant le langage des Ecritures : « Les vents se sont déchaînés, les flots se sont débordés et elles ont été inébranlables. »



NOTA. Pour des détails sur la population et les impôts, sur l'industrie, sur les ressources et les mœurs du royaume à l'époque de la restauration, voyez l'*Appendice*.

APPENDICE.

Analyse et Fragments extraits du chapitre intitulé ÉTAT DE L'ANGLETERRE EN 1685, dans l'*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II*, par M. Macaulay [1].

Cette belle étude commence par de curieux détails sur la population et sur les branches les plus importantes du revenu public.

« Il est impossible, dit l'auteur, de déterminer d'une manière exacte le chiffre de la population de l'Angleterre en 1685, aucune grande nation n'ayant encore adopté à cette

1. Désirant donner, pour l'époque de la restauration des Stuarts, ainsi que je l'ai fait pour les siècles antérieurs, un aperçu de la population, des revenus et des forces de l'Angleterre, comme de son commerce, de son industrie, de sa littérature et de ses mœurs, j'ai reconnu, en lisant le bel ouvrage de M. Macaulay, que je n'avais sous la main que fort peu des innombrables sources où l'auteur a puisé. J'ai été ainsi très-naturellement amené à m'en rapporter à lui pour ces détails : je ne pouvais d'ailleurs suivre un meilleur guide : j'aurais pu, il est vrai, en le suivant, le répéter sous une autre forme et dans un langage nouveau : j'ai préféré le citer. Je me suis toutefois borné, dans mes emprunts, à quelques détails de statistique et à des citations succinctes et en général incomplètes. Le lecteur y chercherait en vain la couleur et la vie répandues partout d'une main habile et savante dans le chapitre très-intéressant et très-étendu d'où ces fragments sont extraits et qui demande à être lu tout entier, soit dans l'original, soit dans la traduction.

époque l'utile usage des recensements périodiques. C'est ainsi que les habitants de Londres, même les plus instruits, parlaient de leur ville comme renfermant plusieurs millions d'âmes, tandis que d'autres, révoltés par de telles exagérations, se jetaient à l'autre extrême. Isaac Vossius, par exemple, homme d'un mérite et d'une science incontestables, maintint énergiquement qu'il n'y avait pas deux millions d'habitants dans toute l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Quant à nous, nous croyons pouvoir avancer avec confiance que, sous le règne de Jacques II, l'Angleterre comptait entre cinq millions et cinq millions cinq cent mille habitants. C'était donc moins du tiers de sa population actuelle. »

« L'accroissement de la population a été considérable dans toutes les parties du royaume, mais en général plus sensible dans les comtés du nord que dans ceux du sud. En effet, un vaste territoire au delà de la Trent est resté jusqu'au XVIII[e] siècle dans un état de barbarie. Des causes matérielles et morales avaient empêché la civilisation de pénétrer dans cette région. Le climat y était rude, la culture du sol exigeait les efforts de la science et de l'industrie, et l'on ne pouvait en consacrer beaucoup dans un pays qui servait si souvent de théâtre à la guerre, et qui pendant la paix ne cessait d'être dévasté par des bandes de maraudeurs écossais. Sous le règne de Charles II, les traces laissées par ces temps de massacres et de pillage se remarquaient aisément, bien des milles au sud de la Tweed, dans la physionomie du pays et dans les usages extra-légaux de la population. Il existait encore alors une classe de maraudeurs dont le métier consistait à piller les habitations et à enlever les troupeaux de bétail. On jugea nécessaire, peu après la restauration, de décréter des lois terribles contre de semblables délits. Les magistrats du Northumberland et du Cumberland furent autorisés à lever des compagnies de gens armés pour la défense des propriétés et de l'ordre public, et l'on prit des mesures pour couvrir ces dépenses au moyen de taxes locales. Les paroisses furent tenues d'avoir des limiers pour la

poursuite des maraudeurs, mais même avec de tels auxiliaires, il était souvent difficile de découvrir les voleurs, dans leurs retraites au milieu des montagnes et des marais de ce pays sauvage dont la géographie n'était qu'imparfaitement connue. . . . .
Lentement et graduellement, la paix s'établit sur la frontière. Avec la tranquillité fleurirent l'industrie et l'agriculture. On s'aperçut alors que les régions au nord de la Trent possédaient, dans leur charbon de terre, une source de richesse presqu'aussi précieuse que les mines d'or du Pérou, et l'on reconnut que, dans le voisinage de ces couches, toute manufacture devait prospérer. Un courant perpétuel d'émigrants commença à se diriger vers le nord. D'après le relevé de 1841, l'ancienne province archiépiscopale d'York contient aujourd'hui les deux septièmes des habitants de l'Angleterre. On suppose qu'à l'époque de la révolution cette circonscription ne comptait qu'un septième de la population actuelle. Dans le Lancashire, le nombre des habitants s'est multiplié neuf fois, tandis qu'il a à peine doublé dans le Suffolk et le Northampshire.

. . . .

. . . .

« Les revenus du gouvernement anglais, à la mort de Charles II, étaient faibles en comparaison des ressources qu'offrait dès lors le royaume ou des impôts que levaient chez eux les gouvernements voisins. Depuis ce temps, le budget de l'Angleterre s'est constamment accru, mais il était alors inférieur aux trois quarts des revenus des Provinces-Unies et représentait à peine un cinquième des impôts de la France. La branche la plus importante des recettes était l'*excise* [1], qui dans la dernière année du règne de Charles II, rapporta cinq cent quatre-vingt-cinq mille livres [2]. Le produit net des douanes s'éleva, dans la même année, à cinq

1. Impôt sur les boissons.
2. La livre anglaise vaut vingt-cinq francs de la monnaie française,

cent trente mille livres. Ces charges ne devaient pas écraser la nation. La taxe sur les foyers, quoique moins productive, etait, entre toutes les contributions directes, la plus odieuse au peuple, car elle ne pouvait être perçue qu'au moyen de visites domiciliaires : son revenu net était de deux cent mille livres. Si aux trois grandes branches de recettes que nous venons d'énumérer, on ajoute le domaine royal, bien plus important alors qu'aujourd'hui, les premiers fruits de la terre et la dîme que l'Eglise n'avait pas encore recouvrés, les duchés de Cornouailles et de Lancastre [1], les confiscations et les amendes, nous trouvons que le revenu total de la couronne peut raisonnablement être évalué à quatorze cent mille livres. Une partie de ce revenu appartenait à Charles par droit d'hérédité ; le reste lui fut concédé sa vie durant avec liberté entière pour les dépenses. Ainsi, tout ce qu'il pouvait retrancher des dépenses publiques était un bénéfice pour sa fortune privée. Quant aux postes, leur produit avait été alloué au duc d'York par le parlement. Le gouvernement jouissait donc d'un revenu d'environ 1,400,000 livres qui, avec quelques subsides reçus de France, pouvaient faire face aux charges de l'Etat et aux grosses dépenses de la cour. »

Passant des revenus aux dépenses publiques, M. Macaulay remarque avec raison qu'une des plus lourdes charges qui pesaient sur les finances des états continentaux était en Angleterre presque inconnue. « En France, dit-il, en Allemagne comme en Hollande, on voyait sur pied, en pleine paix, des armées telles que jamais Henri IV et Philippe II n'en avaient levé en temps de guerre. Dans notre île, au contraire, la majorité des Anglais de 35 ans n'avaient peut-être jamais vu une compagnie de soldats réguliers. » De toutes les villes qui pendant la guerre civile avaient vaillamment repoussé les armées ennemies, à peine une seule eût-elle été alors en état de soutenir un siége. Les vieux donjons seigneuriaux démolis par le canon de Fairfax et de Cromwell gisaient en monceaux

1. Duchés régaliens.

de ruines couronnés de lierre, et ceux qui restaient debout s'étaient transformés en riants séjours de l'aristocratie.

. . . .

La seule armée reconnue par la loi était la milice. Cette force militaire avait été reconstituée par deux actes du parlement votés peu après la restauration. Tout citoyen dont le revenu foncier était de 500 livres sterling par an, ou qui possédait une fortune personnelle de 6,000 livres, était tenu de fournir, équiper, et entretenir à ses frais un cavalier. Quiconque touchait 50 livres par an ou jouissait d'un capital de 600 livres, était chargé de l'entretien d'un piquier ou d'un fusilier. Enfin, les plus petits propriétaires se réunissaient en société, et chaque association était obligée de fournir, selon ses ressources, un cavalier ou un fantassin. On évalue à environ cent trente mille hommes le chiffre total de cette armée. Le roi, en vertu de l'ancienne constitution du royaume, et par une récente et solennelle déclaration du parlement, était l'unique capitaine général de ces forces nombreuses. Les lords lieutenants et leurs délégués commandaient sous lui et fixaient des réunions pour exercer les hommes et les inspecter. Le temps annuel consacré à ces réunions ne pouvait excéder quatorze jours. Aucune des dépenses ordinaires n'était payée par la couronne; mais quand la milice était appelée contre l'ennemi, sa subsistance devenait une charge de l'Etat, et les membres de cette milice étaient soumis à toute la rigueur des lois militaires. »

« Charles cependant, peu de mois après son retour, avait commencé à créer une armée permanente. Il sentit que, sans une protection plus efficace que celle des paysans, de la milice, son palais et sa personne seraient peu en sûreté dans le voisinage d'une grande ville remplie de belliqueux soldats du protecteur, vétérans qui venaient à peine d'être licenciés. D'abord tout léger et tout prodigue qu'il fût, il essaya de prélever sur ses plaisirs une somme suffisante pour avoir sur pied un régiment de gardes. Plus tard, avec le développement du

commerce et de la richesse publique, ses ressources s'accrurent, et il se trouva alors en état d'élever graduellement le chiffre de ses troupes régulières. L'armée permanente qui était sur pied en Angleterre au commencement de 1685, consistait, tout compté, en sept mille fantassins et sept cent cavaliers et dragons dont la dépense totale montait à environ 290,000 livres par an, moins du dixième de ce que coûtait à la France son état militaire même en temps de paix. Une telle armée ne semblait pas dangereuse pour la liberté de cinq millions d'Anglais. A peine eût-elle été assez forte pour réprimer une insurrection dans Londres, si la milice de la cité se fût jointe aux rebelles. Le roi en outre, pour réprimer une révolte en Angleterre, ne pouvait attendre aucun secours de ses autres possessions, car bien que l'Ecosse et l'Irlande eussent toutes deux leur organisation militaire, les forces qu'elles renfermaient étaient à peine suffisantes pour contenir, dans un de ces pays, les puritains mécontents et les papistes irrités dans l'autre. »

« Si la défiance du parlement et de la nation ne permettait pas au roi de maintenir une imposante armée permanente, aucune raison semblable ne l'empêchait d'élever l'Angleterre au premier rang des puissances maritimes. Whigs et tories étaient prêts à applaudir à chaque effort tenté pour accroître l'importance de cette force qui, outre qu'elle était la meilleure défense de l'île contre les invasions étrangères, était sans danger pour les libertés civiles. Mais les vices du gouvernement avaient rendu inutile la libéralité de la nation dont les forces navales, dit l'auteur, n'existaient guère que sur le papier. A la fin du règne de Charles II, la marine était tombée à un tel degré de désorganisation et de décadence qu'on refuserait de le croire si les faits ne nous étaient prouvés par des témoignages irréfutables. En résumé, la dépense totale de l'armée, de la marine et de l'artillerie, était de 750,000 livres.

» Quant aux frais de l'administration civile, la couronne n'en supportait qu'une faible partie. La majorité des fonc-

tionnaires qui avaient pour mission de rendre la justice ou de veiller à l'ordre public, servaient gratuitement leur pays ou étaient rétribués avec une parcimonie qui n'épuisait pas les finances de l'Etat. Les shériffs, les maires et les aldermens des villes, les gentilshommes campagnards remplissaient les offices de paix; les commissaires de police, les baillis et les constables ne coûtaient rien au roi. Les membres des hautes cours de justice n'étaient guère rétribués que par des honoraires. Les relations avec les cours étrangères avaient été mises sur le pied le plus économique. Le seul agent diplomatique qui portât le titre d'ambassadeur, résidait à Constantinople, et était en partie défrayé par la compagnie de Turquie. A la cour de Versailles, l'Angleterre n'avait qu'un simple envoyé, et elle n'était pas même représentée près des cours d'Espagne, de Suède et de Danemark. »

« Le chiffre des dépenses pour les services généraux sous Charles II paraîtra bien minime à notre génération, mais en opposition avec ce fait, il faut dire que les favoris du roi, ses ministres et les créatures de ses ministres étaient gorgés de l'argent public. Leurs traitements et pensions, comparés au revenu de l'aristocratie, des propriétaires campagnards, des commerçants et des industriels, paraîtront énormes pour un temps où les plus grandes fortunes du royaume excédaient à peine 20,000 livres sterling de rente. . . . .

« Un haut fonctionnaire eût été bien payé à cette époque, s'il eût reçu la quatrième ou la cinquième partie de ce qui représente aujourd'hui une somme équivalente. Le fait est cependant que le traitement des fonctionnaires de la plus haute classe, était le même qu'aujourd'hui, et quelquefois plus considérable. Le lord trésorier, par exemple, touchait 8,000 livres par an : le payeur des forces percevait un droit de sou pour livre (montant à 5,000 livres par an), sur tout l'argent qui passait par ses mains : le maître de la garde-robe recevait 5,000 livres; les commissaires des douanes chacun 1,000. Les émoluments réguliers cependant ne formaient qu'une faible portion du revenu des fonctionnaires de ce siècle.

Depuis les grands personnages qui portaient la baguette blanche et le grand sceau jusqu'au marinier et au jaugeur de la douane, chacun pratiquait ouvertement un métier qu'on qualifierait aujourd'hui de révoltante corruption; titres, places, commissions, grâces étaient tous les jours vendus aux enchères par les plus grands dignitaires de l'Etat, et chaque commis dans chaque département imitait de son mieux ce honteux exemple. »

L'illustre historien arrive ensuite à l'examen comparatif des impôts et de la richesse publique sous les derniers Stuarts et de nos jours, et après nous avoir appris que dans une période qui n'excède pas en durée deux vies d'hommes, les charges publiques ont trois fois décuplé, il ajoute que les ressources du pays se sont accrues au moins dans la même proportion. « En l'année 1685, nous dit-il, la valeur des produits de la terre surpassait de beaucoup celle de tous les autres produits de l'industrie humaine, et cependant, malgré de grands progrès accomplis, l'agriculture était encore dans un état qui nous semblerait aujourd'hui bien arriéré. D'après les meilleurs calculs, la terre arable et les pâturages n'occupaient, au dix-septième siècle, que la moitié de la superficie du royaume, et l'on suppose que le reste était couvert par des bruyères, des forêts et des marécages. A Enfield, par exemple, d'où l'on pouvait presque apercevoir les fumées de la capitale, dans une région de vingt-cinq milles de circuit, on voyait à peine trois maisons, et il n'y avait aucun enclos. Des milliers de cerfs y erraient aussi en liberté que dans les forêts de l'Amérique, et il est à remarquer qu'il y avait alors en Angleterre des animaux sauvages d'une grande taille en beaucoup plus grand nombre qu'aujourd'hui. »

L'auteur ajoute qu'ils ont graduellement disparu par suite des clôtures des propriétés, et il évalue à un quart du royaume la quantite de terrains qui a été ainsi enclose depuis Charles II jusqu'à nos jours.....

« Les moutons et les bœufs de cette époque, dit-il encore, étaient chétifs en comparaison de ceux qu'on voit sur nos

marchés modernes. Les chevaux indigènes, quoique d'un bon service, étaient peu prisés et se vendaient à vil prix; leur valeur moyenne ne s'élevait guère à plus de 50 shillings par tête. On préférait beaucoup d'autres races et on aurait refusé de croire que le temps viendrait où les princes et les nobles des contrées étrangères seraient aussi empressés d'acheter des chevaux de l'Angleterre que les Anglais l'avaient été d'en obtenir de la Barbarie. »

« Quelque sensibles qu'aient été les progrès dans la production végétale et animale, ils sont faibles en comparaison de l'accroissement de la richesse minérale . . . .

La fabrication du fer surtout a fait d'immenses progrès. De tout temps l'Angleterre s'est livrée à cette industrie, mais elle n'avait pas prospéré et n'était favorisée ni par le gouvernement ni par le public. On n'employait pas encore le charbon de terre pour fondre le minerai et la rapide consommation des bois inquiétait les hommes d'État. Dès le règne d'Élisabeth, il y eut de grandes plaintes de ce que toutes les forêts étaient abattues pour alimenter les fourneaux : le parlement intervint en défendant aux maîtres de forges de consommer aucun bois de charpente propre à la construction des navires, et la fabrication languissait. A la fin du règne de Charles II, une grande partie du fer qu'on employait dans le pays venait du dehors, et la quantité totale fondue ne dépassait guère 10,000 tonnes par an. Aujourd'hui cette industrie nous paraît en décroissance si la production est au-dessous d'un million de tonnes. Il faut aussi parler d'un autre minéral peut-être plus important que le fer lui-même : le charbon de terre, quoique peu employé dans les manufactures, servait déjà de combustible habituel dans quelques districts assez heureux pour posséder de grandes mines et dans la capitale, qui était facilement approvisionnée par eau. On peut avancer sans exagération que la moitié de la houille alors extraite des mines était, pour le moins, consommée à Londres. Les besoins de cette ville semblaient prodigieux aux écrivains de ce temps, et ils les citaient souvent comme

une preuve de la grandeur de la capitale. C'est à peine s'ils osaient affirmer que 280,000 mesures (ce qui équivaut environ à 350,000 tonnes) avaient été apportées par la Tamise pendant la dernière année du règne de Charles II. A présent, la métropole seule consomme près de trois millions et demi de tonnes, et la production totale, d'après les calculs les plus modérés, est au moins de trente millions de tonnes. »

« Pendant que ces révolutions s'accomplissaient dans l'industrie, le revenu de la terre s'élevait constamment. Dans quelques districts il a multiplié plus de dix fois, dans d'autres il a seulement doublé ; en moyenne, il est probable qu'il a quadruplé. La plus grande part du revenu foncier était entre les mains des gentlemen campagnards. »

L'auteur nous fait ici connaître sous Charles II, la situation et les mœurs de l'aristocratie rurale et du clergé anglican, classes qui ont eu l'une et l'autre une si large part dans les destinées de la nation. Ce qu'il en dit est fort curieux mais ne s'applique qu'à la portion la plus inculte de cette aristocratie, à celle qui presque tout entière faisait profession d'un dévouement absolu et aveugle pour la cause du roi et de l'Église anglicane. Mais M. Macaulay a omis dire, en cet endroit, que le presbytérianisme avait aussi fait de grands progrès dans la gentry anglaise, et que ce fut cette cause autant que le zèle pour les libertés civiles, qui détermina une foule de gentilshommes à suivre les drapeaux du parlement. Aucun esprit de caste ou de privilége nobiliaire n'influença la conduite de leurs adversaires : la noblesse anglaise, nous l'avons dit, et nous ne saurions trop le redire, faisait déjà corps avec le reste de la nation, quoiqu'elle fût fière de son origine, et presque tous les vestiges des servitudes féodales avaient disparu.

« Le caractère du gentleman anglais au XVII[e] siècle, dit l'auteur, était composé de deux éléments qu'on trouve rarement réunis : son ignorance, sa rudesse et ses goûts vulgaires seraient de nos jours regardés comme les indices d'une nature et d'une race plébéiennes : cependant il était par-dessus tout patricien et possédait les défauts et les

qualités qu'on remarque chez les hommes placés par leur naissance dans de hautes positions et accoutumés à l'autorité, aux égards, et au respect d'eux-mêmes. C'est par ce mélange d'éléments disparates qu'on peut se faire une idée exacte de cette aristocratie campagnarde, qui composa la principale force des armées de Charles Ier, et qui longtemps défendit avec une admirable fidélité la cause de ses descendants. Le gentilhomme campagnard, grossier, ignorant et sédentaire, était en général tory, mais quoique pieusement dévoué à la monarchie héréditaire, il n'était pas partial envers les courtisans et les ministres : il pensait, non sans raison, que Whitehall était peuplé des hommes les plus corrompus de l'humanité; il savait que, des immenses subsides accordés par les communes à la couronne depuis la restauration, une partie avait été dépensée par d'habiles politiques et le reste partagé entre les bouffons et les courtisans étrangers. Son cœur d'Anglais se serrait à la pensée que le gouvernement de son pays obéissait aux ordres de la France. Etant lui-même un vieux cavalier ou le fils d'un cavalier, il réfléchissait avec un amer ressentiment à l'ingratitude dont les Stuarts avaient payé leurs meilleurs serviteurs. Ceux qui l'entendaient se plaindre de l'oubli où on le laissait et de la profusion avec laquelle les trésors de l'Etat étaient prodigués aux bâtards du roi, l'auraient pu croire prêt à la rébellion. Mais toute sa colère tomba dès que le trône fut réellement en danger : après vingt années de murmures contre le honteux gouvernement de Charles II, il vint à son secours au dernier moment, quand les ministres même du souverain et les lords de la Trésorerie avaient abandonné sa cause, et il le mit en état de remporter une victoire complète sur l'opposition ; aussi ne peut-on douter que cette classe n'eût montré la même loyauté à son frère Jacques, si celui-ci n'eût cessé jusqu'au bout d'outrager leur sentiment le plus vif; car il y avait une institution, et une seule, que le gentilhomme campagnard mettait au-dessus de la monarchie héréditaire, et cette institution était l'Église d'Angleterre . .

. . . .

« Le clergé de campagne était encore plus véhément en torysme que la noblesse et formait une classe presque aussi importante. Le rôle des gens d'église dans la société avait été entièrement changé par la réformation. La suppression des monastères priva d'un seul coup l'Église de la plus grande partie de sa richesse et de sa prédominance dans la chambre haute du parlement . . . .
. . . . Dans un temps qui produisit des laïques, tels que Guillaume Cecil, Nicolas Bacon, Roger Ascham, Walter Mildmay et Francis Walsingham, il n'y avait plus de raisons pour appeler les prélats hors de leurs diocèses afin de négocier les traités, d'administrer les finances et de rendre la justice. Le caractère spirituel non-seulement cessa d'être un titre pour prétendre aux grands emplois civils, mais commença à être regardé comme un obstacle. Les motifs mondains qui autrefois avaient poussé tant de jeunes gens capables, ambitieux et de haute naissance à revêtir l'habit ecclésiastique, cessèrent d'agir. Pas une paroisse sur deux cents ne rapportait ce qu'un fils de famille appelait le nécessaire. Il y avait bien encore des bénéfices dans l'Église, mais ils étaient rares, et les plus beaux mêmes étaient peu de chose quand on songeait à l'éclat qui entourait autrefois les princes de la hiérarchie religieuse. . . . . Le clergé était donc regardé, dans son ensemble, comme une classe plébéienne. . . . .
Cependant, à cette époque, l'Église d'Angleterre ne manquait pas de ministres distingués par leurs talents et leur science, mais il faut remarquer que ces membres éminents n'étaient point dispersés au milieu des populations rurales : presque tous se trouvaient dans les universités, dans les grands siéges métropolitains, et surtout à Londres. »

« Le clergé anglican était ainsi partagé en deux classes qui, par l'instruction, les manières et la position sociale, différaient profondément l'une de l'autre. Parmi les ministres du culte qui étaient la gloire des universités et les délices de la capitale et qui étaient parvenus ou pouvaient parvenir à l'opulence ou à un siége à la chambre des lords, une fraction

considérable en nombre et plus encore influente par son caractère, penchait vers les principes constitutionnels du gouvernement, vivait en bonne intelligence avec les presbytériens, les indépendants et les baptistes; elle eût vu avec plaisir une entière tolérance garantie à toutes les sectes protestantes et eût même consenti à faire quelques changements dans la liturgie pour rallier les non-conformistes honnêtes et sincères. Mais de telles transactions étaient des crimes aux yeux du prêtre des campagnes. Le sentiment du peu de distance qui, dans les affaires de ce monde, le séparait des paysans auxquels il était chargé de prêcher, le portait à s'exagérer immodérément la dignité de ce caractère sacerdotal qui était son seul titre à la considération. Vivant dans la solitude et n'ayant aucune occasion de modifier ses idées par la lecture ou la discussion, il croyait et professait la doctrine du droit divin, de l'obéissance passive, dans toute leur naïve absurdité. Ayant été longtemps en guerre avec ses voisins dissidents, il les haïssait trop souvent pour les torts qu'il avait envers eux et approuvait l'acte des cinq milles [1] et l'acte des conventicules [2], en regrettant que ces odieuses lois n'eussent point été sanctionnées par une pénalité plus rigoureuse. Toute l'influence que son caractère lui donnait, il l'exerçait avec un zèle ardent en faveur du torysme, et cette influence était immense, la chaire étant, au XVIIe siècle, pour la grande majorité de la population, ce que la presse périodique est devenue aujourd'hui. De toutes les causes qui après la dissolution du parlement d'Oxford, produisirent la violente réaction contre les exclusionnistes [3], la plus puissante nous semble avoir été l'éloquence du clergé campagnard. »

A la double influence du clergé anglican et de la majorité de l'aristocratie terrienne en faveur dès doctrines du torysme,

1. Acte du parlement par lequel il était défendu aux ministres non-conformistes de s'approcher à plus de cinq milles de Londres.

2. Autre acte du parlement qui défendait les réunions des non-conformistes.

3. Voir le règne de Charles II, discussion du bill d'exclusion, p. 457.

l'auteur oppose celle de la *yeomanry* et des populations des villes. La yeomanry était formée[1], comme on sait, en partie de petits propriétaires qui faisaient valoir eux-mêmes leurs terres, et dont le nombre était alors plus grand qu'aujourd'hui [2], et en partie des fermiers. « Cette classe, dit M. Macaulay, avait, dès le temps de la réformation, penché vers le puritanisme et pris parti pour le parlement; depuis la restauration, la yeomanry persistait à entendre les prédicateurs presbytériens et indépendants, soutenait énergiquement aux élections les exclusionnistes, et avait continué, même après la découverte du complot de Rye-House et la proscription des chefs whigs, à regarder la papauté et le pouvoir arbitraire avec une hostilité radicale. Mais quelque profond qu'ait éte le changement survenu dans les campagnes depuis la révolution, la métamorphose opérée dans les cités était plus étonnante encore. De nos jours, le sixième de la population est accumulée, dans des villes de province, de plus de trente mille âmes. Pendant le règne de Charles II, pas une ville de province ne contenait trente mille âmes, et quatre seulement comptaient plus de dix mille habitants : c'étaient Bristol, Norwich, York et Exeter. Manchester n'avait pas plus de six mille âmes et Leeds plus de sept mille. Birmingham n'avait pas été assez considérable pour envoyer un député au parlement de Cromwell, et Liverpool ne comptait alors que quatre mille habitants. »

« La prépondérance de Londres sur les autres villes du royaume, au temps de Charles II, était bien plus frappante qu'aujourd'hui; maintenant, en effet, la population n'est guère plus de six fois celle de Manchester ou de Liverpool, tandis que, sous Charles II, Londres était dix-sept fois plus peuplé que Bristol ou Norwich. Il n'y a peut-être pas d'autre exemple d'un grand royaume dans lequel la population de la capitale ait été dix-sept fois plus considérable que celle de la seconde ville. Londres, vers 1685, fut pendant un demi-

1. Voyez tome II, p. 450.

2. On l'évaluait à cent soixante mille.

siècle la plus peuplée des capitales de l'Europe. Ses habitants, dont le nombre est aujourd'hui de 1,900,000, étaient alors d'environ 500,000, et elle n'avait dans le monde qu'une seule rivale commerciale, la puissante et opulente Amsterdam.

. . . .

« La disproportion entre le commerce de la métropole et celui du reste du royaume était alors beaucoup plus sensible que de nos jours, et néanmoins l'orgueil des anciens habitants de Londres nous fait sourire. Le tonnage, qu'ils regardaient comme incroyable, ne paraît pas avoir excédé 70,000 tonnes. C'était, à la vérité, plus du tiers du tonnage total du royaume, mais c'est à présent moins du quart de celui de Newcastle. La douane de Londres percevait, en 1685, 330,000 livres sterling par an : de nos jours, le revenu net de cette douane dépasse 10 millions. . . . .

. . . .

« La magnificence déployée par les principaux magistrats municipaux était presque royale, et le public n'en plaisantait pas, car cette pompe était proportionnée à la place que ces représentants de la puissance et de la dignité de la cité de Londres avaient le droit d'occuper dans l'Etat. Cette cité étant non-seulement sans rivale dans le royaume, mais même sans contrepoids pendant quarante-cinq ans, exerça sur les destinées de l'Angleterre une influence presque égale à celle que Paris exerce sur la politique de la France. En crédit, Londres l'emportait beaucoup sur le reste du royaume. Un gouvernement accepté à Londres et y inspirant la confiance pouvait, en vingt-quatre heures, obtenir des secours financiers qu'il eût fallu des mois pour recueillir dans le reste de l'île. Le concours des forces militaires de la capitale méritait aussi d'être compté. Le pouvoir que les lords-lieutenants exerçaient en province était, à Londres, confié à un comité d'éminents citoyens. Sous les ordres de ce comité se trouvaient douze régiments d'infanterie et deux de cavalerie. Il faut avouer qu'une armée d'apprentis drapiers et d'ouvriers tailleurs, avec des magistrats municipaux pour capitaines et des alder-

mens pour colonels, n'aurait pas été en mesure de lutter contre des troupes régulières; mais il n'existait alors que bien peu de troupes régulières dans le royaume, et une ville qui pouvait mettre en ligne, à un moment donné, vingt mille hommes doués d'une bravoure naturelle, pourvus d'armes passables, et ne manquant pas sous les drapeaux d'une certaine discipline, devait être une utile alliée ou une ennemie redoutable : on n'oubliait pas que Hampden et Pym avaient été protégés contre les illégales violences du pouvoir par la milice de Londres : on se rappelait que celle-ci, pendant la guerre civile, avait marché pour faire lever le siége de Glocester, et que dans les démonstrations faites contre des dictateurs militaires successeurs de Richard Cromwell, la milice de Londres avait pris une part signalée. Il est permis de dire que sans l'hostilité de la cité, Charles Ier n'eût jamais été vaincu, et que, sans le concours de cette même cité, Charles II serait difficilement remonté sur le trône. »

Après avoir examiné le caractère général et les ressources de la population de la capitale, l'illustre écrivain passe aux détails de son administration intérieure, de la police et de ses mœurs, et en exposant les progrès accomplis, il ne dédaigne rien de ce qui peut faire apprécier l'immense distance entre cette époque et la nôtre.

« Au dix-septième siècle, les maisons n'étaient pas numérotées, et il n'y avait aucun avantage à le faire, car un bien petit nombre, parmi les cochers, les porteurs de chaises et les commissionnaires de la ville, savait lire. On était obligé de recourir à des signes que les plus illettrés pussent comprendre. Il en résultait que les boutiques se distinguaient alors par des enseignes peintes qui donnaient aux rues un aspect plaisant et grotesque. Quand le soir arrivait, la difficulté et le danger de parcourir la ville devenaient sérieux, la plupart des rues, jusqu'à la dernière année du règne de Charles II, demeurant plongées dans une complète obscurité. Les assassins et les voleurs exerçaient leur industrie avec impunité, mais c'est à peine s'ils étaient

plus redoutés des paisibles citoyens qu'une autre espèce de coupables. C'était alors, en effet, une distraction favorite de la jeunesse débauchée d'errer la nuit à travers la ville, brisant les fenêtres, renversant les chaises à porteurs, battant les bourgeois et insultant les femmes. Les moyens employés pour maintenir la paix publique étaient tout à fait insuffisants. Il y avait bien un acte du conseil municipal prescrivant que plus de mille citoyens veilleraient constamment à la sûreté de la ville, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, et que chaque habitant aurait son tour de garde. Mais cette ordonnance était mal exécutée : un très-petit nombre des citoyens désignés quittaient leur logis, et ceux qui obéissaient trouvaient en général plus agréable de s'enivrer dans les tavernes que de patrouiller dans les rues. Dans la dernière année du règne de Charles II, s'opéra un grand changement dans la police de Londres. Un homme intelligent, nommé Edouard Heming, obtint des lettres-patentes qui lui accordaient pour un certain temps, le droit de l'éclairage de la capitale. Il entreprit, pour une modique rétribution, d'établir une lanterne de dix en dix portes pendant les nuits sans clair de lune, depuis la Saint-Michel jusqu'à la fête de Notre-Dame. Ces lumières devaient brûler de six heures à minuit. Bien des années cependant après les premiers essais d'Heming, il y avait encore de vastes quartiers où on ne voyait pas une seule lanterne. On peut aisément s'imaginer ce que, en de tels temps, devaient être les quartiers de Londres, peuplés du rebut de la société. Parmi ces quartiers, un surtout avait acquis une honteuse célébrité : sur les confins de la cité et du Temple on avait fondé, au treizième siècle, un couvent de Carmes : l'enceinte de ce cloître, avant la réformation, avait toujours offert aux criminels un asile inviolable, et conservait encore le privilége de protéger les débiteurs contre leurs créanciers. En conséquence, les gens insolvables en habitaient chaque maison, de la cave au grenier. La majorité était des fripons et des libertins, que suivaient dans leur refuge des femmes plus perdues qu'eux-

mêmes. L'autorité civile était impuissante à maintenir l'ordre dans un quartier où fourmillaient de tels habitants, et ce district de Whitefriars[1] devint le rendez-vous favori de tous ceux qui désiraient échapper à l'action des lois. Quoique les immunités légales attachées à ce lieu ne concernassent que les cas de dettes, les filous, les faux temoins, les faussaires et les voleurs de grands chemins y trouvaient asile, et les mandats d'arrêt du lord justicier d'Angleterre ne pouvaient y être exécutés sans le concours d'une compagnie des gardes.

. . . .

. . . .

« Au nombre des établissements qui doivent trouver place dans cette étude, sont les cafés qui équivalaient à cette époque à une importante institution politique. Depuis de longues années, aucun parlement ne s'était assemblé : le conseil municipal de la cité avait cessé de faire appel aux citoyens, les *meetings* publics, harangues, votes, et le reste des moyens modernes de discussion, n'étaient pas encore en usage : dans de telles conditions, les cafés étaient la principale issue par laquelle s'exhalait l'opinion de la métropole. Tout individu appartenant à la haute classe ou à la moyenne allait là tous les jours, pour apprendre les nouvelles et les discuter. Chaque café avait des orateurs dont le public écoutait avidement la parole et qui bientôt devinrent, comme le journalisme de notre temps, un quatrième pouvoir dans l'Etat. La cour avait vu avec déplaisir le développement de cette nouvelle puissance sous l'administration de Danby; on fit une tentative pour fermer les cafés; il fallut y renoncer et depuis lors le nombre et l'influence de ces établissements s'accrurent sans cesse. Chaque classe, chaque profession, chaque opinion religieuse et politique avait son quartier spécial. Près du parc de Saint-James, il y avait des cafés où les petits-maitres s'assemblaient. Nulle part les fumeurs n'étaient aussi nombreux que chez

1. Frères blancs. — Ce nom avait été donné au quartier, à cause du froc blanc des carmes, ses premiers habitants.

Will, qui tenait une célèbre maison située entre Covent-Garden et Bow-street, et consacrée aux belles-lettres. Là les discussions roulaient sur la critique littéraire et sur les trois unités classiques. Le parti de Perrault et des modernes, et celui de Boileau et des anciens s'y trouvaient en présence..... Il y avait des cafés où les premiers médecins de la capitale donnaient leurs consultations. . . . . . Il y en avait d'autres fréquentés par les puritains, où l'on n'entendait aucun jurement et où les têtes rondes discutaient sur les effets de la grâce. Les Juifs avaient aussi les leurs; là les changeurs de Venise et d'Amsterdam se félicitaient réciproquement de leurs gains. Il y avait enfin les cafés papistes au fond desquels, dans l'opinion des zélés protestants, les jésuites complotaient autour de la table un nouvel incendie ou fondaient des balles d'argent pour tuer le roi. »

« Cette habitude de se réunir eut dans ce siècle une sensible influence sur le caractère des habitants de Londres, qui différait complétement de celui des Anglais campagnards. Les relations qui unissent aujourd'hui ces deux parties de la population n'existaient pas alors. Les grands seigneurs seuls avaient coutume de partager leur temps entre la ville et la campagne : peu de gentilshommes de province venaient à Londres plus de trois fois dans le cours de leur vie, et l'usage adopté maintenant par tous les citadins d'aller chaque été, pendant quelques semaines, respirer l'air pur des champs n'était pas établi. . . . . La principale raison qui retarda la fusion entre les divers éléments de la société était l'extrême difficulté des voyages pour nos ancêtres : il y avait peu de communication intérieure par eau : on avait fait quelques essais d'endiguement, mais sans succès, et c'est à peine si un seul canal navigable avait été projeté. C'était par les grandes routes que passaient en général les voyageurs et les marchandises. L'état de ces routes semble même avoir été inférieur au degré de prospérité et de civilisation où la nation était déjà parvenue. Sur les meilleures lignes de communication, les ornières étaient profondes,

les descentes rapides et la voie dans un tel état qu'il était souvent impossible de la distinguer, dans la brume, des marais et des bruyères qui la bordaient. C'était seulement durant la belle saison que toute la largeur de la route devenait praticable pour les voitures. Souvent la boue était si profonde à droite et à gauche, qu'il ne restait plus qu'une étroite langue de terre ferme entre les fondrières : les aventures et les querelles étaient fréquentes à cette époque, et la route restait souvent interceptée longtemps par les rouliers dont aucun ne voulait rebrousser chemin. Il arrivait journellement que les voitures étaient forcées de s'arrêter jusqu'à ce qu'on ait pu se procurer dans une ferme du voisinage un attelage de bétail pour les tirer du bourbier. Dans quelques parties du Kent et du Sussex, les plus forts chevaux seuls pouvaient en hiver remorquer les voitures hors des fondrières, où à chaque pas elles s'enfonçaient profondément. Les marchés étaient souvent inaccessibles pendant plusieurs mois : on dit même que les fruits de la terre pourrissaient parfois sur les routes, tandis qu'à peu de milles de distance on manquait d'approvisionnements. C'est surtout à l'absurdité de la législation qu'il faut attribuer ce déplorable état des routes. Chaque paroisse en effet était tenue d'entretenir les grandes voies qui la traversaient, et dans ce but, chaque paysan devait six jours de corvée par an. Si cela ne suffisait pas on recourait à des ouvriers mercenaires, et on couvrait ces dépenses au moyen d'une taxe municipale. Ainsi, une route reliant deux grandes villes entre lesquelles pouvait exister un commerce actif, devait être entretenue aux frais de la population rurale répandue dans l'intervalle. Il y avait là évidemment une injustice particulièrement révoltante sur la route du nord qui traversait des districts très-pauvres et peu peuplés, pour mettre en communication des pays riches et populeux. Peu de temps après la restauration, cet abus attira l'attention du parlement qui vota le premier acte relatif aux barrières. Cet acte, à l'effet d'entretenir en bon état certaines parties de la ligne du nord, imposait un faible péage

sur les voyageurs et les marchandises. Cette innovation cependant ayant soulevé beaucoup de plaintes, les autres grandes avenues de la capitale restèrent longtemps encore soumises aux anciens règlements. Sur les meilleures routes, les grosses marchandises voyageaient par des chariots avec relais, et la dépense de ce mode de transport était énorme. De Londres à Birmingham, le prix était de sept livres par tonne ; et de Londres à Exeter, douze livres. Quant aux voitures publiques, elles avaient récemment reçu un grand perfectionnement : pendant les premières années qui suivirent la restauration, il fallait deux jours pour qu'une diligence allât de Londres à Oxford, et les voyageurs couchaient à Béacomfield : au printemps de 1669, on tenta une audacieuse innovation : le public apprit qu'une voiture nommée le *coche volant* accomplirait le trajet en une seule journée entre le lever et le coucher du soleil. A la fin du règne de Charles II, des accélérées partaient trois fois par semaine de la capitale pour les villes principales du royaume. Néanmoins, en dépit de tous les avantages qu'offraient ces voitures, il était encore en usage que les hommes vigoureux et peu embarrassés de bagages exécutassent de longs voyages à cheval ; s'ils étaient pressés, ils prenaient la poste, trouvant de distance en distance sur les grandes lignes des chevaux frais et des guides. »

« Quel que fût le mode employé, les voyageurs, à moins qu'ils ne fussent nombreux et bien armés, couraient grand risque d'être arrêtés et dévalisés : le voleur de grand chemin, type de malfaiteur que nos générations ne connaissent que par les livres, infestait alors toutes les routes importantes et de préférence les environs de Londres. Les dangers de diverse nature qui menaçaient les voyageurs augmentaient beaucoup avec l'obscurité. Aussi désiraient-ils ordinairement trouver pour la nuit un toit hospitalier, qu'ils rencontraient sans peine : les auberges d'Angleterre ont été de tout temps célèbres, et au dix-septième siècle, le pays abondait en excellentes hôtelleries. »

. . . .

. . . .

L'imperfection des voies de communication apportait de grands obstacles au service des postes dont le revenu était alloué au duc d'York. Etablissant un calcul proportionnel entre ce revenu sous Charles II et celui qui est perçu de nos jours, et tenant compte d'ailleurs de la différence dans le chiffre de la taxe des lettres, M. Macaulay estime qu'il se distribue annuellement en Angleterre soixante-dix fois plus de lettres qu'en 1685. La difficulté du transport des écrits était une des causes très-naturelles de la rareté des gazettes de ce siècle ; il y en avait une autre dans les règlements en vigueur pour la censure des feuilles publiques. « Les publications périodiques n'étaient plus soumises à la censure, dit l'auteur, depuis l'expiration en 1679 de l'acte restrictif voté peu après la restauration, chacun pouvait dès lors imprimer à ses risques une histoire ou un poëme sans l'approbation d'aucun officier public. Mais les tribunaux étaient unanimement d'avis que cette liberté ne s'étendait pas aux gazettes et que, d'après les lois du royaume, personne, sans la permission de la couronne, n'avait le droit de publier des nouvelles politiques. Tant que le parti whig fut redoutable, le gouvernement ne jugea pas prudent d'invoquer cette interprétation, et pendant la grande lutte du bill d'exclusion, on laissa paraître beaucoup de journaux, parmi lesquels le Nouvelliste protestant, le Nouvelliste du jour, le Nouvelliste du foyer, la Vérité, le Mercure de Londres. Aucune de ces gazettes ne paraissait plus de deux fois par semaine, et aucun format ne dépassait une seule feuille : à la fin du règne, nul journal n'avait le droit d'être publié sans autorisation royale, et la gazette de Londres jouissait seule de ce privilége. Cette feuille paraissait le lundi et le jeudi; elle contenait généralement une proclamation royale, deux ou trois adresses tories, quelques nominations officielles, le récit d'une escarmouche sur le Danube entre les troupes impériales et les janissaires, le signalement d'un voleur de grand chemin, l'annonce d'un grand combat de coqs, et la

promesse d'une récompense pour un chien volé. Le tout représentait deux pages de petit format. Tout ce qui concernait la politique était exposé brièvement et sans commentaires. Cependant, quand le gouvernement désirait satisfaire la curiosité publique au sujet d'une affaire importante, on ajoutait un supplément à la gazette, mais ni la gazette ni le supplément ne contenaient jamais un mot qui ne fût agréé par la cour. Les plus importants débats parlementaires, les plus célèbres procès politiques qui figurent dans notre histoire étaient passés sous silence. Dans la capitale, les cafés suppléaient jusqu'à un certain point aux journaux, mais le public qui vivait loin de ce foyer politique ne pouvait être tenu au courant que par des lettres de nouvelles. La rédaction de ces épîtres était devenue une profession à Londres. Le nouvelliste allait de café en café, recueillant les bruits, se glissant dans la salle des séances à Old Bailey, s'il y avait un procès intéressant. Il amassait ainsi des matériaux pour ces lettres hebdomadaires destinées à éclairer quelque ville de comté ou quelque banc de magistrat campagnard. Il semble presque inutile d'ajouter qu'il n'existait alors aucun journal de province. Excepté à Londres et dans les universités, à peine y avait-il une imprimerie dans tout le royaume : la seule presse connue en Angleterre au nord de la Trent, se trouvait à York. »

. . . .

L'auteur signale un grand abaissement dans la culture intellectuelle de la société anglaise au XVIIe siècle, en la comparant à celle de l'âge précédent. « Le peu de lettres, nous dit il, que pouvait transporter la poste, composait alors presque toute la nourriture intellectuelle du clergé et de la magistrature de province. Un propriétaire passait, parmi ses voisins, pour un grand érudit si la chronique d'Hudibras et de Baker, les facéties de Tarlton et les sept champions du christianisme figuraient dans sa salle au milieu des lignes à pêcher et des fusils de chasse. Quant à la dame du manoir et à ses filles, leur bibliothèque consistait d'habitude en un livre de

prières et un livre de comptes. Ce n'était pas la réclusion de la vie de campagne qu'il fallait accuser : dans les autres sphères même, dans des situations qui leur offraient de grandes facilités pour la culture de leur esprit, les Anglaises de cette génération ont été moins instruites qu'à toute autre époque depuis la renaissance. Si une jeune fille possédait la moindre teinture littéraire, on la regardait comme un prodige. Les dames de grande naissance étaient incapables d'écrire une ligne sans solécisme et sans fautes d'orthographe telles qu'un enfant des maisons de charité serait honteux d'en commettre aujourd'hui. Les connaissances littéraires, même des hommes les plus distingués, semblent avoir été aussi moins solides et moins profondes qu'à toute autre époque antérieure ou postérieure : dans le siècle précédent, la poésie et l'éloquence de la Grèce avaient fait les délices de Raleigh et de Falkland : dans un autre siècle, cette même poésie et cette même éloquence charmèrent Pitt et Fox, Windham et Grenville ; mais pendant la fin du XVIIe siècle, il n'existait peut-être pas en Angleterre un homme d'État éminent qui pût lire pour son agrément une page de Sophocle ou de Platon. »

M. Macaulay juge sévèrement et avec raison la littérature de l'époque de la restauration à laquelle cependant appartiennent les poëtes Waller et Cowley, l'auteur d'*Hudibras*, le satirique Butler, le fécond Dryden et le grand Milton : mais celui-ci, poëte de passions religieuses, vieillissait aveugle et pauvre, reste sublime d'un autre temps, plus isolé de ses contemporains par son génie que par sa cécité même. Les écrivains de cet âge dont Rochester, grand seigneur et poëte, fut un des types les plus dépravés, subissaient presque tous le joug corrupteur d'une cour sceptique, frivole et moqueuse ; ils perdirent avec le sens moral l'inspiration du mâle et original génie de la vieille Angleterre, et leurs meilleures productions portent l'empreinte de l'influence étrangère, alors toute-puissante, des grands écrivains de la France auxquels M. Macaulay rend un éclatant hommage. « La France, dit-il, réunissait en ce siècle presque tous les genres de supériorités : sa

gloire militaire était à l'apogée : elle avait vaincu de redoutables coalitions, dicté des traités, conquis de puissantes cités et des provinces entières ; elle avait forcé l'orgueilleux Castillan à lui céder le pas ; elle avait contraint les princes d'Italie à s'incliner au pied du trône de Louis XIV. Son autorité était décisive dans toutes les questions de bonnes manières depuis le duel jusqu'au menuet. En littérature, elle donnait des lois au monde entier. La réputation de ses grands écrivains remplissait l'Europe : aucune autre contrée n'avait produit un poëte comique égal à Molière, un conteur aussi charmant que la Fontaine, un orateur aussi éloquent que Bossuet. La gloire littéraire de l'Italie et de l'Espagne s'était éteinte; celle de l'Allemagne était encore à naître. Le génie français brillait donc d'un éclat que le contraste rendait encore plus vif, et il faut avouer que la France eut à cette époque une influence sur l'humanité, telle que jamais la république romaine n'en exerça. En effet Rome, maîtresse par les armes, n'était, quant aux lettres et aux arts, que l'humble élève de la Grèce, tandis que la France exerçait à la fois sur les pays voisins et la domination militaire de Rome sur la Grèce et l'autorité littéraire et artistique de la Grèce sur Rome. Le français devint vite la langue universelle, l'idiôme de la société élégante et de la diplomatie. Dans plusieurs cours, les princes et les courtisans parlaient le français avec plus de pureté et d'élégance que leur propre langue. En Angleterre, cette servilité était moins exagérée que sur le continent : un nouveau code de critique, de nouveaux modèles de style furent cependant adoptés. Cette naïveté affectée qui gâte les vers de Donne et ceux de Cowley disparut de notre poésie : notre prose devint moins majestueuse, moins travaillée, moins musicale que celle du siècle précédent, mais elle gagna en clarté, en naturel, et fut mieux appropriée à la controverse et à la narration. Dans ces changements il est impossible de ne pas reconnaître l'influence de l'école française. C'eût été un bonheur si nos écrivains eussent aussi imité les convenances morales dont leurs grands contemporains français, à peu d'ex-

ceptions près, leur donnaient l'exemple : la licence du théâtre, des satires, des chansons et des romans de ce siècle en Angleterre est une grande tache sur notre gloire nationale. Il est facile d'ailleurs de remonter à la cause du mal : les gens de lettres et les puritains n'avaient jamais vécu en bonne intelligence.

. . . .

La guerre entre la littérature et le puritanisme ne tarda pas à dégénérer en lutte entre les belles lettres et les bonnes mœurs : tout ce que les puritains respectaient fut insulté, tout ce qu'ils avaient proscrit pendant leur gouvernement fut en faveur : parce qu'ils avaient couvert leurs crimes du masque de la dévotion, on engageait l'homme à étaler ses vices avec une cynique impudence; parce qu'ils avaient puni les amours illégitimes avec une sévérité barbare, la pureté virginale et la fidélité conjugale devinrent un sujet de raillerie. Il n'est donc pas étonnant que la littérature anglaise, quand elle commença à renaître, se soit montrée profondément immorale. De Dryden à Durfey, le caractère commun de cette génération d'écrivains fut l'insensibilité, le cynisme et une licence effrénée, à la fois grossière et cruelle. L'esprit de cette réaction anti-puritaine corrompit presque toute la littérature du règne de Charles II, mais c'est sur la scène surtout qu'on rencontre l'excès du mal. Les théâtres fermés par les fanatiques dans leurs jours de puissance s'étaient de nouveau remplis, et ils devinrent les véritables écoles du vice . . . .

. . . .

« Aux autres causes qui dégradaient le caractère de la littérature de ce siècle, il faut ajouter toutes les fureurs de l'esprit de parti. La vieille haine du puritanisme avait poussé les gens de lettres à embrasser la cause de la cour qui, de son côté, les regardait comme d'utiles alliés. Dryden surtout avait rendu de grands services au gouvernement. Son poëme d'Absalon et d'Achitophel, la plus puissante satire du temps, avait ravi la capitale, puis s'était répandu dans les provinces avec une rapidité sans exemple, fustigeant les exclusionnistes

et excitant la hardiesse des torys. Mais sans nous laisser éblouir par le talent du poëte, il convient de faire la part du bien et du mal. La passion dont Dryden et plusieurs de ses confrères furent animés contre les whigs, mérite le nom d'infernale : les serviles juges et shérifs de ces mauvais jours ne parvenaient pas à verser le sang aussi vite que les poëtes le demandaient : on entendait au théâtre d'atroces plaisanteries sur la pendaison, de sanglantes épigrammes contre les hommes qui ayant combattu pour le roi à l'heure du danger, lui conseillaient d'agir avec clémence vis-à-vis ses ennemis vaincus. Et pour mettre le comble à la cruauté et à la honte, on plaçait ces tirades sanguinaires dans la bouche des femmes qui, depuis longtemps étrangères à toute pudeur, apprenaient ainsi à oublier toute pitié. »

L'illustre historien ne voit dans les beaux-arts qu'un seul grand nom à citer en Angleterre au XVIIe siècle, celui de Christophe Wren, l'architecte de Saint Paul Les productions les plus remarquables de cette époque dans la peinture, la sculpture et l'architecture, étaient, dit-il, l'œuvre des artistes étrangers que l'Angleterre accueillait avec empressement sur son sol; mais il trouve pour elle, dans le progrès des sciences, une compensation honorable pour l'abaissement où les arts et la littérature nationale étaient tombés : « Il est à remarquer, dit-il, qu'au moment où celle-ci était devenue un danger public et une honte, le génie anglais accomplissait dans les sciences une révolution qui, jusqu'à la fin du siècle, comptera parmi les plus grands progrès de l'esprit humain. L'année 1660, date de la restauration de la vieille monarchie, est aussi l'époque de l'avénement de la nouvelle philosophie. Cette année même, fut créée la *Société Royale*, destinée à devenir le principal moteur de cette longue série de glorieuses et utiles découvertes. En peu de mois, les sciences expérimentales devinrent toutes à la mode. La transfusion du sang, la pesanteur de l'air, la suspension du mercure, occupèrent l'esprit public, récemment captivé par les controverses théologiques. Aux utopies de perfection gouvernementale succé-

dèrent les systèmes d'appareils avec lesquels on se flattait de voler de la Tour de Londres jusqu'à l'abbaye de Westminster, et des projets de bateaux à double quille qui n'avaient rien à redouter des plus terribles tempêtes. Toutes les classes de la société obéirent à cet engouement : cavaliers et têtes-rondes, gens d'église et puritains, s'entendirent pour la première fois : ecclésiastiques, hommes d'Etat, nobles et princes, célébraient à l'envi le triomphe de la philosophie de Bacon. On était convaincu que le monde était plein de secrets précieux pour le bonheur de l'humanité, et que l'homme avait reçu du Créateur la clef qui, bien dirigée, devait lui livrer les trésors de l'univers. On pensait aussi, dans les sciences physiques, qu'il est impossible d'arriver à la connaissance des lois générales autrement que par l'étude attentive des faits particuliers. Profondément pénétrés de ces grandes vérités, les apôtres de la nouvelle philosophie se consacrèrent à leur œuvre, et avant qu'un demi-siècle fût écoulé, ils avaient posé les bases impérissables de l'édifice que d'autres achevèrent. La réforme de l'agriculture commença : on cultiva de nouveaux légumes; on se servit de nouveaux instruments, et l'on appliqua au sol des engrais perfectionnés. Evelyn, sous le patronage imposant de la *Société Royale*, donna à ses compatriotes de précieuses instructions sur la manière de planter. Temple, dans ses loisirs, fit de nombreuses expériences en horticulture, et par leur heureux résultat prouva que beaucoup de fruits délicats, produits de climats plus favorisés, pouvaient être, avec le secours de l'art, cultivés sur le sol de l'Angleterre. La médecine, qui en France était encore à l'état d'enfance, et fournissait à Molière un inépuisable sujet de justes plaisanteries, était en Angleterre une science expérimentale et progressive, et chaque jour était marqué par quelque pas nouveau en dehors des doctrines de Gallien et d'Hippocrate. »

« L'attention des gens spéculatifs s'était tournée pour la première fois vers l'importante question de l'hygiène publique. Ils avaient été amenés par la peste de 1665 à étudier avec soin la construction des maisons, l'écoulement des eaux et l'aé-

ration de la capitale. L'incendie de Londres leur fournit l'occasion d'y effectuer de grandes améliorations : toutes ces questions furent soigneusement examinées par la *Société Royale*, et c'est à l'influence de ce corps qu'il faut en partie attribuer les changements qui, bien qu'insuffisants, établissaient une immense différence entre la vieille et la nouvelle ville, et mirent probablement fin aux ravages de la peste dans notre pays. A la même époque, sir William Petty, l'un des fondateurs de la *Société Royale*, créait la science de la statistique, l'humble, mais indispensable compagne de l'économie politique. Aucun règne de la nature ne resta inexploré. A cette même époque appartiennent les découvertes chimiques de Boyle et les recherches de Sloane en botanique. Ce fut alors que Ray créa une nouvelle classification des oiseaux et des poissons, et que l'attention de Voodward se tourna vers les fossiles et les coquilles. Mais ce fut surtout dans la sphère la plus élevée des connaissances humaines, sphère où l'induction et la démonstration mathématique s'unissent pour la découverte de la vérité, que le génie anglais remporta dans ce siècle ses plus beaux triomphes. John Wallis établit tout le système de statique sur de nouvelles bases. Edmond Halley expliqua les propriétés de l'atmosphère, le flux et le reflux de la mer, les lois du magnétisme et la course des comètes. Il ne craignit ni le travail, ni le péril, ni l'exil, dans la poursuite de la science. Pendant que sur le rocher de Sainte-Hélène il traçait la carte des constellations de l'hémisphère méridional, notre observatoire s'élevait à Greenwich, et John Flamsteed, le premier astronome royal, commençait cette longue série d'observations qu'on cite avec respect et reconnaissance dans tous les coins du globe. Mais la gloire de ces hommes, quelque éminents qu'ils fussent, pâlit devant l'éclat éblouissant d'un nom immortel. En l'année 1685, la réputation d'Isaac Newton, quoique déjà grande, était à peine à son aurore, mais son génie était à l'apogée. Son grand ouvrage, cet ouvrage qui opéra une révolution dans les branches les plus importantes de la philo-

sophie naturelle, venait d'être achevé. Il n'était pas encore publié, il allait être soumis à l'examen de la *Société Royale*. »

Cette étude, faite par M. Macaulay, de la nation anglaise en 1685, et dont nous avons extrait de nombreux fragments, serait incomplète si l'auteur n'y eût joint quelques détails sur la condition matérielle des classes nombreuses et sur leurs mœurs. « Le grand critérium, dit-il, de l'état des basses classes étant le taux des salaires, et au dix-septième siècle, les quatre cinquièmes de la population étant occupés par l'agriculture, il importe d'examiner quels étaient les salaires de l'industrie agricole. Sir William Petty, dont l'assertion est d'un grand poids, nous apprend qu'un laboureur, dans les meilleures conditions, ne recevait pas pour une journée de travail plus de quatre pences [1] avec la nourriture, ou huit pences sans nourriture. Il est vrai que dans ce siècle, comme aujourd'hui, les salaires variaient selon les parties du territoire ; mais, en résumé, on peut estimer à quatre schellings par semaine le gain moyen du paysan sous le règne de Charles II. De tout temps la paie des ouvriers employés dans les manufactures a été plus élevée que celle des laboureurs : nous pensons donc qu'en gagnant six schellings par semaine, un ouvrier des grandes fabriques d'étoffes s'estimait satisfait. Si, des tisserands de drap, nous passons aux autres classes d'artisans, nos recherches nous amènent aux mêmes conclusions. Pendant plusieurs générations, les commissaires de l'hôpital de Greenwich ont conservé un compte de la solde de diverses catégories d'ouvriers employés aux réparations des bâtiments. D'après ce document irréfutable, il est évident que, dans le cours de cent vingt ans, la paie quotidienne des manœuvres s'est élevée, d'une demi-couronne [2], à quatre schellings trois

1. Le penny anglais vaut 10 centimes de notre monnaie et le schelling 1 franc 25 centimes.

1. La couronne anglaise vaut cinq schellings, environ six francs.

pences, et que celle du maçon, du charpentier et du plombier a suivi la même proportion. »

« Tous ces journaliers d'ailleurs, qui avec leurs salaires pouvaient suffire aux besoins de leur famille, n'étaient pas à cette époque, les plus nécessiteux de la société. Au-dessous d'eux il y avait une classe nombreuse incapable de subsister sans le secours de la paroisse. Nous ne connaissons pas, de faits plus caractéristiques de l'état du peuple que la proportion de cette classe, relativement au reste de la population. De nos jours, le nombre total des hommes, femmes et enfants qui reçoivent de tels secours, ne paraît pas, d'après les registres, s'élever dans les mauvaises années au-dessus du dixième de la population de l'Angleterre, et du treizième dans les bonnes années, tandis que Grégoire King l'évalue de son temps à plus du cinquième, et la taxe des pauvres était sans contredit alors la plus lourde charge de nos pères. On l'estimait, sous le règne de Charles II, à près de 700,000 livres sterling par an, ce qui représentait beaucoup plus que le produit soit de l'excise, soit des douanes, et presque autant que le revenu total de la couronne. »

. . . .

« La durée moyenne de la vie humaine est devenue plus longue dans tout le royaume, surtout dans les villes. L'année 1685 fut une année ordinaire, et dans son cours, plus d'un habitant sur vingt-trois mourut à Londres : aujourd'hui la proportion est d'un sur quarante : en un mot, la différence de salubrité entre Londres au dix-neuvième siècle et Londres au dix-septième, est à peu près aussi grande qu'entre cette ville en temps normal et en temps de choléra. »

. . . .

« Il est satisfaisant de penser que les mœurs en Angleterre se sont adoucies et que les Anglais sont devenus non seulement plus sages, mais aussi meilleurs. C'est à peine s'il y a une page d'histoire ou de littérature dans le dix-septième siècle qui ne prouve que nos ancêtres étaient moins humains que leurs descendants. La discipline des ateliers,

des écoles, du foyer domestique, bien qu'elle ne fût peut-être pas plus morale alors que maintenant, était infiniment plus sévère. Les maîtres avaient l'habitude de battre leurs serviteurs : les professeurs ne connaissaient pas de meilleur moyen de distribuer la science que de maltraiter leurs élèves, et les maris de bonne compagnie ne rougissaient pas de frapper leurs femmes. En politique, l'implacabilité des partis ennemis était poussée à un degré qui se conçoit à peine : on entendait des whigs se plaindre de ce qu'on eût laissé exécuter Strafford avant qu'il n'eût vu brûler ses propres entrailles; tandis que des tories insultaient Russel pendant que son carrosse allait de la Tour à l'échafaud. La populace, de son côté, montrait aussi peu de compassion pour les souffrances des patients plus obscurs..... Au nombre des plaisirs favoris de la population de Londres, figuraient des combats dans lesquels luttaient des gladiateurs armés d'épées tranchantes, et où le public applaudissait avec délices quand un des combattants perdait un doigt ou un œil. Les prisons à cette époque étaient des enfers sur la terre, foyers de tous les crimes et de toutes les maladies. . . . . Et la société contemplait toutes ces misères avec une profonde indifférence. »

« Plus nous étudions les annales du passé et plus il faut nous réjouir de vivre dans un temps où l'espèce humaine est plus compatissante, où la cruauté est abhorrée et où la peine, même lorsqu'elle est méritée, n'est infligée qu'à regret et par le sentiment du devoir. Toutes les classes, sans aucun doute, ont gagné à cet heureux changement, mais celle qui en a le plus profité est sans contredit la classe la plus pauvre, la plus dépendante et la plus faible..... Il est fort étrange au premier aspect, que la société, tandis qu'elle fait sans cesse de nouveaux et rapides progrès, regarde toujours avec regret en arrière; mais ces deux tendances si opposées, quelqu'inconciliables qu'elles semblent, ont une origine commune : l'une et l'autre résultent de l'impatience où

nous jette toujours notre état présent : il y a progrès constant parce qu'il y a plainte incessante : si nous étions plus satisfaits du temps où nous vivons, nous ferions moins d'efforts pour rendre l'avenir meilleur, et il est naturel qu'étant mécontents du présent nous ayons trop en estime le passé..... Il est de mode aujourd'hui de pleurer l'âge d'or de l'Angleterre à une époque où les lords manquaient de plusieurs choses dont l'absence paraîtrait aujourd'hui intolérable à leurs valets, où les fermiers et les petits marchands vivaient d'un pain grossier dont la vue suffirait pour exciter une émeute dans nos modernes maisons de travail, où les hommes mouraient plus vite dans les ruelles infectes de nos cités, qu'ils ne meurent maintenant sur les côtes de la Guinée. Nous serons à notre tour dépassés et à notre tour aussi nous exciterons l'envie [1]..... »

1. Aux documents aussi curieux que nombreux cités par M. Macaulay, il faut ajouter une lettre adressée à un seigneur français par un de ses compatriotes, et datée de Londres en 1659. On y voit peintes au naturel les mœurs de la société civile et religieuse de l'époque dans les classes moyennes et inférieures, et elle est un témoignage remarquable à l'appui des conclusions de M. Macaulay sur l'immense supériorité de la civilisation de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, comparée à celle du dix-septième. Cette lettre a été recueillie dans la célèbre collection des traités de Somers, vol. VII, p. 177-187.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE V.

LES STUARTS ET LA RÉVOLUTION POLITIQUE.

1603 — 1688.

CHAPITRE Ier.

RÈGNE DE JACQUES Ier.

1603 — 1625.

I

1603 — 1619.

Première partie du règne de Jacques Ier.

1603 — 1619.

II

Suite et fin du règne de Jacques Ier.

1619 — 1625.

CHAPITRE II.

CHARLES Ier.

I

De l'avénement de Charles Ier, jusqu'à la dissolution de son troisième parlement.

1625 — 1629.

II

Suite du règne de Charles Ier jusqu'à l'ouverture du long parlement.
1629 — 1640.

III

De l'ouverture du long parlement au début de la guerre civile.

1640–1642.

IV

Première période de la première guerre civile.

1642-1644.

V

Suite et fin de la première guerre civile.

1644-1646.

VI

Captivité du roi jusqu'à la seconde guerre civile.

1646—1648.

VII

Seconde guerre civile. — Procès et mort de Charles.

1648 — 1649.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE.

1649 - 1660.

I

De l'établissement de la république jusqu'à la fin du long parlement.

1649 — 1653.

II

Parlement *Barebone*. — Protectorat.

1653 — 1654.

III

Protectorat de Richard Cromwell. — Rétablissement des Stuarts.

1658 — 1660.

CHAPITRE IV.

RESTAURATION DES STUARTS. — RÈGNE DE CHARLES II.

1660 — 1685.

I

Première partie du règne de Charles II jusqu'à la formation du ministère de la Cabale.

1660 — 1672.

II

Suite du règne de Charles II jusqu'à la dissolution du parlement d'Oxford.

1670 — 1681.

III

Suite et fin du règne de Charles II.

1681 — 1685.

CHAPITRE V.

RÈGNE DE JACQUES II.

1685 — 1688.

I

Première partie du règne de Jacques II.

1685 — 1687.

II

Suite et fin du règne de Jacques II. — Révolution.

1687 — 1688.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

ERRATA.

Pages.

1 date des titres, *au lieu de :* 1620; *lisez* 1625.
4 note 1 ; *au lieu de :* Henri VIII ; *lisez :* Henri VII.
13 note marginale, *au lieu de :* conspiration de Londres ; *lisez :* conspiration des poudres.
14 l. 14 *au lieu de :* le lord Monteagle , *lisez :* lord Monteagle.
23 13 *au lieu de :* par l'abus ; *lisez :* sur l'abus.
27 note 1, *au lieu de :* à la souveraineté ; *lisez :* à son droit souverain.
64 l. 26, *au lieu de :* faire au acte ; *lisez :* faire un acte.
73 note 1, lig. 9, *au lieu de :* un Land ; *lisez :* Laud.
77 l. 18, *au lieu de :* au peuple ; *lisez :* au pape.
78 13, *au lieu de :* magistrats ; *lisez :* ministres.
104 4, *au lieu de :* duc de Bedford ; *lisez :* comte de Bedford.
126 5, *au lieu de :* égal au premier ; *lisez :* égal au second.
136 note, lig. 1, *au lieu de :* portiers de Londres ; *lisez :* porteurs de Londres.
247 l. 10, *au lieu de :* ton frère ; *lisez :* tes frères.
282 4, *au lieu de :* cour royale ; *lisez ;* cause royale.
289 8, *au lieu de :* blessés ; *lisez :* blessé.
337 note marginale, *au lieu de :* hommage du protecteur, *lisez :* langage du protecteur.
354 l. 21 et 22, *au lieu de :* et sa jeune fille, fiancée au duc de Médina Cœli, spectacle, *lisez :* et sa jeune fille, spectacle épouvantable.
359 note 2, *au lieu de :* à Henri, par Cromwell ; *lisez :* à Henri Cromwell.
369 l. 9, *au lieu de :* père vigilant ; *lisez :* père indulgent.
375 1, *au lieu de :* son père ; *lisez .* son frère.
400 6, *au lieu de :* du feu Charles ; *lisez :* du feu roi.
419 14, *au lieu de :* son beau-frère ; *lisez :* son gendre.
456 12, *au lieu de :* 200 fr. ; *lisez :* 200 livres sterling.
460 note marginale, *au lieu de :* 1660 ; *lisez :* 1670.
472 l. 20, *au lieu de :* parmi les shériffs ; *lisez :* par les shériffs.
475 31, *au lieu de :* Sphap ; *lisez :* Spharp.
545 18, *au lieu de :* condition méprisable ; *lisez :* condition misérable.
547 6, *au lieu de :* plus haute ; *lisez :* moins haute.
580, note à supprimer, comme exprimant une idée incomplète.



III.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVEC UN RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME DEUXIÈME



PARIS

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS